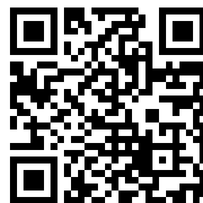
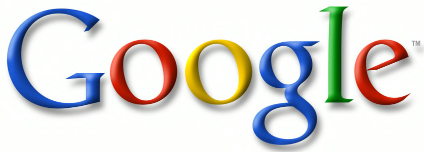






BULLETIN

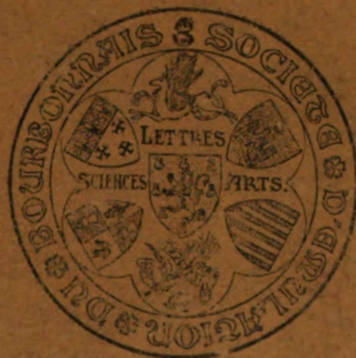
DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME VINGT-DEUXIÈME



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
E. REVÉRET, Successeur

1919


Digitized by Google



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME VINGT-DEUXIÈME.



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1914

SOMMAIRE

de la livraison de Juillet 1914.

TEXTE

Toutes communications doivent être adressées à M. M. DUNAN, directeur du « Bulletin », 118, rue de Bourgogne, à Moulins.

NOTA. — *Les auteurs sont responsables des articles insérés dans le « Bulletin ».*

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1914

5	2	2	6	4	8	6	5	2	7
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	OCT.	NOV.	DÉC.

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

Le conseil d'administration se réunit tous les mois, le vendredi qui suit la séance de la Société d'Emulation, à la bibliothèque de la Société.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME VINGT-DEUXIÈME



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

E. REVÉRET, Successeur

1919



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 JANVIER 1914

Présidence de M. Delaigue

Étaient présents : MM. le chanoine Berthoumieu, Besson, Capelin, chanoine Clément, Dunan, Faulquier, Olivier, Queyroi, Thonier, Viple.

— Se sont excusés par lettres : MM. les docteurs de Brinon et Paul Fabre.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le chanoine Clément explique, au nom de l'imprimeur, que le retard apporté ce mois-ci dans l'envoi du numéro du *Bulletin* est attribuable à ce que le tirage a été interrompu et suspendu par un accident de presse tout à fait exceptionnel. Le cliché en simili-gravure représentant le tabernacle retable de Bizeneuille, s'est rompu sous la pression des rouleaux et il a fallu en toute hâte réexpédier la photographie à Lyon afin d'en faire exécuter un nouveau. Deux ou trois jours seront encore nécessaires pour achever l'impression.

Le procès-verbal est lu et approuvé.

— M. le Président exprime ensuite les vifs regrets qu'inspire à tous les membres la mort survenue à la fin de décembre, après une longue et douloureuse maladie, de M. Gustave Bernard, qui fut pendant tant d'années le dévoué secrétaire général de la Société et à qui, depuis que son grand âge le tenait éloigné de nos séances, la qualité de se-

crétaire général honoraire, qu'il méritait à tant de titres, avait été conférée. M. Bernard était un archéologue distingué et surtout un ami des livres, connu par sa collection d'ouvrages bourbonnais, probablement la plus complète qui existe, et qu'il laisse à son neveu.

M. E. OLIVIER prononce aussi quelques mots sur M. Desbrochers des Loges, décédé à Tours, le 10 août dernier. Né à Béthune, mais d'origine bourbonnaise, il fut un des entomologistes français les plus savants et les plus connus. Longtemps fixé dans l'Allier comme percepteur à Cosne, puis à Gannat, il publia une notice sur l'Entomologie du Bourbonnais.

— Le Président procède au dépouillement de la correspondance, comprenant : lettres de MM. Jean de Quirielle, Tiersonnier et Xavier de Bodinat, qui adressent leur démission ; — de M. Henry Frobert, trésorier, annonçant pour la Société une acquisition d'obligations P.-L.-M., fusion nouvelle, en remplacement d'obligations amorties ; – de la Société d'Agriculture de l'Allier transmettant le programme du concours général d'animaux de boucherie qu'elle organise pour 1914 ; — de MM. Pierre et Edouard Champion, qui envoient leurs catalogues de librairie ; – de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Rochelle, donnant le programme d'un concours littéraire dont le sujet doit se rapporter à l'Aunis et à la Saintonge ; — de M. le maire de Moulins invitant la Société à désigner un de ses membres pour faire partie de la commission d'administration du Musée, en remplacement de M. Flament.

— Ouvrages offerts : Par Mme Philippe THOMAS, une brochure contenant le compte rendu des cérémonies qui se sont déroulées à Sfax, le 26 avril 1913, et à Tunis, le 20 mai suivant, lors de l'inauguration des monuments élevés dans ces deux villes à la mémoire de son mari, notre ancien confrère, pour les si éminents services que rendirent à la France ses découvertes de phosphates ; — par M. le chanoine REURE : *Jean de Chateaumorand a-t-il retardé de cinquante ans la prise de Constantinople par les Turcs ?* — et par M. le chanoine CLÉMENT, de la part de l'administration de l'*Almanach nouveau de l'Allier*, un exemplaire pour 1914 de cette publication, qui renferme un article sur les monuments classés du département, ainsi que des dessins de l'église de Coulandon, dont les clichés ont été obligeamment communiqués par notre Conseil d'administration.

— M. DUNAN fait en ces termes le compte rendu des publications reçues pendant le mois :

Bulletins de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir (année 1912-1913). — Mémoire de M. L. Bonnard sur « *les Fortifications d'églises en Eure-et-Loir* ». — Dans le pays chartrain, les excursions continuelles des partis ennemis, au cours de la guerre de Cent Ans, amenèrent la transformation en forteresses d'un grand nombre d'églises rurales. Dès l'année 1358, beaucoup de villages dépourvus de fortifications avaient fait de leurs églises des postes de refuge, en les entourant de fossés et en installant dans les clochers des planchers supportant des machines bien pourvues de projectiles en pierre. Sur les tours des églises, on élevait des échauguettes dans lesquelles se tenaient des veilleurs. Au premier signal, les habitants, occupés aux champs ou dans leurs demeures, accouraient à l'église et s'y réfugiaient.

« Cependant, Henri IV, dans son ordonnance de Chartres de 1591 fit défense à toutes personnes, tous gens de guerre, paysans ou autres, de fortifier les églises, pour servir à faire la guerre, « les dits lieux devant être réservés pour faire prière et oraisons et exceptés de toute violence et exercice de guerre ».

— *Bulletin de la Diana*. Montbrison. Janvier-mars 1913. — « *Découverte de peintures murales dans l'église de Saint-Maurice-sur-Loire* ». Communication de M. Joseph Déchelette, que nous reproduisons ici :

« Des travaux de réparation exécutés récemment à Saint-Maurice-sur-Loire ont amené la découverte d'anciennes peintures murales cachées sous un crépissage.

« Ces peintures couvrent la surface du mur droit qui ferme le chœur de l'église.

« La partie inférieure est occupée par trois sujets. Au centre, le *Christ attaché à la croix par trois clous*, c'est-à-dire les pieds croisés, suivant la tradition gothique ; à droite, le *Martyre de saint Maurice*, patron de la paroisse, et de ses compagnons ; à gauche, saint Nicolas, patron des mariniers.

« Saint Maurice est représenté derrière son compagnon d'armes, saint Exupère. Tous deux sont à cheval. Exupère, monté sur un palefroi pommelé, ne porte aucune armure. Tête nue, vêtu d'une simple tunique, il élève de la main gauche un petit étendard rayé de rouge et de blanc, le *vexillum* de la cavalerie romaine. L'intendant de la légion thébaine se retourne vers son chef comme pour écouter ses exhortations ou recevoir ses ordres. On ne distingue plus que quelques linéaments de la partie supérieure du corps. Deux inscriptions peintes en caractères gothiques, S. EXVP... et S. MAVRIC..., nous indiquent les noms des personnages. Au-dessous, la scène du martyre des saints est traitée avec ce mélange de franc réalisme et de pieuse naïveté qui caractérise les ouvrages des vieux maîtres. Un des légionnaires est à genoux, les mains jointes. Un bourreau lui transperce la poitrine d'un glaive à lame démesurément large..... »

« ..... A la scène tragique de la partie droite, s'oppose, sur le côté gauche, une représentation d'un tout autre caractère. Ici, c'est l'acte de charité et de mansuétude d'un saint populaire, près duquel apparaissent trois vierges timides. C'est l'édifiant épisode de l'*Aumône de saint Nicolas*..... »

« Il s'agit, dit à ce sujet le R. P. Cahier, cité par M. Déchelette, de trois jeunes filles dont la pauvreté inquiétait leur père, qui commençait à rêver sur le parti qu'il tirerait d'elles, faute de pouvoir les marier. Le saint vint pendant la nuit jeter de l'argent par la fenêtre de la maison, et cette somme servit à doter l'aînée des trois sœurs. Cela se renouvela deux fois encore, jusqu'à ce que les deux autres fussent pourvues..... »

« ..... Le peintre nous montre, rassemblés dans l'unique pièce d'une maisonnette, le père et ses trois filles (PVELLE). Au dehors, le saint bienfaiteur se tient debout. Sa main, passée par l'ouverture de la muraille figurée en coupe, présente la bourse. Le père, par une mimique assez expressive, témoigne de son saisissement, et les trois vierges répètent, avec une pudique réserve, le geste de leur peu estimable auteur. Une disproportion très accusée entre la statue du saint et celle de ce personnage exprime comme il convient l'inégalité de leurs mérites : Nicolas domine de sa haute taille, non seulement le malheureux père, mais même le plafond de la maison. Son chef mitré et sa longue crosse atteignent la hauteur des combles..... »

« On peut constater qu'aucun donateur n'était figuré agenouillé aux pieds du saint. Il y a là une indication sur laquelle on doit insister. Elle tendrait à établir que l'église de Saint-Maurice devait ces peintures, non point à la générosité d'un particulier, mais plutôt à une collectivité de fidèles, sans doute à une confrérie qu'il n'est peut-être pas impossible de déterminer. Saint Nicolas était, comme on sait, le patron traditionnel des mariniers. A Roanne, leur corporation, la plus riche de la ville, avait placé sous son vocable la chapelle qu'elle fit élever en 1630..... « ..... Le long de la Loire, ce culte des nautes pour l'évêque de Myre paraît avoir eu de bonne heure son principal centre de diffusion dans le Nivernais. [On pourrait ajouter Moulins pour ce même culte le long de l'Allier.] Les peintures de Saint-Maurice semblent bien indiquer que, dès le XIIIe siècle, le culte du saint avait gagné le cours montagneux du fleuve. Dès cette époque, et à coup sûr depuis des temps beaucoup plus reculés, d'intrépides mariniers ne redoutaient pas de descendre la Loire à partir de la plaine du Forez, malgré les dangers que présentait cette navigation, notamment dans les gorges de Saint-Maurice, au saut du Perron..... »

Dans la partie supérieure de ces peintures murales, l'artiste a figuré l'*Adoration des Mages*. M. Joseph Déchelette rapproche cette peinture de l'*Adoration des Mages* de la petite église de Mazerier, peinte en 1383, grâce à la libéralité d'un habitant de la paroisse, Tevenin Vaudable, mais croit devoir plutôt attribuer au XIIIe siècle les peintures de Saint-Maurice.

M. J. Déchelette termine son remarquable article en indiquant que la Commission des Monuments historiques, avisée par lui, fit immédiatement classer les peintures par arrêté ministériel, et qu'un artiste distingué, M. Gsell, envoyé par l'administration de la rue de Valois, vint exécuter des relèves en couleurs reproduisant intégralement les peintures.

D'admirables photogravures accompagnent l'article.

— *Revue d'Auvergne*, publiée par la Société des Amis de l'Université de Clermont. Clermont-Ferrand. Numéro de septembre-octobre 1913. — « *Sur un crâne dit « Chef du cardinal du Prat », chancelier de France.* » — Etude sur le célèbre magistrat, avec des gravures représentant le cardinal en costume de chancelier, son tombeau tel qu'il existait à Sens avant d'être détruit par les révolutionnaires en 1793, et enfin son crâne prétendu. Il n'est pas certain, en effet, malgré des probabilités, que ce crâne soit celui du cardinal. On sait que du Prat, qui était d'Issoire, devint premier président du Parlement de Paris, entra dans les Ordres quand il fut devenu veuf et fut le premier ministre de François Ier, au nom duquel il négocia le Concordat de 1516 avec Léon X.

— *Revue du Berry et du Centre*. Châteauroux. Décembre 1913. — Cette revue, organe de la Société Académique de l'Indre, publie une intéressante conférence de M. André Liesse sur Jacques Cœur. — Le docteur G. Patrigeon, traitant la question des Biens Nationaux dans l'Indre, s'est trouvé amené à étudier le *Mémoire statistique du département de l'Indre*, œuvre du préfet Dalphonse. Dans l'Indre, dit le docteur Patrigeon, Dalphonse a laissé la réputation d'un administrateur de premier ordre. Suit une note détaillée dans laquelle l'auteur de l'article résume la biographie de Dalphonse et retrace les étapes de sa carrière politique et administrative, qui s'est écoulée dans l'Allier pour les parties les plus importantes. Notre *Bulletin* de 1896 contient l'étude très complète de C. Grégoire sur Dalphonse et permet de rectifier sur un point la note de la *Revue du Centre*. Dalphonse n'est pas mort à Moulins, mais au château de Beaumont, dans la commune d'Agonges, en 1821. Il est très intéressant de rapprocher ce travail sur les Biens Nationaux dans l'Indre du récent travail du docteur Cornillon.

— *Bulletin de la Société Académique de Laon*, tome XXXV. Saint-Quentin, 1913. — « *Souvenirs sur le maréchal Serurier et sa famille.* » — Jean-Mathieu-Philbert Serurier, comte de l'Empire, maréchal de France, gouverneur des Invalides, grand-croix de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, était né à Laon, le 8 décembre 1742. « Sa famille, sans appartenir précisément à la noblesse, avait exercé des emplois qui autorisaient les ancêtres du maréchal à se parer du titre noble d'écuyer. Ainsi, le père de Serurier se qualifiait « officier chez le roi », parce qu'il exerçait les fonctions modestes de *taupier aux haras royaux.* »

Le futur maréchal servit dans l'ancienne armée, et il était lieutenant d'infanterie au régiment de Beauce en 1778, lors de son mariage. La Révolution le mena rapidement au généralat, et il commandait une division de l'armée d'Italie quand Bonaparte en vint prendre le commandement. La capitulation de Mantoue, qu'il obtint et signa le 2 février 1797, a été le principal événement de sa carrière. Plus tard, en 1799, il dut capituler à Verderio devant Souvarow et ne parut plus aux armées. Bonaparte, qui l'aimait beaucoup, le fit entrer au Sénat et le nomma maréchal honoraire de l'Empire et grand-aigle de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris, rue Duphot, le 21 décembre 1819, et fut inhumé au Père-Lachaise d'abord et, en février 1847, aux Invalides.

— Sous le patronage de la *Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer*, M. Alphonse Lefebvre a publié un très bel ouvrage, intitulé « *Recueil de Pièces et Documents officiels relatifs à la Légion d'honneur, comprenant la distribution des croix au camp de Boulogne, la Pierre Napoléon et la Colonne de la Grande Armée.* »

Quelques réserves qu'il y ait à faire sur l'institution même de la Légion d'honneur, faisant des ministres, quels qu'ils soient, les consécrateurs officiels des mérites militaires ou civils des Français, « l'étoile des braves » servait, le 16 août 1804, à récompenser bien des dévouements. La solennité eut un retentissement universel, et on conçoit que les Boulonnais aient tenu à en célébrer le centenaire.

L'ouvrage présente quelques magnifiques gravures, datant de l'époque et en reproduisant le caractère d'enthousiasme quelque peu théâtral. Enfin, l'auteur a soin de remercier, dans son Introduction, tout particulièrement M. Claudon, notre membre d'honneur, qui, comme archiviste du Pas-de-Calais, l'avait aidé dans ses recherches de documentation.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis.* XXXIIIe volume, 6e livraison, 1re décembre 1913. — Etude de M. P. Lemonnier : « *La déportation ecclésiastique à Rochefort, 1794-1795, d'après des documents officiels.* »

Ce travail est inspiré par l'idée la plus ingénieuse. « Dans ces dernières années, dit l'auteur, de nombreux ouvrages ont été publiés sur les prêtres déportés à Rochefort en 1794 ; leurs auteurs se sont inspirés des récits des survivants de la déportation. J'ai cru qu'il y avait un autre témoignage à apporter : celui des agents mêmes de la déportation. »

Ainsi, ce sont les bourreaux eux-mêmes qui parlent, et non plus seulement les victimes. Il faut citer d'abord cette lettre du Procureur général, syndic du département du Lot, au Procureur du district de Figeac : « On ne peut qu'applaudir aux mesures vigoureuses que votre administration a prises contre les prêtres. Si, comme je n'en doute pas, vous parvenez à les expulser tous du district, croyez que vous aurez bien mérité de la patrie. Mettez tout en usage pour faire déporter ces prêtres. Faites-les saisir et arrêter partout où ils seront, mais ne les dénoncez pas aux tribunaux. Cette mesure n'est pas aussi active que la

déportation. Elle produit le double inconvénient de trainer en longueur en donnant de l'inquiétude au simple et au crédule, qui s'apitoie sur le sort des prêtres au lieu que celui de la déportation produit un effet bien différent car vous savez que le public ne prend plus d'intérêt au sort de ceux qui souffrent loin de lui. » (Archives du Lot.)

Mais la pièce la plus extraordinaire émane du ministre de la marine Dalbarade, à la date du 25 mai 1793. Le ministre se demande avec anxiété ce que vont devenir Cayenne et la Guyane qui vont être l' « asile de ces hommes dangereux ».

« .... Quelques prêtres réfractaires ont déjà été débarqués à Cayenne même, chef-lieu de la colonie française de la Guyane. Si ceux qui doivent les suivre y abordent aussi, cette imprudence pourrait entraîner la perte de la colonie. Elle est faible en moyens de police propres à maintenir dans le devoir un certain nombre de ces hommes vicieux, qui ne tiennent à la société par aucuns liens. Ils corrompraient aisément les nègres dont l'esprit faible céderait bientôt à leurs suggestions fanatiques; l'insubordination, l'insurrection de ceux-ci serviraient avantageusement les projets de vengeance que ces prêtres emportent avec eux. »

« ... Il propose au Président de la Convention de faire débarquer les prêtres à Oyapock et de les diriger vers l'intérieur, 150 à 200 à la fois.

« Il faut enfin « faire tourner cette déportation dispendieuse à l'utilité publique. » « On ne peut espérer que des prêtres élevés dans la mollesse ou des moines fainéants se livrent avec ardeur à l'agriculture dans ces pays chauds, où le climat brûlant affaiblit la constitution physique; mais on peut les ramener à la première condition des hommes réunis en société et en faire des pâtres ». En conséquence le ministre propose de faire à chacun l'avance de deux ou trois vaches ou génisses, d'une chèvre, d'une truie, de quelques volailles. » — La sottise et l'ignorance le disputaient à l'odieux.

— M. le chanoine CLÉMENT, au nom de M. Valther, actuellement secrétaire de la mairie d'Hérisson, entretient la Société des peintures murales qui se trouvent dans la petite église de Reugny, près Montluçon. Elles représentent un Christ en gloire et l'Annonciation, décoration paraissant intéressante à notre confrère. M. Valther a fait aussi d'importantes découvertes d'objets antiques et de pierres sculptées qui semblent appartenir à la période gallo-romaine. Il se propose d'en faire exécuter des photographies qu'il accompagnera de ses observations.

M. le Chanoine Clément signale encore certaines particularités de l'église de Lurcy-Lévy, possédant un chevet à plan tréflé. C'est le seul spécimen bourbonnais de ce plan qu'on retrouve dès les pre-

miers siècles en Italie, spécialement dans les catacombes, en Tunisie, plus tard dans l'Ecole Lombarde et dont une vingtaine seulement d'édifices en France offrent des exemples. Il fait passer de nombreuses gravures extraites de son cours d'archéologie et qui démontrent l'importance de la disposition si particulière de l'église de Lurcy dont il va provoquer le classement.

Le même confrère voulant amorcer la question de la prochaine excursion, soumet à la Société pour examen, un projet comprenant la visite d'Huriel et de Montluçon. Cette excursion permettrait d'étudier dans la matinée le donjon d'Huriel, morceau remarquable d'architecture militaire, un des plus curieux de l'art des fortifications en France, et aussi l'église d'Huriel classée parmi les monuments historiques. L'après-midi serait consacrée à la visite de Montluçon. Son château construit par le duc Louis II, ses églises Notre-Dame et Saint-Pierre, ses vieilles maisons, son quartier industriel, peuvent satisfaire les vœux les plus divers.

Avis favorable est donné à cette proposition, qui est renvoyée au Conseil d'administration.

— M. VIPLE fournit des indications sur les projets de fouilles à exécuter à Bègues. La Société le prie de rédiger un rapport pour en préciser la nature et l'importance d'après les renseignements dont il pourra s'entourer.

— M. Dunan communique un article nécrologique consacré à notre regretté collègue Camille GRÉGOIRE.

— M. le Président donne lecture, au nom de M. de Brinon, de la note suivante sur le maréchal de Berwick, extraite de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (numéro du 10 décembre 1913) :

« M'entretenant hier, avec mon confrère et ami, M. Claudon,
« archiviste départemental de la Côte-d'Or, je lui ai parlé de la dis-
« cussion qui s'est élevée dans l'*Intermédiaire*, au sujet du lieu de
« naissance de Villars. Il a souri et m'a dit : « J'étais archiviste du
« département de l'Allier, j'ai eu entre les mains le registre où se
« trouve l'acte baptismal de Villars. Sur ce point donc aucun doute
« n'est possible. Mais voici autre chose : On assure à Moulins que le
« maréchal de Berwick y est né aussi et une rue porte son nom. » Je
« me suis récrié : « Jacques Fitz-James, plus tard maréchal, duc de
« Berwick, tige des ducs de Fitz-James, fils de Jacques II, alors
« duc d'Yorck et d'Arabella Churchill, sœur de Malborough, est né

« en 1670, et il est difficile d'admettre que ce ne soit pas en Angle-
« terre. Que serait venue faire sa mère en France et à Moulins ? »
« C'est vrai, me fut-il répondu ; il faudrait qu'Arabella Churchill fût
« venue en France prendre les eaux de Bourbon ou de Vichy, voyage
« assez peu vraisemblable pour une femme enceinte. Du reste je
« n'ai rencontré aucune preuve documentaire du fait ; mais on as-
« sure à Moulins que la tradition est immémoriale et constante. Il
« y aurait peut-être une question intéressante à poser dans l'*Inter-*
« *médiaire*. Parfaitement et voilà qui est fait. » H.-C. M.

La question Berwick mériterait d'être étudiée par notre compagnie.

— Le Président donne ensuite connaissance d'une proclamation communiquée par M. Henri Perret, faite aux habitants de Burges-les-Bains *(Bourbon-l'Archambault)* à la date du 26 thermidor an VIII (14 août 1800), au sujet de dégradations faites au réservoir alimentant la fontaine publique et de nombreux désordres commis à cette époque dans la ville et le canton.

— M. Delaigue est désigné pour faire partie de la commission du Musée comme délégué de la Société.

— M. le Président annonce que M Flament vient de lui adresser sa démission comme directeur du *Bulletin* et dit qu'il y a lieu de procéder à son remplacement. M. Dunan est élu en cette qualité et déclare accepter la mission qui lui est confiée. Il se démet de ses fonctions de vice-président, incompatibles avec les précédentes.

— A la prochaine séance il sera procédé à l'élection d'un vice-président.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Léon de Champigny, au château de Mirebeau, commune de Trevol, par MM. le docteur de Brinon, Delaigue et Sabatier ; — M. Max Fazy, archiviste de l'Allier, par MM. Dunan, Delaigue, Viple. — Et comme membre correspondant : M[me] Odette Saar-Fourchaud, 30, rue Etex, Paris, par MM. le chanoine Clément, Delaigue et Viple.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 45.

E. Capelin.



QUELQUES DOCUMENTS SUR BELLENAVE

LES SEIGNEURS

I. — Roger Jehan de Bellenave.

Il existe aux Archives Nationales (P. 1.377, cote 2.898) une pièce non datée du XIIIe siècle, qui donne le détail de tous les fiefs tenus par les seigneurs de Bellenaves, d'Archembaud-le-Fort et de ses successeurs.

Archembaud-le-Fort étant mort avant 1105, les Jehan de Bellenave existaient donc déjà à cette époque.

« Noverint omnes quod Rogerus Johannis, proavus Rogeri qui « modo est, tenebat antiquitus ab Archembaudo Forti, domino « Borbonensi et omnes subsequentes domini Balanaviæ tenuerunt « postea ab aliis dominis Borbonensibus subsequentibus quidquid « habebant in dominio et feodo apud Balanaviam scilicet castrum « Balanaviæ cum pertinenciis », etc...

Cette pièce porte le titre « *Hæc sunt feoda domini Borbonensis de Balanavia* ».

Outre le château de Bellenave, elle mentionne le fief de Senat, la maison de Montchaury (Montchoisy), celle de Gaufrid de Murat, celle de Daubairac (du Beyrat), celle de Chatard de Saint-Bonnet, d'Amblard de Valignat, les terres de Dalmatius de Sorbier, de Talaiac à Bellenave et à Talaiac, celle des héritiers d'Andrée Guy, de Guichard de Bellenave, de P. de Chandenay, de Roche ; celles que Blain Loup tient du seigneur de Bellenave, celles de Symon

de Deux-Aigues, la maison de Guillaume de Banassat et celles que possèdent Gilbert et Roger, ses deux frères.

II. — Roger de Bellenave.

18 Aug. 1268.

« Connestabulo Alvernie pro Comite Pictavie et Tholose (super « jurisdictione ville de Cunluat).

« Alfonsus, etc... Inspecta inquesta per aliquos de consilio nos- « tro facta super jurisdicione quam Rogerius de Bellanava asserit « ad se pertinere in villa de Cousnat (1), necnon super exempcione « a commendis quibus homines dicte ville nobis teneri dicuntur, non « videtur nostro consilio quod per eandem in questam super hoc « confectum probalta sit exempcio supradicta de jurisdicione vero « usque ad suspendium et membri mutilacionem satis probatum « videtur. Unde super jurisdicione hujus modi in dicta villa dic- « tum militem uti permittere poteritis, nisi alias de jure nostro « liqueat in hac parte et salvo in aliis jure nostro. Datum Parisiis « die sabbati proximi post assumpcionem beate Marie Virginis, « anno Domini M°CC°LX°. »

Cette lettre, du 18 août 1268, est reproduite dans la « Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers », publiée par Auguste Molinier (t. I, p. 477, n° 742).

III. — Roger Jehan de Bellenave.

19 décembre 1276.

Par un acte du samedi avant la Nativité du Seigneur, Roger Jehan de Bellenave cède à son fils Guillaume, en considération des longs et fidèles services qu'il en a reçus, sa part de tous les droits qu'il pouvait avoir sur des biens situés dans la paroisse de Louroux et que leur avait donnés à l'un et à l'autre, Dame Alaya. En voici le texte latin :

(1) *Cousnat :* probablement Cunlhat, département du Puy-de-Dôme.

« Universis præsentes litteras inspecturis ego Rogerius Johan-
« nis, dominus de Balanavia, miles, salutem in Domino. Noveritis
« quod enim domina Alaya, filia Harvey de Moncello donavit et
« concessit mihi et Guilelmo filio meo in perpetuum omnes cen-
« sus et redditus, et omne jus et actiones quisque et quasque ipsa
« habebat vel habere poterat seu percipere consueverat in locis
« inferius notatis, videlicet, a la costa et al chiers, et in quodam
« bosco quod vulgariter boc Chireys, quæ omnia prædicta sita
« sunt in parochia de Oratorio, prout in quibusdam litteris sigillo
« curiæ Riom sigillatis plumbis continetur. Ego vero, consideratis
« serviciis mihi a dicto Guilelmo, filio meo diu et fideliter impen-
« sis donavi et concessi dicto Guilelmo filio meo presenti et dona-
« tum hujusmodi pro se et suis recipienti in perpetuum donatione
« facta inter vivos, et irrevocabili, omne jus et omnes actiones
« petitiones, persecutiones, et demandas, quod et quæ mihi com-
« petunt in præsenti vel competere poterunt, in futurum ratione
« prædictæ donationis. Quittans cedens et remittens dicto Guil-
« lelmo filio meo et suis in perpetuum, cujuscumque juris vel ac-
« tionis mihi in prædictis donatis a dicta domina Alaya competebat
« aut competere poterat ratione dictæ donationis, aut alis quocum-
« que modo vel tytulo jure ratione seu causâ volens et concedens
« quod dictus Guillemus filius meus, illud jus, proprietatem et
« possessionem statim in prædictis donatis nanciscatur. Consti-
« tuens ipsum Guillemum filium meum, procuratorem in rem suam.
« Tamen, dictus Guillemus, filius meus, confitetur prædicta sibi
« donata, à me tenere in feodum ligium. Renuncians in premissis
« in hoc facto exceptionibus doli et deceptionis actionis in factum
« et restitutioni et omni juri canonico et civili usagio et consue-
« tudini et omnibus viribus et legibus tractantibus de donationibus
« revocandis in toto aut in parte, viribus migratitudinis et in
« mense quittationis sine causâ et sine insinuatione facta et juri-
« dicenti generalem renunciationem non valere. In omnis rei tes-
« timonium dictum sigillum meum presentibus litteris duxi præ-
« sentibus litteris apponendum. Datum die sabbati ante nativitatem
« Domini anno domini millesimo centesimo duo septuagesimo
« sexto (1). »

(1) **Archives du château de Bellenave. Communiqué par M. Bourdelier.**

IV. — Bulle du pape Urbain V (11 janvier 1368) en faveur d'Imbaud, seigneur du Peschin.

Cette bulle (conservée aux Archives Nationales) autorise ce seigneur à établir à perpétuité dans l'église paroissiale de Bellenave pour le salut de son âme et de l'âme de ses descendants, et pour l'accroissement du culte, trois vicaires ou chapelains, à sa nomination et à celle de ses héritiers, sauvegarde faite des droits de la dite église.

« Urbanus episcopus servus servorum Dei : Dilecto filio nobili « D^{mo} Viro Imbaudo domino loci de Peschino Bituriensis diocc« seis salutem et apostolicam benedictionem. Devotionis tuæ sin« ceritas promeretur ut petitiones tuas, illas præsertim que res« piciunt equitatem, ad exauditionis graciam admittamus. Cum « itaque, sicut exhibita nobis tuæ petitio continebat, tu, pro tua « ac progenitorum tuorum animarum salute ac divini cultus aug« mento, tres perpetuas Vicarias seu Capellanias in parochiali « Ecclesia de Bellenave (*sic*) Bituriensis diocesos, Canonice ins« titueris ac illas de bonis a Deo tibi collatis pro tribus capella« niis perpetuis, inibi perpetuo Altissimo servituris, donaveris « Nos tuis in hac parte supplicationibus inclinati jus patronatus « vicariarum seu capellaniarum predictarum tibi et heredibus tuis « jure dictæ parochialis ecclesiæ et cujus libet alterius in omni« bus semper salvo concedimus auctoritate apostolica de gracia « speciali. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nos« træ concessionis infringere, vel ei censu temerario contrarie. « Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem om« nipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se « noverit incursurum.

« Datum Rome apud beatum Petrum 3e Idus Januarii pontifica« tus nostri anno septimo (11 janvier 1368). »

Sceau : un côté : « Urbanus Pontifex Quintus » ; de l'autre : « Sanctus Petrus, Sanctus Paulus » (1).

(1) Communiqué par M. Bourdelier.

V. — Lettres du roi Charles VIII du 7 septembre 1496.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, de Sicile et de Jerusalem, à tous ceux qui les présentes verront, salut : Savoir faisons que nous, désirant singulièrement le bien et provision de notre chère et aimée Cousine Madeleine d'Anjou, fille naturelle de feu notre oncle et cousin, le roi de Sicile, René d'Anjou, voulant la pourvoir de dot ou bienfait en manière que le mariage qui, par notre moyen, en faveur de ce qu'elle est issue de la maison d'Anjou, dont nous sommes héritier, soit accompli avec notre aimé et féal conseiller et Chambellan le seigneur de Bellenave au profit de l'une et l'autre des dites parties. En contemplation duquel mariage nous leur avons donné, à savoir, au dit sieur de Bellenave, trois mille livres, et à notre dite cousine, douze mille livres pour, une fois payées, desquelles douze mille livres les 4.000 seront réputées et censées pour meuble et les 8.000 le propre dot et héritage d'icelle notre cousine, sur lesquelles deux sommes qui font ensemble 15.000 livres, nous avons ordonné bailler comptant au dit sieur de Bellenave 5.000 livres. Et du résidu, montant à 10.000 livres, désirons le lui assurer et assigner bien et duement en lieu qui lui sont sortable et aisé et le plus près de sa demeurance, si faire se pourra.

« A icelui seigneur de Bellenave et à notre dite Cousine pour demourer quitte envers eux des dits 10.000 livres avons baillé, cédé et transporté, baillons, cédons et transportons par ces présentes, tout le revenu, profit et émolument de notre domaine du baillage et seigneurie de Montferrant. Et icelui à quelque valeur qu'il puisse être et monté, avoir et prendre dorénavant par chacun an par son dit mari et elle sur et en déduction de la dite somme de 10.000 livres et jusqu'au plein et entier paiement d'icelle, par les mains de notre receveur ordinaire au dit baillage, et par les simples quittances du dit seigneur de Bellenave. Et s'il advenait qu'il allât de vie à trépas avant l'entier paiement de ladite somme, par les simples quittances de notre dite cousine, et sans ce qu'il en soit besoin, lever chacun ou décharge ni autre acquiet que ces dites présentes signées de notre main. Après toutefois les gages d'officiers, fiefs, aumônes et autres charges ordinaires étant sur icelui domaine seront payés et acquittés. Toutefois nous enten-

dons que si notre dite cousine allait de vie à trépas sans hoir procréé de son corps, constant le dit mariage, le dit seigneur de Bellenave ou les siens seront tenus de nous rendre ou aux nôtres, la dite somme de 12.000 livres, ou ce qu'il aurait reçu lors du trépas d'icelle, notre cousine. Et néanmoins, voulons que notre dite cousine puisse au dit cas disposer pour le salut de son âme jusques à la somme de 3.000 livres tournois. Auquel cas le dit seigneur de Bellenave ou les siens ne seront tenus à restitution que la somme de 9.000 livres tournois.

« Pour toutes choses, ainsi qu'il est plus amplement déclaré et spécifié au contrat de mariage, ordonnons en mandement par ces présentes à nos aimés et féaux gens de nos comptes et tréso reries et au bailli dudit Montferrant ou à son lieutenant que de nos présents bail, cession et transport, ils fassent nos dits chambellan et cousine jouir et user pleinement et paisiblement, et en ce faisant, leur fassent par notre dit recéveur ordinaire bailler et délivrer tout le revenu, profit et émolument de notre dit domaine d'icelui baillage et seigneurie de Montferrant, dorénavant pour chacun an jusques à l'entier paiement de cette somme de mille livres ainsi que dessus est dit, sans leur faire ni souffrir être fait aucun contredit, destourbier ou empêchement, au contraire.

« Et par rapportant, quant aux paiments qui seront faits sur et en déduction de la dite somme, le Vidimus fait sous scel royal et ces dites présentes au dos desquelles seront écrits tous iceux paiements et ce que le dit revenu aura monté et valu chacun an jusqu'au dernier paiement.

« Et ce icelui dernier paiement et reste de la dite somme de dix mille livres, l'original de ces présentes avec le Vidimus du contrat du dit mariage fait sous scel royal et quittance de notre dit Chambellan ou de notre dite Cousine. Nous voulons tout ce qui leur aura été payé, baillé et délivré à cette cause être alloué ès Comptes et valeur de la recette de notre dit revenu par nos dits gens de compte auxquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. Nonobstant que la valeur du dit revenu ne soit cy autrement déclarée que décharge n'en soit cy-après levée par le Changement..... et quelconques ordonnances, restrictions, mandements ou défenses à ce contraire.

« Donné aux Moutiers-les-Tours, le 7e jour de septembre, l'an de grâce mil quatre cent quatre-vingt-seize. »

Signé : « CHARLES (1). »

Des lettres de Louis XII et de François Ier vinrent plus tard confirmer celles de Charles VIII. Le paiement de cette dot n'en donna pas moins lieu à une longue procédure, dont la plupart des pièces, ainsi que les lettres royales, encore munies de leur sceau sont conservées aux archives du château de Bellenave.

En faisant de Madeleine d'Anjou la fille de Jean d'Anjou, roi de Naples, et en disant que Charles VIII lui donna la ville de Montferrand pour sa dot, M. Bouillet a donc commis une double inexactitude, trop fidèlement reproduite par les généalogistes qui l'ont suivi (2).

PRIEURÉ DE BELLENAVE

VI

Une pièce non signée, mais qui doit être du XVIIe siècle, indique les redevances dont le prieuré de Bellenaves était grevé au profit de l'abbaye de Menat (3). Elle indique également les autres charges dues par le prieur de Bellenave.

« Premièrement la Messe es quatre festes annuelles de Pasque, Pentecoste, Toussaint, le jour de Saint-Martin, patron, Noël et festes de Notre-Dame et tous les Dimanches et festes, et encore, dit-on, tous les jours du Caresme, *sed non constat*.

« Plus l'entretien d'une lampe ardente, le cierge paschal en plus et un nécessaire pour dire les messes pendant l'année, *non constat*.

« Plus une aumosne de deux quartons febve à chacun jour de carême.

« Plus au Roy de décimes ordinaires pour le prieuré, 43 livres

(1) Archives du château de Bellenave. Communiqué par M. Bourdelier.
(2) Bouillet. *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VI, p. 49.
(3) Archives du Puy-de-Dôme, fonds de l'abbaye de Menat

12 sous et opur la cure 25 livres 12 sous, plus pour les droicts synodaux.

« Plus au Roy un tonneau de vin à cause de Chantelle.

« Plus au curé pour sa portion congrue 150 livres, outre ses novales que perçoit le dit Curé, suivant l'arrêt de la cour du 20 avril 1630. La dite pension augmentée d'autres 150 livres par arrest du Conseil du.... suivant ce que l'on dit (mais fault voir le dit arrest).

« Plus M. de Bellenave prétend 18 septiers.

« A l'abbé de Menat, 14 poinçons de vin blanc à l'hanche, en fournissant par luy les futs.

« A l'hotelier de Menat dix septiers froment.

« A l'aumosnier du dit lieu un septier froment.

« A l'annalier trois septiers par tiers.

« Au sacristain 2 septiers froment.

« Plus 14 barrillets de vin blanc et 7 septiers froment ; les dits grains revenant à 29 septiers avec les dits 14 barrillets ont été réduits à 58 livres payables chacun jour de St Martin suivant la transaction Pierre Sautherel, le 26 février 1643. (Nota : qu'il faut voir les titres des dicts religieux). »

Ordonnance du roi Louis XIII, le 21 août 1641, obligeant le prieur de Bellenave de s'acquitter de ses dettes envers l'abbaye de Menat (1).

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, au premier des huissiers de notre grand conseil ou autre notre huissier ou sergent, sur ce requis, salut de la partie de nos biens aimés. Les Religieux et couvant de l'abbaye de Menat à notre dit Conseil présente requête contenant que François Laubespin, abbé de la dite abbaye, ayant obtenu arrest d'iceluy du quatrième janvier mil six cent quarante et un portant condamnation à son profit de 56 poinssons de vin pour chacun an, intervenant contre Mres An-

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds de l'abbaye de Menat.

toine et Antoine Rouher, l'un prieur et l'autre naguaire prieur du prieuré de Bellenave, débiteurs. Contre lesquels il a procès et instance pour la liquidation de la dite quantité de vin d'autant qu'il est pareillement deubt aux suppliants sur le revenu du dit prieuré plusieurs rentes et redevances en bleds et vin suyvant les mêmes titres communs au dit sieur abbé et à ceux, dont les dits Rouher, oncle et nepveu successivement titulaires du dit prieuré n'ont tenu compte de payer les arrérages des dites années, quel ques poursuittes et demandes qu'ils en aient civillement ; ils sont contraincts mesme en conséquence du dit arrest de se pourvoir à notre dit Conseil pour obtenir pareille condamnation suyvant les conclusions cy après et à cette cause les dits suppliants auraient requis commission leur être octroyée aux fins y contenues ce que notre dit Conseil aurait ordonné, pour ce est-il que nous avons receue la dite ordonnance de notre dit Conseil à la requeste des dits suppliants te mandons et commettons par ces présentes, assigner à certain et compétant jour à nostre dit Conseil, les dits Antoine Rouher, oncle et neveu, dits prieurs du prieuré de Bellenave pour se voir condamner à payer en espèces ou la juste valleur selon l'estimation ou liquidation qui en sera faite, sçavoir, aux dits religieux et couvent et officiers en commun et général : sept septiers froment mesure de Bellenave et un tounel de vin, plus à l'aumosnier d'icelle abbaye sept septiers de froment, à l'hos tellier dix septiers, au sacristain trois septiers de bled et à l'aunallier de la dite abbaye trois septiers de bled par tiers, sçavoir ung septier froment, ung septier seigle et l'autre modure et avoyne de rentes et de redevances annuelles payables en la dite abbaye le lendemain de St Martin d'hiver, ensemble les arrérages deubts et exigés à raison du temps de la jouissance du dit prieuré par les dits Rouher, sauf à déduire ce qui se trouvait par acquit vallable avoir esté sur ce payé ou en cas de contestation de se voir condamné aux despans, dommaiges et intérêts, de ce faire te don nons pouvoir sans pour ce demander plus visa ne pareatis.

« Donné à Paris le vingt uniesme jour d'aoust, l'an de grâce mil six cent quarante un et de notre règne le trente deux. »

VIII. — Convention passée entre messire de Lavillène, fermier général du revenu de Menat et les sieurs Bidon jeune et Jean Bouchardon, comme il suit (1) :

28 septembre 1650.

« Nous soussigné de Lavillène, fermier général du revenu de l'abbaye de Menat d'une part, et Antoine Bidon jeune et Jean Bouchardon le jeune d'autre part, confessons avoir fait le traité et aux conventions qui en suivent : savoir que, moi, de Lavillène, ay vendu et a laissé vendre et a laissé par ces présentes aux sieurs Bidon et Bouchardon la quantité de huit poinssons de vin blanc, à moy deubts en qualité de fermier de Menat, à prendre contribution sur le sieur prieur de Bellenave, tout ainsi qu'ils ont à coustume être payés sans aubennes chose réglée, au temps de vendanges et ce pour chascune année 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, la première récolte des six années, commençant aux vendanges de la présente année, se montent pour les six années 48 poinssons de vin. La présente vente a été faicte moyennant la somme de 360 livres, que nous, dicts Bidon et Bouchardon promettons de payer au dict de Lavillène en six termes et payements égaux qui est 60 livres pour chacun an, le premier commencera le premier jour de novembre prochain venant, de 1650 et à continuer pareil payement et à pareil jour les cinq années advenir jusques à fin de paiement de la somme de 360 livres. Et en cas qu'il y ait interruption de la ferme générale par mort de Monsieur l'abbé du dit Menat ou autre cause légitime, le présent traité ne subsistera et n'aura effect que pour le temps que subsistera le bail général, sans que pour raison de ce, nous puissions prétendre, aubennes, dommages interest les uns envers les autres. Le présent traicté ne faisant préjudice à autres six poinssons de vin deubts par le sieur prieur de Bellenave à moy de Lavillène en la susdite qualité, desquels j'ay traicté avec le sieur prieur à prix d'argent pour les susdites années. Et à tout ce que dessus et entretient d'icelles, nous avons respectivement obligé les uns envers les autres, tous nos biens, et faict double des présentes. Le présent demeure ès mains de nous Bidon et Bouchardon. Faict le 28 septembre 1650.

« Signé de Lavillène, Bidon et Bouchardon. »

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds de l'abbaye de Menat.

IX. — La convention précédente est suivie d'un autre traité entre messire Rouher, prieur, et les sieurs Bidon et Bouchardon (1).

6 décembre 1650.

« Nous, soubsignés, Messire Antoine Rouher, docteur en théologie, prieur de Bellenave d'une part, Antoine Bidon, advocat, et Jehan Bouchardon, notaire royal ayant droict du sieur de Lavillène, fermier général de l'abbaye de Menat, suivant le traicté ci-dessus d'autre part, sommes demeurés d'accord, savoir est : que nous Bidon et Bouchardon avons subrogé le dit sieur prieur en notre lieu et place du susdit traité, pour jouir des huit poinssons de vin blanc, dont nous avons droict par iceluy, et qui sont par lui deubts aux mêmes charges et conditions portées par le traicté, et sans rien déroger à icelluy, moyennant la somme de 48 livres seulement pour chaque année, payables, savoir la présente à requeste et volonté des sieurs Bidon et Bouchardon, et pour les termes des autres années au mesme porté par le susdit premier traicté. Et oultre ce nous, prieur susdit et soussigné, promettons leur rendre les huit poinssons qu'ils nous ont donnés et dans lesquels nous avons logé le vin blanc, bien et duement reliés et disposés à loger vin dans le 1° septembre prochain venant et nous Bidon et Bouchardon, serons tenus d'aller quérir le dit paiement au lieu de Bellenave, maison du sieur prieur et à l'entretient du premier traicté et présents subrogés nous nous sommes respectivement par toutes Voyes dignes et raisonnables. Et en foy de ce nous nous sommes soubsignés ce jourd'huy 6 décembre 1650 et les présentes doubles. Et présent demeure près de nous Bidon et Bouchardon. »

« Collation faite de la susdite copie à son original représenté et sur le champ retiré par Mr Jehan Bouchardon, susnommé en iceluy le requérant, Dom Jean Sinturel, prieur de Saint-Martin de Bellenave pour lui valloir service en l'instance qu'il a pendante par devant le sieur sénéchal du Bourbonnais pour raison du dit prieuré Contre Maistre Antoine Rouher et qu'il appartiendra. Fait

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds de l'abbaye de Menat.

à Moulyns par devant les notaires royaux soussignés, avec les sieurs Sinturel et Bouchardon.

« Signé Sinturel, Bouchardon, Bidon, notaire royal à Montaigu et Luzeau notaire royal à Moulins. »

X. — Procès-verbal d'une visite de l'archevêque de Bourges (1).

« Le Dimanche 28e du mois de juin 1733, heure de 8 à 9 du matin, nous, Frédéric Jerosme de Roye de la Rochefoucauld, par la miséricorde divine et la grâce du saint-siège apostolique, Patriarche, Archevêque de Bourges, Primat d'Aquitaine, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, continuant le cours de nos visites, accompagné de....., nous nous sommes transporté en l'Eglise paroissiale de St Martin de Bellenave, où nous avons été reçu avec les marques d'honneur et de distinction dues à notre dignité et caractère par M. Charles Blanchard, prêtre, curé de la dite paroisse, assisté de M. Gabriel Berthon, son vicaire, de plusieurs ecclésiastiques et curés du voisinage, suivis d'un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe et après les prières ordinaires et accoutumées, mesme le Saint Sacrifice de la Messe par nous célébré, nous avons procédé à notre visite, conformément à notre mandement d'indication à ce jour et heure, duement publié en la dite église au prosne des premières et grandes messes, ainsi qu'il nous a été certifié par les dits sieurs Curé et Vicaire, Laquelle visite nous avons commencé par celle du Très saint Sacrement, dont nous avons donné la bénédiction au peuple et continuée ensuite par tout ce qui y est sujet, tant au dehors qu'au dedans de la dite Eglise et avons observé que le vaisseau qui contient les Eaux Baptismales n'étant estamé peut contribuer à les corrompre, qu'il n'y a point d'armoire à costé des Fonts baptismaux pour renfermer les vaisseaux des Saintes-Huiles, que le sieur Curé est obligé de déposer dans la pierre des fonts où ils peuvent facilement se renverser, que près de ces mêmes fonts, il n'y a rien qui indique la sainteté de ce lieu, que la voûte du Rond point, qui autrefois a été peinte grossièrement est fort obscure et malpropre, qu'il

(1) Communiqué par M. Bourdelier.

n'y a point de cartes sur l'autel de la chapelle Saint-Blaise qu'on nous a dit appartenir au sieur Le Tailleur de la Presle, qui s'étant trouvé présent à notre dite visite, nous a justifié de la propriété de la dite chapelle, qui lui a été accordée par les habitants de la dite paroisse suivant une transaction reçue Baratier, notaire royal, le 2 mai 1670, moyennant une rente de la somme de 3 livres au profit de la fabrique de la dite Eglise et une fondation de 4 livres au profit du sieur Curé, pour la célébration de 12 messes ; que le crucifix qui est sur l'autel de la dite chapelle de S[t] Blaise est indécent ; que la dite église dont le terrain est fort bas est tellement humide que l'enduit des murs est tombé dans la plus grande partie, et qu'on n'y peut laisser d'ornements sans être pour ris en très peu de temps ;

« Que la couverture de la nef paraît en très mauvais état ;

« Qu'il y a plusieurs brèches au mur du cimetière et qu'il n'y a point de porte à l'entrée de manière que les bestiaux y entrent continuellement, ce qui est contre le respect dû à un lieu bény.

« Sur quoy, ouï et ce requérant notre promoteur, nous ordonnons : 1° que la voûte du Rond-Point sera blanchie ; 2° que le vaisseau qui contient les Eaux Baptismales sera estamé, au moins par dedans ; 3° qu'à côté des fonts baptismaux, il sera creusé dans le mur une petite armoire qui sera boisée en dedans et fermée par une bonne serrure, pour déposer avec sûreté et décence les vaisseaux des Saintes Huiles ; que près les mêmes fonts, il sera mis une image représentant le baptême de N. S. par Saint-Jean ; 4° qu'il sera mis un crucifix et des Cartes sur l'autel de la chapelle de Saint-Blaise ; 5° qu'autour de l'Eglise, en dehors, il sera creusé un fossé d'environ 4 pieds de profondeur pour encaisser les eaux pluviales et par ce moyen empêcher l'humidité qui absolument détruit les murs et pourrit les ornements ;

« 6° Qu'après le dit fossé creusé, les murs de l'Eglise seront entrepris au dedans où il en est besoin, et ensuite le tout blanchi.

« 7° que la couverture du chœur et de toute la nef sera réparée.

« 8° que les murs du cimetière seront rétablis ; qu'à l'avenir, il sera creusé une fosse et mis par dessus une grille pour en deffendre l'entrée aux bestiaux, le tout aux dépens de qui il appartiendra et à la diligence du sieur procureur fabricien de la dite Eglise.

« Ce fait, après avoir administré le sacrement de la Confirmation aux personnes disposées à le recevoir et après avoir pris, autant qu'il a pu dépendre de nous, une connaissance et acte du spirituel de la dite paroisse, nous avons au sieur Curé et aux habitants présents donné les avis que nous avons jugé nécessaires pour leur conduite. Ensuite le sieur Claude Fournier, procureur fabricien de la dite église, nous ayant présenté les comptes de recettes et dépense, nous les avons arrestés, en présence des sieurs Curé, officiers de justice et habitants de la dite paroisse, et lui avons enjoint de faire faire un coffre fermant à deux clefs dont l'une sera entre les mains du sieur Curé, l'autre en celle du procureur fabricien ; dans lequel coffre seront déposés les titres et papiers de ladite fabrique, que nous avons ordonné être retirés du procureur de Moulins où l'on nous a dit qu'ils étaient actuellement. Et afin que personne ne prétende cause d'ignorance de nos ordonnances ci-dessus qui seront exécutées nonobstant opposition ou appellation quelconque attendu qu'il s'agit de la célébration de l'office divin, nous enjoignons au sieur curé de faire la lecture de nostre présent procès-verbal au prosne de la messe paroissiale le dimanche suivant le jour qu'il lui en aura été remis copie. Fait et arresté en la dite église les jour et an que dessus.

« Signé Frédéric J. P. P. arch. de Bourges.

« Blanchard Curé. Jacquemet (official). »

III

LES ANCIENNES FAMILLES DE BELLENAVE

La famille Jehan de Bellenave

Armoiries : ***D'azur, au lion d'or, couronné de même, armé et lampassé de gueules*** (1).

La famille Jehan de Bellenave est connue dès le début de l'époque féodale, dans ses rapports avec les sires et ducs de Bourbon et avec d'autres seigneurs, par les actes conservés aux Archives Na-

(1) *Armorial*, Rietstap, Gouda, von Goor, 2e édition, t. 1, p. 157.

tionales et aussi par de précieux titres, déposés aux Archives du château de Bellenave, qui permirent à M. Pierre-Etienne Dutour de Salvert de reconstituer à peu près entièrement la généalogie des Jehan.

M. l'abbé Bourdelier, curé-doyen de Notre-Dame de Montluçon et ancien curé de Bellenave, put réunir les éléments principaux de ce travail et les communiquer à M. Maurice des Gozis, qui s'exprime ainsi à ce sujet (1) :

« J'ai pu, grâce à lui, rectifier les idées fort erronées que j'avais puisées sur cette maison dans la lecture de mes devanciers, Bouillet, Soultrait et autres. Je m'étais imaginé d'après eux, jusqu'à ce jour, qu'il y avait eu deux races successives : l'une, les Bellenave, du XIe au XIVe siècle, et l'autre les Jehan de Bellenave, qui aurait succédé à la première au XIVe pour se continuer jusqu'au XVIe siècle. Je puis aujourd'hui affirmer qu'il n'en est rien et que tout ce qui a porté le nom de Bellenave du Xe au XVIe siècle appartient bien à la seule et unique lignée des Jehan, race illustre de haute noblesse féodale, qui possédait la ville de Bellenave de toute antiquité et en partageait la suzeraineté avec les sires de Bourbon. Mais la forme baptismale du nom de Jehan a été la cause d'une foule d'erreurs. Peu d'auteurs y ont su reconnaître un nom patronymique. Aussi en est-il résulté de singulières confusions que Tardieu le premier a reconnues et signalées dans une courte phrase de son dictionnaire. Les Jehan constituèrent une des plus anciennes maisons féodales du Bourbonnais, dont la trace, soit sous le nom de Jehan, qui est le vrai, ou sous le nom de Bellenave qui est le surnom emprunté à la seigneurie, se trouve dans les titres de la maison de Bourbon depuis le XIe siècle. »

Le premier seigneur de Bellenave dont on a retrouvé la trace, *Roger*, était vassal d'Archembaud le Fort (mort avant 1105).

Son arrière-petit-fils, *Roger-Jehan*, épousa Isabeau de Culant, qui se maria en secondes noces avec Raoul de Breschard, baron de Bressolles (1233).

Son fils *Roger Jehan III*, et Marie, son épouse, cèdent la moitié du bois de la Colette au sire de Bourbon, Archembaud VII, pour le prix de 200 livres, monnaie forte de Souvigny. La forêt était restée indivise entre eux jusque là (1245). (*Noms féodaux*, t. I, p. 90.)

(1) Archives départementales de l'Allier. Dossiers Des Gozis, n° 3332.

Roger Jehan, le samedi avant la Nativité du Seigneur, 1276, cédait à son fils Guillaume sa part de tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens situés dans la paroisse de Louroux, légué par Maya de Moncel.

Jean Jehan Ier, à la fin du XIIIe siècle, épousa Marguerite Bres chard, issue des barons de Bressole, dont il eut quatre enfants : *Roger Jehan IV*, *Isabelle* et deux *Jeanne*. Isabelle épousa Pierre de Veauce, sieur du Châtelard (contrat du 19 février 1310). Jeanne fut mariée à Jaubert de Saint-Floret, fils d'Athon, chevalier, seigneur de Saint-Floret, et d'Alix de Chaslus (contrat du 13 août 1330). Jaubert n'eut qu'une fille, Galienne, religieuse bénédictine dans l'abbaye de Beaumont, près Clermont (1364).

L'autre Jeanne épousa Guillaume de la Motte, chevalier (contrat du 24 janvier 1344).

Roger Jehan IV s'unit à Eléonore de Saint-Floret (1336), fille d'Athon et d'Alix de Chalus. Après la mort de Jaubert, la terre de Saint-Flour-le-Chastel appartint au seigneur de Bellenave. Roger Jehan IV devint gouverneur de Chantelle et reçut sa commission des mains du duc de Bourbon le 26 mai 1356.

Athonet Jehan, seigneur de Bellenave en 1362, vivait encore vers 1376. Il avait épousé Marguerite de Chazeron et il aurait eu de ce mariage : 1° *Jehan*, 2° *Gilbert*, prieur de Bellenave.

Athonet se remaria avec Catherine de Veauce ; il est qualifié seigneur de Veauce en 1370 (1).

Sa sœur, *Marguerite de Bellenave*, fut mariée à Guillaume d'Isserpent, sire de Chitain (près de Lapalisse). Veuve, elle fut désignée comme tutrice de ses enfants : Jean, Guillaume, Antoine, Joseph, Agnès et Jeanne (1377-1382) (2).

(*A suivre.*) Léon BIDEAU.

(1) Cf. *Bulletin de la Société d'Emulation*, tome X, p. 207, année 1902.
(2) *Noms Féodaux*, t. I, p. 90.





Camille GRÉGOIRE

(1842-1913)

La Société d'Emulation a perdu le 30 novembre 1913, en la personne de M. Camille Grégoire, un de ses membres les plus devoués et les plus éminents. M. Grégoire (Gustave-Camille) était né à Moulins le 23 juillet 1842. Après de brillantes études au lycée de Moulins, il était entré dans les bureaux de la Préfecture de l'Allier, le 1er mars 1859. Très apprécié pour son exactitude laborieuse et son intelligence avisée, il avait été nommé chef de division en 1875. Le 1er mai 1896 il fut admis à la retraite, mais ne tarda pas à être nommé juge de paix du canton de Saint-Pourçain. Il y vécut dès lors au milieu de sa famille, partageant son temps entre ses fonctions et ses chères études d'histoire locale, d'art et d'archéologie, qui ont rempli et embelli sa vie.

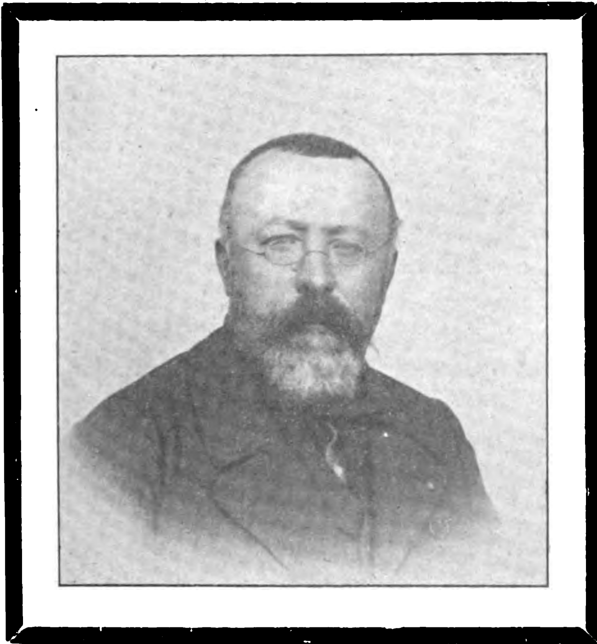
C. Grégoire a toujours et beaucoup travaillé et c'est à la Société d'Emulation qu'il a donné le meilleur de son œuvre. Il y entra de bonne heure ; il en fut l'un des vice-présidents ; il l'a surtout servie dans les fonctions de directeur du *Bulletin*, de ce *Bulletin* dont il a contribué à faire l'admirable et précieux répertoire de notre histoire locale.

Sa collaboration au *Bulletin* commence en 1892 par la publication d'un document intéressant : *Appel à la guerre de tous les nobles de la province du Bourbonnais, tenant fiefs ou arrière-fiefs ou sujets au ban et à l'arrière-ban, en 1674*. L'appel était signé de Jean-François de la Baume-le-Blanc, marquis de la Vallière, gouverneur et sénéchal du Bourbonnais.

En 1893, c'est le *Tableau du département de l'Allier en l'an IX*, œuvre du préfet Huguet, que M. Grégoire publie d'après le manuscrit existant aux Archives départementales.

L'année 1896 apporte la *Note sur les marchands mariniers de l'Allier*, description pleine de pittoresque et en même temps très

documentée, appuyée sur des rapports d'ingénieurs, dans laquelle l'auteur fait revivre une population à part du vieux Moulins, ayant ses habitudes, son langage, ses fêtes, sa confrérie à l'église Saint-Nicolas, sa procession à laquelle figurait, porté par quatre vétérans de la rivière, le petit vaisseau, emblème de leur profession.



C. Grégoire excellait d'ailleurs dans ces reconstitutions du passé. Son œuvre capitale, à notre avis, est : *Moulins aux XVe, XVIe, XVIIe siècles, d'après les notes prises dans les terriers*. C'est plus qu'une large esquisse : c'est l'histoire de Moulins comme il y a lieu de la comprendre, la vie rendue à ses quartiers d'autrefois, à ses rues dominées par les maisons à pans de bois, avec ses hôtelleries aux enseignes pittoresques, le *Singe Vert*, la *Belle Image*, etc.

La tâche serait longue si l'on voulait énumérer toutes les productions dues à la plume ou au crayon de C. Grégoire. Citons seulement les études très complètes sur le baron Dalphonse, le personnage le plus considérable de la Révolution dans l'Allier, avec Cha-

bot, et qui mourut député de l'Allier en 1821 ; — sur le Bureau des Finances à Moulins (1587-1790) ; — sur la levée des Gardes d'honneur de l'Allier pour le 4e régiment, qui s'organisa à Lyon en 1813, sous le comte de Saint-Sulpice.

La notice sur Edmond Tudot, artiste et archéologue, directeur de l'Ecole de dessin de Moulins et conservateur de notre Musée, était un acte de justice et de réparation à l'égard d'un personnage que les petitesses de son caractère et son avarice avaient rendu peu sympathique, mais qui avait beaucoup travaillé, qui avait rassemblé des pièces de réelle valeur et méritait l'hommage que C. Grégoire, l'un de ses meilleurs élèves, tint à lui rendre dans le *Bulletin* de la Société en 1899.

Trois ans auparavant, en 1896, C. Grégoire avait pris la part la plus importante à l'Exposition des beaux-arts organisée à Moulins, sous le patronage de la Société d'Emulation. Nul en effet n'était plus compétent ; car il y avait en lui, à côté de l'administrateur et de l'érudit à âme d'historien, l'artiste, l'ami de Bariau, de Queyroi, d'Outin, de Desboutin, de Marius Perret, de Belin et, dans cette glorieuse pléiade d'artistes qui faisait tant d'honneur à notre Bourbonnais il y a une quinzaine d'années, il était un des plus fervents, en même temps qu'un des plus modestes et des plus désintéressés.

Le fait que M. Grégoire s'était fixé à Saint-Pourçain l'avait amené à s'occuper spécialement de cette ville et de sa région. De là les notes sur l' « Habillement, équipement et armement des francs-archers de la ville de Saint-Pourçain au XVe siècle », sur « la peste à Saint-Pourçain en 1498 », et sur les « Dons de vins et autres produits du pays, tels que saumons, fromages, pintes d'hypocras, faits par la ville de Saint-Pourçain aux XVe et XVIe siècles. »

De là enfin la publication du *Canton de Saint-Pourçain pendant la Révolution*, la plus remarquable de ses monographies cantonales qu'avait inaugurées l'étude du Canton de Bourbon, parue en 1896. On ne peut étudier la Révolution en Bourbonnais, sujet toujours vivant, toujours inépuisé, sans recourir à ces monographies riches de documents puisés aux meilleurs sources, archives locales, archives départementales. Mais il y a autre chose dans ces travaux que l'intérêt historique. On a dit de C. Grégoire qu'il aimait à pénétrer « dans les coins du Bourbonnais », situés à l'écard des grandes routes, possédant de petits châteaux au nom presque ignorés, de

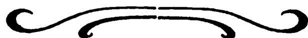
petits manoirs du XVIe siècle « avec enceinte encadrée de tours, élevées moins pour la défense que pour donner à la demeure un aspect seigneurial » et dont son crayon alerte avait vite fait de tracer la silhouette.

Le plaisir qu'il éprouvait à parcourir ainsi et à décrire tous les recoins de Verneuil, de Charroux, de Chantelle, il était heureux de le faire partager à nos collègues, et c'est ainsi que MM. Camille et Louis Grégoire organisèrent « la neuvième excursion archéologique de la Société dans la région Ouest de Saint-Pourçain-sur-Sioule ».

Avec un guide comme C. Grégoire, l'excursion fut singulièrement profitable ; et, quand, après l'excursion il s'agit, de rédiger le compte-rendu de tout ce que l'on avait vu de beau et de curieux, C. Grégoire, partageant la tâche délicate avec le commandant Du Broc de Segange, MM. Pierre Flament et Tiersonnier, prit pour lui ce qui concernait Chareil-Cintrat, Artange, le château de Chareil, la vieille église de Chareil, Blanzat, le château de la Rivière et il tint à joindre à ses descriptions nettes et précises, aux consciencieuses recherches des possesseurs de ces châteaux, des illustrations qui étaient l'œuvre de son second fils Camille Grégoire : l'ancienne église de Montfan, d'après une vieille peinture, le château de Montfan, l'église de Louchy, la tour d'Artange, le château de Chareil, le château de La Rivière, la porte de la tour d'escalier de La Rivière, la fenêtre de la grande salle.

M. C. Grégoire tint à conserver jusqu'en novembre 1908 la direction du *Bulletin* ; puis il entra au Conseil d'administration de la Société. Il prenait part à la treizième et à la quatorzième excursion et l'on espérait conserver longtemps encore ce collègue aimé et estimé de tous, qui ne cessa jusqu'au bout de préparer de nouveaux travaux ; mais ses forces déclinèrent rapidement au commencement de 1913 et il s'éteignit, laissant la mémoire d'un homme très droit, très digne, très laborieux et qui avait fait grand honneur à notre Société.

Maurice DUNAN.





BIBLIOGRAPHIE

J. Cornillon. — **Transmission de la propriété dans l'Allier sous la Révolution française. Vente des Biens nationaux.**

Tome II, Moulins, 1913, in-16, 416 pages.

Tome III, Moulins, 1913, xix-253 pages.

Le second volume de l'ouvrage de M. le Dr Cornillon est consacré à la vente des biens nationaux de deuxième origine.

En 1789, le déplorable état des finances publiques détermina la Constituante à nationaliser et à aliéner les biens ecclésiatisques mais à charge pour la Nation d'assurer les services du culte et d'assistance auxquels ils étaient destinés.

Au contraire, la confiscation des biens des émigrés et des prêtres déportés fut une pénalité. Leur vente eut lieu au district, de la même façon que celle des biens ecclésiastiques. Elle produisit le chiffre imposant de 1.300.000 livres environ.

Ces biens étaient considérables. De nombreux domaines furent dispersés et morcelés au vent des enchères. Il y eut, c'était fatal, de la spéculation de la part de certains acquéreurs, mais il y eut aussi une opération heureuse qui permit à la classe paysanne d'accéder à la propriété.

La Constituante avait laissé au service du culte les églises et les presbytères ; les communaux et les bois avaient été également distraits des ventes. Les lois du 28 ventôse an 4 et 9 germinal an 5 en ordonnèrent l'aliénation, à laquelle M. le Dr Cornillon consacre son troisième volume.

La vente de ces biens eut lieu au siège de l'Administration centrale, à Moulins. Elle ne présente pas la même portée économique et sociale que les précédentes.

La plupart des églises furent achetées par des fidèles dans le but de les rendre au culte ; et ils furent rares ceux qui cherchèrent à spéculer.

Il y en eut quelques-uns cependant, et l'auteur cite notamment

Claude-Pierre Papon des Roux, qui, devenu adjudicataire de l'église de Vicq pour la somme de 784 livres en assignats, environ 31 fr. 36 en numéraire, l'afferma dans la suite 150 francs par an à la commune, et lui réclama, en 1810, 7.000 francs pour la céder.

L'œuvre de M. le Dr Cornillon est une contribution très importante à l'histoire économique de la Révolution.

Nous savons, grâce à lui, quels biens constituaient en 1789 le patrimoine du clergé et de la noblesse dans le département, leur superficie et leur valeur ; nous savons dans quelles mains il est passé, quelles classes de la société ont profité de son aliénation ; nous pouvons ainsi nous rendre un compte exact des conséquences de cette colossale opération que la Révolution a entreprise et menée à sa fin, malgré les difficultés de toutes sortes. Ces conséquences, elles sont indiscutables.

« En divisant et subdivisant la propriété foncière, dit l'auteur comme conclusion à la fin de son dernier chapitre, la Révolution mit au service de l'agriculture des forces utiles qui, jusqu'ici, étaient restées inutilisées ou imparfaitement employées. La classe improductive diminua et la classe productive augmenta avec les acquéreurs sérieux de biens nationaux. A l'aide de ses propres bras et grâce aux capitaux qu'on lui fournit, le paysan fit opérer à la terre une transformation complète. Il défricha les brandes et les champs de genêts, supprima bon nombre d'étangs qui étaient autant de foyers pestilentiels, assainit les marécages, multiplia les assolements, diminua le nombre des jachères, laboura les plaines incultes pour les ensemencer en céréales, établir des prairies et créer des vergers. Ses fils, ses petits-fils, et ses arrière-petits-fils ont continué patiemment son œuvre ; et, grâce au labeur incessant de tous ces vigoureux pionniers, le département de l'Allier est devenu l'un des plus fertiles de la France. Cette lutte pacifique contre les éléments et les injustices de la nature n'a pas détourné le paysan des nobles pensées. Aux heures de repos, son esprit se reporte encore vers cette époque dramatique où la France se trouva aux prises avec l'Europe, et il envisage sans effroi le moment — prochain peut-être, — où la patrie aura besoin de nouveau de ses bras pour assurer sa défense et triompher de ses agresseurs. »

Joseph VIPLE.

La Joconde retrouvée, par Jean DE QUIRIELLE.

On sait que notre distingué confrère Jean de Quirielle est l'homme des « récits mystérieux » ; aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il se soit attaché à l'énigme troublante qu'est la disparition de la Joconde. Que le chef-d'œuvre ait été volé, nul ne l'ignore ; mais comment le fut-il ? que devint-il ensuite ? Lisez le livre de Jean de Quirielle et vous le saurez. Vous saurez pourquoi elle fut volée, vous saurez aussi où, quand et comment elle fut retrouvée, comment aussi elle fut, hélas ! de nouveau perdue. Perdue à tout jamais cette fois. Oncques personne ne reverra plus Mona Lisa ni dans son cadre ni hors de son cadre. Nous ne connaîtrons plus désormais l'ènigmatique sourire que par les pâles copies que prodiguent les arts graphiques. Roman alerte, dont l'intérêt se soutient sans faiblesse jusqu'à la dernière page. Cet ouvrage fait honneur à notre confrère. XXX.

Notre spirituel confrère avait été prophète incomplètement. La Joconde est « retrouvée » par des voies quelque peu différentes, il est vrai.

Le Directeur-Gérant : M. DUNAN.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1914

Présidence de M. Delaigue

Étaient présents : MM. Baury, chanoine Berthoumieu, Besson, Boutal, Capelin, Dr Chopard, chanoine Clément, Concasty, Dénier, Dunan, Dr Fourny, Grégoire, Joyeux de Lançon, Linglin, Milcent, Pays, Thonier, Tuillier, Viple.

— Excusés : MM. Bidault, chanoine Moret, Montilliet. Ce dernier exprime dans sa lettre le désir qu'il soit fait droit au vœu formulé par le docteur Fabre demandant que la séance de jour fût tenue à une heure plus tardive.

— Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président donne un souvenir ému à la mémoire de M. Ernest Olivier, qui était encore assis au milieu de nous il y a moins d'un mois. Une notice nécrologique lui est consacrée plus loin.

— Le procès-verbal est lu et adopté après mention faite de l'omission du vote exprimé à la dernière séance, en vertu duquel Mme la comtesse de Waldner, Mme Louis Monnier et M. Tuillier, ont été admis en qualité de membres titulaires.

— Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance. Lettre de Mme de Lavauvre et de M. Scharlowski, remerciant de l'envoi du *Bulletin* relatif à l'excursion ; — de M. Kiergen, entrepreneur de représentations théâtrales, offrant d'organiser des confé-

rences (la Société ne juge pas à propos de donner suite à ces propositions) ; — de M. Georges Bruel, administrateur en chef des colonies, demandant en termes aimables son admission dans notre Société ; — de l'Institut Impérial d'Archéologie de Francfort demandant l'échange de notre *Bulletin* contre le sien (il est décidé à cet égard que nos travaux spécialement régionaux ne sauraient s'étendre aux études qui sont le but de l'Institut de Francfort); — Catalogue de la librairie Champion ; — Catalogue illustré du Musée Guimet (Lyon).

— Ouvrages offerts : Par M. le chanoine CLÉMENT, le tirage à part de son rapport sur les églises visitées par l'excursion de 1913 ; — par M. CHAUVET, *l'Affaire Madeleine Albert ;* — par M. CRÉPIN-LEBLOND : *Annuaire de l'Allier* de 1914 ; — par M. BURIOT, le numéro des *Cahiers du Centre* contenant une étude sur Jules Renard, l'auteur de *Poil-de-Carotte.* — M. Paul-Théodore VIBERT a adressé un paquet comprenant : un volume intitulé le *Cinquantenaire des Girondins,* c'est-à-dire un ensemble de conférences faites en 1910 sur la « Grande Epopée nationale », de Théodore Vibert, ainsi qu'il appelle un poème en douze chants, publié par son père en 1860. L'auteur a joint un certain nombre d'articles dont le principal est consacré au membre de la commune, Rossel ; enfin un numéro de son journal : le *Grand national.* — *Conférences faites au Musée Guimet.*

— M. DUNAN fait ensuite le compte rendu des publications reçues pendant le mois :

« — *Revue de la Haute-Auvergne. Aurillac. Année 1913. Troisième fascicule.* Article de M. L. Bélard : *Saint-Flour dans le passé. Les fêtes nationales à Saint-Flour sous la Révolution.* — A signaler un passage piquant : « Célébrée la première fois le 10 Germinal an IV, la fête de la Jeunesse rata complètement : ce fut une fête de la Jeunesse sans jeunesse. Aux termes du programme, les jeunes gens d'au moins seize ans devaient se présenter à 3 heures du soir devant l'autel de la Patrie, pour recevoir une pique et se faire inscrire sur les registres de la Garde nationale..... Mais, dit le procès-verbal, aucun jeune homme de cet âge ne se présenta ; le maire fit son discours devant des vieillards, des femmes et des bambins et remit à ces derniers les piques destinées à la jeunesse..... On avait répandu le bruit que cette fête n'était qu'un prétexte pour enrôler la jeunesse et l'envoyer à l'armée : d'où absence de ceux pour qui la fête avait lieu..... L'année suivante, on se rabattit sur les écoles, qui arrivèrent, professeurs en tête, la municipalité ayanr d'ailleurs donné ordre à son de tambour de fermer toutes les boutiques... » Il faut reconnaître qu'en germinal an IV, c'est-à-dire en avril 1796, alors que la Belgique et la Hollande étaient conquises et que l'armée

de Bonaparte débouchait en Italie, il était difficile de continuer à prétendre que la patrie était en danger.

— *Revue du Berry et du Centre. Janvier 1914. Châteauroux.* Etude de M. J. Pierre sur « *La grande arbalète de Chantelle* ». — L'auteur cite un vidimus conservé aux Archives Nationales, P. 404, cote 3750/343, mentionnant le don fait à Moulins, le 22 juin 1352, par le duc Pierre de Bourbon, à Domingue l'arbalétrier génois, de « notre maison de Bourbon, avec ses appartenances étant devant la hale ». C'est ce Domingue qui « fait traire la grosse arbaleste de Chantelle, droit en la bataille du chef des anglais (au siège du château de Belleperche), qui tua deux hommes, dont furent esbahis les Anglais, car oncques n'avaient vu si gros traict ». (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, par Cabaret d'Orville.)

— *Le Bulletin de la Société Archéologique de Nantes* apporte un volume de supplément de 366 pages, entièrement consacré aux *Fouilles de l'Evêché de Nantes*, 1910-1913, par M. le chanoine Durville, avec planches et plans.

— Du *Bulletin trimestriel de la Société Archéologique de Touraine*, l'année 1913. — Quelques pages pleines d'intérêt de M. le vicomte J. de Croy sur le château d'Amboise, sur Raymond de Dezest, commissaire des bâtiments de ce château sous Charles VIII et sur les maîtres maçons du temps, qui travaillèrent à Amboise, d'après les archives d'Amboise et les rôles conservés à la Bibliothèque Nationale.

— *Recueil des publications de la Société Havraise d'Etudes diverses:* la 79e année, 1912. — Etude de M. Pierre Dubois sur « *Les beffrois et les hôtels de ville de la Belgique, du Nord de la France et de la Picardie* ». Nous relevons le passage suivant: « Les silhouettes de nos beffrois français sont d'une grande et précieuse variété : massive comme à Béthune et Boulogne, gracile et hardie sous de gracieux campaniles comme à Bergues et à Evreux... Nous ne retiendrons ici que deux détails pittoresques de leur ornementation: les « Jaquemarts » et les girouettes.

« De grandes marionnettes, les « premiers citoyens de la ville », à tout le moins les plus haut placés, figurent sur la face principale de plusieurs beffrois, à la hauteur des cloches ou des timbres de l'horloge, car ces cabotins sont le plus souvent des sonneurs; tels les « Picantins » de Compiègne, qui sont costumés en lansquenets, Martin et Martine de Cambrai, Jean Duquenne de Montdidier, qui sont vêtus en bourgeois. [On sait que notre Jaquemart de Moulins est vêtu en garde française.]... Les traditions locales donnent une très ancienne noblesse à ces figurines qui, en réalité, ne furent mises en place qu'à des dates assez basses, les Picantins au XVIe siècle, Jean Duquenne au XVIIIe siècle..... Les habitants des faîtes des beffrois portent le nom générique de « Jacquemarts » qui est celui du plus vénérable d'entre eux, monté dès 1383 à côté de l'horloge de la cathédrale de Dijon. On veut que ce soit un trophée enlevé au beffroi de Courtrai par Philippe le Hardi. »

— *Bulletin trimestriel de la Société d'Emulation d'Abbeville* (3e et 4e), 1913. *Etude de M. l'abbé Le Sueur sur l'église de Villers-Campsart et ses statues*, présentant des observations intéressantes sur les *Vierges de Pitié*. « Au XIIIe siècle, les côtés lumineux du christianisme se reflètent dans l'art. La Passion elle-même n'éveille aucun sentiment douloureux. Au XVe siècle, ces reflets du ciel sont éteints. Jésus y souffre. Il est nu. Son front est couronné d'épines et son cadavre étendu sur les genoux de sa mère..... La Vierge, associée à la Passion du Christ, en devient le personnage principal. Dès la fin du XIVe siècle, on commence à parler de la Compassion de Marie, à représenter les Sept-Douleurs de la Vierge par sept glaives enfoncés dans son cœur, mais cette représentation venue des Flandres ne prévalut pas chez nous. Les artistes ne retinrent qu'une seule douleur, la plus poignante de toutes. Ils choisirent le moment où Marie reçoit le cadavre de son fils. Cette figure de la Mère, portant sur ses genoux le cadavre du défunt Crucifié, résumera chez nous, pendant les XVe et XVIe s., toute la passion de la Vierge... »

Comme M. Mâle, l'auteur pense que l'on peignit d'abord les « Pitiés » et qu'on ne les sculpta qu'ultérieurement.

A propos de l'église Saint-Pierre de Montluçon, l'auteur signale les formes différentes données à sainte Madeleine, d'une part représentée couchée et méditante, d'autre part figurée « toute jeune, à la taille fine, prise dans un corset, la longue robe couverte d'un grand manteau, et portant son attribut ordinaire, un vase d'albâtre plein de parfums... »

— Du même Bulletin, une étude de M. l'abbé Mille, rendant compte du livre de M. Pierre Ladoué sur « *Millevoye, 1782-1816* », *librairie Académique, Perrin et Cie, Paris*, 1912. — Millevoye était né à Abbeville, d'un père marchand de lin. Il fit de bonnes études, fréquenta le monde et connut de bonne heure le succès comme poète. Sa célèbre *Chute des Feuilles* fut couronnée en 1811, au concours des Jeux Floraux de Toulouse. Il fut généreusement récompensé d'un poème composé sur la naissance du Roi de Rome ; mais sa santé s'altéra de bonne heure. Il mourut à 34 ans, le 11 août 1816. »

— A propos de la discussion qui s'est engagée au sujet de la tradition qui fait naître à Moulins le maréchal de Berwick, il est observé que le texte des *Mémoires* publiés à Londres en 1758 est affirmatif, et que ces Mémoires en reproduisent exactement d'autres édités à la Haye dès 1737, presque au lendemain de la mort du célèbre maréchal. La Société est d'avis de continuer les recherches.

— M. VIPLE, comme suite à ses communications précédentes au sujet des fouilles commencées à Bègues, par M. Georges Guillon, donne lecture d'une lettre de M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, qui les a visitées en juin 1913 : « Je crois que si la Société d'Emulation du Bourbonnais peut disposer d'un petit crédit

pour M. Guillon, il serait opportun de l'encourager dans ses recherches à Bègues. On pourrait, je crois, lui donner mission de pratiquer ou de continuer les sondages dans l'*oppidum*, dans le but de déterminer, à l'aide des menus objets mis au jour, la date de l'occupation. Celle-ci peut s'étendre sur plusieurs périodes. En outre encore l'étude de cette station se rattache à un problème archéologique *sub judice*, l'âge et l'origine des murailles vitrifiées. J'ai exposé les conditions générales de ce problème dans le dernier volume de mon manuel (tome II, 2e partie, p. 706). J'ai mentionné Bègues dans la liste assez courte des spécimens connus de ces murailles, page 709, alinéa 1 ; j'ai exposé les desiderata de l'archéologie à ce sujet. Bègues pourrait peut-être nous procurer des indications utiles. »

Comme conclusion, M. Viple demande à la Société de vouloir bien accorder une subvention à M. Georges Guillon pour lui permettre de continuer ses recherches dans le sens indiqué par la lettre de M. Déchelette.

— M. le Dr CHOPARD communique une série d'intéressants aperçus sur l'histoire de Cusset, extraits des notes prises par le capitaine Aimé, ancien maire de Cusset.

— M. GRÉGOIRE remercie la Société et en particulier M. Dunan, pour la notice consacrée à Camille Grégoire, son père. Il annonce que le défunt a laissé d'intéressants manuscrits.

— M. CAPELIN fait circuler une photographie représentant un contre-feu armorié, trouvé dans les dépendances du château d'Estrées, commune de Molinet.

— M. BESSON lit ensuite la note suivante : « A notre séance de novembre M. le chanoine Clément nous signalait la découverte d'un vase dans les sables de la rivière d'Allier.

« Ce vase fait à la main sans l'aide du tour semblerait se rattacher à l'époque Gauloise, mais je crois, sans être trop affirmatif cependant, qu'on peut l'attribuer à l'époque préhistorique, et voici pourquoi :

« Dernièrement un ouvrier travaillant dans un bois situé sur la bordure nord-est de la forêt de Mulnay (commune de Saint-Ennemond), a trouvé, au fond d'un creux où l'eau a dû séjourner à une certaine époque, la partie inférieure d'un vase absolument semblable à celui dont je viens de parler, comme forme, poterie, dimensions ; tout à fait à côté se trouvait une hache en pierre polie et autour de

cet endroit on a trouvé déjà des haches en pierre polie, de nombreuses pointes de flèches et des éclats de silex.

« Souvent j'ai trouvé dans les endroits, aux environs de notre ville, où l'on peut encore rencontrer des traces de l'homme préhistorique, des fragments de poteries noires semblables.

« Si le vase trouvé dans les sables de l'Allier appartient réellement à cette époque, il peut se faire qu'il vienne des stations préhistoriques de la région, Neuvy, Coulandon, Marigny, et qu'il soit descendu par la rivière la Queune.

« D'ailleurs pour que cette poterie si fragile se soit conservée aussi intacte, il faut que son voyage dans l'eau ait été très court. »

— M. le chanoine CLÉMENT communique une lettre de M. Leprat, président des *Amis de Montluçon*, qui demande à notre compagnie de faire l'échange de son *Bulletin* avec l'organe de la jeune société montluçonnaise. Cette demande est accueillie très favorablement, et il est décidé que l'échange sollicité sera fait afin d'établir des liens plus étroits entre les deux sociétés bourbonnaises.

Notre confrère donne lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter, au nom du Conseil d'administration, sur la prochaine excursion à Huriel et à Montluçon. Le projet est adopté. L'horaire et le programme complet figureront dans le *Bulletin* lorsque le jour de cette excursion aura été fixé définitivement dans une séance ultérieure. En attendant, M. Clément fait circuler de nombreux documents sur l'église et le donjon d'Huriel, les principaux monuments et les œuvres d'art de Montluçon qui seront visités au cours de l'excursion de 1914.

M. le chanoine Clément, se faisant l'interprète de plusieurs de nos confrères, demande à M. le Président que le « règlement intérieur » qui complète les derniers statuts et règlements de notre Société soit imprimé, après qu'une lecture nouvelle en aura été faite à la séance prochaine de mars, en assemblée générale, pour permettre toutes observations et, si la chose est jugée nécessaire, toutes modifications utiles avant l'impression qui donnera plus de fixité au texte. M. Viple s'associe à cette demande, et la Société décide qu'il y sera fait droit lors de notre prochaine séance générale.

Au nom de M. Valther, dont il a été parlé à la dernière séance, M. le chanoine Clément présente une étude et de nombreux dessins de M. le secrétaire de la mairie d'Hérisson. Ces croquis sont relatifs

à des pierres trouvées à Reugny, près Montluçon, et sur lesquelles notre correspondant voit des scènes diverses, des animaux, des grotesques qui auraient été sculptés à l'époque antique. Malheureusement les photographies réclamées par notre confrère pour être soumises, comme éléments d'appréciation, à l'examen de notre compagnie, ne fournissent aucune indication précise, par suite de leur trop petite échelle et de leur manque absolu de netteté. Notre confrère insistera auprès de M. Valther pour obtenir des épreuves suffisantes.

Le même confrère rapporte d'un voyage à Montluçon, le dessin d'une pierre armoriée, datée de 1682, trouvée dans les sous-sols de l'ancien prieuré de Notre-Dame de Montluçon et conservée aujourd'hui dans la maison de commerce de M. Chassagne. Il s'agit des armoiries de Victor-Augustin de Mélian, prieur de Bassac, d'Evaux, de Notre-Dame de Montluçon, aumônier de la Reine, nommé évêque de Gap le 21 juillet 1679, puis d'Alet en 1684. Il portait ses armes de famille, à savoir : *d'azur à la croix accompagnée aux 1 et 4 d'un aigle, et aux 2 et 3 d'une ruche, le tout d'or*. Ces armoiries ont été adoptées, lors de l'enregistrement officiel du « vendredy 21 février 1698 » par le prieuré de Saint-Pierre de Montluçon dont Victor de Mélian avait dû être aussi le supérieur du fait de son prieuré d'Evaux, dont dépendait celui de Montluçon.

— M. le Président résume un document trouvé chez M. Henri Perret, de Moulins, le frère du peintre Marius Perret, et relatif au couvent des Cordeliers du Donjon dont le Provincial poursuivait lui-même, au nom du chapitre de la province de son ordre, en 1768, la suppression avec celles d'un certain nombre d'autres maisons peu importantes. La pièce en question est la copie de la procédure, expédiée en 1775 à Philibert Pinot, curé du Donjon, pour avoir son avis et celui des notables dans l'enquête de *commodo et incommodo* prescrite par l'autorité ecclésiastique d'Autun, en ce qui regardait la maison conventuelle du Donjon.

M. le chanoine Clément connaissait déjà le commencement et la fin de cette affaire.

En effet, dès 1749 une supplique, signalée par M. le chanoine Moret dans le t. II de ses *Paroisses bourbonnaises*, avait été adressée à l'évêque d'Autun par le même curé du Donjon, Philibert Pinot, et les curés des paroisses voisines à l'effet d'obtenir la suppression des cordeliers du Donjon qui étaient réduits à un nombre infime et

l'affectation de leur grande église au service paroissial qui se faisait jusqu'alors dans la chapelle, devenue trop étroite, du château.

Cette demande qui avait été accueillie favorablement par les supérieurs cordeliers — on vient de le voir par le document apporté par M. Delaigue — n'eut pas de résultat pratique. Car en 1788 on trouve encore présents à la bénédiction du cimetière de Saint-Hilaire, et en compagnie des curés voisins, le Père Moleyres, gardien des cordeliers du Donjon. Ce n'est que lors du mouvement révolutionnaire qu'ils durent partir du Donjon et que leurs biens furent aliénés.

— MM. DELAIGUE, chanoine CLÉMENT, CAPELIN, DUNAN et VIPLE déposent sur le bureau une proposition tendant à conférer à M. Flament le titre de membre honoraire.

— M. le Dr DE BRINON est élu vice-président en remplacement de M. Dunan, élu précédemment directeur du *Bulletin*.

— Sont présentés en qualité de membres titulaires : M. Léon COL, négociant à Moulins, rue de l'Horloge, présenté par MM. Delaigue, l'abbé Clément et Viple; — M. Georges BRUEL, administrateur en chef des colonies, par MM. Delaigue, Dunan et Viple.

— Sont admis en la même qualité : M. DE CHAMPIGNY, château de Mirebeau, Trevol ; — M. Max FAZY, archiviste de l'Allier ; — Mme SAAR-FOURCHAULT, 30, rue Etex, Paris.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

E. C.





L'ABBAYE DE SAINT-LÉGER D'ÉBREUIL

A la suite d'une des terribles incursions des Normands dans le Poitou, à la fin du IXe siècle, les moines bénédictins de Saint-Maixent abandonnèrent leur monastère, emportant avec eux les reliques de leur patron saint Maixent et celles de saint Léger et de saint Garin, son frère, qui y étaient déposées; après s'être réfugiés quelque temps en Bretagne, ils vinrent à Ebreuil, en Auvergne, où existait alors un domaine royal (1).

Une légende, qui a figuré dans les plus anciens bréviaires de Clermont, mais a été rejetée plus tard comme entachée de fable, fixe aux ides de mars de l'an 906, l'arrivée des moines de Saint-Maixent à Ebreuil (2).

Les troubles ayant cessé par le traité de 912 entre Charles-le-Simple et les Normands, la plupart des moines retournèrent en Poitou ; il n'en serait resté que sept à Ebreuil (3).

Le monastère d'Ebreuil était placé sous la protection de la

(1) *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, 1733, tome II, p. 675. *De S. Leodegarii translatione et reliquis observationes.* — *Annales Ordinis S. Benedicti*, 1739, tome III, p. 353. — Mabillon, *De re diplomatica*, 1681, p. 282. — Saint-Maixent, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres). — L'abbaye de Saint-Maixent, autrefois de Saint-Saturnin (évêque de Toulouse et martyr), a été fondée en 459.

(2) Légende corrigée de saint Maixent, Bréviaire de Clermont, 18 juin, reproduite dans le *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 4, Bibliothèque de Clermont-Ferrand, manuscrit 688. — Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, pages 5 et 64.

(3) Mémoire de M. de Bernage de Vaux, intendant en la généralité de Moulins, sur le projet d'union de la manse conventuelle de l'abbaye d'Ebreuil, élection de Gannat en Bourbonnais, à l'hôpital de Moulins, capitale de la Province, 1751, publié par Eug. Cavalier, *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1895, p. 20.

B. Marie, des S. S. Apôtres Pierre et Paul, et de S. Léger; mais plus spécialement sous le vocable de S. Léger (1).

* * *

Léger, ou plus exactement Leodgarius, avant d'être un saint au ciel, avait été un grand personnage sur la terre (2).

Il était né en Alsace vers 616. Appartenant à une famille illustre, il fut élevé au palais de Clotaire II. Il entra dans les ordres, devint archidiacre de l'église de Poitiers, dont son oncle Dido était évêque, puis abbé de Saint-Maixent (653), et évêque d'Autun (659). Il rétablit la tranquillité dans ce diocèse, qui était alors déchiré par les factions.

A la mort de Clotaire II (669), qui n'avait pas de fils, Leodgar, avec les grands d'Austrasie et de Bourgogne, se prononça en faveur de Childéric II, son frère aîné, tandis qu'Ebroïn, maire du Palais de Neustrie, tentait de lui donner pour successeur son autre frère Thierry. Childéric l'emporta. Ebroïn vaincu, dut se réfugier dans le monastère de Luxeuil, et Leodgar devint le personnage le plus considérable du royaume.

La fortune politique a des revers; Leodgar en fit l'expérience. Accusé d'aspirer au trône, il fut lui-même enfermé à Luxeuil.

A la mort de Childéric, assassiné par un noble franc (673), Leodgar et Ebroïn sortirent de ce monastère réconciliés en apparence; mais la lutte reprit bientôt entre eux. Ebroïn, redevenu maire du Palais, envoya une armée assiéger son adversaire dans Autun. Leodgar chercha à résister, distribua au peuple ses trésors, organisa des processions. Cependant, à la fin, pour sauver la ville des horreurs d'un assaut, il alla se livrer aux mains de ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux.

Ebroïn le déféra ensuite à un Concile réuni à Villeroy (Yonne), sous l'accusation d'avoir fait assassiner le roi Childéric. Il fut déclaré coupable et dépouillé de la prêtrise. Puis, après avoir subi

(1) *Gallia Christiana*, 1720, tome II, p. 369.

(2) *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, 1733, *Vita Sancti Leodegarii*, tome II, pages 649 et suivantes. — Dom Pitra, *Vie de saint Léger*. — Lavisse, *Histoire de France*, tome II, p. 165.

toutes sortes de tourments, il fut mis à mort, le 2 octobre 678, dans la forêt d'Iveline (Artois).

Ses souffrances, peut-être aussi ses mérites, ont valu à Leodgar d'être mis au rang des saints. De bonne heure, il fut considéré, à cause des circonstances de sa mort, comme un martyr ; et les évêques de Poitiers, d'Autun et d'Arras, se disputèrent son corps qui avait été déposé dans un petit oratoire au bourg de Sercin. Le premier se fondait sur son alliance, le second alléguait en sa faveur que le pasteur doit reposer au milieu de son troupeau ; et le troisième que, saint Léger ayant été martyrisé dans son diocèse, il était juste qu'il y attendît en paix la résurrection générale.

Pour mettre fin à la contestation, ils s'en rapportèrent au sort qui favorisa l'évêque de Poitiers. Celui-ci fit transporter le corps de Leodgar dans l'église du monastère de Saint-Maixent, d'où le chassèrent les Normands deux siècles plus tard (1).

Avec les reliques de saint Léger, les religieux de Saint-Maixent apportèrent à Ebreuil celles de son frère saint Garin. Guerin, ou Garin, avait partagé la disgrâce de son frère ; accusé en même temps que celui-ci, il avait été lapidé. Il était juste qu'il partageât avec lui la gloire du martyre.

*
* *

En 971, Lothaire abandonna à l'abbé Amblardus, le bourg, l'église, les terres, tout ce qui composait enfin la villa royale que les Carlovingiens possédaient à Ebreuil (2).

Le 3[e] jour des nones de mai 1011, Bernard, abbé de Saint-Maixent, ouvrit des salines au monastère d'Ebreuil, et lui céda des réservoirs maritimes, lui assurant ainsi en tout temps, non seulement les poissons de choix, mais surtout le sel si cher et si rare à cette époque (3).

En 1016, Guillaume V, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, lui fit don d'une terre située en Saintonge, d'une villa appelée

(1) *L'Année Bénédictine*, 1670, 2 octobre, Saint-Léger, p. 27. — *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, tome II, p. 649 et suivantes.

(2) De Coiffier-Demoret, *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons*, tome II, p. 102. — *L'Ancien Bourbonnais*, tome II, *Voyage pittoresque*, p. 359. — *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, tome II, p. 115.

(3) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*. p. 7, d'après « Dom Estiennot, manuscrit conservé aux archives de l'Allier » (note). Mais il n'existe aux archives départementales de l'Allier aucun manuscrit de Dom Estiennot.

« Gelzans » et attenant à une autre du nom de « Vinolium », et encore d'une maison dans la ville de « Surgerias » (1).

En 1032, son fils, le comte Guillaume d'Aquitaine, lui concéda un lieu du nom d' « Ebrolium », en Saintonge, pour y élever un monastère soumis à l'autre Ebreuil (2).

Vers 1064, Arnaldus, neveu d'Arnaldus, évêque de Périgueux, fondateur de Saint-Léger de Cognac, se rendant à Rome, séjourna à Ebreuil et abandonna à l'abbé Gerbertus le monastère de Cognac (3).

Un moine d'Ebreuil, appelé Hugues, ayant entrepris avec un clerc, vers 1072, le pèlerinage de Sainte-Foy de Conques (4), ils arrivèrent au temps du carême en un lieu nommé « Lugagnac », où ils trouvèrent l'église dédiée à la bienheureuse Marie et célèbre par de fréquents miracles, déserte, car son pasteur était allé à Rome avec le seigneur, Gilbert Airald; ils décidèrent de s'y arrêter pour célébrer les offices divins, jusqu'à ce qu'ils fussent revenus. Au retour, le seigneur, par reconnaissance envers le moine, concéda au monastère de Saint-Léger la moitié de cette église qu'il tenait en fief des vicomtes Raimond et Beranger. Adiardis, belle-sœur de Gilbert Airald, donna à son tour l'autre moitié (5).

En 1074, Odéric, abbé de Vendôme, se rendant à Rome, s'arrêta à Ebreuil, où il fut reçu avec honneur par l'abbé Guillaume et ses

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369. — *Annales Ordinis S. Benedicti*, tome IV, p. 230 et 233. — Surgeriæ, actuellement Surgères, arrondissement de Rochefort (Charente-Inférieure). Il n'est pas possible d'identifier « Gelzans » et « Vinolium ».

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369. — Le Breuil-la-Réorte (Charente-Inférieure), à 7 kilomètres de Surgères. Il y fut créé un prieuré sous le vocable de Saint-Léger, dépendant du prieuré de Saint-Léger de Cognac, qui passa dans la suite au monastère de la Chaise-Dieu, en Auvergne.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369; « *ex ejusdem tabulis, teste nostro* D. Claud. Estiennot ». — Abbé Nauglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, tome III, pages 510-511. — Cognac (Charente). Le prieuré de Saint-Léger de Cognac fut fondé en 1031, par Arnaud de Vitabre, évêque de Périgueux, avec le concours de ses neveux Itier et Arnaud.

(4) Sainte-Foy de Conques (Aveyron), était une riche abbaye bénédictine fondée à l'époque mérovingienne.

(5) *Annales Ordinis S. Benedicti*, tome V, p. 53. — Notre-Dame de Lugagnac était une chapelle située dans la paroisse de Saint-Martin-de-Cormières, actuellement commune de Vibal, canton de Pont-de-Salars, arrondissement de Rodez (Aveyron).

moines. Il existait alors un différend entre les deux monastères au sujet de l'église d'un lieu appelé « Mons-revellis » (1), que celui de Vendôme occupait injustement, du moins selon celui d'Ebreuil. Cette question agitée dans beaucoup de synodes était encore en suspens. Odéric, avec le conseil des frères qui l'accompagnaient, abandonna au monastère d'Ebreuil, en échange de cette église, une terre située à « Ruzac » (2), diocèse de Saintes. Cette transaction fut faite en présence de Boson, évêque de ce diocèse, et fut confirmée par le duc d'Aquitaine (3).

Vers 1080, le chevalier Arnauld de Veauce, revenant d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, tomba gravement malade dans le monastère de Saint-Sever, en Gascogne (4). Sentant sa fin prochaine, il appela ses compagnons de route, les chevaliers Claude de Chauvigny, Arnauld de Laima, et Roger de Chauvigny, et en leur présence, pour racheter son âme et celles de ses parents, il donna à M. Saint-Léger et aux moines d'Ebreuil une forêt dépendant de son fief de « Chamboirat », paroisse d'Ebreuil, où étaient forestiers Geoffroy de Saint-Quintin et du Max de Chezelle, le fief de toutes les églises dépendant de sa seigneurie de Veauce, et diverses dîmes percevables à Vicq, où était une chapelle sous le vocable de Saint-Maurice (5).

A sa mort, sa femme et ses enfants exécutèrent scrupuleusement sa donation en présence de Guillaume, abbé, et des moines réunis capitulairement dans la sacristie de l'abbaye, à la charge par eux de célébrer pour le repos de l'âme du donateur deux services annuels, d'inscrire son nom dans le « martyrologe » à la suite des noms des frères, et de distribuer à chaque pauvre du pain et du vin pour la rédemption de son âme (6).

(1) Mons-revellis, ou Mons-rebellis, est un nom qui fut fréquemment donné au xᵉ siècle à des châteaux-forts par leur fondateur, pour exprimer la résistance que ces forteresses étaient en état de soutenir contre leurs assaillants. Il n'a pas été possible d'identifier le lieu mentionné ici.

(2) Il n'est pas possible d'identifier ce lieu.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369. — *Annales Ordinis S. Benedicti*, tome V, p. 76.

(4) Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes), monastère fondé au xᵉ siècle.

(5) Chamboirat est un hameau de la commune d'Ebreuil. — Veauce et Vicq sont deux communes du canton d'Ebreuil.

(6) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369. — *Annales Ordinis S. Benedicti*, tome V, p. 153.

Entre 1096 et 1102, le chevalier Guillaume Paluet céda de nombreux biens au monastère de Saint-Léger de Cognac (1).

Dans la première moitié du XIIe siècle, Pierre Ramers donna également à ce monastère pleine jouissance sur les biens de « Born » (2).

En 1083, Hugues, fils de Hugues Raimond, fit don au monastère d'Ebreuil de l'église de Saint-Pourçain de Naves (3).

Ainsi, les libéralités affluaient sans cesse en faveur de cet établissement, qui, grâce aux dons et aux aumônes, était déjà moins d'un siècle après sa fondation opulent et puissant.

Une bulle du pape Grégoire VII, de 1080, l'érigea en abbaye (4).

Deux autres bulles, l'une du pape Paschal II à l'abbé Théodard, de 1115, l'autre du pape Adrien IV à l'abbé Gérald, de 1155, placèrent l'abbaye sous le patronage direct du Saint-Siège (5).

C'était là un privilège que les monastères recherchaient pour se soustraire à l'obédience des évêques et aussi pour placer leurs domaines à l'abri des violences et des usurpations des barons féodaux.

« Nous défendons absolument, dit Paschal II à l'abbé Théodard, à qui que ce soit de troubler témérairement votre monastère, de ravir ses possessions ou de les retenir, ou de les diminuer et de les tourmenter par de téméraires vexations. . . . . . S'il arrivait qu'un ecclésiastique ou un séculier tentât sciemment à l'avenir de méconnaître le texte de notre constitution, et s'il persistait malgré le second et troisième monitoire à ne point donner satisfaction convenable, qu'il perde les pouvoirs, les honneurs et les dignités dont il est revêtu. Qu'il apprenne que l'action qu'il a commise est criminelle aux

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369. — Il existe en Dordogne plusieurs lieux du nom de « Born ». Il a été impossible d'identifier celui dont il est question ici.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369, « *ex tabulis Ebrolii* ». — Naves, commune du canton d'Ebreuil.

(4) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, tome IV, art. Esbreule. — Chaix de Lavarène, *Monumenta Pontificia Arverniæ*, tome I, p. 72.

(5) La bulle de Paschal II était conservée avec son sceau dans les Archives du monastère d'Ebreuil. — *Gallia Christiana*, tome II : *Instrumenta. Ecclesiæ Claromotensis*, 121-122, « in archivis Ebrolii ». — *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 8. — Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 65. — Chaix de Lavarène, *Monumenta Pontificia Arverniæ*, tome I, p. 137.

L'original de la bulle d'Adrien IV est conservé aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, Fonds de l'Evêché, sac. 1, cote 39. — Chaix de Lavarène, *Monumenta Pontificia Arverniæ*, tome I, p. 232.

yeux de la justice ; qu'il ne soit plus admis au très saint Corps et au sang de Dieu, de Jésus-Christ, notre divin rédempteur ; qu'il tombe enfin sous le coup d'un châtiment exemplaire ! » (1)

Le 6 mars 1111, Léger, archevêque de Bourges, étant sur le point de paraître devant Dieu, pour honorer celui dont il portait le nom et réclamer son utile patronage, confirma toutes les donations faites au monastère d'Ebreuil par ses prédécesseurs (2).

En 1166, il y eut un règlement entre l'abbé Jean Ier et Pierre, archevêque de Bourges, au sujet des dîmes et redevances de l'église de Naves. L'abbé abandonna tous les droits de son monastère, ne se réservant que ce qui appartenait à l'aumône d'Ebreuil (3).

Au cours du XIIe siècle, des difficultés surgirent entre l'abbaye et le seigneur de Nades (4). Celui-ci prétendait avoir le droit de nomination à la paroisse dont il était le chef temporaire. La discussion fut vive ; on en vint même à des voies de fait. . . . . . De guerre lasse, les parties convinrent de s'en rapporter à l'officialité de Clermont, qui rendit un jugement donnant gain de cause au seigneur de Nades (5).

Les fondations pieuses en faveur de l'abbaye continuèrent d'affluer aux XIIIe et XIVe siècles (6) :

1213, Daim de Veauce, une grande messe des morts le 3 novembre ;

1222, Dom Etienne de Monce, aumônier, une messe basse le 15 mars ;

1250, Pierre Gosselin, prieur de Saint-Paul, une messe basse des morts ou anniversaire le 12 mars ;

1252, Pierre, abbé d'Ebreuil, une messe basse des morts ou anniversaire le 13 mars (7) ;

1304, Pierre de Rochedagout, une messe basse le 12 juillet (8) ;

(1) Bulle du pape Paschal II à l'abbé Theodard, 1115.

(2) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 9 ; d'après le manuscrit de Dom Estiennot.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(4) Nades, canton d'Ebreuil.

(5) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 42 ; d'après les archives du château de Nades.

(6) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Insinuations ecclésiastiques. Volume 155, p. 56.

(7) Pierre, abbé d'Ebreuil, 1242-1252.

(8) La famille de Rochedagout était originaire du lieu de ce nom, situé près de Pionsat (Puy-de-Dôme).

1310, Dom Clément, aumônier, une messe basse tous les premiers lundis de carême ;

1309-1312-1316, Guillaume de Moriord, abbé d'Ebreuil, une messe basse avec l'office des morts les jours de l'Annonciation, et dimanche, mardi et jeudi de la Passion (1) ;

1326, Etienne Revel, clerc à Aigueperse, a donné pour participer aux prières et bonnes œuvres ;

1335, Elie, abbé d'Ebreuil, et Hugues Félix, prieur de Saint-Paul, ont donné pour participer aux prières et bonnes œuvres (2) ;

1340, Philippe de Lajonchère, une messe basse des morts ou anniversaire le 4 avril ;

1343, Guillaumette Brahac et son fils, une messe basse des morts ou anniversaire le 4 mai ;

1345, Léon de Monferrier, une messe basse ou anniversaire des morts, le lundi de la semaine sainte, avec les Vigiles, un Libera, et De Profundis ;

1347, Etienne de Marsat et damoiseau de Montpensier, une messe basse des morts ou anniversaire le 5 août ;

1348, Philippe de Veauce, veuve de Beraud Dauphin d'Auvergne, seigneur du Chatelard, et sa famille, un service solennel avec les grosses cloches, le 2 mai (3) ;

1349, Pierre de Monrouge, clerc, fils de Pierre, un service solennel avec les grosses cloches le 12 mai ;

1349, Dame Bonne Valérie, veuve de Pierre de Blot, une messe basse des morts ou anniversaire pour elle et Guillaume Bonne et ses enfants, le jour de sainte Valérie (4) ;

1412, 1413, 1416, Jean de Bessoles, seigneur de Servant, une

(1) Guillaume de Moreri, ou de Moriord, abbé d'Ebreuil, 1299-1316.

(2) Elie de Malafayda, abbé d'Ebreuil, 1321-1340.

(3) Philippe ou Philippie de Veauce, fille de Pierre de Veauce dit le Borgne, seigneur de Veauce et du Chatelard, épousa en premières noces Guillaume de Vendac, et en deuxièmes noces, Beraud Dauphin II, seigneur de Saint-Ilpise et de Combronde, auquel elle apporta le terre du Chatelard.

Mais la date de 1348, indiquée ici, est certainement erronée, car Philippe de Veauce ne vivait que dans la première moitié du xve siècle.

(4) La famille de Blot possédait le fief de Blot-le-Rocher ; au xive siècle, Catherine de Blot, héritière du nom, épousa Guillaume de Chauvigny, seigneur du Vivier et de Saint-Gal.

messe basse par semaine et un service solennel avec les grosses cloches, le 25 juin (1).

Une inscription, qui subsiste sur le troisième pilier de l'église à droite en entrant, a conservé le texte de cette fondation.

« Sachent tuit que Jehannot Bessole, escuyer, seigneur de séant, pour le remède de son âme, de ses prédécesseurs, successeurs et bienfaiteurs, a donné aux religieux du couvent du Moustier d'Ebreuille XXX et V sestiers de froment, mesure de Charroux, et deux gélines de rante a tousiours (mes) perpétuellement baillés réellement, et pour lesquelles choses, lesdits abbé et couvent doivent et seront tenus de célébrer une messe à la dévocion et à la volonté du célébrant chacune sepmaine durant la vie dudit Bessole, et ce pour les pictances généraux a lui baillés et octroyés par feu révérand père en Dieu Rogier, jadis abbé dudit lieu d'Ebreuille, et pour le couvent d'icelui ; lesquelles pictances généraux, ledit Jehannot Bessole, pour le remède de son âme et de sesdits prédécesseurs, successeurs et bienfaiteurs, a donné, remis et délaissé au révérand père en Dieu maître Pierre Chalus, abbé dudit Moustier et à. . . . . d'icelui tréspassé, ledit Jehannot Bessole, lesdits abbé et couvent et leurs successeurs perpétuellement seront tenus de célébrer chacune sepmaine à l'autel de cette chapelle nouvellement édifiée par ledit Bessole, c'est à savoir : trois messes de mort et faire absolution sur la tombe dudit Bessole avec l'eau bénite en disant De Profundis avec les respons, versets et oraisons.

« Et sont tenus lesdits abbé et couvent de bailler un cierge pour finir lesdites messes à leurs dépens et avec ce, seront tenus lesdits abbé et couvent de sevelir le corps dudit Bessole honorablement et convenablement et bailler la lumière de la sépulture, c'est à savoir : quatre cierges, deux torches de cire, et des chandelles suffisamment à célébrer les messes : trois messes à haulte voix, l'une du Saint-Esprit, l'autre de Nôtre-Dame, et l'autre des morts.

« Item. Seront tenus de célébrer chaque jour des quarante jours après le décès dudit Jehannot une messe des morts en priant Dieu pour l'âme dudit Jehannot et de ses bienfaiteurs.

« Item. Seront tenus de faire anniversaire chaque an le jour de

(1) Jean de Bessoles, écuyer, seigneur de Veauce, en partie ; il fonda, en 1381, le chapitre de Saint-Vénérand en l'église de Veauce.

son obiit. Lesquelles furent faites et octroyées en l'an 1445 et l'an 1416, et recehues par Guille Faury, notaire juré du roi.

« Item. Est vrai que ledit Jehannot Bessole, au temps que feu maître Rogier de Graveyroux vivait, ledit Johannot pour certaines causes bailla et délivra auxdits abbé et couvent LXXX francs d'or, pour lesquelles et autres choses, lesdits abbé et couvent étaient tenus de faire chacun an un anniversaire pour le remède des âmes dudit Jehannot et de Marguerite de Piesson, jadis sa femme que Dieu ait en garde et de tous les siens. Lesquelles lettres furent données l'an mil quatre cent quatre vingt-et-un » (1).

Il y avait en outre deux fondations sans date et une dernière fondation du XVIIe siècle :

Fondation sans date par le vicaire de Saint-Martin, six messes basses par an pour les défunts dans les mois de février, juin, juillet, août, septembre et octobre (2) ;

Fondation sans date de François de Bourbon, deux grandes messes le mardi après la Saint-Luc (3) ;

1658, Fondation par l'abbé de Rouvignac, un service solennel avec les grosses cloches le 8 février, et une messe basse tous les mercredis des quatre-temps (4).

En 1443, le prieuré de Montfermy fut uni à l'abbaye, à charge de certaines distributions en pain et vin aux religieux de Montfermy, et également, en 1447, le prieuré de Pionsat (5).

Le 12 janvier 1448, la dame de Veauce abandonna à l'abbé d'Ebreuil les dîmes de Monteignet et de Vicq (6).

(A suivre.) JOSEPH VIPLE.

(1) J.-B. Peigue, *Notice sur Ebreuil. Tablettes historiques de l'Auvergne*, 1840, p. 471.

(2) Vicairie de Saint-Martin de Jarige, commune d'Ebreuil.

(3) Il est impossible d'identifier François de Bourbon, dont il est question dans cette fondation. On peut supposer qu'il était seigneur de Rochefort, et que c'est lui qui créa, vers le XIIe siècle, l'église de Saint-Bonnet de Rochefort.

(4) Charles Charretier de Rouvignac, abbé d'Ebreuil, 1624-1658.

(5) Montfermy, canton de Pontgibaud (Puy-de-Dôme). — Pionsat (Puy-de-Dôme). — Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44.

(6) Monteignet, canton de Gannat (Allier). — Vicq, canton d'Ebreuil. — Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44.



QUELQUES DOCUMENTS SUR BELLENAVE

Les anciennes familles de Bellenave

(Suite et Fin.)

Jean Jehan II, seigneur de Bellenave en 1377, eut d'un premier mariage avec N... : 1° *Pierre Jehan*, 2° *Athon Jehan*, 3° *Aliénor*, 4° *Marguerite*, dame de Chitain. Aliénor fut mariée à Guillaume de Boucé, chevalier, seigneur de Boucé et de Poncenat, par contrat passé devant Ronsier, notaire, le 25 août 1411, en présence de nobles hommes Mres Pierre de Chalus, dit le Boyer, et Odin de Rollat, chevaliers ; de Jean de Chalus, de Pierre de Toulon, Blainet de Montaigu, Léotard de la Rivière, écuyers, et plusieurs autres. Il fut constitué à l'épouse une dot de 1.500 livres (1).

Jean Jehan II avait épousé en secondes noces Isabeau de Chalus, fille d'Aubert, chevalier, seigneur du Puy Saint-Galmier, et veuve d'Antoine de Chaseron (1401). Elle donna la terre du Bladre à son beau-fils Athon Jehan (1425) ; deux ans plus tard, elle donna 5 livres de rente à l'église de Bellenave, à la charge par les prêtres de dire perpétuellement trois messes hautes, le jour de Notre-Dame, du Saint-Esprit et des Trépassés ; la dite rente à percevoir sur les détenteurs de la terre de Bellenave. (Montanier, notaire royal, 27 mai 1427) (2).

Pierre Jehan, chevalier, seigneur de Bellenave et de Saint-Floret, épousa Béatrix Juglière, veuve d'Etienne le Grand. Il semble n'avoir laissé qu'une fille, N..., mariée à M. de Montgon (peut-

(1) Cf. E. Reverend du Mesnil. *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, année 1894, t. I, p. 99.

(2) Archives départementales de l'Allier, série G, n° 14.

être Antoine de Léotang, seigneur de Montgon, qui vivait en 1455).

Le frère de Jehan, *Atho*, devint après lui seigneur de Bellenave en 1436. Il avait épousé, le 28 février 1425, Blanche Loup de Beauvoir, fille de Blain Loup, seigneur de Beauvoir, et de Catherine de Brosse. Atho eut trois enfants : *Jacques*, *Louis* et *Marie*.

Il fit son testament en 1453 et donna la terre de Bellenave à son fils aîné Jacques ; Louis eut les terres de Rambaud et du Bladre en Auvergne. Il ordonna que sa fille Marie serait apanagée comme Madame de la Roye, sa tante, et Madame de Montgon, sa sœur : Marie épousa, le 13 décembre 1460, Pons de Lanjac, seigneur de Dallet.

Louis Jehan Ier. — Jacques étant mort sans enfants, avant ou peu après son père, Louis réunit toutes les terres de Bellenave, Saint-Floret, le Bladre, Rambaud et Chirat. Il devint conseiller et chambellan du roi Charles VIII, qui lui fit épouser, le 10 septembre 1496, Madeleine d'Anjou, fille naturelle de René d'Anjou, roi de Sicile. Le roi constituait une dot de 12.000 livres à Madeleine et de 3.000 livres au seigneur de Bellenave, à prendre sur le revenu de la seigneurie de Montferrand. De son mariage avec Madeleine d'Anjou, Louis Jehan eut comme enfants :

1° *Anne*, née le 3 décembre 1497, épousa Hubert de Chantemerle, seigneur de la Clayette (8 novembre 1517), munie du consentement de la duchesse du Bourbonnais, au service de laquelle elle était.

2° *Suzanne*, née le 25 avril 1499.

3° *Jehanne*, née en septembre 1501.

4° *Louis Jehan II*, ci-après.

5° *Françoise*, née le 21 août 1504, mariée en 1524 à Claude du Gué, seigneur de Percenat.

Le 24 août 1522, à l'occasion de sa fête, le seigneur de Bellenave et sa femme établirent les apanages de leurs filles et instituèrent leur fils Louis héritier de tous leurs biens.

Louis Jehan II, seigneur de Bellenave en 1524, à la mort de son père, de Saint-Floret, Rambaud, Chirat-Guérin, le Bladre et le Peschin, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, épousa en 1539 Madeleine de Broullard, fille de Charles de Broullard, baron de Montjoy, et d'Antoinette d'Augesne. Ils eurent neuf enfants : *Joachim*, *Gilbert*, *Jacques*, *Michel*, *Marguerite*, *Gilberte*, *Catherine*, *Charlotte* et *Louise*.

Le 4 février 1569, Louis Jehan faisait le partage de ses biens et mourut peu de temps après. Lors du partage, Joachim devint seigneur de Bellenave, de Senat et du Peschin. Gilbert eut la terre et justice de Chirat-Guérin, les dîmes et carpots de Charroux, acquis d'Antoine de Laudan, seigneur du Beyrat, les métairies de Chassignet, d'Asnières ; les carpots et héritages de Saulcet. Il fut prieur de Chantelle, abbé du Val (diocèse de Paris), aumônier du roi, et mourut vers 1585.

Jacques eut les terres de Saint-Floret, à charge de payer à Michel 200 livres de rente ; il devint aussi possesseur de la terre de Bonpré et mourut sans postérité vers 1585. Michel eut Rambaud en Auvergne, et mourut sans postérité avant 1592.

Marguerite reçut 8.200 livres comme apanage ; elle épousa Guillaume de Vignancourt en novembre 1564.

Gilberte fut apanagée à 6.000 livres ; elle épousa, le 2 juillet 1561, Blaise de la Souche, seigneur de Noyant et de Saint-Augustin.

Catherine reçut 5.000 livres et mourut sans postérité en 1592.

Charlotte eut 5.000 livres et épousa Blain Loup de Beauvoir, seigneur de Pierrebrune, Ménetout, Montfand, Verrières et le Montet (23 septembre 1593).

Louise reçut aussi 5.000 livres ; elle épousa René de Malain, seigneur de Chatelus et de Deuilly, frère de Blain Loup (1594). Leur fille, Françoise Loup de Bellenave, devint dame de Saint-Floret, elle épousa Pierre de Loriol, seigneur de Geslon, Corrobert, Saint-André, les Bouchers ; leur fils, Paul de Loriol, vendit la terre de Saint-Floret, moyennant 100.000 livres (acte du 31 octobre 1676), à Emmanuel d'Allègre, seigneur de Bordès, Montaigut, père d'Yves d'Allègre, maréchal de France.

Joachim Jehan, seigneur de Bellenave de 1569 à 1592, n'ayant pas de postérité et ses frères étant morts aussi sans descendance, fit un traité d'association avec ses sœurs survivantes, le 18 juillet 1591 ; il institua Charlotte son héritière, à condition qu'elle ferait porter le nom et les armes de Bellenave à son premier enfant.

Après la mort de Joachim (1592), Charlotte et Marguerite firent entre elles une transaction en vertu de laquelle la première eut la terre de Bellenave, Bonpré et le Jaunay ; l'autre eut Chirat-Guérin, Saulcet et Chassignet, les dîmes et carpots de Charroux.

La famille Loup devait posséder la seigneurie de Bellenave pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

Sources : Archives du château de Bellenave ; Archives départementales de l'Allier, dossier des Gozis, n° 3332. — *Titres de la maison ducale de Bourbon*. — *Noms Féodaux*. — Cte DE SOULTRAIT : *Armorial du Bourbonnais*. — BOUILLÉ : *Nobiliaire d'Auvergne*, t. I. — TARDIEU : *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*.

La famille Loup de Beauvoir.

Armes : *D'azur au loup passant d'or, armé et lampassé de gueules* (1).

La famille Loup était d'origine très ancienne ; elle donna des personnalités illustres dans le clergé, dans l'armée, dans la magistrature.

Bernard Loup rendit hommage à Guy de Dampierre, sire de Bourbon, en 1209.

Blain Loup était vassal du prince Alphonse de Poitiers (1249) pour ses terres de Mérinchal et Beauvoir ; il fut sénéchal du pays de Combraille et maréchal du Bourbonnais.

Aubert Loup, chevalier, seigneur de Mérinchal, était gouverneur du duché de Bourbonnais, des comtés de la Marche et de Clermont (1349).

Jean Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, vivait en 1336 ; il avait épousé Alix de Beost, fille d'Etienne, seigneur de Beost, et de Guillemette de Chintré ; ils eurent comme fils :

Blain Loup Ier, chevalier, seigneur de Beauvoir, maréchal, sénéchal et grand maître des Eaux et Forêts du Bourbonnais (1350) ; il eut de Marie de Villelume, dite de Mérinchal :

Blain Loup II, seigneur de Beauvoir, épousa Sibille de Crux, dont :

Blain Loup III, seigneur de Beauvoir, sénéchal du Bourbonnais, mort en 1466, avait épousé Catherine de Brosse, fille de Pierre de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, et de Louise de Maleval, dont :

(1) *Armorial* du comte de Soultrait, t. II, p. 61.

Blain Loup IV, seigneur de Beauvoir, de Saulcet et de Mérinchal, se maria avec Louise de Rochefort, dame de Préchonnet, et mourut en 1473.

Leur fils, *Jacques Loup Ier*, épousa en premières noces Jeanne de Lévis, fille de Bernard, chambellan du roi, et d'Agnès de Chatelus-Chateaumorand, et en eut un fils, *Jacques II*, qui posséda la terre de Beauvoir et s'unit en 1507 à Jacqueline de Montmorin.

Jacques Loup Ier se maria en secondes noces à Gabrielle de Chateauneuf, dont il eut : Louis Loup, Léonard Loup, protonotaire du Saint-Siège, et Robert, seigneur de Ménetou-sur-Cher.

Louis Loup, seigneur de Beauvoir, Pierrebrune et Ménetou, maître d'hôtel du roi François Ier, s'allia avec Antoinette de La Fayette, fille d'Antoine et de Marguerite de Rouville, et mourut à Bordeaux le 21 avril 1526.

Leur fils, *Christophe Loup*, seigneur de Pierrebrune, Ménetou et Montfan, naquit au château de Pierrebrune le 1er février 1526 ; il mourut le 26 juillet 1583 et fut enterré dans la chapelle des Bénédictins de Saint-Pourçain. Il avait épousé Claudine de Malain, fille unique et héritière de René, seigneur de Digoine, et de Nicole du Châtelet. Parmi leurs enfants, citons :

1° *Blain Loup V*, chevalier, seigneur de Pierrebrune, Ménetou et Montfand, qui épousa Charlotte Jehan (23 septembre 1593), fille aînée et héritière de Louis Jehan, seigneur de Bellenave, Saint-Floret, et de Madeleine de Broullard. — 2° *René*, baron de Digoine, qui se maria à Louise Jehan, sœur de la femme de son frère aîné (1594).

Dans le contrat de mariage avec Charlotte Jehan, il était convenu que l'aîné des mâles porterait le nom et les armes de Bellenave, et le second, le nom et les armes de Pierrebrune. Blain Loup V fit son testament en 1606 et mourut vers 1608 ; sa veuve, décédée en 1626, fut inhumée dans l'église de Bellenave, le 3 mars.

Leur fils unique, *Claude Loup*, seigneur de Bellenave, devint un officier général distingué (de 1634 à 1645) (1).

Claude Loup épousa à Riom Madeleine d'Authun de Clavizon, fille de Florizel de Clavizon, seigneur de Clavizon en Forez, d'Authun, Mercurol et Murat en Auvergne, et de Jeanne d'Apchon.

(1) Cf. *Bellenave*, tome I, pp. 109 à 112.

Il en eut une fille, *Marie*, baptisée à Bellenave, le 18 avril 1621. Le parrain fut Guillaume d'Apchon (1), seigneur de Tournoël, et la marraine Charlotte de Bellenave.

Devenu veuf, Claude Loup épousa Marie de Guénegaud (2), fille de Gabriel et de Marie de la Croix, dame du Plessis-Belleville, le 20 avril 1639 ; il en eut une autre fille, *Marie de Bellenave*, née le 24 septembre 1640 et baptisée à Bellenave le 17 août 1644. Marie de Guénegaud mourut à Bellenave le 10 février 1642.

Claude Loup, grièvement blessé à la bataille de Nordlingen (3 août 1645), mourut des suites de sa blessure et fut inhumé en Bavière ; son cœur seul fut rapporté d'Allemagne et déposé en l'église de Bellenave le 2 octobre 1645. L'année précédente, le 20 juillet 1644, il avait fait le partage de ses biens et donna à Marie, issue du premier lit, ses terres de Bellenave, Venières et le Montet, à charge de porter le nom et les armes de Bellenave. A la deuxième, il donna les terres de Pierrebrune et du Jaunay, à condition de porter le nom et les armes de Pierrebrune. Il confiait la garde et la tutelle de la jeune Marie à son parent et ami Nicolas du Buysson. Ce testament fut attaqué par la grand'mère. Marie de Guénegaud, encore vivante.

Marie, dame de Bellenave, épousa en 1646 François de Rochechouart (3), marquis de Chandenier, baron de la Tour en Auvergne, fils de Jean-Louis, gentilhomme de la chambre du roi, et de Louise de Montberon. Le contrat fut passé à Paris, au Palais-Royal, le 26 avril 1646, en présence du roi et de la reine mère.

François de Rochechouart avait servi dans les guerres de Lor-

(1) Apchon, château situé près de Mauriac (Cantal). Le seigneur d'Apchon était nommé le premier aux assises d'Aurillac ; il portait le nom de « Comptour » avec les seigneurs de Saigne et de Saint-Nectaire. (Cf. La Chenaye, *Dictionnaire de la noblesse*, tome I, p. 321.)

(2) Guénegaud, petite terre située paroisse de Souitte, près Saint-Pourçain-sur-Sioule. (Cf. *Bulletin de la Société d'Emulation*, nº 8, année 1911, p. 304.)

Gabriel de Guénegaud avait été déclarée « engagiste » de la châtellenie de Billy, par une adjudication faite à Vichy le 13 juillet 1636 pour le prix de 20.500 livres. (La terre de Billy avait été engagée par Henri IV, le 31 juillet 1596 à Diesbach, colonel des Suisses pour 15.000 livres et celui-ci avait cédé son gage au financier Sébastien Zamet.

Claude Loup avait été nommé capitaine-châtelain de Billy dès 1620.

(3) Rochechouart. Vicomté située dans le Poitou, près de la Vienne, à six lieues de Limoges.

raine jusqu'en 1635, puis comme capitaine aux gardes en Flandre et en Roussillon, aux sièges de Collioure et de Perpignan ; il avait été nommé en 1642 premier capitaine des Gardes du corps du roi : il se démit de sa charge le 10 janvier 1651 et se retira dans ses terres, en Auvergne. Il mourut à Paris, le 14 août 1696, âgé de 85 ans, et fut enterré dans l'église de Sainte-Geneviève-du-Mont.

Marie de Bellenave était morte à la Motte de Bançay, le 27 mai 1649, et laissait un fils, *François-Edmery-Guy de Rochechouart*, né le 11 avril de la même année. Ce seigneur de Bellenave mourut avant son père, au mois d'avril 1678, des blessures reçues au siège d'Ypres où il servait comme volontaire, sans avoir été marié.

Marie, fille de Claude Loup et de Marie de Guénegaud, dame de Bellenave, après avoir racheté cette seigneurie en 1687, avait épousé, le 16 juillet 1659, Alexandre de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, en survivance de son père, maître de camp d'un régiment de cavalerie et maréchal des camps et armées du roi. Alexandre de Choiseul fut tué d'un coup de canon, le seul tiré au siège d'Arnheim, en Hollande, le 14 juin 1672 (1) ; il était âgé d'environ 38 ans et laissait un fils unique : *César-Auguste de Choiseul*, duc de Choiseul, pair de France, comte du Plessis-Praslin, vicomte de Saint-Jean, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans en 1672, au lieu et place du maréchal de Choiseul, son aïeul, qui fut blessé mortellement à la tête, d'un éclat de bombe, au siège de Luxembourg, le 28 mai 1684, où il servait comme volontaire. Il mourut de sa blessure, peu de jours après, à l'âge de 20 ans, sans alliance.

Marie de Bellenave fut dame d'honneur de Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans. C'est dans son Hôtel de Nevers, au milieu d'une brillante société dans laquelle se trouvaient La Rochefoucauld, Pomponne, Mme de La Fayette, Mme et Mlle de Sévigné, que Racine vint lire trois actes et demi d'une pièce nouvelle : « Alexandre », et que Boileau récita quelques-unes de ses satires, au commencement de l'année 1665 (2).

(1) Cf. Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, Paris, 20 juin 1672.

(2) C'est Pomponne qui, dans une lettre à Arnauld d'Andilly écrite le 4 février 1665, nous a laissé les intéressants détails de cette lecture de l'*Alexandre*. Cette lettre a été publiée en 1820, par M. de Monmerqué à la

Marie de Bellenave, devenue veuve, épousa en secondes noces René de Gillier, marquis de Clérambaud et de Marmande, baron de Puygaraud (1673), premier écuyer de la duchesse d'Orléans et gouverneur de Toul. Elle mourut à Paris, le 25 septembre 1724, âgée de 84 ans, et fut inhumée dans le couvent du Noviciat général des Dominicains réformés, à Paris (1). Elle avait eu de son second mariage une fille, *Marie-Gillonne*, dame de Bellenave, qui épousa, le 14 février 1696, Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaufort-Montmorency, puis de Piney-Luxembourg (2), pair de France, prince d'Aigremont et de Tingry, gouverneur de Normandie, fils de François-Henri de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg, puis de Beaufort-Montmorency, pair et maréchal de France, et de Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre de Teillart-Luxembourg, duchesse de Piney, princesse de Tingry, comtesse de Ligny.

Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg était veuf de Marie-Anne d'Albert de Chevreuse-Luynes, morte le 17 septembre 1694, qu'il avait épousée le 28 août 1686. Il eut de sa seconde femme : *Charles-François II* ; *Anne*, comte de Digny ; *Marie-Renée* ; *Françoise-Gillonne*. Le fils du maréchal de Luxembourg avait servi sous les ordres de son père (1683-1693) aux sièges de Courtray, de Furnes, de Dixmude et de Luxembourg ; à ceux de Fribourg-Mannheim et de Frankendal ; aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde, ainsi qu'aux prises de Mons, Namur et Charleroi. Nommé lieutenant général le 29 janvier 1702, il mourut le 4 août 1726. Il avait obtenu l'érection en duché de la terre de Beaufort en Champagne par lettres du mois de mai 1688, enregistrées le 13 juillet suivant, et le changement du nom de Beaufort en celui de Montmorency, par d'autres lettres du mois de novembre 1689, enregistrées le 2 janvier 1690.

suite des Mémoires de Coulanges. (Cf. *Œuvres de J. Racine. Collection des grands écrivains de France*. Nouvelle édition, revue par M. Paul Mesnard. Tome I, p. 497. Paris, Hachette, 1885.)

(1) Cf. Piganiol de la Force, *Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de Saint-Cloud, de Fontainebleau et de toutes les autres belles maisons et châteaux des environs de Paris*. Tome VII, p. 143. Paris, 1742.

(2) Piney, chef-lieu de canton du département de l'Aube, arrondissement de Troyes, sur la lisière de la Champagne crayeuse. La baronnie de Piney avait été érigée en duché par Henri III en 1576, puis en pairie en 1581, en faveur de François de Luxembourg, comte de Ligny et baron de Tingry.

Charles-François II, duc de Piney-Luxembourg, pair et maréchal de France, comte de Beaufort, chevalier des ordres du roi, capitaine d'une des quatre compagnies des gardes du corps, était né le 31 décembre 1702. Il fit la guerre en Espagne, en Allemagne, combattit à Prague, à Fontenoy et à Raucoux ; il fut honoré du bâton de maréchal de France le 24 février 1757 et mourut le 18 mai 1764. Il avait épousé :

1° Le 9 janvier 1724, Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert de Seignelay, marquise de Seignelay, comtesse de Tancarville, morte le 29 octobre 1747.

2° Le 29 juin 1750, Madeleine-Angélique de Neuville, sœur du duc de Villeroi et veuve de Joseph-Marie, duc de Boufflers.

Il avait eu de sa première femme : 1° *Anne-François* ; 2° *Anne-Maurice*.

Anne-François de Montmorency-Luxembourg, duc de Montmorency, né le 9 décembre 1735, colonel du régiment de Touraine le 1er février 1749, brigadier d'infanterie le 22 juillet 1759, capitaine d'une des compagnies des gardes du corps, mort le 22 mai 1761 à l'armée du Bas-Rhin. Il avait épousé, le 17 février 1752, Louise-Françoise-Pauline de Montmorency-Tingry, fille unique du prince de Montmorency-Luxembourg-Tingry.

Anne-Maurice avait été mariée, le 26 février 1745, à Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecque et grand d'Espagne ; elle mourut le 4 juillet 1760.

Anne de Montmorency, comte de Digny, deuxième fils de Charles-François Frédéric Ier et de Marie-Gillonne Gillier de Clérembaud, était né le 2 janvier 1707 ; il devint maître de camp de cavalerie, seigneur de Bellenave, et légua cette terre à sa sœur, Françoise-Gillonne, qui avait épousé, le 29 octobre 1722, Louis de Pardaillan de Gondrin (1), duc d'Epernon et d'Antin, fils de Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, et de Victoire-Sophie de Noailles.

Le nouveau seigneur de Bellenave était né le 9 novembre 1707 et avait eu pour parrain le duc de Bourgogne ; créé pair de France et maréchal de camp ; mort à Paris, le 9 décembre 1743, en

(1) Pardaillan. Vieille famille de l'Armagnac, qui acquit, dès le XIIe siècle, la seigneurie de Gondrin.

laissant trois enfants : 1° *Louis de Pardaillan de Gondrin ;* 2° *Marie-Françoise ;* 3° *Madeleine-Julie-Victoire.*

Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, né le 15 février 1727, tenu sur les fonts baptismaux par le roi et la comtesse de Toulouse, baptisé dans la chapelle du château de Versailles par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, le 25 juillet 1728, mourut sans avoir été marié, à Brême, en Allemagne, le 14 septembre 1757. Ce fut le dernier duc d'Antin (1).

Marie-Françoise de Pardaillan de Gondrin, née le 13 août 1728, avait épousé, le 14 mai 1747, François Aimery de Durfort, marquis de Civrac, colonel du régiment d'Aunis, puis colonel-lieutenant du régiment royal des vaisseaux du roi, brigadier d'infanterie ; elle mourut le 1er juin 1764.

Madeleine-Julie-Victoire de Pardaillan de Gondrin, née le 20 mars 1731, avait épousé, le 8 janvier 1753, François-Emmanuel de Crussol, fils de Charles-Emmanuel, sire de Crussol (2), duc d'Uzès (3) en Languedoc, premier pair de France, et de Emilie de la Rochefoucauld. La bénédiction nuptiale leur avait été donnée à Puteaux dans la chapelle du duc de Penthièvre par l'évêque de Blois. Le marquis de Crussol, duc d'Uzès, fit la campagne de 1746 en qualité de mousquetaire et obtint le 20 janvier 1747 un régiment de cavalerie de son nom. Au mois de mai 1753, il avait prêté serment pour les gouvernements de Saintonge et d'Angoumois, dont le duc d'Uzès, son père, se démit en sa faveur ; reçu au Parlement duc et pair de France, il prêta serment le 7 février 1755 ; créé brigadier le 22 juillet 1758, puis maréchal de camp le 20 février 1761.

(1) Antin. Dans le comté de Bigorre, diocèse de Tarbes, commune du dép. des Hautes-Pyrénées, cant. de Trie-sur-Bayse, arr. de Tarbes. La terre et seigneurie d'Antin entra dans la maison de Pardaillan par alliance de Jaquette d'Antin avec Arnaud de Pardaillan, baron de Gondrin, et fut érigée en marquisat en 1612 et 1615 en faveur d'Antoine Arnaud, leur petit-fils. Louis-Antoine de Pardaillan, marquis de Montespan et d'Antin, arrière-petit-fils d'Antoine-Arnaud, fut créé en mai 1711 duc d'Antin. C'était le demi-frère du duc du Maine, du comte de Toulouse et des autres bâtards légitimés.

(2) Crussol. Terre située dans le Vivarais, près du Rhône.

(3) Uzès. Ville du Bas-Languedoc, d'abord baronnie, puis comté. Charles IX érigea la vicomté d'Uzès en duché au mois de mai 1565 en faveur d'Antoine, comte de Crussol et de Tonnerre, vicomte d'Uzès. Le même prince, par d'autres lettres de février 1572, l'érigea en duché-pairie en faveur de Jacques de Crussol.

La terre de Bellenave ne convenant pas aux héritiers du duc d'Antin, en 1757 la duchesse d'Uzès et la marquise de Civrac la firent vendre judiciairement. La procédure de la vente fut retardée par suite de l'exil du Parlement ; la terre de Bellenave fut acquise par François-Etienne Dutour par acte du 30 septembre 1771.

Sources : Archives municipales de Bellenave ; Archives du château de Bellenave ; Archives départementales de l'Allier, dossier des Gozis, n° 3616. — *Noms Féodaux*. — Cte DE SOULTRAIT : *Armorial du Bourbonnais*. — SAINT-ALLAIS : *Nobiliaire de France*, t. III, IV, V, XVII. — LA CHESNAYE : *Dictionnaire de la noblesse*, t. I, IV, X, XI, XII.

La famille Dutour de Salvert-Bellenave.

Armes : *De sable au chevron brisé d'or, accompagné de trois croissants d'argent* (1)

Cette famille, originaire de Riom, appartint d'abord à la magistrature. La noblesse lui fut acquise par une charge de secrétaire du roi, au début du XVIIIe siècle.

Claude Dutour, sieur du Gravier, était avocat à la sénéchaussée de Riom ; son frère *Pierre*, procureur en la même sénéchaussée (1645). *Ithier*, fils de Claude, bourgeois de Riom, fut inscrit à l'Armorial général et reçut faute de déclaration un blason d'office (1700). (Reg. Riom, n° 359). *Etienne*, fils de Pierre, fut conseiller à l'élection de Riom ; son fils *Claude* devint fermier-général du domaine en Flandre, il est qualifié : écuyer, seigneur du Petit-Bailleul, secrétaire du roi, dans un acte de mariage du 5 janvier 1740 ; il avait épousé Agnès Florisson d'Ypres, le 6 décembre 1709 et mourut à Riom, vers 1750.

François-Etienne, fils de Claude, né à Dunkerque le 11 juillet 1711, mort le 6 août 1789, acheta la terre de Salvert, en fit foi-hommage au roi le 13 juillet 1764 ; il acquit la terre de Bellenave le 30 septembre 1771 et fit foi-hommage pour le marquisat de Bellenave le 9 décembre 1771. François-Etienne avait épousé

(1) Rietstap. *Armorial*, t. II, p. 927.

Anne-Marthe de Freydefont (11 mars 1741), fille de Pierre de Freydefont, chevalier, seigneur de Sauvagnac, conseiller à la cour des aides de Clermont, et de Jeanne de Girard.

Le nouveau seigneur de Bellenave s'occupait de physique ; il fut nommé correspondant de l'Académie des sciences (18 juin 1746) et membre de la Société littéraire de Clermont (1747). Il publia : *Mémoire sur l'attraction de l'aimant*, 1744, in-4°, qui partagea le prix de l'Académie des Sciences avec les ouvrages d'Euler et de Bernouilli ; *Recherches sur divers mouvements de la matière*, 1760, in-12 ; *Recherches sur l'électricité ; Expériences sur les tubes capillaires*, 1760, in-12 ; *Vita Christi et concordia evangelistorum*, Riom, 1782, in-12. On trouve de lui plusieurs mémoires de physique dans la collection de la Société des Sciences (1747 à 1770). Nous avons donné son portrait au tome Ier, p. 128, d'après une miniature conservée dans la famille et reproduite par M. Tardieu dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne.*

Pierre-Etienne, fils de François, baptisé le 8 janvier 1748, décédé à Riom le 14 fructidor an II, écuyer, lieutenant particulier criminel assesseur à la sénéchaussée de Riom, seigneur de Salvert, Vernières et le Montet, du marquisat de Bellenave, épousa : 1° le 22 août 1769 Jeanne du Jouhannel, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Jenzat, laquelle mourut le 6 janvier 1773 à l'âge de 21 ans et fut inhumée le lendemain dans l'église de Bellenave, en la sépulture des seigneurs du lieu ; 2° le 12 mars 1778, Elisabeth-Adélaïde Robert de Saint-Vincent, fille de feu Pierre-Augustin-Robert de Saint-Vincent, chevalier, conseiller à grande Chambre du Parlement de Paris, laquelle mourut à Bellenave, le 6 septembre 1782 à 25 ans, laissant deux enfants : *Etienne* et *Augustin.*

Etienne-Amable Dutour de Bellenave, né le 15 mars 1779, appelé à Bellenaves communément « le marquis », « Monsieur de Bellenave », tant son souvenir est encore vivant dans la mémoire des anciens. Gentilhomme honoraire de la chambre du roi (11 avril 1828) ; conseiller général de l'Allier (1812-1830) ; commandant des gardes nationales de l'arrondissement (1815-1816) ; il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 22 août 1824 et maire de la commune de Bellenave (1820-1830). Dans sa nomination de gentilhomme honoraire Charles X lui reconnaît sa qualité de marquis de Bellenave. Il avait épousé en 1821 Camille-Marie-Louise Fournier

d'Armes, fille de Joseph-Henri-Camille-Fournier d'Armes, chevalier, vicomte d'Armes et du Châtelet, de Clamecy, baron de Surgonne, officier supérieur d'infanterie, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il mourut le 22 février 1872, laissant après lui une réputation de haute influence et d'inépuisable bienfaisance (1).

Augustin-Amable-Anne Dutour, né à Bellenave, le 4 août 1782, chevalier de la Légion d'honneur, sous-préfet de Riom, où il mourut le 5 février 1838, s'était marié en 1807 à Antoinette-Félicité Provansal de Saint-Hilaire, dont il eut cinq enfants ; l'aîné, *François-Casimir-Charles*, possède la terre de Bellenave à la mort de son oncle. Le nouveau marquis, officier de marine, maire de Bellenaves de 1848 à 1870, s'était marié : 1° à Marie de Vilhardy de Montlaur, décédée sans enfants en 1841 ; 2° à Jeanne-Pauline Dervieu de Varey, morte le 19 mai 1893, laissant quatre enfants qui firent leurs partages après la mort de leur père, survenue le 31 juillet 1895. L'aîné, *Etienne*, eut la terre de Salvert et à Bellenave le domaine du Chêne-Sec ; *Marguerite* eut les domaines de Chantelle-la-Vieille ; *Marie*, ceux de Chezelle ; le château et la terre de Bellenave, y compris Senat, échurent à *Henri*.

Etienne-Marie-Noé, né le 16 septembre 1845, ingénieur de 1re classe de la marine, officier de la Légion d'honneur et officier d'Académie, devint marquis à la mort de son père, en 1895, se maria, le 28 mars 1898, à Mlle Jeanne Ferelloc et mourut le 23 janvier 1909 au château d'Attignat (Ain).

Henri-Paul-Marie, né à Lyon, le 21 juillet 1847 ; élève de Saint-Cyr (1866-1868) : lieutenant au 4e hussards en 1878 ; démissionnaire à cette date. Le titre de marquis de Bellenave lui est échu en 1909, après la mort de son frère aîné, Etienne. Il avait épousé, le 27 février 1885, Fanny-Marie-Alfred-Yvonne de Biliotte, qui mourut le 3 septembre 1887, âgée de 29 ans ; il se remaria, le 1er février 1894, avec Elisabeth-Marie-Philomène-Emilienne de Jessé-Levas, fille de M. Joseph-César-Antoine-Emilien, baron de Jessé-Levas, et de Julie-Marie-Eugénie de Bally.

Marguerite-Françoise-Marie-Charlotte, née le 26 avril 1850, fut mariée, le 24 octobre 1876, à Charles-Louis-Olivier, vicomte de

(1) Cf. *Journal de Gannat*, jeudi 29 février 1872.

l'Etoile, fils d'Antoine-Auguste de l'Etoile, ancien officier de cavalerie, et de Julie-Louise d'Estriché.

Cassilda-Marie-Félicie, née à Lyon, le 20 juillet 1856, épousa, le 29 mai 1888, M. Hubert-Jean-Pierre Gravier, vicomte de Vergennes, chevalier de la Légion d'honneur, alors lieutenant-colonel au 2e régiment de chasseurs, et depuis marquis de Vergennes et général de brigade. Il est le fils d'Ernest-Jean-Charles, marquis de Vergennes, et de Françoise-Henriette-Marie-Blanche de Barbançois-Sazay.

Sources : Archives du château de Bellenave ; Archives municipales de Bellenaves et de Riom. — Edouard EVERAT : *Le Bureau des Finances de Riom*, Jouvet, 1900. — TARDIEU : *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*. — Cte DE SOULTRAIT : *Armorial du Bourbonnais*. — Archives départementales de l'Allier, dossier des Gozis, n° 5558.

LÉON BIDEAU.





La vraie Chanson

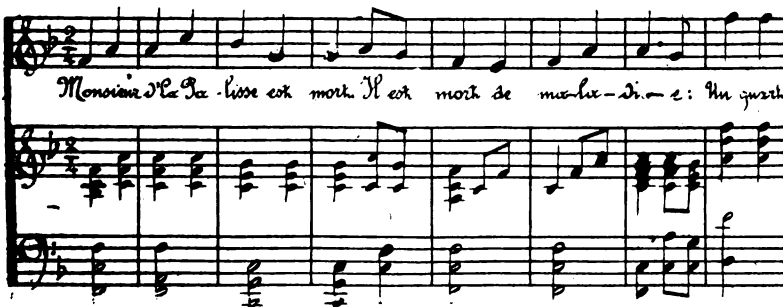
de

Monsieur de La Palisse

TOUT le monde sait qu'il y a une Chanson de Monsieur de La Palisse ; personne n'ignore ce que peut être une Vérité de Monsieur de La Palisse et pour nous renseigner, au besoin, le dictionnaire s'est enrichi du mot « Lapalissade » ou « vérité d'une évidence niaise ».

En quoi consiste la fameuse chanson qui contient des vérités si évidentes ?

On peut répondre qu'actuellement, si l'on s'en tient à la tradition orale, la chanson populaire de Monsieur de La Palisse, que tout le monde chante, se compose en réalité de l'unique couplet suivant :



d'heure avant sa mort, Il était encore en vi-e. Un quart

D'heure a-vant sa mort, Il était en-core en vi—e.

A la fin du XVIII[e] siècle, s'il faut en croire la Bibliothèque du Conservatoire, la chanson populaire de Monsieur de La Palisse se composait également d'un seul couplet dont les deux premiers vers étaient les mêmes que ceux d'aujourd'hui, mais dont les deux derniers étaient sensiblement différents.

Voici du reste ce couplet :

ALL°

Mon-sieur d'la Pa-lisse est mort, Il est mort de ma-la-di-e : Le pre-mier jour de sa mort fut le der-nier de sa vi-e :

53

Le renseignement se trouve dans la troisième édition de l'ouvrage intitulé « Clé du Caveau » (1). Cette édition est de 1807 ; ce qui fait supposer que le recueil a été composé à la fin du XVIII[e] siècle.

(1) Page 145.

En note il y a cette glose mystérieuse : « Airs sur la même coupe : *Monsieur de La Palisse est mort* ou le savetier matineux (n° 692) ; — Aimez, vous avez quinze ans (n° 1235). »

Comprenne qui pourra !

En continuant à remonter le cours des âges, nous trouvons trace de notre chanson populaire au commencement du XVIII[e] siècle, dans une relation de voyage écrite en 1720 par M. de Closmadeuc, gentilhomme breton, et publiée d'abord dans la *Revue polymatique du Morbihan* (année 1889), puis dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* (année 1911) (1).

Parlant du Maréchal de La Palice, M. de Closmadeuc s'exprime ainsi : « C'est de luy qu'on a tant chanté :

> Le sieur de La Palisse est mort... »

Malheureusement, il ne donne ni l'air ni la fin du couplet. Quoi qu'il en soit, nous savons donc qu'au début du XVIII[e] siècle la chanson ne parlait pas encore de Monsieur de La Palisse, mais du sieur de La Palisse (2).

Au XVII[e] siècle, et auparavant, au XVI[e], il n'est question ni de Mont sieur, ni du sieur de La Palisse ; on dit simplement et tout court La Palisse ; et on chante le couplet suivant :



L'air et le couplet sont fournis par le manuscrit 3339 de la Bibliothèque Nationale, Nouv. acq. fr. folio 236 (verso). Les paroles, sauf orthographe différente (3), sont les mêmes que celles de ce manuscrit de Maurepas dont il sera question plus loin et qui les donne comme étant du XVI[e] siècle ; quant à l'air, il présente également tous les caractères d'une phrase musicale de cette époque.

(1) Article de M. Louis Grégoire, page 191.

(2) La Palisse ou La Palice, l'orthographe du mot est insignifiante et a constamment varié.

(3) Maurepas écrit « seroit » et « estoit ».

En comparant les textes, on voit que le trait d'esprit de la chanson reste le même depuis l'origine jusqu'à maintenant ; il consiste, comme dans Molière, à affirmer « que la mort est la cessation de la vie ». Seule, la façon de l'affirmer a légèrement varié avec les époques, et peut-être aussi avec les chanteurs ; car il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une chanson populaire, c'est-à-dire d'un texte transmis surtout par tradition orale et par conséquent sujet à d'innombrables variantes. Au début on a déclaré que si La Palisse n'était pas mort il serait en vie ; ensuite, que le premier jour de sa mort fut le dernier de s a vie ; actuellement, qu'il était encore en vie un quart d'heure avant de mourir ; mais ces trois façons de s'exprimer tirent leur effet comique de la même idée. Toutes les trois lancent le trait avec une drôlerie qui justifie l'immense succès du couplet de génération en génération.

A tout prendre le texte primitif est peut-être le meilleur ; l'ironie y est plus saillante ; elle est d'ailleurs soulignée par le contraste qui existe entre le sens burlesque des paroles et l'air sur lequel on les chante ; air grave, douloureux, noble et grand comme une phrase d'oraison funèbre.

Dans le second texte, la bouffonnerie de la sentence est également mise en valeur par son antinomie avec l'air sentimental de la Clé du Caveau.

Mais il faut avouer que le couplet actuel, d'une cocasserie énorme qui force le rire par son amusante précision du « quart d'heure » s'accommode agréablement de la mélodie moderne, sautillante et railleuse. La rime n'en est pas riche, la prosodie n'en est pas savante, et pourtant ce quatrain demeure un modèle de gouaillerie. Que d'applications il a reçues ! Que de fois on a dit, on dit et on dira : « C'est une vérité de Monsieur de La Palisse ! » Un spirituel écrivain bourbonnais (1) a pu avancer avec justesse que Monsieur de La Palisse faisait partie de cette phalange de « héros familiers et lé-« gendaires qui sont les hôtes de tous les foyers de France, tels Da-« gobert, le bon Saint-Eloi et Malborough ».

Comme nous l'a dit précédemment M. de Closmadeuc — et on n'en a jamais douté — le personnage visé par la chanson n'est autre

(1) Roger de Quirielle. *Conférence sur Monsieur de La Palice*. Moulins, 10 mars 1910. Ed. par Crépin-Leblond.

que Jacques de Chabannes, seigneur de La Palisse, maréchal de France, que l'Histoire appelle le Maréchal de La Palice, et qui fut tué à la bataille de Pavie, le 24 février 1525.

Comment expliquer que la mort d'un grand homme de guerre, tombé au champ d'honneur, ait donné lieu à une réflexion burlesque devenue proverbiale, à une chansonnette comique et moqueuse?

Il y a sur cette question deux opinions opposées.

Suivant les uns, le quatrain sur la mort du Maréchal de La Palice fait partie d'une complainte composée à la louange de ce héros; mais un scribe ignorant aurait mal copié le quatrain; par suite de cette erreur le texte qui nous est parvenu, ne serait qu'une parodie involontaire du texte primitif.

Suivant les autres, ce quatrain est un couplet satirique, faisant partie d'une chanson composée par les ennemis, pour se moquer des français, qui se lamentaient bruyamment sur la perte d'un de leurs plus illustres capitaines : il n'aurait donc pas été dénaturé.

Avant d'exposer les arguments sur lesquels s'appuient ces deux théories adverses qui constituent le débat sur l'origine de la chanson de Monsieur de La Palisse, il convient de mettre sous les yeux du lecteur la complainte dont fait soi-disant partie le fameux quatrain Ce texte nous est parvenu par le recueil de Maurepas, où il figure sous le titre de : « Chanson sur la bataille de Pavie. 1525. » (1).

Pv. 14 Mai 1855

1525 — Chanson sur la Bataille de Pavie (2)

Hélas la Palisse est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas s'il n'estoit pas mort,
Il seroit encore en vie.

Quand le Roy partit de France,
A la malheur il partit.
Il en partit le Dimanche,
Et le lundy il fut pris.

Il en partit le Dimanche,
Et le lundy il fut pris.
Rens toy, rens toy, Roy de France,
Rens toy donc car tu es pris.

Rens toy, rens toy, Roy de France,
Rens toy donc car tu es pris.
Je ne suis point Roy de France,
Vous ne sçavez qui je suis.

(1) Nous donnons le texte de Maurepas d'après la copie qui en est fournie par le man. 3339, fol. 78. Nouv. acq. fr. Bib. Nat. Copie qui porte la mention de source : Maurepas, tome Ier, p. 13.

(2) Nouv. acq. fr. 3339, f° 78.

Je ne suis point Roy de France,
Vous ne sçavez qui je suis.
Je suis pauvre gentilhomme,
Qui s'en va par le païs.

Je suis pauvre gentilhomme,
Qui s'en va par le païs.
Regardèrent à sa casaque,
Avisèrent trois fleurs de lys.

Regardèrent à sa casaque,
Avisèrent trois fleurs de lys
Regardèrent à son épée,
François ils virent escry.

Regardèrent à son épée,
François ils virent escry.
Ils le prirent et le menèrent
Droit au château de Madry.

Ils le prirent et le menèrent
Droit au château de Madry,
Et le mirent dans une chambre
Qu'on ne voïoit jour ny nuit.

Et le mirent dans une chambre
Qu'on ne voïoit jour ny nuit
Que par une petite fenestre,
Qu'estoit au chevet du lict.

Que par une petite fenestre,
Qu'estoit au chevet du lict.
Regardant par la fenestre,
Un courrier par là passit.

Regardant par la fenestre,
Un courrier par là passit.
Courrier qui porte lettre,
Que dit-on du Roy à Paris ?

Courrier qui porte lettre,
Que dit-on du Roy à Paris ?
Par ma foy, mon gentilhomme,
On ne sait s'il est mort ou vif.

Par ma foy mon gentilhomme,
On ne sçait s'il est mort ou vif.
Courrier qui porte lettre,
Retourne t'en à Paris.

Courrier qui porte lettre,
Retourne t'en à Paris.
Et va t'en dire à ma mère,
Va dire à Montmorency.

Et va t'en dire à ma mère,
Va dire à Montmorency,
Qu'on fasse battre monnoye,
Aux quatre coins de Paris.

Qu'on fasse battre monnoye,
Aux quatre coins de Paris.
S'il n'y a de l'or en France,
Qu'on en prenne à Saint-Denis.

S'il n'y a de l'or en France,
Qu'on en prenne à Saint-Denis.
Que le Dauphin on amène,
Et mon petit fils Henry.

Que le Dauphin on amène,
Et mon petit fils Henry.
Et à mon cousin de Guise,
Qu'il vienne icy me requery.

Et à mon cousin de Guise,
Qu'il vienne icy me requéry.
Pas plus tost dit la parolle,
Que Monsieur de Guise arrivy.

(*Maurepas*, t. I, p. 13.)

Il suffit de lire cette chanson pour voir que le premier couplet, celui qui parle de La Palice, n'a aucun rapport avec les autres. Il est isolé, accroché. Il y a eu erreur : ce sont deux chansons à la suite l'une de l'autre. Des deux, on a eu tort de n'en faire qu'une.

La première chanson, celle de La Palice, n'a qu'un couplet, la seconde commence au vers :

Quand le Roy partit de France

et va jusqu'au bout. La fin a été d'ailleurs perdue.

Si on ne s'en tient pas à la simple lecture et si on étudie le texte de près, on voit encore plus clairement que le premier couplet a été, bien à tort, incorporé dans une chanson tout à fait distincte.

En effet, tous les couplets, — sauf le second, — commencent par répéter les deux derniers vers du couplet qui précède. Si le second couplet était réellement la suite du premier, il devrait donc commencer par répéter les deux vers :

Hélas ! s'il n'estoit pas mort
Il seroit encore en vie,

tandis que le vers : « Quand le Roy partit de France » ne serait que le troisième.

Ajoutons que ce petit poème de grande allure a été publié souvent, en particulier par Chantelauze, et que dans toutes les publications qui en ont été faites, on a supprimé le premier couplet, le couplet sur La Palice. Le procès est donc jugé et facilement jugé : La chanson de La Palisse ne comprend, dans Maurepas, qu'un seul et unique quatrain.

Reste à trancher la question déjà posée : — Ce quatrain était-il composé à la louange du héros et l'a-t-on involontairement altéré? Au contraire, était-il satirique et nous est-il parvenu intact ?

Premier système :

La sottise burlesque du couplet est due à une erreur : en réalité il avait été composé à la louange du Maréchal de La Palice ; il était destiné à célébrer ses hauts faits, sa grande renommée ; il déplorait sa mort survenue au cours d'une bataille funeste. Il a été ensuite altéré.

Ce système est soutenu par un grand nombre d'auteurs. Les uns pensent que l'altération du texte a été produite par une tradition orale défectueuse ; les autres qu'elle provient de l'erreur d'un copiste ignorant, qui se sera trouvé en face d'une écriture cursive et difficile à lire. Dans son ouvrage sur les « Héros légendaires », M. d'Hervilly paraît soutenir à la fois l'une et l'autre de ces théories sans faire un choix bien précis. On va en juger par ce passage tel qu'il est cité dans l'*Histoire de la Maison de Chabannes* (1) :

(1) Par M. le Comte H. de Chabannes. Tome Ier, page 336.

« Hélas ! La Palice est mort ;
« Il est mort devant Pavie.
« Hélas ! s'il n'estoit pas mort,
« Il feroit encore envie.

« Tel est le couplet qui finit, comme nous allons le voir, et par suite de diverses transformations successives, par donner naissance à la chanson populaire, dite Chanson de M. de La Palice, aussi ridicule que celle qu'on composa depuis sur la mort du célèbre général anglais Malborough. Nous venons de lire le couplet primitif tel que le chantaient, en 1525, les aventuriers qui revenaient d'Italie. Un copiste du xvi[e] siècle, *sous la dictée de quelque chanteur naïf,* écrivit sans doute si mal le dernier vers qu'on le lut et qu'on l'imprima désormais avec un sens tout différent de celui qu'il avait ; le voici :

« Hélas ! La Palice est mort ;
« Il est mort devant Pavie.
« Hélas ! s'il n'estoit pas mort,
« Il seroit encore en vie.

« Rien de plus facile à commettre qu'une pareille erreur : un *s* mis au lieu d'un *f;* ces lettres ont assez de rapport dans certaines écritures pour que la substitution fût possible, même à la lecture ; enfin *en vie* au lieu de *envie*, et là l'explication est encore plus simple.

« Ceci n'est pas de notre part une interprétation plus ou moins ingénieuse, — dit à ce sujet M. d'Hervilly, — c'est une explication qui vient tout naturellement à l'esprit, si l'on se demande comment il a pu se faire que l'expression d'un si sincère regret admiratif ait été soudainement mêlée d'une naïveté tout à fait choquante en l'occurrence, par l'aventurier auteur de la chanson.

« C'est une idée comique qui, certainement, n'a pu naître dans l'esprit d'un vaincu déplorant la perte de son chef, et La Palice était fort aimé du soldat. Le texte primitif a dû être mal lu. Une lettre a été prise pour une autre, évidemment.

« Et d'ailleurs, à l'appui de cette restitution de texte, nous avons à citer à propos de ce même La Palice, noblement *envié* par tous, l'épitaphe de ce guerrier que François de Pavie, baron de Fourquevaux a publiée...

« Il est mort un jour de bataille ;
« Ne doit-il pas être content ?
« Qui servant son Roy perd la vie
« Au lieu de pitié fait envie.

« Quelle analogie entre ce dernier vers et celui de la chanson « Il feroit encore envie ».

« Se rapportant tous les deux au même personnage et dont le second, fait en 1643 par François de Pavie, semble être une réminiscence de celui que dans sa jeunesse il se rappelle avoir entendu chanter. »

M. d'Hervilly soutient donc que la chanson a été faite par un soldat du Maréchal, par « un vaincu déplorant la mort de son chef » ;

que, sous la dictée d'un chanteur, un scribe écrivit le couplet dont il s'agit ; que ce scribe écrivait d'une façon peu lisible ; que ce texte a été mal lu et mal copié par un copiste ignorant ; que seule cette mauvaise copie a survécu ; qu'elle contenait deux coquilles malencontreuses qui en faisaient une parodie du texte primitif.

On peut demander à M. d'Hervilly pourquoi il traite de chanteur « naïf » celui qui a dicté le couplet. Ou cette épithète est énigmatique ou elle signifie que c'est le chanteur qui naïvement s'est trompé dans une dictée ridicule : et alors la mauvaise écriture du scribe n'est pas en cause, et le copiste lui-même est sans reproche.

Il faut choisir entre les deux hypothèses : le choix ne paraît pas très net dans l'esprit de l'auteur.

Deux choses toutefois lui semblent prouvées, c'est l'altération du sens primitif et c'est la restitution de texte qu'il apporte : on doit lire « *il feroit encore envie* ».

A l'appui de son opinion, il donne deux arguments. Un soldat qui a servi sous un chef illustre et populaire n'en parle pas avec des paroles railleuses ou choquantes : ce soldat n'a pu exprimer qu'un regret admiratif. M. d'Hervilly s'appuie ensuite sur l'épitaphe du Maréchal de La Palice, épitaphe dont le dernier vers déclare que celui qui perd la vie en servant son roi « *fait envie* ».

Au premier argument, on peut répondre qu'il faudrait commencer par établir que le couplet a été composé par un soldat du maréchal, qu'il faudrait ensuite prouver que ce soldat avait un talent poétique suffisant pour le protéger contre les vers d'une naïveté comique.

Le second argument est bien faible. Que de fois « la vie » mise à la rime, a tout naturellement amené « l'envie » au second vers ! Le poète dans cette occurrence n'a guère le choix qu'entre les expressions de « faire envie » ou de « digne d'envie » ou de « porter envie ». On ne peut accorder une portée quelconque à cette versification très banale de l'épitaphe.

En somme, tout ce qu'on peut dire de ce premier système, c'est qu'il est ingénieux, qu'il conduit à des conclusions satisfaisantes, mais qu'il repose sur des hypothèses.

(A suivre.) Paul Duchon.



Ernest OLIVIER

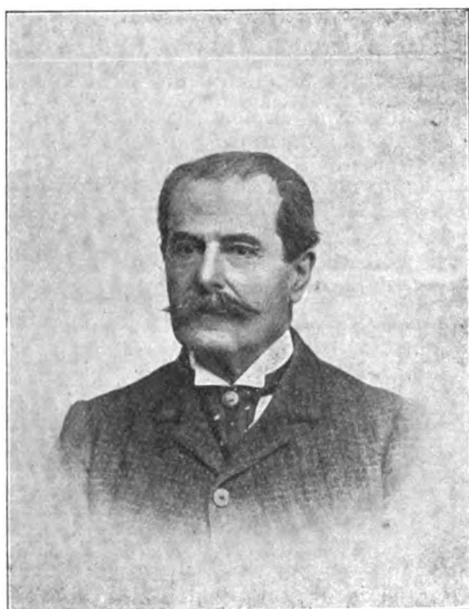
Le 29 janvier dernier, une foule recueillie accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de notre collègue Ernest Olivier. Dans les adieux émus qui ont été prononcés sur sa tombe, les amis du regretté défunt eurent la consolation d'entendre vanter les qualités et les mérites du savant modeste qui faisait honneur à notre Société. Ces éloges, exempts de toutes exagérations, donnent une conception à peu près complète de sa vie et de ses travaux. Le premier qui prit la parole, M. Bouvier, professeur au Muséum de Paris, commença par faire ressortir le désintéressement et le zèle qui portait Ernest Olivier à aider de ses vastes connaissances et de ses encouragements les amis des sciences naturelles. Le sympathique professeur s'exprima ensuite en ces termes :

« ... Ces nobles sentiments et cette juste compréhension des intérêts scientifiques avaient pour origine un vif amour de la patrie qu'il voulait grande dans toutes les directions de l'activité humaine ; ils s'amplifièrent chez lui par le fait d'une hérédité dont il sentait le grand honneur.

« Aux jours de la République et du Premier Empire, son grand-père avait occupé une place de choix dans la glorieuse phalange de zoologistes qui jetèrent alors un lustre sur notre pays ; et dans la bibliothèque familiale comme dans les laboratoires parisiens, Ernest Olivier se trouvait chaque jour en présence des œuvres qu'avait conçues l'ancêtre vénéré : les nombreux et savants articles de l'*Encyclopédie méthodique*, le *Voyage au pays ottoman*, surtout l'*Entomologie* ou *Histoire des Insectes*, œuvre monumentale et source féconde où l'on ne cesse de puiser.

« Quels exemples et quel enseignement ! Naturaliste de naissance, — on ne le saurait être autrement — Ernest Olivier se montra digne de son origine, et si les circonstances ne lui ont pas permis de se

vouer exclusivement à la carrière scientifique, il a eu du moins le mérite d'aimer profondément la science, de lui consacrer tous ses loisirs et de lui donner le meilleur de son esprit. En créant la *Revu scientifique du Bourbonnais,* il a voulu grouper autour de lui les biologistes épars dans la région centrale et faire connaître les richesses naturelles de cette région qui compte parmi les plus intéressantes du



pays ; il y fut entouré de fervents collaborateurs, mais il paya aussi largement de sa personne, et c'est là sûrement qu'il faut chercher si l'on veut connaître l'étendue de son savoir et la variété de ses aptitudes.

« Cette publication lui valut d'être appelé, au titre de correspondant, à la Société nationale d'agriculture de France. C'est également pour les articles de sa Revue, mais aussi et surtout pour ses recherches de science pure, qu'il avait été nommé correspondant du Muséum. Comme son grand-père, il fut passionné de l'entomologie et se fit un devoir d'ajouter au patrimoine scientifique dont il était l'héritier. Mais, de nos jours, le domaine des sciences naturelles a pris une ex-

tension inimaginable et nul savant, parmi les mieux doués, ne saurait écrire à nouveau une entomologie ou histoire des insectes. Nous sommes loin de l'époque où travaillait son grand-père. En attendant les vastes esprits généralisateurs, il faut être spécialiste pour faire œuvre utile, et Olivier jeta son dévolu sur le groupe des Lampyrides dont notre ver luisant est un des types les plus répandus.

« Ce fut là sa tâche, et il sut l'accomplir avec succès. On le consultait de toutes parts sur ce groupe et à tous il accordait sans compter sa précieuse collaboration. Notre Muséum a tiré un ample bénéfice du concours qu'il lui apporta ; mais combien de Musées, en dehors de nos frontières, lui doivent la même reconnaissance !

« La mort est venue arracher le savant à son œuvre, mais celle-ci ne restera pas interrompue : Ernest Olivier nous laisse le fruit de son labeur et ce trésor ne peut manquer d'être fécond ; il prendra place au Muséum où viendront le consulter et s'instruire ceux qui doivent porter après lui, après nous, le flambeau de la science... »

Trois autres amis du défunt sont venus rappeler ses vertus familiales, son patriotisme et ses convictions religieuses ; et cependant, dans ce concert de regrets et de louanges, tout n'a pas été dit. La Société d'Emulation, dont il était membre depuis plus de vingt ans, ne lui devait-elle pas un témoignage de sympathie ? M. E. Olivier n'était pas, il est vrai, un de ses membres les plus actifs ; mais il aimait à prendre part à nos réunions dans lesquelles sa grande expérience des choses était souvent mise à profit. Il aimait aussi à suivre nos excursions annuelles dont il augmentait l'intérêt par des observations judicieuses. Sa mort laisse, dans le Bourbonnais et même dans le monde savant, un vide qui ne paraît pas devoir être bientôt comblé ! Cependant, il n'aura pas entièrement disparu du milieu de nous, car nous continuerons à voir la *Revue scientifique* qu'il a fondée, déposée sur la table des réunions par les soins de ses deux fils qui se font les continuateurs de son œuvre.

Chanoine BERTHOUMIEU.





BIBLIOGRAPHIE

André Grellet-Dumazeau : *L'affaire du Bonnet et les Mémoires de Saint-Simon*. Plon-Nourrit, 1913. — *Les Exilés de Bourges, 1753-1754*. Plon-Nourrit, 1892. — *La Société bordelaise sous Louis XV et le Salon de Madame Duplessy*. Bordeaux, Féret et fils, 1897.

Fils et petit-fils de magistrats, conseiller lui-même à la cour de Bordeaux, M. André Grellet-Dumazeau se retira de bonne heure à Montaigu-le-Blin, où il était né, et là, vécut par l'esprit avec les magistrats d'autrefois, les de Novion, les de Mesmes, Montesquieu, le président de Meinières, dont les âmes semblaient passées en lui avec leurs passions, leurs goûts, leurs haines, leurs aspirations généreuses et aussi leurs illusions, leur orgueil et leurs prétentions. De là, l'intérêt passionnant de ces trois volumes qui sont, pour ainsi dire, trois aspects de la vie de la magistrature d'avant la Révolution.

Le premier, *L'Affaire du Bonnet*, est le récit du grand débat qui mit aux prises les ducs et pairs d'une part, Saint-Simon en tête, et de l'autre les premiers présidents et tous les membres du Parlement de Paris.

Il s'agissait non pas précisément d'un « bonnet », mais du « mortier », lourde coiffure qui distinguait les présidents. Le premier Président, dans les séances solennelles où siégeaient les ducs et pairs, en vertu du principal de leurs privilèges, allait de place en place recueillir les avis. Devant les simples conseillers, il restait couvert. Au contraire, il ôtait son bonnet, « le fameux bonnet », lorsqu'il s'adressait aux princes du sang et aux présidents à mortier. Devait-il l'ôter aussi devant les ducs et pairs ? Ce fut là, dit M. Grellet-Dumazeau, « le nœud du litige ».

La querelle serait oubliée si Saint-Simon n'avait apporté, à nous en laisser le récit, toute l'ardeur, toute la passion qui le dévorait, « la plus grande puissance de haine qui se soit donné cours dans notre littérature », disait dernièrement M. René Doumic. Il faut lire dans

l'ouvrage de M. Grellet-Dumazeau les efforts inouïs, inlassables de Saint-Simon pour obtenir ce fameux salut du bonnet; en n'oubliant pas que pour merveilleux de style que soit l'exposé de Saint-Simon, l'inexactitude en est manifeste.

Saint-Simon et les ducs et pairs n'obtinrent pas d'ailleurs le fameux « salut ». Les « robins » avaient pour eux le privilège de rendre la justice. Ils formaient caste, disposaient de beaucoup d'argent qu'ils employaient à acheter leurs charges à des prix énormes ; ils possédaient les plus belles terres des environs de Paris ; et surtout le roi les protégeait, voyant en eux une émanation directe de sa puissance et ayant brisé avec leur aide, ce qui avait pu rester de la féodalité. L'histoire du Parlement est pourtant celle de ces serviteurs qui, dans une maison, finissent par s'imposer en maîtres.

Avec *Les Exilés de Bourges* (1753-1764), l'auteur nous transporte vers le milieu du règne de Louis XV. Le régime se désagrège, le souverain se désintéressant de la chose publique. On sent qu'on peut braver le despotisme capricieux, intermittent du roi et de ses ministres, bien différent du « despotisme éclairé » de Frédéric II et de Catherine II. Le pays devient révolutionnaire et le Parlement qui poursuit son rêve de puissance politique, qui veut être le Sénat romain en face du Prince, accentue son opposition, sentant qu'il a derrière lui l'opinion publique. Il refuse d' « enregistrer » sans user du « droit de remontrances » les édits de finances qu'on ne cesse de lui apporter ; mais c'est sur la question des Jésuites qu'il porte tout son effort.

Les Jésuites sont très puissants dans la haute société, dans le monde officiel ; mais ils ont contre eux les jansénistes et les philosophes. Le jansénisme est difficile à définir ; mais le propre du janséniste est d'être l'adversaire déclaré des jésuites. L'Eglise romaine, condamnant dans le jansénisme une interprétation particulière des dogmes, exige la soumission, refuse les derniers sacrements à qui n'a pas un « billet de confession ». C'est alors que le Parlement de Paris par une étrange immixtion dans le domaine des questions religieuses ordonne que les sacrements seront administrés *manu militari*.

Louis XV qui, dix ans plus tard, laissera condamner et expulser les Jésuites par ce même Parlement, en est en 1753 aux mesures de rigueur contre les parlementaires. Ceux-ci, déclarant ne pouvoir

continuer à rendre la justice parce que leurs arrêts ont été cassés, c'est « la grève », comme nous dirions aujourd'hui.

Les magistrats sont dispersés à Pontoise, à Soissons, à Angoulême. *Vingt-neuf* sont exilés à Bourges. Or, M. Grellet-Dumazeau, travaillant à la Bibliothèque Nationale, y découvrit un manuscrit intitulé : « Journal de l'exil du Parlement à Bourges » et il put établir que, bien que le manuscrit fût attribué à l'avocat-général Gilbert de Voisins, l'auteur en était le président de Meinières, le principal des vingt-neuf exilés.

Rien de plus curieux que le tableau de la vie de ces parlementaires à Bourges. Il leur faut d'abord se loger et « en temps d'exil, Messieurs n'étaient point gâtés ». « Si quelques exilés jouissent de leurs aises, le plus grand nombre en est réduit à de modestes cabinets. Il y a une certaine chambre noire où plusieurs conseillers habitent en commun. » « On s'organise économiquement en *ménages*. On dîne, on soupe à cinq ou six. »... Les exilés sont tous vêtus de noir, sans rubans, dentelles ou bijoux, ne portent pas l'épée « afin de bien marquer l'état de prisonnier dans lequel on se trouve ».

Cependant, on voit vers Noël les exilés se faire « de petits présents les uns aux autres en matière d'étrennes... à la foire qui commence le 15 décembre, qui dure trois semaines et qu'on appelle la foire des Juifs ». Nous disons aujourd'hui : la trêve des confiseurs.

Puis la naissance « d'un trentième exilé », l'enfant de Mme d'Essenlis fut l'occasion d'une véritable fête.

« On se mit à table à sept heures... Ce n'était pas un souper, mais un *ambigu*, la plus grande partie des mets étant froids ; mais il n'y avait rien de si abondant et on ne pouvait être mieux servi... On releva jusqu'à soixante-huit plats... » M. Grellet-Dumazeau ajoute plaisamment qu'à cette époque où « la profusion des mets » était de règle, où « la dégustation était élevée à la hauteur d'un art »,... « on trouvait des convives assez habiles pour distinguer l'aile droite de l'aile gauche d'une poularde au fumet qui s'en dégageait ».

Tout finit cependant. Un jour, on annonça que le roi cédait et que les parlementaires étaient rappelés à Paris. « Voilà, dit d'Argenson, cité par M. Grellet-Dumazeau, le clergé abaissé pour avoir voulu grimper trop haut et tyranniser le royaume. » A chaque coin de rue des colporteurs vendaient des satires, des poèmes exaltant les parle-

mentaires, *vainqueurs du fanatisme*, injuriant les ministres, la Reine et la famille royale. « Le Parlement, dit Barbier, obtient tout ce qu'il avait prétendu. » Mais n'oublions pas qu'à semer ainsi l'esprit de révolte, les Parlementaires préparaient la Révolution et que le jour vint, en 1794, où le Parlement de Paris tout entier, Malesherbes en tête, monta sur l'échafaud révolutionnaire.

Le troisième ouvrage : *La Société Bordelaise sous Louis XV et le Salon de madame Duplessy*, est encore consacré à l'ancienne magistrature, car, dans le Bordeaux du XVIIIe siècle, ce sont surtout les membres du Parlement qui intéressent M. Grellet-Dumazeau (ancien conseiller-doyen à la Cour de Bordeaux), et s'il écrit l'histoire du salon de Mme Duplessy, c'est que cette charmante femme, qui sut grouper pendant de longues années autour d'elle aussi bien d'aimables et jolies femmes que les hommes d'esprit cultivé, littéraire ou scientifique, de son temps, était la veuve d'un magistrat et que ses fidèles appartenaient surtout au monde de la robe.

Ce volume offre le plaisir délicieux de « potins » d'un autre siècle. Comme il convient à un parlementaire, M. Grellet-Dumazeau déteste l'intendant M. de Tourny dont *les allées* sont cependant si célèbres, comme les cours de Bercy, Doujat, d'Aquin, de Bérulle, que nous devons à nos intendants de Moulins. Il déteste le maréchal de Richelieu, parce que celui-ci est le gouverneur de la Guyenne, et Dieu sait s'il recueille avec plaisir les épigrammes, les histoires de coulisses de l'Opéra bordelais, les chroniques scandaleuses du temps qui couraient sur « le père la Maraude ». Mais il y a autre chose dans ce livre, c'est la peinture d'une vie aimable, intelligente de gens de goût qui restèrent jusqu'à leur mort attachés à une gracieuse femme, de réputation inattaquée, dont Montesquieu fut l'hôte assidu. Pour notre temps qui, probablement peu fier de lui-même, se plaît aux reconstitutions de la vie polie ou héroïque d'autrefois, le livre de M. Grellet-Dumazeau est de grand attrait.

MAURICE DUNAN.

Le Directeur-Gérant : M. DUNAN.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 MARS 1914

PRÉSIDENCE DE M. DELAIGUE

ÉTAIENT présents : MM. BAURY, chanoine BERTHOUMIEU, BESSON, Dr DE BRINON, CAPELIN, Dr CHOPARD, chanoine CLÉMENT, CONCASTY, DÉNIER, DUNAN, abbé DUPUIS, FAULQUIER, FAZY, Dr FOURNY, FROBERT, GÉDEL, GRÉGOIRE, LEUTRAT, LINGLIN, MILCENT, THONIER, TUILLIER, VIPLE.

— Ont écrit pour s'excuser : MM. Louis BOUTAL, PRELLE, DUCHOLLET DE COSTEBELLE, le colonel COLLAS DE CHATELPERRON et le baron DE TRÉTAIGNE.

— M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Fazy, archiviste départemental, qui assiste pour la première fois aux séances, puis il donne un souvenir ému à la mémoire de deux des plus anciens amis de la Société que la mort vient d'atteindre : M. l'abbé Cayot, curé d'Avermes, et Mme Picard, la très charitable châtelaine de Montpéroux, près Saint-Léon. Tous les deux étaient abonnés au *Bulletin* depuis l'origine.

— Le procès-verbal est lu et adopté.

— Suit la correspondance, qui comprend entre autres des lettres de Mlle Gabrielle de Bourbon-Busset, remerciant courtoisement de l'envoi du numéro du *Bulletin* de la dernière excursion ; de Mme la comtesse de Waldner et de MM. Léon de Champigny et Fazy, qui remercient de leur admission. Le Président a également reçu : 1° une circulaire contenant le règlement du Congrès préhistorique de France, 10e session, lequel doit se tenir à Aurillac, du 25 au 29 mai prochain ; 2° le programme et les conditions d'un concours bisannuel de poésie institué par la Société d'Emulation de Cambrai, qui doit être clos le 31 mai 1914 ; 3° enfin, un autre programme envoyé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille,

des concours littéraires et scientifiques fondés par le maréchal de Villars et le duc son fils.

— M. L. GRÉGOIRE offre pour la bibliothèque plusieurs volumineuses liasses de papiers contenant des pièces et copies de pièces et documents réunis par M. Camille Grégoire, son père, pour les travaux qu'il a publiés ou qu'il avait l'intention de publier. M. le bibliothécaire s'est chargé d'en faire le classement.

M. Grégoire fait en outre hommage à la Société de plusieurs épreuves photographiques où sont reproduits notamment le plafond du théâtre de Moulins, peint par notre distingué confrère, M. Sauroy, et des œuvres des artistes moulinois Pierre Outin et Marius Perret.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— Sont passées en revue les publications reçues depuis la dernière séance, dont M. DUNAN fait en ces termes le compte rendu :

— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Deuxième série, 1913. — Etude très complète de M. Léon Prugnard sur « *le duc de Morny et l'Auvergne* » (suite, après 1848). L'auteur étudie l'homme d'état, le financier et se plaît à rappeler que ce fut à Morny ministre que l'on dut la création de la ligne de chemin de fer du Bec-d'Allier à Clermont. On sait quelle était l'importance de sa terre de Nades, où Morny dépensa quatorze millions et où il aimait à recevoir familièrement ses invités, leur offrant le thé avec les fameux « échaudés d'Auvergne », et ne manquant pas d'ajouter : « Chaque échaudé craint l'eau froide. »

Curieux article de M. Marcellin Boudet, qui l'intitule : « *Histoire d'un Revenant* », parce qu'il raconte en effet l'histoire d'un homme que les septembriseurs de 92 croyaient avoir tué, qui fut porté au cimetière, inhumé officiellement, et qui reparut cependant sous le Directoire pour ne mourir définitivement que le 19 février 1806.

Il s'agit de Fiacre de Goy, issu d'une famille « de bons et braves gentilshommes possessionnés sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais », les Goy ou de Goy. « Robert de Goy, seigneur de la Guelle, dans la paroisse de Cognat-Lyonne, devint seigneur d'Idogne, près de Monteignet, par son mariage avec Jeanne Forget... » L'auteur observe à ce propos que les Forget, « famille connue en Auvergne au moins depuis 1455, étaient seigneurs d'Idogne au moins depuis 1568 ». « Les de Goy étaient également seigneurs de Bègues (canton de Gannat). La famille se divisa en deux branches principales : celle d'Idogne et celle de Bègues. » Issu de la seconde branche, Fiacre de Goy, né au Montel-de-Gelat, dans le Puy-de-Dôme, se fit d'Eglise et il était parmi les 150 prêtres entassés au couvent des Carmes, dans la rue de Vaugirard, le 2 septembre 1792, et dont 117 furent égorgés, pourfendus à coups de sabre, assommés à coups de barres de fer par les mercenaires de la

Commune. » « 92 cadavres furent jetés dans le puits d'une maison voisine, jusqu'à ce qu'il fut comblé... » « 25 autres corps furent emportés le même soir au cimetière de Vaugirard, où les attendait une fosse creusée d'avance. » L'un des charretiers, en les déchargeant, s'aperçut qu'il y en avait un offrant encore quelques signes de vie. Il prévint un des administrateurs du cimetière, qui appela secrètement un chirurgien, et le pauvre prêtre guérit de ses affreuses blessures. Heureusement pour lui, son acte de décès était dressé. Il put vivre sous un nom d'emprunt, se fit dentiste, non sans talent, et après le Concordat, fut curé de l'Abbaye-au-Bois et chanoine du chapitre cathédral de Paris. Il se plaisait parfois à signer « feu de Goy ». Il mourut à Paris, le 19 février 1796.

Note de M. Elie Jaloustre sur le livre de M. Ernest Jovy : « *Pascal inédit* ». M. Jovy, en s'appuyant sur les *Portefeuilles du médecin Vallant*, qui sont les manuscrits de 17.040 à 17.058 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, déclare que « *Pascal a été empoisonné* ». Pascal était, paraît-il, « atteint de péritonite tuberculeuse, compliquée d'accidents cérébraux ». Les médecins en renom du temps, et notamment Renaudot, préconisèrent le vin émétique ou d'antimoine à forte dose, dans la préparation duquel on ne savait guère éviter la présence de l'arsenic. Pascal fut de plus saigné cinq fois au bras en quelques jours. Il mourut, ne pouvant supporter de pareils traitements.

Dans un travail du docteur de Ribier sur « la Généalogie de la maison d'Anglars », nous relevons la mention de « Joseph d'Anglars, page de Jean II de Lévis, comte de Charlus, assassiné avec son maître à Mezambin, près du château de Poligny, en Bourbonnais, en octobre 1611, par les frères de Gadagne et quelques autres seigneurs ».

— *Les Cahiers du Centre.* — Etude de M. Paul Destray : *Corporations et métiers de Clamecy à la fin du* XVIIIe *siècle.*

— *Revue du Berry et du Centre.* Châteauroux. — Intéressant mémoire intitulé : « Etat général du Traitement qui aura lieu pour tous les ecclésiastiques domiciliés dans l'étendue du District de Vierzon, à commencer du premier janvier 1791. » ... Les traitements des curés sont généralement fixés à un chiffre variant de 1.200 à 1.500 livres.

— *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, tome XVI : *Enquête sur les commencements du protestantisme en Agenais*, publiée et annotée par M. O. Fallières et le chanoine Durengues. La principale conclusion est que le grand nombre de régents et d'étudiants qu'Agen avait imprudemment accueillis contribua au développement de la Réforme dans cette ville, alors que Moulins, qui n'avait pour ainsi dire ni des uns ni des autres, demeura indemne.

— *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* (Saint-Servan, 1913). — « *M. de Chateaubriand armateur.* » Il s'agit du père du grand écrivain : René-Auguste de Chateaubriand, qui, pouvant, suivant la loi du temps, se livrer au commerce de mer sans déroger, vint s'établir à Saint-Malo en 1755, arma des navires, et ayant gagné une assez importante fortune, surtout

avec le commerce du « bois d'ébène », put acquérir le château de Combourg et prit le titre de comte.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Saintes, 1re livraison, 1914. — Suite de l'article : *La déportation ecclésiastique à Rochefort (1794-1795) d'après les documents officiels*. L'auteur fait de curieux extraits des discours de Conventionnels, tels que Danton, Robespierre, Mallarmé, Cambon, Drouet. Il est à remarquer que les plus modérés proposent des mesures qui tendraient à épargner la déportation aux ecclésiastiques. Delacroix juge « cette déportation lointaine, impossible et dispendieuse ». Danton propose de les débarquer en masse sur la côte des Etats pontificaux. Bréard propose même qu' « on les maintienne en état d'arrestation ». Mais Robespierre s'indigne que la Convention ayant rendu un décret pour « écarter du sol français cette peste contagieuse, on propose de les rapprocher de nous ». Les prêtres condamnés, dont beaucoup arrivent « par la chaîne des forçats », iront donc à Rochefort et à l'île d'Aix.

— *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*. Tome XXXVe. Brive. — Dans une étude sur « *les combattants limousins de la guerre américaine* », par MM. Joseph Durieux et L. de Nussac, trois pages sont consacrées au comte de Durat, né le 3 octobre 1736, au château de Vauchaussade, paroisse du Compas — actuellement commune du canton d'Auzances, arrondissement d'Aubusson (Creuse). « Jean-François, comte de Durat, appartenait à une vieille famille du pays de Combrailles. » Enseigne à Royal-Marine en 1751, lieutenant de grenadiers, puis capitaine au corps, il fut employé comme officier supérieur d'artillerie... et partit pour l'Amérique comme colonel en second du régiment de Cambrésis.

Après la prise de la Grenade, quand il revint en France, il fut fait brigadier des armées en 1784 et maréchal de camp le 9 mars 1788. Il mourut au château de Vauchaussade, le 20 janvier 1830, à 94 ans.

De son second mariage, avec Marie-Jeanne-Louise de Bosredon, il avait eu, le 3 février 1788, un fils, Sébastien-Henri de Durat, qui, sous-lieutenant au 34e de ligne, mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Iéna, à 18 ans. »

— Du *Centre médical*. Commentry. 1er février 1914. — Fin de la biographie du docteur *Annet Lougnon*, par Francis Pérot. L'auteur rappelle que le docteur Lougnon, médecin de l'hôpital militaire, périt presque foudroyé par la terrible maladie épidémique, sorte de choléra, déterminant l'ataxie, dont « tous les Espagnols qui étaient en traitement à l'hôpital moururent ».

— Enfin, le XXXVe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* apporte des documents de tout premier ordre dans « l'*Essai de reconstitution du Cartulaire A de Saint-Sulpice de Bourges* », par M. Louis de Kersers. Le recueil aujourd'hui présenté contient 58 chartes du XIIe siècle, 45 du XIe, 23 antérieures au XIe, et notamment la charte par laquelle, vers 1050, Archembaud, « princeps Borbonen-

sium », « venu avec ses frères pour assister à la relévation du corps de saint Léopardin », accorde au monastère de Viviers (Saint-Léopardin) de nombreux privilèges.

Par deux autres chartes, vers 1070, Archembaud, « dominus Borbonensium », assisté de son fils Archembaud, fait remise d'une obligation que lui devaient les moines de Saint-Léopardin et leur donne le manse de Montgodon ; — 2° Archembaud, « princeps inclitus », donne au monastère de Saint-Léopardin le manse « de Burgia » et des droits d'usage dans ses bois.

Arnoul, prince de la Ferté (Firmitatis princeps), donne également aux moines de Saint-Léopardin le manse « de Osmis ».

Par une charte de 1123, le pape Calixte II, confirmant toutes les possessions de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, reconnait en propre à l'abbé Foulques : « monasterium videlicet Sancti Leopardini cum tribus ecclesiis, Albiniacum, Algiacum, Colvoniacum », dans lesquelles on reconnaît Aubigny, Augy et sans doute Couzon.

— M. FROBERT a la parole pour faire connaître de l'état de nos finances. Voici le compte de gestion de 1913 :

RECETTES :

Solde en caisse le 1er janvier 1913		202 99		
235 cotisations à 12 francs	2.820 »	3.767 95		
10 correspondants à 10 francs	100 »			
29 abonnements à 10 francs	290 »			
2 — à 12 —	24 »			
Vente de *Bulletins* d'excursions	177 80			
De M. Grégoire pour la vente l'« Excursion de 1910 »	150 »			
Intérêts de l'avoir	206 15			
Vente de 212 fr. rente 3 %		6.292 10		
Remboursement de 5 fusion nouv. am		2.449 25		
		12.712 29	ci.	12.712 29

DÉPENSES :

Impression du *Bulletin* et gravures	2.318 60	2.636 10		
Frais de recouvrements et de bureau	140 05			
Bibliothèque	47 45			
Gens de service	130 »			
Achat de 8 fusion nouvelle		3.324 45		
— 7 — ancienne		2.879 20		
— 6 — nouvelle		2.421 80		
Au fonds de réserve		23 84		
		11.285 39	ci.	11.285 39
Solde en caisse				1.426 90

Après cet exposé la Société vote des remerciements à son dévoué trésorier, particulièrement au sujet de l'arbitrage qu'il a conseillé et opéré de la rente 3 °/₀ en obligations de chemins de fer, ce qui a déjà donné d'excellents résultats par suite du remboursement de cinq des obligations achetées, sorties au tirage.

— M. DE BRINON offre pour la collection de portraits bourbonnais une photographie de M. Rondeau, ancien avoué à Moulins, beau-père de notre confrère M. Duchollet de Costebelle. M. Rondeau fit jusqu'à sa mort partie de la Société. Des remerciements sont adressés à M. de Brinon.

— M. le chanoine CLÉMENT, rapporteur de l'excursion, propose que l'époque en soit fixée au jeudi 4 juin. Cette date est adoptée.

Le même confrère donne lecture du *Règlement intérieur* de notre Société, en vue de l'impression de ce document. L'article 15, relatif à la tenue des séances, est seul modifié en ce qui concerne l'époque des séances de vacances, qui sont supprimées en *août* et en *septembre* au lieu de l'être en septembre et en octobre comme il avait été indiqué dans le texte primitif.

Il signale ensuite dans le dernier numéro du *Bulletin monumental* de 1913 que dans les séances des 25 et 26 juillet, du 7 novembre, des 12 et 19 décembre, de très nombreuses églises ont été classées par la Commission des Monuments historiques parmi nos richesses d'art de la France. Pour l'Allier, nous y voyons mentionnée l'église d'*Yzeure*, dont on demandait depuis longtemps le classement.

Ce même fascicule nous apprend (p. 483) que M. Guillon a demandé à la Société Française d'Archéologie une subvention pour des fouilles dans la station préhistorique de Bègues, mais qu'elle n'a « pu lui être accordée en raison des lourdes dépenses occasionnées par l'impression du Congrès de Reims ». Notre confrère fait observer que c'est une raison de plus pour notre Compagnie d'aider M. Guillon dans ses recherches. Il se fera en outre un devoir d'insister auprès du Comité de la Société Française pour qu'elle fasse de même quand ses ressources le lui permettront.

Enfin le chanoine Clément montre à l'assemblée un registre manuscrit renfermant de précieux renseignements inédits sur des militaires originaires de Montluçon appartenant à différents corps de troupe d'alors, en convalescence dans la région et sur des tarifs de subsistances pendant la période révolutionnaire.

— Comme suite à la demande présentée à la séance précédente par M. Viple, relativement à un crédit à accorder à M. Guillon pour procéder à des fouilles archéologiques à Bègues, le président dit que le Conseil a été d'avis qu'une somme de 50 francs, qui pourra être renouvelée suivant les résultats, soit votée. Ces conclusions sont adoptées.

— Au sujet de la question de la naissance de Berwick, M. Dunan communique une lettre de notre collègue Mme Saar-Fourchault, accompagnant un document qu'elle a découvert à la Bibliothèque Nationale, casier P. 35. C'est un extrait du livre : *Maison Royale de France*, tome IX, première partie. Ordre du Saint-Esprit de 1733 à 1789. Librairie de l'Institut de France. Firmin-Didot. — Ordre du Saint-Esprit, page 344. — « Churchill. — Fitz-James. — Angleterre. Jacques Fitz-James, duc de Berwick, de Fitz-James, *alias* Varty, près de Clermont en Beauvaisis, de Liria et de Xerica, au royaume de Valence, pair de France et d'Angleterre, Grand d'Espagne de première classe, maréchal de France, Gouverneur du haut et du bas Limousin, Commandant en Guyenne, Gouverneur de Strasbourg, chevalier des Ordres du Roy et de ceux de la Jarretière, de la Toison d'Or et de Saint-Louis. *Né à Moulins* le 21 août 1670. Fut tué au siège de Philipsbourg, le 12 juin 1734. Il était fils naturel de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, et d'Arabella Churchill. Voyez son éloge au chapitre des Maréchaux de France, tome VII de cette histoire, p. 679, et sa postérité tome V, page 163, et tome IX, 2e partie. »

M. DÉNIER fait circuler plusieurs estampes représentant le portrait de Berwick. Presque toutes les légendes portent la mention : « *né à Moulins* le 21 août 1670 ».

M. VIPLE donne lecture des premières pages d'une conférence faite à Moulins sur Berwick par M. Henri Faure, à la Réunion des officiers de réserve et de l'armée territoriale et publiée dans le *Bulletin* de notre société, année 1901. M. Faure, continue-t-il, admet comme indiscutable la naissance de Berwick à Moulins le 21 août 1670, ainsi que l'indiquent les Mémoires de celui-ci, et il estime que si l'on n'en trouve aucune trace dans les registres paroissiaux, c'est que sa mère, Arabella Churchill, appartenant à la religion anglicane, il n'aurait pas été baptisé.

M. DELAIGUE fait observer que si tous les renseignements prove-

nant jusqu'à présent de l'enquête ouverte par la Société ne reposent que sur des documents imprimés, l'affirmation en faveur de la thèse de la naissance à Moulins y est dans tous positive et que cette unanimité, sans apparence de doute dans aucun, paraît, à juste titre, d'après lui, de nature à emporter la conviction, surtout après la production du document nouveau découvert par Mme Saar-Fourchault, qui vient d'être cité et dont la valeur est incontestable. Dans ces conditions, il pense qu'il serait à propos qu'un résumé fût fait de ces renseignements dans un article qui serait inséré dans le *Bulletin*.

La Société approuve cette proposition et M. de Brinon, promoteur de l'enquête, accepte de rédiger cet article.

— Lecture est donnée d'une note de M. FLAMENT, relative à l'entrée à Arras du duc de Bourbon Jean II et de ses frères. Cette note est publiée plus loin.

— A propos de la publication par notre confrère, M. Paul Duchon, de « la vraie chanson de M. de La Palisse », M. Dénier fait circuler une image, genre Epinal, éditée à Paris chez Glémarec, libraire et fabricant d'images, 7, quai des Augustins, et imprimée chez J.-B. Gros, 74, rue des Noyez. Cette image en noir, répandue au siècle dernier, donne vingt couplets de la chanson fameuse.

— M. le Dr CHOPARD lit un acte de donation faite en 1527 par le duc de Bourbon à un sieur Blain de Vayny, qui fera ultérieurement l'objet d'un article.

— M. le Président lit le rapport suivant, dont il est l'auteur :

« Messieurs, chargé de présenter un rapport à l'appui de la proposition faite à l'une des précédentes séances de nommer M. P. Flament membre honoraire, j'ai l'honneur de vous rappeler que notre confrère a rendu à la Société, tant qu'il a séjourné à Moulins, c'est-à-dire pendant les dix années au cours desquelles il a dirigé le service des Archives départementales dans l'Allier, de nombreux et importants services. Soit comme président, soit par ses travaux publiés dans le *Bulletin*, soit comme directeur dudit *Bulletin*, soit par ses savantes communications faites aux séances, soit à tous autres titres, il a constamment fait preuve d'un dévouement actif et a amplement justifié la proposition qui vous a été soumise. M. Flament réalise, en conséquence, les conditions prévues à l'article 3 des statuts. »

A l'unanimité la dite qualité est attribuée à M. Flament.

— M. Viple émet le vœu que, contrairement à ce qui a eu lieu précédemment lors de l'admission de membres honoraires, les rapports soient publiés dans les procès-verbaux et les originaux déposés aux archives de la Société.

— Sont élus en qualité de membres du Conseil d'administration, MM. Boutal et Grégoire.

— Sont présentés comme membres titulaires :

Par MM. le chanoine Clément, Crépin-Leblond et Delaigue, M. Albert Sarrazin, docteur en droit, à Moulins ;

Par MM. le chanoine Berthoumieu, Capelin et Delaigue, M. Jean Olivier, directeur avec son frère, M. Guy Olivier, de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, à Moulins ;

Et par MM. Grégoire, Viple et Dénier, Mme Edith Gannat, boulevard de Courtais, à Moulins.

— Sont admis en la même qualité, MM. Georges Bruel et Léon Col.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

E. C.





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU BOURBONNAIS

Adopté en Assemblée générale, le 6 mars 1911 ;
et dont l'article XV, relatif à la « tenue des séances »,
a seul été modifié
par l'Assemblée générale statutaire du 2 mars 1914.

ARTICLE PREMIER

Conseil d'Administration

La gestion des intérêts de la Société appartient entièrement au Conseil d'administration.

ART. II

En cas de démission ou de décès d'un membre quelconque du Conseil, un successeur provisoire lui sera donné à la séance ordinaire qui suivra cette démission ou ce décès, sans que cette nomination puisse valoir au-delà des délais pour lesquels le précédent titulaire avait été nommé ; à l'expiration de ce mandat provisoire, le sociétaire qui l'aura rempli pourra être confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période régulière.

Le cumul de deux fonctions du bureau est rigoureusement interdit.

ART. III

Président

Au président appartient la police des séances de la Société et du Conseil.

Art. IV

Vice-Présidents

En l'absence du président, ses fonctions sont déléguées au vice-président le plus âgé.

Art. V

Secrétaire

Le secrétaire général et le secrétaire-adjoint sont chargés de la rédaction des procès-verbaux des séances et de la correspondance générale. Ils transcrivent les procès-verbaux sur un registre spécial. Ils font connaître au trésorier, ainsi qu'à l'imprimeur ou toute autre personne chargée de l'expédition des publications, les noms des nouveaux sociétaires et ceux dont la radiation aura été décidée.

Art. VI

Trésorier

Le trésorier perçoit et conserve les fonds de la Société, dont il ne peut disposer que sur le visa du président, conformément à l'article IX des statuts. Les factures sont d'abord soumises à l'examen du chef de service qu'elles concernent, et ce n'est que sur le visa de ce dernier et après approbation du président qu'elles sont acquittées par le trésorier.

Art. VII

Les cotisations annuelles sont exigibles au commencement de chaque année ; les membres reçus doivent leur cotisation entière de l'année de leur élection, quelle qu'en soit la date.

Le trésorier doit fournir annuellement au Conseil d'administration, à la réunion de novembre, la liste des membres qui n'ont pas acquitté la cotisation de l'exercice courant ; le Conseil peut, au vu de cette liste, faire suspendre l'envoi du *Bulletin* à ces sociétaires.

Art. VIII

Bibliothécaire

Le bibliothécaire-archiviste est chargé de la garde et du classement des ouvrages imprimés et des manuscrits composant la bibliothèque et les archives de la Société ; il doit prendre, avec l'approbation du Conseil, les mesures convenables tant pour la

conservation de ses collections que pour leur communication aux sociétaires.

Le bibliothécaire verse au fur et à mesure, autant qu'il est possible, entre les mains du trésorier, les sommes provenant de la vente des publications. Il ne peut engager des dépenses que d'accord avec le Conseil.

ART. IX

Tout sociétaire a le droit de consulter la bibliothèque, les archives et les collections, en s'entendant à cet égard avec le bibliothécaire-archiviste ou le conservateur.

ART. X

Tout membre qui publie un ouvrage est invité à en déposer un exemplaire dans la bibliothèque de la Société. Il sera régulièrement rendu compte dans le *Bulletin* de tout ouvrage offert à la Société.

ART. XI

Conservateur

Le conservateur des collections est chargé du classement, de la garde et de la communication des objets ou collections confiés à ses soins. Il ne peut engager aucune dépense sans l'assentiment du Conseil.

ART. XII

Directeur du « Bulletin »

Le Directeur du *Bulletin* reçoit les travaux des sociétaires, les soumet à l'examen du Conseil, entretient la correspondance relative à ces travaux, centralise pour le *Bulletin* les éléments d'une chronique et d'une bibliographie exclusivement locale. Il veille à l'impression de l'organe de la Société, soumet au Président le mémoire de l'imprimeur et les mesures à prendre en cas de non-exécution du traité passé avec ce dernier. Il ne peut engager de dépenses sans l'assentiment du Conseil.

ART. XIII

Le *Bulletin*, distribué gratuitement à tous les membres, est en principe réservé aux travaux des sociétaires. Aucun travail traitant exclusivement de question politique ou religieuse ne pourra être publié.

Art. XIV

Le prix de l'abonnement au *Bulletin* est fixé à la somme de 10 francs par an. Le service gratuit du *Bulletin* aux personnes étrangères à la Société est autorisé par le Conseil sur la proposition du Directeur du *Bulletin*. Le Conseil statuera également sur les demandes d'échange de publications.

Art. XV

Tenue des Séances

Il est tenu une séance ordinaire le premier lundi de chaque mois, à 8 heures un quart, au siège de la Société, sauf indication contraire. Il n'est pas tenu de séance pendant les mois d'août et de septembre. Il peut être tenu également des séances extraordinaires.

Art. XVI

Tout membre ayant des communications de quelque importance à faire en séance est prié de vouloir bien, autant que possible, en aviser le Président, pour en permettre l'insertion dans l'ordre du jour.

Art. XVII

Pour le bon ordre et la clarté des discussions, tout membre désireux d'y intervenir doit demander la parole au Président.

Art. XVIII

Toute discussion d'ordre politique et religieux est rigoureusement interdite.

Art. XIX

Toute demande de subvention ou de participation financière quelconque doit être soumise au Conseil d'administration qui fournira son avis à la Société.

(Extrait du fol. 14 v du registre des procès-verbaux des Assemblées générales de la Société d'Emulation du Bourbonnais.)





La vraie Chanson

de

Monsieur de La Palisse

— Suite et Fin —

Second système.

Le couplet se lit comme il doit se lire ; il n'est pas altéré ; il est volontairement bouffon parce qu'il est satirique.

C'est l'opinion de M. Le Roux de Lincy, car dans son ouvrage intitulé « Recueil de chansons historiques » (1), il donne la chanson (que nous avons reproduite) sous le titre de : « Quatrième Chanson sur la bataille de Pavie » avec le sous-titre : « Chanson satirique sur la bataille de Pavie. 1525. »

C'est aussi l'opinion qu'a soutenue M. Charles Nisard dans son ouvrage : *Des chansons populaires chez les Anciens et chez les Français* (2).

« Dix ans après la bataille de Marignan, ce n'est pas une victoire que les aventuriers français eurent à chanter, mais une des défaites les plus désastreuses que la France ait essuyées, depuis Poitiers qui en ouvrit les portes aux Anglais, jusqu'à Azincourt qui les en rendit tout à fait maîtres. On devine qu'il s'agit de la bataille de Pavie (1525). Bien des chansons, nées dans les rangs de l'armée vaincue, racontèrent ce désastre avec l'accent de la plus naïve et de la plus profonde douleur. On les trouvera toutes dans le recueil de M. Leroux de Lincy ; mais *les ennemis de la France qui triomphaient, le chantèrent aussi, et sur un autre ton. Leurs chansons sont*

(1) 2e série, page 92.
(2) Tome Ier, page 280.

satiriques. L'une d'elles, dont le premier couplet annonce la mort de la Palice, sans que les autres couplets disent un seul mot de cet illustre et vaillant capitaine, est devenue la parodie fameuse que tout le monde connaît..., et qui, dans la dernière version, ne compte pas moins de cinquante quatrains. »

Quand M. Nisard nous dit que la chanson sur la mort de La Palice « est devenue la parodie fameuse que tout le monde connaît », il ne faut pas se laisser égarer par ce mot de parodie. Il ne veut pas dire que la chanson est devenue satirique par suite d'une parodie, il veut dire seulement que le couplet sur la mort de La Palice a donné lieu à une longue paraphrase en cinquante couplets sur laquelle nous nous expliquerons plus loin. Qu'on relise le texte de M. Nisard, on y verra clairement exprimée l'idée que la primitive chanson de La Palisse était satirique. Il explique même pourquoi elle l'était, car il dit nettement qu'elle faisait partie de celles que chantaient, dans leur triomphe, les ennemis de la France en deuil. Elle a donc été composée par l'un des vainqueurs.

Entrant dans les vues de MM. Le Roux de Lincy et Nisard, nous avons eu la curiosité de nous mettre à la recherche de ce poète victorieux. A quelle nationalité appartenait-il ? Car l'armée de Charles-Quint était composée de troupes espagnoles, italiennes, allemandes, et aussi de troupes françaises sous le commandement du connétable de Bourbon. Après tout, le quatrain avait pu être composé en langue étrangère et avoir été postérieurement traduit en français.

Nous nous sommes demandé, tout d'abord, si l'auteur était espagnol.

Retrouverait-on dans les recueils d'Espagne le texte original ? Telle est la question que nous avons posée à un aimable érudit de Gérone (1).

Notre correspondant nous assura que jamais la nation chevaleresque n'avait tourné en dérision la déroute des Français ; que les historiens espagnols « ont toujours cité avec honneur *M. La Palisa*, vieux militaire très au courant des guerres d'Italie, qui trouva une mort héroïque à la bataille de Pavie » ; que dans le *Romancero general de Romances castillanos* publié par Rivadeneyra (2), il y avait deux chansons sur la captivité de François Ier, mais qu'elles

(1) M. Manuel Cazurro, conservateur du musée de Gérone.
(2) Publié à Madrid en 1877.

n'avaient aucune allure satirique. L'une (n° 1140) intitulée : « La Batalla de Pavia y la prision del Rey Francisco I de Francia » contient une très vivante et très belle description de la bataille (1), l'autre fait le récit du débarquement du roi prisonnier sur les côtes d'Espagne. Mais nulle trace de raillerie.

L'auteur du couplet était-il italien ?

M. Francesco Novati, de Milan, a bien voulu faire pour nous des recherches à ce sujet (2) ; mais si les recueils de poésies populaires italiennes contiennent quelques chansons sur la bataille de Pavie, dans les pièces qui y sont recueillies l'ironie et le sarcasme n'ont pas de place.

On a imprimé à Venise, au XVI[e] siècle, un poème intitulé : *L'assedio di Pavia con la rotta et presa del Re christianissimo*, MCCCCCXXV, accompagné d'une complainte appelée *Lamenti di Francesco I* et attribuée au roi prisonnier, lui-même (3). *L'assedio di Pavia* contient une simple mention de la mort de La Palice : *Della Peliza mori monsignore*... Monseigneur de La Palice mourut...

(1) Cette chanson contient un détail, qui, étranger à notre sujet, intéresse néanmoins le Bourbonnais à un point de vue différent, car il précise le rôle de Charles de Togues, officier du connétable de Bourbon, au moment où François I[er] rendit son épée :

Anoyeron ha llegado
Capitan, y en conocerle,
D'esta suerte le ha hablado :
« Rindase su Majestad ? »
Esta respuesta le ha dado :
— « Anda, llàmame à Lanoy,
Visorey tan senalado,
Que en sus manos, quiero darme. »

Traduction. — Le capitaine La Motte des Noyers l'a interpellé et en le reconnaissant lui a parlé de cette façon : « Que Votre Majesté se rende ! » Le roi lui a donné cette réponse : « Va-t'en dire à Lanoy, le vice-roi si renommé, qu'entre ses mains je demande à me rendre. »

On remarquera la forme Anoyéron qui correspond au mot italien Anojero et au mot français La Motte Hanuyer, déformations du vrai surnom de Charles de Togues qui était La Motte des Noyers.

Le rôle que lui attribue la chanson se rapproche de celui que lui prête Hernando de Oviedo y Valdès. (Voir le très intéressant ouvrage qu'a publié, sur Charles de Togues, notre confrère Louis Montagne. Auclaire, Moulins, 1909.)

(2) Sur la recommandation de M. Camille Pitollet, agrégé de l'Université, professeur à Nimes, à qui nous adressons nos vifs remerciements.

(3) Ces pièces ont été publiées dans l'ouvrage de G. Müller : *Raccolta di Cronisti e documenti storici Lombardi inediti* (Milan 1857).

Dans la complainte, François I[er] raconte son expédition en Italie et la bataille de Pavie ; il énumère douloureusement les grands seigneurs, les « baroni » de sa suite, qui sont tombés dans la mêlée ; il consacre à notre héros la strophe suivante :

Similmente con gran doglia
El baron de La Peliza (1)
Qual è morto, e già non sguiza,
Piu de l'arme non ha spoglia.

De même avec grande douleur
Le baron de La Palisse
Lequel est mort et maintenant ne s'échappe plus,
Il n'a plus les dépouilles des vaincus.

L'expression « ne s'échappe plus » paraît faire allusion à la brillante conduite du Maréchal qui dans la mêlée se faufila, en combattant, à travers un grand nombre de groupes ennemis, pour se porter au secours du roi et ne succomba qu'au moment où il allait toucher au but.

Rapprochement assez singulier : le présent de l'indicatif « il ne s'échappe plus » employé après les mots « il est mort » aboutit à une phrase qui rappelle un peu le couplet fameux dont nous étudions l'origine. Le regret royal ressemble à une naïveté. Il y a comme une vague parenté entre le « il est mort et maintenant il ne s'échappe plus » et le « s'il n'était pas mort il serait encore en vie ».

Mais dans tout cela, rien, naturellement, de satirique.

L'auteur du couplet était-il allemand ?

Les reîtres allemands qui avaient combattu pour Charles-Quint composèrent, en effet, sur la bataille de Pavie, des chants guerriers qui furent recueillis dans un ouvrage publié à Hambourg en 1833 (Barthold, *Georges von Frundsberg oder das deutsche Kriegshandwerck zur Zeit der Reformation) ;* mais ces poésies populaires ne parlent pas de La Palice (2).

Il ne restait donc qu'à chercher l'auteur de la chanson parmi les soldats français ayant suivi le parti du connétable de Bourbon.

(1) Il est étrange que François I[er] ait ainsi défiguré le nom de son Maréchal, même en l'italianisant. Le roi-chevalier avait également épanché sa douleur en français dans une poésie recueillie par M. Leroux de Lincy et qui est d'une extrême pauvreté.

(2) Renseignement fourni par la Stadtbibliothek de Hambourg.

L'entreprise aurait présenté des difficultés presque insurmontables sans le secours du magnifique ouvrage de M. le comte H. de Chabannes, *Histoire de la Maison de Chabannes*, où, à la page 636 du premier volume des *Preuves*, se trouve la chanson que nous avons donnée et qui commence par le couplet de La Palice, avec, en grosses lettres, le titre suivant :

1525

Chanson satirique sur la bataille de Pavie et la mort du Maréchal de La Palice par un soldat bourguignon de l'armée de l'Empereur.

Cela tranche la question : la chanson de La Palice est une raillerie adressée par un ennemi vainqueur à un Français vaincu.

Cela tranche la question ; ou plutôt, la question serait complètement tranchée si M. le comte de Chabannes avait indiqué la source à laquelle il a puisé ce renseignement. Malheureusement la référence en est perdue. Les nombreuses sources citées dans l'ouvrage en question ne contiennent rien à ce sujet.

M. le comte de Chabannes a bien voulu nous dire qu'il était *sûr* d'avoir vu et lu que la chanson de La Palice avait été faite par un soldat bourguignon de l'armée de l'Empereur, mais que l'indication de la source avait été omise par inadvertance.

La désignation de « soldat bourguignon » appliquée à un soldat ennemi ne doit pas scandaliser nos voisins de Bourgogne. Elle peut viser soit un vrai bourguignon qui s'est trouvé servir le parti contraire, soit un soldat originaire de l'un des pays qui avaient été sous la domination des ducs de Bourgogne et qui firent ensuite partie de l'empire de Charles-Quint.

Une chanson populaire bourbonnaise recueillie par M. Clairfond (1), et intitulée *Les Bourguignons*, désigne précisément les ennemis de la France par le nom de Bourguignons. Or cette chanson est certainement postérieure à la chute de la Maison de Bourgogne et contemporaine de François Ier, car on y fait allusion aux guerres de Piémont et on y emploie la mystérieuse expression de « l'alaine » qui figure en forme de refrain dans la célèbre *Chanson des Adventuriers*

(1) Chanson recueillie dans un domaine de la commune d'Yzeure, près de Moulins, par M. Marius Clairefond, ancien élève de l'Ecole des Chartes, et qui nous a été aimablement communiquée par M. Francis Pérot.

de France sur le départ du roi François Ier pour la conquête du Milanais (1).

On peut donc admettre comme infiniment vraisemblable l'opinion de MM. Nisard et Leroux de Lincy (2), et dire que le couplet sur La Palice a été composé par un soldat de Charles-Quint, désireux de décocher ce trait sans respect à l'adresse du héros vaincu ou plus probablement à l'adresse de ceux qui le pleuraient si fort.

Après avoir réjoui ceux des sujets de l'empereur qui étaient de langue française, le couplet entra en France et y fit une éclatante fortune : on ne saurait préciser à quelle époque, faute de connaître les sources du recueil de Maurepas. Ce fut probablement dans les dernières années du règne de François Ier, lorsque le souvenir de la grande catastrophe se trouva suffisamment affaibli pour que le public pût supporter la plaisanterie sur un sujet naguère si douloureux.

Le respect qu'on doit à La Palice n'a jamais empêché personne de se divertir de la chanson : la drôlerie fait toujours excuser l'irrévérence.

Au XVIIe siècle on pensait ainsi, et on chantait le couplet. Il connut même une fortune nouvelle par suite d'une transformation et d'une adaptation à partir desquelles commença une des phases les plus importantes de son histoire.

Vers l'année 1700, il est impossible de préciser davantage, un bel esprit fut mis en gaieté par le refrain populaire ; il résolut de faire méthodiquement une chanson complète, uniquement composée de vérités d'une évidence bouffonne.

Prenant le couplet pour modèle, il créa un personnage imaginaire, raconta sa vie au moyen d'aphorismes burlesques et lui prêta, de temps à autre, des propos du même genre. Développant ce thème,

(1) La *Chanson des Bourguignons* commence ainsi :

En passant, oh ! par l'alaine,
Revenant par le Piémont...

Et celle des *Adventuriers* débute par ce couplet :

Le Roy s'en va delà les mons,
Il mènera force piétons.
Ils auront à grand peine :
L'alaine, l'alaine, me faut l'alaine !

(2) Par une contradiction qui n'est pas expliquée dans son ouvrage, après avoir donné le titre dont nous avons parlé, M. le comte de Chabannes semble ensuite admettre une opinion différente.

il passa en revue toutes les circonstances qui peuvent se présenter dans l'existence d'un homme du monde. Il le prend au berceau, parle de son éducation, le montre dans son hôtel au milieu de ses valets, chez ses amis autour de la table de jeu, chez les hommes d'affaires, puis à la campagne dans sa maison des champs ; il parle de son mariage ; il expose ses relations mondaines, ses travaux littéraires, ses discussions scientifiques, son rôle à la cour ou dans les fêtes, ses voyages, son rôle militaire dans les batailles ou les tournois. Afin de ne pas perdre de vue l'original, il fait mourir ce héros comique en Lombardie « delà les monts », regretté de ses soldats, ainsi qu'un devin le lui avait prédit pour « deux testons ».

Composant une imitation, l'auteur donne au personnage un nom imité du nom original, comme on le fait dans les parodies, de sorte qu'il l'appelle, non pas La Palice, non pas le sieur de La Palisse ou Monsieur de La Palisse, mais bien *« Le Fameux La Galisse »*. Tel est le titre de la chanson.

La gaieté de l'auteur fut terriblement prolixe ; cinquante couplets de quatre vers.

La quantité y était, mais hélas ! la qualité fit défaut.

On imaginerait difficilement quelque chose de plus inepte. Le couplet était aussi amusant que les variations furent insipides. Lorsque l'auteur en arriva à la mort du héros, il essaya de refaire le quatrain primitif d'une façon plus savante avec de vraies rimes et de vrais vers : il abîma son modèle et rien de plus.

Cette longue sottise ne paraît pas avoir eu grand succès jusqu'en 1715.

A cette date un événement survint qui lui donna une véritable popularité.

Cet événement fut la troisième édition de *Menagiana*, publiée par Bernard de La Monnoye.

Après la mort du savant et spirituel Ménage, ses amis avaient publié un recueil de ses propos sous le titre de *Menagiana sive excerpta ex ore Œgidii Menagii* ; l'année suivante, en 1694, une seconde édition fut publiée sous le titre de « *Menagiana* ou les bons mots, les pensées critiques, historiques, morales et d'érudition de Monsieur Ménage, recueillis par ses amis, seconde édition augmentée ». Ces publications eurent un succès inouï. La gloire de Ménage en fut accrûe. De tels lauriers troublèrent le sommeil de Bernard de La

Monnoye qui voulut succéder à Ménage dans la situation de prince de la critique littéraire. Pour arriver à ce but, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de donner, en 1715, une troisième édition de *Menagiana*, en y insérant ses propres remarques et ses pensées critiques, historiques, morales et d'érudition. Mais soigneux de sa gloire, il avertit le lecteur que, pour qu'on puisse distinguer son travail du travail de ses prédécesseurs, il a marqué d'une main les nombreux articles dont il est l'auteur.

Du coup *Menagiana* sauta de deux volumes à quatre volumes.

Dans le troisième volume, La Monnoye passa au crible de la critique grammaticale les œuvres de M. d'Ablancourt qui employa, paraît-il, l'expression « rival » au lieu de l'expression « concurrent » qui aurait été bien préférable. Après M. d'Ablancourt, ce fut le tour de M. Gabriel Naudé qui fut repris en ces termes :

« *Gabriel Naudé qui, dans son dialogue de « Mascurat et de Saint-Ange », a discouru fort au long de la « Poésie Burlesque et de ses différents styles », ne paroit pas en avoir connu un qu'on pourroit fort bien, ce me semble, appeler le « Style Niais », tel qu'est celui de la chanson intitulée « Le Fameux La Galisse », homme imaginaire, dont on a pris plaisir de faire en cinquante quatrains la description suivante.* » Suit la chanson. Puis, après le dernier mot de la chanson, on retombe immédiatement dans les œuvres de M. d'Ablancourt avec l'aimable remarque que voici : « *On dit indifféremment vent du Nord et vent de Nord, vent du Midi et vent de Midi. C'est pourquoi M. d'Ablancourt n'a point mal dit ; ce port est bon et les vaisseaux n'y sont incommodés que du vent du Nord.* »

La Monnoye obtint le triomphe qu'il avait espéré ; son ouvrage fut bientôt dans toutes les mains ; ses remarques furent tenues pour autant d'oracles, et des plus importants. *La chanson du fameux La Galisse* fut ainsi révélée au public lettré et connut les honneurs de la popularité.

Mais le quatrain primitif n'avait rien perdu de la sienne. Le public consentit à chanter les couplets paraphraseurs, mais refusa de troquer le vrai nom de La Palisse contre le vocable imité et d'ailleurs transparent de La Galisse.

Remarquons que La Monnoye ne prétend pas être l'auteur de la chanson burlesque qu'il cite comme un modèle ; et que personne ne lui attribua cette paternité avant l'année 1769.

En 1769, c'est-à-dire cinquante-quatre ans après cette publication et quarante et un ans après la mort de La Monnoye, un érudit resté célèbre, Rigoley de Juvigny, publia en deux volumes « les œuvres choisies de M. de La Monnoye ». Il y inséra en bonne place, dans le second volume, la chanson dont il s'agit, sous le titre de *Chanson sur le fameux La Palisse*. Car il rectifia le nom du héros et modernisa l'orthographe.

Sur quel renseignement, sur quelle autorité s'est appuyé Rigoley de Juvigny pour attribuer la chanson à La Monnoye ? Personne ne le sait, personne ne l'a jamais su.

De confiance, les encyclopédies ont ratifié la décision, et tout le monde s'est incliné au hasard.

Rigoley de Juvigny a cependant publié des *Mémoires historiques sur la vie et les ouvrages de Bernard de La Monnoye*, mais on n'y trouve pas un mot d'explication au sujet du fameux La Palisse. Et il est permis de rester sceptique.

Voici l'œuvre célèbre, la longue sottise, qu'on ne publie jamais fidèlement (1) :

Chanson sur le fameux La Palisse

Messieurs, vous plaît-il d'ouïr
L'air du fameux La Palisse ? (2)
Il pourra vous réjouir,
Pourvu qu'il vous divertisse.

La Palisse eut peu de bien
Pour soutenir sa naissance ;
Mais il ne manqua de rien
Dès qu'il fut dans l'abondance.

Bien instruit dès le berceau,
Jamais, tant il fut honnête,
Il ne mettoit son chapeau,
Qu'il ne se couvrît la tête.

Il étoit affable et doux,
De l'humeur de feu son père,
Et n'entroit guère en courroux,
Si ce n'est dans la colère.

Il buvoit tous les matins
Un doigt tiré de la tonne ;
Et mangeant chez ses voisins,
Il s'y trouvoit en personne.

Il vouloit dans ses repas
Des mets exquis et fort tendres ;
Et faisoit son Mardi-Gras,
Toujours la veille des Cendres.

(1) *Œuvres de La Monnoye*, tome II, Bibl. Nat. Ye 8893.
(2) Dans *Menagiana* il y a « La Galisse ».

Ses valets étoient soigneux
De le servir d'andouillettes;
Et n'oublioient pas les œufs,
Sur-tout dans les omelettes.

De l'inventeur du raisin
Il révérait la mémoire;
Et pour bien goûter le vin,
Jugeoit qu'il falloit (1) en boire.

Il disoit que le nouveau
Avoit pour lui plus d'amorce;
Et moins il y mettait d'eau,
Plus il y trouvoit de force.

Il consultoit rarement
Hypocrate et sa doctrine;
Et se purgeoit seulement
Quand il prenoit médecine.

Au Piquet par tout pays
Il jouoit suivant sa pente (2);
Et comptoit quatre-vingt-dix
Lorsqu'il marquoit un Nonante.

Il savoit les autres jeux
Qu'on joue à l'Académie;
Et n'étoit pas malheureux
Tant qu'il gagnoit la partie.

On s'étonne, sans raison,
D'une chose très commune;
C'est qu'il vendît sa maison :
Il falloit qu'il en eût une.

Il aimoit à prendre l'air
Quand la saison étoit bonne;
Et n'attendoit point l'hiver (3)
Pour vendanger en automne.

Il épousa, ce dit-on,
Une vertueuse Dame;
S'il avoit vécu garçon (4)
Il n'auroit point eu de femme.

Il en fut toujours chéri;
Elle n'étoit point jalouse:
Sitôt qu'il fut son mari
Elle devint son épouse.

Il passa près de huit ans
Avec elle fort à l'aise;
En eut jusqu'à huit enfans:
C'étoit la moitié de seize.

On dit que dans ses amours
Il fut caressé des belles,
Qui le suivirent toujours
Tant qu'il marcha devant elles.

D'un air galant et badin,
Il courtisoit la Caliste (5),
Sans jamais être chagrin
Qu'au moment qu'il étoit triste.

Il brilloit comme un soleil;
Sa chevelure étoit blonde :
Il n'eût pas eu son pareil
S'il eût été seul au monde.

Il eut des talens divers,
Même on assure une chose :
Quand il écrivoit des vers,
Qu'il n'écrivoit pas en prose.

En matière de rébus
Il n'avoit pas son semblable;
S'il eût fait des impromptus,
Il en eût été capable.

Il savoit un triolet
Bien mieux que sa patenôtre;
Quand il chantoit un couplet
Il n'en chantoit pas un autre.

(1) *Menagiana*: faloit. — (2) *Id.* : pante. — (3) *Id.* : hyver. — (4) *Id.*: garson. — (5) Qu'est-ce que la Caliste ?

Il expliqua doctement
La physique et la morale;
Et soutint qu'une jument
Est toujours une cavale.

Par un discours sérieux,
Il prouva que la berlue
Et les autres maux des yeux,
Sont contraires à la vue.

Chacun alors applaudit
A sa science inouïe;
Tout homme qui l'entendit
N'avoit pas perdu l'ouïe.

Il prétendit en un mois
Lire toute l'Ecriture;
Et l'auroit lue une fois
S'il en eût fait la lecture.

Par son esprit et son air
Il s'acquit (1) le don de plaire;
Le Roi l'eût fait Duc et Pair
S'il avoit voulu le faire.

Mieux que tout autre il savoit
A la Cour jouer son rôle;
Et jamais lorsqu'il buvoit,
Ne disoit une parole.

Il choisissoit prudemment
De deux choses la meilleure;
Et répétoit fréquemment
Ce qu'il disoit à toute heure.

Il fut, à la vérité,
Un danseur assez vulgaire;
Mais il n'eût pas mal chanté
S'il avoit voulu se taire.

Il eut la goutte (2) à Paris;
Long-temps cloué sur sa couche,
En y jettant les hauts cris
Il ouvroit bien fort la bouche.

Lorsqu'en sa maison des champs
Il vivoit libre et tranquille,
On auroit perdu son temps (3)
De le chercher à la ville.

On raconte que jamais
Il ne pouvoit se résoudre
A charger ses pistolets [dre.
Quand il n'avoit point (4) de pou-

Un jour il fut assigné (5)
Devant son Juge ordinaire;
S'il eût été condamné,
Il eût perdu son affaire.

On ne le vit jamais las
Ni sujet à la paresse.
Tandis qu'il ne dormait pas
On tient qu'il veillait sans cesse.

Il voyageait volontiers,
Courant par-tout le Royaume;
Quand il étoit à Poitiers
Il n'étoit point à Vendôme.

Il se plaisoit en bateau :
Et soit en paix, soit en guerre,
Il alloit toujours par eau,
A moins qu'il n'allât par terre.

Une fois s'étant fourré
Dans un profond marécage,
Il y seroit demeuré
S'il n'eût pu trouver passage.

(1) *Menagiana* : aquit. — (2) *Id.* : goute. — (3) *Id.* : *chams. tems.* — (4) *Id.* : pas. — (5) *Id.* : assiné.

Il fuyoit assez l'excès;
Mais dans le cas d'importance,
Quand il se mettoit en frais
Il se mettoit en dépense.

Dans un superbe tournoi,
Prêt à fournir sa carrière,
Il parut devant le Roi;
Il n'étoit donc pas derrière.

Monté sur un cheval noir,
Les Dames le minaudèrent (1),
Et c'est là qu'il se fit voir
A ceux qui le regardèrent (2).

Mais bien qu'il fût vigoureux,
Bien qu'il fit le diable-à-quatre,
Il ne renversa que ceux
Qu'il eut l'adresse d'abattre.

C'étoit un homme de cœur,
Insatiable de gloire;
Et lorsqu'il étoit vainqueur (3),
Il remportoit la victoire.

Les places qu'il attaquoit
A peine osoient se défendre,
Et jamais il ne manquoit
Celles qu'on lui voyoit prendre.

Un devin pour deux testons
Lui dit d'une voix hardie,
Qu'il mourroit de-là les Monts
S'il mouroit en Lombardie.

Il y mourut, ce Héros,
Personne aujourd'hui n'en doute;
Si-tôt qu'il eut les yeux clos,
Aussi-tôt il ne vit goutte.

Il fut par un triste sort
Blessé d'une main cruelle;
On croit, puisqu'il en est mort,
Que la plaie étoit mortelle.

Regretté de ses soldats,
Il mourut digne d'envie;
Et le jour de son trépas
Fut le dernier de sa vie.

J'ai lu dans les vieux écrits,
Qui contiennent son histoire,
Qu'il iroit en Paradis
S'il étoit en Purgatoire.

Mais quand ces cinquante couplets furent ainsi publiés sous le nom de La Monnoye personne ne les chantait plus, depuis longtemps ! Ils servirent uniquement à faire le bonheur des recueils de soi-disant chansons populaires. Ces recueils n'ont même pas respecté le texte des couplets ! Ainsi dans une publication récente, due cependant à M. Weckerlin, les strophes sont de huit vers au lieu de quatre ; la chanson y est tronquée et se termine par ces vers interpolés :

Il mourut le vendredi,
Le dernier jour de son âge ;
S'il fut mort le samedi
Il eût vécu davantage.

(1) *Menagiana* : reconnurent.
(2) *Id.* : apperçurent.
(3) *Id.* : lorsqu'il étoit le vainqueur.

En voici le début avec l'air noté :

La Palisse (1)

Nous ne savons si l'air noté par M. Weckerlin est bien celui que chantait La Monnoye, mais en tout cas l'infidélité des paroles est patente.

Les autres recueils ne sont pas plus exacts.

Il y a belle lurette que le public s'est lassé de tant de couplets falots. Le bon public est revenu au couplet primitif et traditionnel : il s'y tient et fait bien. Il s'est permis toutefois quelques innovations dont la principale est de nommer le héros « *Monsieur* de La Palisse ».

Les livres, les anas, les recueils, les encyclopédies, continuent à donner les cinquante couplets, — d'ailleurs tout de travers, — en les affublant, contre toute vérité, du nom de « Chanson de Monsieur

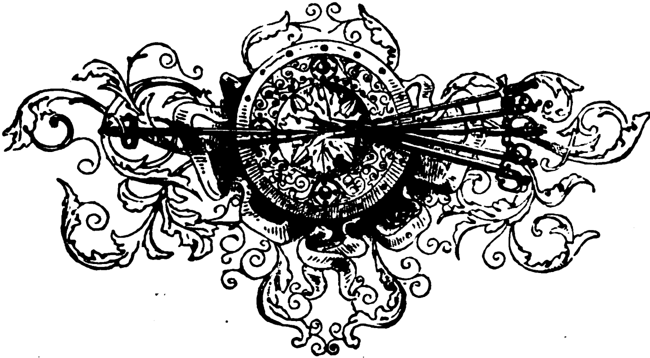
(1) *Chansons de France, pour les petits Français* (accompagnements de Weckerlin).

de La Palisse ». Hé ! non ! cela, c'est « Le fameux La Galisse » ou la « Chanson sur le fameux La Palisse », et voilà tout.

Mais il n'y a qu'une vraie Chanson de Monsieur de La Palisse, c'est le triomphant couplet :

Monsieur d' La Palisse est mort,
Il est mort de maladie,
Un quart d'heure avant sa mort
Il était encore en vie !

P. Duchon.





La Mort et les Obsèques

DE

Théodore de Banville

Ce ne fut pas sans surprise que le vendredi 13 mars 1891 on apprit dans Paris, par les journaux du soir, la mort de Théodore de Banville, survenue dans la nuit. Quelqu'un a dit alors qu'il semblait invraisemblable que celui qui avait si admirablement personnifié dans son œuvre la jeunesse éternelle eût vieilli ou pût vieillir. Banville pouvait en effet donner cette illusion, à le voir depuis plus d'un demi-siècle chanter en prose et en vers la vie gaie sans que la source où il puisait parût se tarir. Sa collaboration ininterrompue jusque-là à l'*Echo de Paris* (1) et la publication en cours de son roman de *Marcelle Rabe* témoignaient d'ailleurs éloquemment de son activité littéraire, conservée intacte et aussi vivace qu'aux temps lointains où il écrivait des feuilletons dramatiques et faisait des *Salons*. En réalité Banville n'avait pas échappé à la loi commune. Son esprit était resté jeune, mais aucun homme n'a le privilège de n'être qu'esprit. Son corps avait vieilli, et même depuis fort longtemps, depuis presque toujours le poète se portait mal sans qu'il parût cesser d'être de joyeuse humeur, semblable en cela à Paul Scarron, qui s'intitulait le doyen des malades de France et avait le courage d'en rire. Lui, le cou toujours entouré d'un épais foulard, comme dans son beau portrait peint par Dehodenck, y prétendait presque aussi, quand il disait en plaisantant qu'on devait lui avoir fait prendre, le jour de son baptême, un rhume (2) qui ne

(1) Coïncidence bizarre, le dernier de ses articles dans ce journal porte le titre de P. P. C.

(2) Dans les rapports journaliers ce n'est cependant pas toujours sur le ton plaisant qu'il faisait de ces allusions. On lit dans le récit fait par lui

l'avait plus quitté. Vers sa trente-cinquième année, il fut atteint d'une très grave maladie, dont la cause n'était sans doute pas attribuable à ce soi-disant rhume, et dont il ne guérit qu'en 1862. Un long traitement à la maison de Bellevue étant resté inefficace, il avait dû, en 1859, avoir recours au soleil du midi et partir pour Nice. On le croyait alors perdu. De fait il dut s'aliter en arrivant, sans pouvoir même faire usage d'une lettre de recommandation que lui avait remise Camille Doucet pour le consul de France (1).

Aux approches de sa mort, Banville, sans être malade à proprement parler, était soumis à des soins continuels, aussi sortait-il beaucoup moins et n'endossait-il plus que rarement l'habit de cérémonie, se tenant presque constamment chez lui en complet de molleton bleu, la tête coiffée singulièrement d'un béret de soie noire, dans une grande chambre décorée pour lui féeriquement par M. Georges Rochegrosse, son beau-fils, et donnant sur un petit jardin touffu, peuplé de faisans et d'autres volatiles. Il n'osait même pas, rapporte le *Paris* du 14 mars, assister à la récente reprise par la Comédie Française de son *Gringoire*.

Il faut croire que de bonne heure il avait eu des pressentiments de mort subite, car depuis une dizaine d'années il avait obtenu de Sa Sainteté Pie IX une bénédiction *in extremis* dont firent mention les lettres de faire-part annonçant son décès (2). Cependant aucun

d'une soirée chez Alphonse Daudet (*Paris vécu*, p. 165 ; édit. Charpentier) : « Ce fut d'abord Gambetta qui vint à moi la main tendue et m'interrogea sur ma déplorable santé... »

(1) THÉODORE DE BANVILLE : *Contribution à l'histoire de la poésie française pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle*, par M. Max FUCHS ; in-8° de XII-518 p. — Paris, chez Edouard Cornély et Cie, éditeurs, 101, rue Bonaparte.

(2) En voici le texte :

« Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de

« Monsieur Théodore de Banville,

« Officier de la Légion d'honneur,

décédé chrétiennement avec la bénédiction de Notre Saint-Père le Pape, le 13 mars 1891, en son domicile, rue de l'Eperon n° 10, dans sa soixante-huitième année,

« Qui se feront le lundi 16 courant, à midi très précis, en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse.

« *De Profundis.*

« On se réunira à la maison mortuaire.

« De la part de M[me] Théodore de Banville, sa veuve ; de M. Georges Rochegrosse, son beau-fils ; de M[me] veuve Gérard, sa belle-mère ; de M[me] Deno-

indice alarmant n'était venu sérieusement jeter l'inquiétude autour de lui. La veille il avait dîné d'excellent appétit, en famille et fort gaiement, on en fit la remarque. Il s'était, suivant son habitude depuis quelque temps, couché de bonne heure et probablement endormi quand, un peu avant minuit, un cri rauque était parti de sa chambre. Mme de Banville, qui reposait à côté, était accourue aussitôt, mais il étouffait. Le docteur Pouchet, professeur au *Muséum*, son voisin, que l'on était allé réveiller en toute hâte, ne put que constater le décès. C'était, à quelques heures près, l'anniversaire de sa naissance (1).

Les obsèques avaient été fixées au lundi suivant à midi. Ce jour-là, dès le matin, une pluie glacée tombait sans interruption. Impossible de sortir par ce temps à moins de nécessité ou d'un devoir à remplir. Néanmoins bien avant l'heure indiquée le *Tout-Paris* des Lettres et des Arts affluait dans la petite rue de l'Eperon, où depuis dix-huit ans Banville occupait un vieil hôtel portant le numéro dix. Le cercueil, sous le vestibule disposé en chapelle ardente, disparaissait sous les lilas blancs et les violettes. Sur un coussin couvert d'un crêpe, on avait placé les décorations du défunt, entre autres la rosette d'officier de la Légion d'honneur. La *Comédie française*, la *Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques*, l'*Echo de Paris*, la *Bibliothèque Charpentier*, le *Parnasse contemporain*, les *Jeunes Poètes*, le *Théâtre libre*, les amis, avaient envoyé des couronnes. Le cortège formé péniblement, on se met en marche à la suite du corbillard de deuxième classe. Le deuil était conduit par M. Rochegrosse et les

zier, sa tante ; de M. et Mme Arthur Denozier et leur petit-fils ; de Mme veuve Parent et ses enfants ; de M. et Mme Auguste de Banville ; de Mme veuve Margelidon, ses enfants et petits-enfants ; de Mme veuve Rous, ses enfants et petits-enfants ; de Mme veuve Félix Delacôdre et son fils ; de Mme veuve Alfred de Banville ; de M. Léon de Banville ; de M. et Mme Camille Champlot et leur fils ; de M. et Mme Denis Michel et leur fils, ses cousins, cousines, petits cousins, petites cousines,

« Et de toute la famille.

« L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse. »

(1) Banville était né à Moulins le 14 mars 1823. Plusieurs dictionnaires biographiques en ont fait un enfant de Paris, mais ce n'est pas lui qui avait contribué à propager cette erreur, car dans ses *Souvenirs* il parle longuement de son enfance et de sa ville natale. Il y est aussi fait allusion fréquemment dans ses poésies. Les *Annales Bourbonnaises* et la *Quinzaine* ont publié jadis la copie de son acte de naissance.

cordons du poêle tenus par MM. Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, Valentin Simond, Armand Silvestre, Stéphane Mallarmé, Catulle Mendès, Jean Richepin et Maurice Bouchor. Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement du 139e de ligne sous les ordres d'un lieutenant.

L'aspect de la rue de l'Eperon, habituellement solitaire, était alors des plus pittoresques. Malgré la pluie les curieux, attirés par le spectacle de tant de célébrités réunies, étaient massés en nombre considérable aux fenêtres et sur les trottoirs. On arriva, par le boulevard Saint-Germain et la rue de Seine, à l'église Saint-Sulpice, dont la nef et le transept eurent peine à contenir la foule. La messe fut dite par l'abbé Moignau, ami du défunt, puis l'absoute donnée par l'abbé Méritou, curé de la paroisse. Pendant l'office, la maîtrise, que l'orgue accompagne, chante successivement le *Dies iræ*, le *Pie Jesu*, de Stradella, le *Benedictus*, et après l'imposante cérémonie le convoi se dirige, en suivant la rue Bonaparte et l'avenue du Luxembourg, vers le cimetière Montparnasse, où a lieu l'inhumation dans une sépulture de famille située treizième division, première ligne sud, numéro trente-neuf.

Cette première ligne sud, où repose maintenant le poète, est une allée étroite, assombrie par une double bordure de cyprès aux troncs maigres et noirs, alignés en une perspective régulière. A la moindre brise on y entend des bruits sourds, comme des murmures ou des gémissements. Une simple dalle en marbre, placée debout et surmontée d'une petite croix, porte un médaillon en bronze où a été finement modelée sur fond d'or l'image de Banville (1) avec, au-dessous, son simple nom et deux dates : 14 mars 1823, 13 mars 1891. Une pierre horizontale ferme la tombe au ras du sol. Comme entourage : une grille en fer supportant une armature en berceau, sur laquelle courent, mêlant leurs fleurs, une glycine, un jasmin et un rosier. Derrière le marbre, que l'on n'a eu qu'à retourner pour que Banville figurât seul sur le panneau de face, sont d'autres noms, ceux des membres de sa famille (2).

(1) Ce médaillon est du statuaire Roulleau.

(2) Voici l'inscription :

« Ici reposent :

« Claude-Théodore de Banville, lieutenant de vaisseau en retraite, cheva-

C'est une tombe très visitée, me disait un jour un vieil employé du cimetière à qui je m'adressais pour qu'il m'indiquât son emplacement. Le brave homme connaissait parfaitement la sépulture et sans consulter ses registres, de mémoire, il en précisa la date avec une sûreté étonnante. Bien mieux, de lui-même il rectifia le nom en le faisant précéder de celui moins commun de *Faullain*, qui est le nom patronymique. J'étais émerveillé et crus avoir mis la main sur un fidèle de la muse, un humble rimeur peut-être, à coup sûr un admirateur de Banville. Je ne tardai pas à être détrompé. L'excellent fonctionnaire ignorait absolument l'auteur des *Odes funambulesques* en tant que poète, mais il y avait une raison particulière pour que sa mémoire fût aussi infaillible : c'est que le jour des obsèques de Banville avait coïncidé avec le jour heureux de son début dans la carrière administrative. Le matin même il avait, pour la première fois, pris sa place au bureau qu'il occupe dignement depuis cette époque. Ce qui l'avait le plus frappé, me confia-t-il, c'était l'énorme quantité de parapluies, de messieurs décorés et de chapeaux de haute forme qui défilèrent à l'entrée. Quant au reste, il sait que Théodore Faullain de Banville est un des grands morts de *son* cimetière, comme qui dirait une des notabilités de la ville souterraine où règne le grand silence. Il n'en sait pas davantage.

Banville n'avait pas voulu que l'on prononçât de discours sur sa tombe, mais dans la presse les articles nécrologiques et les comptes rendus des obsèques furent innombrables. Une main pieuse en a réuni plus de cinq cents dont plusieurs accompagnés de portraits à

lier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, né à Moulins, le 9 juillet 1785, mort à Paris le 5 novembre 1846 (son père) ;

« Alphonse de Friberg, avocat, né à la Guadeloupe, le 3 janvier 1820, mort à Paris, le 11 août 1860 (son beau-frère) ;

« Marie-Anne Zélie de Banville, épouse de M. Eugène d'Izalguier, veuve en premières noces de M. Alphonse de Friberg, née à Moulins, le 18 août 1820, morte à la villa Banville (Nièvre), le 12 avril 1867 (sa sœur) ;

« Elisabeth-Zélie Huet, veuve en premières noces de M. Claude-Théodore de Banville, et en secondes noces de M. J.-A. Delaire, née à Moulins, le 16 février 1799, morte à Paris, le 4 mars 1876 (sa mère). »

Depuis l'inhumation de Banville on a dû ajouter à cette liste un autre nom, celui de Marie-Elisabeth Bourotte, veuve en premières noces de M. Jules Rochegrosse et en deuxièmes noces de Banville, décédée le 30 mars 1904, à l'âge de 75 ans.

différents âges, et toutes ces coupures forment un gros volume déposé à la bibliothèque de la ville de Moulins, très intéressant à feuilleter. On y remarque surtout l'unanime affirmation de qualités privées qui faisaient en effet du poète le meilleur des hommes. Quant à son talent, tous le vantent et proclament que cette mort met en deuil la poésie française ; et parmi toutes les opinions exprimées il n'en est pas (ou à peine) qui soient discordantes. Même ceux qui soulignent d'un trait plus nettement accusé l'absence de passion et de soi-disant profondeur de pensée dans son œuvre ne lui contestent pas la maîtrise pour l'harmonie et la perfection des vers. Le seul *Journal de Genève* parle de lui sans bienveillance, encore qu'il se croie obligé de lui reconnaître un « gosier de rossignol ». D'après lui ses pièces de poésie sont « des coupes vides de toute liqueur capable de désaltérer la soif de l'âme » ; mais par contre quelques critiques et non des moindres (L. Bernard-Derosne, de Blosseville, Armand Sylvestre, Marcel Schwob, Paul Ginisty, Emile Bergerat et d'autres encore) n'hésitent pas à qualifier Banville de très grand poète. Pour tous il est un virtuose incomparable, un rimeur d'une souplesse sans pareille. C'est un ciseleur érudit et expert, le plus délicat, le plus spirituel, le plus charmant, le plus ingénieux ouvrier d'art qui fût jamais. On a épuisé pour caractériser son talent, la série des adjectifs exprimant toutes les nuances de la distinction, de l'élégance, de la richesse de style et du don merveilleux de la rime, dont nul ne posséda le secret aussi bien que lui. Et cette sorte de *referendum* était déjà une réparation des dédains dont avaient été marqués à son égard les arrêts des grands aristarques de jadis, car au temps de sa jeunesse les fanfares et l'encens qu'il est devenu de mode de se prodiguer entre soi lui furent obstinément refusés, de sorte que, à l'inverse de beaucoup d'autres — Béranger en particulier, dont la renommée fut si hors de proportion avec le génie, — Banville pendant longtemps put croire qu'il ne forcerait pas l'attention des distributeurs de gloire. Mais cette sorte d'ostracisme n'avait pas persisté jusqu'au bout et de son vivant même Banville s'est vu classer parmi ceux dont l'œuvre est faite pour durer. La critique à la fin s'inclinait devant lui. Les jeunes poètes, dont il était adoré, venaient lui demander des conseils et se délecter de sa délicieuse causerie, d'un charme si captivant. On l'écoutait avec déférence et respect ; c'était une réputation littéraire hors de contestation, investie de l'autorité

8

de la chose jugée. A Paris et en province on donnait des conférences où sa poétique, son genre littéraire, son œuvre, étaient examinés et discutés ; on le citait comme inventeur de rythmes, comme rimeur merveilleux ; son nom exprimait déjà la manière — la manière *banvillesque* — qui lui est propre, personnelle. On disait de ses vers ou de sa prose : « c'est du Banville ». Enfin, quand la mort vint le surprendre sa ville natale se préparait à le recevoir et à le fêter. Aussi n'est-il pas étonnant que, aussitôt après ses obsèques, les poètes, les hommes de lettres, les artistes, se soient concertés pour honorer sa mémoire et témoigner de leurs sentiments admiratifs par un acte qui eût en même temps la portée d'une solennelle consécration. Sa mort avait eu pour première conséquence de faire éclater les sympathies que dans le monde des lettres on ressentait unanimement pour lui. On voulut placer et on l'y plaça en effet, son buste dans une allée du Luxembourg, dans ce charmant jardin Médicis, près de la rue de ce nom, où maintenant il semble sourire aux passants, comme si son âme n'était pas absente, et comme si, toujours curieux d'imprévu et de pittoresque, il continuait à épier autour de lui les scènes de la vie et le ruissellement des couleurs (1).

Bientôt après c'était le tour de Moulins. Notre Société d'Emulation, prenant en mains sa cause, décidait en séance du 2 juin 1893 qu'un comité serait formé pour recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'une statue de lui sur l'une des places publiques de la ville (2), des souscriptions étaient organisées dans ce but et la Comédie Fran-

(1) L'auteur du buste est le sculpteur Jules Roulleau, le même à qui l'on doit cette Jeanne d'Arc épique qu'a érigée à l'héroïne la ville de Chinon. L'inauguration eut lieu le samedi 27 novembre 1892, sous la présidence de M. Leconte de Lisle. François Coppée y prononça un très beau discours ; Jean Richepin et Catulle Mendès y lurent des vers, une ballade fut dite par son auteur, M. Louis Gaillard, et un délégué de l'*Union Bourbonnaise*, société de Bourbonnais de Paris, y prit la parole. Ce fut une vraie fête des arts. Discours et poésies ont été reproduits dans la *Quinzaine Bourbonnaise*, année 1892, p. 215, 222 et 224. Le monument mesure 4 m. 60 de hauteur, buste compris.

(2) La proposition en fut faite en réunion extraordinaire du 16 avril, et l'examen de la question renvoyé à une autre séance. Le 5 mai, la dite proposition était déposée par son auteur et prise en considération ; trois commissaires, MM. de la Boulaye, Doumet-Adanson et Delaigue, furent désignés pour présenter un rapport. Enfin on lit au procès-verbal de la séance du 2 juin : « M. Delaigue au nom de la commission du monument Banville, donne lec- « ture d'un rapport dont les conclusions sont les suivantes : « La Société

çaise, pour venir en aide à ce comité, faisait le voyage de Moulins et y donnait une représentation extraordinaire (27 novembre 1894) où l'on joua exclusivement de ses comédies, et ce fut une solennité artistique mémorable (1). L'inauguration du monument eut lieu le 31 mai 1896 (2).

La veille même, on avait apposé au lycée une plaque de marbre portant en inscription : « Lycée Banville », car d'après un décret du président de la République, du 14 mars 1895, rendu sur le vœu de l'Association des anciens Elèves et particulièrement sur l'initiative de l'un d'eux, M. Gabriel Plainchant, le nom du poète devait être aussi celui du vieil établissement universitaire (3). Comme pour Lamartine à Mâcon, l'enseignement de la jeunesse de son pays était

« prendra l'initiative du projet consistant à élever, sur l'une des places pu-
« bliques de la ville de Moulins, une statue pour honorer la mémoire de
« Théodore de Banville. Cette initiative aura pour objet unique la convoca-
« tion du Comité général, lequel devra imprimer dans le public l'impulsion
« nécessaire pour faire aboutir ses travaux. Le Comité général agira dans sa
« pleine indépendance et sous sa seule responsabilité. »

(1) Le spectacle était composé de : *Socrate et sa femme* (trois actes) ; le *Baiser* (un acte) et *Gringoire* (un acte), à quoi avaient été ajoutées des poésies (*Ténor* et le *Petit crevé*) dites par M. Georges Berr et des vers sur le théâtre de Banville de M. Emmanuel des Essarts, que déclama M. Silvain. Des décors spéciaux avaient été préparés, et les moindres rôles furent tenus par des artistes du Théâtre Français. La représentation fut de tout point parfaite et triomphale à la fois pour Banville et pour ses interprètes. Ce fut une grande solennité moulinoise. Voici d'après le programme, la distribution des rôles.

SOCRATE ET SA FEMME. — MM. Silvain, *Socrate ;* Villain, *Antisthènes ;* Falconnier, *Eupolis ;* Hamel, *Dracès ;* Charles Esquier, *Praxias.* — MMmes Kalb, *Xantippe ;* Nancy Martel, *Myrrhine ;* Thomsen, *Bacchis ;* Lainé Luguet, *Mélitta.*

LE BAISER. — M. Georges Berr, *Pierrot ;* Mlle Reichenberg, la *Fée Urgèle.*

GRINGOIRE. — MM. Silvain, *Louis XI ;* Georges Berr, *Gringoire ;* Clerh, *Simon Fourniez ;* Hamel, *Olivier Le Daim.* — Mlles Reichenberg, *Loyse ;* Lynnès, *Nicole Andry.*

(2) Sous la présidence de M. André Lebon, ministre des colonies. La statue est l'œuvre de M. Jean Coulon, l'artiste bourbonnais dont le talent s'est affirmé là une fois de plus, et le socle de M. Gustave Baër, l'architecte moulinois bien connu. M. Coulon, heureusement inspiré suivant son habitude, a représenté le poète dans une attitude familière et tel que nous le concevons, amplement drapé et coiffé du béret, qui donne à sa physionomie ce cachet de piquante originalité que le distingué statuaire a su rendre avec tant d'exactitude.

(3) M. Gabriel Seulliet, président de l'Association, et M. Emmanuel des Essarts, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont, prononcèrent des dis-

placé sous son patronage et sous l'influence de son esprit si français.

Tous ces témoignages de l'admiration publique dispensent de parler des manifestations courantes dont Banville fut l'objet. Citons seulement une fort belle conférence à l'hôtel de ville de Moulins, de M. Max Fuchs appelé par la Société des Connaissances utiles en 1909 ; une autre de Jean Richepin, de l'Académie française, faite à la *Société des Conférences* de Paris le 11 mars 1910 (1), et une représentation organisée au théâtre d'application et composée de pièces de Banville (la *Pomme*, les *Fourberies de Nérine*, le *Beau Léandre*), accompagnées d'une causerie de Catulle Mendès et d'un *A-propos* de M. Paul Weil.

Pour tout dire la mémoire de notre poète jouit pleinement des privilèges de la véritable gloire. On donne en exemples des pièces de lui dans les manuels scolaires (2) et on publie des anthologies de ses œuvres (3), comme pour les plus grands. En septembre 1912, à Lucenay-les-Aix, on se mettait en fête en son honneur, et c'était encore une inauguration, la quatrième, celle d'un médaillon en marbre du statuaire Henri Godet, que l'on plaça sur le fronton de l'école communale des garçons. Le bon docteur Arthur Denozier, son cousin et son ami, son contemporain aussi, maire de la commune, présidait et ni l'*A-propos* en vers d'un jeune enthousiaste (M. Dorido), ni le banquet à la mairie, ni les toasts, ni les chansons, ne manquèrent au programme. Un artiste de la Comédie Française (encore mise à contribution, mais inépuisable de bon vouloir pour Banville) vint y déclamer la *Ballade des Pendus* et les *Pauvres Gens*, et cela fut comme une réplique au village des ovations de Moulins. Rien de touchant, ne vous semble-t-il pas, comme ce peuple des champs en liesse pendant toute une pleine journée de réjouissances pour évoquer le cher souvenir du poète dont la présence seule jetait autrefois un peu d'éclat sur leur humble village.

Et ce n'est pas tout. La maîtrise de Banville a été affirmée de ma-

cours reproduits dans une charmante plaquette : *Inauguration du monument de Banville à Moulins, 31 mai 1896*, éditée par M. Marcellin Crépin-Leblond.

(1) Le texte en a été publié par la *Revue hebdomadaire*, n° du 16 avril.

(2) Notamment par M. Beck, inspecteur primaire à Moulins.

(3) Tout dernièrement, chez Fasquelle, avec trois portraits de lui et une remarquable préface de M. Charles Morice.

gistrale façon sous la forme du livre. Une étude complète lui a été consacrée par M. Max Fuchs en un gros volume cité plus haut, où son œuvre est finement et consciencieusement analysée. Avec Théophile Gautier, Sainte-Beuve, Charles Baudelaire, Jules Lemaître, François Coppée, Jean Richepin et tant d'autres qui ont parlé de lui comme d'un très beau génie, M. Fuchs aura contribué à préparer sa place dans le paradis des poètes, à côté de Ronsard et d'André Chénier. Pour nous il est encore quelque chose de plus ; il est un compatriote illustre qui aima son pays de Bourbonnais, sa ville natale, sa vieille Font-Georges, où enfant il mangea de si bonnes cerises, et, dit-il,

Où mon heureuse enfance
Avait des jours encor
Tout filés d'or.

E. Delaigue.





CHRONIQUE

Entrée à Arras du Duc de Bourbon Jean II et de ses frères. — 1464.

Les registres mémoriaux de la ville d'Arras qui contiennent les ordonnances et décisions échevinales, ainsi que le résumé des principaux événements, mentionnent que, le 24 novembre 1464, Jean II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, fils de Charles et d'Agnès de Bourgogne, entra à Arras en compagnie de ses frères : Pierre, sire de Beaujeu, le futur duc, Jacques, qui résidait habituellement en Flandre, et Charles, archevêque élu de Lyon, abbé de Saint-Vaast d'Arras depuis 1462, qui mourut en 1488 après avoir un moment porté le titre de duc de Bourbon. Sur celui-là, le riche fond de l'abbaye de Saint-Vaast, aux Archives du Pas-de-Calais, inventorié en trois volumes imprimés, contient plusieurs documents intéressants que je crois devoir signaler à nos confrères de la Société.

Philippe de Commynes, dans ses *Mémoires* (éd. pour la *Société de l'histoire de France* par B. de Mandrot, t. I, p. 10), après avoir raconté comment des ambassadeurs de Louis XI se rendirent à Lille au début de novembre 1466 pour se plaindre auprès du duc de Bourgogne, Philippe, de l'arrestation du bâtard de Rubempré, ajoute :

« Bien peu de jours après le partement des ambassadeurs dessusdicts, vint à Lisle le duc de Bourbon, Jehan, dernier mort, faignant venir veoir son oncle, lequel entre toutes les maisons du monde aymoit ceste maison de Bourbon. Cedict duc de Bourbon estoit filz de la seur dudict duc Philippes... » C'est à Lille, ainsi que le dit Commynes un peu plus loin, que furent engagés les pourparlers pour la *Ligue du Bien public*. On voit par le document tiré des archives communales d'Arras que le duc de Bourbon n'entra à Arras qu'en revenant de Lille.

Voici le texte du passage des Mémoriaux, avec un autre paragraphe qui le suit et dont le Bourbonnais fait encore les frais :

« Le xxiiij[e] jour de novembre audit an mil iiij[c] soixante et quatre, monseigneur le duc de Bourbon, conte de Clermont, vint pour la première fois en ceste ville d'Arras, lequel aveucq lui deux de ses fréres accompagnoit, monseigneur l'archevesque de Lyon, abbé de Saint-Vaast d'Arras aussy son frère, qui vint fere sa première entrée en ceste dicte ville d'Arras ; lesquelz furent logiez en icelle église. Et allerent au devant d'eulx les gens et officiers de monseigneur le duc et de ceste dicte ville. Et lendemain dudit jour qui fu dimanche fu dicte la messe solempnelle en ladicte eglise Saint-Vaast, et disnerent oudit hostel lesdiz officiers de monseigneur et de ladicte ville ; et avait-on fait present audict monseigneur de Bourbon d'un ponchon de vin de Beaune ad cause de sadicte première venue ; lesquelz seigneurs qui sont du sang royal ne remirent point les bannis en le ville, eulx advertis des previleges et usages d'icelle, quelque requeste qu'ilz eussent de plusieurs bannis de ladicte ville. »

« Jehannon de Nery, dicte bourbonnoise, a esté admenée en tralle par devant messieurs et accusée de atraire à lui (à elle ?) plusieurs hommes mariés, etc. ; laquelle s'est comprinse, par devant messieurs en nombre, de partir de ceste ville et non y retourner l'espace de v ans à partir de dimanche prochain, à peine d'estre bange à la disposition de mesdiz seigneurs. Faict le viij[e] jour de février l'an mil iiij[c]lxiiij. (1465 n. st.) (1). » P. F.

Gannat est une petite ville, sur une grande ligne de chemin de fer, que les voyageurs ignorent parce qu'ils sont trop pressés d'atteindre Vichy ou Clermont-Ferrand ou quelque gros centre renommé. Gannat mérite mieux cependant, Gannat et sa campagne, si charmante au printemps, dans son cadre de collines, avec ses champs verts encore, bordés de noyers ombreux le long des chemins à forte terre. L'histoire de Gannat non plus n'est pas connue. Et ce n'est pas la faute d'un de ses fils les plus dévoués, M. Félix Chambon, qui lui a consacré toute sa vie de recherches érudites. M. Chambon, qui a classé les archives de Gannat et qui en publiera l'inventaire

(1) Arch. Comm. de la ville d'Arras. Mémoriaux BB. 9, fol. 11.

quelque jour, qui a consacré à la ville qu'il aime de nombreux articles un peu partout, vient encore de publier une *Monographie sommaire de la commune de Gannat* (Gannat, impr. de Fontenay-Laruas, 1913, in-8°, 21 p., avec 3 plans par M. J. Thomas) ; on y trouvera tout ce qu'il convient de savoir sur cette citadelle méridionale du Bourbonnais finissant, en attendant la grosse monographie que nous espérons bien de M. Chambon. P. F.

Le jeudi 12 mars, notre confrère et ancien président, M. Roger de Quirielle, a fait une conférence dans la salle de l'Américain, sur le Bourbonnais Jacques de la Fin, contemporain des trois derniers Valois, et de leur célèbre sœur, la reine Margot, dont il fut même un certain temps le confident. M. de Quirielle est passé maître dans l'art si difficile du conférencier. La diction est chaude et pénétrante. La voix enserrait l'auditoire fort nombreux, qui réunissait la meilleure société de Moulins.

Le sujet était admirablement choisi. Jacques de la Fin a été un de ces aventuriers de forte race et de haut vol, comme l'époque des Guerres de Religion et de la Ligue en fit surgir. Ceux qui, dans leur jeunesse, ont fait leurs délices des romans d'Alexandre Dumas, la *Reine Margot*, la *Dame de Monsoreau*, croyaient entendre des passages de l'incomparable romancier, et cependant, c'était l'histoire la plus vraie, appuyée constamment sur les archives de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Creuse, qui se déroulait, et, sous la douce et finement ironique philosophie de l'orateur, on sentait que l'historien jugeait sévèrement ces infatigables intrigants, aux âmes de traîtres, ne reculant jamais devant l'assassinat, dont Richelieu et Louis XIV débarrassèrent enfin la France.

M. DUNAN.

Le Directeur-Gérant : M. DUNAN.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 1914

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

ÉTAIENT présents : MM. BAURY, BESSON, Dr DE BRINON, L. COL, chanoine CLÉMENT, E. CAPELIN, Dr CHOPARD, Dr FOURNY, DÉNIER, DUNAN, GÉDEL, LINGLIN, THONIER, TUILLIER, VIPLE. — Excusés : Mme la Ctesse DE WALDNER, MM. le chanoine BERTHOUMIEU, FAZY, MILCENT, QUEYROI.

— Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance par M. E. Capelin, secrétaire général, et le procès-verbal est adopté sans observations.

— Le PRÉSIDENT souhaite tout d'abord la bienvenue à M. Léon Col, qui assiste pour la première fois à la séance et promet aimablement de suivre les travaux de la compagnie.

M. E. Delaigue rappelle ensuite la mort de M. Jules Roy, professeur à l'Ecole des Chartes, membre d'honneur de notre Société, dont la perte a été vivement ressentie par tous ceux, et ils étaient nombreux, qui avaient pu apprécier la parfaite courtoisie de notre éminent collègue.

Le Président donne ensuite lecture de la lettre suivante émanant de M. Pierre Flament, archiviste du Pas-de-Calais, qui remercie de sa nomination de membre honoraire.

Arras, 8 mars 1914.

« CHER MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Vous avez bien voulu m'annoncer que la Société d'Emulation, dans sa séance du 2 mars, m'a conféré le titre de membre honoraire.

Je suis, plus que je ne puis le dire, touché de cette marque de bienveillant souvenir ; et je le suis davantage encore qu'elle m'ait été accordée à l'unanimité. Nos confrères ont ainsi récompensé bien au-delà de mes mérites les services que j'ai pu rendre à la Société pendant mes dix années de gestion des Archives de l'Allier ; je l'ai certes toujours fait de grand cœur, mais j'en avais déjà reçu le salaire par les relations affectueuses et loyales que j'ai eues avec eux tous. Certains, et vous êtes de ceux-là, venaient aux Archives en érudits éprouvés, dont la seule présence est un encouragement et un appui ; d'autres ont bien voulu me demander les quelques premiers conseils indispensables au travail historique. Je les leur ai donnés autant qu'il était en moi et avec la satisfaction de voir les heureux résultats qu'ils ont su rapidement atteindre.

« Mais une grande peine vient gâter tout mon plaisir. Mon nom, en effet, va désormais remplacer, parmi les membres honoraires de la Société, celui du meilleur d'entre nous, de mon maître Jules Roy, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes, dont nous avions tous, et maintes fois, pu apprécier la droiture et la générosité. Il n'est personne, dans la Société d'Emulation, qui ne sente cruellement la perte que nous venons de subir ; quant à moi, j'ai des raisons d'en être particulièrement affecté et je ne puis m'empêcher d'apporter ici le témoignage de ma tristesse.

« Veuillez, cher Monsieur le Président, être mon interprète auprès de la Société pour lui exprimer mes remerciements les plus sincères, et croyez à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

« P. FLAMENT. »

— Lettre de M. Guillon exprimant sa gratitude de la subvention qui lui a été votée par la Société. M. Viple expose dans quelles sérieuses conditions ces fouilles vont être faites pendant ces vacances de Pâques. M. Déchelette y assistera et la Société sera certainement représentée par plusieurs de ses membres.

— Le « Comité de Vigilance » pour l'archéologie a écrit pour demander à la Société d'Emulation de s'associer à lui pour la défense des principes « de liberté complète » en matière de fouilles et de propriété des résultats. La Société n'est pas de cet avis et se range au contraire à l'opinion de M. le D[r] Chopard qui voudrait voir compléter et renforcer la loi actuelle par quelque chose d'analogue à la « loi Pacca », qui a eu pour la conservation à l'Italie de ses trésors artistiques de si heureuses conséquences.

— La Société a reçu le programme d'un concours littéraire, historique, ouvert par la Société Dunkerquoise.

— M. le chanoine CLÉMENT offre à la Société, au nom du Frère Gustave, des Ecoles chrétiennes, une brochure consacrée à Louis

Aubery, vicaire de Saint-Pierre-des-Ménestraux, pieux fondateur des Ecoles charitables de cette ville (1650-1730). M. le Président adresse les remerciements de la Société à l'auteur, un des érudits qui connaissent le mieux nos archives bourbonnaises et l'histoire générale de son ordre.

— M. Dunan passe en revue les publications reçues depuis la dernière réunion.

Annales de l'Académie de Mâcon. Troisième série, tome XV, 2e partie. Mâcon. — Très belle publication avec de magnifiques reproductions de peintures murales en couleurs et phototypies. — C'est un ensemble de mémoires et communications sur l'ancienne abbaye de Cluny, travaux composés à l'occasion du millénaire de Cluny, en 1910, œuvres de M. le comte de Lasteyrie, de M. l'archiviste Lex, du bénédictin Dom Guépin, etc. Nous remarquons surtout : « *Cluny, centre et foyer artistique de la sculpture bourguignonne au* XIIe *siècle* », par M. l'abbé Victor Terret ; — « le Christ en gloire de Saint-Amour-Bellevue », par M. Lex ; — « un ancien plan de l'abbaye de Cluny », par M. Jean Virey, président de l'Académie de Mâcon, etc...

Tout le passé glorieux de Cluny, « phare et flambeau de l'univers entier » (*quasi magnum totius orbis luminare*), comme on disait au Moyen-Age, avait été évoqué dans des fêtes splendides au milieu des ruines de l'ancienne abbaye et de ses dépendances ; mais, au milieu même de ces fêtes, on pouvait répéter mélancoliquement, comme M. André Michel, conservateur au Musée du Louvre : « En revoyant les vestiges prodigieux de son église, on reste inconsolable que la stupidité humaine ait systématiquement, officiellement démoli, saccagé, effacé ce qu'avaient édifié pour l'honneur de l'humanité les grands Clunisiens du XIe et du XIIe siècle. »

— *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault).* Vol. XLII, 1re livraison. — Très remarquable étude de M. le chanoine M. Granier sur « *le dernier évêque de Béziers, Mgr Aymard-Claude de Nicolay, en exil (1791-1815).* L'auteur a pu consulter les Archives vaticanes, les documents privés de la famille de Nicolaï et surtout la correspondance (inédite) de Mgr de Nicolaï avec le chanoine Belpel.

Mgr de Nicolaï était depuis vingt ans évêque de Béziers, quand, refusant de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, il dut quitter sa ville épiscopale en 1791, se retirer à Paris et, après les massacres de septembre, se réfugier dans les Pays-Bas. Il y était en 1794, quand furent guillotinés son aîné, Aymard-Charles-François de Nicolay, premier président du Grand Conseil, et, après lui, son frère cadet, Aymard-Charles-Marie, premier président de la Cour des Comptes, et enfin son neveu, Aymard-Léon de Nicolay. Ce dernier avait 24 ans.

On comprend que l'évêque ait gardé au cœur toute sa vie la haine de « *l'infernale Révolution* ». Après avoir erré en Allemagne, en Italie, Mgr de Nicolaï put s'établir, en septembre ou octobre 1798, à Florence, où il passa quinze années et qu'il ne quitta qu'au moment de la première Restauration.

Le grand intérêt des lettres de Mgr de Nicolaï aux fidèles de son diocèse est dans l'exposé des combats qui se livrèrent dans la conscience de l'évêque quand Bonaparte eut inauguré une politique d'apaisement, mais imposé le serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII, reconnaissant la vente des biens nationaux comme légitime, et enfin exigé « une démission générale » après la signature du Concordat. Nicolaï mit sa conscience en repos en envoyant sa démission au roi exilé, Louis XVIII, dont la conduite fut prudente. Il s'inclina devant le Saint-Siège, écrivant « qu'à vouloir prolonger la lutte il ferait plus de mal à l'Eglise que n'en ferait le Concordat à sa propre cause ». Il fit passer au Pape la démission de Mgr de Nicolaï. Le vieil évêque vécut donc en dehors du clergé concordataire, mais aussi en dehors de la « Petite Eglise » des irréductibles. Il rentra en France et arriva à Paris à la Restauration, un mois après Louis XVIII, mais pour y mourir bientôt, le 23 janvier 1815.

— *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.* Tome LII, 1913, Vendôme. — Article de M. Jean Martellière, de Vendôme : « Descendance et portrait du *grand Racine dans le Vendômois.* »... « Le grand Racine eut de 1678 à 1692 sept enfants, deux fils encadrant cinq filles. Le fils aîné vécut 68 ans et ne se maria pas. Trois de ses filles se firent religieuses, la dernière se contenta de rester vieille fille. Une seule se maria. »

« Le nom du poète ne fut donc continué que par Louis Racine, le septième enfant. Il se maria et fut *directeur des Fermes à Moulins,* dès 1728, à Soissons, de 1732 à 1746. »

« C'est dans les Fermes que Louis Racine maria ses deux filles qui, seules, assurèrent sa descendance, car son fils unique mourut à 21 ans... Ainsi le nom de Racine disparaît en 1755, puisque le poète n'avait qu'une sœur et puisque son oncle Claude n'a eu qu'une fille, religieuse. »...

— *Le Centre médical et pharmaceutique de Gannat. Un médecin-poète. — Souvenirs du docteur Laronde, de Saint-Pourçain,* par M. E. Delaigue. Mme Gabriel Plainchant, nièce du docteur Laronde, possède un grand nombre de pièces de vers composées par le docteur, pleines de fine bonhomie et de philosophie épicurienne. L'auteur a pu choisir parmi elles et copier pour les lecteurs du *Centre Médical* une rabelaisienne chanson à boire dédiée dans la chaleur communicative d'un banquet au docteur Desfilles, de Bellenaves, dont le nom prêtait à vrai dire aux plaisanteries.

— MM. Jean Olivier, licencié ès sciences, et Guillaume-Antoine Olivier adressent le n° 1 (année 1914) de la *Revue Scientifique du Bourbonnais*

et du Centre de la France, fondée en 1888 par M. Ernest Olivier leur père et dont ils continuent la direction.

La reconnaissance publique ira à MM. Olivier fils, « par piété filiale, assument le souci de continuer une publication utile pour le Centre dont elle fait apprécier les richesses naturelles en donnant une publicité convenable aux études des savants de la région ».

— *La Société des Amis de Montluçon* nous envoie la série de ses *Bulletins* parus depuis l'origine, c'est-à-dire depuis le mois de janvier 1912. Il y a là de nombreux articles très variés, sur les mines de la région, sur les logis et les étapes de l'Enseignement secondaire à Montluçon, sur Achille Allier, montluçonnais. La jeune société est en pleine prospérité.

— L'*Union des Bibliophiles* nous adresse son premier numéro. Cette revue bimensuelle se propose de faciliter par des insertions gratuites les échanges de livres entre ses abonnés.

— *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.* Troisième série, tome quatorzième. — Très curieuse étude du docteur Just-Navarre, président de l'Académie, sur « les médecins de Pascal ».

L'auteur écarte l'hypothèse de l'empoisonnement par le vin émétique et conclut à la mort par l'effet de la tuberculose.

La conclusion est particulièrement intéressante : « Disons en terminant que l'étiquette de tuberculeux n'a rien qui puisse diminuer le pur génie de Pascal dans l'esprit des lettrés. Les toxines tuberculeuses sont-elles excitatrices de l'activité des cellules cérébrales ? C'était l'avis du professeur Poncet et c'est une question qu'on serait tenté de résoudre par l'affirmative..... Autour de nous, parmi les vivants et les morts d'hier, le nombre des tuberculeux de talent est considérable ; quelques-uns même nous étonnent par une originalité voisine du génie. Mais si nous regardons dans le passé, les grandes figures de Calvin, de Richelieu, de Molière, de Spinoza, de Watteau, de Mozart, de Chopin, de Laënnec, peut-être aussi celles de Raphaël, de Descartes, de Pergolèse, de Chateaubriand se placent à côté de celle de Pascal pour grossir le nombre des tuberculeux de génie. »

— *Société historique et archéologique de l'Orne : Alençon*, 1er *Bulletin*, 1914... Liste des membres, parmi lesquels nous relevons le nom de notre sympathique archiviste, M. Max Fazy. — Etude très complète de la ville et de la cathédrale de Séez, partie capitale du compte rendu de l'Excursion archéologique dans la campagne d'Alençon. Heureuse société qui, pour tout ou partie de cette excursion, réunissait 62 de ses membres et 45 personnes étrangères à la société, et sur le chiffre global vingt-cinq dames et dix jeunes filles ! — A signaler encore quelques pages délicieuses sur « *Une querelle de révérence au chapitre de Séez en 1667* ». La susceptibilité des bons chanoines et de leur prévôt, composant dans le chœur leurs « révérences actives ou passives » (il y en avait sept classes) fait songer à l'affaire du Bonnet et à Saint-Simon.

— M. le Président donne alors la parole à M. le chanoine Clément au sujet de l'excursion projetée pour le mois de juin prochain et dont le programme paraîtra dans le prochain *Bulletin*.

Notre confrère indique qu'il a reçu de M. Charpy, directeur de l'usine Saint-Jacques de Montluçon, une gracieuse autorisation pour notre Compagnie de visiter cet important établissement métallurgique. M. l'abbé Clément engage la Société à renoncer à parcourir l'usine de Saint-Gobain. Malgré l'intérêt que présenterait cette visite et surtout en raison même de cet intérêt, en raison de la limitation du temps, notre confrère est d'avis qu'il y a peut-être nécessité de renoncer à faire des démarches à Paris pour pénétrer dans cette usine. La Société partageant cette manière de voir, on réservera à l'usine Saint-Jacques tout le temps que la visite des monuments archéologiques laissera disponible.

— La discussion est alors ouverte, en continuation de l'enquête poursuivie aux séances précédentes, au sujet du lieu de naissance du maréchal de Berwick, discussion qui passionne l'assemblée et a amené plusieurs de nos membres, comme MM. Viple, Duchon et l'abbé Clément, à d'intéressantes communications.

M. Viple a relevé les neuf éditions successives des *Mémoires de Berwick*, étudié leurs auteurs, qui tous paraissent d'ailleurs avoir travaillé sur le fonds commun des mémoires écrits par le maréchal lui-même ; mais c'est précisément sur les premières pages, où se trouve ou non l'indication de la naissance, que le texte des mémoires présente des différences au sujet desquelles d'ingénieuses hypothèses sont présentées au courant de la discussion.

M. le chanoine Clément fait passer sous les yeux des membres présents un fort beau portrait, en couleur, de Berwick, faisant partie de l'importante *Collection des Portraits des grands Hommes et Femmes illustres de France*, gravés et imprimés en couleurs à Paris, chez Blin, maître-imprimeur en taille-douce, place Maubert, n° 17, en 1787. C'est une superbe estampe signée Sergent.

M. Dunan annonce, au nom de Mme Saar-Fourchault, que ses démarches auprès de quelques personnes de la famille de Berwick continuent.

Mais toute cette discussion est magistralement résumée par M. de Brinon, vice-président, qui donne lecture de son travail qui paraîtra *in-extenso* au présent *Bulletin*. M. de Brinon a frappé à toutes

les portes, a fait faire les recherches les plus complètes par des spécialistes autorisés aux Archives Nationales, a reçu une lettre fort aimable du baron de Berwick. Il fait à son tour l'historique de la composition des différentes éditions des *Mémoires*. La question reste au même point. Le nom d'aucune autre ville n'est opposé à celui de Moulins ; mais la pièce décisive, originale, indiquant le lieu de naissance est encore à découvrir. La Société accueille par des applaudissements la fin du travail si intéressant, si documenté de M. de Brinon, qui promet d'ailleurs de nouvelles recherches.

— M. DÉNIER annonce à la Société la prochaine publication de l'*Armorial* de Guillaume Revel, par les soins de MM. Laude, Rouchon et du Roure de Paulin.

— M. Dunan fait part de la note suivante qu'il a tirée de la *Correspondance de Napoléon Ier*, relativement à M. Duwalk de Dampierre et à la politique religieuse de celui-ci dans son diocèse. (*Correspondance de Napoléon Ier*, tome VIII, page 28, art. 6311.)

Au citoyen Portalis, Conseiller d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Paris, 19 fructidor an X (6 septembre 1802).

Je vous envoie, Citoyen Conseiller d'Etat, une note que me fait passer l'inspecteur général de la gendarmerie, sur l'évêque de Rennes. Mon intention est que vous lui écriviez sérieusement et que cela finisse... Il est coupable d'avoir ôté de sa place un constitutionnel et de l'avoir remplacé par un prêtre nouvellement rentré.....

Ecrivez à l'évêque de Clermont (Duwalk-Dampierre) dans un style moins dur; mais témoignez-lui aussi mon mécontentement de ce que sa conduite est l'art de rendre la religion odieuse et impuissante; que son diocèse est plein de constitutionnels et amis de l'ordre et qui jouissent de la confiance du peuple; qu'il est à la fois impolitique et immoral d'éloigner de l'Etat et de l'Eglise des hommes si utiles; que ce n'est pas là le caractère des véritables prêtres, tels que les archevêques de Paris, Aix, Tours, les évêques de Troyes et d'Autun. C'est une conduite insensée.....

Archives de l'Empire. BONAPARTE.

— Un article nécrologique consacré à M. Gustave Bernard, secrétaire général honoraire de la Société, est lu par M. Dunan et se trouvera à la fin du présent *Bulletin*.

— Est présenté comme membre titulaire, par MM. le chanoine Clément, Dr Chopard et E. Delaigue : M. MENABRÉA, docteur en droit, à Cusset.

— Sont élus en la même qualité : Mme Edith GANNAT, M. Jean OLIVIER et M. Albert SARRAZIN.

— La séance est levée à 10 heures. E. CAPELIN.



Programme de la XVIe Excursion archéologique

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS

A HURIEL ET A MONTLUÇON

Le Jeudi 4 Juin 1914

Moulins. Départ par le train de 5 h. 32 du matin (1).
Arrivée à Montluçon 7 h. 53. Petit déjeuner au buffet de la gare. Départ à 8 h. 38.

Huriel. Arrivée à 9 h. 1. Visite de l'**église Notre-Dame**, filiale de l'abbaye de Déols, édifice roman du XIIe siècle (*monument historique*) ; — le **donjon d'Huriel**, « LA TOQUE » (*mon. hist.*), le doyen des donjons bourbonnais ; œuvre du XIIe siècle.
11 heures, **déjeuner.**
Départ, à midi 26, pour Montluçon.

Montluçon. Arrivée à midi 45. Réception par les représentants des *Amis de Montluçon.* Visite de la vieille ville, par l'Avenue de la Gare, les Boulevards, la Porte Bretonny, la Grand'Rue, qui a conservé plusieurs de ces vieilles boutiques et demeures du XVe et du XVIe siècle, rue Sainte-Anne, tour de la Porte-des-Forges, place « aux Bleds » ; hôtel de ville actuel et nouveau théâtre ; chapelle Saint-Louis ; le Doyenné.
L'**église Notre-Dame**, œuvre intéressante des XIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, statues classées parmi les monuments historiques ou dignes de figurer parmi les richesses d'art de la France : *la Pieta,*

(1) En cas de changement d'horaire, la presse locale indiquera les nouvelles heures des trains.



Phototypie SADAG. Cliché Scharlowsky.

LE GÉNÉRAL THUROT.

saint Jean-Baptiste, l'*Ecce Homo* (xve-xvie s.). La *statue de Notre-Dame* de Montluçon (xviiie s.). *Tableau à compartiments* se rapportant aux scènes de la vie de la Vierge (*mon. hist.*); diverses copies d'œuvres classiques ; vitraux de la *Pieta*, de l'*Adoration des Bergers et des Mages*, de *sainte Anne* et de *donateurs avec leurs patrons* (*mon. hist.*).

Le château du bon duc Louis II. Rue de la Fontaine, porte « au Pélican » de l'ancienne loge maçonnique, et place de la Fontaine.

Eglise Saint-Pierre, monument roman du xiie s., restauré au xvie. Statues de *sainte Madeleine* et de la *Pieta*, xve s. (*mon. hist.*), crucifix du xvie siècle, statues diverses intéressantes des xve et xvie siècles. — Siège de la Société *des Amis de Montluçon*.

Porte Fouquet et restes de l'enceinte fortifiée de Montluçon.

Place des Pots, rue Saint-Pierre, le *pont vieux* et le pont moderne sur le Cher. La route de Tours.

Eglise Saint-Paul, spécimen de l'architecture en fer du xixe siècle.

Le Montluçon industriel. Le port du canal, visite à l'usine Saint-Jacques.

Retour à la gare, dîner facultatif au buffet et départ de **Montluçon** à 6 h. 45.

Arrivée à **Moulins** à 9 h. 10.

Les personnes désireuses de prendre part à l'excursion sont priées d'en donner avis à *M. Capelin, secrétaire général de la Société*, rue de Bourgogne, n° 81, avant le 31 mai.

Les personnes étrangères à la Société qui voudront bien s'y joindre seront comme de coutume les bienvenues ; elles n'auront qu'à se faire présenter, lors de leur inscription, par l'un des membres de notre compagnie.

Aucune adhésion ne pourra être acceptée après le 31 mai, terme de rigueur.

Comme les années précédentes, les dames sont invitées à prendre part à l'excursion.

Les amateurs photographes sont priés d'apporter leur appareil et d'avoir la bonté de concourir par des vues à l'illustration du compte rendu et à la documentation qui restera dans les archives de la Société.





Portraits Bourbonnais

Le général THUROT

Le général Thurot a été un des brillants cavaliers légers de l'époque impériale. M. du Broc de Segange a donné de lui, avec ses états de service, une substantielle biographie dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, année 1904, pages 85 à 90. Nous en résumons les points principaux.

Nicolas Tureau, né à Bressolles le 20 mars 1773, d'une familllle très modeste de cultivateurs, s'éleva au faubourg de la Madeleine et, ne sachant encore ni lire ni écrire, s'engagea en 1791. C'est un peu plus tard qu'il modifia son nom et voulut désormais être appelé Thurot.

La carrière de Thurot se déroula brillamment dans l'arme des hussards. Ayant fait toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, régulièrement blessé à chacune des grandes batailles et notamment à Zurich, à Austerlitz, à Iéna, à Leipzig, il commandait le 8e hussards et était officier de la Légion d'honneur, à la chute de l'Empire en 1814.

Le gouvernement de la Restauration, dans la détresse financière de 1814, dut mettre d'abord en demi-solde le brave soldat, comme tant d'autres ; mais le 24 août 1814 il le nommait chevalier de Saint-Louis, et le 18 octobre, colonel à la suite du 14e dragons.

Cependant, au retour de l'île d'Elbe, Thurot adhéra au gouvernement de Napoléon qui le nomma colonel du 15e cuirassiers. La sanction fut la mise en non-activité, par licenciement, de Thurot lors de la refonte de l'armée et sa mise à la retraite pour ancienneté de services le 11 octobre 1820. Il avait quarante-sept ans.

Pourtant, Thurot, retiré à Haguenau où il s'était marié, dut donner des gages de son loyalisme puisque Louis XVIII le nomma maire de Haguenau en 1820 et Charles X maréchal de camp honoraire en 1825, ce qui permit de l'appeler désormais « le général » Thurot.

Quand la Révolution de Juillet arriva, Thurot demanda à être relevé de la retraite et fut employé comme colonel de gendarmerie à Perpignan. Avec son caractère énergique, il tint tête aux émeutiers si remuants dans les premières années du règne de Louis-Philippe ; mais il reçut « un mauvais coup » qui l'obligea à la retraite définitive et il revint mourir à Haguenau, le 19 novembre 1835, sans postérité.

Le tableau, qui le représente en costume de hussard avec la pelisse bleu-ciel et les brandebourgs blancs, appartient à la famille Tuillier, de Cressanges, apparentée à celle du général. Il mesure $0^{m},59$ de hauteur et $0^{m},48$ de largeur. La peinture exprime bien la hardiesse et la résolution qui étaient les traits dominants du caractère de Thurot.

M. Dunan.





Notes sur Cusset

M. le chanoine Clément me demanda, à la séance de décembre dernier, d'examiner des notes manuscrites relatives à Cusset, la vieille cité voisine de Vichy.

Elles sont incluses dans un cahier de 43 pages et l'œuvre du capitaine Aymé qui fut maire de Cusset et les rédigea il y a environ quarante ans.

Assemblage peu cohérent de renseignements de tous genres, très succinctes dans chacun de leurs articles, ces notes semblent inspirées autant par la tradition que par l'étude de documents écrits et l'examen de faits contemporains.

Elles s'occupent en effet autant de la vie du Cusset moderne que des souvenirs du Cusset d'antan, des sociétés musicales et du cimetière actuel aussi bien que des événements d'autrefois. Elles égrènent en passant des réflexions sur la météorologie, l'agriculture et le caractères des habitants.

C'est une sorte de mémorandum, de compte-rendu que le capitaine Aymé s'est fait à lui-même, ce qui dénote un caractère réfléchi et curieux autant qu'un fonctionnaire consciencieux.

Tout ce qu'il rapporte de l'histoire de Cusset se trouve à peu de chose près, ce me semble, dans les guides ou les ouvrages touristiques qui ont été imprimés en si grand nombre à Vichy.

Il relate comme eux l'origine de la cité ; la fondation en 866 d'une communauté de femmes dans une métairie dépendant de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers ; l'érection de cette communauté en abbaye en 1236 par Hugues, évêque de Clermont ; le partage de la justice et des revenus du monastère entre le roi de France et les religieuses, dès le règne de Philippe Auguste.

Il fait simple mention de l'entrevue de Charles VII et du Dauphin ;

il signale en deux lignes les troubles si nombreux et si variés du xve et du xvie siècle.

Ces notes sont, on le voit, peu riches en la matière qui nous plaît le plus et n'était le rappel de quelques faits topiques, je n'aurais rien eu à y glaner pour la Société. Ces faits que je vais rapporter, en les faisant suivre d'observations succinctes, ont peut-être été relatés déjà dans quelques ouvrages sur le Bourbonnais. Mais je ne les ai pas rencontrés dans les ouvrages courants du tourisme, ce qui en excuse l'impression dans notre *Bulletin*. De plus, veuillez me permettre de l'avouer humblement, tout voisin de Cusset que je suis, j'en ignorais une bonne part. Ceux de nos collègues qui les ignorent comme moi les apprendront peut-être avec quelque intérêt et leur rappel pourra inciter les autres à des recherches plus approfondies sur la ville royale qui eut une histoire et un rôle si particulier entre les possessions des grands feudataires d'Auvergne, de Bourbonnais et de Forez.

Le capitaine Aymé a pris pour fil conducteur de ses notes l'ordre des quartiers et des rues. Je crois qu'en suivant à peu près l'ordre chronologique je vous rendrai plus vite compte des souvenirs les plus intéressants qu'il relate.

A. L'abbaye de Cusset avait un certain nombre de fiefs nobles dont elle recevait l'hommage. Le premier d'yceux était Genat. Le seigneur du dit fief était viguier de l'abbaye et à ce titre, à certains jours, il partageait avec le couvent les droits sur le sel et ceux sur les pots de terre cuite vendus au marché (1).

(1) Il y a là un fait intéressant et assez particulier : la coexistence de l'état de vassal et de viguier héréditaire. Dans notre région, et dans le dernier état du droit féodal, la viguerie était une subdivision territoriale d'une grande seigneurie, subdivision indépendante des arrière-fiefs qui s'y trouvaient, et faite en vue de la perception des redevances dues au suzerain. Le viguier était le collecteur et le contrôleur de ces redevances. En fût-il de même partout en France ? Je ne sais, car la féodalité eut des règles assez diverses suivant les différentes régions. La charge de viguier comme celle de prévôt ou de juge châtelain n'était en général qu'une fonction et non une propriété inféodée ou attachée à la possession d'une terre noble.

Le viguier, le prévôt, le châtelain, étaient à la nomination du seigneur et, en principe, révocables par lui, à son bon plaisir, s'ils étaient appointés ; à terme ou suivant certaines règles, s'ils étaient fermiers de leur charge.

Avant le xve siècle, ces fonctions furent remplies fréquemment par des

B. Le collège de Cusset fut fondé par les chanoines de la collégiale de Cusset en 1236. Cette collégiale était elle-même une fondation des religieuses.

Les chanoines dirigèrent le collège jusqu'en 1495, époque à laquelle ils l'auraient délaissé. A ce moment la communauté des habitants créa un autre collège (1).

hommes de fief, mais elles furent peu à peu accaparées par des hommes de robe longue.

Hommes d'épée ou hommes de loi, ceux qui les remplissaient étaient à ce titre les officiers du seigneur et non ses vassaux. S'ils avaient aussi ce second caractère ils l'avaient à titre absolument différent, car on ne voit jamais dans la féodalité civile la possession d'un fief investir héréditairement son maître d'une de ces charges dans le domaine du suzerain.

C'est sans doute l'axiome : *nullus militans Deo implicat se negotiis sæcularibus*, qui fit fléchir la règle dans les possessions ecclésiastiques.

De cet axiome, dont l'énergie fut très variable suivant les temps, naquit aussi l'avouerie, sorte de tenure particulière à la féodalité ecclésiastique et qui rappelle la célèbre seigneurie de Coucy et la bien connue devise de son fondateur avoué de l'archevêque de Reims :

> Roi ne suis,
> Ni prince, ni duc, ni comte aussi
> Je suis le sire de Coucy.

Il aurait dû dire : Je suis l'avoué de Coucy.

Sous prétexte de lui éviter des charges incompatibles avec son état et de verser le sang, un personnage puissant se disait l'avoué d'un seigneur ecclésiastique et moyennant redevance plus ou moins faible, le remplaçait dans sa seigneurie.

Le seigneur de Genat n'avait pas visé aussi haut, et se contenta d'être l'administrateur fidèle de l'abbaye. Ne pouvait-on pas plus compter sur un homme qui avait prêté l'hommage, que sur un quelconque intendant ? La seigneurie de Genat ne devint jamais d'une très grande importance, preuve de la fidélité des viguiers et de la finesse des religieuses.

Le capitaine Aymé attribue au viguier des fonctions de justice. Il peut se faire qu'il en ait eu accessoirement et seulement de basse justice. La moyenne et la haute justice des seigneuries étaient dans les attributions des prévôts et des châtelains. A Cusset, les officiers de justice étaient des officiers royaux, et il est fâcheux que M. Aymé ne nous en dise rien. Il eût vu son erreur s'il avait porté ses investigations de ce côté.

Les fonctions judiciaires du viguier devaient se rapporter au contentieux même de ses fonctions administratives, le justiciable ayant droit d'appel au châtelain.

Le capitaine Aymé ne nous dit pas si la seigneurie de Cusset avait une seule ou plusieurs vigueries. Le vicomte de Thiers en avait cinq, sinon six.

(1) On voit que la patrie des professeurs Arloing et Cornil fut de bonne heure un pays intellectuel.

Il est dommage que le manuscripteur ne nous donne pas plus de détails

C. Au lieu dit de Montpeton ou Montpetou, sur l'ancienne route de Vichy à Cusset, il y avait une maladrerie fondée jadis et régie par l'abbaye. On y recevait autrefois les lépreux. Elle disparut en 1695 et ses biens furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu (1).

D. Le moulin de Presle, situé à la limite du territoire de Cusset, était la propriété des Célestins de Vichy.

E. Le manuscrit relève parmi les noms des abbesses de Cusset ceux de :

Françoise de Lespinasse, instituée en 1496 par une bulle du pape Alexandre VI, alors qu'elle n'avait que 11 ans.

Catherine de la Chèze d'Aix, sœur du célèbre jésuite forézien, confesseur de Louis XIV. Cette abbesse dirigea le monastère de 1679 à 1701.

Geneviève de la Chèze d'Aix, nièce de la précédente et qui gouverna l'abbaye de 1701 à 1758.

Henriette de Beauverjer-Montgon, douairière de Montmorin, qui fut abbesse de 1758 à 1770 et qui, suivant le manuscrit du capitaine

sur la double création des chanoines et des bourgeois, ni sur la cause du délaissement de 1495. On flaire là des faits sociaux intéressants. Les chanoines abandonnèrent-ils leur fondation parce qu'ils ressentaient déjà les effets de la crise monétaire qui allait tant contribuer aux bouleversements du XVIe siècle ? Cette crise monétaire née de l'afflux de l'or d'Amérique doit nous intéresser d'autant plus que la majorité des historiens en tient peu de compte et que nous souffrons à l'heure actuelle d'une crise toute semblable. Tandis que les grands négociants s'enrichissaient par la hausse des marchandises, que les traitants de tous genres voyaient le précieux et néfaste métal s'accumuler dans leurs coffres par l'effet même des guerres qui est le temps de moisson des grands capitalistes, les propriétaires terriens s'appauvrissaient et la noblesse était d'autant plus ruinée par ces guerres que, payant toujours de sa personne, elle n'avait pas même le temps de s'occuper de ses terres. Avant de céder la place à une nouvelle couche de nobles issue du commerce, et du notariat, elle réagit violemment en se jetant dans les rangs huguenots pour piller les biens d'église.

A cette date de 1495, la communauté des habitants de Cusset, élevée par la fortune et touchée peut-être déjà par les premiers effluves des idées nouvelles, voulut-elle secouer la tutelle des bons chanoines ou faire mieux que ses premiers instituteurs ?

Il y eut sans doute un peu de tout celà dans cette fin et ce renouveau de collège.

(1) Il est certain que le Moyen-Age avait créé presque autant d'hôpitaux que le besoin s'en faisait sentir, et il est peu de cantons où l'on ne puisse retrouver trace de l'un d'eux, petit refuge, maladrerie ou véritable hôpital-hospice.

Aymé, introduisit au couvent un luxe de service devenu légendaire.

F. Les rues de Cusset furent pavées pour la première fois en 1636.

G. En 1705 un M. Pierre Guérin, propriétaire de la terre de Champagnat, sise près Cusset, et qui portait le nom d'ycelle, laissa sa très importante fortune aux pauvres de l'hôpital de Cusset, à charge pour celui-ci de prélever annuellement sur ses revenus 600 livres destinés à entretenir 6 écoliers à Clermont. Les administrateurs, soucieux de ne pas augmenter leurs tracas de gestion, transformèrent en rentes les biens-fonds légués par le sieur de Champagnat. Mais au système de Law les débi-rentiers s'empressèrent de rembourser le capital au moyen du papier-monnaie ayant cours forcé et nulle valeur intrinsèque. Ainsi 70 ans plus tard devait-on troquer contre la monnaie de singe des assignats les beaux domaines nationaux arrachés à leurs propriétaires dont les moins intéressants n'étaient pas les hôpitaux.

H. Le vandalisme révolutionnaire a détruit les pièces les plus rares des archives de Cusset. Toutefois elles ne manquent pas de présenter encore un grand intérêt.

On y trouve notamment une étude de M. de Mesgrigny sur les fortifications de la ville telles qu'elles subsistaient en 1696.

Créées vers la fin du XIVe siècle, réparées en 1477 par le célèbre Doyat, un enfant de Cusset qui, à l'instar des autres prophètes, ne le fut pas dans son pays, ces fortifications présentaient :

4 portes (porte Saint-Antoine, porte Doyat, porte de la Mère, porte de la Barge).

4 grosses tours (tour des prisonniers, tour Saint-Jean, tour du Bateau, tour Notre-Dame).

D'énormes courtines dont les casemates pouvaient abriter plus de deux mille hommes.

Et enfin une citadelle (vers le point où jaillit la source Tracy).

De ce magnifique ensemble de murailles qui attirerait aujourd'hui tant de touristes, il ne reste plus que la curieuse tour Notre-Dame qui sert de prison.

La tour Saint-Jean et la porte de la Barge n'ont été démolies que dans le cours du XIXe siècle.

I. Sous le règne de Louis XVI, un sieur Chirol éleva à Cusset une salle de spectacle, escomptant la venue de Mmes Adélaïde et

Victoire, filles de Louis XV, qui étaient des clientes assidues de Vichy, où il n'y avait pas encore de Casino. Ces princesses y assistèrent à plusieurs représentations ; y vint aussi leur neveu, le comte de Provence, futur Louis XVIII, qui prit les eaux avec elles lors d'une de leurs saisons.

J. D'après ses registres de perception de 1755 à 1774, l'abbaye avait 34.753 livres de revenus se décomposant ainsi :

1° 21.743 livres de ses biens-fonds.

2° 1.200 livres de ses droits de leyde sur les bestiaux et marchandises vendues à Cusset.

3° 11.810 livres de censives en nature, froment, seigle, orge, avoine, pois, vins, etc.

K. En 1789 l'abbaye comptait neuf sœurs de chœur et deux converses.

Les neuf sœurs de chœur étaient : Mmes Marguerite de Saint-Georges, abbesse ; — Louise de Saint-Aubin, prieure de Chassignol (1) ; — Anne du Ligondès de Rochefort, prieure d'Abrest ; — Anne de Goy d'Idogne, prieure de Saint-Yorre ; — Claire de Chouvigny de Blot ; — Marguerite de Chouvigny de Blot ; — Jeanne Lassagne de Saint-Georges ; — Madeleine Boutet de Chassignes ; — Sophie Aucapitaine d'Orsanne.

(1) Chacun de ces prieurés consistait en une chapelle à côté de laquelle était un logis de desservant. La chapelle de Chassignol était dans les collines des Creuziers au Nord de Cusset. Celles d'Abrest et de Saint-Yorre devinrent les paroisses du même nom.

Ces trois titres de prieure étaient purement honorifiques et rappelaient seulement des fondations de l'abbaye.

M. le conseiller Marcellin Boudet, ce Léopold Delisle d'Auvergne, l'auteur de tant de publications sur le Moyen Age, l'éditeur et savantissime commentateur du Cartulaire de Saint-Flour, disait l'année dernière, à l'Académie de Clermont, que la reconnaissance publique est due aux monastères moins pour avoir été des centres d'art et de haute culture où fut conservé le trésor des connaissances antiques, que pour avoir essaimé autour d'elles de nombreuses cures et chapelles où fut prêchée aux pauvres populations des campagnes la doctrine qui remplit et élève le plus toutes les facultés de l'âme. Par elle les paysans, dont tant furent voués jadis à tous les esclavages, s'élevèrent à la dignité humaine et à la liberté. L'élément primordial de la civilisation de l'Occident est là. La commende tarit les sources vives des monastères d'hommes.

Il est certain qu'avant la naissance de l'imprimerie, l'instruction religieuse fut presque l'unique source de culture des masses.

L. Le chapitre comptait 17 chanoines en 1789. C'étaient : MM. Artaud, doyen. — Avignon. — Bessay. — Rose-Beauvais (1). — Cérindat (2). — Chaudagne (3). — Choisi. — Colin. — Cornil. — Cossange. — Dehay. — Delaire. — Desbrest. — Durier. — Manlhiot. — Olivier. — Quinerey (4).

M. En Nivôse an II, lors de la célébration de la reprise de Toulon, on fit un auto-da-fé de vieux titres de l'abbaye. Parmi eux il y avait des lettres royales et de précieuses chartes.

N. La femme qui servit de « Déesse Raison » vécut jusqu'en 1847. M. Aymé cèle discrètement son nom tout en nous apprenant qu'elle fut trouvée ivre-morte dans la rue des Soupirs, le soir de son installation.

O. Les volontaires Cussétois qui se rendirent au siège de Lyon en 1793 reçurent de Collot d'Herbois un canon qui forma, avec les quatre canons possédés déjà par la ville et quelques mortiers, une artillerie municipale respectable. On les brisa en 1815 et on en vendit le métal pour payer les premières fontaines. « *Cedant arma aquæ* ». Sage règle d'hygiène.

P. Le manuscrit porte qu'en 1814 les Cosaques voulurent incendier Cusset, mais que des troupes Wurtembergeoises et des cavaliers hongrois s'unirent aux habitants de la ville pour les en empêcher et les chasser (5).

(1) Le chanoine Rose-Beauvais était l'oncle de l'architecte du bel établissement thermal que fit élever la duchesse d'Angoulême, à Vichy. Cet établissement a duré jusqu'à nos jours. Sa façade était superbe et intacte. On l'a démoli sans en conserver le moindre vestige pour construire la halle disgracieuse qu'on a baptisée Palais des Sources.

(2) Le manuscrit dit de M. Cérindat : « Qu'on fit mourir ce chanoine à l'île d'Aix, le 18 août 1794. » M. Cérindat fut-il supplicié ou comme tant des malheureux prêtres déportés en cette île, mourut-il en suite des privations et des mauvais traitements ? Le manuscrit ne le précise pas.

(3) Le chanoine Chaudagne épousa pendant la tourmente sœur Marguerite de Chouvigny. Celle-ci mourut veuve à Cusset en 1846. M. l'abbé Crégut, le très distingué membre titulaire de l'Académie de Clermont, dans son ouvrage sur les reconstitutions concordataires, note que le chanoine Chaudagne s'était réconcilié avec l'Eglise en 1808. Dans les archives de l'évêché de Clermont, il a lu Chandogne et écrit ainsi le nom de ce chanoine.

(4) On remarquera que plusieurs de ces noms sont encore très honorablement portés dans le pays.

(5) Je me demande si M. Aymé n'a pas voulu dire 1815, car si après Waterloo les armées alliées allèrent au delà de Clermont, je ne crois pas qu'en 1814 elles aient dépassé le département de la Loire.

Q. Avant la Révolution, Cusset possédait deux grandes églises presque contiguës l'une à l'autre :

1° L'église Saint-Saturnin qui était déjà paroissiale et qui, menaçant ruine, fut démolie sous le second Empire puis immédiatement reconstruite sur son emplacement même. L'église Saint-Saturnin reconstruite apparaît au fond de la grande place de Cusset lorsqu'on vient de Vichy.

2° L'église collégiale des chanoines. Celle-ci cacherait l'église paroissiale aux arrivants de Vichy si elle existait encore, car elle était au-devant d'elle, à l'ouest de la Grande Place, celle-ci n'occupant alors que la moitié de son étendue actuelle.

Cette collégiale fut démolie au cours même de la Révolution.

R. En 1861, alors qu'on construisait l'église Saint-Saturnin, Napoléon III, qui faisait sa première saison à Vichy, visita les chantiers et promit de s'intéresser au monument. A cette date les murs s'élevaient à peine hors de terre.

Le 6 août 1863, lors de sa deuxième saison, il retourna voir la construction. Les devis étaient déjà dépassés. Napoléon accorda 80.000 francs sur sa cassette pour achever le monument.

Le 17 juillet 1864, le culte étant célébré dans la moitié nord qui se trouvait terminée, l'empereur, qui faisait sa troisième saison à Vichy, y entendit la messe.

Le capitaine Aymé était né à Vesoul (Haute-Saône) en 1820. Il mourut en 1886, ayant été maire de Cusset vers 1877.

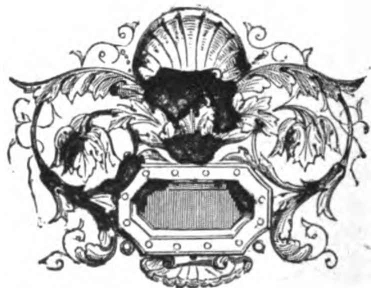
Dans ses notes, il n'est tendre ni pour ses anciens administrés ni pour les Bourbonnais en général. Son criticisme ne s'arrête pas au Bourbonnais. Après avoir distribué ses blâmes aux habitants de l'Allier, il se rappelle que Cusset avait compté jusqu'au XVIIe siècle comme Gannat et Ebreuil, parmi les treize bonnes villes d'Auvergne et part de là pour dire leur fait aux Auvergnats, qu'il traite encore plus mal que les Bourbonnais. Ces appréciations sont fort injustes. Comme tous les gens qui ont passé leur existence à obéir, le capitaine Aymé tient du « vieux grognard ». Au surplus sa vie administrative fut très courte et a laissé très peu de souvenirs. Il n'exerça pas sa magistrature au delà de trois ans. Ce laps de temps fut assez long, ce semble, pour corroborer fermement la tendance critique du vieux soldat, alors que l'amour de

la petite patrie s'adressait à une autre région. Ses administrés trouvèrent-ils qu'il manquait de gants de velours et le lui firent-ils sentir? *Inde iræ.* C'est possible. Sa fierté d'officier réagit-elle plus vite et plus énergiquement contre l'amertume des courbettes obligées, les boniments nécessaires, les avalements silencieux de longues couleuvres qui remplissent une bonne partie de la vie du politicien ? C'est probable. Tout cela influa sans aucun doute sur cette façon débridée de juger Cussétois, Bourbonnais et Auvergnats.

Nous ne nous en portons pas plus mal.

Que le capitaine Aymé repose en paix !

D[r] CHOPARD.





BERWICK

Le lieu et la date de sa naissance

Moulins est fier à juste titre d'avoir donné naissance, dans le même siècle, à Villars et à Berwick. Deux rues de notre ville rappellent ces naissances et attestent que nous considerons ces deux grands militaires comme nos concitoyens.

La question de la naissance à Moulins du maréchal de Villars est tranchée par le fait de l'existence de l'acte de baptême dans les registres de la vicairie de Saint-Jean, paroisse de Saint-Bonnet.

Il n'en est pas de même pour Berwick. Sa naissance à Moulins n'est démontrée par aucun texte manuscrit. Les recherches faites en vue de retrouver l'acte de baptême dans les registres paroissiaux de Moulins ont abouti à la certitude qu'il n'y existait pas. Aussi un de nos anciens archivistes, des plus renseignés sur notre histoire locale, affirmait-il, dans une conversation relatée au numéro du 10 décembre 1913 de l'*Intermédiaire*, que la naissance de Berwick à Moulins était une tradition immémoriale et constante, mais une simple tradition ne reposant sur aucun document.

Il est assez curieux de constater que le *Mercure de France* de juin 1734, page 1450, se sert à peu près des mêmes termes pour annoncer la mort du maréchal. Il dit, en effet : « Le maréchal de Berwick était né, suivant la commune opinion, à Moulins en Bourbonnais, en 1671. »

La Société d'Emulation a mis cette question à l'étude dans sa première séance de cette année, et elle a bien voulu me confier l'honneur de lui faire un rapport sur les documents qui lui ont été communiqués à ce sujet et sur ceux que je pourrais découvrir.

Mes recherches aux manuscrits de la Bibliothèque nationale ont abouti à un résultat négatif.

Aux Archives nationales, dans les registres de l'ordre du Saint-Esprit, registres enluminés avec les armoiries des membres de l'ordre, on trouve, tome V, folio 243-248 (cotes MM 839 *1*-5), la mention du duc de Berwick et une notice le concernant, où il est dit qu'il naquit en 1671 et mourut en *1735*, au siège de Philipsbourg. On ne dit pas où il a été enterré. L'auteur de ces recherches, M. Prévost, auquel j'envoie ici mes sincères remerciments, estime qu'il n'y a aucun fond à faire sur la valeur de ces registres. Il n'a pas trouvé ailleurs, aux Archives, de renseignements sur la question qui nous intéresse ; il a trouvé plusieurs mentions du maréchal dans les cartons du Saint-Esprit, mais avec aucun détail.

Il nous reste les imprimés. Il faut distinguer deux questions :

1° Le lieu de naissance ;

2° La date exacte.

Pour ce qui est du lieu de naissance, un fait primordial ressort de nos recherches : tous les auteurs qui parlent de la naissance indiquent Moulins en Bourbonnais, ou bien se taisent sur le lieu de naissance, mais aucun ne désigne un autre endroit que Moulins (sauf une exception).

Mais, avant tout, si Berwick est né à Moulins, comment se fait-il que nos registres paroissiaux n'en aient pas conservé la trace, car à cette époque (1670-71) ils sont intacts et paraissent rédigés très consciencieusement ? On donne pour raison qu'Arabella Churchill, la mère de Berwick, appartenait à la religion protestante. Cela peut être la cause. Peut-être y en a-t-il d'autres.

Les documents imprimés que nous avons pu consulter comprennent :

1° Les mémoires de Berwick ;

2° Les documents généalogiques tirés du Père Anselme ;

3° Les documents iconographiques.

Les mémoires de Berwick publiés en langue française comprennent plusieurs éditions, qui s'échelonnent de 1737 à 1778,

Les éditions comprises entre 1737 et 1758 ne diffèrent pas l'une de l'autre. Bien qu'elles portent le titre de mémoires, il s'agit là d'une vie du maréchal, écrite trois ans après sa mort par l'abbé Plantavit de la Pause. Elle se présente en deux volumes in-12, avec une préface dans laquelle l'auteur n'indique pas à quelle source il a puisé ses renseignements. Mais, si l'on tient compte de la manière dont cette vie est développée et si l'on compare ces textes aux textes des mémoires proprement dits, publiés en 1778 par l'abbé Hoog, il est bien difficile d'admettre que le récit de l'abbé Plantavit n'ait pas eu pour bases les mémoires manuscrits.

L'édition de 1737, dans laquelle le texte est constamment à la troisième personne, commence par le récit de la naissance de Berwick. L'auteur dit que Jacques II, dès qu'il connut l'état de grossesse de sa maîtresse, chercha quel était le lieu où il pourrait l'envoyer pour dissimuler son état. Il fit le choix de Moulins en Bourbonnais, à raison de la proximité des eaux de Bourbon-l'Archambault et de la possibilité de donner au voyage le motif d'une cure thermale. Pour augmenter la vraisemblance, Arabella dut simuler certains malaises qui étaient réputés relever de la cure de Bourbon. Le voyage eut lieu, et c'est à Moulins que se produisit, l'an 1671, la naissance de celui qui devait être le maréchal de Berwick. Nous reviendrons plus loin sur la date. Arabella, sur le conseil du prince, revint par Paris, où elle séjourna quelque temps ; l'enfant fut envoyé en Angleterre et il ne revint en France qu'à l'âge de 7 ans pour y faire son éducation.

Tel est le récit. Il n'est appuyé sur aucune référence ; il n'y en a d'ailleurs pas trace dans tout l'ouvrage ; mais il a au moins le mérite d'une grande vraisemblance, étant donné que l'on ne conteste pas que Berwick soit l'enfant naturel de Jacques II.

Nous arrivons maintenant aux mémoires proprement dits, écrits de la main du maréchal jusqu'en 1715, avec une suite abrégée jusqu'à sa mort en 1734. Les mémoires ont été revus par l'abbé Hoog et publiés en 1778 par le duc de Fitz-James, son petit-fils. L'abbé Hoog, dans sa préface, nous dit que ces mémoires ont été soumis à Montesquieu, l'ami du maréchal, et que Montesquieu a été d'avis de les publier sans y rien changer, et c'est ce qu'il fait. Nous avons donc là un texte de haute valeur. Malheureusement il est muet sur le lieu de naissance. « Je naquis le 21 août 1670 et dès l'âge de

« 7 ans je fus envoyé en France pour y être élevé dans la religion « catholique. » Ainsi s'exprime le maréchal au début de ses mémoires. Et Montesquieu, dans l'éloge qu'il avait préparé et qu'on a inséré en tête de ces mémoires, répète la même phrase : « Il naquit le 21 août 1670. » Evidemment, pour le maréchal comme pour son ami, le lieu de naissance était un mystère, un secret que le public n'était pas appelé à connaître.

Cependant, les éditions précédentes avaient révélé ce lieu de naissance, et l'on ne peut supposer que l'abbé Hoog et Montesquieu les aient ignorées ; c'est peut-être même ce que vise surtout Hoog en disant que les mémoires antérieurs sont informes, sans intérêt comme sans vérité.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que ces mémoires de 1778 n'infirment pas l'hypothèse de Moulins ; ils indiquent la volonté arrêtée, chez le maréchal, de laisser planer le doute sur ce point de sa vie. C'est tout ce qu'on en peut conclure.

Un an après la première édition française des mémoires, en 1738, paraissait à Dublin une vie du maréchal, en anglais (*The Life of James Fitz-James duke of Berwick*). L'auteur anonyme déclare, dans l'avertissement, qu'il a traduit l'ouvrage français pour les lecteurs anglais ; mais que, pour éviter de présenter au public des faits inexactement rapportés ou qui seraient faux, il a pris la liberté de faire plusieurs modifications à l'ouvrage français et qu'il a ajouté des notes aux passages qui ne pouvaient être modifiés sans transformer complètement les sentiments et le caractère de l'œuvre française.

Il est vraisemblable que l'auteur anglais a atténué dans ses notes et modifications les passages où l'auteur français ne paraissait pas favorable à l'Angleterre ; il y a d'ailleurs peu de notes. En ce qui concerne la naissance, l'auteur anglais la place à Moulins, en 1671. Il dit simplement que Berwick naquit en 1671, à Moulins en Bourbonnais, où Arabella Churchill s'était retirée pour cacher sa grossesse. Immédiatement après, il dit que l'enfant fut conduit en Angleterre, où le duc d'York pourvut à son éducation. L'auteur anglais résume ainsi en trois lignes les deux premières pages de l'édition française. Après la phrase « Arabella Churchill suivit le conseil de son amant, elle fut à Paris, etc. », l'ouvrage anglais redevient une traduction.

Ainsi donc, les vies de Berwick, soit en français, soit en anglais, placent à Moulins le lieu de naissance ; les mémoires se taisent, ils ne donnent aucune indication sur le lieu de naissance.

Si nous nous adressons maintenant aux grands ouvrages de généalogie, nous trouvons que le Père Anselme (3e édition, 1733) est muet sur le lieu de naissance. Il parle de Berwick au tome V, page 165, et dit simplement que Jacques Fitz-James, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, naquit en 1671... Au tome IX, il cite Berwick dans la promotion des chevaliers du Saint-Esprit, du 3 juin 1724. Il n'y a rien sur la naissance.

Mais ce tome IX a été réimprimé en 1884-1890, par les soins de M. Pol Potier de Courcy, et c'est dans cette réimpression, classée à la Nationale casier P 35, que notre confrère Mme Saar-Fourchault a trouvé l'indication communiquée par M. Dunan à la séance de mars. M. Potier de Courcy a ajouté au texte du Père Anselme, une notice qui commence par ces mots : « *Né à Moulins le 21 août 1670.* »

Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* (30 mars 1914, colonne 400), nous trouvons une courte note signée « de Mortagne », qui indique que, d'après le *Dictionnary of national Biography*, de Leslie, c'est bien à Moulins en Bourbonnais que Berwick a vu le jour. C'est également à Moulins, en 1671, que le fait naître M. H. de Boilisle (*Mémoires de Saint-Simon*, tome I, page 244).

Un ouvrage moderne, *L'ordre du Saint-Esprit aux* XVIIIe *et* XIXe *siècles*, de F. Panhard (Paris, Dumoulin, 1868, in-4°), dit que Berwick est né à Moulins, le 21 août 1660. 1660 est une faute typographique.

Chaudon et Delandine (an XII, 1804) font naître Berwick à Moulins, en 1671.

Une seule divergence est arrivée à notre connaissance. L'abbé Ch. Hamel, dans son *Histoire du Collège de Juilly*, publiée à Paris en 1888, dit que Berwick est né en Angleterre.

Au point de vue iconographique, nous avons pu, grâce à l'inépuisable complaisance de MM. Grégoire et Dénier, examiner divers portraits du maréchal.

Deux portraits gravés, qui paraissent être des épreuves de la

même planche (buste de trois quarts, avec la perruque et la cuirasse), sans nom d'auteur, portent l'inscription « Né à Moulins, 1670 ». L'une de ces gravures porte en bas l'indication du marchand : « A Paris, chez Menard, rue Git-le-Cœur, 8. » Un troisième portrait, d'une facture beaucoup plus belle, signé Van Vangelisty sculpt. 1776, n'a que le nom du maréchal.

Une autre gravure représente à droite le maréchal de Berwick, à gauche le maréchal de Saxe. Elle est signée L.-P. Mariller del., U. Ponce sculp. Chaque buste surmonte une notice de 14 lignes. Celle de Berwick porte : « Né à Moulins, 1671. »

Dans la même collection, une curieuse gravure coloriée représente le maréchal à l'entrée du pont de Moulins, donnant sa bourse à la femme d'un banquier qui avait fait banqueroute. C'est, du moins, ce qui résulte d'un texte imprimé sur deux feuillets détachés et portant en titre « Règne de Louis XIV ».

Pour revenir à notre sujet, on a déjà remarqué la divergence de dates qui existe entre les différents auteurs : 1670 ou 1671. C'est ici plus que jamais le cas d'appliquer aux témoignages la règle : *non numerantur sed ponderantur*. L'élément capital me paraît être tiré des mémoires proprement dits, édition 1778. « Je naquis en 1670 », dit le maréchal. « Il naquit en 1670 », dit son ami Montesquieu. Ces affirmations dominent le débat ; elles sont confirmées par l'édition de 1884 du Père Anselme (document Saar-Fourchault), par les portraits. Nous croyons que la date de 1671 doit être rejetée.

Nous concluons que les témoignages des historiens concordent pour la naissance à Moulins du maréchal, et que la date de cette naissance paraît bien être le 21 août 1670. Mais, jusqu'ici, nous n'avons pu mettre la main sur un document ou un texte qui tranche définitivement la question. C'est une recherche à continuer.

Dr H. DE BRINON.

DOCUMENTS EXPLICATIFS

Recherches faites sur la naissance de Berwick, à la Bibliothèque Nationale

Je n'ai pas trouvé l'imprimé que signale votre correspondant et qui mentionnerait la naissance à Moulins du duc de Berwick. J'ai vu ce que nous possédons comme catalogues ou listes des membres de l'Ordre du Saint-Esprit : *Statuts et catalogue des chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, avec leurs noms, qualités et postérité, depuis l'institution jusqu'à présent* (S. l.) 1733, in-fol., et *Catalogue des chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, avec leurs noms et qualités, depuis l'institution jusqu'à présent.* Paris, J.-F. Ballard, 1760, in-fol. Ces deux ouvrages mentionnent le duc de Berwick mais sans aucune indication d'origine ou de famille.

L'ouvrage de F. Panhard : *L'Ordre du Saint-Esprit aux* XVIIIe *et* XIXe *siècles...* (Paris, Dumoulin, 1868, in-8°), le mentionne également comme les précédents, dans la promotion du 3 juin 1724, disant qu'il est né à Moulins le 21 août *1660*, ce qui est une faute d'impression ; mais il ne donne aucune référence. D'autre part, il y a une notice intitulée : *Relation des cérémonies observées à la réception des commandeurs et des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit faite à Versailles le 3 juin 1724* (Paris, Bureau d'adresse, 1724, in-4°), où est naturellement mentionné Berwick, mais sans indication de son lieu de naissance.

Parmi les ouvrages consacrés au duc de Berwick et qui ne sont peut-être pas venus à votre connaissance, il y a ceux-ci :

James the second and the duke of Berwick, par C. T. Wilson (Londres, 1876, in-8°), où il est dit, page 2, que Arabella Churchill était allée prendre les eaux à Bourbon-l'Archambault et que c'est en revenant qu'elle s'arrêta à Moulins, où elle aurait accouché.

Un autre ouvrage, anonyme, intitulé : *The Life of James Fitz-James duke of Berwick*, publié à Dublin en 1738, porte qu'il naquit en 1671 à

Moulins en Bourbonnais, où Arabella Churchill s'était retirée pour cacher sa grossesse.

Le *Mercure de France* n'existait pas encore à cette époque, il ne commença à paraître qu'en 1672. Il n'y avait alors comme périodique que la *Gazette de France*, où j'ai regardé à tout hasard, mais où il n'y avait aucune chance de voir mentionnée une naissance de ce genre. Le P. Anselme donne une longue notice, mais ne parle pas de l'endroit où il pourrait être né.

Sa mort est mentionnée dans la *Gazette de France* du 17 juin 1734, sans indication de lieu de naissance, et dans le *Mercure* de juin 1734, page 1450, qui dit: Le maréchal de Berwick était né, suivant la commune opinion, à Moulins en Bourbonnais, en 1671..... (Suit une notice.)

Il n'y a aucun renseignement sur le lieu de naissance, ni dans la *Gazette*, ni dans le *Mercure*, au moment de la promotion dans l'ordre du Saint-Esprit.

Dans les volumes du Cabinet des titres, il n'y a de renseignements que sur la descendance du maréchal de Berwick et un tableau de son ascendance, mais sans indication de lieu de naissance. Je n'en ai pas trouvé davantage dans les papiers du duc de Fitz-James, qui forment cinq ou six volumes du département des Manuscrits, dont un est consacré entièrement au maréchal de Berwick.

Il y a aux Archives nationales un certain nombre de cartons sur l'ordre du Saint-Esprit: je crois que les chances de découverte de ce qui vous intéresse dedans seraient assez réduites.

Si l'indication des deux ouvrages anglais, dont l'un est à peu près contemporain, ne vous éclaire pas suffisamment peut-être pourrait-on tenter d'écrire aux Fitz-James et aux Berwick qui existent actuellement: on peut espérer qu'ils fourniraient une réponse quelconque.

On pourrait également écrire au British Museum, mais, d'après les catalogues que nous en avons, ils ne paraissent avoir rien sur le duc de Berwick que nous ne possédions nous-mêmes, ils n'ont rien sur la dame Churchill, et un ouvrage récent sur Jacques II et ses femmes ne mentionne pas le lieu de naissance de Berwick.

On peut en tout cas leur écrire, mais c'est peut-être un peu aléatoire.

Il y a, en effet, au ministère de la guerre des dossiers sur les principaux officiers, mais cette série très riche pour la fin du XVIIIe siècle et le XIXe, est moins complète pour la période antérieure. Elle est composée en partie de documents qui étaient à Versailles avant la Révolution et dont une partie a été brûlée à cette époque. L'essentiel de ce que contenaient les dossiers a été relevé dans la *Chronologie militaire* de Pinard,

publiée en 1760-1778, 8 vol. in-4°. Le tome III contient, p. 170, une assez longue notice sur le maréchal de Berwick, mais ne mentionne rien sur sa naissance, sans doute parce qu'il n'y avait rien à cette époque dans les dossiers; je ne pense pas qu'on ait grand'chance de trouver quelque chose au ministère de la guerre dans ces conditions.



Il y a deux rédactions entièrement différentes des mémoires du maréchal de Berwick : *Les mémoires du maréchal de Berwick, écrits par lui-même, avec une suite abrégée depuis 1716 jusqu'à sa mort, en 1734...* Paris, Routard, 1778, 2 vol. in-16. Edition revue par l'abbé Hook et publiée par le duc de Fitz-James. C'est cette édition qui fut rééditée par Michaud et Poujoulat.

Il y a une autre rédaction, publiée à partir de 1737, sous le titre: *Mémoires du maréchal de Berwick...* Londres, 1737, 2 vol. in-16. Cette édition paraît être la première publiée. L'édition de La Haye, 1737, serait postérieure. Il y eut d'autres rééditions depuis.

Ces mémoires ont été rédigés par Plantavit de La Pause, abbé de Margon, peut-être d'après les notes du maréchal ou avec une collaboration quelconque.

Cette première rédaction seule donne des renseignements sur la naissance du maréchal. En voici le début, d'après l'édition de Londres, page 1 :

« Personne n'ignore que le maréchal de Berwick était fils naturel de « Jacques II, roi d'Angleterre; mais comme tout le monde ne sait point « les détails qui regardent la naissance de ce maréchal, on croit en de- « voir parler.

« Arabella Churchil étoit une demoiselle des plus distinguées par sa « beauté et par son esprit, elle avoit 23 à 24 ans lorsqu'elle parut à la « cour d'Angleterre. Parmi le grand nombre de jeunes seigneurs dont « elle eut bientôt gagné le cœur, le duc d'York, frère de Charles II, roi « d'Angleterre, fut celui qui sentit plus vivement l'effet de ses charmes; « ce qu'il fit pour s'en garantir sembla le rendre plus amoureux et sa « passion devint si violente qu'il ne put la dissimuler et moins encore « la cacher à celle qui la causoit.

« Cette demoiselle ne parut point surprise lorsque ce prince lui en fit « l'aveu; elle avoit déjà remarqué dans bien des occasions une sorte d'af- « fection et des prédilections de sa part qui flattoient son ambition et lui « faisoient désirer quelque chose de plus. Dès qu'elle fut sûre de sa

« conquête, elle chercha à se la conserver par des refus et des manières « propres à augmenter une passion. Elle affecta d'abord une grande re- « tenue, elle prenoit quelquefois un air de sévérité, elle marqua tou- « jours un grand désintéressement et l'on ne s'aperçut des effets de sa « faveur que par les grands avantages que le prince procura de son « pur mouvement à son frère Jean Churchil, si connu depuis dans le « monde sous le nom de duc de Marlborough.

« Les poursuites du duc d'York durèrent ainsi longtemps, il ne se re- « butoit pas, il savoit, quelque résolution qu'eut prise Arabelle Chur- « chill, qu'on ne résiste pas longtemps à un amant si près du trône qui « aime tendrement et avec délicatesse. Il lui fallut en effet bientôt apai- « ser d'autres allarmes de sa maitresse.

« Celui-là seul qui les avoit causées pouvoit la consoler et la rassurer « dans l'état où elle se trouvoit. Le prince la tranquilisa par les mesures « qu'il prit pour cacher sa grossesse et ménager sa réputation. Il prit « pour cet effet la résolution de l'envoyer en France faire secretement « ses couches sous prétexte d'aller prendre les eaux de Bourbon, et « pour mieux couvrir le vrai motif de ce voyage et de cette absence, on « supposa à l'avance quelque indisposition, quelque besoin de changer « d'air. Ce fut à Moulins en Bourbonnois qu'elle accoucha, l'an 1671, « d'un fils qui fut le maréchal de Berwick dont on va parler. On lui « donna au baptême le nom de Jacques Fitz de James, c'est-à-dire Jac- « ques fils de Jacques. Arabelle Churchill ayant donné avis à son « amant de son heureuse délivrance, ce prince lui écrivit que s'il n'écou- « toit que l'amour qu'il avoit pour elle il ne la reverroit jamais assez « tôt, mais qu'il craignoit que son prompt retour en Angleterre donnât « à pénétrer ce qu'elle avoit tant souhaité de cacher au public, que pour « prévenir tout soupçon là-dessus il seroit à propos qu'elle allat faire « quelque séjour à Paris.....

« Le duc d'York fit venir l'enfant à Londres et lui procura une édu- « cation digne de l'amour qui l'avait fait naître (1). »

L'abbé Hook, qui a publié les véritables mémoires de Berwick, dit de ceux publiés en 1737 que c'est une compilation informe, sans intérêt comme presque sans vérité.



(1) *Mémoires du maréchal de Berwick*. Londres, 1737. 2 vol. in-12. Tome I, p. 1-4.

Je n'ai, jusqu'ici, trouvé nulle part mention de son inhumation, il n'en est pas question dans la *Gazette de France*, qui lui consacre une petite notice au moment de sa mort et qui mentionne la mort de sa femme, en 1751; à aucun des deux endroits il n'est fait mention des obsèques. Il n'est pas mentionné dans les épitaphes publiées pour la ville de Paris, et je ne vois pas qu'il ait été enterré à Saint-Denys, où reposent plusieurs maréchaux de France. Il n'en est pas question davantage dans une relation du siège de Philipsbourg, publiée par le maréchal d'Asfeld (La Haye, 1734, in-4°).

D'autre part, l'abbé Ch. Hamel, qui le cite dans son histoire du collège de Juilly publiée à Paris en 1888 (in-8°), l'indique comme étant né en Angleterre; mais ce n'est peut-être pas une preuve, il n'est pas vraisemblable que l'auteur ait approfondi la question.

J'ai écrit au baron de Berwick, pour lui demander s'il possède un renseignement quelconque sur les points qui vous intéressent.

Les papiers du duc de Fitz-James sont au département des mss. de la Bibliothèque Nationale. On y trouve, fr. 6830 fol. 131 et ss., un état de la liquidation de la succession du maréchal de Berwick.





L'ABBAYE DE SAINT-LÉGER D'ÉBREUIL

(Suite)

Les bulles de 1115 et 1155, ainsi qu'une autre d'Honorius, de 1225, donnent l'énumération des églises et chapelles qui dépendaient alors de l'abbaye de Saint-Léger (1) :

Diocèse de Clermont

S. Crux de Velcia.

Veauce, canton d'Ebreuil.

Le prieuré de Saint-Vénérand de Veauce, qui était à la collation et à la disposition de l'abbé d'Ebreuil, fut supprimé en 1766, et ses revenus unis à l'hôpital de la Charité d'Ebreuil (2).

S. Mauricius de Vico.

Vicq, canton d'Ebreuil.

Au XVIIIe siècle, l'église de Vicq dépendait encore de l'abbaye, qui était patron et gros décimateur de la paroisse.

S. Maria de Caliniaco.

Chalignat, hameau de la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort, canton de Gannat (Allier).

Le prieuré de Chalignat ne cessa pas jusqu'à la fin d'appartenir à l'abbaye.

Il y avait en outre une vicairie, dont les revenus furent unis, en 1766, à l'hôpital de la Charité d'Ebreuil (3).

S. Maria de Salas.

(1) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 9.

(2) Joseph Viple, « Fondation de l'Hôpital d'Ebreuil », *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1908, p. 112.

(3) Idem., *Ibid.*

Salles, ancienne paroisse, actuellement village de la commune de Saint-Germain-de-Salles, canton de Chantelle (Allier) (1).

Au XVIe siècle, cette paroisse dépendait de la Commanderie de la Marche.

S. Bonitus de Cambra.

Combraille, canton de Pontaumur (Puy-de-Dôme).

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'église de Combraille dépendit de l'abbaye.

S. Maria de Ecclesiola.

Lalizolle, canton d'Ebreuil.

En 1785, la cure de la Lizolle était encore à la nomination de l'abbé d'Ebreuil. Les gros décimateurs de la commune étaient : le curé, le seigneur de Nades, et le seigneur de Veauce.

S. Bonitus de Cervant.

Servant, canton de Menat (Puy-de-Dôme) (2).

S. Genesius de Buissirolas.

Très probablement Busseroles, actuellement commune de Moureuille, canton de Montaigut (Puy-de-Dôme).

Le prieuré de Busseroles était annexé à l'office du sacristain, dès le XVe siècle.

S. Victor de Pezols, alias *Pozolis.*

Pouzol, canton de Menat (Puy-de-Dôme).

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la cure de Pouzol a été à la présentation de l'abbé d'Ebreuil.

S. Pardulphus.

Saint-Pardoux, canton de Menat (Puy-de-Dôme).

S. Maria de Marcillac.

Marcillat, canton de Menat (Puy-de-Dôme).

En 1648, l'abbaye était toujours patron de l'église de Marcillat.

S. Petrus de Campis.

Champs, canton de Combronde (Puy-de-Dôme).

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la cure de Champs fut à la nomination de l'abbé d'Ebreuil.

(1) La bulle de 1115 ajoute « et capellam de Charod ». Charroux, canton de Chantelle (Allier).

(2) La bulle de 1115 ajoute « et capellam de Nade ». Nades, canton d'Ebreuil. Au sujet de la possession de l'église de Nades, voir supra page 7.

S. Paulus.

Très certainement Saint-Paul de Brout, actuellement commune de Broût-Vernet, canton d'Escurolles (Allier).

« Dans un mémoire de 1736, il est question de l'église de Saint-Paul de Brout comme étant depuis longtemps détruite (1). »

Le prieuré de Saint-Paul de Brout était annexé à l'office du chantre dès le xve siècle.

S. Genesius de Retz.

Saint-Genet du Retz, canton d'Aigueperse (Puy-de-Dôme).

Jusqu'à la fin, le prieuré de Saint-Genet du Retz fut sous la dépendance de l'abbaye d'Ebreuil.

Dès le xive siècle, il était annexé à l'office du chambrier.

S. Anianus de Belgue.

Bègues, canton de Gannat (Allier).

En 1550, la cure de Bègues était encore à la présentation de l'abbé d'Ebreuil.

S. Quintinus.

Saint-Quintin, canton de Menat (Puy-de-Dôme).

L'abbaye était patron et décimateur de l'église de Saint-Quintin.

En 1766, ce fut l'Hôpital de la Charité qui le devint au lieu et place de la mense conventuelle supprimée en sa faveur (2).

S. Leodegarius de Laiac, alias *Dellaiac.*

Peut-être Ayat, canton de Saint-Gervais (Puy-de-Dôme) (3).

S. Leodegarius de Montefrumino, alias *Montefurmino.*

Montfermy, canton de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

Jusqu'à la fin du xviiie siècle, l'église de Montfermy a dépendu de l'abbaye, qui était patron et seigneur décimateur.

S, Petrus de Chapde.

Chapdes-Beaufort, canton de Pontgibaud (Puy-de-Dôme) (4).

Au xviiie siècle, l'église dépendait encore de l'abbaye.

S. Petrus de Nordugna, alias *Nempdugna.*

Landogne, anciennement commune, actuellement commune de Pontaumur (Puy-de-Dôme).

(1) Abbé Moret, *Paroisses bourbonnaises*, tome I, p. 650, note 1.

(2) Joseph Viple, « Fondation de l'Hôpital d'Ebreuil ». *Ibid.*

(3) Abbé Moret, *Paroisses bourbonnaises*, tome I, p. 650.

(4) A la suite de cette église, la bulle de 1155 mentionne « *capella de Espinathe, ecclesia de Espinathe* ».

L'abbaye était encore patron de cette église en 1648.

S. Pardulphus de Vilorzangues.

Villossangues, canton de Pontaumur (Puy-de-Dôme).

S. Petrus de Valle.

Val, hameau de la commune de Combraille, canton de Pontaumur (Puy-de-Dôme).

S. Pardulphus de Carro.

Chars, hameau de la commune de Combraille, canton de Pontaumur (Puy-de-Dôme).

La cure de Chars dépendait encore de l'abbaye au xviiie siècle.

Le prieuré de Sainte-Catherine de Val et de Saint-Pardoux de Chars contribuait à la pension congrue du curé de Combraille. Il fut supprimé en 1766, et ses revenus unis à l'Hôpital de la Charité (1).

S. Præjectus.

Très certainement Saint-Priest-d'Andelot, canton de Gannat (Allier).

La cure de Saint-Priest d'Andelot dépendait encore au xviiie siècle de l'abbaye d'Ebreuil.

S. Julianus de Moroile.

Moureuille, canton de Montaigut (Puy-de-Dôme).

S. Martinus de Jariga alias *Garriga.*

Saint-Martin de Jarige, chapelle située sur le chemin d'Ebreuil à Montaigut, sur le territoire de la commune d'Ebreuil.

Il y avait là une vicairie, annexée à l'office du chantre. Elle fut unie à l'hôpital de la Charité en 1766 (2).

Au commencement du xviiie siècle, la chapelle était déjà tombée en ruines.

S. Bravius de Puntiaco.

Pionsat (Puy-de-Dôme).

Le prieuré de Pionsat fut uni à la mense conventuelle en 1447.

S Hilarius.

Saint-Hilaire près Pionsat, canton de Pionsat (Puy-de Dôme).

S. Petrus de Cella.

La Celette, canton de Pionsat (Puy-de-Dôme).

(1) Joseph Viple, « Fondation de l'Hôpital d'Ebreuil ». *Ibid.*
(2) Idem., *Ibid.*

S. Magnerius.

Saint Maigner, canton de Pionsat (Puy de Dôme).

S. Maria de Vergiaco.

Vergheas, canton de Pionsat (Puy-de Dôme).

La cure de Vergheas était encore à la fin du XVIII[e] siècle à la collation de l'abbé d'Ebreuil.

Le prieuré de Vergheas fut supprimé en 1766 et ses revenus unis à l'Hôpital de la Charité (1).

S. Gallus.

Saint Gal, canton de Menat (Puy-de-Dôme).

L'abbé d'Ebreuil fut, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle patron, et seigneur décimateur de cette paroisse.

S. Saturnus de Ventac alias *Venzac.*

Vensat, canton d'Aigueperse (Puy-de-Dôme).

Diocèse de Bourges

S. Marcellus de Scaderas, alias *Scalceras.*

Echassières, canton d'Ebreuil.

S. Hilarius de Dorminac.

Durmignat, canton de Montaigut (Puy-de-Dôme).

S. Bonitus de Belanava.

Saint-Bonnet de Bellenaves, anciennement commune, actuellement commune de Bellenaves, canton d'Ebreuil.

Au XVIII[e] siècle, l'église dépendait encore de l'abbaye.

S. Andrea de Valiniaco.

Valignat, canton d'Ebreuil.

S. Portianus de Navas.

Naves, canton d'Ebreuil.

En 1083, Hugues, fils de Hugues Raimond, fit don à l'abbaye de l'église de Saint-Pourçain de Naves.

Vers le milieu du XII[e] siècle, le seigneur de Naves donna son château et sa terre à l'archevêque de Bourges, qui les légua à ses successeurs. En 1166, Jean I Brun, abbé d'Ebreuil, lui abandonna ses droits sur l'église (2).

(1) Joseph Viple, « Fondation de l'Hôpital d'Ebreuil ». *Ibid.*

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

Diocèse de Rodez

S. Maria de Lugaugnac.

Notre-Dame de Lugagnac était une chapelle située dans la paroisse de Saint-Martin de Cormières. Il ne reste plus aujourd'hui que des décombres.

Les églises suivantes du diocèse de Rodez dépendaient toutes du prieuré de Lugagnac (1).

S. Maria de Javeirac, alias *Severac.*

Severac l'Eglise, canton de Laissac, arrondissement de Millau (Aveyron).

S. Martinius de Cromeras.

Saint-Martin de Cormières, ancienne paroisse, actuellement hameau de la commune de Vibal, canton de Pont de Salars, arrondissement de Rodez (Aveyron).

S. Maria de Lelna, alias *Dellna.*

Sainte-Marie de Lenne, ancienne paroisse, actuellement située dans la commune de Saint-Martin de Lenne (Aveyron).

S. Martinus.

Saint-Martin de Lenne, canton de Campagnac, arrondissement de Millau (Aveyron).

S. Mauricius de Mornhac.

Marnach, ancienne paroisse, actuellement hameau de la commune de Saint-Geniez, arrondissement d'Espalion (Aveyron).

S. Agangus, alias *Amancius.*

Saint-Aignant, commune de Ségur, canton de Vezias (Aveyron) (2).

Par acte du 1er octobre 1628, l'abbaye d'Ebreuil abandonna et délaissa aux religieux de la Congrégation de Saint-Maur, à Toulouse, le prieuré de Lugagnac, moyennant 300 livres de pension perpétuelle portables en la ville de Clermont le jour de Notre-Dame d'Août. Une bulle d'union ratifia cette convention (3).

(1) Pour l'origine des possessions de l'abbaye d'Ebreuil dans le diocèse de Rodez, voir supra page 4.

(2) Abbé Moret, *Paroisses Bourbonnaises*, tome I, p. 650.

(3) *Recueil de quelques titres manuscrits*, page 107. Au XVIIIe siècle ce prieuré dépendait des Bénédictins de la Daurade de Toulouse, auxquels il fut cédé pour la dotation du séminaire Saint-Louis.

Diocèse de Saintes

S. Leodegarius.

Saint-Léger de Cognac (Charente).

En 1064, l'abbaye d'Ebreuil reçut le monastère de Saint-Léger de Cognac fondé en 1031 (1).

S. Maria.

Sainte Marie.

S. Martinus de Cuniaco.

Saint-Martin de Cognac, canton de Cognac (Charente).

S. Sulpitius.

Saint-Sulpice de Cognac, canton de Cognac (Charente).

S. Maria Magdalena de Crong.

Sainte-Marie-Madeleine de Cronin, canton de Cognac (Charente).

Cette église fut donnée aux moines de Saint-Léger de Cognac, vers 1061 (2).

S. Maria de Salas, alias *S. Mauricius de Salas.*

Sales d'Angles, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac (Charente).

Ecclesia de Botsac, alias *Borac.*

Probablement Lonzac, canton de Cognac (Charente) (3).

S. Bibianus de Charnes.

Cherves de Cognac, canton de Cognac (Charente).

Ecclesia de Genten.

Genté, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac (Charente).

Ecclesia de Gaverda.

Javrezac, canton de Cognac (Charente).

Ecclesia de Ariazo, alias *Argazo.*

Ars, canton de Cognac (Charente).

S. Petrus de Liorta, alias *Dellariorta.*

Le Breuil-la-Réorte, canton de Surgères, arrondissement de Rochefort (Charente-Inférieure).

Toutes ces églises situées dans le diocèse de Saintes dépendaient du prieuré de Saint-Léger de Cognac.

En 1600, ce prieuré était dans une profonde décadence ; il ne res-

(1) Pour la fondation du prieuré de Saint-Léger de Cognac, voir supra p. 44.
(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.
(3) Abbé Moret, *Paroisses bourbonnaises*, tome I, p. 651.

tait qu'un prieur et un sacriste, qui l'un et l'autre avaient cessé d'y résider. Les bâtiments étaient en ruine ; et tout manquait pour les relever. Alors, on décida sa suppression. La décision était prise et allait recevoir son exécution, lorsque grâce à l'intervention de quelques religieuses de la famille de Montbron, un Jean de Montbron, comte de Fontaine Chalondray, en obtint la cession, en 1621, pour la création d'un prieuré de Bénédictines (1).

L'abbaye d'Ebreuil fit abandon du prieuré de Cognac aux dames religieuses de Saint-Benoît de Cognac, moyennant une rente perpétuelle de 400 livres, portable à Ebreuil, à chaque fête de saint Jean-Baptiste. (Acte du 3 juin 1621, ratifié le 23 mai 1623) (2).

Dans la suite, d'autres églises furent placées sous la dépendance de l'église d'Ebreuil :

Eglise Notre-Dame d'Ebreuil.

L'abbé était curé primitif de la paroisse et seigneur décimateur.

Eglise de Saint-Bonnet-de Rochefort.

La paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort fut créée au XIIe siècle ; l'abbé d'Ebreuil en était curé primitif. Mais il y avait plusieurs seigneurs décimateurs qui contribuaient aux pensions congrues du curé et du vicaire, l'abbé d'Ebreuil pour 210 livres, le prieur de Marsat pour 150 livres, les chanoines d'Hérisson pour 90 livres (3).

Eglise de Sussat. En 1550, la cure de Saint-Bonnet de Sussat était à la présentation de l'abbé de Menat. Au XVIIIe siècle, elle dépendait de l'abbaye d'Ebreuil.

Eglise de Monteignet.

En 1107, l'église de Saint-Martin de Monteignet figure parmi les églises possédées par l'abbaye de Cluny.

Le 12 janvier 1448, la dame de Veauce concéda à l'abbé d'Ebreuil certaines dîmes sur la paroisse de Monteignet (4).

Au XVIIIe siècle, l'église de Monteignet dépendait de l'abbaye d'Ebreuil, et les décimateurs de la paroisse étaient tenus de contribuer à la pension congrue du curé, l'abbé de Cluny pour 90 livres, l'abbé d'Ebreuil pour 30 livres, les communalistes de Sainte-Croix

(1) Abbé Nauglard. *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, tome III, pages 510, 511.

(2) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 107.

(3) *Id.*, p. 319.

(4) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44.

de Gannat pour 7 livres 10 sols, les Pères Augustins de Gannat pour 3 livres 15 sols, les dames de Pontratier pour 5 livres (1).

***

Pour défendre leurs prérogatives, la plupart des monastères d'Auvergne s'incorporèrent à l'abbaye de Cluny. C'était une institution puissante, ne relevant que du Pape, et qui eut sur les peuples comme sur les rois une autorité sans égale.

En 1698, l'intendant Le Vayer écrit qu'Ebreuil était de l'ordre de Cluny (2), en 1751, l'intendant de Bernage l'indique également (3).

Cependant, ce monastère, de l'ordre bénédictin, ancienne observance, ne fut jamais uni à aucune congrégation (4).

Au XVIIe siècle, deux actes capitulaires du 20 octobre 1664 et 4 novembre 1665 décidèrent bien son agrégation avec celle de Saint-Maur, mais ce ne fut qu'un simple projet (5).

***

L'abbaye de Saint-Léger était placée dans le cadre féodal.

En 1455, nous voyons l'abbé Michel de la Rochebriant déclarer tenir en foi et hommage du duc de Bourbonnnais son château, ville et châtellenie d'Ebreuil et tout ce qui appartient à son monastère dans le pays d'Auvergne (6).

Dans l'aveu et dénombrement que l'abbé Etienne de Montsaulnin de Fontenay fait en 1717 par-devant le lieutenant-général du Bourbonnais, il se qualifie de « seigneur d'Ebreuil, Chalignat, Montfermy, Graveron, Arson, Chauvigny et autres fiefs (7) ».

Seigneurie d'Ebreuil.

L'abbé était seigneur d'Ebreuil depuis 971, date à laquelle Lothaire aurait abandonné à Amblardus tous ses droits sur la ville (8).

(1) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 319.

(2) Le Vayer, *Mémoire de la Généralité de Moulins*, 1698, publié par Pierre Flament, archiviste de l'Allier, 1906, pages 58 et 72.

(3) Mémoire de M. de Bernage de Vaux, intendant en la généralité de Moulins, sur le projet d'union de la manse conventuelle de l'abbaye d'Ebreuil, élection de Gannat en Bourbonnais, à l'hôpital de Moulins, capitale de la province, 1751, publié par Eug. Cavalier, *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1895, p. 20.

(4) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 26.

(5) *Recueils de quelques titres manuscrits*, p. 33.

(6) *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, n° 6007, tome II, p. 316.

(7) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 303.

(8) Voir *supra*, p. 43.

Seigneurie de Chalignat (1).

En 1285, le mardi après la fête de Saint-Pierre-aux-Liens (7 août), Bernard abbé d'Ebreuil et son couvent s'en remettent à la décision de Beraud, sire de Mercœur (2), pour régler le débat existant entre eux et le comte d'Artois, sire de Bourbon (3), au sujet de la justice haute et basse de Chalignat. Ils chargent Guillaume de Varenne et Guy, doyen d'Ebreuil, de poser les bornes de ladite justice, conformément à la sentence qui sera rendue par ledit Beraud, lequel en attendant tiendra cette justice dans sa main (4).

Nicolay écrit en 1669 : « Autrefois était une ville appelée Chalignat, qui était en justice entre le sieur de la Vaulxguyon et l'abbé d'Ebreuil (5). »

A la fin du XVIe siècle, l'abbaye dut aliéner la plus grande partie d'un domaine situé à Chalignat pour faire face à diverses taxes imposées sur le clergé de France :

En 1564, outre la justice haute, moyenne et basse du village de Vacherousse près le Chatelard, 28 articles de cens et rentes du prieuré de Chalignat, pour une taxe de 1235 livres ;

En 1569, 40 journaux de terre et pré (terre des Guaignages et pré des Cartons) à Chalignat, pour une taxe au capital de 8 écus de rente ;

En 1576, 22 articles de cens du terrier de l'abbaye, dont 9 du prieuré de Chalignat, pour une taxe de 285 livres ;

En 1577, 40 séterées de terre (terre des Guaignages), un pré et un paturail, à Chalignat, pour une taxe de 1326 (6).

En 1717, le fief, prieuré et seigneurie de Chalignat consistait en la justice haute, moyenne et basse, avec droit de guet, conjointement

(1) Chalignat, village de la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort, canton de Gannat (Allier).

(2) Beraud, seigneur de Mercœur, était seigneur d'Ussel, actuellement Ussel-d'Allier, canton de Chantelle (Allier).

(3) Robert, comte d'Artois, neveu de saint Louis, époux d'Agnès de Bourbon, en 1278.

(4) *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, nos 770 et 779, tome I, p. 138 et 140.

(5) Nicolas de Nicolay. *Générale description du Bourbonnais*, tome I, p. 151. Jean d'Escars, seigneur de La Vauguyon, maréchal et sénéchal de Bourbonnais, possédait alors Rochefort.

(6) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 303.

avec le seigneur de Rochefort, limitée par les justices et seigneuries de Rochefort, Charroux et Naves ;

La chapelle fondée sous le titre de Notre-Dame de Chalignat.;

Une ancienne masure qui servait de maison au prieur, avec un terrain autour de peu de valeur et de nul rapport, autrefois jardin du prieur ;

Un pressoir et une cave dessus, en masure ;

Une grange servant à loger les blés du dîme ; le tout joignant ensemble dans le milieu du village ;

Le dîme de Chalignat (1).

Seigneurie de Montfermy.

L'abbé était seigneur, baron, et prieur de Montfermy, depuis l'union de ce prieuré au monastère de Saint-Léger (2).

Dans le *Recueil de quelques titres manuscrits*, l'abbé Hemey donne la liste des fiefs relevant de l'abbaye d'Ebreuil d'après « l'extrait du chapitre 13 du mémorial existant aux archives », et avec les indications qui suivent (3) :

« *La seigneurie de Saint-Quintin.* Voir l'aveu et dénombrement, fol. 39 dudit *Mémorial* (4). »

Seigneurie de Matha, « à cause du dîme dans la paroisse de Saint-Quintin, d'agneau entièrement et de blé et vin par moitié en certains endroits tout seulement et en d'autres parties. Voir l'aveu et dénombrement, fol. 49 (5) ».

Seigneurie d'Arçon, « à cause de la maison et château dudit Arçon tant seulement ; a rendu le foi et hommage le 13 avril 1714. J'en ai l'acte (6) ».

(1) *Recueils de quelques titres manuscrits*, p. 303.

(2) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44. — Montfermy, canton de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

(3) *Recueils de quelques titres manuscrits*, p. 303.

(4) Saint-Quintin, canton de Menat (Puy-de-Dôme). Cette terre a donné son nom à une ancienne maison, qui la posséda jusqu'au XVIIe siècle. Elle passa ensuite à la famille de La Mer de Matha, et revint de nouveau à la fin du XVIIIe siècle au sieur de Saint-Quentin de Beaufort, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie.

(5) Matha, château situé commune de Marcillat, canton de Menat (Puy-de-Dôme). La terre de Matha a appartenu longtemps à la famille de La Mer, puis à la famille de Fretat de Chirat.

(6) Le château d'Arson ou d'Arçon est situé à 2 kilomètres d'Ebreuil, com-

En 1241, le jour de Saint-Jacques et de Saint-Christophe (25 juillet), l'abbé d'Ebreuil et le sire de Bourbon prennent pour arbitres l'abbé de Mauzac, Jean, archidiacre de Souvigny, et Arnaud de Bannassat, chevalier, dans le litige soulevé entre eux au sujet de la justice sur les hommes d'Arçon.

Les arbitres nommés ci-dessus dans le différend mû entre l'abbé d'Ebreuil et le sire de Bourbon, au sujet de quelques hommes d'Arçon coupables de meurtre, décident que Francon et Durand de Chatas, frères, seront bannis à perpétuité de la terre du sire de Bourbon, et ne pourront être rappelés que du gré de l'abbé d'Ebreuil ; le sire de Bourbon ne peut garder en sa main la terre que ces bannis tenaient dudit abbé, mais il doit la bailler à des laboureurs qui payeront au couvent les cens et droits accoutumés (1).

Lieu noble de Beaudéduit, « quoique la maison doive cens et directe à la seigneurie d'Ebreuil. Voir aveu et dénombrement, fol. 32 (2) ».

« *Le lieu noble de Montclard*, en la justice du Chatelard, doit le fief à cause de la fourchade et des cens qu'il a dans l'étendue de la justice d'Ebreuil. Voir l'aveu et dénombrement, fol. 48 (3). »

« *Le Graveron*, en la justice de Bellenave, doit le fief à cause du chateau, du dîme de Saint-Bonnet, et du pré au-dessous de la maison dont le seigneur dudit Graveron jouit (4). »

mune de Vicq. Ce fief est le berceau d'une famille portant son nom, de noblesse féodale, qui a tenu un rang important au XVe siècle, et dont les possessions se sont étendues sur les châtellenies de Chantelle et de Billy, et sur la prévôté de Palluet. Vers 1500, une alliance avec la dernière héritière des biens de sa maison, sur le point de s'éteindre, fit passer la terre d'Arçon à la famille de Lodant, qui dans la suite en ajouta le nom au sien. Enfin, par son mariage, en 1632, Jeanne de Lodant l'apporta à Gabriel de Marcelange, son époux, dont les descendants en restèrent propriétaires jusqu'à la Révolution. Edme Philippe de Marcelange, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ayant émigré avec son fils, Marc Antoine, en 1792, leurs biens furent vendus nationalement en différents lots.

(1) *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, n°s 219-220, tome I, p. 46.

(2) Beaudéduit, à 1 kilomètre d'Ebreuil, commune de Saint-Quintin, canton de Menat (Puy-de-Dôme).

(3) Montclard, commune d'Ebreuil. A la fin du XVIIe siècle, le fief de Montclard appartenait à la famille de Malzat. Il passa à la famille de Courtaurel, par le mariage, en 1729, de Annet-Charles de Courtaurel avec Marie-Louise de Malzat.

(4) Le Graveron, commune de Bellenaves. Ce fief fut d'abord possédé par une famille noble originaire d'Auvergne, les de Villelume, puis aux XVIe et

L'aveu et dénombrement de 1717 ajoute : « Fief et terre du Graveron suivant les foi et hommage déposés au trésor de l'abbaye depuis le 9 mars 1349 (1). »

« *Le seigneur de Veaux (Veauce)* doit tenir la mule du seigneur d'Ebreuil lorsqu'il fait sa première entrée, et la mule lui appartient. Voir fol. 57 du *Mémorial* la signification que fait à cet égard à Guillaume d'Aubière en 1476 le seigneur de Chauvigny (2). »

Dans l'aveu et dénombrement de 1717, nous voyons figurer, en outre, les « fief et terre de Chauvigny suivant les titres qui sont en ladite abbaye depuis le 6e jour de la lune de juillet de l'année 1473 (3). »



Le monastère était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôpital.

Il a subi à travers les siècles diverses modifications ; il semble même avoir été l'objet d'une restauration complète sous l'abbé de Combes (1658-1687). Il est question dans un acte capitulaire du 27 octobre 1674 « de la maison claustrale nouvelle construite par l'abbé (4) ».

XVIIe siècles par la famille du Monestay. Marie-Hélène de Chateaubodeau, épouse d'Etienne Achard, le possédait vers 1700. En 1760, il appartenait à Gilbert Cousin de Jeu.

(1) *Recueil de quelques titres manuscrits*, page 303.

(2) Veauce, canton d'Ebreuil. Ce fief est le berceau d'une très ancienne famille féodale, qui en portait le nom. Vers 1080, Arnaldus de Velcia, miles, fit une donation au monastère de Saint-Léger (voir *supra*, page 15). Veauce passa à Robert, Dauphin d'Auvergne par son mariage, en 1390, avec Catherine de Veauce. En 1400, cette seigneurie fut érigée en sa faveur en baronnie, par Louis II, duc de Bourbon. Dans la suite la terre de Veauce changea fréquemment de possesseurs et appartint successivement aux familles de Chauvigny de Blot, de Vienne, de Baufremont, de Daillon, Le Loup de Bellenave, du Buysson, de Blich. En 1700, elle fut acquise par Michel Cadier, dont les descendants en sont restés propriétaires.

(3) Chouvigny, canton d'Ebreuil. Dès le XIe siècle, le fief de Chauvigny appartenait à une très ancienne famille de chevalerie qui en prit le nom. Au XIIIe siècle, il était déjà réuni aux terres de Nades et de Lalizolle dont il ne fut plus séparé. En 1409, la dernière de sa branche, Isabeau de Chauvigny, dame de Nades, épousa Pierre de Montmorin et lui apporta ces terres. La famille de Montmorin les posséda pendant un siècle et demi, puis elles passèrent successivement aux familles de La Fayette, de La Trémouille et Le Noir. Elles furent vendues nationalement en l'an II et achetées par Edme Gauthier d'Hauteserve.

(4) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 297.

Un plan conservé en double aux archives départementales, et dont notre toujours très dévoué confrère et ami M. Alexis Lévêque a bien voulu faire le relevé, nous permet de nous rendre compte de la disposition de cet établissement au milieu du XVIII[e] siècle (1).

Un procès-verbal d'état de lieux, de 1738, le complète et l'explique (2).

Le monastère n'avait aucune vue ni aucune communication avec la ville, que par une porte cochère et une petite porte, qui s'ouvraient au fond de la grande-rue, sous la halle où se tenaient les marchands les jours de foires et marchés.

Des cours, peut-être autrefois des cimetières consacrés aux religieux, entouraient l'église à l'ouest, au nord et à l'est. Au sud de l'église, et adossé au bas-côté, était le cloître (3).

Le cloître, exacte survivance de l'atrium romain, comprenait une cour entourée de galeries couvertes à tuiles creuses, ouvrant par des arcades, et y accédant par un escalier situé dans la galerie est. Un puits était situé dans le coin nord-est de la cour. Ces galeries assuraient la communication entre les services principaux de l'abbaye et servaient de promenoirs aux moines.

Des marches conduisaient des galeries ouest et est à l'église, que longeait la galerie nord dans toute la longueur de la nef de droite.

Parallèlement à l'église était le bâtiment principal ; au rez-de-chaussée se trouvaient de l'ouest à l'est : la cuisine, avec office et garde-manger, le réfectoire, la salle d'assemblée ou chauffoir, la salle de compagnie, une chambre, un cabinet et deux bûchers. Il y avait au premier étage un certain nombre de cellules, au moins huit ; le dortoir fut construit par l'abbé de Combes (4).

(A suivre.) JOSEPH VIPLE.

(1) Archives départementales de l'Allier, H, 0989.
(2) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 77.
(3) Pour l'église abbatiale de Saint-Léger, voir mon article « L'église d'Ebreuil », *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1913, p. 43.
(4) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369. « *Dormitorium ædificabit.* »



NÉCROLOGIE

GUSTAVE BERNARD

Secrétaire-général honoraire de la Société d'Emulation

Le 30 décembre 1913, malgré un froid rigoureux, de nombreux membres de la Société d'Emulation accompagnaient au cimetière de Moulins le corps de M. Gustave Bernard, secrétaire-général honoraire de notre compagnie. Depuis quelques années sans doute le regretté collègue n'assistait plus aux séances, affaibli par son grand âge et les infirmités, et ne quittant plus son logis de la place de l'Ancien-Palais. Mais son souvenir demeurait vivace chez tous ceux qui, pendant de longues années, l'avaient pu voir assister à toutes les séances et rédiger avec un tact parfait nos procès-verbaux. Sa figure gaie, ouverte, toujours souriante, sa parfaite simplicité, sa bonhomie, lui attiraient les sympathies que consolidaient, quand on le connaissait mieux encore, la sûreté et la droiture de son caractère.

Louis-Marie-Gustave Bernard était né à Moulins le 15 août 1829, d'une vieille et fort estimée famille de médecins-chirurgiens.

Son père, Antoine-Prosper Bernard, né en décembre 1794, était chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Moulins, médecin du lycée, correspondant de l'Académie de Médecine et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait servi vers la fin de l'Empire, à la Grande Armée, en qualité de chirurgien sous aide-major au 141e de ligne, du 13 février 1813 à 1815, comme ses contemporains et amis moulinois, Sentz, l'ancien chirurgien-major du 16e de ligne, qui demeurait au cours La Vieuville, et Lazare Modérat, ancien aide-major du 18e dragons, retiré rue Saint-Dominique, et, comme eux, il était médaillé de Sainte-Hélène. Il mourut à Moulins le 3 mars 1862.

Gustave Bernard, élève du Collège Royal de Moulins, en sortit en 1848 avec ses deux baccalauréats ès lettres et ès sciences. Il alla à Paris étudier la médecine et fut reçu au concours de 1855, externe des hôpitaux de Paris. Il n'avait cependant que peu de goût pour la médecine et, quand son père fut mort, il revint se fixer à Moulins auprès de sa mère qui vécut jusqu'en 1874 et qu'il entoura jusqu'à sa mort des soins les plus affectueux. De bonnes et solides amitiés faisaient le charme de sa vie, jusqu'à ce que peu à peu mélancoliquement, il eût vu la mort faire le vide autour de lui. Mais il avait

une fierté au cœur qui lui tint chaud jusqu'au bout. Son neveu, Augustin Bernard, brillant professeur à Alger, en Sorbonne, un des maîtres de l'enseignement géographique, marié dans une des plus sympathiques familles du Bourbonnais, était son orgueil.

Ce qui dominait en Gustave Bernard, c'était la bonté aimable et le plaisir de se dévouer, en tout désintéressement, à des besognes utiles à ses concitoyens.

C'est ainsi que dès 1864 il accepte les fonctions d'administrateur de la Caisse d'Epargne, qu'il remplira jusqu'en 1906. En 1870, quand la guerre amène pour nos soldats les misères les plus dures, les privations, les maladies, Gustave Bernard entre dans le Comité de secours aux soldats français qui s'est aussitôt fondé à Moulins et lui apporte un concours actif. Quand, la guerre terminée, le pays doit désigner les membres d'une assemblée résolue à rendre à la France la paix et l'ordre, alors encore Bernard joue comme délégué un rôle important dans la désignation des députés qui vont se rendre à Bordeaux.

Ses qualités de bonté conciliante et avisée le désignaient à une magistrature délicate, aux fonctions de juge de paix. Simple suppléant il siégea cependant beaucoup et son exactitude, sa fermeté bienveillante furent très appréciées.

Quel que fût cependant le zèle qu'il apportait à ces différentes fonctions, c'était avant tout à la Société d'Emulation qu'il donnait le meilleur de son temps. Curieux d'art et d'archéologie, bibliophile passionné en ce qui touchait le Bourbonnais, il était de bonne heure entré à la Société d'Emulation et dès le 2 mars 1866, il y a de cela quarante-huit ans, dans une séance que présidait M. l'ingénieur en chef Reynard, il était élu secrétaire-archiviste en remplacement du célèbre Alary, démissionnaire. C'est ce titre qui fut plus tard modifié en celui de secrétaire-général. Constamment réélu, il vécut dès lors dans la fréquentation des Clairefond, Bertrand, Chazaud, de l'Estoille, Seuillet, Esmonnot, etc., résumant et notant finement leurs travaux, s'effaçant lui-même modestement. Mais il était le lien sympathique aussi bien entre les anciens qu'entre les nouveaux qu'il poussait à entrer dans la Société, les « jeunes », dont bon nombre d'ailleurs aujourd'hui portent barbe grise. Dans sa retraite il aimait qu'on vînt lui parler de la Société d'Emulation, de ses progrès incessants, du rôle capital qu'elle joue dans la vie intellectuelle et artis-

tique du Bourbonnais, et c'est ainsi que sa vie s'acheva au milieu de ses livres et de ses souvenirs, dans sa maison dont les pierres mêmes sont une partie de l'histoire du vieux Moulins.

MAURICE DUNAN.

CHRONIQUE

Le jeudi 15 avril, a été célébré en l'église Saint-Pierre de Moulins le mariage de Mlle Capelin, fille de notre sympathique secrétaire général, M. Edgar Capelin, avec M. H. Gourd-Janson, appartenant à une des familles lyonnaises les plus considérées. Notre vieille église « des Carmes » était remplie de fleurs et de lumières et les chants de notre excellente Maîtrise ajoutaient au charme de cette fête à laquelle assistaient de nombreux membres de la Société d'Emulation.

Le mardi 12 avril dernier, M. le comte de Champfeu, capitaine de frégate en retraite et membre de notre Société, a fait sur le Japon, à la salle de l'Américain, une conférence brillante et fort applaudie. C'est en faisant appel à ses souvenirs de jeune marin débarquant en 1868 dans l'empire du Soleil Levant, que le conférencier a donné à son auditoire, avec une note très personnelle, le tableau de ce qu'était le Japon d'alors. C'était précisément l'année où s'accomplissait la révolution qui a transformé si profondément le Japon devenu la formidable puissance militaire, maritime, industrielle, reine de l'Extrême-Orient et des rives du Pacifique, mais qui, à l'époque où le vit M. de Champfeu, était encore le pays féodal des grands seigneurs et de leurs fidèles, « daïmios et ronines », des guerriers à aspect de « tigres », aux terrifiantes armures, des merveilleux artistes de la porcelaine et du bronze, et des légendes gracieuses et terribles comme nos chansons de geste. L'assistance a beaucoup goûté cette évocation de ce passé étrange et déjà presque lointain.

MAURICE DUNAN.

Le Directeur-Gérant : M. DUNAN.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 MAI 1914

Présidence de M. E. Delaigue

Étaient présents : MM. Baury, chanoine Berthoumieu, Besson, Capelin, Dr Chopard, chanoine Clément, Col, Dunan, Gedel, Joyeux de Lançon, Leutrat, Linglin, Loubière, Milcent, Pays, Queyroi, Albert Sarrazin, André Thonier, Tuillier.

— Excusés : MM. René Chabot et Fazy.

— Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance par M. E. Capelin, secrétaire-général. — Après lecture d'une lettre de M. L. Grégoire, rappelant qu'il était présent à la dernière séance et que son nom a été omis par erreur, et une observation de M. le docteur Chopard demandant qu'on adopte définitivement la date de 1814 dans la note 5 de la page 138, le procès-verbal est adopté.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Albert Sarrazin qui assiste pour la première fois à la séance et qui, par ses brillantes études, spécialement artistiques, promet d'être une excellente recrue pour notre compagnie.

— La correspondance apporte une invitation aux membres de la Société d'assister au congrès international d'ethnographie et d'ethnologie qui se tiendra à Neuchâtel du 1er au 5 juin 1914.

— Ouvrage offert à la Société : *Une maîtresse du Roi-Soleil en Bourbonnais* (Madame de Montespan), par M. Henry Baguet, avec des documents inédits, une gravure et un portrait (Edition des *Cahiers du Centre*). M. E. Capelin veut bien se charger de présenter un compte rendu de l'ouvrage.

— M. le chanoine CLÉMENT offre à notre bibliothèque au nom de M. le Directeur de la Société Française d'Archéologie, les deux importants volumes de la 79e session de la docte compagnie, dont les réunions ont été tenues à Angoulême en 1912.

M. le chanoine Clément donne aussi lecture d'une lettre d'un de nos jeunes confrères, M. Roger Elie, élève officier à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, qui a extrait de l'*Histoire de la Maison de Saint-Cyr*, le renseignement suivant qui intéresse le Bourbonnais. A l'époque, de sa suppression la célèbre maison fondée par de Mme Maintenon pour recueillir et élever 250 demoiselles d'extraction noble, contenait, parmi ses 246 pensionnaires, trois représentantes de nos vieilles familles. C'étaient :

Mlle *de Fontanges*, âgée de 18 ans, admise en 1784, de la région de Saint-Pourçain, sortie le 17 mars 1793 ; Mlle *de Combes*, âgée de 14 ans, admise en 1788, de la région de Gannat, sortie le 11 février 1793 ; enfin Mlle *de Bongars*, âgée de 13 ans 1/2, admise en 1788, de la région de Saint-Pourçain, sortie le 11 mars 1793.

Ces renseignements sont extraits d'un Etat nominatif des élèves de la maison royale de Saint-Louis, dressé par le sieur Chailliou, commissaire, en exécution de l'arrêté du département de Seine-et-Oise, en date du 9 octobre 1792, publié en appendice dans l'ouvrage de M. Théophile Lavallée, professeur à l'école de Saint-Cyr, paru en 1854 et cité plus haut.

— M. DUNAN fait le compte rendu des publications envoyées pendant le mois par les différentes sociétés :

— *Annales du Musée Guimet.* Bibliothèque de vulgarisation, tomes 39-1912 et 40-1913. — C'est une suite de onze conférences faites au Musée Guimet (Paris) par les spécialistes les plus autorisés. (*Le rôle religieux des femmes dans l'ancienne Rome; — les crimes d'Athalie, histoire et légende; — les grands hommes dans l'histoire de l'Inde; — les peintures boudhiques aux Indes*, etc...)

— *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* Tome XLI, deuxième livraison. — Intéressante étude de notre compatriote, M. Géraud Lavergne, sur *les Cabarets du Sarladais*, à la date de 1694, d'après le rôle d'une taxe spéciale imposée en 1693 aux « hôtes » d'auberges, cabarets et « bouchons » quelconques.

— *Revue d'Auvergne, publiée par la Société des Amis de l'Université de Clermont.* — De M. Philippe Glangeaud, « *la chaîne des Puys* et *la petite chaîne des Puys* ». — De M. R. Laroux, « *Essai sur le personnel de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand* ». La Cour des

Aides de Clermont, dont la compétence considérable s'étendait à toutes les causes touchant de près ou de loin à un genre quelconque d'imposition, qui avait le droit d'exiger devant elle la production des titres de noblesse, à cause des exemptions de taille, comprenait trois généralités, dont une en entier, celle de Riom, et deux en partie seulement, celles de Limoges et de Moulins. En tout, treize élections : sept dans la généralité de Riom : Riom, Clermont, Issoire, Brioude, Saint-Flour, Mauriac et Aurillac; trois dans celle de Limoges : Tulle, Brive et Limoges; et trois dans celle de Moulins : Evaux-en-Combrailles, Guéret et Gannat. Son ressort équivalait donc à peu près à l'étendue de six de nos départements. Elle comprenait aussi *une trentaine de dépôts et greniers à sel*, et notamment : Cusset, Saint-Pourçain, Ebreuil et Gannat... — La *famille de Champflour* remplit sans interruption, depuis 1604 jusqu'à la Révolution, des offices de conseillers à cette Cour des Aides de Clermont. — Un article de M. le sous-intendant Marcheix sur « *les Prisonniers de guerre autrichiens, hollandais et piémontais dans le département du Puy-de-Dôme, de 1794 à 1796* » présente un grand intérêt, et il serait à désirer que le même travail fût fait pour le département de l'Allier, où l'on interna tant de prisonniers de guerre pendant les guerres de la Révolution et du Premier Empire, et où le Second Empire envoya même des prisonniers autrichiens et mexicains.

— La *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, n° 2 de 1914, contient la liste très étendue des ouvrages de M. Ernest Olivier.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XXXIVe volume, 2e livraison. — Suite des articles sur « *la Déportation ecclésiastique à Rochefort* (*1794-1795*). A signaler le passage suivant; c'est un extrait du procès-verbal de la séance du « Département » ou Conseil général de la Charente-Inférieure, réuni à Saintes (alors le chef-lieu) le 24 frimaire an II (14 décembre 1793).

« ... A l'instant se présentent au bureau deux gendarmes qui disent avoir été chargés par le district de Cognac de conduire à Saintes, pour être enfermés à Rochefort, quarante-neuf prêtres envoyés par le département de l'Allier, et condamnés à la déportation...

« ... Les gendarmes ont remis leur ordre de marche sur lequel est la liste des dits prêtres, au nombre de cinquante-et-un, déclarant que ceux d'entre eux ne se trouveront point parmi les arrivants : l'un nommé..... est mort, et l'autre nommé..... reste dans un hôpital sur la route. »

« P.-S. Gareschè, président; Emont, secrétaire. » — (Arch. départ., série L. 12.)

L'auteur de l'article ajoute en note :

« Les prêtres déportés du département de l'Allier furent envoyés de Moulins à Rochefort en deux convois. Le premier, parti le 25 novembre 1793, était composé de 27 ecclésiastiques : MM. 1. Béraud; 2. Bon-

nefont; 3. Bougarel; 4. Boutoute; 5. Causse; 6. Céron; 7. Dubarri; 8. Dubost (Jean); 9. Dubost (Antoinė); 10. Durand; 11. Durangeon; 12. Graillot; 13. Guesdon; 14. Imbert; 15. Jobier; 16. Laplace; 17. Lequin; 18. Lucas (François); 19. Meunier; 20. Mollė; 21. Mont-Journal; 22. Moutet; 23. Papon; 24. Raymond; 25. Ripoud; 26. Roddier; 27. Savouret.

« Le second convoi, parti le 29 novembre 1793, rejoignit le premier à Angoulême. Il était composé de 24 ecclésiastiques : MM. 1. Bonnet ; 2. Charles; 3. Chouvigni; 4. Decluni; 5. Depont; 6. Dhérat; 7. D. Douvreleur; 8. Ducroux; 9. Formet; 10. Gravier; 11. Haraud; 12. Joudioux; 13. La Romagère; 14. Lecomte; 15. Lucas (Pierre); 16. Madet; 17. Moreau; 18. Prat; 19. Pravier; 20. Roger; 21. Roux (Henri) ; 22. Roux (Jean); 23. le P. Simon; 24. Talbot. »

Les deux manquants du convoi étaient : 1. Pravier (Maurice Deschamps de), mort en route, le 11 décembre 1793, enterré à Angoulême, et 2. Bougarel (Charles), mort le 30 décembre 1793, enterré à Angoulême.

— Enfin, le *Centre Médical*, de Gannat, n° du 1er mai 1914, reproduit la très intéressante communication faite à la Société des Sciences médicales de Gannat, le 5 avril, par notre confrère, M. le docteur Ranglaret, au sujet de la découverte d'une nouvelle source hydro-minérale sur les confins du Bourbonnais et du Nivernais, à Decize.

— M. le chanoine Clément résume alors pour la Société une longue étude qu'il vient de faire pour le prochain compte rendu du Congrès archéologique tenu à Moulins en juin dernier sur *les peintures murales du département de l'Allier*. M. Clément signale des décorations parfois du plus haut intérêt pour l'Art et l'histoire locale, dans 5 églises pour le XIIe siècle, dans 16 monuments pour le XIIIe siècle, dans 7 monuments pour les XIIIe et XIVe siècles, dans 8 édifices pour le XIVe siècle, dans 13 monuments pour le XVe siècle, dans 14 monuments pour les XVe-XVIe, dans 21 monuments pour le XVIe s., dans 11 édifices pour le XVIIe siècle, dans 2 pour le XVIIIe siècle, et étudie au XIXe siècle l'œuvre décorative des Zaccheo et Zannini, Anatole Dauvergne, le P. Louis Desrosiers, l'abbé Taconnet, l'abbé Bajaud, pour ne parler que des artistes qui sont morts.

— M. le Dr CHOPARD demande s'il a été publié des listes des gentilshommes, qui, immédiatement après la fuite du Connétable, furent convoqués officiellement. Recensement qui fut fait en Auvergne par de Marillac et M. de Chazeron. Sur 600 nobles d'Auvergne convoqués, il y eut 92 défaillants. Certains membres présents croient pouvoir répondre négativement.

— M. Capelin fait circuler une boîte de mariage offerte par Louis Andreau à Marie-Marguerite Lacaille, le 1er mars 1791, l'un et l'autre habitant Moulins. Le couvercle est décoré de peintures allégoriques : Cupidon portant des fleurs, une flèche, un cœur sur l'autel de l'amour et les initiales M. L.

— M. Delaigue donne lecture d'un imprimé portant en titre : « Détail des événements arrivés le 7 mai 1817 à Bourbon-l'Archambault à l'occasion des blés ; rédigé par les soussignés, propriétaires et principaux notables de Bourbon. » Ces notables habitants sont au nombre de vingt-huit et les événements auxquels il est fait allusion ont donné lieu à un procès criminel devant la Cour Prévôtale de l'Allier, où comparurent un grand nombre d'accusés dont vingt-quatre furent condamnés à des peines diverses (deux à dix ans de travaux forcés, quatre à cinq ans, etc.). C'étaient des ouvriers, bûcherons, sabotiers et tisserands soulevés à l'occasion de la cherté des grains. La pièce en question, explique M. Delaigue, était en réalité un blâme déguisé de la conduite du maire de Bourbon, de Neuville, qui avait visiblement favorisé les perturbateurs. D'après une brochure publiée en 1895 par M. le docteur Cornillon : l'*Insurrection de la faim*, ce maire dut d'ailleurs démissionner pendant que le préfet, coupable d'avoir antérieurement donné au ministère des renseignements trop optimistes sur l'état des esprits, était déplacé.

On a, conclut M. Delaigue, attribué une cause politique à cette petite jacquerie. Or on lit dans le rapport des notables : « Les plus mutins qui avaient été remarqués sont arrêtés et la Cour Prévôtale instruit cette affaire, qui, à notre grande satisfaction, *ne présente aucun caractère de sédition, tendant au renversement de la Légitimité.* » Cette interprétation des événements de Bourbon, de mai 1817, devrait donc être écartée. La misère était du reste très grande à cette époque dans la région, ainsi qu'en fait foi une lettre de M. Auguste de Pons, sous-préfet de Sancerre, adressée au comte de la Villegontier, également lue par M. Delaigue et disant : « ... Mais la misère est effroyable, le spectacle que j'ai sous les yeux est déchirant ; des malheureux nourrissent leurs enfants et eux-mêmes avec l'herbe qu'ils mêlent à un peu de son qui se vend 4 fr. le boisseau. »

— A propos de l'ancienne poterie moulinoise, M. Col, possesseur d'une statue connue et remarquable, image de saint Jean, sans que cette attribution soit bien sûre, le socle qui porte la légende du saint

étant distinct en somme de la statue, rappelle qu'elle provient d'une maison de la rue des Couteliers appartenant anciennement à sa famille, et que le terrain de cette maison s'étendait jusqu'à la rue des Cameaux où aurait été l'atelier de fabrication, d'après une tradition fortifiée par des recherches autrefois faites par M. Bertrand.

— M. le chanoine BERTHOUMIEU demande qu'il soit dès à présent assigné une date et fixé une heure pour la séance de jour dont l'adoption a été décidée. La Société décide que cette réunion aura lieu en juillet, à 16 heures.

— A propos d'une question sur les anciens couvents, M. le chanoine Clément est amené à donner d'intéressants détails sur ce qui subsiste de la Chartreuse de Moulins, longtemps grand séminaire et prochainement convertie en caserne.

— Est présenté comme membre titulaire : M. l'abbé AUZEL, professeur libre, par MM. les chanoines Berthoumieu et Clément et M. Capelin.

— Est élu en qualité de membre titulaire : M. MENABREA.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/4.

E. C.





L'ABBAYE DE SAINT-LÉGER D'ÉBREUIL

(Suite)

Au-dessus des chambres et des dortoirs s'étendait un grenier.

La sacristie était dans le prolongement du transept de l'église, du côté est du cloître.

Derrière les batiments, des jardins en terrasse allaient jusqu'à la Sioule.

La visite des lieux de 1737 constate diverses constructions, qui ne figurent pas d'une façon précise sur le plan que nous possédons, et qui sont ainsi indiquées : « maison qu'on a dit être de la chambrerie » ; « dans la cour sont des vestiges d'anciens batiments, qu'on nous a déclaré être autrefois la maison du chantre » ; « la celerie » ; la « maison de l'aumonerie » ; « une pièce voûtée servant à présent d'écurie, que l'on nous a dit être des dépendances du doyenné » (1).

La maison conventuelle communiquait par une porte avec la maison abbatiale.

Le palais abbatial, si l'on en croit la tradition, n'était autre que l'ancien palais des rois d'Aquitaine, que Lothaire aurait abandonné à Amblardus en 971, forteresse carrée flanquée à chacun des quatre angles d'une tour ronde (2).

L'abbé de Combes fit construire un bâtiment neuf, placé en appentis contre le vieux château du côté nord (3).

C'était même la seule partie logeable au XVIIIe siècle. L'ancien bâtiment était alors dans un état déplorable.

Le jardin était en terrasse sur la Sioule, avec un mur sur la berge de la rivière pour le protéger des eaux, et séparé par une grille du

(1) *Recueil de quelques titres manuscrits*, page 90.

(2) J.-B. Peigue. *Notice sur Ebreuil. Tablettes historiques de l'Auvergne*, 1840, p. 469.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; *« abbatialem domum restauravit »*.

jardin des religieux. Attenant à ce mur, il y avait un colombier et les prisons.

On entrait au palais abbatial par un grand portail s'ouvrant sur le chemin du bateau (actuellement rue du Pont). Dans une première cour étaient la grange et deux étables à bœufs. A la suite se trouvait la cour principale sur laquelle donnait le château, et où il y avait les écuries, les remises, les greniers, et le logement des valets. Enfin dans une troisième cour étaient le cuvage et la glacière.

En 1783, l'abbé Henry fit abattre complètement le château abbatial et édifier sur l'emplacement une nouvelle construction (1).

* * *

L'église du monastère possédait de nombreuses reliques qui faisaient d'Ebreuil un lieu de pèlerinage très fréquenté en Auvergne. Les religieux de Saint-Maixent avaient apporté dans leur fuite les reliques de saint Maixent, de saint Léger et de saint Garin. Ils durent très probablement remporter celles de leur patron. Cependant, si l'on en croit la tradition, ils en laissèrent à Ebreuil une notable partie (2).

Les corps de saint Léger et de saint Garin reposaient sous le maître-autel ; mais celui de saint Léger n'était pas entier.

Trois monastères, Murbach, Jumièges et Pratelle, revendiquaient l'honneur d'avoir sa tête. L'un de ses bras était au monastère de Fécamp, l'autre au monastère de Sainte-Basle, et ses mains au monastère de Meymac (3).

Beaucoup d'autres monastères, notamment Saint-Maixent, Saint-Denis, Souvigny, s'honoraient d'en posséder quelques parcelles.

(1) Maison Hervier.

(2) *Annales ordinis S. Benedicti*, tome III, p. 353. — *Ab eo tempore* (924) *magna pars reliquiorum sancti Maxentii asservata dicitur in monasterio sancti Leodegarii de Ebrolio diœcesis Claromontis, præter quasdam particulas, quæ in Maxentiano apud Pictones monasterio habentur.*

(3) *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, tome II, p. 649.

Morbach ou Murbach, ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée en 724, en Alsace ; Jumièges, célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Rouen ; Pratelle, monastère de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Lisieux ; Fécamp (Seine-Inférieure), monastère fondé en 660 ; Sainte-Basle, près de Reims (Marne), abbaye fondée en 664 par saint Nivard, archevêque de Reims ; Meymac, arrondissement d'Ussel (Corrèze), abbaye bénédictine fondée en 1085.

Société d'Emulation du Bourbonnais



JACQUES FITZ-JAMES, DUC DE BERWICK

(D'après l'estampe de SERGENT gravée par ROGER en 1787)

Au XVI[e] siècle, les reliques de saint Léger et de saint Garin furent réunies dans une châsse en chêne plaqué de cuivre argenté. Cette châsse, qui ne fut pas détruite pendant la Révolution, subsiste toujours, légèrement mutilée par de regrettables réparations, dans l'église d'Ebreuil (1).

Quelques fragments des reliques de saint Léger étaient placés à part dans un bras en argent (2).

L'abbé Boudant raconte qu'aux époques de sécheresse, il était promené dans la campagne pour obtenir la pluie. On se dirigeait processionnellement vers la montagne de Château-Jaloux, et l'on s'arrêtait à la fontaine des Erables, dans laquelle on le plongeait. Et cet auteur affirme que les prières des fidèles étaient ordinairement exaucées, si vite même que parfois un véritable déluge accompagnait les pèlerins au retour (3).

Le monastère d'Ebreuil possédait également quelques parcelles des reliques des « Sept frères dormants », dans un « grand reliquaire en bois », qui fut retrouvé intact dans le grenier de l'hôpital en 1856, et beaucoup d'autres que nous ignorons, car, si nous en croyons l'abbé Boudant, qui prétend le tenir du souvenir des vieillards de son temps, toutes ces reliques, exposées à la vénération générale pendant les trois jours des Rogations, occupaient une estrade allant de la sacristie à l'autel de la Vierge, de dix mètres d'étendue environ (4).

*
* *

Liste des abbés

1° *Amblardus.*

Il était à la tête du monastère vers 961 (5).

2° *Bernardus I[er].*

Il était le successeur du précédent (6).

3° *Emmon.*

Il était abbé en 1016, et vivait encore vers 1031, ainsi qu'il ressort

(1) Classée parmi les objets historiques, 7 avril 1902.
(2) Il fut envoyé à la monnaie le 25 pluviôse an II.
(3) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 37.
(4) Abbé Boudant. *Histoire d'Ebreuil*, p. 38.
(5) *Gallia Christiana*, tome II, p. 363.
(6) *Id.*

de la charte de fondation de Saint-Léger de Cognac, dans laquelle il est appelé « très saint », « cher à Dieu », et où il est dit que la renommée de sa sainteté était répandue partout (1).

4° *Raimondus* ou *Raymondus*.

D'après l'abbé Boudant, ce fut un homme d'un profond savoir, un artiste distingué ; il aurait voyagé longtemps en Italie, d'où il aurait rapporté le goût des nobles et belles choses (2).

5° *Gerbertus*, ou *Girbertus*, ou *Geslebertus*.

Abbé en 1064.

Il aurait contribué par ses largesses à la constructon du monastère de Saint-Léger de Cognac.

Il était parlé de lui dans le livre des miracles de saint Odilon, sans doute pour cette occasion que Gauzfredus son neveu, chevalier infatigable, passait pour avoir reçu le bienfait de la parole par les mérites de saint Odilon vivant alors à Souvigny (3).

Sa tombe fut découverte en 1772. Voici le procès-verbal de cette découverte : « Le 9 mai 1772, pendant qu'on faisait construire la salle des malades et le mur en retour qui va former le collatéral, à droite de la nef de l'église, les ouvriers en démolissant le gros mur qui formait l'ancien collatéral trouvèrent un tombeau d'une seule pierre assez dure qu'on a destinée pour faire le chambranle de la cheminée de la chambre des pauvres. Il était proche l'ancienne porte qui allait du cloître à l'église, absolument adossé au gros mur du collatéral entre deux pilliers battants, qui excédaient dans le cloître d'un pied ; le bas du tombeau était éloigné de 12 pieds 2 pouces du tombeau de Guillaume I trouvé en 1767 (4). La superficie de ce tombeau n'était qu'à 4 pouces du carrelage et n'avait ni tombe de pierre ni inscription, ce qui fit penser que pour carreler l'aile du cloître en carreaux de terre on avait anciennement ôté cette pierre ou peut-être une espèce de mausolée qui gênait dans le cloître. Ce tombeau avait les pieds du côté de l'autel et vis-à-vis de l'autre. On trouva dans le tombeau tous les ossements qui n'avaient jamais été remués, mais qui tombèrent en poussière lorsqu'on les remua ; il y

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 363.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 363. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 41.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(4) Voir page suivante.

avait au côté gauche du crâne encore existant une crosse couverte de rouille et de terre, et qui, après avoir bouilli longtemps dans le vinaigre, s'est trouvée être de cuivre bien dorée et émaillée de bleu, assez bien conservée, et proche les pieds on trouva du même côté un bout de cuivre sans être doré ; ce bout et la crosse étaient remplis de bois, mais le reste qui servait de bâton était consommé, il n'en restait rien. Dans la terre on trouva quelques petits fragments de pot de terre noir cassé. On fit mettre à la crosse un bâton neuf et on la déposa à la sacristie, elle avait 697 ans. De la découverte de l'autre tombeau et de la position de celui-ci on a conclu que c'était le tombeau de Gerbert (1). »

6° *Wilhelmus*, ou *Guillaume I.*

Il succéda à son oncle Gerbertus. Il était abbé avant 1072 et mourut en 1090.

Il souscrivit à la charte de donation des églises de Barberier et de Chareil, octroyée par Durand, évêque de Clermont, au prieuré de Saint-Pourçain (2).

La tombe de Guillaume fut retrouvée en juin 1767. « En démolissant l'aile de l'ancien cloître du côté du levant, auprès duquel était un ancien puits, les maçons trouvèrent, proche la porte qui entrait du cloître à l'église, un tombeau creusé dans une seule pierre, posé au-dessus du carrelage sous une arcade qui était au bout et faisait face à une autre aile du cloître du côté du midi et adossé au mur qui formait le collatéral à droite de la nef de l'église. Ce tombeau était couvert d'une longue pierre qui servait de banc à ceux qui se promenaient dans les cloîtres. Les maçons, en présence de Bergeon-Dubuisson, levèrent cette tombe sous laquelle on trouva écrit du côté du tombeau une épitaphe latine. L'écriture indiquait que l'abbé Guillaume, neveu maternel et successeur désignatoire de l'abbé Gerbert, y avait été inhumé en 1090, et tout près de celui de l'abbé Gerbert, son oncle. On trouva dans ce tombeau des ossements d'un corps assez bien conservé et presque dans leur entier. Un bâton de bois de noyer d'une ancienne crosse presque pourri, mais encore garni de virolle d'argent qui n'avait presque plus de consistance ; il

(1) Francis Pérot, « Procès-verbal constatant des découvertes faites à Ebreuil au siècle dernier ». *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1899, p. 223.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *ex charta ejus monasterii* ».

y avait aussi du côté droit de la tête du cadavre un petit pot de terre noir rempli de charbon et de cendre, et du côté gauche et toujours dans le tombeau on y trouva une petite case en maçonnerie d'environ 8 pouces carrés, qui ne contenait rien. Le tombeau qui était de pierre tendre se cassa en voulant le démolir et la tombe qui était de pierre de Naves a été employée dans les ouvrages qui ont été faits dans l'église paroissiale et a servi à faire quelques marches pour monter au sanctuaire après en avoir effacé l'écriture (1). »

7° *Gofredus*, ou *Gaufridus*.

En 1096, il mit fin à une discussion qui avait surgi entre le monastère et Ausculfus, abbé de Saint-Jean-d'Angély, en Saintonge. Il vivait encore en 1102 (2).

8° *Teptardus*, ou *Teodardus*.

C'est à lui que fut adressée la bulle du pape Paschal II, le 11 des nones d'avril 1115.

Il vivait encore en 1134 (3).

Il fut enseveli dans l'église de Montfermy (4).

9° *Geraldus*.

Il est fait mention de lui en 1136 et 1148. C'est à lui que fut adressée la bulle du pape Adrien IV, le 5 des calendes de janvier 1155 (5).

10° *Etienne I*.

Il est fait mention de lui en 1155 (6).

11° *Jean I*.

Il est fait mention de lui en 1166 (7).

Son nom de famille était Brun (8). On peut supposer qu'il appartenait à la maison de haute noblesse féodale, originaire d'Auvergne,

(1) Francis Pérot, « Procès-verbal constatant des découvertes faites à Ebreuil au siècle dernier, *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. 1899, p. 223.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *de eodem Gofredo vide notam ad Petrum de Solbizia episc. Santonensem.* »

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *quo explicit chronicon malleacense* ».

(4) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, page 41.

(5) *Gallia Christiana*, tome II, page 369.

(6) Cet abbé ne figure pas dans l'énumération de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, page 41.

(7) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(8) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 41.

qui portait ce nom et possédait dès le XII[e] siècle la terre du Peschin (1).

12° *Pierre I.*

Il aurait passé, en 1177, une société avec l'abbesse de Charenton (2). En 1204, il eut à rendre avec l'abbé de Riom une sentence arbitrale sur un conflit entre Robert, évêque de Clermont, et le seigneur de Pont-du-Château, au sujet de la propriété du château de Vertaizon et de ses dépendances ; l'évêque eut gain de cause.

Il est encore fait mention de lui en 1213 (3).

13° *Etienne II.*

Il est fait mention de lui dans une charte du monastère de Mauzat, en 1222, et dans une bulle du pape Honoré III, en 1225.

En 1224, le jour de la fête de Saint-Léger, il passa une société de prières avec Guillaume, abbé du monastère de Menat (4).

« Rien de plus touchant que cette association pieuse, dit l'abbé Boudant. Outre certains avantages concédés durant la vie, celui notamment pour tout frère en voyage d'être hébergé gratuitement dansle monastère uni, aussitôt que la mort d'un religieux en communion de prières était connue dans l'un ou l'autre des deux monastères, le nom du trépassé était immédiatement inscrit sur le nécrologe ; l'office entier se récitait durant trente jours pour le repos de son âme ; on lui appliquait une oraison à la messe de matines ; enfin sa portion était servie au réfectoire, cette part bénie était ensuite distribuée aux pauvre (5). »

14° *Guillaume II.*

Il est fait mention de lui en 1235 (6).

15° *Pierre II.*

Abbé de 1242 à 1252 (7).

16° *Armandus*, ou *Aimardus.*

(1) Le Peschin, commune de Bellenaves, canton d'Ebreuil. Sur la famille Brun, voir Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, tomes I, p. 352, et V, p. 80.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *in charta archivi episcopalis* ».

(4) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(5) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 42, d'après *Mâsure de l'Ile-Barbe*, par Le Laboureur, tome I, p. 159.

(6) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(7) Il ne figure pas dans la liste des abbés de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 42.

Il est fait mention de lui en 1259, 1261 et 1272.

La veille de Pâques 1262, il fut témoin dans le testament de Robert Ier, comte de Clermont (1).

17° *Bernard II.*

Institué abbé en 1276, il fit soumission à Guy, évêque de Clermont, en la fête de Saint-Martin d'hiver de cette même année (2).

Il vivait encore en 1290.

18° *Guillaume III, de Moréri,* ou *de Moriord.*

Il est fait mention de lui en 1299, 1310, 1311, 1312 et 1316 (3).

19° *Elie de Malafayda.*

Abbé de Beaulieu ; accusé de plusieurs crimes par ses religieux, il fut d'après Baluze, transféré à Ebreuil, la cinquième année du Pontificat de Jean XXII, par conséquent en 1321. Il figure dans plusieurs actes jusqu'en 1340. Il traita notamment avec le seigneur de Saint-Quintin (4).

20° *Bertrand de Montessaut.*

Il est fait mention de lui en 1342 et 1349 (5).

21° *Guillaume IV.*

Il vivait en 1371 (6).

22° *Rogier de Graveyroux.*

Le nom de cet abbé est mentionné dans l'inscription murale reproduisant la donation de Jehannot Bessole (7).

Il est question de lui en 1386 (8).

(A suivre.) JOSEPH VIPLE.

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *ex archivis ecclesiæ cathedr. et Ebrolii* ».

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(4) Il ne figure pas dans la liste des abbés de la *Gallia Christiana.* Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 43.

(5) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(6) Il ne figure pas dans la liste de la *Gallia Christiana.* Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 43.

(7) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil.* Voir *supra* page 49.

(8) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 43.





ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE

PORTRAITS DU MARÉCHAL DE BERWICK

Groupe n° 1. — Trois pièces

A. — Portrait gravé ovale, tête de trois-quarts, perruque retombant sur l'épaule gauche, pas de coiffure, cuirasse, le bras gauche se présente en avant de la figure jusqu'au coude, dentelle sur la cuirasse et manteau sur l'épaule droite. Figure jeune (35 ans ?) sans barbe ni moustache. Pas de signature. Cadre ovale, large, sans ornement. Dimensions de l'intérieur du cadre 7,50 sur 6,2 mill., de la partie gravée 14,10, de l'inscription 8 sur 3, papier 28 × 18, la planche 21 × 13 papier fort, glacé, sans filigrane.

Inscription : Jacques Fitz-James,
Maréchal de Berwick,
Né a Moulins, le 21 aout 1670
Tué devant Philipsbourg, le 12 Juin 1734.

B. — Epreuve un peu plus foncée que A ; mêmes dimensions, même inscription. En plus, au bas, en petites lettres imprimées :

A Paris chez Menard et Desennes, rue Gît-le-Cœur, 8.

Papier 23 × 14, planche 21 × 135, papier grenu sans filigrane.

C. — Dimensions du papier 25 × 19, partie gravée 21,2 × 14 1/2, du cadre intérieur 16 × 13,5 ; intérieur 13 × 10,5 ; papier fort sans filigrane, la marque de la plaque ne se voit pas. La tête est la même et posée de même ; mais beaucoup mieux dessinée ; l'expression ici est très belle, les traits fins, la face pleine. Les détails de la chevelure, de la cuirasse, du jabot et du manteau sont pareils ; seulement ici le cadre est placé sur un retable, dont la partie avançante porte l'inscription : Le Maréchal de Berwick ; au-dessous à droite : Van Vangelisty sculp. 1776.

N° 2. — Gravure coloriée.

Dimensions du papier, 24 1/2 × 18,8 ; — du cadre d'empreinte, 19 × 15,2 ; — du cadre noir qui limite la partie gravée, 17 × 12 ; — la partie supérieure, seule coloriée, 5,8 de hauteur sur 12 ; — la partie inférieure noire avec inscription, 7,2 ; — le cadre de l'inscription, 6,5 de diamètre.

En haut, trois personnages : un homme et deux femmes à l'entrée d'un pont en dos d'âne, pavé de larges dalles carrées ; avec un parapet à baies cintrées ; on compte sept cintres ; en avant deux bornes, une de chaque côté, munies d'un bracelet métallique ; derrière l'homme, une tour maçonnée dont on n'aperçoit que la base ; à droite, côté des femmes, derrière la borne, une construction qui présente une saillie carrée en encorbellement, avec une petite fenêtre carrée, munie de petits carreaux de vitres carrés ; dans le lointain, derrière le parapet du pont, d'un côté cinq peupliers dont on voit les têtes ; de l'autre côté, un dôme sur lequel flotte un drapeau.

La scène : l'homme placé à gauche s'avance vers une femme à genoux et lui présente de la main gauche une bourse pleine ; il est coiffé d'un tricorne : porte un justaucorps vert avec jabot en dentelle ; un grand manteau rouge sans manche, qu'il relève de la main droite ; les jambes qu'on aperçoit au-dessous du manteau, à partir du genou, vêtues de bas blancs et chaussures basses, comme des pantoufles. Une des femmes a un genou en terre et reçoit la bourse de la main gauche. Elle porte une robe bleu pâle, la tête coiffée d'un turban blanc, une guimpe blanche, les avant-bras nus, chaussures fines à talon. L'autre femme est debout, robe rose, cheveux relevés en arrière, guimpe et tablier blanc.

Inscription : DUC DE BERWICK
RÈGNE DE LOUIS XIV
ANNÉE 1701.
A. P. D. R.

Deux feuillets imprimés sur les deux côtés, sans pagination. Titre : Jacques Fitz-James, duc de Berwick. Règne de Louis XIV.

Première phrase : « La protection que la France accorda de tout temps aux princes malheureux mérita l'honneur à Louis XIV de secourir l'infortuné roi d'Angleterre Jacques II, que Guillaume, prince d'Orange, poursuivait avec acharnement... » (Suit l'histoire

de l'hospitalité offerte à Saint-Germain-en-Laye à Jacques II. Berwick vient en France après la bataille de la Boyne. 1691, Berwick au siège de Mons. Il est fait prisonnier à Landen ; puis échangé.)

« Berwick avait l'âme vraiment noble. Terrible dans le combat, après la bataille on le voyait humain et généreux. Un jour qu'il passait à Moulins, une femme dont le mari avait fait banqueroute vint avec sa fille se précipiter à ses pieds et lui demander des secours. Berwick, l'âme émue, leur donna sa bourse, exhortant la mère à ne point abandonner son mari et la fille à calmer les maux que l'infortune causait à son père. Ce fut en 1701 que Berwick perdit l'auteur de ses jours... »

N° 3. — Gravure.

Dimensions du papier, 45 × 31 ; — de la plaque à graver, 34 × 23.

Divisée en trois parties. En haut, la gravure qui représente à gauche le buste de Berwick, à droite : celui de Maurice de Saxe. Ces deux bustes sont représentés chacun devant une pyramide dont la base quadrangulaire présente sur la face, au-dessous du buste, le tableau d'une bataille. Du côté de Berwick, on lit au-dessous du tableau : B^le^ d'Almanza ; au-dessous de Maurice de Saxe : B^le^ de Laufeld. Entre les deux pyramides, des engins guerriers : mortiers, tambours, grenades, boulets, piques et drapeaux. Sur les drapeaux, du côté de Berwick : siège de Barcelone ; du côté de Maurice de Saxe : bataille de Raucoux ? Au-dessus de ces attributs on aperçoit une armée rangée en bataille dans une plaine ; et au-dessous est écrit : Bataille de Fontenoy. Cette gravure porte la signature : C. P. Mariller del. N. Ponce, sculp. Au-dessous, deux colonnes de texte de quatorze lignes sont consacrées, à gauche, à Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, à droite à Maurice de Saxe, et au-dessous, au milieu : A. P. D. R.

La première ligne, qui est un peu plus éloignée des autres que la suivante, porte pour Berwick :

Né à Moulins, en 1671, maréchal de France, en 1706, tué devant Philipsbourg, le 12 juin 1734.

Au-dessous des deux textes, un très gracieux encadrement, genre XVIIIe siècle, où se mêlent les guirlandes et les attributs du commandement : écu à trois fleurs de lys, casque, piques et hallebardes, dra-

peaux, bâton de maréchal, boulet et grenade, et au milieu, dans une couronne en feuilles de laurier, les initiales C. F.

Pièce n° 4. — La gravure de Sergent

Extrait de la célèbre collection des : PORTRAITS DES GRANDS HOMMES, FEMMES ILLUSTRES, ET SUJETS MÉMORABLES DE FRANCE, GRAVÉS ET IMPRIMÉS EN COULEURS, DÉDIÉS AU ROI. Cinquième livraison. A Paris, chez Blin, maître imprimeur en taille-douce, place Maubert, n° 17, vis-à-vis la rue des Trois-Portes. M DCC. LXX VII.

N° 11.—Portrait en couleur, de trois quarts, qui présente l'épaule droite, perruque, cuirasse; le bras est recouvert d'une manche bleue. Grand cordon bleu allant de l'épaule gauche sous le bras droit, fraise de dentelle. Cordon rouge tenant la croix. Dans ovale de 125mm × 145mm.

Signé : *Sergent* del. et Roger sculpt. 1787.

Légende : Jacques Fitz-James | duc de Berwick et de Fitz-James | duc de Lerca et de Xerita. | Chev. de la Toison d'Or ; Grand d'Espagne | de la 1re classe, | maréchal de France. | Chev. des ordres du roi, né le 21 août 1670 | tué d'un coup de canon au siège de Philipsbourg, le 12 juin 1734.

A Paris, chez Blin, imprimeur en taille-douce. Place Maubert, n° 17, vis-à-vis de la rue des Trois-Portes. A. P. D. R.

Ce portrait que nous reproduisons pour accompagner cette iconographie du maréchal, d'après l'épreuve de la collection de M. le chanoine Clément, est suivi d'une planche en couleur signée *Sergent*, gravée par Morret, en 1787, et consacrée à la BATAILLE D'ALMANZA. Le duc est représenté à cheval, le bâton de maréchal de France de la main gauche, étendant la main droite vers Gallowai et les chefs espagnols qui font leur soumission et brisent leur épée en cette journée d'Almanza du 25 avril 1707, au cours de laquelle 5.000 hommes du parti de Gallowai furent tués, 9.000 faits prisonniers, 120 drapeaux et toute l'artillerie capturés, « journée qui affermit Philippe V sur le trône d'Espagne ».

Pièce n° 5. — (Bibliothèque de la Société)

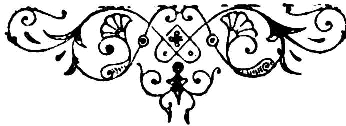
Portrait gravé en noir. Cadre circulaire dans un encadrement carré environ 10 × 10.

Inscription dans le cadre circulaire : Henri Fitz-James, duc de Berwick, pair et maréchal de France.

Tête de trois quarts. Perruque très bouffante au-dessus de la tête, divisée en deux par la raie médiane couvrant la nuque et retombant jusque devant le pli axillaire gauche ; cuirasse ; le bras gauche en avant, seul visible jusqu'au coude ; large ruban sur la poitrine descendant de l'épaule droite sous le bras gauche ; jabot de dentelle ; au-dessous on distingue suspendu par un anneau un bijou qui représente un quadrupède saisi par le milieu du corps, la tête et les pattes de devant dirigées vers le bras gauche. (Assez mauvais.)

Il y a un certain nombre de portraits du maréchal de Berwick, gravures de Drevet Landon, Vangelisty, Saint-Aubin, Roger, d'après le portrait de Sergent et autres, anonymes. Aucun de ceux-là ne donne d'indication de lieu de naissance. Il n'y a que la gravure tirée du volume intitulé : *Les illustres Français ou tableaux historiques des grands hommes de la France*, par M. Ponce (Paris, 1816, in-fol.), qui contient à la pl. 33 une gravure représentant les bustes du duc de Berwick et du maréchal de Saxe, avec, dans la notice du premier, « Né à Moulins en 1671 ».

H. DE BRINON.





Une Donation inédite du Connétable de Bourbon

Messieurs, j'ai l'honneur de vous communiquer une pièce inédite du xvi[e] siècle, intéressant l'histoire du Bourbonnais, en la personne de son dernier duc. C'est une donation faite quatre mois avant sa mort par le connétable à l'un des vassaux qui l'avaient suivi en exil : Blaise de Vayny d'Arbouze. Elle a pour objet les seigneuries de Montrognon et de Chamalières, sises au sud et à l'ouest de Clermont-Ferrand, leurs accessoires féodaux et les dîmes inféodées, dites grandes dîmes, de Chaptuzat. L'acte réserve toutefois au donateur l'hommage et la suzeraineté avec ses droits spéciaux.

Cette donation n'est pas la seule que fit le duc Charles à ceux qui avaient tout sacrifié pour le suivre. M. de Chantelauze dans ses savantes notes à l'*Histoire des comtes de Forez et des ducs de Bourbon* de La Mure, en cite deux autres : La première de celles-ci fut faite à Hospitalis, médecin du connétable et père du célèbre chancelier Michel de l'Hospital. Elle comprenait deux biens : *a*) la terre et le château de la Roche ; *b*) la terre et la seigneurie de la Tour en Bessière. La deuxième ayant pour objet les dîmes de Quincier en Beaujolais eut pour bénéficiaire Hugues de Nagu, seigneur de la Varenne.

Celui-ci et son oncle, Philibert de Saint-Romain, seigneur de Lurcy, avaient été, comme Hospitalis, condamné à la peine de mort le 13 août 1524 par arrêt du Parlement de Paris, pour le fait du connétable. En conséquence du même arrêt leurs demeures avaient été démolies.

Les donations à Nagu et à Hospitalis furent constituées en Espagne au cours du séjour qu'y fit le duc Charles en 1526. Celle que je présente à la Société fut faite l'année suivante, alors que la marche sur Rome était déjà commencée.

Malgré tout ce qui a été écrit sur le dernier duc de Bourbonnais et d'Auvergne, sa vie de 37 années déborde tellement d'événements et d'action qu'elle est loin d'avoir été complètement fouillée. M. Lebey, le dernier auteur qui nous l'a présentée en ensemble, estime à dix années le temps nécessaire au chercheur qui voudrait l'écrire dans les formes requises par l'érudition.

Celui des chapitres de cette histoire qui traiterait de la destinée de ceux de ses compatriotes, de ses serviteurs et de ses vassaux qui s'exilèrent avec le duc Charles me semble à peine ébauché. Les mobiles et la finalité de l'expédition où il trouva la mort ne sont pas non plus complètement élucidés.

L'acte que je communique à la Société ne laisse pas que d'apporter sa contribution à l'étude de ces divers points.

Il est probable que les donations à Hospitalis, Nagu et Blaise de Vayny ne furent pas les seules faites par un prince réputé pour sa libéralité et qu'il traita de façon analogue ceux de ses vassaux qui, ayant subi un préjudice irréparable à cause de lui, l'entouraient encore dans l'expédition où il trouva la mort. Cette poignée de proscrits lui formait une sorte de garde du corps française au milieu des sauvages lansquenets de Freundsberg, des fières bandes espagnoles du marquis del Vasto, de la tourbe italienne lascive et cruelle de Ferdinand de Gonzague, armée disparate qu'il entraînait derrrière lui à la conquête de Naples, enserré d'un conseil administratif élu de ses délégués. Aux mercenaires étrangers il avait donné tout l'or qui lui restait, sa vaisselle d'argent et le prix du magnifique écrin apporté de Chantelle. Il l'avait vendu pièce à pièce, jusqu'aux joyaux historiques de sa couronne ducale, jusqu'au grand rubis de Bourbon à l'escarboucle de Bourgogne. Dans une sédition, les lansquenets lui arrachèrent la chaîne d'or qu'il portait. Le duc Charles était devenu un vrai pauvre et ses Espagnols ne mentaient pas en chantant ce refrain de marche qu'il fredonnait avec eux : Depuis longtemps Charles-Quint n'envoyait plus de solde.

Decia les : mis Senore
Yo soy un pobre caballero
Y tambien como vosotros
No tengo un dinero.

Dans cette occurrence l'idée de récompenser par des octrois de

fiefs ceux des Français qui avaient le plus perdu ou dont la présence lui était la plus chère devait se présenter naturellement à l'esprit du connétable.

Nous avons dit que la libéralité faite à Blaise de Vayny est une donation féodale avec retenue de suzeraineté. Malgré les stipulations du traité de Madrid et les promesses faites au cours de ses préliminaires, le connétable ne pouvait espérer pour un temps très prochain, le rétablissement complet en son ancien état, peut-être même à l'égard de ses propriétés patrimoniales. Il le comprit si bien qu'il se disposa à la conquête de Naples, gage d'oubli et de réconciliation avec la Patrie et son roi, espérance d'une destinée nouvelle.

Faire une collation féodale de ses biens n'était donc pas en cette occurrence d'une générosité aussi folle qu'elle semble à première vue. Une telle collation en diminuant la surface d'emprise de ses ennemis devait forcément diminuer leur appétit. Elle enlevait de gros revenus au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, c'est certain, mais s'il ne comptait pas revenir en France durant un laps de temps assez long, elle le déchargeait aussi des soins minutieux d'une administration rendue plus difficile et moins profitable puisque lointaine. Il n'en gardait pas moins l'essence de la propriété, et réservait l'avenir avec ses possibilités de retrait ou d'échange, tout en conservant des droits importants assurés par la solvabilité d'un riche vassal.

Les seigneuries qui font l'objet de la donation qui nous occupe, après avoir été des propriétés particulières et donné leur nom à des races féodales (l'une, celle des Montrognon de Salvert, ne s'est éteinte que de nos jours), étaient devenues possessions de la famille des Dauphins d'Auvergne, Montrognon par achat, Chamalières par le mariage de son héritière avec un Dauphin. La première maison de Bourbon-Montpensier, dont était le connétable, avait hérité des biens de cette brillante famille Dauphine, illustrée autant par ses troubadours et la protection du gai savoir que par ses guerriers. Ces deux seigneuries étaient donc un bien patrimonial dont il pouvait être disposé (1).

Chaptuzat dépendait du comté de Montpensier, qui était également un bien patrimonial.

(1) Montrognon avait été vendu jadis au seigneur de Ligone par le comte de Montpensier, père du connétable, mais il avait été racheté par le vendeur lui-même en 1494 (Chantelauze).

Remarquons ici que les biens donnés à Hospitalis dépendant du même comté présentaient le même caractère.

Je ne connais pas le texte du contrat de la donation faite à son médecin par le connétable, mais il est à présumer qu'elle fut faite avec la même réserve de suzeraineté. Une donation faite en termes contraires eût été une aberration à cette époque où la vieille *chaîne des terres* était encore, bien que pour peu de temps, une chose vivante. Le seul résultat d'une semblable donation eût été d'établir la directe du roi sur les biens donnés, ce que ne désirait assurément pas le donateur. Sous-entendue, la question de suzeraineté devait être jugée suivant la coutume et le passé. Mais il valait évidemment mieux stipuler avec précision, comme ne manque pas de le faire l'acte de donation à Blaise de Vayny. Cela évitait toute contestation et toute recherche.

J'ai copié cette donation sur un vidimus de l'année 1604 établi par deux notaires, Mes Maillard et Bruneau, qui, suivant la tradition, exerçaient à Aigueperse, capitale du duché de Montpensier. Ce vidimus m'a été communiqué par M. le comte A. de Rubelles, aux archives de qui il appartient.

Il se compose de douze pages in-octavo écrites sur trois feuillets de papier format in-quarto, qui ont été pliés en deux et imbriqués les uns dans les autres, la dernière et l'avant-dernière page d'écriture étant du même feuillet que la première et la deuxième. Un quatrième feuillet sert d'enveloppe.

Ce vidimus présente tous les caractères de l'authenticité : papier, écriture, macules, style, rien n'est reprochable. Sauf en sa dernière page, il est en assez bon état de conservation.

Comme tous les documents de haute curiosité, titres ou pièces archéologiques, renaissant de l'inédit, il pourrait *à priori* inspirer un peu de méfiance, n'était la personnalité de celui qui me l'a communiqué et la sécurité des archives d'où il provient.

M. A. de Rubelles descend, par Mme de Rubelles mère, du dernier des Vayny. Celle-ci née Andrieux (d'Aigueperse) était elle-même du côté maternel, petite-fille de M. et Mme Ignace de Rehez de Sampigny. Mme Ignace de Sampigny était née Vayny et fille de Paul-Augustin de Vayny, le dernier du nom, venant en ligne directe de Michel de Vayny, frère du donataire du connétable.

Le vidimus aurait été écrit, m'a dit M. de Rubelles, pour contri-

buer à la composition d'un dossier au cours du long procès relatif à la succession de Blaise de Vayny, mort sans postérité.

Les notaires qui l'ont constitué affirment qu'il est la reproduction de l'original établi sur parchemin et portant la signature du duc Charles.

Cet original a disparu depuis longtemps. J'expliquerai comment, suivant toute vraisemblance. Le vidimus fut donné par Paul-Augustin de Vayny avec la plus grande partie des titres de sa famille à son petit-gendre, M. Andrieux, d'Aigueperse, fils du constituant et grand-père maternel de M. de Rubelles, qui le tient directement de lui.

Ce vidimus, avons-nous dit, tant à cause de ses caractères intrinsèques que des archives d'où il sort, doit être tenu pour authentique.

Il fut établi en 1604, alors que les héritiers du donataire, qui ne purent jamais être mis en possession des biens donnés, étaient depuis longtemps fixés sur l'inefficacité de leur titre originaire. Il ne pouvait avoir juridiquement aucun autre effet que celui de servir à caractériser la personne de Blaise de Vayny, *de cujus agebatur*, dans le procès intervenu entre ses héritiers.

Est-il admissible que la très honorable famille de Vayny soit devenue faussaire par vaine gloriole? Les gens même capables du crime de faux ne s'exposent pas aux terribles pénalités qui le sanctionnent pour un aussi mince motif.

On peut donc considérer le vidimus comme l'œuvre de Mes Maillard et Bruneau.

Dès lors nous sommes forcés de croire à l'existence de l'original et à la réalité de l'acte de donation.

Mes Maillard et Bruneau, dit la tradition, sont des notaires d'Aigueperse. Ils sont tout au moins d'un siège très proche et, comme tout bon notaire, connaissent les particularités des familles notables de leurs entours.

Ils instrumentent au milieu de la terre de Montpensier rendue aux héritiers du connétable et érigée alors en duché ; à Villemont, chez l'un des principaux vassaux du duc, presque sous l'antique forteresse dont les archéologues et les amis du pittoresque déplorent la complète disparition. Est-il à supposer qu'une famille riche et d'une honorabilité inattaquable, qui vit sur le pied de la confiance et de l'amitié de ses princes, qui leur fournit fréquemment leurs baillis

d'épée, est-il à supposer, dis je, que cette famille ait osé présenter à l'authentification de Mes Maillard et Bruneau une charte fausse et faussement attribuée à l'un de ces princes ? Non, évidemment.

Mais le parchemin où s'étalait la signature du duc Charles était très certainement une vieille connaissance pour les deux notaires. Ils ne s'attardent ni à le décrire ni à reconnaître et à attester l'authenticité de son paraphe. Ils en transcrivent purement et simplement les dispositions évidemment très connues d'eux et plus ou moins connues de tous, car ce parchemin, retour d'Italie, n'avait pas manqué de fort occuper les esprits et les langues dans la région d'Aigueperse et de Gannat, les bonnes gens y trouvant matière à louer la générosité de leur malheureux duc, les égaux et les amis des Vayny bonne occasion de rire de leur déconvenue.

Mais j'ai hâte de vous faire connaître le texte de cette donation et quelques commentaires que j'aie encore à ajouter ; la voici. Les incorrections latines y sont nombreuses. Je n'ai rien changé. Quant aux mots que je n'ai pu lire, j'ai remplacé chacun d'eux par autant de points qu'il m'a semblé y avoir de lettres.

Carolus Bourbonii et Avernie Dux universis has litteras inspecturis Salutem.

Magna laudabilia ac immensa servitia nobis inpensa per nobilem et dilectum nostrum virum Blasium de Vayny dominum Mirabellii nos alliciunt et exposerunt ut ipsum Blasium allegro munere etiam amplo et ...... ditemus. Cum patriam bonaque ommnia dimisit ut nos per tot fluctuosos casus sequeretur et de divite factus est pauper. Igitur ne vitio ingratudinis notemur quod grave et absurdum est principii .. .... et presensium titulo mere pure et irrevocabile inter vivos donationis vel alio meliori modo et forma qua de jure vel consuetudine mera, pura, irrevocabilis et remuneratoria inter vivos donationis valere potest seu poterit et quia sit nobis placet donamus prædictum Blasium et suos quoscumque et infinitum seu ab eo vel a suis causam agentes videlicet locis terris castris et juridictionibus de Montrognon et Chamalieres situatis in patria et ducatu nostro Averniæ et in diocesi Claromotensi et hoc cum mero et misso imperio ac gladii potestati et cum omnibus feodis juribus dependentiis honoribus ....: edificiis, fortalionis censibus partialiis, talliis, dividariis garenis, vinationibus, vineis, pratiis, molendiniis, aquis aquarum ductibus, campis, nemoribus, montibus refortu homagiis decimis seu jure percipiendi decimas aut quotam illarum et denique cum omnibus

juribus occasione dictorum castrorum et juridictionum solvi solitis ac debitis et talii modo forma auctoritate et preeminentia qua per nos et prædecessores nostros supradicta castra terre et jurisditiones de Montrognon et Chamalieres seu possem sunt. Volumus que sit eidem Blasio permissam ponere ac deponere quoscumque capitaneos et officiales in supradictis castris et juridictionibus mere existentes et prout dictus Blasius voluerit. Reservamur tamen fidelitatem aut homagium nobis et successoribus nobis debitum ratione dictorum castrorum jurisditionum. Reservamusque etiam ressortum appellationum a balliuiis supradictorum castrorum et jurisditionum coram senescallo nostro auernii declaramusque jurisdictiones dictorum castrorum esse possidentes per dictum Blasium et suos in similibus extensionibus et limitationibus quibus judices seu castellani dictorum jurisdictionum jura reddederunt olim : item donamus modis formis causis et rationibus prout supradictum Blasium et suos vel causam ab eo vel ab eis agentem decimis omnibus seu juribus percipiendi decimas per nos seu predecessores nostros percipi solitus in pago seu villagio nostro de Chatusat sito in comitatu nostro montispenserii in dicta patria Alvernie et in dicto diocesii quo decimæ seu jurapercipiendi decimas in dicto villagio vulgariter appellantur magnie decimæ de Chatusat et prout dicte decime extenduntur et limitantur et per nos possesse ferrunt tali modo donamus dictum Blasium et suos ut supra volumusque supradicta omnia per nos donata dicto Blasio et suis et supra esse in aliquo onerata obligata aut hipoteguata ad euictionem seu solutionem aliquorum debitorum aut onerum per nos seu predecessores nostros ex quacumque causa etiam rationabilii et confectorum sed volumus dictum Blasium et suos ut supra omnia supradicta bona sibi donata per nos possidere habere pura et libera ab omni et quocumque onere et ypotegua. Volumus que et intendimus dictum Blasium aut suos ut supra seu ejus procuratorum vel procuratores auctoritate propriæ apprehendere possessionem realem et corporalem bonorum omnium dicto Blasio et suis ut supra vel præsentes donatorum absque aliquibus persone auctoritate homagium et fidelitatem ac dicto Blasio nobis debitorem occasione dictorum castrorum et jurisdictionum hodie in manibus nostris recepimus et per has et præsentes dictum Blasium et suos ut supra investimus ac per traditionem harum præsentium......... Blasium et suos ut supra de omnibus bonis supra designatis in corporalem possessionem misimus de quibus omnibus bonis superius dicto Blasio et suis donatis nos et quæcumque omnia bona nostra præsenta et futura volumus et intendamus specialiter de evictione teneri et nos et prædita nostra bona et nunc ad hoc expresse obligamus ac nostros successores quoscumque ipsos obligari et tenerii ad dictam evictionem erga dictum Blasium et suos ut supra omnemque

defectum et solemnitatem tam de jure quam de consuetudine in præsentia donatione requisitam et deficientem ex certa scientia et de nostræ potestatis et plenitudine et motu proprio per præsentes suplemus aliquibus legibus, consuetudinibus, stilis, decretibus et ordinationibus non obsentibus et contrarum diponentibus quibus prout et supra per presenter derogamus in quorum fidem ac nostras per subscriptum secretarum nostrum fieri fecimus sijilloque nostro muneri jussimus declaramusque dictum Blasium bonorum superius sibi donatorum fructus suos facere posse et hoc a die date presentium et de major fides præsentibus adhibeatus manu propria nostra suscripsimus hac præsentas ipsas que contrascriptas.

In publico ad uberiorem fidem per magnum cancellearium nostrum volumus.

Datum Pavie die sexto januarii anno a nativitate Domini millesimo quincentesimo vicesimo septimo.

et signé :
CHARLES

et plus bas :
Bernardus Martisanus (1).

et scellé au grand sceau de cire rouge.
(après le scel : trois mots ou trois noms illisibles).

Chartre est escript visa. Relationem.

Collation faite à l'original de la présente par nous notaires royaux soubssignés à la requeste de noble Gilbert de Vayny, écuyer, sieur d'Arbouze et de Villemont par lui rapporté.........
pour lui servir que de raison.

Fait au château dudit Villemont le pénultième jour de juillet, l'an mil six cent et quatre après nativité.

Maillard notaire.
Bruneau notaire.

La donation du connétable à Blaise de Vayny ne produisit pas son effet. Les personnes qui ont étudié superficiellement la question pourraient croire qu'elle était frappée *ab initio* de nullité, le prince ayant disposé d'un bien qui n'était plus en sa possession. Il n'en est rien. Au moment où cette donation fut faite, le donateur avait lieu de se croire maître de disposer de ses terres patrimoniales. Tant

(1) Bernardus Martisanus était probablement notaire à Pavie.

qu'il vécut, en effet, la procédure qui lui fut faite n'alla pas au-delà de la séquestration de ses biens. Dès les préliminaires du traité de Madrid, Louise et Duprat s'engagèrent à ne pas la pousser plus loin et le traité de Madrid stipula *Restitutio in integrum* non seulement pour le connétable, mais encore pour ceux qui s'étaient compromis avec lui. Il pouvait donc croire entières et sa capacité juridique et la capacité de Blaise de Vayny. Mais c'était compter sans la mort, sans l'âpre ténacité de Louise et sans les tours de procureur de Duprat.

Le procès avait été arrêté, mais aucune décision de justice n'était venue sanctionner les stipulations de Madrid ni abolir le séquestre. Après la mort du duc Charles, ses ennemis purent s'acharner à la poursuite de sa condamnation posthume et obtenir la confiscation de ses riches dépouilles, comme si la procédure n'avait jamais été interrompue.

Si l'on rendit peu à peu à ses héritiers ceux de ses biens auxquels il était impossible de refuser un caractère nettement patrimonial, ces restitutions revêtirent les apparences d'une libéralité royale (leur graduation même le prouve), et les Vayny (moins heureux que les L'Hopital qui entrèrent en possession des biens à eux donnés) ne purent rien entreprendre de sérieux pour faire reconnaître la libéralité de leur suzerain.

La restitution des terres Dauphines au prince de la Roche-sur-Yon, fils de la sœur aînée du connétable et d'un cadet de la maison de Bourbon-Vendôme (il fut tige de la 2e maison de Bourbon-Montpensier), présente une particularité qui est la preuve indirecte de notre donation. Pas plus que les Vayny il n'eut Montrognon et Chamalières, joyaux pourtant des terres Dauphines. Avant qu'il fût remis en la possession de cette partie des biens de son oncle, ces deux seigneuries en furent en effet diverties et attribuées à la Dauphine de France, Catherine de Médicis. L'héritier du Dauphin d'Auvergne n'éleva aucune réclamation pour rentrer en possession de seigneuries frappées de l'hypothèque d'une collation féodale que la piété avunculaire, à défaut d'une obligation juridique, l'aurait engagé à reconnaître, comme il reconnut les donations aux L'Hopital. Les terres ne pouvaient avoir pour lui qu'une valeur médiocre. Elles étaient au contraire d'une haute valeur pour l'illustre héritière du comté d'Auvergne peu habituée à compter avec les petits scrupules. Par l'adjonction de ces deux terres à la seigneurie de Clermont recon-

quise sur l'évêque, la Dauphine de France, fille de Madeleine de la Tour d'Auvergne et lointaine représentante du comte Guy, donnait une cohésion très appréciable au nouveau comté d'Auvergne. Reconstitution bien éphémère d'un glorieux souvenir! La maison capétienne ne sembla pas tenir à un titre fixé tard sur sa tête et le laissa tomber après la mort du bâtard de Charles IX qui le porta.

De Catherine de Médicis les seigneuries de Montrognon et Chamalières passèrent avec le comté d'Auvergne à la reine Marguerite de Valois, sa fille, et de celle-ci à Louis XIII. A la fin du XVIIe siècle, elles étaient aux mains du duc de Bouillon. Dans un rapport adressé en 1697 au duc de Bourgogne, l'intendant Lefèvre d'Ormesson assure que le duc de Bouillon les tenait comme engagiste du roi et à titre d'hoir du cardinal Mazarin, premier engagiste. D'Ormesson a commis plusieurs erreurs dans ce rapport et peut n'être pas exact sur ce point, car j'ai lu quelque autre part que le duc de Bouillon tenait Montrognon et Chamalières à titre de complément pour l'échange de la principauté de Sedan et Bouillon cédé au roi par sa famille. Il serait glorieux pour les deux vieilles et nobles terres auvergnates d'avoir servi à la France à acquérir l'un des plus précieux morceaux de sa frontière, précieux par sa consistance et par un double souvenir de deuil et de gloire.

Quid de l'original de la charte de donation ? Bien que sans valeur juridique effective, elle n'en constituait pas moins un de ces écrits ennuyeux que la parenté du signataire finit par racheter. Il est probable qu'elle fut rendue au roi dans le cours du XVIIe siècle à l'occasion d'une des nombreuses faveurs faites à la famille de Vayny. C'est d'ailleurs l'opinion de M. de Rubelles.

Dr CHOPARD.





BIBLIOGRAPHIE

Une maîtresse du roi Soleil en Bourbonnais, par M. Henry Baguet. Edition des *Cahiers du Centre*. Moulins. 1914.

M. Baguet nous était déjà connu par un recueil de poésies : *Autour de Jacquemart*. Aujourd'hui, c'est bien toujours dans la région qu'il nous promène ; mais, cette fois, dans un périmètre singulièrement agrandi. Bourbon-l'Archambault est une des excursions, non la moins intéressante, de la grande banlieue moulinoise. La qualité des eaux, la mélancolie des ruines, la beauté du paysage, le prestige des souvenirs, sont réunis pour donner un charme incomparable à cette paisible cité. Bourbon connut jadis une prospérité inouïe. Maintenant cette station thermale paraît abandonnée aux seuls malades. La foule avide de plaisirs se porte vers des rivales qui ont su réaliser cette alliance paradoxale du traitement avec les petits chevaux et le baccarat.

Mme de Montespan vint à Bourbon en 1676, 1681, 1689, 1692, 1693, 1695, 1700, 1703. Cette persistance montre quelle confiance la célèbre marquise avait dans l'efficacité des eaux, elle eut tout le temps d'ailleurs d'en constater les effets.

M. Baguet se fait l'historiographe de la favorite lors de ses différents séjours. Après avoir résumé la jeunesse de Mlle Marie-Françoise de Rochechouart-Mortemart, l'auteur fait justice de cette opinion jusqu'alors accréditée : l'intransigeance du marquis de Montespan. Comme tant d'autres courtisans, ce mari peu scrupuleux ne songea qu'à profiter de la faveur royale pour son intérêt et sa fortune ; il ne se fâche que par dépit de ne pas obtenir ce qu'il convoitait.

A son passage à Moulins, Mme de Montespan rencontrait le duc d'Antin, son fils légitime, qui faisait ses études à Moulins.

Madame de Montespan ne manqua pas de signaler chacune de ses villégiatures par de fastueuses libéralités. C'est à Bourbon, en mai 1707, que la mort vint frapper la favorite déchue, alors qu'elle occupait la maison où sont installés, de nos jours, le « café du Parc » et l' « hôtel des Sources » réunis.

M. Baguet s'efforce de faire justice de tout récit légendaire. S'il se garde de nier que les viscères de la marquise, portés de Bourbon à Saint-Menoux, aient été dévorés par des porcs, il met sur le compte d'un « accident » ce dénouement ignominieux. D'ailleurs, la cupidité de la famille, la désertion de l'entourage, l'ignorance des médecins, les disputes du clergé rivalisèrent pour rendre lamentable la fin d'une vie naguère si brillante. *Sic transit...*

L'auteur termine par ce vœu : « Qu'il soit posé sur le pavillon Talleyrand une plaque rappelant aux étrangers que cette demeure abrita sous son toit Mme de Montespan. » Quiconque s'intéresse au passé ne peut manquer de s'associer à cette demande. Il arrive que la notoriété de certains baigneurs fait plus pour la réputation des eaux que leur qualité elle-même. Il serait à désirer qu'à Bourbon et ailleurs, un élan de reconnaissance, ne tenant compte d'aucune autre considération, édifiât dans nos stations thermales un souvenir à leurs bienfaiteurs. E. CAPELIN.

Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales, par Léon LE GRAND, conservateur adjoint aux Archives nationales. In-8° carré de 210 pages. Librairie H. Champion, Paris. 3 fr. 50.

L'histoire de l'Eglise de France à l'époque de la Révolution provoque actuellement de nombreuses recherches. Ce ne sont pas seulement les érudits de profession, ceux qu'on pourrait appeler les spécialistes de l'histoire moderne, qui s'intéressent à cette matière et lui consacrent des études plus ou moins générales. Le sujet tente une foule de travailleurs de province, qui l'envisagent à tel ou tel point de vue spécial et pour une région déterminée. Dans la plupart des diocèses, notamment, on recherche avec un soin pieux les traces des témoins de la foi qui ont payé de la prison, de l'exil, de la déportation ou même de la mort leur fidélité à leurs croyances. Les archives départementales et municipales fournissent à ces chercheurs de précieux matériaux, mais quelque riches que soient les sources d'information locale, elles ne renferment pas tous les documents propres à éclairer l'histoire. De nombreuses pièces ont été centralisées à Paris par l'action gouvernementale, et ce n'est qu'aux Archives nationales qu'on les peut trouver.

A ceux qui ne sont pas familiarisés de longue date avec le classement de cet immense dépôt, un tel travail ne laisse pas de présenter des difficultés : le bsoin d'un guide se fait sentir pour ne pas s'égarer, et c'est à ce besoin que répond le petit livre annoncé ici.

Divisé en autant de chapitres qu'il y a de séries où se peuvent rencontrer les éléments de l'histoire religieuse, ce manuel donne de brèves notions sur chacune d'elles et en explique le maniement. Indépendamment des deux grandes catégories de documents spécialement consacrées aux affaires religieuses, c'est-à-dire le fonds du Comité Ecclésiastique et le versement du Ministère des Cultes, il passe tour à tour en revue les papiers d'origine politique, ceux qui se rattachent à l'action judiciaire et enfin l'énorme masse des dossiers administratifs.

A la première catégorie appartiennent les minutes des procès-verbaux des assemblées révolutionnaires avec leurs nombreuses pièces annexes; les papiers des Comités constitués auprès de ces assemblées, tel que ceux de Législation, de Constitution, de Division, des Finances, d'Aliénation, des Dons patriotiques et surtout des Rapports et des Recherches; la correspondance des représentants du peuple envoyés en mission dans les départements; les archives des corps politiques qui ont exercé tout ou partie du pouvoir exécutif : Comité de Salut public, Comité de Sûreté générale, Directoire.

Parmi les documents d'ordre judiciaire se rangent les cartons du Tribunal Révolutionnaire et une partie des versements du Ministère de la Justice, auxquels on peut rattacher les papiers du Séquestre.

Quant aux dossiers administratifs qui sont répartis, aux Archives nationales, dans ce qu'on appelle la série F, les plus utiles à consulter ici sont ceux qui proviennent du Ministère de l'Intérieur et de celui de la Police générale. Dans les papiers de l'Intérieur, il y a surtout lieu de noter la volumineuse correspondance entretenue avec les administrations départementales, classée sous la rubrique *Esprit public*, et les dossiers des Bâtiments civils qui contiennent de précieuses indications sur les édifices du culte. Mais le fonds le plus riche au point de vue de l'histoire religieuse est sans contredit celui de la Police générale (série F[e]), où, pour l'époque du Directoire, se traitaient presque exclusivement les affaires ecclésiastiques. Ces importants documents ont été, dans le présent manuel, l'objet d'un dépouillement spécial dont le résultat, classé par ordre de départements, fournit pour chaque région un riche ensemble de renseignements.

Le volume se termine par un bref tableau méthodique qui groupe les indications dispersées dans les différentes notices et signale les séries répondant le mieux aux principales questions susceptibles d'être posées à propos de l'histoire religieuse.

Enfin deux appendices permettent de comparer les anciennes divisions ecclésiastiques de la France avec celles qui furent établies par l'organisation de l'Eglise constitutionnelle.

Le Directeur-Gérant : M. DUNAN.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 8 JUIN 1914

Présidence de M. E. Delaigue

Étaient présents : MM. chanoine Berthoumieu, Besson, Dr de Brinon, Capelin, chanoine Clément, Col, Dunan, Dr Fourny, Gedel, Leutrat, Linglin, Milcent, chanoine Moret, Albert Sarrazin, A. Thonier, Viple.

— Excusé : M. Bidault.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au dépouillement de la correspondance.

— Lettres : de M. Menabrea remerciant de son admission ; — de M. Gravier du Monsseaux attirant l'attention de la Société sur un sceau trouvé à Huriel, décrit par M. Baptiste Thonnié ; — de M. Crépin-Leblond désirant augmenter notre collection de portraits bourbonnais et envoyant une photographie très ressemblante de M. Bertrand, notre vieux et regretté confrère.

— Après avoir exprimé des remerciements à M. Crépin-Leblond au nom de la Société, le Président fait remarquer que M. Besson a proposé naguère de comprendre dans la série des portraits conservés dans nos archives ceux des membres vivants. Une pareille collection fournirait par la suite de précieux documents. M. le Président prie donc M. Besson de vouloir bien, d'ores et déjà, commencer à recueillir le plus grand nombre possible de photographies.

— Ouvrages offerts : par M. de Laguérenne, *Montluçon sous la Terreur* avec un avant-propos de M. l'abbé Limagne. Cette intéressante brochure toute pleine d'humour et de bonhomie montluçonnaise, est le texte d'une conférence faite à Montluçon. Un compte rendu en sera fait par M. Delaigue ; — par M. l'administrateur des

Cahiers du Centre : Quelques nouveaux maîtres, par M. Daniel Halévy. Cet ouvrage contient une étude consacrée à Charles Péguy, originaire de Gennetines ; — par M. Barathon, de Paris, article dans le *Bourbonnais de Paris* sur le tourisme, « les caravanes post-scolaires » et « les abris gîtes d'étapes » ; — par M. Derost, éditeur à Marcigny-en-Brionnais : *Les Allemands en Bourbonnais en 1576*, de M. Gabriel Morand. La chevauchée de l'armée protestante de Condé et des reîtres de Jean-Casimir, prince des Deux-Ponts, qui rejoignent le duc d'Alençon, chef des Malcontents, est décrite avec beaucoup de précision et renferme quantité de détails intéressants.

A propos du nom de notre ancien président, M. le chanoine Clément signale le succès de la conférence faite par M. Paul Morand, à Paris, sur les œuvres de Michel-Ange Slodtz, l'un des ancêtres de la famille Morand, qui eut une grande part à la décoration intérieure de Saint-Sulpice. Le *Journal des Débats* en a publié un compte rendu des plus élogieux.

Mme Philippe Thomas fait don à la Société de la troisième et dernière partie de la *Description géologique de la Tunisie*, œuvre de notre très savant confrère. Le présent *Bulletin* contient le compte rendu de ce remarquable travail par notre confrère M. le chanoine Berthoumieu.

M. Delaigue fait hommage du tirage à part de ses articles sur Scarron et les légendes de Bourbon.

— M. le docteur DE BRINON fait hommage à la Société, au nom de l'auteur, M. le comte de Caix de Saint-Aymour, château de Bouan-sur-Ariège, par les Cabannes (Ariège), d'un travail intitulé : *La Seigneurie de Cires-les-Mello, Oise* (Beauvais, 1914) :

Cires est dans le diocèse de Beauvais, canton de Neuilly-en-Thelle, arrondissement de Senlis. Depuis les Erquery, qui possédaient Cirès au XIIIe siècle, jusqu'aux Montmorency, qui y sont entrés avec le connétable, sous les derniers Valois, et y sont restés deux siècles, M. le comte de Caix de Saint-Aymour nous fait connaître la série des seigneurs qui s'y sont succédé. Au milieu du XVIIIe siècle, les Montmorency sont remplacés par la famille Patu, qui nous amène à la Révolution.

Ce travail ne touche pas directement au Bourbonnais ; mais le Bourbonnais et le Beauvaisis ont eu tant de relations autrefois, que tout ce qui touche cette province nous intéresse par répercussion. D'ailleurs, cette monographie est précieuse à d'autres points de vue. Elle nous

initie aux mœurs féodales. Nous y voyons les moines de Saint-Denis, qui avaient un moulin sur le Thérain, dépendant féodalement de Cirès, obligés d'apporter tous les ans, comme redevance, un plat de loches au seigneur, le jour de la fête locale. Nous y voyons les Dames de Saint-Cyr, qui avaient succédé aux religieux de Saint-Denis dans leurs droits, disputer à M. Patu, conseiller au Parlement, le titre et les droits de seigneur de Cirès. La Révolution vint clôturer le débat, et les Dames de Saint-Cyr furent dispensées d'apporter le plat de loches au seigneur de Cirès.

— M. de Brinon signale également à l'attention de la Société un beau travail sur un personnage historique très remarquable et qui n'est pas étranger au Bourbonnais :

Le comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde (1815-1822), par l'abbé Jacques Moulard, docteur ès lettres. Paris, Ed. Champion, 1914.

Le comte Camille de Tournon est le grand-père de Mme la comtesse Jean de Chabannes la Palice, qui a offert il y a deux ans une gracieuse hospitalité à la Société. L'auteur, en exposant l'œuvre administrative du préfet de la Gironde, fait l'historique de la Restauration; et cet historique, basé uniquement sur des documents authentiques, diffère de la légende qui fait foi dans la presse et dans l'opinion publique. Le gouvernement de la Restauration sort grandi et glorifié de cette discussion loyale, d'autant plus notable qu'elle émane de la plume d'un républicain convaincu.

Dès le premier chapitre, le lecteur est pris par la lutte dramatique du préfet à peine installé avec le général bonapartiste Clausel, maître du Château-Trompette. Grâce à l'habileté, à la décision de l'administrateur, un malheur put être évité. Il faut lire ces pages émouvantes, et celui qui les aura lues ne fermera plus le livre. Un historien comme l'abbé Moulard mérite les encouragements de notre Société. Il a fait œuvre de bénédictin en dépouillant des archives capables de rebuter le plus courageux des archivistes; il a fait mieux encore: il a fait une œuvre de jugement impartial et qui restera comme un des plus précieux monuments sur l'œuvre de la Restauration.

— M. Dunan donne lecture du compte rendu des publications reçues dans le courant de mai :

— *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.* 2e série, tome XIV, 1912, Châlons. — A relever ce curieux passage dans un rapport sur un concours littéraire local : « ... Théodore de Banville considérait la poésie comme une maladie infectieuse. Il accusait les sources murmurantes du Bourbonnais, son pays natal, de lui avoir donné la terrible fièvre... » Et le rapporteur d'ajouter : « Peut-être la poésie est-elle réellement un poison,

puisque, tel un puissant haschisch, elle procure à ses adeptes le rêve et l'oubli... »

Dans le même bulletin : « La Théophilanthropie à Châlons (an VI-an IX) », par J. Berland. A Châlons, un certain nombre de bourgeois révolutionnaires s'étaient fait remettre l'église convertie en temple de la Raison. « Un *adorateur* montait chaque jour en chaire et développait les avantages d'une vie régulière, des actions de bienfaisance et des actes de vertu. Ensuite on chantait des hymnes... » Il faut toutefois se garder de considérer comme inoffensifs ces adeptes naïfs d'une religion sans dogmes. Le fameux conventionnel-évêque Grégoire, parlant précisément des théophilanthropes de Châlons, dit qu'ils étaient « pour la plupart des individus méprisables, effectivement connus pour avoir commis des excès dans la Révolution ». Reconnaissons que si les révolutionnaires de l'Allier commirent bien des crimes, ils nous épargnèrent du moins le ridicule de semblables créations pseudo-religieuses.

— Du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1913, 6e volume, un article très complet sur « l'*Ecole centrale de l'Yonne* », par M. Cestre. Ouverte le 14 messidor an IV (4 juillet 1796), l'Ecole centrale de l'Yonne, destinée à remplacer l'ancien collège, subsista jusqu'au 23 septembre 1804. A cette date, le lycée de Moulins avait déjà remplacé l'Ecole centrale de notre ville, dont l'histoire n'a jamais été écrite, bien que quelques détails aient été publiés de ci de là, notamment par M. Bouchard dans la 2e édition de son *Histoire du Collège de Moulins*.

— *Revue des Etudes historiques*. Paris. 79e année, 1913, 1er et 2e semestres. — Compte rendu, par M. J. Paquier, de l'ouvrage de M. l'abbé Léon Cristiani (de Moulins), « *De Luther au protestantisme. Evolution de Luther de 1517 à 1528*. » « Ce livre, dit M. Paquier, se lit avec grand intérêt. C'est le premier ouvrage qu'un Français ait composé sur Luther d'après les sources tant allemandes que latines. Enfin, M. Cristiani sait voir son sujet de haut, l'encadrer par des vues sur d'autres hommes et d'autres époques, par exemple sur Kant. Son œuvre n'est pas seulement l'œuvre d'un érudit, mais celle d'un historien, et d'un historien philosophe et théologien. »

De la même *Revue*, très remarquable étude de notre confrère, M. Robert Villatte des Prugnes, sur « *les effectifs de la Grande Armée pour la campagne de 1812* ». L'auteur, frappé des différences considérables de chiffres donnés par les écrivains antérieurs sur l'évaluation des effectifs de la Grande Armée, s'est attaché à les relever tous pour les comparer à ceux donnés par les carnets de situation du ministère de la Guerre. Il indique donc, d'après les carnets de situation conservés aux Archives de la Guerre et aux Archives Nationales, quelle était la composition et la répartition de la Grande Armée au 15 juin 1812. D'après ces documents, la composition de la Grande Armée, au 15 juin, aurait été de 592.545 hommes, généraux, officiers et soldats, et de 157.878 chevaux.

Quant aux troupes massées sur la rive gauche du Niémen, le 15 juin 1812, et qui allaient entreprendre la campagne de Russie, le carnet de situation donne 564.408 hommes. Les chiffres des différents écrivains varient de 500 à 600.000 hommes.

Un dernier tableau donne l'évaluation approximative du nombre d'hommes revenus de l'expédition de Russie (non compris les hommes restés prisonniers), et le chiffre est de 111.466 hommes.

« ... Quelle part les Français ont-ils eue dans cette horrible hécatombe ? », conclut M. Villatte des Prugnes. « Les flatteurs de Napoléon ont cherché des consolations en disant que les alliés de la France avaient dans ce sacrifice une plus large part que nous. Fausseté matérielle, car nous avons été pour plus des deux tiers dans cette affreuse hécatombe. Mais, malgré tout, repoussons cette indigne consolation, et tenons pour Français tout allié mort avec nous ! »

— Du *Centre médical et pharmaceutique de Gannat*, du 1er avril 1914, article de M. Delaigue : « Un précurseur de Pasteur. » On est en Albanie, où le voyageur Pouqueville fut envoyé par Napoléon comme consul de France chez Ali de Tebelen, pacha de Janina, « le fameux coupeur de têtes » et prédécesseur d'Essad pacha. Dans son *Voyage en Grèce* (six volumes, chez Firmin-Didot, Paris, 1823), Pouqueville est amené à raconter qu'Ali pacha lui confia en riant la naïveté d'un de ses ministres. Celui-ci ne prétendait-il pas « que la peste se composait d'une multitude d'animalcules qu'on pourrait voir à l'aide d'une loupe, si on en avait une assez forte ». Il était intéressant de relever cette apparition des théories microbiennes que Raspail allait d'ailleurs également préparer.

— *Revue de la Haute-Auvergne*. Aurillac. Quinzième année, 1913, quatrième fascicule. — Très remarquable analyse de l'ouvrage de M. l'abbé Régis Crégut : *le diocèse de Clermont pendant la Révolution*. Clermont-Ferrand, Bellet, 1914. L'auteur de l'article a dégagé de la manière la plus heureuse les vues singulièrement philosophiques et profondes de M. l'abbé Crégut sur les causes générales de la Révolution et leur répercussion sur l'Auvergne. La principale n'est-elle pas « ce qu'on a appelé le *mal de l'époque*, c'est-à-dire le besoin de nouveautés que chacun se forge en dehors des lois de l'expérience et de la tradition et qui dissocie les éléments intérieurs de tous les corps, corps de justice, armée, ordres religieux, le clergé lui-même » ?

« On s'obstine, dit M. l'abbé Crégut, à mettre à nu avec acharnement les défectuosités sociales, à la suite de J.-J. Rousseau, et à croire avec ingénuité que des décrets et des lois suffisent pour rendre les hommes probes, sincères et vertueux. » Et quand il s'agit de légiférer, quels hommes le département du Puy-de-Dôme trouve-t-il ? Couthon, Maignet, de véritables fauves, ou encore Romme, « un taciturne et un sournois, esprit faux et cœur sec ». « La Franc-Maçonnerie, importée d'Angleterre, avait de nombreux adeptes en Auvergne, comme dans toute la France. Chaque localité importante de cette province (Clermont,

Riom, Thiers, Brioude, Saint-Flour, Aurillac) possédait déjà au XVIIIe siècle une ou plusieurs loges. Couthon et Bancal des Issarts appartenaient à la loge Saint-Maurice de Clermont; Gaultier de Biauzat, à la loge Saint-Michel de la même ville; Carrier et Coffinhal faisaient partie de la loge d'Aurillac... »

L'histoire du clergé occupe naturellement une place importante dans le livre de M. l'abbé Crégut. Il relève les listes des prêtres reclus à Clermont de 1792 à 1794, de ceux qui furent conduits à Bordeaux en vertu des arrêtés du département du Puy-de-Dôme, de ceux qui furent condamnés à mort et exécutés, ou déportés et détenus à Rochefort ou à Bordeaux. Sur plus de 2.000 prêtres, le diocèse compta 600 assermentés environ; mais beaucoup se rétractèrent par la suite.

La *Revue de la Haute-Auvergne*, qui avait rendu compte déjà en 1913 du livre de M. l'abbé Crégut sur Mgr Duwalk de Dampierre, annonce un autre travail du même excellent auteur: « Un plan inédit de Clermont, 1790. »

— Dans la *Revue d'Auvergne, publiée par les Amis de l'Université de Clermont* (mars-avril 1914), continuation du travail de M. le sous-intendant Marcheix : « Les prisonniers de guerre autrichiens, hollandais et piémontais dans le département du Puy-de-Dôme, de 1794 à 1796. » « C'est à Aigueperse que fut établi le premier dépôt créé dans le département du Puy-de-Dôme pendant la période révolutionnaire. » C'étaient 109 Hongrois, prisonniers de l'armée du Rhin, d'abord internés à Cusset, et qui arrivèrent le 31 janvier 1794 à Aigueperse. On en avait laissé une quarantaine d'autres à Gannat... »

« ... Cependant, le 23 février, 31 des prisonniers d'Aigueperse, y compris deux femmes et un enfant, furent renvoyés à Cusset pour y être employés à des travaux publics. Ils n'en revinrent qu'à la fin de juillet... »

« Clermont, dit encore M. Marcheix, reçut à peu près à la même époque des prisonniers venant également de l'Allier. » C'étaient 118 Hollandais pris à Menin le 13 septembre 1793...

Le Conseil général de la commune s'enquit aussitôt, « attendu que les travaux sont urgents et que la guerre a enlevé beaucoup d'ouvriers », de faire un relevé des professions de tous les prisonniers. — Un peu plus tard, un membre, « observe que parmi les prisonniers hollandais il y a de bons ouvriers, qui jusqu'à présent n'ont été donnés qu'à des aristocrates et qui ne prennent là que de très mauvais principes. » Le Conseil, considérant, « combien il est important que ces prisonniers soient instruits des droits imprescriptibles de l'homme, arrête qu'ils ne seront donnés à l'avenir qu'à des patriotes ».

Il fallait veiller d'ailleurs, car « des filles de mauvaises mœurs soufflaient par leurs discours empoisonnés le feu de la contre-révolution dans l'âme de ces prisonniers », et, ce qui n'était pas moins grave, leur procuraient (*sic*) aussi des maladies contagieuses.

Enfin, Riom reçut aussi, en mars 1794, environ 270 prisonniers autri-

chiens, dont 4 cependant avaient été laissés chemin faisant à l'hôpital de Moulins...

— *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique*. 1913, n°s 1 et 2. — A la séance du Comité, le 10 février 1913, M. Elie Berger, rendant compte d'une communication de M. Flament, encore archiviste de l'Allier : « *Un mandement inédit d'Innocent IV* (*20 avril 1245*) », concluait que ce travail méritait sous tous les rapports d'être publié dans le *Bulletin*.

On nous permettra de l'analyser de façon un peu étendue, à cause de l'importance qu'il présente en particulier pour l'histoire de Montluçon.

Dans l'enceinte du vieux château de Montluçon, sur les substructions duquel le duc Louis II construisit celui que l'on voit encore aujourd'hui, rappelle d'abord M. Flament, il y avait une chapelle de Saint-Bonnet. (*Capella, sita intra fortaliciam castri predicti*, dit le mandement du pape Innocent IV.) Les seigneurs de Montluçon (depuis 1242, c'était Archembaud VII, fils de Guy de Dampierre, lequel avait reçu Montluçon en augmentation de fief des mains de Philippe-Auguste, en 1202-1203) avaient établi des prêtres dans leur château.

« Ces prêtres, dit M. Flament, exerçaient dans la chapelle du château le service divin avec toutes ses obligations, y administraient les Sacrements, y compris le Baptême..... et ils avaient certainement des paroissiens en dehors de l'enceinte de la forteresse, la lettre pontificale le dit en propres termes. C'est même cette circonstance qui les conduisit à s'adresser au pape, à la fin de 1244 sans doute, pour obtenir l'autorisation de bâtir au-delà des murs une chapelle avec cloches, où ils pussent célébrer le culte en présence de tous leurs paroissiens de l'extérieur, auxquels l'enceinte du château paraît avoir été, sinon interdite, du moins difficilement franchissable aux heures des offices : « *Quia ad capellam ipsam, utpote sitam intra fortaliciam domini castri predicti, una cum parrochianis suis nequeunt horis debitis convenire...* »

... Innocent IV était à Lyon. « Par mandement du 20 avril 1245, adressé à l'archevêque de Bourges, il autorisa celui-ci à accorder aux prêtres et clercs du château de Montluçon, ainsi désignés pour les distinguer de ceux des prieurés de Notre-Dame et de Saint-Pierre de la même ville, la faculté de construire une chapelle en dehors de la forteresse, d'y exercer le culte et d'y avoir des cloches. » ... En octobre 1250, Philippe, archevêque de Bourges, vidimant la lettre pontificale, confirma l'autorisation qu'elle contenait et y joignit celle de constituer des prébendes dans la nouvelle chapelle, qui fut l'église de Saint-Nicolas.

« L'original de la lettre d'Innocent IV n'existe pas... et le mandement de l'archevêque de Bourges, la confirmant, la complétant et la vidimant en 1250, est le seul document qui nous en ait conservé le texte... » — Ce mandement, conservé aux Archives départementales de

l'Alllier, série G, fonds du chapitre collégial Saint-Nicolas de Montluçon, est une pièce sur parchemin de o m. 152 de hauteur sur o m. 220 de largeur.

M. Flament ajoute, en terminant, que le document « n'est à vrai dire ni inconnu, ni inédit », « que l'*Ancien Bourbonnais* le cite, ainsi que quelques historiens montluçonnais modernes, tels que MM. Edouard Janin et Henry de Laguérenne »; mais que, pour qu'on eût un texte réellement exact, il lui a paru utile de le rééditer.

— A propos du passage du compte rendu relatif aux prisonniers de guerre internés en Auvergne, M. Delaigue fait observer que le sort des prisonniers de guerre détenus à Moulins était pitoyable. Parqués aux Chartreux, laissés sans nourriture et sans vêtements, ils s'enfuyaient dans les campagnes, semblables à des bêtes féroces.

— M. le chanoine MORET signale la découverte qu'il vient de faire au château de la Crète, à Audes, d'une verrerie royale, où travaillaient des ouvriers hollandais, sous la direction d'un certain comte de Ruppelmonde (vers la fin du règne de Louis XIV). Cette verrerie royale n'était d'ailleurs pas la seule en Bourbonnais, ajoute M. le chanoine Moret, puisqu'on en comptait huit, notamment à Champroux, Vaumas, Chaveroche, Saint-Nicolas-des-Biefs, etc.

Notre confrère nous annonce la découverte faite à Champroux, par Mme la comtesse de Waldner, d'une pièce de verrerie curieuse : une coupe de verre en état complet de conservation.

— M. VIPLE informe la Société qu'à Bègues, M. Guillon s'est occupé surtout de l'enceinte vitrifiée de l' « oppidum » avec le concert et l'appui de M. Déchelette. La vitrification devait être artificielle puisqu'on a retrouvé des fours dans l'enceinte. Un rapport a dû être envoyé au ministère de l'Instruction publique et la Société sera avisée prochainement des résultats obtenus.

— M. le Dr DE BRINON fait la communication suivante sur Berwick :

Dans le numéro du 20 avril 1914, j'avais posé la question suivante :
« Epitaphe et portrait du maréchal de Berwick.

« 1° Au cours des recherches sur le lieu de naissance de Berwick, j'ai été amené à me demander s'il n'existait pas une épitaphe du maréchal. On ne connait ni l'épitaphe ni le lieu de sépulture. Quelque confrère pourrait-il me mettre sur la voie ? »

« 2° J'ai sous les yeux trois portraits gravés du maréchal. Les deux premiers, non signés, paraissent être des épreuves différentes de la même planche. La figure est dans un cadre ovale de 7 c. 50 mm. sur 6 c. 2 mm., et l'inscription porte : « Jacques Fitz-James, maréchal de

Berwick, né à Moulins le 21 août 1670, tué à Philipsbourg le 12 juin 1734. »

« Le troisième est signé : Van Vangelisty, sculpt., 1776.

« Pourrait-on savoir où se trouvent les tableaux, s'ils portent des inscriptions et lesquelles ? »

Dans le numéro du 31 mai 1914, je trouve la réponse suivante :

« A l'exposition rétrospective des armées de terre et de mer, en 1900, figuraient deux portraits du maréchal de Berwick. (Catalogue officiel, p. 18, nos 55 et 56.)

« 1° Représenté jeune. En armure. De face. A mi-jambes. Tenant un bâton. Appartenait à la collection de M. le duc de Fitz-James.

« 2° Représenté vieux. Esquisse poussée. En perruque. En cuirasse. De trois quarts vers la gauche. Portrait par Largilière. Appartenait au musée de Nîmes.

« Pierre Drevet a gravé un portrait de Berwick. (Cf. Avezac-Lavigne, *l'Histoire moderne par la gravure*, p. 18.)

« Dans la collection Hennin, on trouve les deux estampes suivantes :

« N° 7.126. Victoire remportée par Berwick sur les alliés à Almanza. P. Schenck exc. Amsterdam P. C.

« N° 7.252. Bataille de Conflans, gravure anonyme, au haut de laquelle se voient les portraits dans les médaillons du comte de Thann, de Victor-Amédée duc de Savoie et du maréchal de Berwick. (Cf. Duplessis, *Inventaire de la collection Hennin*, p. 435 et 451.)

« C. Dahais. »

— M. Dunan donne lecture d'une lettre de Mme Saar-Fourchault, qui a fait demander sans obtenir de précision, malheureusement, des renseignements à M. Winston Churchill sur le lieu de naissance de Berwick. Le correspondant anglais a fait observer que M. Winston Churchill ne descend pas en ligne directe du duc de Berwick et que son aïeul direct est le duc de Marlborough, oncle du duc de Berwick.

— M. le chanoine Clément signale les travaux de deux jeunes Moulinois exposants à Paris : 1° M. Pierre Mouret, titulaire du legs Robichon, est l'auteur d'un travail sur l'église de Souvigny, plan par terre, coupes et vue cavalière ; somme toute, une étude approfondie et complète du monument ; 2° M. Marcel Génermont, auteur d'un projet de construction très remarquable du château de Châtelus, commune de Bayet, pour M. Jean des Ligneris.

— Notre confrère nous entretient de l'étude entreprise par M. le chanoine Reure et consacrée aux événements notables qui ont eu pour théâtre la route de Paris à Antibes. Il retrace en quelques mots

le passage de la princesse de Piémont et de saint François de Sales à travers le Bourbonnais, en octobre 1619, à Moulins et à Varennes-sur-Allier.

— Notre curiosité est tenue en éveil par la vue des photographies prises par M. Scharlowski au cours de la dernière excursion.

— M. le chanoine Clément fait circuler un curieux martyrologe imprimé à Anvers : *La légende des Saints*, chez Hendrick et Cornelis Verdussen. Le texte, en langue flamande, a pour auteurs les Pères Ribadineira et Rosweyd, de la S. de J.

— M. BESSON exprime le vœu qu'une somme d'argent soit consacrée annuellement à l'achat d'objets intéressant le Bourbonnais. Il demande aussi le classement des statues anciennes décorant les façades de certains vieux logis. Ces deux projets sont renvoyés à l'examen du Conseil d'administration.

— M. COL fait circuler la photographie de la statue en faïence de saint Jean, dont il a été question lors de la précédente séance. On sait que cet objet d'art est une œuvre de la céramique moulinoise.

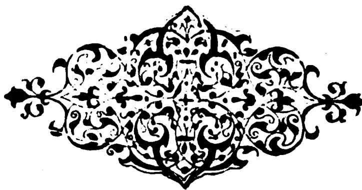
— M. Delaigue donne lecture de l'article nécrologique consacré à la mémoire de M. Jules Roy et qui est inséré dans le présent numéro.

— M. l'abbé AUZEL, présenté à la dernière séance, est admis au nombre des membres titulaires.

— M. MICHOT, professeur de dessin au lycée de Moulins, est présenté comme membre titulaire par MM. Capelin, Delaigue et Dunan.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 25.

E. C.





L'ABBAYE DE SAINT-LÉGER D'ÉBREUIL

(*Suite*)

23° *Bardonius.*

Il renouvela le terrier. Il est question de lui en 1401 et 1408 (1).

24° *Pierre III, de Chaslus.*

Il prêta le serment à Martin Gouge, évêque de Clermont, le 26 mars 1419 (2).

Son nom est également mentionné dans l'inscription murale dont il est question plus haut (3).

Il appartenait à une famille originaire d'Auvergne venue ensuite en Combraille. Le 6 juin 1430, il assista au contrat de mariage d'Alix de Chalus avec Philibert de Durat.

Il revisa le terrier de Rochefort et mourut en 1434 (4).

25° *Pierre IV de la Rochebriant.*

Il fut élu et confirmé le 25 février 1434 (5).

Il séjourna plusieurs années en Italie, et se démit de son titre en faveur de son frère (6).

26° *Michel de la Rochebriant.*

L'abbaye lui fut conférée, en vertu d'une bulle du pape Nicolas V, du 28 novembre 1443, sous la réserve d'une pension viagère à servir à son prédécesseur (7).

(1) Il ne figure pas sur la liste de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369, « *ex archivo eccl. Clarom.* ».

(3) Voir *supra*, page 9.

(4) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 43.

(5) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(6) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 43.

(7) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 43 ; d'après un manuscrit appartenant à M. du Ranquet.

Il était encore abbé en 1467 (1).

27° *Jean II, de Josnac.*

Originaire de Limousin, il était abbé en 1472 (2).

28° *Guillaume d'Aubière.*

Il fut nommé abbé en 1483 (3).

Il appartient à la famille d'Aubière, qui contracta plusieurs alliances avec des familles de la région d'Ebreuil, et dont la dernière héritière épousa un de Montmorin, seigneur de Nades.

29° *Jean III Petit-Dé.*

Il appartenait à une très ancienne famille de Moulins, qui a tenu dans cette ville un rang considérable aux XV[e] et XVI[e] siècles.

Né vers 1400, il fut curé et recteur de Roanne en 1423. Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte du Forez, le fit conseiller, puis le nomma maître de chœur et chanoine de la collégiale de Montbrison. En 1469, il le fit nommer doyen de la cathédrale de Clermont, puis en 1474 abbé commendataire d'Ebreuil et de Saint-Genest de Thiers. Il fut élu évêque de Mende le 24 mai 1474. Le 16 janvier 1475, le roi le nomma lieutenant-général au pays de Languedoc, en l'absence du duc de Bourbon, gouverneur.

Il mourut en 1478 (4).

30° *Pierre V de l'Espinasse.*

Il fut élu abbé, le 28 juillet 1478 (5).

La famille de l'Espinasse, originaire du château de l'Espinasse en Forez, était une maison de très ancienne chevalerie et même de noblesse féodale. Jean de l'Espinasse épousa, par contrat du 29 mai 1425, Blanche Dauphine d'Auvergne, qui lui apporta Saint-Ipize, Combronde, et le Chatelard, près Ebreuil. Il eut un grand nombre d'enfants parmi lesquels Pierre, abbé d'Ebreuil (6).

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *ex tabul. episc. Claromont.* ».

(2) Il ne figure pas sur la liste de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44. *Antiquités de l'Aquitaine*, tomes II et III.

(3) Il ne figure pas dans la liste de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 43.

(4) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44. Archives départementales de l'Allier, Collection Des Gozis, dossier n° 4619.

(5) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *de cujus nobili genere vide Baluz. hist. dom. Arvern., lib.* 3, p. 233 ».

(6) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 44.

31° *Jean IV de Tournon.*

En 1493, il conféra une prébende à l'église de Vollore, diocèse de Clermont (1).

On ne le retrouve plus après 1499 (2).

32° *François de Tournon.*

Né à Tournon en Vivarais (Ardèche), en 1489 ; à 12 ans il était chanoine de Saint-Antoine en Dauphiné ; à 20 ans, abbé d'Ebreuil ; à 25 ans, abbé de la Chaise-Dieu ; à 28 ans, archevêque d'Embrun ; à 41 ans, cardinal.

A tout cela il joignit les archevêchés de Bourges (1525) et de Lyon (1551), les évêchés d'Auch (1537), de Sabines (1550), d'Ostie, de Velletri (1560).

Il aurait fait élever le chœur de l'église d'Ebreuil en 1510 (3).

Il dut renoncer à l'abbaye avant 1526.

En politique, il joua un rôle important. Il fut gouverneur de la province d'Auvergne. En même temps, François I[er] lui confia diverses ambassades en Italie, en Espagne, en Angleterre. A la mort de ce roi, il était tombé en disgrâce, puis envoyé à Rome, où il resta huit ans. Il rentra en France en 1555.

Envoyé de nouveau à Rome, il faillit devenir pape en 1559, à la mort de Paul IV. Il fut doyen du Sacré-Collège. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé, le 22 avril 1562.

33° *Jean V de Menade.*

Il est fait mention de lui en 1526 (4).

34° *Gabriel de Chauvigny de Blot.*

Il était abbé en 1530 (5). Il est fait mention de lui en 1545 et 1546 (6). Il était fils de Gilbert de Chauvigny de Blot, chevalier, baron de Blot, seigneur du Vivier, Saint-Gal, Salpaleine, etc., et de Catherine Le Loup de Beauvoir.

Il se démit en 1552 en faveur de son neveu.

35° *Georges de Chauvigny de Blot.*

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(2) Baluze, *Histoire de la Maison d'Auvergne*, tome I, p. 232.

(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(4) Il ne figure pas sur la liste de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 45.

(5) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 45.

(6) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369 ; « *ex charta Mauziacensi, et ex charta archivi episcopalis Claromont.* ».

Successeur immédiat du précédent (1). Il fut abbé de 1552 à 1573 (2). Il mourut en 1573.

Il était fils de Antoine de Chauvigny de Blot, seigneur du Vivier et de Françoise du Gué de Percenat.

36° *François II Boyer.*

Nommé sur le conseil des religieux par une bulle du pape Grégoire XIII, du premier jour des nones de février 1574 (3).

Il vivait encore en 1585 (4).

37° *Jean VI de Montmorin.*

Il fut nommé en 1585 (5).

La famille de Montmorin possédait le Chatelard, près Ebreuil.

38° *François de la Rochefoucauld.*

Evêque de Clermont de 1584 à 1607.

Deux baux de ferme, conservés dans le chartrier de l'abbaye, établissent qu'il était abbé en 1594 (6).

Fils de Charles, comte de Randan, il fut un ligueur ardent et même fanatique.

Il décéda en 1645, âgé de 87 ans.

39° *Hilaire Giraud.*

Il est fait mention de lui le 10 septembre 1596 (7).

40° *Jean VII Cybert.*

Il était abbé en 1605 et en 1623 (8).

41° *Charles Charretier de Rouvignac.*

Il était fils de Pierre Charretier, seigneur de Rouvignac, venu d'Alais en Languedoc, à la suite du mariage de Charles de Valois, vers 1592, et qui acheta en 1623 les terres et seigneuries de Rochefort et de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Conseiller et aumônier du roi, vicaire général de Louis de Valois,

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.
(2) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 45.
(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.
(4) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 45.
(5) Il ne figure pas sur la liste de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 45.
(6) Il ne figure pas sur la liste de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 45.
(7) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.
(8) Il ne figure pas sur la liste de la *Gallia Christiana*. Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 46.

abbé de la Chaise-Dieu, il fut nommé abbé régulier le 30 juillet 1624, et reçut la bénédiction le 24 novembre suivant dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Amable de Riom de Jacques d'Estaing, évêque de Clermont, assisté de Jean de Combes, doyen de l'église de Riom, et de Jacques Desmons, prieur de Saint-Jean de cette même ville (1).

42° *Pierre de Combes.*

Né à Riom le 20 janvier 1631, fils de Gabriel de Combes, premier président de la Cour des Aides de Montferrand, et de Philiberte Charretier de Rouvignac, il était neveu du précédent abbé. Il fut élu en 1658 et mourut en 1687 (2).

N. du Val.

La *Gallia Christiana* l'indique abbé d'Ebreuil en 1670 et 1680 (3). Cependant d'autres documents établissent que l'abbé de Combes est resté abbé sans interruption jusqu'en 1687. C'est ainsi qu'il figure encore dans les provisions de l'office de sacristain délivrées à Jean Faure le 19 mars 1687 (4).

43° *Louis I de Pestivien de Cuvilly.*

Il appartenait à une famille originaire de Bretagne, mais fixée depuis plusieurs siècles en Picardie. Il était religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, lorsqu'il fut nommé abbé d'Ebreuil par le roi, le 15 août 1687. Cette nomination fut confirmée par une bulle du pape Innocent XI des Kalendes de novembre 1687.

Louis de Pestivien de Cuvilly reçut la bénédiction le 17 octobre 1688, en l'église du collège de Cluny à Paris, de Louis-Marcel de Cœtlogon, évêque de Saint-Brieuc, assisté de Laurent Lempereur, grand-prieur de Cluny, et de Louis Méchet, abbé de La Charité (5).

Il permuta, le 23 mars 1693, avec Laurent Lempereur, qui lui abandonna son grand-prieuré de Cluny avec une pension de 500 livres en plus. Le brevet royal fut décerné le 22 avril suivant.

Sans attendre les autres formalités, Laurent Lempereur s'installa

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.
(2) *Id.* Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 46.
(3) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.
(4) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 33.
(5) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369. — Philippe Tiersonnier, « Notes sur Louis de Pestivien, abbé d'Ebreuil », *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1904, p. 228.

à Ebreuil et y fit acte d'autorité ; c'est ainsi qu'en 1694, il consentit un contrat au curé de Saint-Gal, relatif à une pension congrue.

Pendant ce temps, le 4 septembre 1693, de Cuvilly échangeait de nouveau Cluny avec de Nangis, prieur de Longneau, ordre de saint Benoît, diocèse de Beauvais. Mais Rome refusa d'expédier les provisions, et un arrêt du Grand Conseil du 29 avril 1695, contraignit les trois titulaires à rentrer dans leurs bénéfices respectifs.

De Cuvilly se démit en 1716.

44° *Etienne de Montsaulnin de Fontenay.*

Fils de Claude, baron de Fontenay, et de Catherine Heurtaud, il était né au château de Fontenay, dans le Berry.

A 16 ans, il entra au monastère de Saint-Gond (1), et fut successivement sacristain dans ce monastère, sacristain dans celui de Saint-Christophe en Halate (2), chambrier dans celui de Menat (3).

A la démission de Louis de Pestivien de Cuvilly, il fut nommé abbé d'Ebreuil, par une cédule royale du 17 avril 1716. La bulle de nomination délivrée par Rome, conservée aux Archives départementales de l'Allier, est datée de 1719. Elle fut enregistrée au Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Clermont, le 6 mai 1720 (4).

Il possédait en même temps les prieurés de Saint-Palais, diocèse de Bourges, et de Saint-Urain-des-Bois, diocèse d'Auxerre (5).

Il mourut à Branssat, chez messire Seymin, le 30 septembre 1735. Un moine de l'abbaye vint chercher le corps pour l'inhumer à Ebreuil (6).

45° *Jean-Baptiste Massillon.*

Né à Hyères, près de Toulon, prêtre, licencié, archidiacre de Mauriac, chanoine de la cathédrale de Clermont, et vicaire général de ce diocèse, il était le neveu de Massillon, le célèbre prédicateur évêque de Clermont Il fut nommé abbé commendataire par brevet du roi du 23 décembre 1735, confirmé par une bulle de Clément XII

(1) Saint-Gond (Marne), abbaye de bénédictins, fondée en 1142, réduite dans la suite à l'état de simple prieuré.

(2) Saint-Christophe en Halate (Oise), prieuré.

(3) Menat (Puy-de-Dôme), abbaye bénédictine.

(4) Archives départementales de l'Allier, H.0989.

(5) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.

(6) Grégoire, « Excursion dans le canton de Saint-Pourçain, 1900 ».

des nones de mars 1736, et prit possession de son bénéfice le 9 juin suivant (1).

Il mourut, à l'âge de 33 ans, tué paraît-il par la chute d'une poutre qui se détacha d'un bâtiment que l'on réparait dans le couvent, le 5 décembre 1743. Il fut inhumé le lendemain dans l'église abbatiale (2).

46° *Jacques-François-Paul Aldonce de Sade.*

Né à Avignon en 1705, il appartenait à une vieille famille de cette ville, qui fut longtemps investie de charges municipales. Un de ses ancêtres, Hugues de Sade, syndic d'Apt en 1348, avait épousé en 1325 la belle Laure de Noves, immortalisée par Pétrarque.

On lui doit comme œuvres : *Remarques sur les premiers poètes français et les troubadours* (1764), et *Mémoire pour la vie de François Pétrarque* (1767).

Il fut nommé abbé d'Ebreuil par brevet du roi du 26 janvier 1744, confirmé par bulle du pape du 7 décembre 1744, et installé le 24 janvier 1745.

En 1755, il acheta le château et le domaine de la Grave à Marie-Suzanne de la Grave et à sa mère, veuve du sire de la Grave. Mais il mena une vie si dissipée qu'il contracta nombre de dettes et vit saisir ses biens et ses revenus. Il fut exproprié à la requête d'un nommé Masson, dit l'Américain, voyer général.

Il se retira dans son château de Saumave, près d'Avignon, où il mourut le 4 janvier 1778.

47° *Louis-François de Montaut.*

Prêtre du diocèse de Paris, aumônier de quartier du comte d'Artois, il fut nommé abbé par brevet royal du 22 mars 1778, confirmé par une bulle du pape Pie VI, du jour des ides d'avril 1778 (3).

Il mourut, le 4 septembre 1779, emporté jeune encore par une maladie contagieuse (4).

48° *Jacques-Marc-Antoine Maluet de Lupcourt.*

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Insinuations ecclésiastiques, registre 109, p. 180 et 203.

(2) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 4. Archives communales d'Ebreuil. Registres paroissiaux.

(3) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Insinuations ecclésiastiques, registre 168, p. 120.

(4) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 51.

Nommé le 26 septembre 1779, il démissionna au commencement de 1780 (1).

49° *Philibert-Nicolas Hemey d'Auberive.*

Cadet de 15 enfants, il était né en 1739 à Châlons-sur-Marne. Vicaire général de Mgr de Marbœuf, évêque d'Autun, il fut nommé abbé le 12 mars 1780.

Lorsqu'éclata la Révolution, l'abbé Hemey vint à Ebreuil, qu'il quitta en décembre 1791, ou en janvier 1792, pour se réfugier en Suisse. Il revint plus tard à Paris, où il vécut plusieurs années, et mourut le 10 octobre 1815, âgé de 75 ans (2).

* * *

Le monastère de Saint-Léger ne dut jamais abriter un grand nombre de religieux.

Il y avait sept offices claustraux, qui étaient à la collation et à l'entière disposition *(ad collationem et omnimodam dispositionem)* de l'abbé :

Le doyen (*decanus*), le chambrier (*camerarius*), l'aumônier (*eleemosinarius*), le cellerier (*cellerarius*), le sacristain (*sacrista*), le réfecturier (*reffectuarius*), le chantre (*cantor*).

Pendant le régime de la commende, l'un des religieux prenait le titre de prieur claustral.

Primitivement l'abbé était choisi par les religieux et consacré par l'évêque de Clermont. Les papes Paschal II et Adrien IV ont soin de le préciser en termes formels : « Lorsque tu reposeras dans la tombe et tes successeurs également, notre volonté est que nul, en ce lieu ne s'impose, par artifice ou par violence, pour remplir les fonctions d'abbé, et qu'on ne puisse voir investi que celui choisi par les frères, soit à l'unanimité, soit à la majorité, selon la crainte du Seigneur, la règle de Saint-Benoît, pour être ensuite consacré par l'évêque de l'Auvergne. »

Mais avec les siècles, les bénéfices ecclésiastiques constituèrent une fortune considérable sur laquelle la royauté et la papauté cherchèrent à mettre la main. C'était un trésor immense de faveurs à distribuer dont elles se disputèrent alors la disposition (3).

(1) Abbé Boudant, *Histoire d'Ebreuil*, p. 51.

(2) Idem, *Ibid.*

(3) Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, pages 632 et suivantes.

Dès le XIIIe siècle, et surtout au XIVe, la papauté empiéta largement dans les monastères sur le droit des élections par les réserves tantôt spéciales, tantôt générales, et par les règles de la chancellerie apostolique, qui se codifièrent peu à peu du pontificat de Jean XXII à celui de Nicolas V (1316-1447).

La première de ces règles réserve au pape toutes les églises épiscopales et toutes les abbayes d'hommes dont le revenu dépassait 200 florins.

Ces empiétements du pouvoir pontifical ne se produisirent pas sans soulever des résistances. La pragmatique sanction de 1439 rétablit la liberté des élections ecclésiastiques, mais elle ne fut jamais régulièrement ni très sérieusement appliquée. Le pouvoir royal tenait moins à rendre l'autonomie aux églises locales qu'à mettre la main sur la collation des bénéfices. La plupart du temps, le roi et le pape s'entendaient lorsqu'il s'agissait de la nomination d'un évêque ou d'un abbé. Le roi laissait faire l'institution par le pape ; mais celui-ci nommait le candidat que le roi désignait.

Le concordat de 1516 ne fit que consacrer en droit ce système. Les élections furent supprimées ; la nomination appartenait au roi, la provision et l'institution étaient réservées au pape.

Le roi avait désormais la pleine et libre disposition des bénéfices ; ils devinrent la proie des fils de familles nobles, ayant des appuis à la Cour. Sous le régime de l'élection et même sous le régime de la collation consistoriale, les hommes de grand talent entrés dans l'Eglise avaient pu s'élever aux plus hautes dignités, quelle que fût leur origine. Sous le régime du concordat, il fallait avoir des attaches à la Cour et approcher du ministre qui tenait à sa disposition la « feuille des bénéfices ».

(A suivre.) JOSEPH VIPLE.





Note sur un Manuscrit inconnu

DE LA « DESCRIPTION GÉNÉRALE DU BOURBONNAIS »

DE NICOLAS DE NICOLAY

Lorsqu'il publia en 1889 son édition de Nicolay, M. Vayssière ne connaissait que quatre manuscrits de la *Description générale :* l'un de la fin du XVIe siècle, à la Bibliothèque Mazarine, à Paris ; les trois autres, du XVIIIe siècle, à la Bibliothèque Nationale, à la bibliothèque de Moulins, et à la bibliothèque de la Société d'Emulation de l'Allier.

Je viens de trouver un cinquième exemplaire chez la descendante d'une des plus anciennes familles de Gannat. Mlle Tavernier m'a, en effet, très aimablement communiqué — et je la prie d'agréer tous mes remerciements, — un manuscrit, sans nom d'auteur, trouvé par elle dans un grenier, dans lequel il m'a été facile de reconnaître la *Description générale* de Nicolay.

C'est un manuscrit d'une écriture du XVIIIe siècle (après 1753, comme nous le verrons tout à l'heure), de format petit in-4°, dont les dimensions sont 0,22 sur 0,17 et de 202 pages. Les pages de 1 à 199 sont seules numérotées. Il est perdu d'humidité : en certains endroits (p. 1-8, 95, 197 ssq.), la moisissure a fait trou, faisant disparaître d'importants fragments de texte ; en d'autres, elle a tellement couvert l'écriture qu'il est très difficile de lire (p. 107-109, 114). Il est divisé en 114 chapitres ; le rôle des abbayes, qui suit, n'est pas numéroté, ce qui porterait le chiffre à 135.

L'édition Vayssière comprend 137 chapitres, plus le *Rôle des abbayes* numéroté 138 à 158. Dans le manuscrit, il ne manque que cinq chapitres, et encore l'un d'eux y figure pour mémoire ; ce sont ceux

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU BOURBONNAIS



Cliché Pirou

Claude-Jules-Victor ROY

1844 - 1914

qui dans l'édition traitent : de la *noblesse* [ch. v], de l'*église* [ch. vi. *Ce dernier figure dans le ms. sous le n° XIII*], de la *justice* [ch. vii], de la *politique* [ch. viii] et enfin de *l'ordonnance du roi Saint-Louis sur le fait et règlement de la justice et police du royaume.* Ils devaient figurer dans le ms. sur lequel a été copié le manuscrit Tavernier, sous les numéros XIV à XVII, laissés en blanc. La différence dans le nombre des chapitres tient seulement à ce que certains, séparés dans l'édition, sont réunis, sous le même numérò, dans le manuscrit (par exemple pour Souvigny, Billy, etc.). Le n° LXI manque dans le manuscrit, sans que l'on puisse constater de lacune en collationnant avec l'édition.

Malgré des fautes de lecture évidentes en quelques endroits (1), ce manuscrit est plus correct que ceux qui ont été consultés par Vayssière. Ainsi, tous portent (Ed., 31, ligne 2) sur la *Besbre* : Chateldon, et notre manuscrit donne la bonne leçon : *Chatelmontagne ;* les noms du Jolain, du Mourgon, de l'étang de *Ternaud* (p. 89), beaucoup de noms de lieux, sont mieux orthographiés ; des passages omis dans l'édition se retrouvent intégralement.

Ed., page 32. — *Scioule est un assez beau fleuve ne portant bateaux, lequel prend sa source à deux lieues au dessus de Pontgibaud, ville d'Auvergne, descend entre montagnes à Jozerand, etc... et autant abbondant en qualité et quantité de poisson que Loire et Allier.*

Ed., p. 33. — « *Limos... étang de la Salle à la chaussée duquel étoit au commencement un moulin, paroisse de la Feline, etc... et là passe sous un beau pont de pierre à deux arches au milieu desquels est un angle bien utile pour la défense dud. pont contre la trop grande rapidité de l'eau au tems des inondations, et puis suivant son cours après avoir pris le surnom de Gadouet par vallées obliques passe sous le château de Montfan, etc... Saint-Pourçain dont elle arrose les murailles qui sont à main senestre, et après avoir fait tourner les roues des moulins de Charendon, Bransat et du Moulin brûlé près S. Pourçain, se jette dans Scioule.* »

Soucy, petit ruisseau... *appelée de Sercines* (2)... *moulins du chastel* (3) *de de Moret.*

(1) Notamment dans ce qui concerne les événements de Decize.
(2) Ed. : *Sercigny.*
(3) Ed. : *chastelain.*

Ed., 35. — *Cher... Ledit fleuve est très impétueux et dangereux quand il se desborde, et beaucoup plus que Loire .. si violent qu'un fort* et vigoureux cheval (1) *ne peut*, etc.

Certains *flumisseaux*, qualifiés de fleuves dans l'édition, n'ont que l'épithète de *ruisseau*, — qui leur convient mieux, — dans le manuscrit Tavernier : *Tesche, Sarcet, Chausne*.

En ce qui concerne les cours d'eau, le manuscrit présente quelques variantes. Ainsi, pour l'Allier [Ed., 30], après le passage à Abrest, il porte : « *... et suivant son chemin passe sous le pont de Vichi et visite les villes de S. Germain des Fossés, Billy, Varennes, Contigni, Monetay. Chatel-de-Neuvre et Bessai, puis saluant Moulins où il se montre large et superbe, à cause du grand abord* (2) *de toutes marchandises qui le montent et descendent de toutes parts...* Aux lignes relatives à la Besbre [Ed., p. 31] il ajoute : « *il abonde en truites tant saumonées qu'autres* », pour la Bouble, c'est un fleuve ravissant *qui prend son origine d'une fontaine à la montagne, de la paroisse de...*, etc. S'il manque dans le manuscrit deux ruisseaux : *la Burge* et *l'Aumance*, par contre il s'en trouve trois omis dans la publication Vayssière.

1° Entre la Sioule et la Bouble [ms., p. 9], *le Pallon, qui est un petit ruisseau qui prend sa source à la fontaine appelée des lapins, en la paroisse de Barberier Persennat au dessous du château de Charbonnières, passe auprès de l'église de Barberier après avoir fait moudre un moulin appellé Cacherat au dessus duquel étoient deux étangs, s'écoule le long des prés de lad. paroisse et se jette dans Sioule où il perd son nom.* »

2° Après *le Sarcet* [ms., p. 11] : « *Chillon est un petit ruisseau qui prend son origine dans les bois de Chenillac et passe entre les paroisses de Cesset et Bransat sous l'église et se jette dans Limos, appelé vulgairement Gadouët, près la croix Materat de lad. paroisse de Bransat. Ledit ruisseau connu sous le nom de ris Chillon est abondant en écrevisses et très dangereux quand il y a des crues d'eau par les ravages qu'il fait dans les terres labourables et les prés qu'il comble de sable.* »

3° Après l'Andelot [page 15 du ms.] : « *Beron* est un petit ruisseau très dangereux quand il déborde, et prend sa source en la paroisse de Cognat, passe sous le château de Vendat, descend à Char-

(1) *Ces trois mots manquent dans* Ed.

(2) Ed. : *apport*.

meil où il fait moudre un moulin, passe sous le château dudit Charmeil et va se rendre dans Allier. Il abonde en écrevisses, truittes et autres poissons. »

Dans le nombre des feux, dans les chiffres des charges, le manuscrit semble plus exact que les autres. Voici ceux donnés par le ms.

[Ed., p. 52]. Saint-Bonnet, 130 feux ; Chevagnes, 34 ; St-Pourçain-sur-Besbre, 37 ; Thiel, 99 ; Garnat, 19 ; Vitri, 15 ; Lesne, 6 ; Pierrefitte, 119.

[Ed., p. 54.] Paroisses au diocèse de Nevers : *Dornes* manque dans le ms., mais à la place il y a : « *Fleuri-sur-Loire*, chateau, justice, contenant pour le Bourbonnais 27 feux. » Saint-Symphorien, 66 ; Vaucombrai, 27.

[Ed., p. 55.] Bressolles, 65 ; Toulon, 26.

[Ed., p. 56.] St-Didier, 12. Total des paroisses, 68 ; des feux, 3386.

Revenus et charges de Moulins : 3670 livres ; à l'abbaye Sainte-Claire, 15 l. ; au vicaire de Guillet, 6 l. ; au vicaire de Saint-Jean, 15 l. ; au chapitre, 153 l. 2 s. ; au commandeur de Bardon, 5 l. ; au curé d'Iseure, 17 l. ; aux officiers de la châtellenie, 3 l. 10 s. — Total, 580 l. 7 s.

[Ed., p. 62.] ... au trompette, 3 livres.

Revenus... de Bessay : Total, 77 l. 3 s. 3 d.

[Ed., p. 77.] Châtellenie de Souvigny, 689 feux.

[Ed., p. 89.] *Forêts de la châtellenie de Belleperche.* Domaine de la châtellenie : *néant, pour avoir été aliéné.* Les aides, 120 livres.

[Ed., p. 111.] *Domaine de la châtellenie de Billy. Article omis :* en froment, à l'hôtel Saint-Julien de Moulins, 24 septiers.

[Ed. 141.] Saulzet, 112 feux ; Monteignet, 77 ; Chezelles, 8 ; La Chapelle, 34 ; La Villatte, 50 ; Le Mousset, 37.

[Ed., p. 179.] *Châtellenie de Verneuil.* Nombre de feux : 1473.

[Ed., p. 193.] *Domaine... de Murat :* 1350 livres.

[Ed., p. 197, ligne 11.] *Montluçon : ... à loger les paisans* (1).

[Ed., 202.] Néris, 418 feux.

[Ed., II, 126.] Bénéfices de la châtellenie de Gannat (2). Prieurés :

(1) Ed. : *étrangers.*

(2) Il semble que les chiffres soient ceux du XVII[e] siècle, quoique le prieuré de Saint-Etienne ait disparu en 1603, par son union avec l'église Sainte-Croix. En tous cas le manuscrit ne donne pas les noms des bénéficiaires, qui se trouvent dans l'Edition.

Saint-Etienne, 600 l. ; Pontratier, 40 ; Saulzet, 50 ; Bezillat, 55 ; Chapelle d'Andelot, 75. — Curés : de Sainte-Croix, 80 ; de Saint-Etienne, 60 ; de Mazerier, 60 ; de Monteignet, 60 ; Saint-Priest, 50 ; La Chapelle, 40 ; Saint-Hilaire-Lac-Roy, 45 ; Josserand, 50 ; Saint-Pardoux, 80 ; Champs, 45.

[Ed., II, 99.] Après les chiffres pour la taille de 1569, le ms. Tavernier ajoute les articles suivants, omis dans tous les autres : *plus pour augmentation de la solde de la gendarmerie, ustensiles et frais de l'imposition et levée, la somme de 20.243 livres 16 s. 10 deniers. Somme totale pour toutes les impositions susdittes : 122.748 l. 9 d. tournois.*

« *Pour la solde de 50.000 hommes répartie et imposée sur les villes closes dudit païs de Bourbonnois en la présente année 1569 :*

« La ville de Moulins, 700 l. ; Jaligni, 48 l. 5 s. ; Montaigu, 50 ; Bourbon-l'Archambaud, 57 l. 10 s. ; Villefranche, 40 ; Montmaraut, 40 ; Le Montet-aux-Moines, 100 ; Monluçon, 250 ; Gouzon, 15 ; Huriel, 20 ; Hérisson, 100 ; Saint-Amand-en-Suilli, 7 l. 10 s. ; Verneuil, 23 l. 10 s. ; Saint-Amand-hors-Suilli, 200 ; Bruyères-sur-Cher, 15 ; Charenton, 80 ; Germigni, 30 ; Cerilli, 67 l. 10 s. ; Gannat, 207 l. 10 s. ; Chantelle, 60 ; Charroux, 75 ; Billi, 8 ; La Palisse, 57 l. 10 s. ; Chateldon, 75 ; Varennes, 66 l. 10 s. ; Vichi, 67 l. 10 s. ; Saint-Germain-des-Fossés, 57 l. 10 s. Somme totale : 2348 livres 15 sols. »

Ce manuscrit comporte un assez grand nombre d'additions au texte de Nicolay. Outre la précédente, qui, elle, devait se trouver dans le ms. original, les principales, qui se rapportent aux XVIIe et XVIIIe siècles, concernent particulièrement Moulins et la châtellenie de Verneuil.

Voici ce qui concerne Moulins :

« Moulins, ville capitale du Bourbonnois et le château, sont situés sur le fleuve d'Allier qui y reçoit la petite rivière de Daure, au milieu d'une belle campagne, à 12 lieues de Nevers et sur un monticule, environ la fin du cinquième climat, et sur la fin du 6e parallèle, étant au 23° et 30' de longitude, et au 46e degré d'élévation sur la ligne équinoxiale. Son assiette est belle et fort délectable, non qu'elle soit de grande étendue, mais bien riche et bien peuplée, étant environnée de hautes murailles et fossés secs, de quatre portes communes et de cinq grands et beaux fauxbourgs : de Paris et de Ba-

paume, la porte et fauxbourg de Bourgogne, la porte et fauxbourg des Carmes, et la porte et fauxbourg d'Allier qui est le plus grand, le plus riche et le mieux peuplé de marchans et bons artisans. C'est dans ce fauxbourg qu'est la manufacture des couteaux et ciseaux qui pour leur trempe ou leur beauté sont si estimés dans toute l'Europe. Aussi le commerce en est fort considérable. Au bout de ce fauxbourg passe le fleuve d'Allier sous un grand pont qui fut de bois jusques en 1679 qu'étant tombé, il fut réédifié de pierre par le nommé Mornard entrepreneur, sous M. de Bouville, pour lors intendant de la Généralité, dont par les eaux fut renversé un pilier du côté de la ville en..... et réédifié par Lingre, autre entrepreneur, jusques en l'année..... que le novembre il fut entièrement emporté par les eaux, et a demeuré sans être réédifié jusqu'au 1er septembre 1705 que Bernard de Chamfeu, pour lors maire de la ville, a mis la première pierre. L'entrepreneur est nommé le Duc. Il fut donc tout construit à la réserve des garde-fous ; mais il fut encore emporté par une inopinée crue d'eau le 7 septembre 1710, faute ou d'être bien fondé ou les cintres trop bas, ou le maçonnage trop frais. Dans lad. ville, au plus haut et éminent lieu est le château des ducs de Bourbon qui l'avoient fait bâtir, étant le lieu de leur séjour le plus ordinaire, et qui se voit encore dans sa première beauté et dont l'agréable situation y avoit attiré plusieurs rois de France. Sa vue donne sur la rivière d'Allier et sur la campagne qu'elle arrose. Ce château consiste en un grand corps de logis qui commence à un gros pavillon qui a la forme d'une tour carrée fort haute, et toute de pierre de taille, comme les deux autres de la principale entrée ; il est d'une telle grandeur et structure, etc. (1)... et ne sont les parterres moins fournis selon les saisons de toute sorte de melons et autres herbes potagères que de diversités de plantes et fleurs très odoriférantes, outre le plaisir du grand pavillon. Mais depuis 1700 il a bien changé de face, quoiqu'il soit encore bon pour le potager pouvant l'abreuver quand on veut, et qu'il s'y trouve un canton d'orangers séparés où on les élève et même des citronniers. Du petit fort des Conils vers de grandes et larges allées on voit de beaux et industrieux labirinthes et les deux grands jardins séparés du château, etc. » (*Le reste comme dans l'édition*, p. 39.)

(1) *La suite comme dans Ed.*

Hôpital Saint-Gilles de Moulins. [Ed., 43 ; Ms., 20] : *et audit hôtel Saint-Nicolas... a été fait un convent de Jacobins.* Depuis 1720, et même du tems qu'Etienne Aumaître étoit prieur de l'hôpital de Saint-Gilles ; tout cela a bien changé, car les revenus ont été délaissés à l'administration des religieux, ce qu'ils souhaitoient depuis long-temps ; cependant en 1730 les religieux commencèrent à s'en plaindre et regretter leurs administrateurs quoique la maison ait fait déjà plusieurs acquisitions.

Eglise de Moulins [Ed., 44 ; ms., 21]. — *A eux appartenant.* « Mais aujourd'hui Moulins s'est tellement augmenté qu'il peut passer pour une des plus belles et des plus riches villes de France. L'endroit le plus curieux est le couvent des filles de la Visitation de Sainte-Marie, dont l'église est enrichie de marbre choisi et de belles peintures. On y voit le magnifique tombeau que Mme de Montmorenci fit faire au duc son époux qui eut la tête tranchée, à Toulouse le 30 octobre 1632. Ce monument est un dessin parfait et encore plus superbe dans son exécution que dans sa matière. Il y a des figures aux quatre coins qui représentent : Mars, Pallas, la magnificence et la libéralité ; et au-dessous deux anges qui soutiennent une urne où repose le cœur de ce duc. Le corps est aux Jésuites de Toulouse. De la place de Paris on passe dans la vieille ville, où l'on trouve à main droite le château des anciens ducs de Bourbon, et un peu plus avant lad. église collégiale de Notre-Dame. La Chartreuse est hors la ville. Le bâtiment a plutôt l'apparence d'un palais que d'une habitation d'ermites. L'église, les cloîtres et les jardins sont à voir. »

Diversité de juridictions [Ms. p. 23]. — *Il y a l'addition du ms. de Moulins sur la création du sénéchal* [Ed., p. 46, note 1] *et en plus :* « maintenant le Palais est un bâtiment neuf où l'on tient le Présidial, qui ressortit au Parlement de Paris. La Généralité est composée de 9 élections, et la ville dépend de l'évêché d'Autun pour le spirituel. »

(A suivre.) F. CHAMBON.





Claude-Jules-Victor ROY

M. Claude-Jules-Victor Roy était un de nos plus anciens confrères. Il appartenait à notre Société depuis 1878, ces dernières années comme membre d'honneur, car voulant rendre hommage aux mérites de sa carrière vouée tout entière aux études historiques, nous lui avions conféré cette distinction (1), la plus élevée dont nous disposons. Il en avait été très flatté. Dans sa lettre de remerciements au président, insérée au *Bulletin*, il disait que nous l'avions « consacré Bourbonnais ».

C'est qu'en effet il ne l'était pas d'origine. Il était franc-comtois de Besançon, né en cette ville le 30 janvier 1844. Toutefois la véritable consécration qui avait fait de lui un de nos compatriotes datait de plus loin. Elle datait du jour de son mariage (30 septembre 1878) avec M[lle] Marie-Alice Petit, fille unique du docteur Pierre-Louis Petit, mort le 4 septembre 1910 en son château du Plessis, commune d'Autry-Issards, après avoir pendant de longues années exercé avec honneur la profession médicale à Moulins, où il fut chirurgien en chef des hôpitaux. Sans cesser de chérir son pays natal, la volonté de M. Roy avait été d'ailleurs, dès qu'il eut contracté cette alliance, de devenir entièrement nôtre. Il en avait fait la déclaration formelle et réfléchie dans un travail qu'il publia en 1887 sur Robert de Clermont dans les *Annales Bourbonnaises*. Il y affirmait son attachement pour notre province, qu'il considérait, disait-il, comme « une patrie d'adoption (2) ». Nous aussi, nous l'avions adopté.

Pour ébranlée que l'on connut sa santé, la mort de M. Roy n'en parut pas moins brusque. On le savait entouré de tant de soins que ses amis ne doutaient pas qu'il ne dût longtemps encore être conservé à

(1) Par décision prise en séance du 6 novembre 1911.
(2) V. t. I, p. 28 de cette Revue.

leur affection. Ses cours n'avaient pas un seul moment été interrompus et l'été dernier encore il vint avec Mme Roy, et son fils le docteur Paul (1), passer comme d'habitude sa saison de vacances au Plessis. Aussi le déclin de ses forces ne faisait-il pas concevoir des inquiétudes immédiates, que la sérénité de son sourire n'eût pas tardé à éloigner. En réalité le moment était proche où toutes les ressources de la science, qui lui furent prodiguées, ne parviendraient plus à prolonger ses jours davantage. Il succomba en son domicile à Paris, 19, rue Hautefeuille, le 5 mars dernier.

Cette mort, qui mettait en deuil les deux grandes écoles spéciales où M. Roy professait depuis près de quarante ans, fut accueillie partout avec une émotion profonde ; et comme il devait à sa haute situation des relations étendues dans le monde savant et qu'il était universellement aimé pour la droiture de son caractère et les qualités de son cœur excellent, ses obsèques furent l'occasion d'une touchante manifestation de sympathies et de regrets. Un premier service religieux eut lieu à Paris, le 9 mars en l'église Saint-Séverin, ce véritable bijou de la capitale, si cher aux archéologues. Les notabilités de la science et des lettres y affluèrent, et après une imposante cérémonie des discours furent prononcés devant le porche, rue des Prêtres-Saint-Séverin. M. Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes, parla au nom de cet établissement ; M. Louis Havet, directeur de la section d'histoire et de philologie à l'École pratique des Hautes Études, au nom de cette école ; M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, président de la Société de l'École des Chartes, au nom de cette société ; M. Max Prinet, au nom de l'Académie de Besançon ; et M. Léon Gautier, archiviste aux Archives nationales, au nom des amis.

Le corps fut ensuite transporté à Moulins pour y être inhumé dans un caveau de famille, et une deuxième cérémonie eut lieu le lendemain en l'église Saint-Pierre. Comme à Paris le corbillard disparaissait sous les couronnes de fleurs, toutes admirables et en si grand nombre qu'une voiture supplémentaire put à peine suffire à les contenir, et au cimetière ce furent d'autres discours : de M. Delaigue, comme pré-

(1) M. le docteur Paul Roy, membre de la *Société d'Emulation* comme était son père, est fils unique de M. Roy. Ancien interne des hôpitaux de Paris, il exerce avec distinction la médecine.

sident de la Société d'Emulation et ami du défunt ; de M. Max Fazy, archiviste de l'Allier, au nom des anciens élèves de l'École des Chartes ; et de M. André Pidoux, avocat à Dôle, au nom des Francs-Comtois.

Après les meilleures études au collège Saint-François-Xavier de Besançon et pourvu (novembre 1866) du diplôme de licencié ès lettres, M. Roy était entré en 1867 à l'École des Chartes, le premier de la promotion. Mais quand la guerre éclate il sert comme volontaire dans les ambulances de la 7e division militaire et la paix conclue on le charge de reconstituer l'état-civil des soldats morts en Franche-Comté et dans le territoire de Belfort ; travail long et difficile pour lequel une médaille de bronze lui est attribuée. Rentré à l'École des Chartes, il en sort en 1872, encore le premier de la promotion. Il est archiviste paléographe alors et devient au mois de novembre de la même année professeur à l'école municipale Colbert et répétiteur à la section d'histoire et de philologie de l'École des Hautes Études. De juillet 1874 à janvier 1876 il est envoyé en mission en Allemagne pour étudier les institutions du moyen âge dans les universités, spécialement à Fribourg-en-Brisgau, à Gœttingue, à Munich et à Innsbrück. A son retour en 1876 il est nommé (12 février) secrétaire-professeur suppléant à l'école des Chartes. Peu de temps après, M. Boutaric ayant été retenu par la maladie, il le suppléa jusqu'à sa mort, survenue en 1877 et fut alors titularisé le 1er janvier 1878 dans la chaire des Institutions politiques, administratives, judiciaires et financières de la France. Il était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur depuis 1893.

Telles sont en résumé les étapes de la vie professorale de M. Roy. Quant à son enseignement je n'ai pas qualité pour l'apprécier, mais je dois à l'obligeance amicale de l'un de ses meilleurs élèves, M. Ferdinand Claudon, le distingué archiviste de la Côte-d'Or et aussi membre d'honneur de notre Société, les lignes suivantes qu'il s'est fait un plaisir de consacrer à son ancien maître et qui compléteront une lacune qui sans lui eût subsisté dans cette notice :

« Dans sa chaire de l'École des Chartes, qu'il occupa avec distinction pendant près de quarante années, les exigences d'un programme énorme imposaient à M. Roy l'obligation de parcourir en soixante à

soixante-dix leçons le cycle de nos institutions politiques, administratives, judiciaires, financières et militaires, depuis les Gaulois jusqu'au premier Empire. Que le professeur ait limité ses ambitions à procurer à ses auditeurs attentifs les solutions acquises, sans entrer dans la discussion longue et ardue, parfois incertaine, des problèmes d'origine, c'est ce dont nul ne saurait s'étonner ; et, qu'il ait pris soin de tenir son exposé au courant des résultats, comme l'attestent les remaniements incessants qu'il apportait à ses notes, cela non plus n'est pas fait pour surprendre ceux qui connaissaient la haute conscience de notre éminent confrère. Pour la plupart de ses élèves, à peine initiés à ces matières par les notions très sommaires que l'on trouve dans les manuels d'histoire de l'enseignement secondaire, cette histoire de notre droit public était une nouveauté, et presque une révélation. Rappeler en effet que nos institutions nationales sont, pour certaines époques, moins connues que les institutions de la Grèce et de Rome, est une vérité courante, et même banale. Pour la clarté et la commodité de son exposition, M. Roy avait distribué son cours en quatre périodes chronologiques : période primitive, s'étendant de la Gaule indépendante à la dissolution de l'Empire carolingien ; période féodale, se terminant à Philippe le Bel ; période monarchique, comprenant l'organisation et le fonctionnement de la monarchie absolue ; période révolutionnaire. Mise à part cette dernière qui marque une profonde cassure d'avec les régimes précédents, il va de soi que ces divisions se pénétraient réciproquement, tel chapitre de l'une empiétant nécessairement sur la chronologie de l'époque suivante. Il serait impossible, sans tomber dans l'abus des répétitions, d'entrer dans le détail des matières qui se groupaient, par chapitre, dans chacune de ces grandes divisions. Il suffira de savoir qu'une bibliographie abondante et neuve complétait l'exposé de la doctrine, mettant en quelque sorte aux mains de ses auditeurs, les instruments de recherche nécessaires pour étudier eux-mêmes, avec plus de détails, les solutions que le professeur devait se borner à indiquer.

« A l'École pratique des Hautes Études, où depuis longtemps il était directeur adjoint, M. Roy se plaisait à retrouver, deux fois par semaine, la plupart de ses élèves de l'École des Chartes, auxquels se joignaient un certain nombre d'étudiants étrangers. Les conférences qu'il leur donnait, les travaux pratiques auxquels il les faisait par-

ticiper, étaient en quelque sorte le prolongement, mieux le développement des leçons professées dans une enceinte toute voisine. Libéré des entraves du programme annuel, le professeur pouvait reprendre ici en sous-œuvre certains chapitres de son cours, dont il avait dû se borner ailleurs à esquisser les grandes lignes, les développer en plusieurs campagnes, et montrer par des exemples à son auditoire comment les solutions découlent de l'exposé et de l'étude des faits. Des explications de textes relatifs aux institutions monastiques, aux institutions administratives de la France ont fait l'objet de cet échange de vues pendant plusieurs années. Plus récemment, M. Roy avait exposé l'histoire des conciles tenus dans notre pays au cours du moyen âge, et l'histoire du régime municipal en France : les chartes de franchises en Bourbonnais, dont un manuscrit de la Bibliothèque de Moulins nous a conservé les textes, lui étaient familières, et il n'est pas exagéré de dire qu'il les avait étudiées avec une singulière prédilection. »

Mais au cours de cet enseignement comment M. Roy comprenait-il ses rapports avec ses élèves ? M. Fazy l'a rappelé dans son discours du cimetière de Moulins en termes émus qui trouveront ici leur place pour montrer que chez lui l'homme essentiellement obligeant et le parfait professeur étaient inséparables.

« J'ai eu, a dit M. Fazy, le très grand honneur de suivre les cours de M. Roy à l'École des Chartes et à l'École des Hautes Études. C'était un professeur comme il y en a peu : il ne se contentait pas de nous donner le plus remarquable enseignement théorique et de nous exposer magistralement les institutions politiques, administratives et judiciaires de la France, mais, la leçon terminée, il ne se lassait pas de nous fournir toutes les explications dont nous pouvions avoir besoin : aussi le cours se prolongeait-il bien au-delà de l'heure fixée. Aux Hautes Études où de mon temps il étudiait les conciles et les communes, il faisait bien mieux encore, chaque fois il expliquait avec nous plusieurs documents se rapportant à l'objet de la leçon, nous préparant ainsi de la plus heureuse façon à nos examens semestriels. Il trouvait le moyen de nous faire comme deux cours à la fois ! Combien d'entre nous lui doivent d'avoir subi avec succès la difficile épreuve de la traduction latine ! Avec une inépuisable bonté, il faisait même venir chez lui ceux qui étaient médiocres latinistes et

inlassablement lisait avec eux des chartes de coutumes ou de franchises.

« Je me rappellerai toujours avec une bien vive émotion le jour où notre si regretté confrère Bernard Monod, un de ses plus brillants élèves, lui exprima, en notre nom à tous, pour l'anniversaire de ses trente ans d'enseignement à l'École des Hautes Études, toute notre admiration et toute notre reconnaissance. Ce fut une vraie fête de famille, où chacun de nous venait le remercier de tout cœur de son dévouement de tous les instants.

« Dans le chemin souvent ardu de l'érudition, on a parfois des moments de défaillance. Le but à atteindre est quelquefois voilé et comme obscurci par les difficultés sans cesse renaissantes des recherches, des problèmes à résoudre : pour nous, c'étaient le choix de la thèse, la manière de la traiter, la méthode à suivre. Il savait trouver les paroles qui relevaient notre courage, les conseils qui nous permettaient de mener à bien notre œuvre. Notre grand bonheur était de l'avoir comme examinateur à la soutenance. Nous étions sûrs d'avoir en lui un juge qui savait que l'on peut être bon, sans cesser d'être juste. Pour nous, il était non seulement un professeur, un maître vénéré, mais encore un ami, à qui l'on pouvait confier bien des peines : il connaissait le secret de redonner la confiance dans la vie à ceux qui l'avaient perdue !

« Ma joie, en venant comme archiviste dans l'Allier, était de penser que j'aurais le privilège de le revoir chaque été à Moulins. Ce bonheur m'est, hélas ! refusé... »

M. Roy laisse de nombreux travaux, parmi lesquels quantité de discours, mémoires ou notices insérés dans des recueils et périodiques divers. Il laisse surtout des ouvrages de fond qui placeront son nom à côté de ceux des bons ouvriers d'histoire dont les efforts ont été le plus fructueux. Le premier en date est son beau livre : *Turenne, sa vie et les institutions militaires de son temps*, publié à Paris en 1883 chez Hurtrel, réédité en 1896 chez le Vasseur et couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (prix Audiffred).

Avant lui le grand stratégiste, dont la gloire n'a été éclipsée par aucune autre, même par celle de Napoléon, n'avait jamais été étudié d'une manière aussi complète. Dans une introduction d'une grande ampleur et qui constitue une analyse très savante de la science de la

guerre au milieu du XVIIe siècle, il est question de l'administration militaire, de la composition des régiments sous Louis XIII et Louis XIV, de la direction des troupes et de leur recrutement ; puis M. Roy suit Turenne dans ses campagnes et montre son génie toujours grandissant. Le chapitre concernant la guerre de Hollande, appuyé de documents nouveaux, est principalement à signaler, de même que celui où l'on voit l'homme des camps se faire homme d'Etat tout aussi entendu qu'à diriger des armées, et s'occuper d'un certain nombre d'affaires politiques où son rôle était resté plus ignoré.

L'An mille, est le second grand ouvrage de M. Roy. Edité en 1885 chez Hachette dans la *Bibliothèque des Merveilles*, il fut traduit en Italien et en Anglais. C'est à proprement parler une peinture de l'état de la France de l'an 950 à l'an 1050, et une œuvre d'érudition au premier chef, pour laquelle l'auteur a dû consulter les grandes sources historiques du Xe et du XIe siècles. La légende des prétendues terreurs de l'époque fameuse, créée au XVIe siècle et qui fit fortune parce qu'elle semblait expliquer plus aisément les constructions en masse d'édifices religieux du XIe siècle, y est dissipée, et M. Roy eut le mérite de démontrer que c'est par une fausse interprétation du texte du moine Raoul Glaber qu'elle se propagea. Tous les archéologues avertis et les historiens impartiaux regardent aujourd'hui la question comme jugée définitivement depuis la sentence de l'éminent professeur de l'École des Chartes.

M. Roy publia ensuite (Paris, Lecoffre, 1899), une histoire de *Saint Nicolas Ier*, surnommé le *Grand*, qui fut pape de 850 à 867 et qui entreprit la tâche de constituer la théocratie pontificale dans le monde chrétien. La situation et le rôle de l'Eglise au temps des désordres qui suivirent le démembrement de l'empire de Charlemagne y sont superbement exposés. A force de textes savamment consultés, les luttes de Nicolas contre Hincmar, archevêque de Reims, et contre Lothaire II, roi de Lorraine, revivent dans leur palpitant intérêt.

On peut encore citer de M. Roy : *Robert de Clermont et l'administration féodale en Bourbonnais au* XIIIe *siècle ;* — *Corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont*, dixième fils de Saint-Louis et tige de la maison royale de Bourbon (Annuaire de l'École des Hautes Études, 1900) ; — *Charlemagne* (*la France chrétienne dans l'his-*

16

toire) travail publié à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis (Firmin-Didot, 1896) ; — *Mémoire sur les Légats apostoliques avant les Capétiens : du rôle des Légats à la cour de Rome en Orient et en Occident, du IVe au IXe siècle*, publié à la Bibliothèque des Hautes Études, 35e fascicule, 1878 ; — *Conférence de Vincennes et conflits de juridiction*, 1329-1350 ; également à la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 73e fascicule, 1887.

On voit par ces quelques notes quelle est l'œuvre de notre compatriote et que c'est à juste titre qu'à Paris des voix autorisées se sont élevées pour le glorifier. Notre Société se devait à elle-même de lui apporter aussi son tribut d'éloges.

E. DELAIGUE.





BIBLIOGRAPHIE

Essai d'une description géologique de la Tunisie, par Ph. THOMAS. — Le savant géologue, qui fut notre confrère, venait de publier, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, les deux premières parties de son travail sur la Tunisie, lorsqu'il fut frappé par un mal dont il ne devait pas guérir. Néanmoins, dans les moments de répit que lui laissait la maladie, il eut le courage de rédiger la suite de son ouvrage ; mais un jour la plume s'échappa de sa main : il avait vécu. Cependant, les notes qu'il avait laissées étaient importantes ; de telle sorte que l'un de ses collègues dans l'exploration de la Tunisie, M. L. Pervinquière, fut chargé de les coordonner et de les compléter ; c'est ce qui explique l'apparition posthume et si tardive du livre offert à notre Société par Mme Ph. Thomas.

Cette troisième partie de l'ouvrage précité concerne l'ère tertiaire de la Tunisie ; c'est la partie la plus intéressante ; car c'est l'étude des terrains éocènes qui renferment les gisements si importants de phosphates dont la découverte est due à Ph. Thomas. La stratigraphie de ces terrains est très complexe ; les étages y sont excessivement nombreux et représentés par une foule de fossiles appartenant à la classe des mollusques et même par un bon nombre de vertébrés. Douze planches en phototypie et 150 figures dans le texte, représentant des coupes de terrains, viennent très à propos à l'appui des descriptions. Ces choses ne sont pas faciles à analyser ; il faudrait de longues pages pour faire ressortir toute la science renfermée dans l'ouvrage.

Chne BERTHOUMIEU.

Notes pour servir à l'histoire des Paroisses bourbonnaises. *Tome III. — Du XVIe siècle à la Révolution : Paroisses qui dépendaient de l'archevêché de Bourges.* — Moulins, Crépin-Leblond, 1913.

Le troisième volume des *Paroisses Bourbonnaises* de M. le chanoine Moret se présente avec les mêmes fortes qualités de méthode, de précision, la même richesse de documentation que les précédents. C'est toujours sous la forme de « Notes » que l'auteur tient à donner le résultat de son travail, ainsi que le veut d'ailleurs l'esprit historique contemporain, qui n'a que faire des synthèses hâtives, incomplètes, où l'on se plaisait autrefois ; mais combien utiles, combien profitables sont ces notes à quiconque s'efforce de ressaisir la vie religieuse, sociale, économique, de nos pères !

Naturellement la vie religieuse occupe la place principale dans l'ouvrage d'un auteur qui a derrière lui toute une vie de ministère ecclésiastique aussi actif que celui de M. le chanoine Moret. On voit que l'auteur est fier, en énumérant ces baptêmes, ces enterrements, ces mariages, ces prières publiques, qui ramenaient l'espérance dans les crises de grandes calamités, sécheresses, froids mortels, famines, pestes, épidémies, de montrer avec quelle conscience le vieux clergé bourbonnais suivait ses paroissiens dans toute leur vie et les maintenait en force et en courage. « Il arrivait souvent, dit M. le chanoine Moret, qu'un prêtre, alors même qu'il avait ses grades et possédait une réelle valeur, demeurait toute sa vie dans une humble paroisse rurale, occupé à faire le bien, sans penser à quitter son troupeau pour en obtenir un autre plus considérable. Ainsi s'établissaient entre le pasteur et ses ouailles des liens d'attachement, de confiance et de reconnaissance ; le curé était comme un père au milieu de ses enfants. »

Le présent volume commence la série des paroisses bourbonnaises qui, avant la Révolution, dépendaient de l'archevêché de Bourges et traite spécialement des paroisses comprises dans l'archiprêtré de Bourbon. Il y en avait quarante-sept, mais comme trente-huit seulement se sont trouvées finalement appartenir au diocèse de Moulins, l'auteur ne parle que de celles-ci. Pour chacune de ces paroisses, il nous donne « la liste des curés quand il a pu l'établir d'après les registres paroissiaux, les principaux événements accomplis sous leur pastorat, les notes et les observations qu'ils ont insérées dans leurs registres, les visites épiscopales qu'ils reçurent, les indications laissées par les intendants et les géographes, etc... ».

Après l'analyse d'un document du plus haut intérêt, « le compte des subsides fourni en 1327 par le diocèse de Bourges au pape

Jean XXII », publié tout récemment par M. l'abbé Maurice de Laugardière, M. le chanoine Moret rappelle d'abord les noms des archevêques de Bourges, du XVI[e] siècle à la Révolution. Par l'effet du concordat de 1516 livrant les nominations à l'arbitraire royal, c'étaient des prélats grands seigneurs, appartenant à des familles de grands parlementaires ou de ministres, qui avaient soin de pourvoir leurs cadets de hautes dignités ecclésiastiques. Tels furent Potier, cardinal de Gesvres, Phélypeaux de la Vrillière et Phélypeaux d'Herbault.

Le plus remarquable de ces archevêques est Frédéric-Jérôme, cardinal de La Rochefoucaud (1729-1757). Notre compatriote, M. Grellet-Dumazeau, dans son livre sur *les Exilés de Bourges*, nous le dépeint « fermement attaché à ses devoirs, chaste, dépourvu de vanité, joignant à l'éclat d'un nom illustre l'autorité d'une grande situation ». Il ajoute encore, d'après le journal du président de Meinières, que « le cardinal faisait toutes ses visites pastorales, nommées ici *calendes*, à cheval, au trot, sans aucun équipage, accompagné de ses grands vicaires, aussi à cheval... ». Et ailleurs... « qu'après la Saint-Martin l'archevêque est retourné encore faire des *calendes* et qu'un rhume, dont il était pris, ne l'a pas empêché de se mettre en route sans équipage et toujours à cheval ».

Au-dessous de l'archevêque de Bourges était l'archiprêtre de Bourbon, qui, « vigilant coopérateur du prélat, lui venait en aide dans son administration, en le renseignant d'une façon exacte et circonstanciée sur l'état des églises et des paroisses et sur la manière dont les curés de l'archiprêtré remplissaient les devoirs essentiels de la vie sacerdotale et pastorale : la résidence, la prédication, les catéchismes, la surveillance des écoles, l'administration du sacrement de pénitence, la visite des malades, la bonne tenue de l'église, la régularité et la dignité des offices, l'acquittement des fondations très nombreuses avant la Révolution, les rapports avec les paroisses, etc., etc... ».

Le titulaire de l'archiprêtré était d'ordinaire le curé de Bourbon ; mais il se pouvait aussi qu'il fût pris parmi les curés d'autres paroisses.

Il y a grand profit à suivre M. le chanoine Moret dans chacune des paroisses qu'il étudie. La principale est évidemment celle de Bourbon-l'Archambault. En une quarantaine de pages, l'auteur résume l'histoire ecclésiastique de la vieille cité, de la collégiale de la

Sainte-Chapelle, de la paroisse Saint-Georges, du couvent des Capucins, du prieuré de Notre-Dame de Vernouillet, des hôpitaux et des écoles de Bourbon. On y voit qu'à la veille de la Révolution l'hôpital de la Charité prospérait et que, d'après un procès-verbal de mai 1761, « au moins 400 pauvres malades y étaient reçus, logés, nourris, baignés, médicamentés et soignés aux saisons de printemps et de l'automne qui durent soixante-douze jours, non compris les soldats, cavaliers, dragons et invalides, et ceux qui ont solde ou demi-solde des troupes de sa Majesté ».

On ne lira pas sans intérêt la page où M. le chanoine Moret nous montre, avec Louis Audiat, le départ pour Rochefort, en 1793, des prêtres martyrs de l'Allier et notamment des deux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourbon : Jean-Pierre Prat, qui mourut à Rochefort en 1794, et Maurice Deschamps de Pravier : « Les forçats étaient conduits avec plus d'humanité aux galères. Ces hommes, chanoines, curés, religieux, étaient entassés sur de mauvaises charrettes, exposés à la pluie, au vent, au froid. » Un vieillard, à Souvigny, tout enfant à cette époque, racontait à Louis Audiat qu'il avait vu un jour la charrette pleine de moines blancs. « Son imagination naïve l'avait trompé ; ils n'étaient blancs que de neige. Aussi la route était jalonnée de cadavres. » On sait que Deschamps de Pravier fut laissé épuisé à Angoulême et y mourut à la fin de décembre 1793.

A Saint-Menoux, dont M. le chanoine Moret avait écrit précédemment l'histoire, nous voyons paraître Mme de Montespan, à propos d'un miracle que relate le curé Lhuilier : « Aujourd'huy 17 de mai 1700 est venu en dévotion monsieur de Beauchemin, breton, qui a esté aliéné de son esprit et tout à fait fol, battant tout le monde qu'il rencontroit, jettant des pierres aux fenestres et les mettant en mille pièces, de sorte qu'on fut contraint de le prendre et de le mettre aux Petites Maisons à Paris, où il a demeuré dix-sept ans. Et ayant ouï parler de Saint Menoux qu'il guérissoit les fols, il fit en sorte d'en sortir. Et en effet il se déroba et vint en dévotion en ce lieu où estant, il fut reconnu par madame de Montespant et par son aumosnier qui le fit habiller. Il fit sa neufvène, et après sa neufvène il fut capable et digne de se confesser et communier, et auparavant il couroit les rües preschant à Bourbon et à Souvigny où il fut reconnu même des gens de son pays.., et s'en est allé sain... » Il est intéressant de constater, dit avec raison le chanoine Moret, que Mme de

Montespan était à Saint-Menoux, le 17 mai 1700, puisqu'elle y reconnut M. de Beauchemin, et qu'elle le fit habiller plus convenablement par son aumônier « messire Guy de Quelen, prestre et aumosnier de Mme de Montespan ».

C'est aussi un bien curieux petit tableau de la vie d'autrefois que le passage emprunté par l'auteur aux notes du curé Étienne Oyzeau, à Franchesse. Le bon prêtre constate, non sans malice, que les jeunes gens de Franchesse aimaient mieux s'exposer à tous les dangers que partir pour la milice et aller combattre aux armées. « L'année 1688, la milice est party pour aller sur les frontières de la province du Dauphiné. Tous les garçons de Franchaisse et des autres paroisses estoient si généreux qu'ils se cachaient tous dans les bois pour un qu'il falloit dans chaque paroisse et mesme il en est mort de peur. Il est vrai qu'il en retourna peu et que le colonel Mr du Lac y mourut après s'estre vaillamment battu contre les Barbay [les Barbets, hérétiques savoyards]... »

... « La mesme année on fit deffense aux garçons de la paroisse d'en sortir, soubs peine de cent livres d'amende. On craignoit qu'ils se retirassent dans les bois. Ils y seroient morts plutost qu'à la guerre, car il fit grand froid dès le commencement de l'année 1691 et il y avait de la neige plus de deux pieds. Les habitants de Franchaisse aiment fort la chasse et vont faire souvent des assemblées pour chasser le loup ; mais cette année que Mr le comte de Charlu me pria de la faire assavoir à Champrou le dimanche 21e jour de janvier 1691, personne n'y est allé parce qu'il craignoit d'estre pris pour aller à son service dans son régiment. Ils aiment mieux s'engager aveuglément avec une femme pour se faire la guerre toute leur vie que de demeurer au service du Roy pour combattre les ennemis de notre religion... » Mais le bon curé Oyzeau s'en console, car... « La milice fut avantageuse à Messrs les curés et surtout à moy, cette année là, à cause de plusieurs mariages. »

Enfin M. le chanoine Moret n'a eu garde de ne pas signaler les souvenirs des cruelles épreuves par lesquelles passèrent maintes fois nos paroisses, souvenirs que relataient soigneusement les curés et aussi maints témoignages des misères du temps.

... A Noyant, 22 août 1709... Inhumation d'une fille de vingt ans, trouvée morte « aparemment d'inanition ».

« En l'année 1709 l'hyvers a esté si aspre et si froid que tous les

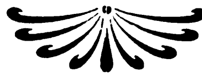
grains, vignes, arbres, noyers, bien des buissons gelèrent, qui fut cause que toutte l'année le bled fust si cher qu'il valut jusqu'à 3 l. 10 s. le boisseaux, ce qui durat jusqu'à juillet 1710... »

Nous ne ferons d'ailleurs qu'une seule citation parce qu'elle est caractéristique :

« 1788. Le froid a commencé le huit novembre de cette année et a finit sur la fin de janvier suivant (1789). La gelée a été si forte qu'on a passé la glace sur l'Allier pendant trente six jours consécutifs à pied, à cheval et en voiture ; la glace avait jusqu'à 20 et 22 pouces d'épaisseur. Le Rhône a été gelé de dix-huit pouces d'épaisseur. La débâcle a occasionné aucun dommage dans ma paroisse et ses environs, mais plus loing c'étoit un déluge universel qui a entraîné maisons, ponts, beaucoup de personnes qui ont été submergées et tous les bois et batteaux qui étoient sur les rivières et sur ses (*sic*) bords. Cet hyver-ci a surpassé de beaucoup celui de 1709 et de 1740 ; tous les moulins manquoient d'eau et plusieurs personnes ont été obligées d'inventer des machines pour écraser le bled qui vaut, depuis quelques temps avant, depuis 7 jusqu'à 8 l. le boisseau seigle pesant 60 livres et de 9 à 10 l. le froment ; toutes les vignes gelées... J'ai eu l'agrément de ne voir périr aucun de mes paroissiens ni de froid ni de faim... Au Veurdre, ce 30 janvier 1789. Delage, p., curé. »

Ainsi se continue le travail de bénédictin entrepris par M. le chanoine Moret, ainsi s'élèvent les assises d'un monument destiné à être une des bases les plus solides de la connaissance de notre ancien Bourbonnais.

MAURICE DUNAN.



Le Directeur-Gérant : M. DUNAN.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 1914

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Étaient présents : MM. l'abbé AUZEL, chanoine BERTHOUMIEU, Dr DE BRINON, CHAUCHARD, chanoine CLÉMENT, Dr FABRE, FAULQUIER, LEUTRAT, LINGLIN, LOUBIÈRES, MONTILLET, MONTAGNE, SARRAZIN.

— Excusés : MM. BIDAULT, BOUTAL, CAPELIN, DUNAN, Xavier DE MARESCHAL.

— M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. l'abbé Auzel et à M. Montillet, qui assistent pour la première fois à nos séances.

— M. le chanoine CLÉMENT, remplaçant MM. le secrétaire général et le secrétaire adjoint absents, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

— M. le Président procède au dépouillement de la correspondance comprenant notamment : 1) Lettre de M. l'abbé Auzel, qui remercie de son admission et promet de communiquer des faits intéressants dans le domaine de la linguistique, surtout en ce qui concerne le Bourbonnais ; 2) et de Mme la comtesse de Waldner exprimant des regrets de n'avoir pu assister à la séance de juin et laissant aimablement espérer sa présence à d'autres réunions.

— Il dépose sur le bureau deux plaquettes offertes par M. Flament à la bibliothèque de la Société : 1) *Documents judiciaires du greffe*

de Moulins versés aux Archives départementales de l'Allier (Besançon, imp. Jacques Demontrond, in-8° de 16 p.) ; 2) *Le premier seigneur de Bourbon et la charte de fondation de Chantelle* (Paris, librairie ancienne Henri Champion, in-8° de 15 p.).

Cette dernière mérite une attention particulière en ce sens que notre confrère y rectifie une erreur commise par A. Chazaud, ancien archiviste de l'Allier, dans son *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* (x^e^-xiiie siècle). « Rejetant, dit M. Flament, Aimard, fondateur de Souvigny en mars 920, père connu d'Aimon, sire de Bourbon, de la liste des possesseurs de ce fief dont les destinées devaient être si grandes, mais dont les origines sont obscures, parce que, dans le seul acte qui nous reste de lui, il est seulement dit *miles clarissimus* et qu'aucun témoignage contemporain ne prouve en effet qu'il ait été seigneur de Bourbon, Chazaud signala au bas de l'acte de donation du prieuré de Chantelle au monastère d'Evaux, en date du 7 des kalendes d'avril 936, la signature d'un Guy, comte de Bourbon, dont l'*Art de vérifier les dates* fait un frère d'Aimard, et qu'il supposa, plus vraisemblablement selon lui, avoir été le beau-père d'Aimon ; celui-ci, en épousant la fille de Guy, Aldesinde, serait ainsi devenu seigneur du fief naissant de Bourbon en Berry. » M. Flament prouve que cette opinion n'est pas soutenable. Voici d'ailleurs ses conclusions :

« Il résulte de ce qui précède que la notice de la fondation de Chantelle, acte du reste parfaitement authentique, présente au nombre des souscriptions celle d'un comte Guy qui n'est pas identifié mais qui, en tout cas, ne fut pas comte d'un comté de Bourbon dont aucun document ne laisse entrevoir l'existence dans la première moitié du xe siècle. Chazaud, auquel ce comte de Bourbon doit la vie, a été induit en erreur par la *Gallia ;* le premier sire de Bourbon connu jusqu'ici reste Aimon, mari d'Aldesinde, dont le cartulaire de Cluny nous a transmis deux chartes, l'une de 950, l'autre de 954 et, si l'on voulait remonter plus haut, aucune objection ne s'élèverait désormais pour attribuer ce titre à son père Aimard, établi dès 920 sur toute une partie du territoire qui s'étend de Souvigny à Bourbon. »

Des remerciements sont adressés à M. Flament au nom de la Société.

— M. Delaigue énumère les publications des sociétés savantes qui font échange avec notre *Bulletin*, reçues depuis la séance de juin.

M. le chanoine CLÉMENT donne, au nom de M. Dunan, lecture du compte rendu de quelques-uns de ces ouvrages :

— *Bulletin de la Société Archéologique de la Corrèze.* Brive. Tome 35e, 4e livraison. — *Antoine de Chabannes* (1408-1488). *Sa famille et ses souvenirs à Dammartin-en-Goële*, par M. H. Noël-Cadet. Il s'agit de l'illustre compagnon de Louis XI, qui le tenait « pour un des plus grands et notables chevaliers d'ancienne lignée » de son royaume. L'auteur, dans ce premier article, donne la généalogie du célèbre comte, d'après les documents de M. le comte Henri de Chabannes, rappelant que Guillaume de Mathas, de la maison des comtes d'Angoulême, épouse, en 1130, l'héritière des sires de Chabanais et Confolens, et, par substitution, donne à sa descendance le nom de Chabanais ou « Chabannes ». « Il était bon, dit M. Noël-Cadet, de pousser cette généalogie jusqu'au célèbre maréchal Jacques II de Chabannes, qui fut seigneur de la Palice, Montaigu-le-Blin, Chaveroche, Châtel-Perron, Chazelles et Dompierre en Bourbonnais, et fut « assassiné » sur le champ de bataille de Pavie dans un débat entre les Espagnols qui l'avaient pris. »

Du même *Bulletin*, les « *Annales de Larche en Bas-Limousin jusqu'à la Révolution* », par le docteur Raoul Laffon. L'intérêt de l'article est dans les curieuses précisions données sur les termes employés dans les anciens contrats. Les « *gardes-nottes* » sont institués par Henri III en 1515 pour recevoir les minutes des notaires décédés; mais, devant les protestations des autres notaires, le même Henri III réunit les offices, et dès lors (1578) tous les notaires royaux furent gardes-notes de leurs prédécesseurs.

Les « *tabellions* » étaient, eux aussi, d'abord en dehors des notaires, ceux-ci recevant les minutes des actes et les premiers ayant la fonction de les mettre en grosse, c'est-à-dire d'en faire les expéditions. C'est François Ier qui avait établi cette distinction d'offices par un édit de 1542. Henri IV supprima cette dualité de fonctions, pleine d'inconvénients, et il y eut dès lors les notaires tabellions. Cependant, « il semble bien que le nom de *tabellion* ait été appliqué surtout aux notaires de campagne, créés par les seigneurs, tandis que les notaires des villes tenaient essentiellement à leur titre de « notaires royaux ».

— *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France.* 40e année, 1913. 1er et 2e fascicules. — « *Les marguilliers laïcs de Notre-Dame de Paris* (1204-1790), par M. Vidier. L'auteur rappelle que ce nom de marguilliers (*matricularii*) désignait « originairement les clercs préposés à la tenue du registre ou *matricula* où l'on inscrivait les noms des pauvres secourus par le clergé, et plus tard des laïcs élus par les paroissiens pour les représenter dans l'administration du temporel de l'église; nous dirions aujourd'hui des fabriciens ». M. Vidier développe toute l'histoire de ces marguilliers, qui avaient des

privilèges fiscaux, qui exerçaient un droit de juridiction, relevaient au civil des tribunaux du chapitre et de l'évêque, et enfin possédaient un fief au faubourg Saint-Jacques qu'ils administrèrent depuis le XIII[e] siècle jusqu'à la Révolution.

— *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*. Tome 16[e]. 3[e] fascicule. 1912-1913. Dijon. — *Etude de l'influence de Saint-Andoche de Saulieu sur les églises d'Avallon*, par M. Calmette, et, du même auteur, « *les limites architectoniques du gothique bourguignon* ». Notons ce passage : « ... L'art gothique, à l'époque du *flamboyant*, avait réalisé cette formule extrême de virtuosité, « une verrière sertie dans une fine et souple monture de pierre... ». Or, si l'on cherche autour de soi, en Bourgogne, des exemples de cette formule, on ne trouve à citer aucun nom. C'est en Bourbonnais, à Moulins; en Picardie, à Ruse; en Champagne, à Troyes; en Lorraine, à Saint-Nicolas du Port... que l'on trouve de ces « églises de verre ». En Bourgogne il ne s'en trouve point... »

« La Bourgogne, dit encore M. Calmette, n'avait point souffert de la cécité ni de l'asphyxie auvergnate », et, même envahie par l'art gothique, la Bourgogne n'abdiquera pas sa personnalité artistique.

— *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*. Année 1913. — Très remarquable étude de M. N. Valois, intitulée simplement « Vassy ». L'auteur démontre en effet, que l'expression de « massacre de Vassy, 1[er] mars 1562 », répétée à satiété par les historiens protestants et révolutionnaires, devrait être remplacée par celle d'« accident ou de « rixe », les faits ayant été dénaturés et exagérés à plaisir par les ennemis des Guise et de la foi catholique.

— *Mémoires de la Société Eduenne*. Tome 41[e], 1913. — « *Les émigrés de Saône-et-Loire* », de M. Montarlot. L'auteur démontre avec beaucoup de force et de bien nombreux exemples, que « l'émigration ne fut pas seulement l'exode d'un certain nombre d'individus se dérobant à la persécution, mais aussi dans bien des cas une fourberie administrative et un moyen d'oppression au service des tyrannies locales ». Beaucoup de Français, les six dixièmes des individus inscrits sur les listes d'émigrés, au compte de M. Montarlot, n'avaient pas quitté la France; mais leurs biens étaient convoités. On portait comme émigrés d'un département des individus qui n'y résidaient pas et qui ne pouvaient y être rattachés que par la possession d'un domaine ou même de quelques ares de terrain. Un simple déplacement amené par la crainte ou toute autre raison suffisait et alors « contrairement à toutes les règles du droit pénal, ce n'était pas à l'accusation qu'incombait le besoin d'établir le fait d'émigration, c'était à l'accusé à prouver qu'il ne tombait pas sous l'application de la loi ». Et les tribunaux faisaient preuve de la mauvaise foi la plus révoltante. Les réclamations amenaient le plus souvent une condamnation à mort pour incivisme.

— M. Montagne communique ensuite à la Société trois objets datant de la période révolutionnaire et une fine gravure sur soie représentant un Amour tenant en laisse un papillon et un oiseau debout sur une chaise. Le premier lot comprend : 1) le sceau circulaire en cuivre de la mairie de « Bussolles, département de l'Allier » (vers 1790); 2) un insigne ovale, en cuir, de « sans-culotte », portant sur la face, au-dessous d'un bonnet phrygien, les mots : sans culotte, et au revers : force et union ; 3) une cocarde ronde d'étoffe rouge en forme de bombe enflammée avec le mot : constitution.

— M. le chanoine Clément signale à notre Compagnie la publication d'un nouveau volume de notre docte confrère, M. Joseph Déchelette. C'est la suite de ses manuels d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. Cette troisième partie est consacrée au second âge du fer ou époque de la Tène. Le volume comprend 1.692 pages et 736 gravures. Il renferme sur l'époque de la Tène, qui commence 500 ans avant l'ère chrétienne, des notions générales et des divisions géographiques et chronologiques, puis des détails sur les oppidums, les habitations, les sépultures, les armements, les vêtements, les objets de parure et de toilette, les ustensiles, les amulettes, les vases de métal et la céramique, l'or et l'argent, l'art, l'industrie et le commerce de ces temps préhistoriques. Les localités de notre région sont citées plusieurs fois. Les 14 objets trouvés dans les sépultures de Diou à l'époque de la Tène sont étudiés (pp. 1.045, 1.046, fig. 430). Spécialement deux épingles en bronze, aplaties et élargies à leur partie supérieure, perforée d'un chas circulaire à la tête affectant la forme d'un bouton mouluré, sont décrites et représentées (pp. 1.261-1.262, fig. 541). Une mention est faite aussi, à la page 1.346, d'un torque d'or découvert en 1844 à Saint-Gérand-le-Puy dans un trésor qui contenait une cinquantaine de monnaies gauloises. La garniture de ceinturon en bronze, avec clous émaillés, trouvée, à Aubeterre, commune de Broût-Vernet, est dessinée dans la fig. 718, p. 1.554. Enfin, M. Déchelette rappelle les découvertes faites dans le tumulus de Saint Menoux (pp. 1.051-1.052) : l'étui à aiguilles en bronze, trouvé à Charroux (pp. 1.290-1.291), la cuirasse et divers objets militaires ensevelis à Chassenard (pp. 1.156, 1.208, 1.217) et portés par un légionnaire gallo-romain.

— Notre confrère nous entretient ensuite d'une jolie plaque de cheminée trouvée par M. Delvaux dans le charmant logis qu'il oc-

cupe et qui, avant la Révolution, servait d'habitation à la famille du Buysson de Douzon. On y voit les armes de France et de Navarre entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, posées au-dessous de la couronne royale soutenue par deux angelets et émergeant de trophées de cuirasses, de tambours et de drapeaux, dont la présence lui paraît indiquer le règne de Louis XVI.

— Enfin, après avoir rappelé que notre Compagnie fut sollicitée par notre confrère M. Milcent, de dresser la liste de nos monuments religieux qui mériteraient le classement officiel, à l'instar des enquêtes menées à Paris par M. Barrès et par le *Figaro*, M. le chanoine Clément annonce qu'il a terminé le travail pour nos monuments religieux et qu'il en a adressé la liste à M. Peladan, l'initiateur du mouvement général, qui se propose de publier, avant la fin de l'année, une liste par département des monuments dignes d'être conservés sur notre sol français.

La liste publiée par le *Figaro* comprenait 20 monuments classés et 65 à classer dans le département de l'Allier. Notre confrère signale qu'aujourd'hui nous avons déjà *32* églises de classées, et que ce ne sont pas 65 mais bien *119* monuments qui mériteraient le classement officiel.

A l'énumération qu'en fait notre confrère, M. Chauchard propose d'ajouter l'église de Pouzy qui, à certains égards, ne ferait point mauvaise figure parmi les monuments protégés et conservés.

Cette étude ainsi complétée est renvoyée au Conseil administratif en vue de sa publication dans notre *Bulletin*.

— M. Delaigue, après avoir remercié et félicité M. le chanoine Clément, donne, au nom de notre confrère, le docteur Paul Roy, fils de notre regretté membre d'honneur, lecture de quelques feuillets copiés sur un curieux manuscrit trouvé par lui dans une cachette d'un mur de son château du Plessis-Bourbon, commune d'Autry-Issards. Ce manuscrit porte en titre : « *Notes secrètes, historiques, critiques, et anecdotes du temps, recueillies pour mémoires, écrites à la hâte et sans ordre, sans art, sans prétention et surtout sans intention de nuire à personne.* » Il se compose de quinze petits cahiers et a pour auteur Claude Lomet de Lys, l'un des anciens possesseurs du Plessis, fils unique du député à l'Assemblée Constituante, anobli par Louis XVIII et qui fut officier à l'armée d'Espagne, capitaine de la

garde nationale, président du collège électoral de l'arrondissement de Moulins et membre du Conseil général de l'Allier. Le premier des cahiers en question, lu par M. Delaigue, a trait au passage à Moulins des duchesses d'Angoulême et d'Orléans, en 1814. Il constitue une critique assez vive de l'attitude du préfet de Frondeville et de plusieurs personnes de son entourage appartenant comme lui au parti dit des « Ultras ». La divulgation de ce document, destiné à la publicité à ce que croit savoir M. Delaigue, est accueillie avec beaucoup d'intérêt.

— M. MICHOT, professeur de dessin au lycée de Moulins, est élu comme membre titulaire.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

J. C.





L'ABBAYE DE SAINT-LÉGER D'ÉBREUIL

(Suite)

La commende permit en outre d'attribuer la plupart des abbayes, quant à la jouissance du temporel, à des hauts dignitaires du clergé séculier, et même parfois à des laïques.

Un tel régime qui enlevait à leur légitime emploi, les aumônes et les œuvres pieuses, les revenus des biens ecclésiastiques, pour en faire l'apanage des cadets de famille que le droit d'aînesse écartait de la succession paternelle, ne tarda pas à entraîner rapidement la décadence, la ruine et la mort des établissements monastiques.

La monarchie commençait l'œuvre que l'Assemblée Constituante ne fit qu'achever par son décret du 2 novembre 1789, et ce que pendant près de trois siècles le roi prodigua largement à quelques privilégiés pour leur luxe et leurs plaisirs, pouvait-on le refuser à la Nation pour son salut ?

*
* *

La commende s'introduisit dans l'abbaye d'Ebreuil en 1473, avec l'abbé Guillaume d'Aubière (1).

L'abbaye redevint régulière avec l'abbé Charles Charretier de Rouvignac (2).

Le rétablissement de la conventualité amena entre cet abbé et les religieux des difficultés au sujet de l'administration spirituelle et temporelle du monastère, qui se continuèrent avec son successeur, l'abbé de Combes.

(1) *Gallia Christiana*, tome II, p. 369.
(2) Idem., *Ibid.*

Un arrêt du Grand Conseil, en date du 2 septembre 1671, ordonna « qu'à l'avenir lesdits religieux vivront en commun et seront tenus se retirer incessamment dans les lieux réguliers, garder la clôture et discipline régulière, conformément à la règle de Saint-Benoît » ; que les lieux seront rétablis à cet effet ; que la juridiction spirituelle appartiendra à l'abbé, et en son absence la direction de la discipline régulière au prieur claustral par lui nommé ; que l'abbé aura aussi l'administration du temporel ; enfin que tous les revenus, même ceux des offices et bénéfices claustraux érigés en titres, seront unis à la communauté (1).

Pour l'exécution de cet arrêt, une délibération capitulaire fut prise le 27 octobre 1674. L'abbé accordait notamment aux religieux de jouir et percevoir les droits et revenus dépendant de leurs offices claustraux et vicairies régulières « pour leur tenir lieu de vestiaire, pour frais et vacations de médecins, chirurgiens, et apothicaires dont ils pourraient avoir besoin, pour tonsure, rasure et toutes autres nécessités de leurs personnes, même pour l'entretien des bâtiments de leursdits offices claustraux, etc., fors et excepté la nourriture de leurs personnes seulement, dont l'abbé sera tenu (2) ».

Cette délibération fixait à huit le nombre des religieux : sept officiers et un religieux profès.

La commende fut rétablie en 1735 en faveur de l'abbé Massillon, neveu de l'évêque de Clermont (3).

Un nouveau partage des biens devint nécessaire. Il fut ordonné par jugement, du 7 octobre 1737, de l'intendant de Moulins, qui décida que l'abbé Massillon et les religieux « viendraient à division et partage de tous et chacun les biens de l'abbaye (4) ». Seuls devaient en être distraits les fonds et revenus dépendant des sept offices claustraux.

Les biens devaient être partagés en trois lots égaux ; l'abbé en choisirait un, les religieux un autre, le troisième appartiendrait à l'abbé pour les charges qui étaient les suivantes :

(1) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 12.
(2) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 297.
(3) Massillon, évêque de Clermont (1717-1742).
(4) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 33.

1° Entretien et réparation de l'église de l'abbaye et du chœur de celle-ci ;

2° Entretien et fourniture de la sacristie, sauf ce que le sacristain était tenu de fournir par son office ;

3° Aumône annuelle de 40 setiers de blé, seigle et autre, pour être distribué en pain pendant le Carême aux pauvres d'Ebreuil ;

4° Paiement aux religieux de 50 livres chaque année pour frais de l'hospitalité qu'ils étaient obligés par leur institut d'exercer en leur maison.

L'abbé conservait en outre tous droits de justice dans la ville d'Ebreuil et le droit de collation ou présentation à tous les bénéfices dépendant de l'abbaye, même de ceux qui pouvaient se trouver dans le lot des religieux, sauf pour les bénéfices dépendant des offices claustraux.

Il fut procédé au partage, après une estimation générale, le 7 mai 1738.

Les biens et revenus des offices claustraux mis à part étaient ainsi composés :

Office du doyen.

Une directe de cens et de devoirs ;

Une vigne, appelée du Doyen ou la Doyenne, de 15 œuvres (1), située proche le territoire de la Grave, paroisse d'Ebreuil ; dans laquelle il y a un colombier distrait au profit de l'office ; franche de dîme avec faculté de vendanger quand bon lui semble, accordée par transaction du 11 mars 1534 ;

Un pré, appelé du Doyen, situé territoire de Villars ou Audiant, paroisse de Saint-Quintin ;

Une terre, d'une sélerée mesure d'Ebreuil (2), autrefois pré des Segonnes, située au terroir des Segonnes ;

Cinq cantons de bois, situés paroisse de Saint-Quintin :

Combajoux et La Palle . .	28 arpents (3),	27 perches,	236 pieds.
Le Rosier, ou le Trésorier	7 —	64 —	16 —
L'Echelette.	11 —	35 —	452 —
Le Doyen, ou la Garenne .	12 —	60 —	144 —

(1) L'œuvre valait 150 toises (5 ares 70).

(2) La sélerée valait 1.200 toises (45 ares 60).

(3) L'arpent valait 100 perches carrées ou 1.344 toises 16 pieds (51 ares environ).

Il y avait, en outre, le bois de Jollivet, anciennement emphytéosé, 8 arpents 58 perches 416 pieds ;

Masures et emplacement du moulin, maillerie, écluse et cours d'eau du moulin de Coutapoux, le tout abandonné au doyen pour un cens et redevance annuels de 10 livres 10 sols tournois, un setier froment (1), un quintal chanvre, par transaction du 11 mars 1534 ;

Le droit de pêche dans la rivière de la Sioule depuis l'endroit où était l'écluse du moulin de Coutapoux, en descendant la rivière, autant que la justice d'Ebreuil s'étend ;

La basse et moyenne justice du village de Villars, paroisse de Saint-Quintin, avec pouvoir de faire tenir les assises dans la maison du doyenné en la ville d'Ebreuil.

Office du chambrier.

Deux pièces de terre contiguës, de 5 séterées, situées au terroir de Beaudéduit.

A l'office était annexé le prieuré de Saint-Genest du Retz ; à la charge de payer envers la mense commune 24 livres 10 sols par an pour le vestiaire des sept religieux.

Office de l'aumônier.

Directe suivant terriers ;

Un petit pré, appelé pré de Sioule, situé auprès de ladite rivière et détruit en partie ;

Trois setiers froment mesure d'Ebreuil dus annuellement pour les aumônes par la mense commune.

Office du Cellerier.

Directe de cens et de devoirs, suivant terrier ;

Droit de laide de tous les grains et marchandises sujettes audit droit qui se vendent dans la ville d'Ebreuil, sauf celle de la poterie appartenant à l'office du réfecturier ; à la charge d'entretenir la halle et fournir les quartes, planches et estampeaux nécessaires pour la vente des grains et marchandises ;

(1) Le setier d'Ebreuil comprenait 4 quartes ; la quarte d'Ebreuil valait 3 décalitres 292840. Le setier valait donc un peu plus de 6 doubles-décalitres et demi.

Une paire de souliers que chaque cordonnier est tenu de donner chaque année la veille de la Toussaint, (transaction sur procès du 23 avril 1501) ;

Les bouchers de la ville d'Ebreuil étaient obligés de donner au cellerier les langues de tous les bœufs et vaches qu'ils tuaient depuis la Toussaint jusqu'à Noël exclusivement, (transaction du 1er septembre 1535) ;

Une saulée située au-dessous de la maison abbatiale le long de la rivière de Sioule ; et tout l'emplacement du moulin de Gimounin et dépendances, détruit et abandonné au cellérier pour une redevance et un cens annuels, avec le droit de pêche à la ligne le long de la saulée et dans l'étendue de ses hypothèques ;

La dîme d'agneau, qui se perçoit dans la ville d'Ebreuil et les faubourgs seulement.

A l'office était annexée l'église paroissiale de Notre-Dame d'Ebreuil ; et, en qualité de prieur, le cellerier avait une part et portion dans le terrier reconnu au prieur, curé, et communalistes de cette église.

Le cellerier devait payer à la mense commune 28 livres par an pour la pitance des sept religieux.

Office du sacristain.

Une directe portée sur un terrier ;

Une vigne, appelée du Sacristain, de 30 œuvres environ, située au terroir des Clos, paroisse d'Ebreuil, exempte de dîme avec faculté de vendanger quand bon lui semble ;

Un colombier rond et à pied, situé au-delà de la rivière de Sioule, avec une pièce de terre qui l'entoure, dite du Sacristain ;

Une redevance annuelle de 8 setiers 2 quartes de froment, mesure d'Ebreuil, à prendre sur les dîmes de Vicq appartenant à la mense commune ;

Des redevances de 15 livres de cire sur le prieuré de Vergheas, 3 livres sur celui de Val, 1 livre sur la cure de Saint-Genès, 3 livres sur celle d'Echassières, et une livre sur celle de Saint-Pardoux ;

Une quartelée de terre (1), autrefois pré, appelée des Planchettes, actuellement en chenevière, situé le long de la Sioule ;

(1) La quartelée valait 300 toises (11 ares 39) ; 4 quartelées faisaient une séterée.

A l'office était annexé le prieuré de Busserolles et ses dépendances. Le sacristain devait fournir à l'église conventuelle deux aubes chaque année et entretenir les cordons des cloches.

Office du réfecturier.

La dîme du chanvre dans la paroisse d'Ebreuil ;

Le droit de laide sur la poterie qui se vend tous les jours de foire en la ville d'Ebreuil (1) ;

Une terre de 3 quartelées, au terroir de Chateaujaloux.

Office du chantre.

Une quartelée de terre, en jardin, appelée de deçà le pont, située au-dessus du faubourg d'Ebreuil, joignant la rivière de Sioule ;

Redevance de 20 sols, due sur 8 coupées de terre située au faubourg d'Ebreuil, quartier du bateau.

A l'office était annexé le prieuré de Saint-Paul de Brou.

Vicairie de Saint-Martin.

Emplacement de la chapelle Saint-Martin, chaume, bois et buisson, appelés aussi de Saint-Martin, 11 séterées, entourés de toute part par les bois de la mense commune ;

Dîme de Saint-Martin perceptible dans les paroisses de Chouvigny et de Servant ;

Petite directe portée sur un terrier de 1537 ;

Deux pièces de terres tenantes ensemble, contenant 4 séterées appelées les Moulières, près le marais du pont.

Ces biens et revenus mis à part, il fut fait une masse générale de tous les autres. La totalité des revenus, charges déduites, était de 7.972 livres 12 sols. Puis cette masse fut divisée en trois lots, chacun d'un revenu de 2.657 livres 10 sols 8 deniers. Les premier et troisième lots furent attribués à la mense abbatiale et le deuxième à la mense conventuelle.

Mense abbatiale.

Directe de l'abbaye, 765 livres 12 sols 8 deniers (2) ;

(1) Il y avait alors quatre foires à Ebreuil dites de Saint-Urbain (25 mai), Saint-Laurent (10 août), Saints-Anges (2 octobre), Sainte-Luce (13 décembre).

(2) L'évaluation des cens et devoirs fut faite à raison de 7 livres 10 sols le setier froment mesure d'Ebreuil, 6 livres le setier seigle, 3 livres 15 sols le setier orge, 3 livres le setier avoine, et 7 sols la géline.

Justice et directe de Chalignat, 255 livres 4 sols 2 deniers (1) ;

Rente perpétuelle de 300 livres, portable à Clermont, à Notre-Dame d'Août, due par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur de Toulouse, pour abandon et délaissement du prieuré de Lugagnac (2) ;

Rente perpétuelle de 400 livres, portable à Ebreuil, à la fête de saint Jean-Baptiste, due par les religieuses de Saint-Benoît de Cognac pour abandon du prieuré de Saint-Léger de Cognac (3) ;

Rente de 245 livres, payable à la Saint-Martin, due par M. du Buisson de Foignat, pour abandon et délaissement à lui faits de la dîme du blé appartenant à l'abbaye dans la paroisse de Saint-Bonnet de Bellenave (actes des 13 et 14 décembre 1714) ; M. du Buisson était en outre tenu des réparations et de l'entretien de l'église ;

Droit de port, bac et bateau, sur la rivière de Sioule, avec le droit de pêche dans la paroisse d'Ebreuil depuis le ruisseau de la Sépe en descendant autant que s'étend la justice et paroisse d'Ebreuil, sous réserve des droits des offices claustraux, 400 livres (4) ;

Pêche de Péraclos en la rivière de Sioule depuis les limites des Burelles et de Chouvigny jusqu'à la pêche de Saint-Quintin, 10 livres ;

Le droit de barre ou de péage, se partageant par moitié avec les habitants de la ville d'Ebreuil, la moitié 10 livres ; ce droit fut supprimé par arrêt du Conseil d'Etat du Roi en date du 20 juin 1752 (5) ;

Le droit de banvin ; chaque cabaretier vendant vin dans la ville ou faubourgs d'Ebreuil pendant les mois de janvier et de juillet devait 3 livres chacun de ces mois ; estimation à raison de 8 cabaretiers, 48 livres ;

Le parc, situé à Ebreuil, au-devant de la maison abbatiale, entouré de murs, avec cabinets, arbres fruitiers, espaliers, 110 livres (6) ;

(1) *Supra*, p. 19.
(2) *Supra*, p. 15.
(3) Voir *supra*, p. 16.
(4) Joseph Viple, « Le pont d'Ebreuil », *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1912, p. 172.
(5) Max Boirot, « Une page de l'histoire d'Ebreuil », *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1911, p. 74.
(6) Le parc avait été construit par l'abbé Charretier de Rouvignac. Les acquisitions des terres qui ont servi à le constituer furent faites entre 1641 et 1658. (Registre manuscrit, collection Durond.)

Un colombier au faubourg de la rivière, 15 livres ;

Une vigne, de 40 œuvres environ, située au terroir de la Combas, paroisse d'Ebreuil, franche de dîme, 80 livres ;

Le pré Dimanche, situé paroisse de Vicq, pouvant faire 45 chars de foin, avec tous ses droits, rivière, cours, prise d'eau, et saules, 500 livres ;

Bois taillis de Combenoire, paroisse d'Ebreuil, d'une superficie de 110 arpents 92 perches 80 pieds, revenu annuel évalué 55 livres ;

Bois taillis de Saint-Martin, paroisse d'Ebreuil, d'une superficie de 77 arpents 38 perches 104 pieds, revenu annuel évalué 35 livres ;

Bois taillis de Taillefer, paroisse d'Ebreuil, d'une superficie de 56 arpents 12 perches 204 pieds, revenu annuel évalué 30 livres ;

Dîmes : pour les dîmes, l'estimation fut faite d'après les baux des vingt dernières années (1716-1735), à raison de 6 livres le setier froment, 5 livres le setier seigle, 3 livres le setier orge, 50 sols le setier avoine, mesure Ebreuil.

Dîme de blé, appelée de Javernage, perceptible en la paroisse d'Ebreuil, 258 livres 18 sols ;

Dîme, appelée de Chavagnat, tant en blé qu'en vin, perceptible en la paroisse d'Ebreuil, 97 livres 5 sols ;

Dîme des Margots, défalcation faite de toutes les pièces de terre intercalées dans les clos des vignes appelés les clos Chirol, Chirolet, la Volpilière, le Treil Clément, Riboussard, la pierre Saint-Julien, la Combas, Sainte-Foi, le Rouvère, le Roulleix, les grand et petit Serrue, 65 livres 16 sols 6 deniers ;

Une partie des dîmes de vin et de blé d'Ebreuil, non affermées, se levant à la main dans divers terroirs, 176 livres 6 sols sur le total de 517 livres ;

Une partie de la dîme d'agneau perçue sur la paroisse d'Ebreuil ; la dîme d'agneau était perçue pour la ville et les faubourgs par le cellerier ; pour la partie d'Outre-Sioule par la mense conventuelle ; pour le reste par la mense abbatiale ; 11 livres ;

Dîme de Costevieille, paroisse d'Ebreuil et partie de celle de Saint-Gal, consistant tant en blé qu'en vin qui se cueillent dans les tennements de Miallet, et les Bauries, situés en delà du ruisseau de la Sépe ; à la charge de payer au curé de Saint-Gal une quarte de seigle mesure d'Ebreuil pour l'abandon de ses novales ; 93 livres 10 sols ;

Dîmes de blé et de vin, perceptibles en la paroisse de Saint-Gal ; à la charge de payer 10 livres au curé de Saint-Gal pour l'abandon de ses novales ; 378 livres 18 sols ;

Dîmes appelées de Vicq et d'Arçon, paroisse de Vicq, tant en blé qu'en vin, et dîmes des vins blancs des Graves et du Puget, même paroisse ; déduction faite de la charge de 8 setiers 2 quartes à l'office du sacristain et de 180 livres pour partie de la pension congrue du curé de Vicq ; 211 livres 12 sols ;

Dîmes de blé, vin, et agneau, appelées de l'Annuel, des quarts, de Chalignat, perceptibles dans la paroisse de Saint-Bonnet de Rochefort, y compris 7 setiers 2 quartes conseigle à prendre sur la dîme du chapitre d'Hérisson, et la dîme de vin appelée de Vialleix ; avec les charges suivantes : la dîme de Chalignat 12 setiers froment au vicaire de la vicairie de Chalignat, la dîme de Rochefort 210 livres au curé de Saint-Bonnet de Rochefort pour partie de sa pension congrue ; charges déduites, 53 livres ;

Dîme de vin en la paroisse de Saint-Bonnet de Bellenave ; perceptibles sur les terroirs de la Cote des Maschiras, Merléon, Chantelets, les Blanches, Fontavier, paroisse de Saint-Bonnet de Bellenave, et Pesle, paroisse de Naves ; 53 livres ;

Dîme en la paroisse de Monteignet, avec charge de 30 livres au curé pour partie de sa pension congrue ; déduction faite de la charge, 70 livres 10 sols.

Mense conventuelle.

La directe du couvent, y compris les casualités et héritages abandonnés, 578 livres 9 sols ;

Les justice, prieuré et baronnie de Montfermy, avec tous leurs droits et dépendances ;

Le prieuré de Pionsat, charges déduites, 17 livres ;

Une redevance de 15 deniers argent et 5 quartes seigle à percevoir sur la terre de Saint-Quintin (transaction du 2 juin 1626 entre l'abbé de Rouvignac et le sieur de La Mer de Matha), 22 livres 10 sols ;

Une redevance annuelle de 100 quartes de vin, due par les héritiers Louis Marrand, sur une vigne située au Breuil, paroisse d'Ebreuil, 10 livres ;

Une redevance annuelle de 100 quartes de vin, due par la veuve

Pierre Dumons, Charles Conchon et Simon Baudoux, sur des vignes situées au Treil Clément, 10 livres ;

Une redevance due par le chambrier pour le vestiaire des religieux, 24 livres 10 sols ;

Une redevance due par le cellerier pour la pitance des religieux, 28 livres ;

Le droit de pêche dans la Sioule, appelé pêche de Saint-Quintin, depuis la pêche de Péraclos jusqu'à la Cépe, 5 livres ;

Le pré des Salles, paroisse de Saint-Quintin, pouvant faire 10 chars de foin, avec ses circonstances et dépendances, prise d'eau, saules et autres arbres, 90 livres ;

Le bois taillis de Grandval, paroisses d'Ebreuil et de Saint-Gal, d'une superficie de 86 arpents, 56 perches, 328 pieds, revenu annuel estimé 50 livres ;

Une partie des dîmes d'Ebreuil non affermées et qui se levaient à la main dans divers terroirs, 340 livres 14 sols ;

La dîme d'agneau, sur la partie d'Outre-Sioule de la paroisse d'Ebreuil, 9 livres ;

Les dîmes de blé et vin d'Outre-Sioule, appelées la Manche, le partage, le dîme franc et la Rode, quant au blé, Chateaujaloux, les Vesves, Vialleix, les Poux, les Genestes, les Jarrets, et les Davauds, quant au vin, le tout situé au delà de la rivière de Sioule, dans les paroisses d'Ebreuil et de Saint-Quintin, déduction faite de 300 livres pour pension congrue du curé de Saint-Quintin et 5 quartes seigle dues au même pour abonnement des novales, 372 livres 7 sols 6 deniers.

* * *

Ce partage donna lieu dans la suite à de nombreuses contestations entre l'abbé et les religieux. Le décès de l'abbé Massillon, survenu prématurément en 1743, ne fit que les augmenter.

Dans son mémoire, l'intendant de Bernage attribue l'origine de toutes les difficultés à l'esprit du prieur Dom Defeularde. « Ce religieux, dit-il, est notoirement connu pour un sujet brouillon et processif ; il a toujours gouverné despotiquement cette maison au moyen de la faiblesse des trois autres religieux, qui la composent avec lui, dont deux, qui sont âgés de plus de 80 ans, sont depuis longtemps infirmes, et le troisième est un simple profès non prêtre, qui a été

longtemps enfermé, par ordre du roi, dans la maison des Cordeliers du Donjon pour son libertinage (1). »

Aussi eut-on recours, vers 1747, à l'interdiction de Dom Defeularde. Des ordres du roi lui firent défense de se mêler des affaires de sa maison et l'exilèrent dans un prieuré qu'il avait près d'Auxerre.

Puis, la régie des biens fut ordonnée, par arrêt du Conseil du 4 décembre 1747, et confiée à Mouillard, conseiller du roi en l'élection de Gannat, qui fit faire toutes les réparations nécessaires aux bâtiments et églises dépendantes qui étaient dans un état pitoyable, qui paya toutes les dettes et rendit ainsi à la maison la jouissance libre d'environ 5.000 livres (2).

A cette époque, l'évêque de Clermont, qui recevait des plaintes fréquentes du dérangement des affaires de l'abbaye et de la conduite des religieux, résolut de réunir la mense conventuelle à son séminaire (3).

Le roi permit cette union qui fut ordonnée par une sentence de l'officialité. Elle devait avoir lieu aux conditions suivantes :

1° L'église de l'abbaye était cédée aux habitants pour leur servir de paroissiale, l'autre n'étant ni suffisante ni décente pour une ville et se trouvant en très mauvais état ;

2° On leur cédait une partie des bâtiments du couvent pour en faire des casernes avec les écuries nécessaires pour y loger une compagnie de cavalerie, ce qui les déchargerait d'une imposition annuelle de 5 à 600 livres pour loyers et réparations de quelques maisons employées pour cet objet ;

3° Le séminaire serait obligé de recevoir, loger et nourrir chaque année un sujet de la ville d'Ebreuil, se destinant à l'état ecclésiastique et à la prêtrise ;

4° Un second vicaire serait établi dans la paroisse, payé et rétribué par le séminaire ; un régent-prêtre serait établi et payé également pour l'instruction de la jeunesse ;

5° Dans la maison conventuelle seraient cédés des bâtiments pour loger le curé et ses vicaires, le régent, et pour tenir des écoles ;

(1) *Mémoire de M. de Bernage de Vaux*, p. 22.
(2) *Id.*, p. 23.
(3) *Id.*

6° Toutes les fondations faites en faveur du couvent seraient acquittées par le curé, ses vicaires, et le régent, moyennant rétribution indépendamment de leurs honoraires (1).

Mais les quelques moines qui restaient ne voulurent jamais consentir à cette solution. Sur appel, le Parlement déclara y avoir abus par arrêt du 13 août 1748 (2).

Toutes les contestations entre l'abbé et les religieux prirent fin par une transaction du 3 novembre 1750 (3).

Les parties, « considérant les frais immenses qu'elles seraient obligées de faire de part et d'autre, si par rigueur elles faisaient décider les dites demandes, et souhaitant d'ailleurs de rétablir la paix, la tranquillité, et l'union qui doivent régner entre elles » convinrent « de terminer à l'amiable tous leurs différends et contestations ».

Un arrêt du 3 février 1751 remit alors les religieux en possession de l'administration de leurs revenus ; et l'interdiction de Dom Defeularde, qui avait été déjà rappelé de son exil, fut levée par ordre du roi du 2 mai 1751 (4).

Mais le 27 septembre suivant, dom de Feularde, Guillaume Lefesbre et François Desribes, composant la communauté, présentèrent une protestation contre la transaction du 3 novembre 1750. Dans cet acte, il est dit que « par menaces et autorité supérieure et dans un temps où ils n'avaient pas leur liberté, ni leurs titres et papiers, ni la jouissance et disposition de leurs biens et revenus, sur lesquels on avait établi un séquestre dans la vue de forcer à condescendre à ce qu'on voulait d'eux, lesdits sieurs religieux pour éviter la ruine totale de leurs biens et pour se soustraire aux violences, ont été contraints de signer une transaction (5). »

Une nouvelle transaction, du 1er juillet 1753, règle définitivement tous les différends (6).

En 1751, l'Intendant du Bourbonnais, de Bernage, reprit le projet d'union en faveur cette fois de l'Hôpital Général de Moulins. Mais il le fit en ayant soin d'en cacher la préparation aux religieux dans la

(1) *Mémoire de M. de Bernage de Vaux*, p. 23.
(2) *Id.*
(3) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 143.
(4) *Mémoire de M. de Bernage de Vaux*, p. 23.
(5) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 155.
(6) *Id.*, p. 157.

crainte que Defeularde « n'employât comme il le fit lors du premier, tous les ressorts imaginables pour en traverser l'exécution ».

Les conditions étaient les suivantes :

1° Cession aux habitants d'Ebreuil de l'église pour servir de paroissiale ;

2° Cession d'une partie des bâtiments pour loger le curé, ses vicaires, le régent des écoles, et pour faire des casernes et des écuries pour loger une compagnie de cavalerie ;

3° Création d'un second vicaire payé par l'Hôpital, lequel, conjointement avec le curé et l'autre vicaire, serait tenu d'acquitter les fondations faites en faveur du couvent, moyennant rétribution de l'Hôpital ;

4° Pension de 400 livres à chacun des quatre religieux présents dans la maison.

« Tels étaient, écrit l'Intendant, les avantages que les habitants d'Ebreuil pouvaient retirer de la seule perte d'un couvent de moines, qu'on peut assurer ne leur être d'aucune utilité, et qui produisent dans cette ville beaucoup moins d'édification que de scandales par leurs discussions continuelles avec leurs abbés (1). »

Ce projet d'union ne fut pas réalisé. Mais dans la suite, l'administration du monastère ne fut pas meilleure. En huit années les religieux s'endettèrent de 20.000 livres.

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 25 mars 1763, leur enleva de nouveau l'administration de leurs biens et la confia à Antoine Juge, notaire, lieutenant du bailliage d'Ebreuil.

Le dépérissement était tel qu'en 1765, les revenus ne suffirent pas à nourrir les quatre religieux qui restaient.

Cette fois la suppression était inévitable. Elle fut ordonnée par un brévet du Roi donné à Compiègne en juillet 1765, créant à Ebreuil un hôpital et le dotant de la mense conventuelle (2).

La communauté ne se composait plus que de quatre religieux :

Dom Geoffroy Forissier, chambrier, prieur claustral,

Dom Pierre Paul Cizeron, doyen,

(1) *Mémoire de M. de Bernage de Vaux*, p. 25.

(2) Joseph Viple, « Fondation de l'Hôpital d'Ebreuil », *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1908, p. 112.

Dom Nicolas Grégoire Ingoult, cellerier,
Dom Pierre de la Chaize, chantre.

Alléguant quelques expressions du brévet « tendant à ternir leur réputation dont ils sont notamment jaloux », ils protestèrent contre la suppression ; toutefois ils finirent par s'incliner, et le 4 août 1767, ils donnèrent leur consentement (1).

Plusieurs concordats intervinrent pour régler la dévolution des biens de la mense conventuelle et des divers bénéfices unis au nouvel hôpital : avec les prieurs de Veauce, de Chars et de Vergheas, le 20 septembre 1766 ; avec l'abbé, le 26 novembre 1766 ; avec le vicaire de Chalignat, le 16 février 1767 ; avec les religieux, le 19 août 1767 ; avec le vicaire de Saint-Martin, le 21 août 1767 (2).

Le décret d'union fut signé par l'évêque de Clermont le 6 mai 1767, confirmé par lettres patentes de juin 1767, enregistrées le 7 septembre 1767.

Le 26 octobre suivant, les Charitains prirent officiellement en grande cérémonie possession des dépendances de l'église abbatiale et des bâtiments conventuels.

Deux des religieux bénédictins se retirèrent à Paris dans une maison de leur ordre ; les deux autres restèrent à Ebreuil, où ils vécurent plusieurs années.

L'hôpital leur servait une rente viagère de 600 livres pour le prieur et de 500 livres pour chacun des autres, réversible, en cas de décès de l'un d'eux, sur les survivants, sans toutefois pouvoir dépasser 1.000 livres pour le prieur et 800 livres pour les autres.

(A suivre.) JOSEPH VIPLE.

(1) Archives départementales de l'Allier, H, 0839.
(2) *Recueil de quelques titres manuscrits*, p. 165 à 181.





Note sur un Manuscrit inconnu

DE LA « DESCRIPTION GÉNÉRALE DU BOURBONNAIS »

DE NICOLAS DE NICOLAY

(SUITE ET FIN)

Marchés et Foires de Moulins [Ed. 57 ; Ms., 24]. — *Il y a aussi tous les ans 9 foires* franches, *scavoir le lendemain des Brandons, le lendemain du dimanche de la Passion, appelée la Foire du Concile,* le jour de S. Barnabé, le jour de la décollation de S. Jean Baptiste, le jour de S. Michel, le jour de S. Luc et le *lendemain de S. Martin d'hiver,* le lendemain de S. André et le lendemain de S. Thomas. Et avant 1668 il n'y avait que celle de S. Martin, S. André et S. Thomas.

Vichy. — *A propos de la destruction de la fontaine par les gens de Cusset* [Ed., 113], *le manuscrit ajoute :* « Elle est maintenant rétablie. »

Abbaye de Cusset [Ed. 133 ; Ms., 83]. *La cure de S. Saturnin* était autrefois *annexée à la table dud. chapitre... lesd. chanoines* « en jouissoient et la desservoient par hebdomade jusqu'à ce qu'un nommé Ponthenier jetta un dévolu se fondant sur le concile de Trente qui dit qu'il faut que pour un bénéfice-cure, il y ait un prêtre spécialement désigné, mais l'abbesse l'ayant appris nomma Monsieur Roganne aud. bénéfice avant que led. Ponthenier fût admis en cour de Rome et aud. Roganne a succédé Monsieur de la Chaise nommé par ladite abbesse. »

Et à la désignation de la chapelle d'*Aubepierre,* le copiste ajoute : « autrefois cure dédiée à Sainte Foy, où sont encore les fonts baptismaux », et met en marge la date de 1737. — Dans le § consacré aux foires de Cusset, après l'indication des feux (400), le ms. porte cette addition : « et selon les rolles des tailles pour la collecte en 1722 : 900 feux. »

Chantelle [Ed. 150 ; Ms., 95]. — *Le chapitre sur le château est très écourté dans le manuscrit.* « ... *Il y a près la tour du donjon dans le contenu de laquelle* (1), etc. (*sic*) dont je ne dis rien au sujet qu'il a été tout détruit et renversé par mines dans les tems des démolitions des fortes places. Il me suffit de dire que de la manière dont il est dépeint, il étoit un château assuré partout. Aujourd'hui, il paroît encore en état. »

Charroux [Ed. 153]. — ... *Commanderie L'Hopital... brûlée en 1568...* « aujourd'hui lad. commanderie est presqu'entièrement ruinée et inhabitable, et sur le chemin d'Ussel à Jenzat ».

Verneuil [Ed. 166 ; Ms., 105]. — *Sur les audiences foraines,...* le jour du marché, qui aujourd'hui ne se tient plus, quoique les années 1693 et 1694 les principaux habitans aient voulu y tenir la main, et la raison en est que l'abord de lad. ville est inaccessible aux charrettes et chevaux, à cause des chemins ruinés par les eaux, joint le voisinage du marché de S. Pourçain qui est un des beaux marchés qui soient en Bourbonnois, qui se tient le samedi de chaque semaine. Cependant les années où le bled est cher comme en 1710, 1711, 1712, il y a un marché à 3 livres le boisseau, 50 sous, 40 sous, 30 sous. »

Officiers de la justice : lieutenant général... dont M. Raffier, maintenant châtelain, possède la charge.

Contigny [Ed. 169]. — ... *Moulins de la Comtesse* ou Moulins Brelan.

La Feline [Ed. 173 ; Ms., 110]. – « *En lad. paroisse est situé le prieuré de Reugny* ... qu'on appelloit autrefois, comme on le voit dans les anciens terriers dudit prieuré, le saint-lieu de Reugni. *Il y avoit jadis sept moines, à présent,* 1660, *n'i en a que trois, ignorans en toute perfection et encore plus mal vivans.* Le prieur du lieu saint de Reugni est commendataire et depuis 1670 il n'y en a plus du tout. » *Et après la mention* du beau logis fortifié, *le ms. ajoute :* et ne restent plus que quelques vieilles masures.

Saint Gerand de Vaux. *Après la mention du pont-levis, le ms. ajoute :* « et où depuis le sieur maréchal de S. Gérand a fait bâtir un parc tout environné de murs de 9 pieds de hauteur, de 2 lieues de circuit, et de plus rempli de bêtes fauves, qui est estimé une des

(1) Il y a *dans Ed.* la description détaillée.

Rewespiele de l'Europe, mais maintenant presque détruit depuis les années 1715, 1716 et 1717. »

Courtilles [Ed., 177 ; Ms., 113]. — « *De Courtilles* est un beau et *fort château à 4 lieues de Verneuil* et à 3 lieues de Moulins, *membre dépendant du prieuré conventuel de Souvigni,* duquel il est distant une lieu, *led. château édifié sur une motte fortifiée de fosses braies, environné de fossés pleins d'eau et deux ponts levis, le tout au milieu d'un bois de haute futaie,* d'environ un petit quart de lieue de circuit, lequel autrefois a été fossoié à l'entour et clos de palis en mode de parc où se nourrissaient des bêtes fauves pour le plaisir du seigneur prieur outre plusieurs autres curiosités comme d'oiseaux. Beau château très logeable et agréable, avec de belles écuries, jeu de paulme, jardins, vergers, belles granges, colombier, métairies, étangs, et le tout situé entre 5 belles grandes forêts appartenant à Mgr le Duc : Beauplan, Moladier, Mesargues, Peroigne et Fourneuf. Mais depuis quelques années que led. prieur de Souvigni duquel dépend Courtilles et celui de S. Pourçain ont été vénaux, ainsi qu'on sait, et que les prieurs ont changé leurs noms en preneurs, etc. (*sic*) tout tombe en désertion, désolation et ruine (1). »

Ainay [Ed. II, 40 ; Ms., 153]. — « Lad. ville et les faubourgs ont été fort affligés en l'an 1568 par ceux de la religion qui s'en saisirent et y exercèrent différens meurtres et pilleries tant aux environs qu'en la ville de Cérilli qu'ils surprirent et saccagèrent après être sortis d'Ainai où ils avoient exercé les mêmes violences et tué le lieutenant général de lad. châtellenie. »

Le ms. donne le nom du capitaine du château : le sieur de Villobier.

Saint-Pourçain [Ed. II, 87 ; Ms., 174]. — « Marché tous les samedis, qui vaut foire, hors le bétail, et un qui se tient les mercredis en Paluet, où il y a hale, qui avoit été interrompu, mais rétabli en l'an 1736. »

Quel est le prototype du manuscrit Tavernier ? ou mieux, de quel manuscrit dérive cette copie ?

(1) Dans Ed., il y a l'indication des travaux faits à ce château par Nicolay qui, en 1565, l'avait pris à bail des seigneurs de Souvigny. Le ms. de Moulins contient une description encore plus détaillée que celle-ci et différente.

Au folio 197, après le mot : *fin*, commence une série de notes diverses. Or, la première nous donne avec assez de précision la généalogie de ce ms. La voici :

« *Réflexion de Monsieur Artonne, curé de S*t *André de Barberier-Persennat, sur le ms. duquel j'ai copié celui ci :*

« Le présent ms. a été copié par moi François Artonne, prêtre curé de Barberier-Parcennat en l'année 1737 sur un ms. de Monsieur Claude Aumaître assesseur et premier élu en l'élection de Moulins, avocat en Parlement, qui l'avoit tiré sur un autre ms. qui appartenoit à M. de Binville, procureur à Moulins, mort environ 1709, et ledit sieur Aumaître qui mourut à Bransat au commencement du mois de décembre 1734 avait ouï dire à son père que le sieur de Binville l'avoit assuré que l'autheur dudit imprimé ou manuscrit étoit un monsieur Daval ou Laval, dépeint avec sa femme et ses filles en un tableau qui est à Notre-Dame sous la tribune de Messieurs les chanoines en entrant dans le chœur du côté de la chaire, à main droite, sous la tribune entrant au chœur, et que ledit sieur, je pense, n'avoit eu que des filles et en maria une à M. Roucher (1) de Pirrois, conseiller au présidial de Moulins, homme laid et fort camus, et dont issut des filles et un fils appelé Pirrois (2), mort conseiller et ruiné vers 1708, âgé de 50 ans et plus, et mort avant la mère ayant laissé seulement une fille je pense vivante avec sa mère .... de S[t] Etienne. Il mourut donc avant sa mère qui s'appeloit La Mure laquelle n'est morte qu'en 1715 âgée de 80 ans, et de là on peut juger à peu près du temps auquel le sieur Daval son grand père pouvoit avoir composé la présente description du Bourbonnais. Mais depuis 1713, le sieur de Binville l'a prêté à différents particuliers de Moulins qui en ont aussi fait des copies, mais celle-ci est la plus fidèle et ne laisse pas d'avoir son prix et est fort curieuse. »

Le Daval ou Laval dont il est question, n'est autre qu'Antoine de Laval, contrôleur en l'élection, le savant bourbonnais, gendre de Nicolas de Nicolay. C'est probablement lui qui aura prêté un ma-

(1) C'est le gendre d'Antoine de Laval, Charles de la Mure, grenetier de Moulins, époux d'Isabelle de Laval qui avait donné sa fille Françoise en mariage à Jean *Rouher*, fils de Guillaume, lieutenant en l'élection de Gannat, et de Françoise Prieur.

(2) Guillaume Rouher, fils de Jean, sieur de Piroir et de Saint-Etienne (près Saint-Gérand-le-Puy), marié à Claude-Marie de Chitain.

nuscrit de la *Description générale du Bourbonnais*, peut-être même le ms. original de son beau-père, à M. de Binville. En tous cas, le ms. Tavernier ne dérive d'aucun des mss. connus jusqu'à présent : il ne reproduit pas les erreurs de graphie dans les noms propres que l'on trouve dans le manuscrit de la Mazarine, qui, quoique du XVIe siècle, n'est aussi qu'une copie ; il ne dérive pas davantage du ms. de Moulins : il donne quelques-unes de ses additions, mais d'autres sont considérablement modifiées, de plus il contient des passages qui ne se trouvent nulle part, tel celui de la solde des 50.000 hommes publié plus haut. Enfin, certaines de ses fautes de lecture indiquent d'une façon presque assurée que le ms. original était du XVIe siècle, et ces fautes ne viennent pas du scripteur du ms., ni de son prédécesseur.

L'auteur du ms. Tavernier n'a pas mis son nom ; peut-être est-ce un membre de la famille Tavernier, soit un notaire, soit plutôt, comme j'incline à le croire, un prêtre. En tout cas, l'auteur avait des relations avec Gannat, comme le montre la note du 3 novembre 1753, publiée ci-après.

La note précédente est suivie de celle-ci, qui n'est pas non plus sans intérêt, quoique n'ayant aucun rapport avec l'œuvre de Nicolay :

Evénements arrivés en divers temps et en différents endroits

« En l'an 1737, et le huitième février, sur les 4 heures du soir il s'éleva un orage qui fut suivi de fréquens coups de tonnerre et d'une abbondance de neiges comme de la grêle. La foudre même tomba en plusieurs endroits auprès de Verneuil aux Puces, paroisse de Bransat, et continua jusqu'en Auvergne où il fit aussi un grand fracas. Au grand étonnement de tout le monde, la même année, et le 26 et 27 avril, a vu tomber une si grande quantité de neiges qui, étant restées sur les bleds dans le Pays d'en haut les a couchés, ce qui a causé un dommage considérable aux bleds les plus épais ; un mois après elle tomba avec autant d'abondance que l'année suivante 1738 au même mois.

« Le 10 septembre 1743, à 6 heures du soir, la foudre tomba sur la tour de S^t^ [....] et la consuma entièrement ; le feu même, s'est conservé plus de 6 mois dans les fondements de ladite tour, et 3 jours

après s'écroula une cheminée de la même tour, l'autre restée avec les murs.

« Le 18 mars 1744 à 5 heures du soir, on entendit de fréquents et horribles coups de tonnerre et tomba une grande quantité de neiges façon grêle, comme il arriva le 8 février 1737.

« Le 3 novembre 1753, environ les 3 h. 1/2 du soir, l'air étant des plus serein et le soleil très clair, sans apparences d'aucuns nuages, on entendit comme un grand coup de tonnerre, après une espèce d'éclair qui parut fort éblouissant, et fut vue avec grande fumée s'élever dans le champ appellé des Littes de la paroisse de Barberier-Percennat, et d'autres personnes ont assuré que ce même jour la foudre tomba à Gannat dans le Pré-Chatelain, quoiqu'on ne se fût point aperçu d'aucuns nuages et que l'air paru aussi clair que dans tous les plus beaux jours ; ainsi en est-il arrivé dans plusieurs paroisses voisines où l'on dit aussi que ce même jour et à la même heure la foudre être tombée au grand étonnement de tous ceux qui en ont été témoins. »

Il y a à la suite une brève notule sur la *lavande*, avec exagération de précision dans la référence. « La lavande est une espèce de nard, on en exprime une huile qu'on appelle huile d'aspic. C'est le sentiment du P. Lamy, prêtre de l'Oratoire, dans son *Apparat de la Bible*, introduction à la Bible, ou prolégomènes pour bien entendre les Ecritures, livre XIII, chapitre 3[e] : Des herbages, des bleds, des légumes, des arbres, des fruits, des plantes, dont il est parlé dans le texte sacré, page 546, ligne 24[e]. »

Le manuscrit se termine assez brusquement sur une longue note intitulée : *Précis de la manière que les Jésuites de Moulins ont été pourvus du prieuré de Saint-Vincent de Chantelle, et leur conduite tant à l'égard des religieux que des habitants du païs*, restée interrompue au milieu d'une phrase, quoique le tiers de la page soit en blanc, et qu'il me paraît utile de reproduire en annexe.

Cette découverte inattendue ne fait que me confirmer dans l'idée que les greniers de notre pays gardent encore bien des secrets et bien des manuscrits. Des documents considérés comme perdus peuvent être retrouvés ainsi dans un temps plus ou moins éloigné, et je ne désespère pas, pour ma part, de remettre un jour de cette manière la main sur les registres des délibérations de Gannat du

XIVe siècle. Ce serait, certes, une trouvaille très importante, mais celle dont nous venons de parler ne manque pas non plus d'intérêt, comme je crois l'avoir démontré.

FÉLIX CHAMBON.

APPENDICE

Précis de la manière que les Jésuites de Moulins ont été pourvus du prieuré de St Vincent de Chantelle, et leur conduite tant à l'égard des religieux que des habitans du Païs.

Avant de parler de ce fait, il est à propos de faire connoitre que ce Prieuré n'a jamois été de la nomination du Roi, mais de la prévision du Prévôt d Evaux qui le conféroit de plein droit, ce qui s'est toujours observé demeurant en régie, jusqu'à ce qu'il est tombé en confidence dans la maison de Bellenave qui en a joui ainsi longtemps, et cela vers les années 1536, 40 et au delà, tant sous le nom du prêtre nommé Antoine Boucher qui fut le précepteur du jeune Gilbert de Bellenave (1) et son résignataire, que sous le nom dud. Gilbert, fils dudit seigneur qui disposoit entièrement du bien dudit prieuré sous le nom de procureur (2) de sondit fils, ensuite le Prieuré a encore été possédé en confidence (3) par d'autres gentilshommes sous le nom de divers religieux de l'Ordre, prêtres profès de la maison dudit prieuré.

Sur la fin du siècle XVe et au commencement du XVIe il étoit possédé par la maison de Gouzolles tant sous le nom de frère Louis de Gouzolles (4) que sous celui frère Jean Chabri, Annet Peradet,

(1) Gilbert-Jean de Bellenave, abbé de Notre-Dame du Val, seigneur de Chirat, aurait été prieur de Chantelle en 1575, d'après la liste donnée par M. C. Grégoire, *Le canton de Chantelle* (Moulins, 1910, p. 63). Antoine Boucher ne figure pas sur cette liste.

(2) Cf. en effet, divers baux passés en 1565, 1568. (Arch. Allier, D. 66.)

(3) Dans un mémoire du milieu du XVIIe siècle, sur le prieuré (Arch. Allier, D. 71), on lit : « ce prieuré a esté la proye des grands seigneurs du pays et des gouverneurs de province ».

(4) La liste donnée par M. Grégoire ne contient que Antoine de Gouzolles, en 1542. Jean Chabri n'y figure pas, non plus que Annet Péradet. Pourtant nous trouvons, mais en 1643, un Annet Pérudel.

et autres semblables confidenciers. Tout ce que dessus se dénonce par la lecture de divers papiers qui sont actuellement dans la maison.

Ledit Prieuré sortant de la maison de Gouzolles entra dans celle de S. Gérand qui en a joui plusieurs années en confidence sous le nom de frère Michel Dupont (1), qui fut depuis prieur de Fleuriel et plus particulièrement sous le nom de frère Gilbert Perin (2), natif de Pionsat, lequel ayant été longtemps palefrenier et laquais dans la maison dud. sieur de S. Gérand, on luy donna pour récompense une place de religieux audit prieuré, et pour son aliment ledit seigneur lui [pay]oit une pension annuelle conformément à celle des autres religieux, tandis que lui, seigneur, jouissoit de tout le reste du revenu ladite pension payée. Dans le temps que les Jésuites s'établirent à Moulins, cette ville n'ayant point ou peu de fonds à leur donner pour leur établissement, on donna quelques bénéfices dans le voisinage pour l'unir à leur collège et on jetta les yeux sur le prieuré de S. Pourçain, mais il étoit pour lors possédé par Charles César de La Rochefoucauld. On trouva de la difficulté à l'obtenir, et point tant à obtenir celui du prieuré de Chantelle, qui étoit possédé en confidence par le gouverneur du château dudit lieu, qui s'en départiroit facilement à la première demande qu'on lui en ferait de la part de la Reine, moyennant quelques récompenses.

On en fit la proposition audit sieur de S. Géran gouverneur, et pour commencer cette affaire avec plus de facilité et seureté on jugea à propos de retirer le titre de ce prieuré des mains dudit Gilbert Perin ou Penin, de le mettre sous le nom de frère Jean Charette de Veni (3), parent dud. sieur de S. Géran et chanoine régulier de l'abbaie de S[t] Saturfie proche Sancerre, afin d'en faire la résignation aux Jésuites quand toutes les affaires seroient disposées pour le fait selon les intentions dud. sieur de S. Gérand et des Jésuites. Cette résolution prise, comme le sieur de S. Géran se plaisoit aux chevaux et en avoit une écurie dans un château de Chantelle, des plus beaux dont led. Perin avait l'intendance comme maître palefrenier, il écrivit aud. Perin en ces termes, et de la manière que le

(1) Le Michel de Poux ou Dupoux de la liste Grégoire (1589).

(2) Ne figure pas sur la liste. Aurait succédé à François Augeard jusqu'à 1612.

(3) Liste Grégoire : Jean Venez de Cherette (1612). En réalité : Vény de Chérette.

sieur Jean Verne au Père de Guérin (1) pour lors prieur audit prieuré (2).

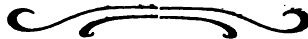
« Mondit Prieur, je serois bien aise de me divertir pendant quelques jours ici avec vous. C'est pourquoi la présente reçue, prenez celui que vous aimez le plus de mes chevaux, et vous en venez ici me voir, nous nous divertirons ensemble. »

Le Père Perin qui étoit homme grossier et assez imbécille, et qui d'ailleurs aimoit beaucoup les chevaux, prend l'un desd. chevaux qui lui revenoit le plus, et part dès le lendemain pour se rendre au château de S. Géran chez led. seigneur, où il fut fort bien reçu, surtout à souper, où, entre autres personnes de compagnie, il s'y trouva un notaire inconnu audit Père mais que ledit sgr. de S. Gérand avoit mandé. Ce fut sur la fin du repas, que ledit Perin étoit plus qu'à demi ivre, ledit sieur de S. Gérand se mit sur les louanges dud. sieur Perin ; [sur] la fidélité qu'il avoit toujours eue pour la maison de S. Gérand, et que [c'é]toit dans cette confiance [qu'on] a[vait] eu en lui qu'on l'avoit revêtu du titre du prieuré de Chante[lle, ne do]utant pas qu'il ne lui remit ce titre toute fois et quand on voud[roit l'avoi]r dud. seigneur. Perin voulant répon[dre à la marque d']estime que l'on avoit en sa fidélité prit la parole dud. seigneur [de S. Gérand], et répondit en son patois : « Monsieur, vous scavez ben ce que je vous a dit ». A quoi ledit sgr. répondit : « Je le sais bien, mon Prieur. C'est dans cette confiance que j'ai toujours eue en vous, que je me suis engagé de parole de faire avoir le prieuré de Chantelle à un mien parent du même ordre que vous. Je ne crois pas que vous voulussiez me désavouer. » A quoi Perin répondit : « Chandiac, Monsieur, vous scavez ce que je vous ai toujours dit, que vous en seriez toujours le maître. » Sur cette réponse.....

(Le ms. s'arrête ici brusquement au tiers d'une page dont le reste est blanc.)

(1) M. Grégoire nous donne un Ph. de Guerin, prieur en 1669.

(2) Phrase incompréhensible. Il semble d'après le sens manquer quelques lignes.





BIBLIOGRAPHIE

MONTLUÇON PENDANT LA TERREUR, par M. Henry DE LAGUÉRENNE. — Montluçon, imp. F. Herbin et H. Bouché ; in-8° de 56 pages.

A l'époque de la Révolution, Montluçon n'était qu'une petite ville de 5.521 habitants, et cependant la deuxième du département. Promue au rang de chef-lieu de district elle eût pu, comme tant d'autres et à l'imitation de Moulins, se livrer à des excès pendant la Terreur ; mais on sait que les passions ne s'y échauffèrent pas en faveur de ce régime et que le sang n'y fut pas versé. Par tempérament, les Montluçonnais étaient portés à la douceur, à la sociabilité, à la tolérance, qualités de race qu'ils tenaient de leurs ancêtres et que, dit-on, ils ont transmises à leurs descendants. Eloignés naturellement du sectarisme, ils répugnaient aux violences contre les personnes, et c'est pourquoi ils restèrent calmes et modérés tandis qu'on manquait si généralement autour d'eux de calme et de modération.

M. Henry de Laguérenne, dans une conférence qu'il a faite à Montluçon même le 23 mars dernier, et qu'il a eu la bonne idée de publier, a évoqué les souvenirs de ce temps et pris plaisir à rendre justice à cette population bienveillante et tranquille, dont le bon esprit permit aux hommes distingués et dévoués qui assumèrent la tâche difficile de veiller à la sécurité de tous, suivant son expression de « réduire au minimum le côté tragique de ces jours néfastes ». Ces hommes auxquels il rend un hommage mérité étaient particulièrement : François Maugenest, procureur syndic du district, plus tard membre du Conseil des Cinq-Cents ; le maire François de Favières, le futur président du Conseil général de l'Allier, et Joseph Boisrot de la Cour, agent national et qui fut député à l'Assemblée législative. Secondés par les officiers municipaux et les notables, ils rendirent dans l'exercice de leurs fonctions les plus éminents services.

Il est établi que les Montluçonnais avaient été exaspérés par la journée du 31 mai. Moins isolés, ils se seraient sans doute joints aux insurrections de l'Ouest et du Midi, mais impuissants ils se résignèrent à une attitude aussi effacée que possible. Comme Siéyès, ils n'eurent plus que l'ambition de vivre en attendant la fin de la crise et en faisant la part des nécessités, dont la présence permanente d'un échafaud avec pilori sur la place Notre-Dame ne fut sans doute pas la moindre. Les événements qui marquèrent cette phase pénible de l'histoire de Montluçon ont été rappelés avec soin dans la brochure de M. de Laguérenne, où l'on voit que le « minimum » dont il parle ne fut pas tout à fait exempt de dénonciations, voire même d'arrestations, de proscriptions, complément inévitable des embarras créés par les assignats, l'emprunt forcé, la calamité des disettes, les lois d'exception et mille autres difficultés dont on se tira au jour le jour, comme l'on put.

On y voit aussi comment ces mêmes Montluçonnais, pour détourner l'attention des terroristes, imaginèrent de s'employer ardemment à des travaux d'édilité. La halle de la boucherie, commencée depuis quelque temps, fut achevée, et on mit en réparation le petit château, les prisons (au lieu de les remplir), le pont de la Belette, la levée des Nicauds, etc. Des gens si bien occupés ne pouvaient conspirer.

Ce tableau de la Terreur à Montluçon, M. de Laguérenne n'a donc pas eu à le pousser trop au noir. A tout prendre, il est plutôt réconfortant, et c'est une satisfaction que ne procure pas toujours l'Histoire. On y trouve beaucoup de précieux renseignements mais qui, toutefois, ne sont encore que des notes passées rapidement en revue. En chercheur consciencieux qu'on le connaît, M. de Laguérenne a appuyé les faits de quantité de références fournies principalement par les Archives de l'Allier. Il ne tiendra qu'à lui, quand il le voudra, de leur donner tous les développements que comporterait un ouvrage de fond. Nous souhaitons que telle soit son intention. Etant lui-même Montluçonnais de cœur et d'origine, aucun sujet ne saurait lui plaire ni lui convenir davantage.

E. D.

Le Directeur-Gérant : M. DUNAN.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1914

Présidence de M. E. Delaigue

Étaient présents : MM. le chanoine Berthoumieu, Georges Bruel, Capelin, chanoine Clément, Gédel, Leutrat. — Excusés : MM. Dunan, Queyroi, Viple, Lucien Chambron.

En ouvrant la séance, le Président adresse un souvenir ému à plusieurs de nos confrères dont la disparition sera cruellement ressentie : M. Gabriel Plainchant, l'un de nos plus anciens membres ; M. Pays, directeur du Pensionnat Saint-Gilles ; M. Léon de Champigny, blessé mortellement à Parvilliers et fait sous-lieutenant sur le champ de bataille.

Il mentionne également la mort de M. Joseph Déchelette, si connu dans le monde archéologique, tué à l'ennemi. Il était membre correspondant de l'Institut et Conservateur du Musée de Roanne. Quoique ne faisant pas partie de notre Société, il entretenait avec nous des rapports fréquents. En dernier lieu il s'occupait avec intérêt des fouilles entreprises à Bègues, qu'il avait conseillées et encouragées. Il laissera parmi nous d'unanimes regrets.

On trouvera dans les prochains numéros des notices nécrologiques sur MM. Plainchant, Pays, de Champigny et Déchelette (1).

(1) Depuis la séance du 9 novembre, nous avons appris avec douleur la mort de M. Elie, qui était avec M. de Champigny notre plus jeune con-

La Société décide qu'un portrait de M. de Champigny, surmonté d'une palme, sera placé dans notre bibliothèque.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Georges BRUEL, qui assiste pour la première fois à nos séances.

— En l'absence de correspondances et de communications par suite des graves événements qui entravent pour un temps nos travaux ainsi que toutes les œuvres de paix, il est passé à l'objet de la réunion, qui est de joindre à une protestation de la Société des Antiquaires de France contre la destruction de la cathédrale de Reims, et généralement contre les actes de bestiale barbarie des Allemands, celle de la Société d'Emulation.

Lecture est donnée de cette protestation qui est ainsi conçue :

« Dans la journée du 19 septembre 1914, l'armée allemande, sans aucune nécessité militaire, a incendié et détruit intentionnellement la cathédrale de Reims. Notre glorieux sanctuaire historique, merveille incomparable de l'art français du Moyen-Age, s'est écroulé dans les flammes ! L'univers civilisé a été saisi de stupeur en apprenant ce forfait monstrueux dont la honte retombera à jamais sur ceux qui l'ont froidement prémédité. La lueur des incendies de Louvain et de Reims demeurera ineffaçable et vengeresse ; elle éclairera la postérité.

« La Société nationale des Antiquaires de France proteste avec indignation contre les outrages répétés de l'armée allemande aux droits les plus sacrés de la science, de l'art, de la foi et de l'humanité. Elle convie instamment les Sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles elle entretient des relations à joindre leurs protestations motivées à la sienne. »

— Lecture est aussi donnée d'une protestation analogue de l'Académie française et de celle ci-après de la Société française d'Archéologie :

« La Société française d'Archéologie adresse à ses quarante-huit membres belges, à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique et à la Fédération historique de l'héroïque nation, l'expression de sa douloureuse sympathie pour les ruines accumulées à Louvain, à

frère. Comme ce dernier il est glorieusement tombé au champ d'honneur, sacrifiant sa vie pour son pays. Une notice que l'on trouvera plus loin lui est également consacrée.

Malines et à Termonde par la fureur incendiaire des armées allemandes ;

« Maudissant l'odieux vandalisme allemand fier d'une victoire remportée sur des vieilles pierres, s'associe aux protestations indignées du monde civilisé contre le bombardement sauvage et méthodique de la cathédrale de Reims ;

« Déplore les ravages irréparables causés par l'incendie prémédité de ce merveilleux édifice, dont les plus belles statues, les sculptures les plus élégantes, les verrières, la charpente et la flèche sont anéanties ;

« Emet le vœu que la statuaire mutilée par les éclats d'obus et noircie par le feu ne soit pas restaurée, pour laisser des témoins perpétuels du crime germanique accompli le 19 septembre 1914 ;

« Constatant que les archéologues allemands et autrichiens ont gardé le silence devant l'implacable destruction de tant de chefs-d'œuvre de l'art du moyen âge et qu'ils se sont faits les propagateurs des doctrines barbares du pangermanisme, comme tous les intellectuels d'Outre-Rhin ;

« Raye de la liste de ses membres étrangers : MM. von Bezold, directeur du Musée de Nuremberg ; le professeur Clemen, conservateur des Monuments historiques, à Bonn ; Dohio, professeur à l'Université de Strasbourg ; le professeur Gurlitt, à Dresde ; le Dr Krüger, directeur du Musée de Trèves ; le professeur d'Œchelhauser, recteur de l'Ecole polytechnique, à Carlsruhe ; le Dr Vôge, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau ; le chevalier de Forster-Streffleur, directeur au Ministère de l'Instruction Publique, à Vienne ; le Dr Neuwirth, membre de la Commission des Monuments historiques, à Vienne ; le comte Wilczek, président de la Société des Beaux-Arts, à Vienne. »

Les mêmes sentiments de réprobation devant des actes que les nécessités de la guerre ne justifient nullement ont été unanimement éprouvés dans le monde entier et par les autres Sociétés de Paris et des départements, ainsi qu'on a pu le voir dans les journaux.

La Société d'Emulation déclare par suite donner son adhésion pleine et entière à toutes ces protestations et spécialement à celle de la Société nationale des Antiquaires de France contre le bombardement de Reims, lequel ne saurait être stigmatisé en termes plus noblement vengeurs. Prenant en outre exemple sur la Société française d'Ar-

chéologie et sur les sociétés savantes de Dijon (Académie des sciences, arts et belles-lettres ; Société bourguignonne de géographie et d'histoire et Commission des antiquités de la Côte-d'Or) qui dans une réunion commune ont rayé de la liste de leurs membres étrangers ou correspondants ceux de nationalité allemande et autrichienne, décide qu'aucun échange de publications n'existera plus désormais entre elle et ces pays, dont l'élite se fait gloire de la destruction des monuments et dont les armées font la guerre en sauvages, tuant les vieillards, les femmes et les enfants ; décide en outre que l'abonnement à son *Bulletin* de la Bibliothèque de Berlin est suprimé.

De plus considérant qu'une partie de ses confrères ont été mobilisés ou affectés à des services de guerre, la Société se trouvant dans l'impossibilité de fonctionner normalement décide :

1) de ne pas tenir de réunions pendant le temps des hostilités ;

2) que la période écoulée entre la mobilisation qui nous prive de nos sociétaires, et la reprise de la vie normale, sera regardée comme un tout pendant lequel la publication du *Bulletin* serait suspendue ;

3) que le *Bulletin* reparaîtrait à la signature de la paix, de manière à compléter l'année 1914, en sorte que les sept numéros de cette année recevraient comme complément — pour faire un seul volume — le compte rendu général de l'excursion de 1914, enfin des articles en cours de publication, le nécrologe, et la liste des membres ;

4) qu'enfin les élections des membres du bureau et du conseil d'administration seraient reportées à la première réunion générale qui se pourrait tenir à la fin de la guerre, et qu'en attendant ce renouvellement statutaire, les membres actuels du bureau et du conseil d'administration resteraient en fonctions.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 1/2.

E. C.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1919

PRÉSIDENCE DE M. E. DELAIGUE

Étaient présents : MM. BONNET, DE BRINON, BRUEL, CAPELIN, CHAMBRON, chanoine CLÉMENT, CRÉPIN-LEBLOND, DÉNIER, abbé DUMONT, abbé DUPUIS, FAZY, Dr FOURNY, GAUTHIER, GÉNÉRAUD, GRÉGOIRE, JOYEUX DE LANÇON, QUEYROI, SABATIER, SARAZIN, SÉGUIN.

— Excusés : MM. Abel CHABOT, F. DE CHAUVIGNY DE BLOT, FROBERT, Henry DE LAGUÉRENNE, abbé LIGIER, DE QUIRIELLE, SARROT, SAUROY, VIPLE.

— En ouvrant la séance, le PRÉSIDENT dit que cette réunion nombreuse témoigne d'un attachement non diminué à notre vieille Société, et que cela est d'un bon augure pour l'avenir. « Après un long sommeil, ajoute-t-il, voici que vont reprendre nos paisibles travaux. Dans cet intervalle de plus de quatre années, les événements les plus considérables de l'histoire, peut-être, se sont accomplis. La France a côtoyé des abîmes. Quant à nous, constatons-le, nous nous retrouvons tels que nous étions auparavant, sauf, hélas ! des pertes cruelles dont je vais avoir l'honneur, dans un instant, de vous faire la triste et trop longue nomenclature. Notre dernière séance a eu lieu le 9 novembre 1914. La Société avait décidé de s'ajourner jusqu'après la guerre. Nous étions loin de prévoir, à cette époque, que cette échéance nous conduirait jusqu'à aujourd'hui. »

— M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de cette dernière séance. Cette lecture achevée, M. BRUEL, à titre de rectification, rappelle qu'il a fait alors une proposition ayant pour but, pour faciliter la reconstruction de la Bibliothèque de Louvain et témoigner à cette Université la réprobation que la *Société d'Emulation* du Bourbonnais éprouve pour les barbaries allemandes, de décider : 1° Qu'une collection complète du *Bulletin* de la Société serait envoyée à l'Université de Louvain, dès que la bibliothèque serait reconstruite ; 2° Que les membres de la Société seraient invités à

déposer au siége social un exemplaire des livres ou brochures qu'ils ont publiés pour être envoyés à l'Université de Louvain.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, y compris la motion de M. Bruel.

— A l'unanimité également les membres présents déclarent confirmer et renouveler le vote de flétrissure des procédés de guerre allemands, émis par la Société le 9 novembre 1914.

« J'ai hâte, Messieurs, continue le Président, de m'acquitter du devoir qui m'incombe de vous inviter à payer un juste tribut d'hommages et de regrets à nos chers morts de la guerre. Ils sont au nombre de six, et tous les six sont tombés en héros. Ce sont MM. Léon *de Champigny*, Albéric *Devaulx de Chambord*, Roger *Elie*, Pierre *Faure*, Pierre *Flament* et Henry *de Chauvigny de Blot*.

« Il en est encore dont on peut dire que s'ils ne sont pas morts à l'ennemi ils ont frôlé la mort et n'ont été retirés du combat qu'atteints de graves blessures. Nous en connaissons quatre que nous devons honorer au même titre que les précédents ; mais sans doute il y en a d'autres. Les quatre qui nous sont connus sont : MM. Henry *de Laguérenne*, Gustave *Baër*, Dr *Fourny* et André *Golliaud*. »

La Société s'associe chaleureusement aux paroles du Président, et sur sa proposition décide que les noms de ces courageux confrères, qui ont donné leur vie pour leur pays, seront inscrits sur une plaque de marbre, en lettres d'or, sous une palme ou sous un drapeau, et cette plaque placée dans la salle de la bibliothèque de la Société.

Cette proposition est acceptée par acclamation et une commission de trois membres, composée de M. le Directeur du *Bulletin*, M. le Conservateur des collections et M. le Bibliothécaire, à qui tous pouvoirs sont donnés à cet effet, est désignée pour s'occuper de l'exécution.

M. SÉGUIN demande la parole. Il désire, dit-il, qu'il lui soit permis d'offrir la plaque de marbre à ses frais.

Le Président déclare accepter au nom de la Société, et se faisant l'interprète de ses confrères, exprime à M. Séguin des remerciements pour son offre généreuse.

Le Président continue en disant qu'il reste à la Société à s'incliner encore devant d'autres tombes, celles de nos confrères décédés de

mort naturelle. En voici la liste établie par M. le chanoine Clément et dont il donne lecture.

Ce sont MM. René *Adenot*, propriétaire, à Chirat-l'Eglise ; Léon *Battu*, avocat, ancien maire de Lusigny ; chanoine *Berthoumieu*, à Moulins ; le comte Robert *de Bourbon Busset*, propriétaire, à Moulins ; Dr *Chapoulot*, à Buxière-les-Mines ; Eugène *Croizier*, notaire, à Moulins ; Maurice *Dunan*, professeur honoraire, décédé à Nice ; chanoine Théophile *Durin*, à Moulins ; Dr Paul *Fabre*, à Commentry ; Pierre *Grand-Pacha*, ancien directeur général au ministère des travaux publics, à Vichy ; Alexis *Lévêque*, architecte à Ebreuil ; chanoine Jacques *Nény*, vicaire général, à Moulins ; Ernest *Olivier*, directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, à Moulins ; Jacques *Pays*, directeur du Pensionnat Saint-Gilles, à Moulins ; Gabriel *Plainchant*, président de la Société des connaissances utiles, à Moulins ; abbé Louis *Perrot*, curé de Ferrières-sur-Sichon ; Pierre *Thuillier*, employé aux archives départementales de l'Allier, à Moulins ; Jean-Baptiste *Thonnié*, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, à Moulins ; Alexandre *de Tulle*, ancien notaire, à Moulins ; *Villeneuve*, agent d'assurance, à Vichy. — Auxquels il convient d'ajouter, parmi nos collaborateurs, MM. Joseph *Déchelette*, l'éminent archéologue Roannais, mort au champ d'honneur, le 3 octobre 1914 ; Georges *Guillon*, professeur adjoint à l'école primaire supérieure de Gannat, mort le 1er décembre 1916 à Bègues ; Pierre *Gautier*, archiviste de la Haute-Marne, mort pour la France, le 12 juin 1917 ; et parmi nos fidèles abonnés au *Bulletin* : M. l'abbé *Cayot*, curé d'Avermes ; le colonel *Dulac*, mort pour la France ; Mme Jules *Picard*, née Léonie Cholet, à Montperroux (Saint-Léon) ; et M. *Ville*, ancien sénateur de l'Allier, à Moulins.

A tous ces morts, conformément aux usages de la Société, doivent être consacrées des notices biographiques à insérer au *Bulletin*. A l'invitation qui leur est faite à ce sujet, les membres présents acceptent de rédiger ces nécrologies, qui seront remises à M. le Directeur du *Bulletin*.

— L'attention de la Société est ensuite attirée sur la situation financière et, en l'absence de M. le Trésorier, lecture est donnée du compte rendu de ce dernier, préparé par lui en vue de la présente séance. Voici son relevé :

COMPTE DE GESTION 1913-1914

Recettes :

Solde en caisse		1.426 90	
228 cotisations à 12 fr.	2.736 »»		
10 correspondants à 10 fr.	100 »»		
25 abonnements à 10 fr.	250 »»	3 344 10	
2 abonnements à 12 fr.	24 »»		
Vente de bulletins	21 20		
Intérêts de l'avoir	221 90		
		4.771 »»	4.771 »»

Dépenses :

Impression du *Bulletin* et gravures.	909 75		
Frais de recouvrements et de bureau	138 60		
Bibliothèque	9 30	1.487 65	
Gens de service	130 »»		
Dépenses imprévues et œuvres de guerre	300 »»		
Au fonds de réserve, art. III des statuts.		24 60	
		1.512 25	1.512 25
SOLDE EN CAISSE			3.258 75

COMPTE DE GESTION

du 31 décembre 1914 au 31 décembre 1918

Recettes :

Solde en caisse		3.258 75	
Intérêts de l'avoir pour 1915.	211 04		
— — 1916.	211 37	845 37	
— — 1917.	211 13		
— — 1918.	211 73		
		4.104 12	4.104 12

Dépenses :

1915. Gravures du *Bulletin*.	394 65		
Assurance *La Mutuelle*	8 28		
1916 — —	4 96		
1917 — —	8 30	432 14	
Souscription à la plaque Déchelette	10 15		
1918 Assurance	5 80		
Au fonds de réserve, art. III des statuts.		100 05	
		532 19	532 19
SOLDE EN CAISSE au 31 décembre 1918			3 571 93

Ce compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

M. le Président exprime des remerciements à M. le Trésorier, pour les soins dévoués qu'il apporte dans la comptabilité de la Société.

— La parole est donnée ensuite à M. le chanoine CLÉMENT, qui a bien voulu accepter provisoirement de remplacer M. Dunan dans la direction du *Bulletin*.

Notre confrère déclare que si la Société lui confie la charge provisoire de la publication du *Bulletin*, il entendra de la façon suivante les deux questions de la composition et de la périodicité des prochains numéros.

I. Pour la *composition*, il propose de compléter purement et simplement, cette année, les numéros parus en 1914. Ainsi aux sept numéros publiés à cette date, avant la déclaration de la guerre, seront ajoutés deux ou trois numéros, de façon à former à la fin de l'année un volume sensiblement égal comme importance à ceux des années précédentes, et qui portera comme date : 1914-1919.

On y trouvera : 1° le procès-verbal de la séance du 9 novembre 1914, dont on vient d'entendre la lecture ; 2° le procès-verbal de la présente séance du 7 avril, renfermant la composition du nouveau Bureau et du Conseil d'administration élus en cette séance ; 3° les procès-verbaux des séances qui se tiendront au cours de cette année 1919 ; 4° le compte rendu général de l'excursion de 1914, à Huriel et à Montluçon, rédigé par M. le Secrétaire général ; 5° des nécrologies de nos membres décédés depuis juillet 1914 ; 6° la suite de l'étude de M. Viple, sur Ebreuil ; 7° divers articles qui n'ont pu paraître en 1914 et les travaux plus récents ; 8° enfin la liste des membres et des sociétés correspondant avec la nôtre.

Pour 1920, notre confrère se propose de publier sur Huriel et Montluçon visités par notre excursion de 1914, une étude qui sera un guide artistique de ces deux importantes localités. Il a préparé toutes les planches de ce travail et il fait passer sous les yeux des membres les 142 dessins et photographies qui « illustreront » cette étude, d'après les clichés établis à ses frais et qui resteront sa propriété.

Il compte enfin pouvoir donner, en dehors des travaux qui seront présentés par nos confrères à chaque séance, les études de M. Roger de Quirielle sur la *Céramique* et sur la *Sculpture Bourbonnaises*,

ainsi que celles de notre regretté confrère, M. Pierre Flament, sur divers documents d'archives se rapportant à nos monuments.

II. Quant à la *périodicité* du *Bulletin* dans l'avenir, M. le chanoine Clément estime qu'il ne pourra fournir de précisions que lorsque M. le Trésorier aura fait connaître le résultat du prochain recouvrement des cotisations et que l'imprimeur pourra nous fixer d'autre part sur les prix de la main-d'œuvre et des papiers.

Ce n'est vraisemblablement que vers la fin de l'année et avant de commencer la campagne de 1920 que le Directeur du *Bulletin* pourra mettre la Société en état de se prononcer utilement sur la question de périodicité pour les années prochaines.

— Suit le dépouillement de la correspondance, notamment des lettres ci-après :

Du Ministère de l'Instruction publique, demandant entre autres renseignements, comment s'est effectuée la mobilisation, quel est l'esprit public, les paroles caractéristiques qu'on a pu recueillir ; comment s'est reconstituée l'administration du village après le départ de certains membres de la municipalité ; quel a été le rôle de l'instituteur et de l'institutrice ; comment est accepté le moratorium, etc. ;

Autre lettre du même Ministère, annonçant que le 53e congrès des délégués des Sociétés Savantes qui devait s'ouvrir à Marseille le 6 avril 1915, sera reporté à une date ultérieure ;

Du Secrétariat de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, demandant la continuation de l'échange du *Bulletin*, interrompu après 1910 ;

De M. Guillon, notre confrère de Gannat, mort depuis, au sujet des fouilles de Bègues, dirigées par lui ; la dite lettre accompagnée d'une autre à lui adressée par M. le docteur Capitan, le savant archéologue si connu ;

De M. Viple, annonçant la mort de notre autre confrère, M. Alexis Lévêque, son ami et compatriote ;

De M. Sorcel, écrivant du front de Macédoine et sollicitant l'envoi de numéros du *Bulletin* ;

De la Caisse d'Epargne de Moulins, demandant la production de la composition du bureau pour 1916 ;

De M. de Chauvigny de Blot, sous-lieutenant au 356e d'infanterie, demandant, en date du 12 juin 1917, si le *Bulletin* continuait à paraître ;

Du comité Déchelette, demandant à la Société de s'associer à l'hommage rendu à cet archéologue distingué, conservateur du Musée de Roanne, comme l'on sait, et dont il définit fort justement l'existence : « *Galliæ reliquias illustravit, pro Gallia miles cecidit.* »

Du comité franco-polonais en quête de renseignements en vue de l'organisation future des Sociétés savantes et des Musées provinciaux ;

De M. Pierre Léris, docteur en droit, juge d'instruction recueillant des documents pour un ouvrage sur les « moyens dont dispose le travailleur intellectuel en France » ;

De notre confrère, M. Blondeau, signalant l'état de dégradation dans lequel se trouve le Jacquemart de Moulins et demandant que l'intéressant monument soit l'objet de réparations qu'il considère comme indispensables ;

De notre distingué Vice-Président M. le Dr Chopard, demandant avec une sympathie angoissée si certains de nos membres n'avaient pas été victimes dans leur personne ou celle des leurs, de la terrible explosion du 2 février 1918 ;

De M. Picattier, juge au tribunal civil de Saint-Etienne, annonçant la mort de son beau-père, M. Grand-Pacha ;

De l'Ecole d'anthropologie, désireuse de fonder un Institut international d'anthropologie interallié ;

De la Ligue de représentation professionnelle et d'action régionaliste, invitant à son congrès tenu à Lyon les 20 et 21 avril 1919 ;

Enfin, de M. Thomas, agent de la Société « Sadag », faisant des offres de service pour la confection des clichés nécessaires à l'illustration du *Bulletin*.

— M. le chanoine Clément donne connaissance d'une notice biographique qu'il a reçue de M. Marcel Dunan, et concernant son père, M. Maurice Dunan, notre regretté Directeur du *Bulletin*.

— Au nom de M. Viple, le Président donne lecture de la lettre suivante :

« Messieurs, je crois inutile d'insister sur l'importance considérable que présentent comme sources d'histoire locale les anciennes minutes notariales, pour la plupart encore complètement inexplorées, mais je crois devoir signaler l'urgence qu'il y a à prendre des mesures sérieuses pour en assurer la conservation. Ces documents, qui ne sont plus d'aucune utilité pratique pour leurs détenteurs, sont malheureusement trop souvent relégués au fond d'un placard ou d'un gre-

nier, abandonnés aux atteintes de l'humidité et à la dent des rats, exposés à une destruction fatale.

« La Société d'Emulation me paraît tout particulièrement qualifiée pour s'intéresser dans le département à la protection de ces précieux vestiges de notre passé, et c'est pourquoi je me permets de venir vous demander de vouloir bien accueillir favorablement le vœu suivant :

« La Société d'Emulation du Bourbonnais, estimant que les minutes anciennes des études de notaires constituent une source précieuse de documents pour l'histoire locale, et qu'il y a un très grand intérêt à en empêcher la perte ou la destruction, désigne une commission, chargée, après entente avec les Chambres de Notaires, de procéder à une enquête sur l'état des minutes antérieures à 1800, existant actuellement dans toutes les études du département, d'en établir le récolement, et d'indiquer toutes les mesures à prendre pour en assurer la conservation dans l'avenir. »

Cette lecture donne lieu à quelques observations contradictoires, à la suite desquelles M. Sarazin propose, à titre de transaction, de ne réclamer le versement aux archives que des minutes antérieures à 1700.

Sous cette réserve, la Société s'associe à la proposition de M. Viple; toutefois, M. Sabatier déclare s'abstenir.

— M. Viple demande en outre divers renseignements par la note suivante :

« Ayant entrepris un travail sur les représentants politiques du département de l'Allier depuis 1789, je me permets de faire appel aux lumières des confrères de la Société pour connaître :

1° Le lieu du décès de : *Ruet-Lamotte* (Gilbert), député à l'Assemblée législative, décédé le 19 juin 1792 ;

2° Le lieu et la date du décès de : *Goyard* (Jean-Joseph), député à l'Assemblée constituante, procureur général, syndic du département, député au Conseil des Anciens (an IV, an VII) ;

3° *D'Ecrots d'Estrées* (François-Bernard), maréchal de camp, député à l'assemblée législative (1791-1792) ;

4° *Coiffier* (Henri-Louis), baron de Breuil, député de la noblesse aux Etats généraux, émigré ;

5° *Burelle* (Jean-François), conseiller de préfecture de l'Allier (an VIII-1814), membre de la Chambre des Représentants de 1814, député (1819-1823). »

— M. BRUEL, président de la Ligue maritime française (section de Moulins), dit que cette Société désire voir publier des documents sur

l'amiral d'Orvilliers, même s'ils ne sont que fragmentaires, car il faut prouver que les Bourbonnais, bien que terriens, ont fourni, en tout temps, des marins. La section de la L. M. F. désire dresser une liste de tous les marins sortis directement ou indirectement du Bourbonnais et recueillir des renseignements sur leur vie, leurs voyages, leurs travaux, leurs hauts faits. Elle sera heureuse de recevoir tous les renseignements que l'on voudra bien lui communiquer à ce sujet.

M. Bruel continue ainsi : « La Société d'Emulation a comme devise : Lettres Sciences, Arts, et, ces dernières années, la partie sciences paraît avoir été peu représentée dans les *Bulletins*. Il serait désirable à tous les points de vue de revenir à des traditions un peu oubliées et de provoquer des études de sciences appliquées au Bourbonnais, car nous devons tirer parti des richesses latentes que contient notre petite patrie pour aider au relèvement de la grande patrie. Pour attirer de nouveaux membres, disposés à publier des études de ce genre, il serait peut-être bon d'imiter l'Institut de Carthage et autres sociétés savantes, en accordant une réduction de cotisation au personnel enseignant de tous les degrés. »

La Société donne son adhésion au projet de M. Bruel et décide que tous les membres du corps enseignant bénéficieront de cette mesure.

— Un certain nombre de publications ont été offertes à la Société :

Par M. le chanoine Clément, au nom de la Société française d'Archéologie, le volume si intéressant pour nous des congrès archéologiques de France, dont la 80[e] section s'est tenue, on sait avec quel succès, à Moulins et à Nevers en 1913. Dans ce volume, illustré de nombreuses planches, les monuments de Moulins ont été étudiés par notre confrère ; ceux de Saint-Menoux, de Bourbon-l'Archambault, de Vicq, d'Yzeure, de Souvigny, par M Deshoulières ; l'église d'Ebreuil par M. André Rhein ; enfin les églises de Meillers et d'Autry-Issard, le château du Plessis de la même commune par M. Eugène Lefèvre-Pontalis. — Par M[me] A. Mallet, au nom de son mari décédé le 5 juillet 1911, ancien percepteur d'Arfeuilles et d'Ygrande, membre de la Société d'Emulation, et pour se conformer au testament de ce dernier en date du 15 décembre 1909 : deux manuscrits : 1° « Légendes foréziennes » ; 2° « La Révolution en province ». Un accusé de réception a été adressé à M[me] Mallet, avec les remerciements de la Société, et les manuscrits remis à M. Maurice

Dunan, directeur du *Bulletin*. — Par M. Edgar Capelin, son ouvrage: *Essai de Philosophie pragmatique*. — Par MM. Buriot-Darsiles et Locquin, leur livre sur le Musée de Moulins. — Par le Dr Cornillon, son ouvrage; *La Terreur blanche en Bourbonnais*. — Par M. Roger de Bure, une étude consacrée à ses ancêtres sous le titre: *Une famille de grands éditeurs*. — Par le comte de Chabannes, membre honoraire de notre Société, un volume de supplément aux preuves de son *Histoire de la Maison de Chabannes*. — Par Mme Flament, veuve de notre très regretté ancien président et membre honoraire, à la prière de M. Delaigue, un très grand nombre de notes manuscrites, préparées pour servir à un ouvrage que son mari se proposait de publier sur l'amiral Guillouet d'Orvilliers.

A ce propos, M. le chanoine Clément fait connaître qu'il possède des documents sur l'amiral d'Orvilliers et un portrait publié par M. Décoret dans « Une page sur Vichy », et qu'il met volontiers à la disposition du confrère qui voudra bien accepter d'utiliser les nombreuses notes de M. Flament.

Notre confrère offre de plus à la Société, pour sa bibliothèque et ses archives, de la part de M. Pierre Mouret, d'Yzeure, élève architecte des Beaux-Arts, une superbe eau-forte, épreuve d'artiste, avant la lettre, représentant, en juillet 1917, la façade de l'église paroissiale de Souvigny. A cette occasion, il rappelle que notre jeune compatriote a publié, dans la *Construction moderne*, numéro du 9 août 1914, une étude érudite accompagnée de plans, coupes, vues cavalières de la célèbre église. C'est le travail artistique le plus complet et le plus minutieux qui ait été entrepris et mené à bonne fin sur cet édifice. Enfin il signale les jolies eaux-fortes du même artiste consacrées à faire revivre le souvenir du bombardement de la cathédrale de Reims, et de divers « jolis coins » de la ville de Moulins.

M. le chanoine Clément entretient ensuite la Société de deux importantes visites faites dans le département par des envoyés du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts. M. Heuzé, secrétaire-adjoint de la Société française d'Archéologie, a parcouru, en 1916, notre département, pour compléter par des photographies, les archives graphiques des monuments historiques sur les édifices classés ou susceptibles de l'être. 260 grandes photographies ont été prises par cet habile praticien, et comme une collection complète de ces documents lui a été gracieusement offerte, notre confrère les

met avec plaisir à la disposition de nos membres pour leurs travaux particuliers.

D'autre part, M. Perrault-Dabot, l'inspecteur principal adjoint des monuments historiques, a fait, de son côté, en 1917, une visite minutieuse des objets mobiliers artistiques de l'Allier pour en proposer le classement. Ces projets ont été soumis à la signature du ministre compétent, et il espère être en mesure, à une prochaine séance, de faire connaître les résultats de cette fructueuse mission.

Enfin notre confrère nous annonce que, le mardi 6 mai, à 8 heures du soir, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, le distingué directeur de la Société française d'Archéologie, et président des Amis de Reims, fera dans la salle de la rue du Progrès, une conférence sur *le Martyre de la Cathédrale de Reims*, avec de superbes projections qui mettront en valeur et les richesses artistiques de notre grande cathédrale, et la barbarie teutonne qui si longtemps s'efforça de les détruire.

— Le Président fait part d'une demande verbale qui lui a été présentée au nom de l'Académie florimontane d'Annecy par l'un de ses membres, M. Henri Carle, capitaine de recrutement à Montluçon, d'échange de notre *Bulletin* avec la *Revue Savoisienne*, publication périodique de la dite académie.

La Société consultée déclare approuver cet échange.

— Sont présentés comme membres titulaires :

Mme la Ctesse Henry de Chauvigny de Blot, par MM. Delaigue, Dr de Brinon, Capelin.

M. Antoine Bony, professeur à Saint-Gilles, par MM. Delaigue, Queyroi, chanoine Clément.

M. le Dr Ambroise Reignier, chevalier de la Légion d'honneur, par MM. Delaigue, chanoine Clément, le Dr de Brinon.

— Le mandat de plusieurs membres du Bureau étant expiré, il est procédé à de nouvelles élections.

Sont élus : *Président*, M. le Dr de Brinon ; vice-présidents, MM. Milcent et Georges Bruel.

M. le chanoine Clément accepte provisoirement la charge de Directeur du *Bulletin*. M. Thonier de la Busserie est nommé secrétaire-adjoint, et M. Albert Sarazin, suppléant.

Sont élus membres du Conseil d'administration : MM. Chambron,

Dr CHOPARD, chanoine CLÉMENT, CRÉPIN-LEBLOND, DELAIGUE, GEDEL, R. DE QUIRIELLE, SABATIER, VIPLE.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/2.

E. C.

SÉANCE DU 12 MAI 1919

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

ETAIENT présents : MM. CAPELIN, Dr DE BRINON, chanoine CLÉMENT, GRÉGOIRE, LEUTRAT, MILCENT, SARAZIN.

— Excusés : MM. G. BRUEL, FAZY.

— Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. le PRÉSIDENT prend la parole pour remercier la Société, tant en son nom qu'en celui des nouveaux membres du Bureau, de la confiance qu'elle leur témoigne par leur élection ; il tient aussi à exprimer à M. Delaigue, président sortant, et à M. le chanoine Clément, la reconnaissance de tous les membres, pour leur dévouement et leur zèle infatigables.

— A propos du vœu de M. Viple, dont il vient d'être parlé dans le procès-verbal de la dernière séance, M. le chanoine CLÉMENT fait observer qu'il est parlé d'une commission à nommer dans le but de procéder, après entente avec la Chambre des notaires, à une enquête sur l'état des minutes notariales antérieures à 1800. La Société, en adoptant le vœu de notre confrère, a accepté aussi l'amendement de M. Sarazin, de ne s'occuper que des minutes antérieures à 1700. M. le chanoine Clément demande à la Société de procéder à la nomination de cette commission, à moins qu'elle ne confie l'enquête réclamée par M. Viple à son Conseil d'administration. La Société décide de confier à ce dernier le soin de donner au vœu de M. Viple toute solution satisfaisante.

Au sujet de la résolution présentée par M. G. Bruel, et adoptée par la Société, de faire bénéficier les membres de l'enseignement d'une réduction annuelle, M. le Directeur du *Bulletin* demande que le

chiffre de cette réduction soit précisé. L'affaire est renvoyée au Conseil d'administration qui, dans sa prochaine séance, formulera son avis.

— Notre confrère propose également que, lorsque des vœux de nature à entraîner des conséquences importantes seront émis en séance, ils soient renvoyés au Conseil d'administration, qui présentera un rapport à la séance suivante. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

— Afin de créer des ressources à la Société, M. GRÉGOIRE propose de majorer le prix des collections restantes de nos *Bulletins*, ce qui est adopté. Le Conseil d'administration fixera ces prix à sa prochaine réunion.

— Parmi les publications reçues, M. le Président signale particulièrement : les *Mémoires de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône*. — *Catalogue de Saffroy*, libraire, où l'on relève, sous la mention —1° Nivernais (?) « Bail par Messire Pierre Hugon, chevalier, seigneur de Givry et de Pouzy, etc. — 2° Bourbonnais. Contrat de mariage entre Messire Gaspard de Thianges, chevalier, et Marie de la Faye de la Porte, fille du puissant seigneur Jean, seigneur de Mansat, Vieille Cheuille, etc., et de Jeanne d'Arfeuille, demeurant au château de la Cambe. — Des documents relatifs à la seigneurie de Maussac, à la châtellenie d'Huriel et généralement la région ouest de l'Allier (Saint-Martinien, Saint-Christophe, Nocq, Neuglise, Chapelaude, Champmoreau, Archignat, etc.). Fin du XVIe siècle, commencement du XVIIe siècle Entre autres pièces : extrait du terrier de la seigneurie de Maussac de l'année 1571. 46 pièces in-folio. — Un partage de la succession de Messire François Charlet, chevalier, seigneur des Garennes (Allier, commune de Verneuil).

— M. le Président ajoute qu'il a reçu une proposition de souscription au 4e volume des « Chartes de Communes et d'affranchissements en Bourgogne », publié sous les auspices de l'*Académie des Sciences et Belles-Lettres* de Dijon.

— M. le Président signale des notes intéressant le Bourbonnais, extraites du *Bulletin archéologique et historique* du Limousin.

Les Communes Limousines et les Anglais, par P. Ducourtieux :
« Le 22 juillet suivant (1374), Louis II, duc de Bourbon, se pré-
« senta devant Brives (qui avait refusé l'entrée au duc d'Anjou au
« mois de juin et reçu le duc de Lamache). Le duc de Bourbon

« somma la ville de se soumettre au Roi de France. Les bourgeois « ayant refusé, l'assaut fut donné et la ville prise. On passa au fil de « l'épée les Anglais que l'on y trouva : les consuls et quelques au- « tres habitants furent décapités. » L'auteur s'appuie sur la vie de Louis de Bourbon, par Cabaret d'Orronville, et juge la conduite du duc de Bourbon trop sévère ; mais cette sévérité n'était-elle pas justifiée ? — *La Crise des subsistances au Dorat pendant la Révolution*, Roger Drouault. — *L'église et la paroisse Saint-Michel-des-Lions à Limoges*, A. Lecler (suite). — *Les grands Chemins du Limousin* (suite), P. Ducourtieux. — *Catalogue sommaire des peintures, dessins et sculptures* intéressant l'iconographie locale conservée au Musée Adrien Dubouché, à Limoges, Louis Lacrocq. — *Deux nouveaux Dolmens*, région des Monts-Blond, P. Deffontaine. — *Le mas de Gigondas*, paroisse d'Isle. — *La proscription des Girondins*, originaires du Limousin, L. de Nussac et P. Delage. — *Lettres de Dom Vergniaud*, oncle du conventionnel.

Des mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. VIII et XVI de la collection 1919. — *Chalon métallique*, par J. Roy, Chevrier, 655 pages et 22 planches. — L'auteur a porté ses recherches sur la ville de Chalon, le département de Saône-et-Loire, et, en dehors du département, sur Beaune, Nuits, Semur et plusieurs localités du Dijonnais. Parmi les noms cités, on relève ceux de : Nicolas de Bauffremont, bailli de Chalon, 1566 ; Charles Roger, prince de Bauffremont, 1772 ; Pontus de Tyard, évêque de Chalon, 1570 ; Jacq. de Treuchaise, 86e évêque de Chalon, 1643 ; Henri-Camille de Beringlan, gouverneur de Chalon, 1730 ; François de Monteynard, gouverneur de Chalon, 1730 ; François II de Choiseul Traves, XVIIe s. ; Louis du Foudras, comte de Demigny, 1704 ; Les Bouton de Chamilly, Noël et François ; Berbises, 1543 ; Antoine et Louis de Vienne ; Louvois ; Louis Marin d'Aumont ; Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde ; Louis II de Bourbon Condé ; Philippe Chabot-Brion ; Etienne Tabourot ; Gilbert de Gadagne d'Hostun ; de Scoraille Etienne-Henri ; De Dyo : Langeac de Coligny ; Challemoux, vice-maire de Bourbon-Lancy, 1707 ; Le Gendre ; Benoît Palamède Baudinot, seigneur de Sclorre, maire de Dijon, 1675-1680 ; Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, jeton, 1745 ; F.-J. des Roy et de la Rochefoucault, jeton, 1799 ; Dominique de la Rochefoucault, jeton, 1780 ; Gaspard de Saux-Tavannes, maréchal de France ; J.-B. Massillon, évêque de Clermont, prédicateur, jeton, 1719 : *d'azur à l'alcyon de sable reposant dans son nid sur la mer*. Massillon aurait passé 8 mois à Sept-Fons en 1696 pour y faire son noviciat ; Louis-Antoine Paul, vicomte de Bourbon-Busset, maître de camp, régiment Anjou-infanterie, élu général de la noblesse de Bourgogne aux Etats de 1787.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Léon Bideau, professeur à l'Ecole pratique d'Industrie de Rive-de-Gier, offrant à la Société de compléter une monographie de la commune de Bellenaves, œuvre qui lui servit de thèse pour le diplôme des Etudes supérieures

d'histoire et de géographie et dont la publication fut commencée dans le *Bulletin* en 1912, 1913. M. Bideau, qui se trouvait à Fourmies au commencement des hostilités, put, par un hasard providentiel, sauver ses manuscrits, dont il ambitionne de faire bénéficier notre *Bulletin*.

— M. le Président lit une note extraite du *Bulletin de la Société préhistorique de France*, d'après laquelle MM. Francis et Eugène Pérot donnent la description de ce qu'ils appellent « le monument des Côtes Matras », près de Noyant, et représentant un mammouth de taille normale, taillé dans la roche granitique. Il est muni de sa trompe, et douze cupules sont creusées sur une ligne longitudinale parallèle au dos de l'animal. D'après M. Baudoin, les cupules représenteraient les Pléiades...

M. le chanoine Clément estime qu'il serait intéressant de vérifier sur place le caractère du monument en question.

— M. le Président donne connaissance à la Société d'une notice nécrologique sur le docteur Fabre, de Commentry, et attire l'attention sur le nombre et l'intérêt des communications faites par notre regretté confrère et se rapportant spécialement à notre Société.

— M. Viple nous communique les détails suivants au sujet des travaux de M. Georges Guillon, sur *Les fouilles de Bègues de 1914 et 1915* :

« En 1915, la Société d'Emulation a bien voulu accorder une subvention de 50 francs à Georges Guillon, professeur à l'école primaire supérieure de Gannat, pour lui permettre de continuer les fouilles qu'il avait entreprises dans l'oppidum de Bègues, et dont les résultats avaient fait l'objet d'une communication au Congrès archéologique de Moulins.

« Sur les conseils de M. Joseph Déchelette, Georges Guillon entreprit l'exploration de la muraille vitrifiée. Il y avait là un problème archéologique particulièrement intéressant à résoudre.

« Les murailles vitrifiées se distinguent des murs ordinaires en pierres sèches par ce fait que, sous l'action d'un feu violent, elles ont été réduites sur tout leur développement ou seulement par endroit en un agglomérat compact et très dur. Indiscutablement ces murailles sont des ouvrages de fortification, mais plusieurs hypothèses ont été émises sur la nature et la cause de leur vitrification. Pour les uns, l'on est en présence de remparts construits en pierres et bois, qui auraient été détruits par les flammes ; pour d'autres, il s'agit de tours de signal, où des feux constamment allumés auraient vitrifié peu à peu l'aire maçonnée des foyers ; pour d'autres enfin, il faut voir là des remparts dont les constructeurs auraient incendié

systématiquement les murailles dans le but d'obtenir par la vitrification des matériaux pierreux un noyau dur et compact, propre à résister à la sape.

« Et M. Joseph Déchelette, après avoir exposé les divers systèmes dans son Manuel d'archéologie, tome II. deuxième partie, page 704, concluait qu'une étude approfondie de la structure de ces murs, débarrassés au préalable des éboulis qui les recouvrent, permettrait sans doute d'élucider le problème.

« C'est ce que se proposa de faire Georges Guillon. Mais pour ces travaux importants. la modeste somme que lui avait allouée la Société d'Emulation n'aurait pu suffire. Il reçut, en outre, à deux reprise des subventions du Ministère de l'Instruction publique.

« Pendant les vacances de Pâques de 1914, il procéda à des fouilles qui durèrent cinq jours, et dont les résultats furent consignés dans un rapport présenté par M. le Dr Capitan, le 10 mai 1915, au Comité des Travaux historiques et scientifiques. En septembre 1915, il reprit ses tr vaux. Ces nouvelles fouilles, beaucoup plus importantes que les précédentes, donnèrent lieu à un second rapport présenté par le Dr Capitan, le 10 juillet 1916, à ce même Comité.

« Georges Guillon se proposait d'adresser un compte rendu détaillé à la Société d'Emulation, pour la mettre au courant de ses recherches et des conclusions auxquelles il avait pu aboutir. La mort ne lui a pas permis de le faire. Les membres de la Société que la question peut intéresser trouveront les deux rapports que j'ai indiqués dans le « Bulletin archéologique » du Comité des Travaux historiques et scientifiques, mai 1915, p. LXI, et année 1916, 2e livraison, p. LXXXVIII.

« Les résultats acquis jusqu'ici sont importants ; on peut affirmer : 1° que la vitrification de l'enceinte de Bègues ne provient pas d'une fusion volontaire, mais très probablement de plusieurs grands incendies ; 2° qu'on est en présence d'un retranchement très ancien antérieur aux murs gaulois.

« Mais bien des points restent encore à éclaircir. La disparition de Georges Guillon laisse la tâche inachevée. Il est à souhaiter que, sous le bienveillant patronage de la Société d'Emulation, il se trouvera d'autres archéologues pour la reprendre. »

M. le Président lit, à la suite de cette lettre et toujours au sujet de Bègues, des extraits de divers rapports du Dr Capitan, lus à la séance de la Section d'Archéologie du 12 avril 1915 ; on y voit que l'oppidum de Bègues, près de Gannat, est situé sur un rocher de gneiss et de micaschistes dominant la Sioule, et se rattache au plateau calcaire sur lequel est Bègues, par un isthme facile à barrer par un retranchement. C'est ce retranchement qui a été fouillé. Résultat de la fouille : superficiellement blocs calcaires avec quelques blocs de quartz de la Serre formant pavage. Au-dessous les blocs calcaires ont été altérés par la chaleur et par place réduits à l'état de chaux ;

puis au-dessous roche rougeâtre, formée des schistes brûlés (0m,80 d'épaisseur), puis sable rouge, débris de roches calcaires, et parties vitrifiées, sans cohésion. Au-dessous : cendres grisâtres ; en un point, deux pièces de bois verticales transformées en charbon.

Dans l'oppidum, fibule de fer (Tène II) fibule romaine à tête de serpent : sonde ou curette chirurgicale, clef de fer romaine ; monnaies gauloises ; monnaies de Marseille : monnaies d'Auguste, Auguste et Agrippine.

2e rapport du Dr Capitan : séance du 10 juillet 1916 de la section d'archéologie (*Bulletin Archéologique*, 1916, 2e livraison, p. LXXXVIII).

Blocs vitrifiés pesant jusqu'à 30 k. (0m,70 sur 0m,40) se trouvant surtout sur la face interne de la muraille du côté de l'oppidum. Le mur devait avoir 5 mètres d'épaisseur ; sur la face extérieure du mur de gros blocs rangés régulièrement et formant une sorte de parement grossier. Ce parement, sur une étendue de 6 mètres, dans les deux tiers de sa hauteur, est transformé en une masse pulvérulente, indice d'un feu violent.

Le Dr Capitan conclut à de grands incendies dus peut-être à des attaques et non à une fusion volontaire des murs.

Il serait à désirer, ajoute le Président, que quelques-uns de ces blocs et matériaux vitrifiés, et offerts à de nombreux Musées, vinssent aussi enrichir nos collections, d'autant que notre Société n'est pas la moins intéressée à l'étude et à la conservation de ces curieux vestiges.

— A propos du compte rendu des séances du congrès archéologique qui se sont tenues à Moulins en 1913, et dont nous a entretenu M. le chanoine Clément à notre dernière réunion, notre confrère croit devoir faire observer à ceux de nos membres qui possèdent le volume renfermant le compte rendu, qu'une erreur s'est glissée en face de la page 210, dans l'illustration de cet important volume. Au lieu d'y reproduire le moulage du Musée du Trocadéro, qui représente le duc Louis II et sa femme Anne d'Auvergne, gisant dans la chapelle vieille de Souvigny, l'opérateur n'ayant pas remarqué le changement survenu dans la place occupée par divers moulages, a reproduit les statues funèbres du comte Antoine de Lallaing et de sa femme Isabeau de Culembourg, de l'église Sainte-Catherine d'Hoogstraeten, en Belgique.

— A la dernière séance, notre confrère a entretenu la Société de nouveaux projets de classement parmi les monuments historiques de nombreux objets mobiliers ou mobiliers par destination que renferment nos édifices religieux et civils de l'Allier. Il est aujourd'hui en mesure de communiquer la liste complète de ces objets qui ont été classés par arrêtés signés du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le *23 décembre* 1918, communiqués le 20 mars dernier, à la Préfecture de l'Allier, et déposés aux archives départementales les jours suivants. Cette liste, qui comprend 122 objets répartis dans 63 édifices de 52 communes de l'Allier et qui intéresse spécialement Moulins — dont les quatre personnages du Jacquemart se trouvent classés, — sera, à la demande des membres présents, reproduite intégralement dans un prochain *Bulletin*, comme suite aux « classements » déjà publiés.

— M. le chanoine Clément, poursuivant ses communications, nous fait part d'une lettre qu'il a reçue le 17 mai 1918 d'un de nos confrères, M. Louis Advenier, capitaine, commandant le C. V. A. D. 71, qui lui transcrit une inscription funéraire très intéressante pour l'histoire Bourbonnaise et que M. Louis Grégoire lui avait déjà signalée.

Voici un extrait de la lettre de M. Advenier : « En faisant mon tourisme guerrier... je passais par Braisne (Aisne), village autrefois important, mais aujourd'hui... hélas ! Je suis entré dans une église, superbe monument des XIIe et XIIIe siècles, et là j'ai trouvé l'inscription funéraire suivante :

« CI-GIST MADAME MARIE DE DREUES, FILLE DE MONSEIGNEUR ARCHEMBAUD DE BOURBON. PRIEZ POUR SON AME. ELLE TRESPASSA LA VIGILE DE SAINT-BARTHÉLEMY EN L'AN DE GRACE MCCLXXIV. SON TOMBEAU A ÉTÉ TRANSPORTÉ CY A COTÉ POUR LA DÉCORATION DE L'ÉGLISE L'AN 1775. »

Dans cette lettre, il s'agit de l'église Saint-Yves de Braisne, chef-d'œuvre de la seconde moitié du XIIe siècle, qui a perdu sa façade et ses trois premières travées. Quant à « Madame Marie de Dreues » qui trespassa la vigile de Saint-Barthélemy, c'est-à-dire le 23 août 1274 (v. st.), elle était fille de notre sire d'Archambaud, le VIe du nom d'après l'*Etude sur la chronologie des sires de Bourbon*, de Chazaud, et de Béatrix de Mello, fille de Dreux de Mello, connétable de France. Elle avait épousé Jean Ier, comte de Dreux, en 1242. Ce qui est particulièrement intéressant dans cette communi-

cation de M. Advenier, c'est la date de la mort de Marie de Dreux, qui semble inconnue des généalogistes de nos premiers sires. On sait que les Dreux de Mello possédaient la seigneurie de Mello (Oise, arrond[t] de Senlis) et Braisne (Aisne), ce qui explique que tandis qu'Archambaud et sa femme Béatrix étaient enterrés près de nous, à l'abbaye de Bellaigue, leur fille a trouvé sa sépulture dans un fief de son mari, à côté de dix membres de la lignée royale.

— Notre confrère tient à signaler ensuite, — à cause de son intérêt artistique, — l'inauguration des peintures décoratives du chœur de l'église Saint-Louis de Vichy. Le 8 août 1916, au cours d'une cérémonie qui réunissait dans l'élégant édifice tout ce que notre station thermale comptait d'éléments religieux et artistiques, furent inaugurées ces peintures, œuvres de M. Alphonse Osbert, — auquel on doit la décoration du grand établissement thermal, — et qui symbolisent la gloire de l'illustre roi de France, patron de l'église. Saint Louis, « conçu comme beauté morale et lumière de son siècle » selon la pensée de l'artiste, « est assis au pied du chêne légendaire, en une attitude hiératique, sur un trône de pierre, tenant d'une main le glaive de la Force, de l'autre la main de Justice. Derrière le trône et s'y appuyant, Blanche de Castille, sa mère ; à droite et à gauche du trône, deux chevaliers symbolisant les deux croisades du pieux monarque. En bas, et assises sur les marches du trône, deux figures allégoriques symbolisant, l'une les Institutions de Louis IX, l'autre, l'Histoire dans l'attitude de la méditation. Dans le fond, la forêt de Vincennes. Puis, de chaque côté de cette composition, se déroulant en forme de frise, les principaux personnages religieux, militaires, historiens et artistes du règne de saint Louis venant lui rendre hommage. A gauche, l'envoyé de Baudoin II, empereur de Constantinople, apportant la couronne d'épines. Mathieu de Montmorency, Amaury de Montfort, les deux grands connétables de France, jurant de leur épée serment de fidélité. — Un religieux capucin. — Le sire de Joinville causant avec Guillaume de Chartres, chapelain du Roi. — Un Frère hospitalier et un Templier en costume de guerre. Ces deux ordres fondés par saint Louis.

A droite, l'Evêque de Senlis, frère Guérin, chevalier de l'Hôpital, chancelier de France, et l'un des héros de Bouvines ; l'Archevêque de Sens, Gautier Cornu, ministre du Roi ; saint Thomas d'Aquin s'entretenant avec un de ses disciples ; le curé actuel de la paroisse

Saint-Louis de Vichy, qui avait été « à la peine et méritait bien d'être à l'honneur ». — Robert de Sorbon montrant les plans de la Sorbonne à Pierre de Montereau, l'architecte de la Sainte-Chapelle, dont il tient une maquette. Enfin, sous les traits de l'Artiste, Eudes de Montreuil, architecte des « Quinze-Vingts », fondé par saint Louis pour y hospitaliser les chevaliers croisés aveuglés par les Sarrazins.

Dans le panneau de gauche, les frères de saint Louis : Louis de Clermont, roi des Deux-Siciles, Robert d'Artois, Alphonse de Poitiers. — Les grands vassaux de la couronne.

Dans le fond, les remparts d'Aigues-Mortes et la mer.

Dans le panneau de droite, deux chevaliers croisés, aveugles, symbolisant l'Institution des « Quinze-Vingts » ; Etienne Boyleau, premier prévôt des marchands de Paris, qui écrivit le « Livre des Métiers » et organisa les corporations, suivi des porte-bannières de la capitale, ainsi que des principales corporations, orfèvres, bouchers, chapeliers, etc., se détachant sur les silhouettes de Notre-Dame, du Louvre et du Vieux Paris. »

— Le 4 juin 1917, notre confrère accompagnant Mgr Caillot, à Grenoble, où le distingué prélat devait, le lendemain, être solennellement « intronisé », a remarqué à l'archevêché de Lyon, un portrait — inconnu des Bourbonnais — du cardinal Charles de Bourbon, frère de notre dernier duc, Pierre II. Il fut lui-même pendant quelques jours duc de Bourbonnais, en 1488, après la mort de leur frère aîné Jean II. Le portrait de ce cardinal se voit chez nous, dans la grande verrière de la Cathédrale, dite « des ducs ». Celui de Lyon, peint sur bois, est l'original, ou la réplique, de deux autres portraits absolument semblables, du même personnage, dont l'un est au Musée Condé, au château de Chantilly, l'autre au Musée de Nurembert (n°99), et attribué par le catalogue à Hugo van der Goes. — Son Eminence, Mgr Maurin, a bien voulu promettre à notre confrère une reproduction photographique du portrait de sa galerie, pour nos archives Bourbonnaises.

— Notre confrère entretient la Société du tableau de l'église d'Autry-Issard représentant la Descente de Croix et de nombreux donateurs. On connaît la valeur de ce primitif, que nous avons pu admirer lors de notre excursion dans la région de Souvigny, en 1909, et que le congrès de la Société Française d'Archéologie, en 1913, déclarait

digne du Louvre. Sur ses instances, l'administration des Beaux-Arts a bien voulu entreprendre à ses frais la restauration de ce chef-d'œuvre dont les panneaux menaçaient de se disjoindre et de se gâter. M. Brisson, le distingué rentoileur des musées nationaux, le prévenait le 20 août 1917 qu'il viendrait prendre livraison du tableau. Ce qu'il fit peu après. Ce précieux primitif, enfin réparé, viendra bientôt reprendre dans l'église une place choisie pour sa parfaite visibilité et surtout sa conservation.

— Enfin, notre confrère nous donne des précisions sur les verrières de la Cathédrale mutilées lors de la catastrophe de la nuit tragique du 2 février 1918. Au matin des explosions de l'usine de chargement, notre confrère, justement préoccupé du sort de la Cathédrale et surtout des vitraux, alla dès la première heure se rendre compte de l'état de ces derniers. Les vitraux du chevet placés au bord du couloir formé par la rue et où l'ouragan passa sans faire de dégâts, n'avaient aucun dommage. Il en était de même de ceux du mur Nord. Par contre, cinq des verrières de la face Sud, placées vis-à-vis de l'usine, reçurent de nombreuses blessures. Dans la chapelle du Chapitre, les panneaux représentant la vie de sainte Barbe furent disjoints et de nombreux fragments cassés. Dans la chapelle du Saint-Sacrement, c'est le premier panneau qui fut le plus atteint, « l'architecture » des registres supérieurs, par endroits était brisée. Dans la verrières des croisades et dans celle des martyrs, plusieurs panneaux semblaient anéantis. Enfin, dans la nef. le grand vitrail représentant la mort de la Vierge, sans être touché, tenait comme par miracle, suspendu en l'air entre des meneaux rompus qu'un simple chainage maintenait encore au-dessus du vide... Notre confrère prevint aussitôt l'administration des Beaux-Arts et M. René Moreau, inspecteur des travaux de nos édifices classés, qui était à Paris. M. Darcy et M. Tournel, architecte et peintre-verrier des monuments historiques, vinrent à Moulins et procédèrent à la descente de la grande verrière de la nef, à la réfection des meneaux et à la restauration des verrières. Aujourd'hui, les tailleurs de pierres achèvent de poser le remplage de la grande fenêtre, et les ouvriers de M. Tournel terminent la pose des vitraux des chapelles méridionales. Dans quelques semaines, les dégâts causés par la catastrophe de l'an dernier seront réparés avec tous les soins qu'apporte l'administration des Beaux-Arts dans ces restaurations. Notre confrère,

nous fera connaître et apprécier, à une prochaine séance, de quelle artistique façon M. Tournel a restauré ces beaux spécimens de l'art des verriers de la fin du xve siècle et du suivant.

Les églises du Sacré-Cœur et de Saint-Pierre restent malheureusement privées encore de leurs verrières, et sur ce point notre confrère ne peut qu'inviter notre Compagnie à s'associer à son vœu, que la municipalité se hâte de faire le nécessaire pour que nos grands édifices religieux recouvrent leur décoration de vitraux d'avant guerre.

— A ces renseignements sur les principaux événements artistiques qui se sont passés durant la guerre, M. Grégoire pense qu'il y a lieu de mentionner le don fait au Musée de Moulins, par Mme Laussedat, d'une importante collection minéralogique qui renferme des spécimens précieux de pierres fines.

— On procède ensuite à la réception de nouveaux membres. Sont admis comme membres titulaires : Mme la C^tes.se^ DE CHAUVIGNY DE BLOT ; M. BONY, professeur à St Gilles ; M. le Dr Ambroise REIGNIER.

— Est présenté comme membre titulaire :

M. Georges BÉLOT, demeurant avenue Meunier, par MM. Georges Bruel, F. Bidault et Chambron.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. C.

SÉANCE DU 2 JUIN 1919

PRÉSIDENCE DU D^r^ DE BRINON

ÉTAIENT présents : MM. DELAIGUE, FAZY, Dr FOURNY, GAUTIER, GRÉGOIRE, LEUTRAT, MILCENT, PLANCHARD.

Excusés : M. CAPELIN, M. le chanoine CLÉMENT et M. Albert SARAZIN.

— Après lecture et approbation du dernier procès-verbal, il est procédé au dépouillement de la correspondance : Lettres, de M. Bruel, qui avait été prié de demander à l'amiral Chocheprat

d'être membre d'honneur de la Société, faisant connaître qu'il a écrit à ce dernier dans le sens indiqué ; – de M. Reignier adressant des remerciements à l'occasion de sa nomination comme membre de la Société.

— Le PRÉSIDENT fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« — *Société des Antiquaires de la Morinie:* Note sur des manuscrits à miniature du XVe siècle, notamment sur un bréviaire d'Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne et de Metz.

— *Revue de la Haute-Auvergne:* article sur la coutume d'Auvergne; article sur Dieudonné de Canillac, évêque de Saint-Flour; notice chronologique sur le botaniste Héribaud.

— *Musée national Américain:* envoie un compte rendu de son activité.

— *Bulletin Académique du Var:* article sur un conflit intéressant les libertés des provinces du Midi au sujet de la distribution du pain à Toulon. L'intendant de Provence était alors Charles-Jean-Baptiste Des Gallois de la Tour, père du premier évêque nommé de Moulins.

— *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes:* 1916, t. 58, p. XL): étude sur le sarcophage de Saint-Menoux et d'autres tombeaux percés, par M. Léon Maître. « Le sarcophage du tombeau de Sainte Reine, trouvé parmi les ruines d'Alésia, est percé dans son couvercle d'une petite fenêtre ronde qui n'a pu être pratiquée que pour honorer les reliques et communiquer avec le personnage inhumé... » M. Maître a fait des recherches particulières sur les tombeaux percés et entourés de vénération: il en a trouvé plusieurs: Saint-Menoux, Saint-Lothier (Orne), Saint-Fraimbault (Sarthe). Il insiste sur la fenêtre semicirculaire de Saint-Menoux où les malades mettaient la tête pour obtenir la guérison de la folie ou de la migraine. — P. 182. Du même auteur: Logement et traitement des fous dans les églises. Les fous ou les enragés qu'on amenait dans les églises pour demander leur guérison étaient logés dans des réduits fermés par des grilles de fer, placés soit à la chapelle absidiale, comme à la cathédrale de Dol, soit dans la crypte, de chaque côté du tombeau du saint, comme à Bourgbrien (tombeau de saint Brien), au Mas d'Aire (Landes) pour le tombeau de sainte Quitterie, à Magetmau (même département), tombeau de saint Geron, à Saint-Front, à Périgueux. A Saint-Menoux, pas de cabanon, mais bain au creux de saint Martin, la crypte a été remblayée, le sarcophage a une fenêtre où on passe la tête. — Pl. LXXII hors texte. Reproduction de l'inscription tumulaire de Vincente de Ruellan, veuve de Jacques Barrin, chevalier, seigneur de la Galissonnière, de la Janière et de Rezeay, « conseiller du Roy en ses conseils, conseiller au Parlement de Bretagne, maître des requêtes de son hôtel et président de la Chambre des Comptes de Bretagne », décédé en 1656. Jacques

Barrin eut un fils de même nom: Jacques Barrin, vicomte de Rezé, seigneur de la Galissonnière, « conseiller du Roy en ses conseils et maitre des requêtes de son hôtel », qui eut d'Elisabeth le Boullanger, trois filles: Marie, Elisabeth et une autre Marie, qui, élevées au Carmel, se firent toutes trois carmélites, d'où l'inscription du Carmel de Nantes, inscription qui, enlevée au moment de la Révolution, servit à couvrir une commode et fut plus tard replacée au Carmel. Les Barrin de Ruilliers qui sont nos compatriotes par leur alliance avec les Martin de Saint-Priest et de Premont sont de même souche que les Barrin de la Galissonnière. — P. LXXIV. Notice sur l'achat de la seigneurie de la Guerche par Fouquet. Fouquet acheta le 30 avril 1658 la seigneurie de la Guerche à la marquise d'Assérac, Jeanne Pélagie de Rieux, comtesse de Chateauneuf, veuve de son cousin Jean Emmanuel de Rieux, chevalier, seigneur d'Assérac. En 1674, Fouquet est prisonnier et la gestion de sa fortune est assurée par sa femme, séparée de biens, Madeleine de Castille. Le 20 juin, elle afferme La Guerche à Jean Reliquet de la Guilbotrie, procureur fiscal de la Guerche, et à Catherine Charier, son épouse. Elle est représentée par son procureur, Pierre d'Espineu, bourgeois de Moulins. Quel est ce Pierre d'Espineu? Probablement le Pierre d'Espineu, époux en 1639 de Marie Chenebrard, fille de Jean, avocat, et de Laure Marel. — P. 185. Jetons des intendants de Bretagne par Paul Soullard: 15 intendants (1689-1789). Auguste Robert *de Pommereu*, seigneur de la Bretesche, Saint Non et Vaux Martin (1630-1702). Intendant du Bourbonnais, du Berry, puis de l'Auvergne (1661 à 1666), il passa un an en Bretagne (1675-1676), puis fut nommé prévôt des marchands à Paris. Il retourna en Bretagne, en 1689. Il avait épousé Agnès Lesné, fille d'un maitre des comptes. Sa femme est marraine à Moulins le 6 janvier 1661. Les armes sont *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois pommes d'or.* — Paul Esprit *Feydeau de Bron*, intendant de Bretagne en 1716: se rattache par la souche de sa branche à nos Feydeau du Bourbonnais. L'auteur parle à ce propos de la maison n° 53, rue d'Allier, où l'on voit sur une tourelle d'escalier l'écusson des Feydeau, et il cite comme source notre Bulletin, t. XV (1907). — Jean-Baptiste *des Galois*, seigneur de la Tour, Chazelles (*sic* pour Chezelles), Dompierre, vicomte de Gléné, cinquième intendant de Bretagne, en 1728, passe en Provence, en 1735. Il avait épousé le 24 août 1712 Jeanne Charlotte du Pré de la Grange. Il était fils de Pierre et d'Anne Le Gendre. Ses propriétés de Chezelles, Dompierre, Gléné, en Bourbonnais, lui viennent soit de son père, soit de son oncle Jean qui n'eut pas d'enfants de Jacqueline Jolly du Bouchaud. Son fils Charles Jean-Baptiste, intendant de Provence, épousa Madeleine d'Alègre et fut père de l'évêque Etienne Jean-Baptiste. — Jacques *de Flesselles*, marquis de Bregy, le malheureux prévôt des marchands de Paris, massacré le 14 juillet 1789, était né à Paris le 17 novembre 1730 et avait épousé en janvier 1759 Marie-Geneviève-Rose-Ursule Pajot. Il fut successivement intendant de Moulins en 1762, de

Bretagne, en 1765, de Lyon, en 1767. Pendant son séjour à Moulins, Jacques de Flesselles et sa femme Marie-Geneviève-Rose-Ursule Pajot se firent donation mutuelle, au profit du survivant. L'acte est de 1764. Le jeton frappé par la ville de Nantes, en 1767, porte les armes de Flesselles: *d'azur au lion d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules*, et au revers les armes de la ville.

— *Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie:* 1917, 3e et 4e trimestres. Etude sur le « crachet », par M. A. de Franqueville. C'est ce que l'on appelle en Bourbonnais le « cholet ». Un certain nombre de figures donnent les principaux motifs d'ornementation qui décorent la tige à laquelle la lampe était suspendue, et les principales formes de lampes. — Note sur l'harpège de la collection du comte Charles de l'Escalopier, par M. Alexandre Peuchon. L'harpège est un ustensile de cuisine en bronze, qui a été souvent pris pour un instrument de torture des premiers chrétiens.

— *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. X (1905). — P. LXXII. Séance du 9 novembre 1905. Dans la liste des ouvrages reçus, figure une plaquette de M. Déchelette, sur la nécropole gauloise de Diou. Il serait intéressant que ce travail figurât dans la bibliothèque de notre Société, et notre Président a écrit au Président de l'Académie de Mâcon pour la lui demander. — P. LXXX. M. d'Ormezzano signale une petite statuette de bronze, Vénus anadyomène, trouvée au Bouchaud (Allier). — Cet important volume comprend, outre les 84 pages des comptes rendus des séances de l'Académie, qui forment une pagination distincte, 697 pages consacrées aux travaux du Centenaire qui a eu lieu en 1905. Nous y voyons la liste par ordre alphabétique des membres de l'Académie pendant le siècle écoulé, avec deux portraits; puis un historique sommaire de la station de Solutré, par M. Fabien Orcelon, les rapports sur les concours de peinture et sculpture, de musique, d'archéologie, de poésie et de prose; des monographies agricoles et d'encouragement au bien. Puis viennent la monographie de Marmagne, par M. Eugène Pyot, et la monographie agricole de la commune de Baudrières, par M. Armand Gay. »

— Le Président fait ensuite une communication au sujet de la chapelle gothique de Montempuis (Nièvre), près de Dornes, où se trouve une belle cloche du XVIIIe siècle, menacée de destruction, par suite du projet de la démolition de l'église. Au même endroit, on remarque les bustes de l'économiste François Quéné et de sa femme, et dans un souterrain un tombeau curieux.

Au sujet du vœu de M. Viple sur les archives notariales, le Président fait connaître que le conseil a décidé de préparer une lettre-circulaire aux présidents des chambres de notaires.

En ce qui concerne le vœu de M. Bruel tendant à accorder une

réduction de la cotisation aux membres de l'Enseignement, le Président fait connaître que le conseil a décidé d'accorder 50 °/₀.

— Sur la proposition de M. GRÉGOIRE, les prix des collections sont majorés de la façon suivante : 6 à 10 °/₀ (ancienne série) et 10 à 15 (nouvelle série).

— On s'entretient ensuite du projet d'excursion qui, ne pouvant se faire cette année dans le département par suite des circonstances, sera remplacée par une visite à la Cathédrale, à la chapelle du Lycée et à la prison de Moulins.

— M. DELAIGUE, à propos d'une communication faite à la précédente séance, donne lecture de la note ci-après, relative à la collection de minéraux de M. le colonel Laussedat, donnée à la ville de Moulins pour le Musée par Mme Laussedat.

« La collection de minéraux de M. Laussedat était bien connue, car on sait que le colonel, très accueillant et cordial qu'il était, aimait à montrer à ses visiteurs, quand il villégiaturait à sa propriété d'Yzeure, tout ce qu'il y avait amassé de précieux. Mme Laussedat, reconnaissante de l'hommage rendu à son mari par sa ville natale qui lui a élevé un monument commémoratif, a voulu lui en laisser un témoignage par ce don magnifique d'objets qui lui étaient chers et qui, par une coïncidence si heureuse qu'un sens moral semble y être attaché, ne seront pas éloignés de lui après sa mort, puisque la représentation de son image restera inséparable de ce Musée qui lui devra la principale de ses richesses scientifiques.

« Cette collection comprend exactement 1.519 échantillons, dont un des mérites les plus appréciables est d'avoir été tous parfaitement choisis, ce qui pourrait les faire comparer à cet égard aux échantillons des minéraux de la Corse qui se voient au château de Balcine et qui ont été recueillis et assemblés par notre toujours regretté ancien président, M. Napoléon Doûmet, et par son père. Ceux de M. Laussedat sont enfermés dans le meuble même qui les contenait à Yzeure et qui a été transporté au Musée sans qu'il n'y fût rien changé. Ils figurent sous quatre vitrines de seize rayons chacune, tous chargés de ces rares matériaux.

« Un grand nombre de ces objets sont très riches et d'une valeur intrinsèque souvent importante. On y trouve en quantité des quartz admirables, des carbonates de chaux, des sulfates de nickel, des bismuths, des soufres et autres minéraux élaborés par la nature pendant le travail des siècles. Tout cela est à provenance de toutes les parties du monde, mais principalement, cela va sans dire, de toutes les provinces de cette France qu'a si bien servie le bon français qu'était notre savant compatriote, et numéroté et étiqueté de sa main, mais non catalogué, malheureusement.

« Cette absence de catalogue était une lacune fâcheuse contre les inconvénients de laquelle M. le Dr Cornillon, membre de la Commis-

sion du Musée, a demandé au cours d'une visite officielle de ladite Commission qu'il fût remédié tout au moins par un récolement. M. Vouyou, le dévoué gardien du Musée, a été chargé de faire ce récolement, et ce n'est pas assez de dire que son travail mérite les plus grands éloges. »

M. Delaigue ajoute de vive voix quelques renseignements complémentaires. Le meuble contenant la collection mesure, dit-il, 2m,30 de hauteur sur une largeur de 2m,45. Le bas est garni de tiroirs cadenassés correspondant aux vitrines cinq par cinq et où le colonel avait rangé une infinité d'empreintes de fossiles, coquillages, moulages, etc., qui y sont restés.

En outre des minéraux et des objets mentionnés, Mme Laussedat a aussi donné à la ville la collection purement géologique de son mari, également d'un grand intérêt et qui contient peut-être un millier d'échantillons.

— Le Président fait part d'un don aux collections de la Société des portraits des maréchaux Joffre, Foch et Pétain.

— On passe ensuite au vote pour l'élection de M. Bélot. M. BÉLOT est admis.

— La séance est levée.

M. F.



Compte rendu général de l'Excursion (1)

Il est, depuis quelque temps, une expression chère aux journalistes : « une vague de chaleur, une vague de froid ». Et le lecteur impressionnable, en lisant le fait-divers, sue ou grelotte suivant le cas. Pour nous conformer au métier de chroniqueur, nous dirons donc aujourd'hui : Une vague de bonne humeur enveloppe et submerge la Société d'Emulation. N'est-ce pas la règle d'ailleurs, surtout quand le soleil, devenu rare, se met de la partie ? De plus, nous allons visiter aujourd'hui une Société nouvelle, vouée aussi au culte du passé. En parcourant avec elle ce vieux Montluçon qui lui est cher, nous profiterons de ses observations ; nous nous efforcerons aussi de prouver que notre Société, justifiant son nom, peut concourir au même but sans se départir des sentiments de la plus entière sympathie.

A quinze années d'intervalle, nous reprenons un chemin suivi jadis. C'était alors le début de nos excursions, dont le succès s'est affirmé de plus en plus. Comment pourrait-on se lasser de nos paysages bourbonnais, indéfiniment variés ? Sommes-nous à Souvigny, ce ne sont que prairies où serpente un ruisseau qui s'attarde. Au delà le feuillage plus sombre, les altières ramures nous rappellent cette autre parure de la contrée, ces forêts que les spécialistes ne se

(1) Ont pris part à l'excursion : MM. Baury, Bardet, le chanoine Berthoumieu, Bidault, Bonnet, Mme Bonnet, Mlle Bonnet, MM. Jean Bonnet, l'abbé Bouillon, Albert Capelin, Edgard Capelin, de Champigny, le chanoine Clément, l'abbé Coulon, l'abbé Debesson, M. Delaigue, Mlle Duchet, MM. l'abbé Dunand, le docteur Fabre, Mme Fabre, M. Faulquier, Mlle Grenier, MM. Grenier, de Laboulaye, C. de Lamaugarny, Mme de Lamaugarny, MM. Linglin, Montagne, Mouchet, M. l'abbé Muller, Mme la Comtesse de la Romagère, MM. l'abbé Renoux, Sarazin, M. Scharlowsky, Mme Julien Tissier, M. Thonier. — A citer parmi les membres de la Société « Les Amis de Montluçon » qui se sont joints à notre groupe : MM. Déchet, Morin, Talbourdeau, Viguier, Wetter, Zelle. Le président, M. Leprat, qui avait dû s'absenter s'était fait excuser.

lassent pas d'admirer. A peine avons-nous franchi l'étang de Messarges, que la scène change. Sommes-nous en montagne, est-ce le même pays ? Sur ces collines rocheuses, bruyères et genêts entremêlent leurs floraisons. Couleurs variées, étincelantes mosaïques, destinées à charmer le touriste plus que l'agriculteur. Sur le plateau d'où surgit ici la flèche de Tronget, plus loin la masse de l'église fortifiée du Montet, nous retrouvons les fertiles campagnes coupées de haies, les fermes aux toitures brunes, les blancs troupeaux épars dans les prairies, en un mot le paysage classique de l'Allier. Çà et là se montrent de gracieuses églises : Saint-Sornin, Rocles, Murat, et d'antiques manoirs comme ceux de Noyant et de la Souche. Mais quel sort ennemi s'acharne sur nos vieux « Burgs ». De Murat, luxueuse résidence non moins que puissante citadelle, plus rien d'entier ne subsiste. C'est à peine si des tours éventrées, des courtines ruinées en signalent la place. Là, cependant, pour les duchesses douairières, habituées aux grandeurs, furent réunis les raffinements du confort médiéval.

Et pendant que se déroule ce « film », la conversation ne s'arrête pas non plus. Pourrait-il en être autrement ? Que faire en un wagon à moins qu'on n'y bavarde ? Chacun apporte sa note personnelle qui donne un tour imprévu à la causerie, la rendant à la fois instructive et plaisante...

Dans les gorges sauvages qui commencent à Commentry et où coule l'Amaron, dans l'enserrement des collines dénudées, qui se croirait aux portes de Montluçon où l'industrie et la science ont accumulé leurs inventions, réalisé leurs prodiges ? Cependant, c'est bien lui, baigné par les rayons du soleil levant, le vieux château ; et tout de suite après cette vision héraldique, les cheminées d'usines et les noirs bâtiments.

Sur la rive gauche du Cher, des casernes étalent leur banalité monotone. Non loin, au milieu des vignes, surgissent deux manoirs : Bien-Assis et les Etourneaux. Quel contraste ! D'une part les laides bâtisses administratives qu'on approche avec regret, et qu'on quitte en toute hâte ; d'autre part un modeste logis construit pour quelque famille vivant de son sol et sur son sol par quelque artisan fort seulement de sa pratique et de sa probité. Cela suffisait pour édifier une demeure qu'il fait bon regarder même de nos jours, malgré les progrès de la science, cet idéal menteur qui ne se présente à nous que par des falsifications et des laideurs.

A Montluçon notre troupe s'est accrûe. A Huriel de nombreux excursionnistes nous rejoignent encore ; maintenant c'est un groupe imposant qui s'achemine vers la « Toque ».

Si le guetteur n'était depuis tant de siècles descendu de son échauguette dans la tombe, nul doute qu'à l'aspect de nos mines réjouies, il n'eût sonné sur l'olifant la fanfare des amis.

Cent cinq marches, paraît-il, et nous arrivons à la terrasse parsemée de trous, — œuvre de la neige et des pluies — sans doute pour suppléer aux oubliettes de la légende.

L'église d'Huriel est de son côté une œuvre des plus importantes. Aussi, la description que nous en fait M. le Chanoine Clément est accueillie avec une satisfaction marquée. Quels remerciements n'avons-nous pas à faire à notre érudit confrère, dont la tâche, en ce jour, eût été écrasante pour tout autre que pour lui !

L'esthétique ancienne ne nous entraîne cependant pas à dédaigner l'art moderne... culinaire. Surtout quand il est pratiqué avec maestria comme c'est le cas. Confortablement lestés, nous repartons d'Huriel, enchantés à tous les points de vue de notre visite et le train nous ramène à Montluçon.

Au sortir de la gare, Mme la Comtesse de la Romagère et Mlle Duchet mettent avec la plus parfaite amabilité leurs équipages à la disposition des moins ingambes afin de leur faire suivre l'itinéraire convenu. Une délégation des Amis de Montluçon nous attendait. Nous voilà partis, déambulant dans les vieilles rues, à la recherche des vieux logis. Heureux ceux qui tombent entre les mains de propriétaires tels que Mlle L. Duchet. Une restauration savante, une mise en état qui consolide sans rien changer de la disposition primitive, et voilà l'immeuble légué aux générations à venir. La présence de nos guides nous ouvre un somptueux intérieur, où les exigences modernes se combinent sans heurt avec le luxe du Moyen-Age. Eléments bien disparates que seul un goût éclairé a pu rapprocher. *Deus est ignis et cœtera humus*, dit une légende tracée au bandeau d'une cheminée. N'existe-t-il pas un sens fatidique dans cette devise, en une ville qui doit sa prospérité au feu ?

La visite du théâtre, où nous entraîne son très aimable architecte, M. Talbourdeau, donne un cours très différent à nos propos et à nos pensées. Pendant que réunis dans la salle, certains en admirent la coquette ordonnance, d'autres, restés sur la scène, dans le décor du

vieux Montluçon, au milieu des herses qui s'allument, semblent les acteurs d'une revue locale. Mais c'est en vain que nous réclamons le couplet plein d'allusions.

Un rapide coup d'œil aux peintures de l'hôtel de ville puis nous partons pour visiter Notre Dame, le Château, et Saint-Pierre.

La grande attraction de cette après-midi est la visite à l'usine Saint-Jacques. Tout d'abord un long conciliabule. Soucieuse de ses intérêts, la Compagnie n'ouvre ses ateliers qu'à bon escient. Rassurée sur nos intentions, le direction nous accorde toutes autorisations et charge M. l'ingénieur Déchet, du soin de nous piloter, ce qu'il fait avec autant de souriante érudition que d'inlassable complaisance.

L'impression première est quelque peu ahurissante : du bruit, de la poussière, par terre des rails, en hauteur des masses incandescentes qui circulent. C'est tout un monde nouveau, où s'agitent des humanités noircies et enfumées, où la matière se déplace comme douée subitement de vie et de raison.

Nous avons assisté devant les fours et les convertisseurs à la genèse de la fabrication métallurgique, à l'élaboration des éléments d'où sortiront les blocs enflammés qu'un instant après nous voyons laminer, tordre, estamper, tailler. Au coup de sifflet du contre-maître, le marteau-pilon se lève, puis sur un signe retombe. La terre tremble, le métal rougi s'aplatit. Quelques coups encore et voilà un rail, un bandage de roue, des cuirasses de navires, de gigantesques canons. Cette seconde partie de l'opération est plus accessible aux profanes. La compréhension nous rend plus souriants, ramène cette satisfaction de nous-mêmes sans laquelle on ne se sent heureux.

Mais les heures passent, l'usine a été parcourue en tous sens, et nous voilà ramenés à notre point de départ. Après de chauds remerciments, nous revenons vers la gare par le chemin des écoliers.

Dans la pénombre du wagon, les impressions s'échangent ; chacun évoque une silhouette, décrit une particularité. Les plus doctes dégagent les points inconnus restés en nos esprits et résolvent la question. Le bénéfice du voyage se précise et s'affirme. Heureusement, car le convoi se traîne, languit à chaque station, présente enfin le maximum de sécurité si le proverbe dit vrai : *Chi va piano*... Enfin Moulins ! Les uns descendent très vite, d'autres un peu engourdis arrivent lentement ; des phrases aussi courtoises que sincères s'échangent, et chacun de regagner ses pénates... E. Capelin.



L'ABBAYE DE SAINT-LÉGER D'ÉBREUIL

(*Suite et fin.*)

Le monastère était supprimé, mais l'abbaye ne continua pas moins de subsister en tant que bénéfice. Et les contestations multiples que depuis trente ans l'abbé soutenait contre les religieux bénédictins se continuèrent avec l'hôpital.

Elles firent l'objet d'une première transaction le 27 septembre 1770.

Mais elles reprirent plus vives que jamais à l'arrivée de l'abbé Hemey qui ne voulut pas accepter les concessions faites par son prédécesseur l'abbé de Sade. L'exposé qu'il en fait dans le *Recueil de quelques titres manuscrits* mérite d'être reproduit en entier (1) :

« L'injustice appelle les oppositions ; le partage fait en 1738 était tellement inégal et les commissaires y avaient mis tant d'ignorance et de partialité, que l'abbé Massillon ne tarda pas à s'apercevoir des torts qu'on lui avait faits ; il ne vécut pas assez et il avait d'ailleurs trop peu de lumière pour s'en procurer la réparation ; l'abbé de Sade, son successeur, avait bien l'esprit et les talents nécessaires pour y parvenir ; mais, toute sa vie, ses passions l'égarèrent ; il donna de si grands scandales à Ebreuil qu'il fut obligé d'en sortir en 1757 et de se retirer dans le comtat d'Avignon sa patrie ; il avait été témoin de la mauvaise foi des religieux, il lutta contre eux avec les mêmes armes ; dans les actes nombreux qu'ils passaient, il n'en est

(1) L'abbé Hemey avait copié sur ce registre intitulé *Recueil de quelques titres manuscrits*, les titres qui lui étaient utiles pour soutenir ses droits. Ce recueil est conservé à la Bibliothèque de Clermont.

pas un seul qui ne porte l'empreinte de cet esprit injuste, avide et trompeur, qui les dictait.

« Son premier projet avait été de faire supprimer à Ebreuil la conventualité et de faire unir les revenus de la mense régulière au séminaire de Clermont ; on m'a même assuré qu'une sentence de l'officialité du 26 juillet 1745 avait prononcé la dite suppression et union ; cette procédure irrégulière ne pouvait pas soutenir un regard de la justice ; aussi sur l'appel, on assure qu'il intervint arrêt du Parlement, du 13 août, qui déclara y avoir abus.

« Un religieux de la Charité, nommé F. Juste Vialard, fut plus habile et plus heureux ; il forma le plan d'ériger un hôpital de son ordre sur les débris de la conventualité d'Ebreuil et d'obtenir les revenus de la mense pour le doter. L'abbé de Sade n'était plus à Ebreuil, sa retraite forcée l'en avait dégoûté, il se prêta d'autant plus aisément aux projets du Frère Juste que celui-ci lui offrit des conditions avantageuses et surtout de l'argent. La procédure fut donc entamée ; séduit par l'appât de l'or que ses dissipations lui rendaient nécessaire, l'abbé de Sade consent non seulement à l'union de la mense régulière, mais encore à celle de tous les bénéfices simples de sa nomination. Il ne tarda pas à se repentir de sa coupable facilité.

« Dès que l'établissement de l'hôpital fut consommé, le F. Juste n'ayant plus aucune raison de le ménager, forma diverses répétitions contre lui, le fit assigner et même saisir ses revenus. Il fut forcé de se rendre à Ebreuil : dans le déclin de l'âge, en proie à ses remords, usé de débauche, il n'y montra qu'une impuissante rage contre son complice devenu son persécuteur ; il ne put consentir à le voir ; uniquement impatient de terminer, il accepta les offres insidieuses qu'on lui fit et signa sans la lire cette indigne transaction de 1770.

« Après sa mort, arrivée le 3 ou le 4 janvier 1778, les religieux ne manquèrent pas de faire valoir contre l'abbé de Montaut son successeur, toutes les prétentions dont la transaction de 1770 avait artificieusement préparé le succès.

« Le F. Juste, attaqué au criminel par ses confrères et dans l'impuissance de rendre compte de sa gestion pendant qu'il avait été procureur général de l'ordre, avait choisi sa retraite à Ebreuil ; il

avait bâti et meublé cette maison avec le faste le plus insensé ; il y régnait en despote, et y vivait comme un honnête gentilhomme serait heureux de pouvoir vivre dans son château ; la maison était continuellement remplie d'étrangers et de voisins qui y venaient en parties de plaisir ; tous les revenus se dissipaient en luxe de table, procès et autres folies ; et les pauvres malades obtinrent à peine quelques légers secours et médicaments qu'on leur administrait dans leurs chaumières.

« Bientôt les revenus furent insuffisants pour ces dépenses, et l'on fut obligé de recourir aux emprunts ; l'avidité, compagne inséparable de la dissipation, fit naître le goût des procès, parce que *alièni appetens est, suì prodigus ;* enfin, au lieu de se rendre utiles au pays, les nouveaux hôtes en devinrent les fléaux.

« Le Frère Juste fut à cet égard merveilleusement secondé par le Frère Alexandre Defoy. Celui-ci, avant d'entrer en religion, avait été greffier de je ne sais quel village en Berry et en avait conservé un penchant pour la chicane, qu'il cultiva toujours de préférence aux exercices de sa profession ; doux et modeste en apparence, il cachait sous ses dehors trompeurs une vanité et une ambition également ridicules ; mais ce qui le caractérisait surtout, était une avidité, une soif du bien d'autrui que rien ne pouvait rassasier. C'est avec ces deux personnages que l'abbé de Montaut eut à traiter. Sans talent, sans lumière, sans expérience, et craignant surtout les procès, le patelinage monacal eut bientôt dompté son faible esprit. C'était l'intérêt sacré des pauvres qui seul excitait leur zèle ; ils ne pouvaient, disaient-ils, abandonner leur cause sans trahir leur devoir ; enfin, en obtenant tout ce qu'ils désiraient, ils voulaient paraître encore faire grâce ; l'abbé de Montaut se crut trop heureux de signer, le 4 septembre 1778, une transaction, où toutes les prétentions des religieux, même les plus absurdes, leur étaient accordées.

« Mais ce trop indulgent abbé étant mort peu après, et l'abbé de Lupcourt, son successeur, s'étant démis, je fus nommé. Je n'ignorais pas que le revenu de cette abbaye était très médiocre, que tout y était en désordre, que les bâtiments menaçaient ruine, que les archives avaient été pillées, qu'il y avait des procès à essuyer de tous côtés et pas un sol à prétendre sur les successions de mes devanciers ; mais je ne pouvais pas hésiter ; on érigeait une administration

provinciale en Bourbonnais, j'étais désigné pour y occuper une place, il me fallait un titre, et l'on ne pouvait m'en donner d'autre que l'abbaye d'Ebreuil. Je fus nommé au mois de mars 1780, et dès le mois de mai suivant, je m'y rendis ; j'étais prévenu contre le traité signé par l'abbé de Montaut ; on me communiqua les titres sur lesquels on appuyait la prétention qu'il avait avouée ; j'y eus à peine jeté les yeux que je déclarais ne vouloir tenir ce traité ; je donnais par écrit mes motifs de répudiation sur chaque article, et je déclarai au Frère Alexandre qu'il était le maître de faire valoir ses droits comme il lui plairait ; pour calmer cependant et modérer son humeur entreprenante, je lui dis que je ne donnerai pas la première assignation, mais que s'il en échappait une, elle serait suivie de cent mille autres, et que je pourrais fort bien venger mes prédécesseurs et tout le canton, en les chassant d'un lieu, où leur avidité, leur injustice et leurs dérèglements les avaient fait détester.

« Je passe sous silence tout ce que j'appris dans ce voyage, des désordres de quelques-uns d'entre eux ; mon premier et mon unique but fut de les rappeler à leurs devoirs ; à mon retour à Paris, j'en conférai avec le P. Théodore Faciot, provincial, et j'exigeai de lui d'abord que les lits des malades fondés au nombre de dix fussent établis ; j'exigeai de plus que les énormes dépenses de la table fussent réformées ; et quant aux difficultés qu'on prétendait me susciter, il fut convenu que les mémoires en seraient remis à leurs avocats à Paris et qu'on ne formerait aucune demande contre moi que sur leur avis. » (1)

Toutes ces contestations furent réglées par un arbitrage entre l'abbé Hemey et les Charitains, le 1er juin 1786.

On peut évaluer les divers revenus de l'abbaye d'Ebreuil en 1789 au minimum à 17 ou 18.000 livres. La déclaration officielle de 1790 les estime à 15.400 livres, déduction faite des charges.

Le décret du 2 novembre 1789 les mit à la disposition de la Nation ; mais les dîmes, les cens, les directes, les justices, tous les droits féodaux ayant été supprimés, il ne resta plus que les biens fonciers : la maison abbatiale et ses dépendances, le parc, quelques

(1) Recueil de quelques titres manuscrits, p. 261,

immeubles à Chalignat, le colombier de la rivière, le pré-Dimanche les bois, et le bateau.

L'Etat s'empara du bateau, et les autres biens nationalisés furent mis en vente.

Mais l'abbé Hemey était résolu à défendre son bénéfice jusqu'au bout. Comme si le décret du 2 novembre 1789 n'existait pas il avait passé après cette date des baux relatifs aux revenus de l'abbaye.

Le 4 novembre, par devant Deneufville, notaire, Léonard Chassaing, son agent, avait donné à bail pour neuf années, à partir du 1er janvier 1790 à Antoinette Ray, veuve Bernier, demeurant aux Bayons, paroisse de Saint-Quintin, la barque et le passage de la Sioule, la pêche, le banvin, la vigne de Combat, la taille et retaille des saules du pré-Dimanche, moyennant 750 livres par an.

Le 13 novembre suivant, toujours devant Deneufville, le même Chassaing avait consenti, moyennant 2.150 livres et 60 livres d'épingles payées comptant, la coupe de 26 à 27 arpents de bois taillis de Taillefer, à Villiet et Tessot, qui en commencèrent aussitôt l'exploitation.

Enfin le 9 avril 1790, l'abbé Hemey passa à Lyon un acte sous signatures privées avec Antoine Tessot, par lequel il lui affermait pour l'année 1790 le surplus des revenus de l'abbaye moyennant 1.255 livres de charges en argent, 28 setiers de froment, 45 setiers de seigle, 5 setiers d'avoine, le tout de charges annuelles en prensions congrues ou fondations, et en outre la somme de 9.000 livres.

A la requête de la municipalité d'Ebreuil, ces actes furent annulés par le tribunal du district.

Un arrêté du 26 mars 1791, du directoire du département, ordonna la mise en vente des biens dépendant de l'abbaye. L'abbé fit aussitôt opposition à la vente de la maison. Il avait, disait-il, consacré à la construction de ce bâtiment, qu'il estimait à plus de 150.000 livres, dix années de son revenu net 8.000 livres et emprunté 70.000 livres ; en outre, 4.000 livres étaient encore dues à l'entrepreneur.

Il prétendait donc avoir sur lui des droits de propriétaire. Mais sa réclamation ne fut pas admise, et la maison fut vendue avec les autres biens.

La vente eut lieu le 17 octobre 1791. Les biens étaient répartis en huit lots ainsi estimés :

1° La maison abbatiale avec toutes ses dépendances et appartenances contiguës.	28.000	livres.
2° Le parc ou jardin potager de l'abbaye.	8.800	—
3° Une vigne de 35 œuvres au terroir de Combat .	3.300	—
4° Un colombier dans le faubourg de la Roubière, sur le bord de la Sioule.	220	—
5° Le pré-Dimanche, 21 séterées.	26.400	—
6° Une grange à Chalignat.	800	—
7° Une quartelée de terre à Chalignat, terroir de la Vialle	110	—
8° Une chapelle, dite autrefois chapelle du prieuré, à Chalignat.	800	—

De Marcellange, Fourgerel, et autres, firent soumission sur ces divers prix. L'adjudication porta sur la totalité des lots. Elle donna lieu à plusieurs enchères entre Edouard de Grillon, propriétaire à Ebreuil, et Maignol, administrateur du directoire du district de Riom. Ce dernier fut déclaré adjudicataire moyennant le prix de 100.000 livres (1).

En juillet 1792, il n'avait pas encore pris possession des biens achetés par lui ni payé l'acompte fixé sur le prix, sous prétexte d'une opposition formée par l'abbé Hemey contre l'adjudication.

Le district dut les faire administrer provisoirement par l'enregistrement. Le 12 avril 1793, les commissaires de la Convention Forestier et Fauvre-Labrunerie l'autorisèrent à procéder sur-le-champ à une nouvelle vente, nonobstant toute opposition.

Les biens furent adjugés en bloc, le 16 mai 1793, à Edouard de Grillon, sur surenchère, pour 116.000 livres. Dans cette vente, de Grillon s'associa sept autres acquéreurs, et le partage fut ainsi fait (2):

de Grillon : la majeure partie des bâtiments, la cour et le jardin de l'abbaye, un quart du pré-Dimanche. . . . . 33.098 livres 9 sols.

(1) Adjudication du 17 octobre 1791, sur la totalité des lots : de Grillon, 90.100 livres ; Maignol, 92.000 livres ; de Grillon, 93.000 livres ; Maignol, 95.000 livres ; de Grillon, 98.000 livres ; Maignol, 100.000 livres. Archives départementales de l'Allier, Q. 65.

(2) Déclaration du partage, Archives départementales de l'Allier, Q. 117.

Nicolas-François Ballet : le parc	18.717 livres	5 sols.	
Antoine Boirot, demeurant à Veauce : une partie des cours et bâtiments sur le derrière ; un quart du pré-Dimanche, les immeubles de Chalignat.	28.435 —	5	—
Joseph-Gaspard Lesbre : un quart du pré-Dimanche	13.258 —	1	—
Simon Emelin le jeune, demeurant à Boénat, commune de Lalizolle : la moitié de la vigne	4.679 -	6	—
Louis Ballet, juge au tribunal de Gannat : une partie des bâtiments et jardin de l'abbaye.	4.894 —	7	—
Henry Jouandon : la moitié de la vigne . .	4.679 —	6	—
Charles Juge, avoué à Riom : un quart du pré-Dimanche	13.258 —	1	—

Le 18 messidor an 4, le bois taillis de Taillefer fut vendu, moyennant 6.330 livres 5 décimes, à Simon Emelin, de Lalizolle (1) ; le 12 nivôse an 5, les bois de Combenoire et de Saint-Martin furent vendus, moyennant 24.860 livres, à Antoine Boirot de Veauce, Nicolas-François Ballet, d'Ebreuil, Antoine Cante, de Chouvigny (2).

Ainsi disparut, après neuf siècles d'existence, l'abbaye de Saint-Léger d'Ebreuil.

Aux siècles reculés du Moyen-Age, les monastères se multiplièrent sur tous les points de la France, élevant dans les contrées les plus sauvages, leurs cellules et leurs églises, défrichant le sol, créant autour d'eux des villages, résistant par le travail et l'étude à l'ignorance et à la barbarie qui, comme un flot montant, menaçaient la société tout entière.

« Les Bénédictins, a écrit Voltaire, transcrivaient les livres, cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement et étaient hospitaliers, et leurs exemples pouvaient servir à mitiger la fermeté de ces temps barbares. » Et Taine a dit également : « On doit à leur ascendant la police telle quelle, intermitente, incom-

(1) Archives départementales de l'Allier, Q. 3, travée 64, case 5.
(2) Archives départementales de l'Allier, Q. 17, travée 64, case 5.

plète, qui a empêché l'Europe de devenir une anarchie mongole... Dans ses églises et dans ses couvents, le clergé conservait les anciennes acquisitions du genre humain, la langue latine, la littérature et la théologie chrétiennes, une portion de la littérature et des sciences païennes, l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts et les industries qui servent au culte, les industries plus précieuses qui donnent à l'homme le pain, le vêtement et l'habitation, surtout la meilleure de toutes les acquisitions humaines et la plus contraire à l'humeur vagabonde du barbare pillard et paresseux, je veux dire l'habitude et le goût du travail (1). »

Aux siècles troublés de la féodalité où l'anarchie était permanente, où les habitudes d'une race militaire, les haines et les compétitions entre voisins, le choc des droits mal définis et des intérêts mal équilibrés, aboutissaient toujours à des luttes perpétuelles, les âmes moins barbares, moins brutales, devaient éprouver le besoin de s'isoler et de fuir le monde.

On conçoit que les faibles, à cette époque où la force était la loi, que les esprits avides de s'instruire, à cette époque où l'ignorance était signe de noblesse, que les âmes douces et calmes, à cette époque où le bruit des armes et les cris de guerre retentissaient seuls sur notre sol, aient cherché un abri aux pieds des rochers, dans les déserts des montagnes, sur les rives des torrents, ou au milieu des bois.

Les monastères nous apparaissent alors comme de pieux et impénétrables refuges de la civilisation et de la science, comme des asiles ouverts à toutes les misères du temps et à toutes les douleurs morales !

J'ai dit comment leurs richesses considérables furent dès le XVIe siècle détournées de leur œuvre morale et sociale et transformées en bénéfices dont la faveur royale devint la souveraine dispensatrice.

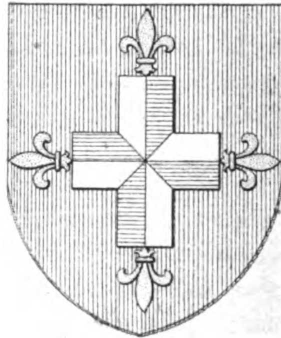
Leur rôle était fini ; dépouillés de leur puissance temporelle, de leurs droits, de leurs richesses, ils étaient condamnés à disparaître. Les XVIIe et XVIIIe siècles nous donnent le spectacle lamentable de leur longue agonie. La Révolution put les supprimer par un décret, sans entraîner le moindre trouble dans l'organisation sociale, sans rencontrer la moindre résistance, sans soulever un seul regret.

(1) TAINE. *Les Origines de la France contemporaine.* L'Ancien Régime, p. 6.

Certes, il fut un temps où les monastères eurent la sympathie populaire : les fondations l'attestent hautement ; mais cette sympathie était restée dans le tombeau du Moyen-Age.

L'abbaye de Saint-Léger avait joué un rôle important dans l'histoire d'Ebreuil ; de ses ruines est sortie une œuvre de bienfaisance et de charité, et une partie de ses biens, trop longtemps détournés de leur légitime destination, a été enfin rendue aux pauvres et aux malheureux.

JOSEPH VIPLE.



Armoiries de l'abbaye d'Ebreuil



LE CLASSEMENT

PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Des Édifices

et des Objets mobiliers

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

III. — ETAT EN JANVIER 1919

Supplément aux listes publiées :
1° en janvier 1908 (Cf. *Bulletin de la Société d'Emulation*, n° 1, 1908, p. 14-31) (1)
2° en janvier 1913 (Cf. *Bulletin de la Société d'Emulation*, n° 1, 1913, p. 22-24)

A. — Monuments

b) Monuments du Moyen-Age, de la Renaissance et des Temps modernes.

AINAY-LE-CHATEAU. — **Eglise.** Portail Renaissance et porche du XII[e] siècle (*10 février 1913*) (2).

(1) Sous le titre : *Le classement parmi les monuments historiques des Edifices et des Objets Mobiliers du département de l'Allier*, nous avons donné précédemment une courte notice sur les origines et le fonctionnement de la Commission des Monuments Historiques, la composition de son comité et de sa sous-commission, enfin l'état, *en janvier 1908*, des Monuments et des Objets Mobiliers du département de l'Allier qui avaient été l'objet d'un décret de classement.

(2) Les dates sont celles des arrêtés ministériels de classement.

CÉRILLY. — **Clocher de l'église.** (*17 janvier 1914.*)
CHAPPES. — **Eglise** : Clocher et les deux absidioles. (*23 septembre 1913.*)
COULANDON. — **Eglise.** (*10 septembre 1913.*)
COULEUVRE. — **Eglise.** (*11 septembre 1915.*)
JENZAT. — Parois de l'**Eglise** décorées de peintures murales classées.
LA FELINE. — **Clocher de l'église**, exception faite des autres parties de l'église. (*10 février 1913.*)
MAZERIER. — Parois de l'**église** décorées de peintures murales classées.
SAULCET. — **Clocher de l'église.** (*13 juin 1913.*)
YZEURE. — **Eglise.** (*9 mai 1914.*)

B. — Objets mobiliers (1)

ARCHIGNAT. — **Eglise** :
— Plaque de fondation de messes, par Guillaume des *« Aiges »*, chevalier, et Loyse de la Pierre, sa femme. Pierre, XVe siècle [*Vers 1416*].
(*23 décembre 1918.*)

ARFEUILLES. — **Eglise** :
— Reliquaire cylindrique pédiculé, cuivre ciselé, repercé et doré, commencemeent du XVIIe siècle.
(*23 décembre 1918.*)

ARRONNES. — **Eglise** :
— Cloche, bronze, 1520.
(*23 décembre 1918.*)

AUTRY-ISSARDS. — **Eglise** :
— Plaque de fondation de messes, par Jacques de Dreuille, seigneur d'Issards, et Elisabeth de Culant, sa femme. Marbre, 1715.
— Cloche, bronze, 1656.
(*23 décembre 1918.*)

(1) Les termes de chaque légende sont ceux mêmes des arrêtés ministériels. Cependant nous avons dû parfois corriger certaines erreurs de rédaction ou de transcription. Dans ce cas les corrections sont en *italiques*.

BAGNEUX. — **Eglise :**

— Croix processionnelle, cuivre estampé et doré sur âme de bois, émaillée et gemmée, XIIIᵉ siècle.

— Plaque de fondation de messes, par François Bouquereau, curé de Bagneux, † 22 *janvier 1679*. Pierre.

— Cloche bronze, 1527.

(*23 décembre 1918.*)

BIOZAT. - **Eglise :**

— La Visitation, groupe, bois, XVIIᵉ siècle.

(*23 décembre 1918.*)

BOURBON-L'ARCHAMBAULT. — **Eglise (M. H.) :**

— Sainte Madeleine, statue, pierre, commencement du XVIᵉ siècle.

— La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, commencement du XVIᵉ siècle.

Cure :

— Quatre colonnes munies de leurs bases et de chapiteaux, pierre, XIIᵉ siècle.

Place de l'Eglise :

— Buste d'Achille Allier, par Auguste Préault, † 1879, bronze, XIXᵉ siècle.

(*23 décembre 1918.*)

LE BREUIL. — **Eglise :**

— Reliquaire-monstrance, pédiculé ; argent doré, XVᵉ siècle.

— La Vierge et l'Enfant, statue, pierre polychromée, XVᵉ siècle.

(*23 décembre 1918.*)

CHAPPES. — **Eglise :**

— La Vierge et l'Enfant, statue assise, bois polychromé, XIIᵉ siècle.

— l'Adoration des Bergers, bas-relief de l'*ancien* tombeau du maître-autel, pierre, commencement du XVIᵉ siècle.

(*23 décembre 1918.*)

CHATEAU-SUR-ALLIER. — **Eglise :**

— Saint Mammès, l'Archange saint Michel, statues, pierre, XVIᵉ siècle.

(*23 décembre 1918.*)

CHAVROCHES. — **Eglise :**

— Croix processionnelle cylindrique, gemmée, cuivre argenté, XVIe siècle.

(*23 décembre 1918.*)

COULEUVRE. — **Eglise :**

— Dalle funéraire à effigie gravée en relief, de « Jehan de *Vilar*, seigneur de *Beguin*, fils de Gilbert *Vilar*, écuyer, sgr de Blancsfossés », † *5 avril 1594*, pierre, fin XVIe s.

(*23 décembre 1918.*)

CUSSET. — **Eglise :**

— La Vierge (*visage*) XIIe siècle, et l'Enfant, statue assise, bois, *XIXe* siècle ; fauteuil, fer forgé, *XIXe* siècle.

(*23 décembre 1918.*)

DOYET. — **Chapelle :** (Propriété de l'hospice de Lavault-Sainte-Anne). — Dalle funéraire, à effigie gravée de Gilbert de Courtais, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, † 1645 ; pierre, XVIIe siècle.

(*23 décembre 1918.*)

EBREUIL. — **Eglise** (M. H.) :

— La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, commencement du XVIe siècle.

Hôpital :

— Fontaine de la pharmacie, faïence, XVIIIe siècle.

— Poêle de la pharmacie, faïence, XVIIIe siècle.

— Collection de pots de pharmacie, faïence, et de plats et vases, étain, XVIIIe siècle.

(*23 décembre 1918.*)

GANNAT. — **Eglise Sainte-Croix** (M. H.) :

— Le Calvaire avec donateur ecclésiastique, panneau peint, XVe siècle.

— Le Christ en Croix, statue, ivoire, XVIIIe siècle.

Eglise Saint-Etienne :

— Pentures des vantaux du portail principal, fer forgé, XIIe siècle.

— La Nativité, bas-relief du retable de l'autel de la Vierge, par André Mercier, bois 1720.

— Les Apôtres au tombeau de la Vierge, bas-relief, bois, XVIIe siècle.

Prison (ancien château).

— La Vierge de Pitié, panneau peint dit : « le tableau aux deux donatrices », 1614.

(23 décembre 1918.)

HÉRISSON. — **Eglise de Châteloy** (M. H.) :

— Serrure de la porte principale, fer forgé, XVe siècle.

(23 décembre 1918.)

JENZAT. — **Eglise** :

— Clôture d'une chapelle latérale, bois sculpté, XVIe siècle.

(23 décembre 1918.)

LANGY. — **Eglise** :

— Epitaphe de Jacqueline de Morainville, femme de M. du Pont de Pradines, gentilhomme de la Maison du Roi, † 1586, pierre, fin du XVIe siècle.

(23 décembre 1918.)

LAPALISSE. — **Hôpital** :

— Epitaphe de Claude de la Guiche, comte de Saint-Géran et de Lapalisse, lieutenant général des Armées du Roi et gouverneur du Bourbonnais, † 1659, marbre, XVIIe s.

(23 décembre 1918.)

LAVAULT-SAINTE-ANNE. — **Eglise** :

— Maître-autel, pierre, XIIe siècle.

(23 décembre 1918.)

LIERNOLLES. — **Eglise** :

— Plaque de fondation de messes, par Pierre Chapont, curé de Liernolles, 1431, et par Jean Chapont, son neveu, 1497, pierre, XVe siècle.

— Saint Martin, saint Sébastien, statues, pierre polychromée, commencement du XVIe siècle.

— Le Crucifiement, toile, par Gilbert Sève, 1663 (*mal restauré*).

(23 décembre 1918.)

LOUCHY-MONTFAND. — **Eglise** :

— Epitaphe de Jacques de Montbrun, écuyer, † 1628, pierre, XVIIe siècle.

(23 décembre 1918.)

LUSIGNY. — **Eglise** :

— La Vierge de Pitié, groupe, bois, xve siècle.

(23 *décembre 1918.*)

MONTAIGUET. — **Eglise** :

— Fragment de l'inscription funéraire de Pierre de la Fin, abbé de la Bénisson-Dieu, fondateur de la collégiale de Montaigüet, pierre, commencement du xvie siècle.

(23 *décembre 1918.*)

Ancienne Porte de ville :

— Pierre de la Fin, abbé de la Bénisson-Dieu, fondateur de la collégiale de Montaigüet, statue, pierre, fin du xve siècle.

(23 *décembre 1918.*)

MONTILLY. — **Eglise** :

— Bénitier, pierre, xiie siècle.

— Autel de la chapelle absidale Sud, pierre, xiie siècle.

(23 *décembre 1918.*)

MONTAIGUT-LE-BLIN. — **Eglise** :

— La Vierge de Pitié, groupe, bois polychromé, xviie s.

(23 *décembre 1918.*)

MONTLUÇON. — **Eglise Notre-Dame** :

— Saint Jean-Baptiste, *Ecce Homo*, statues, pierre, xve s.

— La Vierge et l'Enfant, statue assise, bois doré, *XVIIIe* s.

— Deux Anges porteurs de palmes, bois doré, *XVIIIe* s.

— Couronnes de la Vierge et l'Enfant, argent ciselé, *XVIIIe* s.

Eglise Saint-Pierre :

— La Vierge de Pitié, groupe, pierre, xve siècle.

— Sainte Barbe, statue, pierre, xve siècle.

(23 *décembre 1918.*)

MONTOLDRE. — **Hospice** (ancien château de Gayette) :

— Coffre bois recouvert de cuir clouté de cuivre, à serrure et poignée de fer ciselé, xvie siècle.

— Mortier de pharmacie, bronze, 1626.

— Mortier de pharmacie, bronze, 1692.

— Cinq mortiers de pharmacie, bronze, xviie siècle.

— Collection de pots et vases de pharmacie, faïence de Nevers, xviie siècle.

— Collection de plats, cruches, bouteilles et cornets, faïence de Nevers, XVIIe siècle.
— Table à plateau de marqueterie, bois sculpté, XVIIe s.
— Boiseries de l'ancien oratoire, XVIIe siècle.

(*23 décembre 1918.*)

MOULINS. — **Cathédrale** (M. H.) :

— Le Calvaire, dit du cardinal Charles de Bourbon, bas-relief, pierre, fin du XVe siècle.
— L'Adoration des Mages, bas-relief ornant la porte du tabernacle de l'autel, dans la chapelle du Saint-Sacrement, cuivre, XVIe siècle.
— Le Baptême du Christ, bas-relief, chapelle des Fonts, pierre, commencement du XVIIe siècle.

Eglise Saint-Pierre :

— La Vierge de Pitié, groupe, *bois*, XVIe siècle.

Hôpital :

— Mortier de pharmacie, bronze, 1595.
— Mortier de pharmacie, bronze, XVIe siècle. (*Déposés tous les deux au Musée.*)
— Deux cruches, à bec et anse, et deux pots de pharmacie, décor blanc sur fond bleu, faïence de Nevers, XVIIIe s.
— Six pots de pharmacie, décor bleu sur fond blanc, faïence de Nevers, XVIIIe siècle.
— Quatre pots de pharmacie, à couvercle, décor bleu sur fond blanc, faïence de Nevers, XVIIIe siècle.

Beffroi :

— Jacquemart, comprenant quatre personnages, statues, bois recouvert de plomb repoussé, 1667.
— Cloche, bronze, 1656.

Lycée Banville : **Chapelle**.

— Plaque de loqueteau, fer forgé, ciselé et repercé, XVIIe s.
— Cloche, bronze, 1744.

(*23 décembre 1918.*)

MURAT. — **Eglise :**

— Dais d'autel, bois sculpté, XVe siècle.

— Croix-reliquaire pédiculé, argent et cuivre argenté, XVe s.

(26 décembre 1916.)

NEUILLY-EN-DONJON. — **Eglise :**

— La Déposition de la Croix, par Rubens, copie sur cuivre, cadre, bois sculpté, XVIIe siècle.

— L'Adoration des Mages, panneau peint; cadre, bois sculpté et doré, XVIIe siècle.

(23 décembre 1918.)

ROCLES. — **Eglise :**

— Bénitier, pierre, XIIe siècle.

(23 décembre 1918.)

SAINT-HILAIRE. — **Eglise :**

— Cloche d'autel, bronze, XVIIIe siècle.

— Bénitier, pierre, XVe siècle.

— Fonts, pierre, XVe siècle.

(23 décembre 1918.)

SAINT-LÉON. — **Eglise :**

— La Vierge et l'Enfant, statue faïence Nevers, par Guillaume Leclerc, 1704.

(23 décembre 1918.)

SAINT-PALAIS. — **Eglise :**

— La Vierge et l'Enfant, statue assise, bois polychromé, XIVe siècle.

— Vitrail de la fenêtre sud du chœur (*saint Jean-Baptiste*), fin du XVe siècle.

(23 décembre 1918.)

SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE. — **Eglise :**

— Deux bénitiers, fonte, XVIe siècle.

— Serrure, fer forgé et ciselé, XVe siècle.

— Cloche, bronze, 1541.

(23 décembre 1918.)

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. — **Eglise :**

— La Vierge de Pitié, groupe, pierre, XVe siècle.

(23 décembre 1918.)

SAINT-SAUVIER. — **Eglise** :

— Plaque de fondation de messes, par Marguerite Legroing (*femme de Gilbert des Aiges, seigneur de Maussac*), pierre, 1410.

(*23 décembre 1918.*)

SAULCET. — **Eglise** :

— Sainte Anne et la Vierge, groupe, bois, XVIIIe siècle.

(*23 décembre 1918.*)

SOUVIGNY. — **Eglise** (M. H.) :

— Deux chapiteaux, pierre, XIIe siècle.
— La Vierge, statue assise, bois, XIIe siècle.
— La Vierge et l'Enfant, statue bois, XVe siècle.
— Arcature trilobée, provenant d'un ancien enfeu, pierre, XIIIe siècle.
— Statue funéraire de Marie de Hainaut, femme de Louis Ier, duc de Bourbon, † 1431, pierre, XVe siècle.
— Saint Pierre, statue assise, pierre, XVe siècle.
— Fragment d'un tombeau, pierre sculptée, XVe siècle.
— La Mise au Tombeau, bas-relief, pierre, fin du XVIe siècle.

(*23 décembre 1918.*)

LE THEIL. — **Eglise** :

— La Vierge adorant l'Enfant, panneau peint, XVe siècle.
— Le mariage mystique de sainte Catherine, panneau peint, XVIIIe siècle.
— Baiser de paix, argent fondu et gravé, commencement du XVIe siècle.
— Plaque de fondation de messes, par Jacques Nicolas et Gilbert Devoyels, seigneur de la Mothe-Renaud, tablette marbre noir, encadrement pierre sculptée, 1612.

(*23 décembre 1918.*)

TREIGNAT. — **Eglise** :

— Lion accroupi, statue, pierre, *XIV*^e siècle.

(*23 décembre 1918.*)

TREVOL. — **Eglise** :

— La Vierge et l'Enfant, statue, pierre polychromée. XVIe s.
— Cloche, bronze, 1720.

(*23 décembre 1918.*)

VARENNES-SUR-ALLIER. — *Hôtel-de-Ville, Beffroi* :

— Cloche, bronze, 1597.

(*23 décembre 1918.*)

VARENNES-SUR-TÈCHE. — **Eglise** :

— La Vierge de Pitié, un donateur : Hugues de Montjournal, protonotaire apostolique et seigneur de Précord ; pierre, traces de polychromie, fin du xve siècle.

(23 décembre 1918.)

VAUMAS. — **Eglise** :

— Cloche bronze, XIIIe siècle.

— Epitaphe de François Lullier, curé de Vaumas. † 1695. cuivre, XVIIe siècle.

(23 décembre 1918.)

LE VEURDRE. — **Eglise** :

— Chaire curiale, bois sculpté, fin du XVIe siècle.

(23 décembre 1918.)

VICHY. — **Borne milliaire**, sise square des Nations.

(11 septembre 1913.)

VILLEBRET. — **Eglise** :

— Autel de la chapelle absidale Sud, pierre, XIIe siècle.

— La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XVe siècle.

(23 décembre 1918.)

VILLEFRANCHE. — **Eglise** :

— La Vierge de Pitié, groupe, pierre, XVIe siècle.

(23 décembre 1918.)

VILLENEUVE-SUR-ALLIER. — **Eglise** :

— Sainte *Catherine*, statue, pierre, XVIe siècle.

— Cloche, bronze, 1617.

(23 décembre 1918.)

YZEURE. — **Eglise** :

— La Vierge et l'Enfant, statue, pierre polychromée, XVe s.

— Saint Jean-Baptiste, sainte Agnès *(?)*, statues, pierre, XVe s.

— Banc d'œuvres, bois sculpté avec inscription peinte, relatant une concession d'indulgences, XVIIe siècle.

— Epitaphe de Jeanne de Steultinck, veuve de Nicolas de Nicolay, marbre, 1587.

— Epitaphe de Jean de Lingendes, conseiller au présidial, † 1629, marbre, XVIIe siècle.

(23 décembre 1918.)

La Madeleine, 12 mai 1919.

Chan^{ne} JOSEPH CLÉMENT.

NÉCROLOGIES

MEMBRES DE LA « SOCIÉTÉ D'ÉMULATION » MORTS A LA GUERRE

LÉON DE CHAMPIGNY

ADMIS seulement en 1913 comme membre de la Société d'Emulation, M. Léon de Champigny n'avait encore assisté à aucune de nos séances quand éclata la guerre. Il avait pris part à notre excursion de Montluçon de 1914 et à cela s'étaient bornés ses rapports avec nous. Etait-ce même des rapports ? Au cours d'une journée si rapide, on s'en souvient, et dont le programme si chargé n'avait permis ni haltes ni échanges d'idées où l'on se lie, à peine avait-on pu entrevoir sous ses traits réguliers et fins, l'air pensif et souriant de ce grand jeune homme distingué.

Et cependant la Société d'Emulation se déclare aujourd'hui fière de lui. Elle s'apprête à glorifier son nom comme par dévotion confraternelle. Ce nom, elle ne veut pas le laisser périr ; elle se fera un devoir d'en entretenir le souvenir.

Je dirai pourquoi, mais d'abord faisons-le connaître.

Emmanuel-Marie-Joseph-Léon Gassot de Champigny est né à Moulins le 24 décembre 1882. A l'âge de 30 ans, son esprit avait pris un grand développement ; mais à part le temps d'études et d'examens, il n'avait principalement, et on pourrait dire uniquement vécu que de la vie de famille. C'était un modeste qui se tient à l'écart du bruit, et un studieux vivement préoccupé d'étendre le champ de ses connaissances. S'intéressant à tout, il avait été amené à chercher à satisfaire toujours davantage sa curiosité très prononcée d'artiste. De là l'idée de frapper à la porte de la Société d'Emulation, où il se

sentait attiré par l'appât des études archéologiques. De sorte qu'il nous vint dans des dispositions qui laissaient espérer une collaboration active et qui le fût peut-être devenue si sa vie eût été moins courte.



Nous devions le penser, car les fortes études qu'il avait faites n'avaient été marquées d'aucun échec. Dès ses premières années d'école passées à l'externat St-Michel, il montre pour le travail un goût qui ne se dément plus et qui devient chez lui comme une habitude. Et avec cela une si complète égalité d'humeur, que jamais aucun de ses camarades n'eut l'occasion de remarquer en lui ni disparates ni une différence appréciable de caractère ; et comme ce caractère était doucement porté à l'enjouement, on comprendra pourquoi M. Léon de Champigny était si généralement aimé et recherché.

Le charme et la séduction qui émanaient de lui s'exerçaient en effet si bien qu'on le vantait à l'envi. C'était aussi l'effet d'une éducation parfaite sur une nature très harmonieusement équilibrée.

Entré à Bellevue-Iseure, il en était sorti en 1901 après la conquête des diplômes de bachelier de l'enseignement secondaire classique et de bachelier en droit. Puis il va à Paris, il y fait son droit et reçoit le diplôme de licencié (5 février 1906), et ensuite de docteur (24 février 1910).

Les études de M. de Champigny étaient complètes, et à ce propos mentionnons ce détail que, pour sa thèse de doctorat, il a choisi un sujet qui nous a paru suggestif : *De la protection des paysages et des sites*. Il est vrai que cela n'était traité qu'au point de vue juridique, mais ne doit-on pas voir là, néanmoins, l'orientation de cet esprit artiste auquel il vient d'être fait allusion ? On retrouve ici, certainement, l'amateur qui n'a pas oublié les vieux arbres de son pays, le contemplateur de tout ce qui est pittoresque et qui, sur les bords de l'Allier, ravit son imagination.

Revenu de Paris que fera notre docteur ? Les aquarelles, où, dit-on, il excellait et la musique, qu'il aimait infiniment, ne pouvaient satisfaire que l'un des côtés de cette vive intelligence. Les sciences en général l'attiraient tout autant et il ne négligeait aucune occasion d'en faire d'utiles applications. Il voulait être ingénieur et il ne renonça à cette profession que par des considérations de famille. Il s'installa donc tout simplement à Mirebeau, s'y occupa d'agriculture, de reboisement, d'industrie, de scierie mécanique, et fut parfaitement heureux ; tellement heureux qu'il semblait né pour le bonheur. Tout de la vie était pour lui joie et extase, mais arriva le moment de la grande catastrophe.

La guerre déclarée, il part le 3 août, laissant parmi les siens une anxiété qu'il n'éprouve pas lui-même. A coup sûr il ne l'a pas souhaitée, cette guerre, mais il a du patriotisme, il a souffert de la longue et lourde insolence des Teutons et il sait qu'elle était dans la force des choses. C'est ce qu'il appelle « la grande affaire ». Il fera son devoir. « C'est moi, avouait-il, qui suis content de n'être pas marié ! Je ne laisse personne derrière moi ; je ne suis pas indispensable. » Il avait donc conscience du suprême devoir à accomplir et du sacrifice que ce devoir pouvait lui imposer.

Autrement dit il représentait exactement les jeunes Français de cette génération dont la foi en la victoire fut si surprenante et qui, si résolument, se jetèrent dans le péril. Chose curieuse, il n'y avait que les anciens combattants de 1870 qui se souvinssent des défaites de cette époque. Quant à nos jeunes soldats, ils montrèrent une absolue confiance. L'histoire dira qu'ils furent animés au suprême degré de cette force supérieure qu'on appelle la force morale et que les armées de force brutale ne soupçonnent même pas. Cette force morale ne raisonne pas, elle ne tient pas compte des obstacles, elle ne les voit pas, elle n'y croit pas. M. Léon de Champigny personnifia cet état d'âme, qui lui permit de supporter allègrement des fatigues inouïes.

Ces fatigues il eût pu les éviter, tout au moins celles du début, mais il avait voulu s'y soumettre et cela par l'effet de la bonté extrême qu'on lui connaissait et qui s'était manifestée à Montluçon par un fait véritablement sublime. Incorporé au 121e d'infanterie, il faisait partie de la réserve, et ne devait quitter le dépôt que trois ou

quatre semaines après l'active. Sa mère était allée le rejoindre, et en arrivant à Montluçon elle fut consternée d'apprendre que le lendemain il devait être dirigé sur le front. Comment cela ?

C'est que touché de la douleur d'un camarade marié et père de famille, sergent comme lui et qui était du premier départ, il avait spontanément offert de prendre sa place, ce qui était toléré (1). Voilà ce qui s'était passé, et cela signifie qu'il a eu plus que du courage, mais de l'abnégation. On lui doit plus que de la reconnaissance ; on lui doit de l'admiration.

Quel est au juste le mobile de cet acte, charité héroïque ou hâte d'aller au front, élan spontané de son cœur religieux, — car sa foi catholique était profonde, absolue, souveraine, — ou simple patriotisme ? Joignons si l'on veut ces deux sentiments qui, mêlés ensemble, conviennent bien au héros qu'il ne déplaira à personne de voir en notre confrère.

Quoi qu'il en soit le mouvement a été indéniablement chevaleresque. Sachant que nul de ceux qu'il aimait ne blâmerait ce que le vulgaire qualifiera de folie, il n'a pas hésité à s'y abandonner. Et puis il ne prévint personne.

Voilà toute l'histoire de M. Léon de Champigny. Il n'est pas, répétons-le, un héros parce qu'il est mort au front, ce qui est arrivé à tant d'autres. Il est un héros parce qu'il est allé à la rencontre de la mort, volontairement et dans les conditions où il y est allé. Quelle qu'ait été l'impulsion à laquelle il a obéi, la plus haute noblesse d'âme peut seule en être la source.

Ce qui ajoute encore au mérite du sacrifice, c'est le naturel et le défaut d'ostentation qu'y met M. Léon de Champigny. Nul ne pensa jamais moins à se poser à son avantage. Non seulement il se tait envers ses parents et ses amis sur le fait de la substitution, mais il ne se vante jamais de rien, ne fait étalage ni de ses souffrances ni de ce qui pourrait les rendre méritoires. Bien au contraire, il dissi-

(1) Un aimable correspondant de Montluçon, M. le capitaine de recrutement Henry Carle, a bien voulu me confirmer le fait. « Le grand enthousiasme qui régnait à cette époque, mentionne-t-il dans une lettre très explicative, suscitait ces sacrifices chrétiens et spontanés. Mais l'acte du sergent Gassot de Champigny m'était déjà connu. Malheureusement il n'est conservé que par la tradition, cette substitution n'étant pas admise par les règlements militaires, mais simplement tolérée... » (Lettre du 21 juin 1919.)

mule tout ce qui pourrait le hausser dans l'opinion d'autrui. Il est surtout préoccupé de rassurer les siens sur son compte : toutes ses lettres sont empreintes d'un courage ferme et tranquille et se terminent presque invariablement par cette phrase : « Ne vous tourmentez pas, je ne ferai pas d'imprudences, *mais je ferai toujours mon devoir.* » Voici quelques passages d'une lettre qu'il adressait à sa sœur le 26 septembre 1914. « Merci de ton papier à lettre que j'ai reçu hier soir à la distribution. Tous ces jours-ci je n'ai guère eu le temps d'écrire, puisque je suis resté quatre jours sans avoir celui de me débarbouiller et trois sans pouvoir dormir. Dans la journée nous occupons des positions dans les tranchées ou dans les bois, et la nuit on marche. Nous avons eu un bien vilain temps... J'ai heureusement un manteau prussien qui me protège de l'humidité. Nous sommes en ce moment aux environs de Compiègne et nous avons traversé une partie de la forêt la nuit dernière, mais par une pluie battante. Ça me rappelle toutes les promenades que j'ai faites là et à Beauvais.... Je suis sûr que vous vous faites cent fois plus de bile que moi... Nous avons eu un moment pour camarades de combat les troupes d'Afrique et les nègres sénégalais. Ce sont des types, que tous ces gens-là. Les Prussiens en ont une frousse extraordinaire, car ils ne font pas de quartier. Donne-moi toutes les nouvelles du pays et des voisins, je m'intéresse à tout et les journaux ne nous arrivent guère. Parle-moi de mes dahlias. »

Quelle touchante réminiscence ! Ne vous semble-t-il pas entrevoir dans cette question la suave simplicité de cette âme limpide ? Ses dahlias !...

Mais le brave petit soldat s'est soumis à la consigne du silence. Il ne fait pas de confidences, pas même d'allusions aux combats auxquels il prend part. On sait toutefois qu'il a fait campagne en Alsace puis s'est arrêté quelque temps dans les Vosges, qu'il est remonté vers Paris, Compiègne, puis dans la Somme, où ont eu lieu les combats les plus meurtriers. C'est à Parvilliers, petit village près de Roye, qu'il fut blessé très grièvement d'une balle au ventre, et laissé pour mort. C'était le 1er octobre au soir. Relevé et pansé sommairement après une hémorragie terrible, il est transporté sur une civière jusqu'à Montdidier, où il arrive le lendemain vers midi. Il y fut soigné dans une église convertie en hôpital. « Qu'il fait

bon être dans un lit », dit-il, d'abord. Mais la péritonite était déclarée. Il souffrit beaucoup et mourut le même jour, vers 10 heures du soir, stoïquement, des paroles de piété sur les lèvres.

E. DELAIGUE.

Albéric Devaulx de Chambord

M. Albéric Devaulx de Chambord était le fils aîné de M. Eugène-Claude Devaulx de Chambord et de Madame, née Marie-Thérèse de Chasteigner. Il était né, le 20 septembre 1891, au château de Chambord, en la paroisse de Treteau.

Notre jeune confrère réalisa dans une vie trop courte tout l'idéal des nobles chevaliers, tels que le Moyen-Age les vit passer. Aussi bien il avait de qui tenir. Mais comme il s'efforça d'être digne de ses traditions familiales !

A l'Institution Sainte-Marie de Riom, il notait, en sa dernière année de collège, des impressions intimes que nous puisons dans l'excellent article publié sur lui par le distingué directeur du *Bulletin de l'Association des Anciens*, et qui nous révèlent toute son âme : « Je voudrais marcher droit vers la lumière ; — faire à tous du bien ; — je voudrais être la grâce, l'amabilité, la bienveillance. — Je voudrais aimer purement ; — et sous l'intelligence, sous la douceur, sous la distinction, je voudrais cacher l'héroïque sacrifice de moi-même »...

La réalisation superbe de ce programme d'aimable sainteté, imposé à ses 17 ans, s'affirme dans tous les actes d'une vie qui devait se consommer par le sublime sacrifice fait à la Patrie.

Sorti, en 1908, du collège qui garde une partie de son cœur, « où il a passé les meilleures années de sa vie », et qui « reste pour lui comme une époque de félicité intime et paisible », on le trouve tour à tour, à Lourdes, pieux pèlerin et zélé brancardier ; à l'Institut catholique de Paris, préparant sa licence en Droit et sa licence de Lettres, suivant les Conférences d'histoire de la Révolution faites

par M. Gautherot, dont il devint bientôt un précieux collaborateur ; à la Conférence Olivain, à celle de Saint-Vincent de Paul dont il fut membre dévoué, servant de modèle à la jeunesse catholique, évangélisant les quartiers de Grenelle et de Vaugirard ; à la « manécanterie des Petits Chanteurs de la Croix de bois », lui prodiguant ses soins, les instruisant, partageant leur vie dans les colonies de vacan-



ces, au milieu des ruines de l'abbaye de Noirlac, à Seyssinet, près Grenoble, à Solesme ou à Salins, dans le Jura. Epris d'art chrétien, de liturgie, de chant grégorien, il accompagna ces sympathiques petits chantres dans leurs déplacements à travers la France. C'est ainsi qu'il fit bénéficier son cher Bourbonnais de ces auditions qui à Moulins, à Chavroches, — où il institua la « Psalette Saint-Michel », — laissèrent de suaves impressions.

L'archéologie aussi eut une part dans ses préoccupations. Et c'est à la campagne énergique qu'il entreprit dans la *Revue du Centre*, sous le pseudonyme de Paul Aubry, et ce titre : *Les églises Bourbonnaises en danger*, — avec les encouragements de Barrès, — que Couleuvre doit en partie aujourd'hui le classement de son église

parmi les monuments historiques de la France et son intelligente restauration.

Il avait le cœur trop haut placé, trop épris d'amour pour son pays et pour la vérité historique, pour souffrir en silence les insultes à l'adresse de celle qui incarne si bien l'âme française, Jeanne d'Arc ; aussi, en décembre 1908, le trouva-t-on parmi les étudiants qui protestèrent vigoureusement contre les attaques odieuses d'un professeur d'histoire bien connu et dont nous refusons d'imprimer même le nom à côté du sien. Ce qui lui valut neuf jours d'arbitraire détention qu'il compta, avec raison, parmi ses plus honorables souvenirs et qui lui valurent, avec les applaudissements de ses amis, la joie d'être envoyé à Rome, et d'y assister, au mois de mai 1909, à la glorification de la Pucelle. C'était aussi pour lui encore l'occasion de bien servir son pays, en parlant avec chaleur de la France au secrétaire de Pie X, protecteur du Carmel exilé de Trévoux qui comptait parmi ses membres une tante de notre jeune Albéric. Son plaidoyer pour la France le fit honorer de très particulières attentions par le Pape lui-même, lors de la grande audience donnée par le pieux Pontife aux pèlerins français.

Le service de l'armée le prit à l'automne 1913. Affecté au 26e dragons, il gagnait Dijon espérant être utile à son pays en faisant un peu de bien autour de lui dans ce nouveau milieu. Bientôt nommé brigadier, c'est comme maréchal des logis qu'il entra en campagne en 1914. qu'il prit part à l'épopée glorieuse de l'entrée en Alsace, de la traversée émouvante de Mulhouse. Il passa ensuite en Artois, où il reçut publiquement, devant ses hommes charmés, la chaude accolade du grand évêque d'Arras, Mgr Lobbedey, qui avait su l'apprécier lors de son trop rapide passage en Bourbonnais. Puis on retrouve notre jeune confrère dans la Marne et pendant longtemps en Lorraine qui le vit sous lieutenant, quelques mois secrétaire de son colonel, chargé d'un cours et la plupart du temps dans les tranchées à côté de ses hommes.

Cependant il rêvait de faire mieux encore. Et puisque la cavalerie restait inoccupée, qu'il ne pouvait, dans cette arme, mener contre l'ennemi les charges épiques entrevues par sa vaillante ardeur, il demanda à passer dans l'infanterie. Il devait participer aux rudes combats livrés par les chasseurs à pied. En janvier 1917, il était

incorporé avec son grade au 7e bataillon alpins. Mais déjà les rigueurs de l'hiver dans les tranchées, les privations qu'il avait endurées le firent évacuer et l'immobilisèrent pendant cinq mois à l'hôpital de Besançon, où il dut subir diverses opérations et souffrir de vraies tortures. C'est à la suite de ces épreuves de santé qu'il fut envoyé pour vingt jours en convalescence dans l'Allier. Non seulement il se refusa à faire renouveler son congé, mais il s'arrangea de façon à retourner plus vite et plus directement au front, sans passer par son dépôt.

Pendant ce dernier séjour auprès de sa mère, il commença un carnet de notes intimes sur « la préparation à la vie... ou à la mort ». Code, dit judicieusement son biographe de Riom, « le plus haut et le plus complet de perfection que l'on puisse concevoir pour un jeune homme »...

Hélas ! cette « préparation à la vie » devait être la sublime préparation à la mort !

Son carnet renferme, à côté de pieuses pensées et d'énergiques maximes des dates qui jalonnent son calvaire : « 15 août 1917. Peut-être la dernière Assomption !... Fête de la Bonne-Mort. — Mercredi, 22, Cherry. — Jeudi, 23 août, mont Hermel et reconnaissance. — Vendredi, 24, Craonne. — La patrouille du samedi 25. *Exaltationes in gutture eorum et gladii ancipites in manibus eorum.* — 31 août, 1er septembre, Champagne... »

Le 9 septembre, notre Albéric conduisant sa section pour repousser une attaque allemande, reçut une balle dans la tête, en visant un officier qu'il coucha d'ailleurs par terre, au plateau de Californie. Et le soir même, il expirait à l'ambulance de Beaurieux (Aisne), après avoir reçu les grands viatiques que pouvait souhaiter son âme religieuse et héroïque : les derniers Sacrements de l'Eglise, la Croix de guerre et de la Légion d'honneur (1)... J. C.

(1) Ces deux croix de guerre et de la Légion d'honneur ont désormais une histoire que nous raconte le *Bulletin de l'Association des Anciens de Riom* : « En décembre 1917, Mme Devaulx de Chambord (la mère d'Albéric), qui était entrée comme novice au monastère de la Visitation de Moulins, prenait l'habit des Filles de Saint-François de Sales. La cérémonie fut présidée par Mgr l'Evêque de Moulins. La chappe que portait le prélat, brodée et peinte par une parente d'Albéric, avait comme agrafes la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre gagnées par l'héroïque fils de la nouvelle moniale. »

ROGER ÉLIE

Né le 10 juin 1894 à Moulins, notre jeune confrère était le fils unique du lieutenant-colonel Elie, commandant le train des équipages du corps de l'armée coloniale, et de notre compatriote, Mlle Petit.



Il sortait à peine du lycée. Mêlant aux études classiques des recherches d'archéologie, il avait occupé ses dernières vacances à étudier et à dessiner l'église de Chevagnes et les monuments de la région où étaient situées les propriétés de ses grands-parents. Il venait d'entrer à Saint-Cyr pour se préparer à la carrière militaire qui était pour lui le moyen de servir utilement son pays. Mais il n'avait pas oublié notre Compagnie. Il glanait dans les bibliothèques de Paris les renseignements d'ordre historique et archéologique qui pouvaient intéresser le Bourbonnais, la petite Patrie qu'il ne séparait pas de la grande. Déjà il avait fait profiter notre *Bulletin* de ses recherches dans la bibliothèque de l'école de Saint-Cyr et nous promettait une large et régulière collaboration.

Nature sérieuse et laborieuse, âme d'une délicatesse infinie, d'une droiture exceptionnelle, tout à l'accomplissement strict des devoirs religieux et sociaux, il se préparait à être un bon serviteur de la France.

Il appartenait à la promotion de la « Croix du Drapeau », quand la guerre éclata soudain. Nommé sous-lieutenant au 86e régiment d'infanterie, il partit joyeux, ardent.... Il aurait pu dire comme Alain de Fayolle en rappelant la tradition ancienne, inaugurée par nos offi-

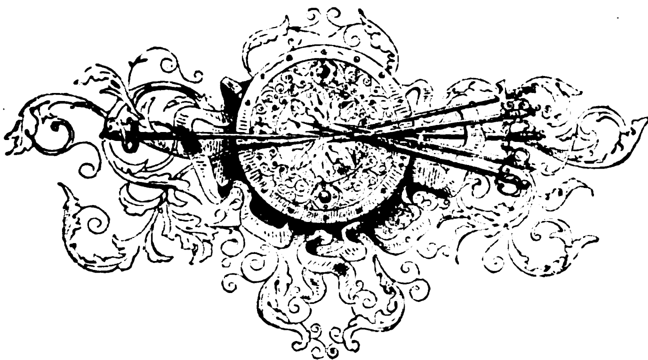
ciers à l'assaut de Sébastopol : « Je viens d'acheter des gants blancs, une paire pour entrer à Strasbourg, une autre pour entrer à Berlin ; car vous savez que nous avons fait un vœu à l'école, c'est de marcher toujours à l'ennemi, en gants blancs. » Et il s'avançait lui aussi « en gants et avec le panache blancs ».

Il n'y avait pas un mois qu'il était en campagne, quand, l'élan vers Sarrebourg étant brisé, il dut, la mort dans l'âme, revenir sur ses pas.

Déjà blessé au pied depuis quelques jours, il avait répondu à son capitaine qui l'engageait à aller se faire soigner à l'arrière : « Non, mon capitaine, *après* Sarrebourg ! » Hélas ! c'est *devant* Sarrebourg, à Imlingen, que le 20 août 1914, vers 4 heures du soir, il tombait, une balle dans la tête, les entrailles ouvertes par un éclat d'obus, couvrant héroïquement la retraite de ses hommes.

Telle fut la fin glorieuse, mais trop prompte pour sa famille et pour notre Compagnie, de ce doux, de ce vaillant jeune homme qui était notre déjà bien cher Benjamin.

J. C.





CHRONIQUE

Dans la séance du 12 mai de la Société d'Emulation, M. le chanoine Clément avait signalé les dégâts causés aux belles verrières de la Cathédrale, par l'explosion de l'usine de chargement de Moulins, dans la nuit du 2 février 1918. Ces vitraux ont été l'objet d'une intelligente restauration, que notre confrère a signalée aux lecteurs du *Courrier de l'Allier*, le vendredi 18 août dernier. Nous reproduisons ici cet article, à cause de son intérêt pour l'histoire de l'art en Bourbonnais.

La réfection des Verrières de la Cathédrale

Grâce à la bonne volonté des représentants du ministère des beaux-arts et à l'habileté professionnelle de MM. Tournel, les peintres verriers parisiens si appréciés, les dégâts causés aux vitraux de la Cathédrale de Moulins par les explosions de l'Atelier de chargement, le 2 février 1918, viennent d'être réparés de la plus satisfaisante façon.

Nous disons « réparés » et pourtant nous jugerions plus exact d'écrire : « *restaurés* », si nous ne craignions pas de faire entendre par là que nos verrières sont rétablies complètement dans l'état où le XVIe siècle les vit poser. Ce que la modicité des crédits offerts par le ministère d'une part, et de l'autre le talent consciencieux des artistes verriers, ne permettait pas de tenter, par suite des détériorations irrémédiables subies par les vitraux au cours des siècles, comme la perte de certaines figures de personnages...

Et cependant, MM. Charles et Emile Tournel ont fait tout ce qui dépendait d'eux-mêmes, en dépassant généreusement parfois les devis — qu'ils nous pardonnent cette amicale indiscrétion — pour rendre à ces vitraux leur ancien aspect, en faisant disparaître les morceaux étrangers et les verres blancs que des réparations maladroites y avaient introduits pendant le XIXe siècle.

Ces réparations intéressent les quatre verrières anciennes du côté méridional de la vieille collégiale, et le grand vitrail du chevet du chœur.

Remarquons d'une façon générale que, depuis l'opération de leur pose, — qui s'est terminée le 30 juillet, — ces verrières apparaissent plus claires. Cela tient à ce qu'elles viennent d'être « nettoyées » pour la seconde fois en moins de cinquante ans. Elles ont donc été débarrassées de l'épaisse couche de poussière — peut-être séculaire (!) — qui « estompe » les autres vitraux. De plus, on sait que ceux du xvie siècle sont d'ordinaire, spécialement, assez mal cuits. A chaque remise en plomb il est nécessaire, pour faire entrer le mastic dans les moindres interstices, de repasser souvent des linges sur les faces de chaque morceau et alors que la pièce se consolide dans sa légère armature, quelque chose de ses traits, de ce que j'appellerais le « duvet » des verrières, s'en va chaque fois davantage....

*
* *

La première verrière restaurée éclaire la chapelle capitulaire et représente des scènes de la vie de sainte Barbe. Elle a perdu, pendant la Révolution, au moins un registre de verres peints. M Charles Tournel a dû se borner à refaire quelques morceaux brisés le 2 février, et se résigner à replacer les deux panneaux subsistant à la place qu'ils occupaient depuis cent ans, en dépit de la non concordance des têtes des lancettes, et à reposer aux extrémités la Pieta et le buste de prophète, en les débarrassant de quelques morceaux étrangers qui les rendaient incompréhensibles.

La *verrière suivante* — la plus intéressante de ce bas-côté, dans la chapelle du Saint-Sacrement, — est attribuée à la générosité de la famille Popillon. Elle date du commencement du xvie siècle ; vers 1510, d'après M. Tournel qui la qualifie de « magnifique et d'absolument remarquable ». Pour ce maître parisien — qui a revu minutieusement ces vitraux avec nous, — elle n'est pas l'œuvre courante d'un *peintre-verrier* au sens étroit du mot. Le dessin, d'un style très large, très savant, indique que le carton a été établi par un artiste peintre qui ne s'est pas préoccupé de la place des ferrements, des barlotières qui devaient en soutenir les parties, comme ne manque pas de le faire tout professionnel verrier. Cette page tout à fait magistrale offre un grand parti de simplicité d'aspect dans le cadre des architectures toutes blanches et toutes semblables, sans les fioritures des dorures traditionnelles des jaunes d'argent. De plus, alors

que des peintres verriers cherchent habituellement à rompre les larges surfaces de même couleur par des revers savamment disposés, des galons et des ornements multiples, ici, les personnages sont vêtus avec peu d'éléments. La coloration des saints patrons décèle la recherche d'harmonies raffinées, par l'emploi de grisailles chaudes pour certaines draperies et de jaune d'argent pour modeler des tissus d'or. Tout spécialement la figure et les mains des donateurs et de leurs patrons sont de superbes morceaux. Cette richesse somptueuse, localisée de la sorte, donne très grande allure à l'œuvre.

On pourrait peut-être reprocher aux architectures, pourtant d'aspect si simple comme tonalité, la « débauche », disons au moins l'exubérance — ou si l'on veut la richesse trop grande — des détails. Arcs-boutants, gâbles ornés de choux frisés, pinacles, épis fleuris, clochetons, coupoles, galeries avec escaliers et balustrades animées par des personnages... — le tout, peint avec une minutie savante — s'entasse, se superpose, mais pourtant sans confusion.

Cette œuvre d'une grande noblesse n'était pourtant pas unique dans son genre. En effet, dans les relevés, dessinés sous l'Empire, à la Collégiale, par M. Dufour, on trouve dans les grandes fenêtres — aujourd'hui, hélas ! chargées de grisailles, — deux verrières au moins qui présentaient ces mêmes caractères. D'autre part, M. Tournel nous a communiqué la photographie de trois panneaux déposés au musée du Trocadéro, provenant de la cathédrale d'Autun et qui paraissent de la même main...

Les deux premières lancettes (en commençant par l'Est) avaient beaucoup souffert de l'explosion. M. Charles Tournel a refait tout le panneau qui représente saint Nicolas et son protégé, de plus de larges fragments dans la seconde lancette, et enfin les bases sur lesquelles les donateurs sont agenouillés.

Le *troisième vitrail restauré* est celui qui représente un épisode des croisades et ses donateurs : Geoffroy Aubery, sa femme, Claudine Chabas, et leurs enfants. Il date de la seconde moitié du XVIe siècle.

Bien que ce soit, en somme, presque une œuvre de décadence, ce vitrail présente cependant quelques qualités d'application, une grande richesse de détails minutieux, avec une coloration fine et délicate que le restaurateur, qui est très bon juge, trouve « charmante et exquise ».

Pourtant on est en droit de reprocher à cette verrière la lourde ordonnance de ses architectures classiques qui est vraiment peu intéressante et qui a le tort de constituer, pour les sujets plutôt sombres, des cadres trop clairs. Les personnages du remplage, quoique placés plus haut, par conséquent plus loin du regard du visiteur, sont cependant d'une plus grande échelle que ceux des lancettes ! Enfin le dessin en est un peu « flou », l'exécution maniérée. Certains sujets offrent de la confusion, car les figures sont mal silhouettées, n'étant pas accusées d'un trait. Les guerriers s'agitent « doucement », ils avancent sans hâte, se précipitent.., mollement : mais ils frappent et meurent avec beaucoup de grâce !... Il y a dans les fonds, et en dernier plan, une vie débordante, intense : des foules circulent, des barques sillonnent la mer, les villes sont surpeuplées... La profusion de ces détails qu'on distingue encore dans chaque panneau rend cette verrière très précieuse. Malheureusement la cuisson en avait été si insuffisante que beaucoup de détails attachants sont aujourd'hui effacés.

En enlevant les verres blancs qui coupaient les colonnes, en reconstituant les soubassements, M. Tournel a très heureusement réparé les panneaux des trois premières lancettes qui en avaient grand besoin. Celui du registre inférieur de la quatrième lancette avait le mieux conservé ses pièces anciennes. Des têtes décoratives — indiquées d'ailleurs par un croquis de M. Dufour, reproduit dans l'album de *l'Ancien Bourbonnais*, — ont été mises par l'artiste verrier au milieu des cartouches des soubassements, pour rappeler l'ancienne disposition du vitrail et en faire disparaître certains fragments odieux introduits par l'étourderie, la bêtise ou le mauvais esprit d'un verrier local, comme cette queue de cheval qui faisait figure de portrait et qui a si longtemps intrigué les visiteurs !...

Le *quatrième vitrail réparé* est consacré à l'Eglise souffrante ; il offre des scènes de martyrs, évoquant ici soit les dix mille victimes du mont Ararath, soit plus vraisemblablement les deux cents bienheureux martyrs de Sinope ou les soixante-dix martyrs de Scythopotes, en Palestine, ou les cinquante martyrs de Porto, en Italie, les quarante-neuf martyrs de Jérusalem... On voit combien était ridicule l'hypothèse d'Emile Montégut y voyant le crucifiement du Christ reproduit à l'infini « comme dans un cristal à

facettes » !... et combien était profonde l'ignorance, en matière d'histoire ecclésiastique, des critiques d'art de sa génération ! Ce vitrail, de l'extrême fin du XVᵉ siècle, donné par les possesseurs du fief de l'Ecluse, s'apparente, selon nous, à celui qui termine la série des verrières du chevet de la collégiale. Il est d'une exécution très précieuse qui rappelle au maître verrier de Paris celle des primitifs flamands. Il avait moins souffert de l'explosion que ceux que nous venons de décrire. Cependant M. Tournel a dû y enlever certains fragments étrangers qui rendaient plusieurs panneaux et les soubassements inintelligibles. Il a de plus complété, dans la quatrième lancette, les détails de ces pittoresques résurrections de martyrs enlevés de leur tombeau par des anges aux ailes grandes ouvertes comme pour prendre leur vol vers le trône de Dieu. De plus, le peintre verrier a restitué dans les deux losanges du tympan les couronnements qui reliaient les architectures des lancettes. L'opération a été si heureuse que maintenant ce vitrail est celui qui — après le précédent — revit le mieux dans sa splendeur première.

Enfin la *cinquième verrière* qui vient d'être restaurée occupe la haute fenêtre du chevet du chœur ; elle a pour sujet principal : *la mort de la Vierge*. L'explosion l'avait relativement respectée, mais les meneaux qui enferment les grands panneaux étaient brisés et faisaient saillie dans le vide !... Ainsi miraculeusement suspendus dans leur débris de cadre, les panneaux intacts avaient été déposés et envoyés à Paris pour être restaurés. Ils viennent d'être replacés dans leurs meneaux entièrement refaits par les soins éclairés de M. René Moreau, architecte chargé de surveiller les travaux de la Cathédrale.

Cette grande verrière avait surtout souffert de bien malencontreuses restaurations, entreprises pendant le XIXᵉ siècle. Depuis celle de 1842, confiée à Emile Thibaut, de Clermont, jusqu'à celle de 1888... Aussi bien nous en avons un aveu singulièrement suggestif dans la lettre inédite suivante, écrite le 14 avril 1917 par M. Henri Carot, peintre verrier de Paris, décédé il y a peu de temps : « Ce vitrail a subi une *complète restauration* en 1842, une seconde restauration de 1887 à 1888 que j'ai faite à mon atelier avec mon élève Emile Auseau... pour le compte de la maison Noël Lavergne... payée un prix très réduit et pour laquelle on employa dans la partie

ornementale, chez Lavergne, des verres plus ou moins parfaits. Inutile d'ajouter que je n'ai *pas été autorisé alors* par l'administration *à refaire toutes les pièces mal refaites* par la restauration de 1842... »

Sans doute, à première vue, cette grande verrière conserve son prestige, à cause de sa magnifique ordonnance ; mais, en somme, de très grandes surfaces, des panneaux entiers, tout le remplage avec ses ornements et ses anges porteurs d'armoiries, de devises, de chiffres ducaux, sont l'œuvre du XIXe siècle et sans aucun intérêt au point de vue de l'art.

Du vitrail primitif il ne reste donc, dans la seconde lancette, que trois têtes d'apôtres d'une grande énergie, et très accentuée, et dans la première que celle du donateur, qui ne représente cependant pas Pierre II, comme on pourrait le croire d'après les « guides » et les inscriptions des cartes postales !...

En effet, il suffit de la voir de près pour se rendre compte de la substitution. Elle n'a rien des traits de notre dernier duc qui nous est bien connu par l'admirable triptyque du maître de Moulins, par le délicieux panneau aujourd'hui conservé au Louvre (n° 1004) où il est entré en 1870, et que le catalogue des Primitifs français de 1900 a fait mieux apprécier ; enfin par le portrait que le comte Durieu nous fait admirer dans l'enluminure d'un manuscrit français des « statuts de l'ordre de Saint-Michel » (n° 14363 de la Bibliothèque nationale), où notre dernier duc figure à la suite de Charles VIII.

Evidemment, la jeune et belle tête à *l'opulente chevelure* — et je signale spécialement ce détail à M. Roger de Quirielle, l'auteur d'une spirituelle brochure sur « l'indigence capillaire » de Pierre II, — qu'on voit aujourd'hui à droite du vitrail, pour « tenir » la place de celle de notre duc, est une des têtes que Thibaut avait demandé, en 1842, l'autorisation de prendre dans une des fenêtres hautes de la collégiale pour compléter le vitrail de la mort de la Vierge !...

Les autres têtes d'apôtres, celle de Marie Madeleine, de la Vierge mourante, de la duchesse Anne et de sa fille, sont modernes. Quelques-unes ont été copiées sur les figures primitives alors en mauvais état, et pour les deux dernières sur le volet du triptyque de la Cathédrale.

Il est bien fâcheux que M. Tournel n'ait pas été autorisé à met-

tre tous ces panneaux au point. Cependant on lui doit la réfection de la tête de saint Pierre et des deux autres apôtres voisins dans la troisième lancette. Elles remplacent trois énormes têtes, *hors d'échelle* et de factures par trop différentes. Une des têtes refaites avec art par M. Tournel paraît inspirée d'un bon morceau retrouvé chez M. Carot et qui, depuis quelques années, est exposé au musée du Trocadéro avec l'indication qu'elle provient de l'ancienne collégiale de Moulins.

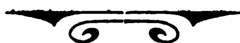
Les divers fragments des verrières qui n'ont pu être conservés dans ces restaurations de M. Tournel ont été mis en plomb, et forment sept panneaux et une large bande, déposés provisoirement dans la petite salle de l'agence des travaux de la Cathédrale, en attendant une destination qui reste à fixer.

Ces verrières, de date, de conception et d'exécution différentes, révélant autant d'auteurs et peut-être d'ateliers divers, étaient si intéressantes que leur mutilation par la stupide et criminelle explosion avait navré tous les amis de notre Cathédrale et de l'art français.

Sans pouvoir leur rendre tout ce qu'elles ont perdu dans la fatale nuit du 2 février de l'an passé, la conscience artistique, la savante technique de MM. Tournel ont, du moins, guéri leurs blessures, et de si magistrale façon qu'aujourd'hui nombre de Moulinois ne peuvent plus mesurer l'étendue des dommages qu'elles avaient subis, et que plus d'un souhaiterait voir confiés au talent de restaurateur de M. Charles Tournel les beaux vitraux du chevet de la collégiale et du collatéral Nord qui gardent encore, entre leurs plombs mal assujettis, de trop nombreux témoignages de l'incurie et de la sottise de certains vitriers du XIXe siècle qui leur furent aussi néfastes que la sinistre catastrophe de 1918.

Chanoine JOSEPH CLÉMENT.

1er août 1919.



L'Imprimeur-Gérant : E. REVÉRET.

Moulins. — Imp. Et. AUCLAIRE, REVÉRET Succr.



PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1919

PRÉSIDENCE DU Dr DE BRINON

Étaient présents : MM. Bony, Fazy, Dr Fourny, Grégoire, Leutrat, Milcent, Sarrazin.

Excusés : MM. Bidault, Capelin, le chanoine Clément, Delaigue.

— M. Albert Sarrazin veut bien remplacer M. le secrétaire absent.

— Plusieurs circulaires sont communiquées par M. le Président : Le Club artistique de France demande la liste des membres de la Société, en vue de constituer un comité bourbonnais dans lequel pourraient prendre place les peintres, sculpteurs, architectes, industriels d'art et même les amateurs. Il ne peut être répondu à cette invitation avant que la liste des membres de la Société soit rétablie.

Plusieurs sociétés ou instituts dont les bibliothèques ont été détruites au cours de la guerre adressent un appel pour la reconstitution de leurs fonds. Ces demandes sont groupées pour être soumises au comité administratif.

— M. le Président rend compte ensuite des publications suivantes reçues depuis la dernière séance :

« — *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (t. 41, 1re et 2e livraisons, 1919) comprend :

1° une étude de M. Louis de Nussac, sur le présidial de Brives, 1551 à 1791 ; — 2° des lettres inédites de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, au cardinal dom Pitra, par M. René Page ; — 3° l'état militaire de la France au milieu du XVIIIe siècle ; les régiments limousins et leur filiation jusqu'à nos jours, par le colonel de Conchard ; — 4° généalogie de

la famille Villotte, originaire d'Hautefort (Dordogne), par Emile Gavelle : premier article ; — 5° *les conseils de l'amitié*, opuscule inédit de Marmontel à Bort, par Joseph Nouaillac ; — 6° Portrait du Comte Philibert d'Ussel, par M. Louis de Nussac.

— *Bulletin-journal de la Société d'Agriculture de l'Allier* (avril-mai-juin 1919).

— *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1918, premier et seul trimestre. — Ce numéro de guerre, qui porte l'empreinte des angoisses par lesquelles passaient nos compatriotes de Picardie au printemps de 1918, comprend une étude sur la vie privée d'un magistrat à la fin de l'ancien régime, par M. l'abbé Lardon, et une note sur un vase gallo-romain trouvé dans les fouilles de l'église d'Ailly-sur-Noye. Ce vase présente comme décoration des épis de blé et des raisins. Est-ce le symbole de l'Eucharistie ? M. de Franqueville, qui présente le vase, pose la question.

— La *Société des Antiquaires de Picardie nous envoie :* le Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie, 3e volume, comprenant les cantons d'Oisemont, de Péquigny, de Poix et Villers-Bocage, de l'arrondissement d'Amiens. Ce volume de 720 pages, avec 4 cartes, une pour chaque canton, constitue une précieuse ressource pour notre bibliothèque.

— *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5e série, tome VIII, fascicule 3 (1917). — Ce fascicule comprend : un travail de M. Jeanselme sur le tubercule de Carabelli. Le tubercule de Carabelli est une saillie accolée à la face interne de la couronne de la première molaire permanente supérieure et ne descendant pas jusqu'à la face triturante. Ce tubercule n'est pas constant ; il s'observe dans une proportion déterminée à toutes les époques, depuis le paléolithique et le néolithique jusqu'à l'époque moderne. L'auteur y voit un vestige d'un système de denticules adventices bien développés chez les Lémuriens et dans certaines espèces simiennes. La 2e partie du fascicule est occupée par une étude de M. Gaillard sur les conséquences de la guerre au point de vue démographique.

— *Académie des Inscriptions et belles-lettres*. Comptes-rendus des séances de l'année 1918. Bulletin de novembre-décembre 1918. — Nous trouvons dans ce bulletin : 1° la description d'une riche parure trouvée à Jérusalem. Ce seraient les premiers bijoux trouvés aux environs immédiats de la ville sainte. Une photographie en montre la beauté. Ce sont des objets gréco-romains. L'intaille qui en fait partie est d'un style très supérieur à celui des objets de ce genre après l'époque des premiers Césars. — 2° Une étude sur Edesse pendant la première croisade. — 3° Une notice de M. René Cagnat sur les travaux de M. le marquis de Vogüé, avec la reproduction de son portrait par Dagnan-Bouveret. — 4° Une inscription romaine trouvée à Rivières (Charente). C'est une dédicace à la déesse Damona, de l'époque d'Auguste. Damona est la com-

pagne d'Apollon Borvo, le dieu des eaux salutaires; ils sont ordinairement trouvés ensemble, comme à Bourbon-Lancy et à Bourbonne-les-Bains. — 5° Enfin un travail de M. Babelon sur le mot *Fert* des monnaies italiennes. Cette devise n'est pas antérieure à 1362 et elle fut créée à cette date par Amédée VI le Vert, spécialement pour l'ordre du collier. Elle prit place à la même époque sur les monnaies et dans les armoiries de la maison de Savoie; elle y a persisté jusqu'à nos jours. Sa signification reste une énigme.

— *Société d'Emulation d'Abbeville:* Bulletins trimestriels, 1914 (2 fascicules), 1915 (2 fascicules), 1916 (2 fascicules), 1917 (2 fascicules), 1918 (un seul fascicule) et *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, tome XXIV de la collection. — 4e série, tome VIII (1917). — Nous signalons à l'attention de la Société: dans le 1er fascicule de 1914: 1° un travail de M. Dieppe sur les croix et les calvaires à Abbeville avant la Révolution; 2° une pierre sculptée aux armes du Maisniel, dans une maison du vieil Abbeville; 3° une notice sur le mode des obsèques à Abbeville en 1753, avec un aperçu sur les billets d'enterrement. — Dans le 2e fascicule de la même année 1914: 1° un travail très approfondi sur l'église de Groffliers, dans le Ponthieu: la façade occidentale est de 1300 environ et le portail à trois voussures et six colonnettes est d'une belle architecture; 2° d'un testament du XVIe siècle, retrouvé par hasard dans une maison particulière où il servait à envelopper des papiers de famille: c'est le testament de Marguérite de Maupin, daté de novembre 1547. — Le 1er fascicule de l'année 1915 contient: 1° une étude sur les orgues de Saint-Vulfran d'Abbeville; 2° la police municipale à Abbeville au XVIIIe siècle. — Le 2e fascicule comprend: 1 planche représentant le rétable de la Nativité de l'église Saint-Vulfran à Abbeville; 1 planche représentant les grandes orgues de la même église; et 4 planches pour l'église de Groffliers: deux sont consacrées au portail, et les deux autres représentent, l'une l'intérieur, l'autre l'extérieur de l'église. Ce bulletin contient une note sur une plaque de cheminée à Abbeville, portant les armes des familles Truffier et de Saint-Supply: cette plaque est reproduite en photographie; un travail très érudit sur les Chartes de Saint-Martin des Maneps dans leurs rapports avec le Ponthieu et les pays voisins et un mot sur la recommandation des seigneurs au prône, sous l'ancien régime. — Le 1er fascicule de 1916 est entièrement consacré à un travail sur l'éducation et la culture de la femme romaine à la fin de la république, par Mme Joseph Pascal. Dans ce travail très curieux, l'auteur montre que pendant une première période, la femme romaine ne reçut qu'une instruction élémentaire, distribuée par des écoles publiques où étaient admis garçons et filles; mais, plus tard, la jeune fille romaine reçut dans les classes élevées une culture très complète, mais par une formation à domicile. — Le 2e fascicule de 1916 contient une étude de M. de la Parelle sur le droit de colombier et sur la cérémonie et l'acte de foi et hommage; cette cérémonie ne différait pas dans le

Ponthieu de ce qui se pratiquait en Bourbonnais. — Le 1er fascicule de 1917 contient une étude de M. Roger Rodier sur la tapisserie de la licorne du château de Verteuil. Les tapisseries à la licorne sont rares : on n'en connaît que deux autres exemplaires : un au musée de Cluny, l'autre dans une des villas des îles Borromées sur le lac Majeur. Nous pouvons ajouter la peinture murale qui se trouvait au donjon de Cindré (?). Les tapisseries de Verteuil forment six panneaux : 1° le départ pour la chasse, 2° la licorne est choisie, 3° la licorne traverse la rivière, 4° la licorne est forcée, 5° la licorne est tuée, 6° la licorne revit. Les colliers des chiens portent les initiales gothiques A et E, dont la signification est inconnue. Dans une des tapisseries, M. Rodier a trouvé sur le collier d'un chien un écusson écartelé aux armes de la Viefville et de Mailly-Lorsignol. Le mythe de la licorne cache une moralité. La licorne, d'après Honorius d'Autun, est le symbole de l'Incarnation : animal très sauvage, si bien que pour s'en emparer, on est obligé d'avoir reçours à une vierge. En la voyant, il vient à elle, se couche sur son sein et se laisse prendre. La licorne est le Christ ; et la corne qu'elle porte au milieu du front symbolise la force invincible du fils de Dieu. Il s'est reposé sur le sein d'une Vierge et a été pris par les chasseurs ; c'est-à-dire qu'il a revêtu la forme humaine dans le sein de Marie et qu'il a consenti à se donner à ceux qui le cherchent. — Emile Male. L'art religieux du XIIIe siècle en France, page 56. — Le 2e bulletin de 1917 contient : 1° une étude sur les passages de la Somme entre Pont-Remy et Liercourt, de l'époque romaine au XIIIe siècle ; 2° un document sur une fondation de chapelle à Abbeville au début du XVIe siècle ; 3° une étude sur les suisses et sergents des paroisses d'Abbeville. — Le 1er bulletin de 1918 contient : 1° une série de documents sur les guerres de religion en Ponthieu ; 2° une étude sur le culte de Saint-Wulfran au diocèse d'Evreux, par le chanoine Mille ; 3° une série de pièces extraites des archives des notaires à Abbeville. N'y a-t-il pas là une indication sur la marche à suivre pour la solution de cette question des vieilles archives notariales ?

— *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, tome XXIVe de la collection ; 4e série, tome VIII (1917). — Ce volume de 500 pages comprend : 1° l'histoire des comtes de Ponthieu et de Mortreuil, par du Cange. M. l'abbé Le Sueur nous donne ce manuscrit de du Cange resté inédit jusqu'à ce jour, qui se trouve à la bibliothèque de l'arsenal sous le n° 3.906 ; — 2° un essai sur l'histoire de la confrérie de Notre-Dame du Puy d'Abbeville, par MM. Em. Delignières et Henri Macqueron. La confrérie de N.-D. du Puy d'Abbeville remonte à la fin du XVe siècle (1498) ; celle d'Amiens, plus ancienne, est de la fin du XVIe siècle ; c'était une société à la fois religieuse et littéraire. Ces sociétés avaient été précédées par d'autres plus anciennes, connues sous le nom de Puys d'Amour. Le mot *Puy* signifie le degré, le tertre, la rangée de sièges sur le théâtre, le lieu élevé où se tenaient les consuls et les empereurs et où se plaçaient aussi les poètes pour débiter leurs vers. La confrérie

d'Abbeville organisait tous les ans un concours de poésie pour les cinq grandes fêtes de la Sainte Vierge. La confrérie était administrée par un bâtonnier et 3 ou 4 prévôts. Le bâtonnier présidait au banquet, à l'entrée et à la sortie et faisait un don à la chapelle de la confrérie. Parmi ces dons, un certain nombre ont fourni des œuvres d'art qui font actuellement l'ornement des églises et des musées: telle la porte de Saint-Vulfran, magnifique travail de bas-reliefs sculptés, dont on peut juger par les planches reproduites dans ce travail.

— La *Société d'Emulation d'Abbeville* nous envoie la suite de l'important travail intitulé: *Géographie historique du département de la Somme*, tome II, en deux fascicules.

— *Annales de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de l'Ain* (1917-1918). — Ce numéro contient un article sur les antiquités gallo-romaines du musée de Belley. L'auteur reproduit les inscriptions latines que portent les stèles de ce musée; ces inscriptions donnent des noms intéressants pour le pays.

— *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, 2e série, tome XXXVIII, avril 1917 à avril 1919.

— *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1918, 8e série, tome IX. — Ce Bulletin contient notamment: la chaire en fer forgé de Bonneville, chaire de style Louis XVI et d'un modèle rare; un tombeau en pierre, sculpté, du XIIe siècle, au château de Saint-Vincent; la croix de la Tuilière d'Agrès: monument en pierre taillée de l'époque romane; une commission accordée par Jean de Ferrières, vidame de Chartres, manuscrit sur parchemin du 10 août 1572. La sœur du vidame, Beraude de Ferrières, veuve de Dieudonné de Barratz, chev. sg. de Bedeuil, s'était remariée en 1559 avec Jean de la Fin, chev. sg. de Beauvais-la-Nocle, un bourbonnais dont M. de Quirielle nous a tracé l'amusante histoire. Cette union n'est pas signalée dans mes notes.

— *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, tome XXXV, 1919. — Ce Bulletin contient: une étude sur la communauté des maitres en chirurgie de la Flèche; la suite d'un travail sur la toponymie mayennaise; des notes et documents sur la paroisse de Gorron; et un relevé des présents offerts par la maison de ville de Laval aux hôtes de passage.

— L'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* nous envoie le tome VI, 11e série, de ses mémoires, un gros volume de 500 pages. — Vous y trouverez, outre des articles philosophiques, comme l'étude sur le principe de causalité et un autre sur la non-reversibilité des phénomènes, des recherches intéressantes sur l'histoire toulousaine; les demoiselles de Boussans; les jeux floraux pendant la renaissance; histoire des rues de Toulouse; *Toulouse la Morte*, suite de l'exposé très bien fait de toutes les recherches qui ont été faites sur le passé de la

grande ville. Ici l'auteur, le baron Desazars de Montgaillard, fait l'historique de l'oppidum de Pech-Davy, sorte d'immense camp retranché, placé sur un plateau qui domine la vallée. C'est là que les Volkes Techosages avaient installé leurs huttes, leurs marchés et leurs cimetières à incinération. Ce n'est qu'après la conquête romaine que les habitants de cet oppidum, n'ayant plus à craindre les mêmes dangers, descendirent dans la plaine et s'installèrent au bord de la Garonne, dans la situation qu'occupe actuellement la grande cité de Toulouse. On a retrouvé le tracé de la muraille d'enceinte, construite sous Dioclétien, muraille dont le point culminant était le château Narbonnais. Pour terminer, citons deux anecdotes intéressantes de la vie toulousaine au XIVᵉ siècle: un capitoul fraudeur en 1354 et une émeute en 1357, et vous voyez que ceux de nos confrères qui voudront faire à notre bibliothèque l'honneur d'une visite, y trouveront de quoi satisfaire leur curiosité.

— *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome VIII, 1ᵉʳ juin 1919. — Ce bulletin comprend un article sur les premiers aérostats à Langres, au XVIIIᵉ siècle.

— *Revue de l'Agenais*. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — Ce bulletin nous donne: une étude sur le régiment d'Agénois (1776-1794); la fin d'un travail sur le colonel d'Allot et sa famille; un travail sur le martyrologe manuscrit de la collégiale Saint-Caprais, fin du XIIᵉ siècle.

— *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XVIII, n° 215 (1919). — Ce numéro contient un travail intéressant sur les taques ou contrecœurs de cheminée. Le docteur Garsonnier étudie leurs différentes formes depuis le XVᵉ siècle et donne la liste complète de la collection du musée d'Orléans, qui contient plus de 350 pièces.

— *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*. Procès-verbaux et mémoires (année 1914). — Signalons dans ce volume: Le maréchal Moncey; Luxeuil-les-Bains, par Roger Roux; Une incursion des Lorrains en Franche-Comté en 1494; Philippe II: L'histoire et la légende: l'auteur met en relief la valeur historique du travail de Le Bratli, intitulé: Philippe II, roi d'Espagne; étude sur sa vie et son caractère avec préface de M. Baguenault de Puchesse.

— *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*. Années 1915, 1916, 1917, et un fascicule de 1918. — Dans ce fascicule, nous trouvons: une conférence sur le père de Charles Nodier. Dans les notices funéraires, une est consacrée à M. *Jules Roy* et signée du comte de Sainte-Agathe, archiviste; une autre à M. *Charles de Kirwan:* un travail de M. Albéric de Truchis sur le prieuré de Mortcour et les sires de Montfaucon; trois articles très curieux sur la nation comtoise, le drapeau comtois et l'origine des Burgondes.

— *Bulletin de la Société historique et archéologique en Périgord*, tome 46, 4ᵉ livraison (juillet-août 1919). Ce numéro comprend la continuation du travail de M. E. Roux sur le temple de Vesone. Etudiant l'inscrip-

tion trouvée à Périgueux, qui établit qu'un prêtre de l'autel d'Auguste Marc Pompée, fit restaurer le temple qui tombait de vétusté; il établit que ce Pompée était un petit-fils du grand Pompée; la famille de Pompée, après sa chute, s'était retirée à Lyon, où le petit-fils fut fait prêtre du temple d'Auguste, et de Lyon se rendit à Périgueux. Le tout est très ingénieusement démontré par une deuxième inscription trouvée à Lyon. — Une monographie de l'ouvrier périgourdin avant 1784: travaux de ferronnerie avec planche.

— *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XXIX, année 1915. — Nous trouvons dans ce volume un travail sur la craie phosphatée de Sens; l'étude d'un peson de fuseau, fusaïole, trouvé à Sens, avec inscription latine; une promenade archéologique dans la forêt de Lancy, riche en dolmens et polissoirs; la consécration à Sens, en 1164, de Stéphanus, premier archevêque d'Upsal, et le sacramentaire sénonais de la bibliothèque royale de Stockholm du IXe siècle; les fours gallo-romains de Courgenay: les poteries trouvées dans ces fours ressemblent beaucoup à celles trouvées à Chateloy, dans un puits funéraire, et à celles de notre musée, qui proviennent de Toulon; une inscription votive trouvée à Sens sur un petit monument pyramidal.

— *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XXX, année 1916-1918. — Ce bulletin contient: une inscription sénonaise de l'époque gallo-romaine; les agents de recensement dans les trois Gaules; la collégiale de Saint-Martin de Chablis, par M. le chanoine Bonneau; le sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny, par M. le chanoine Charbusé; et étude sur Gille Richeboys, imprimeur sénonais.

— *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XXVIII, année 1913, parue en 1914. — A signaler: le tableau des archevêques de Sens depuis saint Savinien, vers 240, jusqu'au cardinal de la Fare, mort en 1829; et une étude de M. Maurice Prou sur les plus anciens privilèges de Saint-Rémy de Sens: abbaye transportée à Vareilles. Le premier en date est de 733 et présente les signatures de 31 évêques ou abbés; un autre de 847 est contresigné par 15 évêques ou abbés.

— *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Année 1917. Paris (1918). — A lire dans ce bulletin: Pétrarque et ses rapports avec les rois de France, par Henry Cochin; Jacques de Chartres, le maître-charpentier de Charles V, par M. R. Delachenal; les volontaires suisses en France à l'avènement de Henri IV, par le comte Baguenault de Puchesse; une liste d'invités à Marly, en 1711, par Léon Lecestre.

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*. Bulletin du 1er trimestre de 1919, 1er fascicule, séance publique du 13 janvier 1919. — Discours du marquis de Roux: Pascal en Poitou et les poitevins dans les *Provinciales*. Le point très curieux de cette étude est une recherche sur un voyage de Pascal en Poitou, au cours duquel, voyageant avec son ami, le duc de Roannez, gouverneur de la province, et un certain Méré, Pascal aurait été amené par les réflexions suggérées par ce Méré à

renoncer à l'étude exclusive des mathématiques qui l'avait absorbé jusqu'à ce moment, pour se porter vers la philosophie et la théologie.

— *Bulletin du 4e trimestre de 1918 de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

— *Bulletin de la Société philomatique de Paris*, série X, tome X, année 1918, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, en deux fascicules.

— *Société historique et archéologique des Deux-Sèvres*, 13e et 14e années (1917-1918). — Ce numéro est entièrement consacré à la fin du travail de M. l'abbé A. Lerosey, sur l'abbaye d'Ension ou de Saint-Jouin de Marney.

— *The University of Chicago Press.* Chicago (Illinois). Catalogue of publications (1917-1918).

— *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.* Documents (1918). — La sainte maison de Thonon et le prieuré de Saint-Jeoire, par M. le chanoine J.-M. Lavanchy; la révolution en Chablais, par M. le chanoine L.-E. Piccard; quelques chartes des archives du château de Viry; le nécrologe de l'abbaye de Talloires; correspondance des princes et princesses de la maison de Savoie, par Louis Caillat.

— *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* Tome LVIII, 2e série; tome XXXIII, Chambéry (1918). — Ce numéro comprend, entre autres, une notice sur le conventionnel P. E. Dumaz; une note sur Aiguebelette et son lac; une note sur le Folklore savoisien, à propos du deuil des abeilles; une description avec histoire anecdotique du château de Chambéry depuis Victor Amédée II; et un article sur la cathédrale de Chambéry, anciennement l'église des Cordeliers: Le triomphe de saint François de Sales, lors du concordat de 1801-1802.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Sciences et lettres, 3e série, tome XV (1915). — 1° Famagouste, par Ennemond Morel. Grande ville morte (5 kilomètres de tour), située à la pointe sud-ouest de l'île de Chypre; 2° Le romantisme en Provence: souvenirs d'étudiants lyonnais, Barthélemy Tisseur et Victor de Laprade; leur séjour à Aix en Provence (1834); — 3° Les passages du Rhône: le pont d'Avignon, le pont de la Guillotière, etc.; — 4° Notice biographique sur *Philippe Thomas*, vétérinaire militaire, l'auteur de la découverte des phosphates de Ras-el-Aïoun. Philippe Thomas est notre compatriote, puisqu'il s'est retiré à Moulins et y a très justement une rue; — 5° Un portrait inédit du premier Consul, dessiné à Lyon, avec reproduction de ce portrait. 26 janvier 1802 est la date de ce portrait; l'auteur, Giuseppe Longhi; — 6° Un faux décret de Napoléon Ier, 3 juillet 1806-5 mars 1861, G. Guigne; — 7° Sur quelques lésions de la langue moderne, par P. Just-Navaire; — 8° Les droits de la France dans le Levant à l'issue de la guerre de 1914-1915, par Auguste Isaac et Ennemond Morel; 9° La mentalité teutonne à la lumière des idées de

Pascal; — 10° De l'influence de la corporation judéo-allemande des marchands de Paris sur l'art français, par Tony Tollet.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis.* 38° volume, 5° livraison, août 1919. Le coutumier de l'île d'Oléron; — Courbet à Saintes; — Les évêques de Saintes jusqu'au règne de saint Louis (*suite*).

— *Académie royale de Belgique.* Fondations académiques, 1919; — Rapport succinct sur l'état du palais des Académies après le départ des Allemands, avec photographies (Belgique, 1919); — Programmes des concours annuels, classe des sciences, même Académie; — Demande de publications et livres en doubles.

— M. le Président et M. le Dr Fourny font connaître ensuite deux noms que la Société doit ajouter à la liste de ses membres tombés au champ d'honneur, ceux de M. René de Frémont et de M. Bourderioux.

— Les devoirs de la guerre ont empêché nombre des artistes bourbonnais de présenter des œuvres aux Salons de 1919. M. le Président signale l'article paru dans le *Courrier de l'Allier* du 25 juillet 1919 sous le titre : « Les Salons en 1919. Les exposants bourbonnais », signé Abel Faure. Avaient exposé :

M. Noiriot : aquarelle et dessin : *Après le bombardement, près Reims.* — M. Ansolani : M. le curé de Vaux-le-Pénil, dessin. — Mlles Cécile et Marie Desliens : *Après le Mont Cornillet, juin 1917.* — Mme Marie-Antoinette Fournier des Corats : *Soupe populaire.* — M. René Andreau ; 3 paysages. — M. Pierre Fournier des Corats : Buste de jeune fille, plâtre. — M. Lucien Pénat : Tête d'homme ; Cour entourée de maisons moyennageuses à encorbellement. — M. Amédée Wetter : 3 gravures sur bois. — M. Diffloth : une vitrine contenant des pièces de porcelaine ; émaux de grand feu à cristallisation irrisée.

— On rappelle ensuite les souvenirs de la visite que la Société a faite le jeudi 23 juillet dernier à la Cathédrale, à la chapelle du Lycée et à l'ancien château de Moulins. Au nom de la Société et des nombreux visiteurs, M. le Président exprime de vifs remerciements à M. le chanoine Clément qui fut le meilleur des guides et nous révéla des détails et des aspects inconnus de nos monuments.

— L'attention de la Société est attirée à nouveau sur la chapelle de Montempuis, menacée de disparition, mais au sujet de laquelle il ne semble pas possible d'intervenir utilement.

— Pour terminer, M. le Président donne communication des lettres reçues de M. le baron de Trétaigne, à qui réponse a été faite ; de M. Loubières, demeurant actuellement à Paris et demandant sa radiation de la Société ; de M. de Laguérenne, remerciant la Société et adressant un numéro de l'*Echo de Paris*, qui rapporte la belle citation à l'ordre de l'armée, signée Pétain, 7 juillet 1919, dont il a été l'objet et dont M. le Président donne lecture. Enfin de M. le comte Allard, demandant l'explication de deux bas-reliefs en pierre se trouvant au château de Champfeu. Ces bas-reliefs représentant l'un le sacrifice d'Abraham, l'autre une scène de la vie de la sainte Vierge : la *Pieta*. M. le chanoine Clément et M. le chanoine Moret ont bien voulu se charger de les étudier.

— La séance est levée.

Pour le Secrétaire :
A. SARRAZIN.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1919

PRÉSIDENCE DE M. MILCENT

ÉTAIENT présents : MM. le chanoine CLÉMENT, DELAIGUE, Dr FOURNY, GRÉGOIRE, LEUTRAT, MILCENT, SARRAZIN.

— En l'absence de M. le Secrétaire, M. Albert SARRAZIN veut bien accepter d'en remplir les fonctions.

— Excusés : MM. le Dr DE BRINON, BIDAULT, CAPELIN, FAZY, GEDEL.

— En ouvrant la séance, M. MILCENT annonce que M. le Dr de Brinon, qui est souffrant, a bien voulu lui faire parvenir l'ordre du jour.

— Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, on dépouille la correspondance : M. FAZY écrit qu'il lui sera impossible d'assister aux séances cet hiver, mais qu'il continuera à suivre avec intérêt les travaux de la Société. Mme la Ctesse DE BOURBON-BUSSET et Mme la Ctesse DE CHAUVIGNY DE BLOT adressent les renseignements demandés pour les notices nécrologiques. M. l'abbé PÉPIN, curé de Valigny, annonce qu'il vient de découvrir sur sa paroisse, au lieu dit

de Sanssut, une station néolithique; il avait déjà découvert une nécropole gauloise au lieu dit du Plaix; il promet des notes.

- M. le Vice-Président donne ensuite lecture du compte rendu des publications reçues, préparé par M. le Dr de Brinon.

— *Société des Antiquaires de l'Ouest.* Bulletin du 1er trimestre de 1919, 2e fascicule. — Il y aurait à lire dans ce numéro un travail de M. l'abbé Uzureau, intitulé: Mgr de Mercy, évêque de Luçon, et les serments de 1792-1795.

— *Revue de l'Agenais*, 46e année, juillet-août 1919. — Le commandant Labouche termine dans ce numéro son travail sur l'Agénois, Régiment du Roi; nos confrères y liront l'organisation d'un régiment avant la révolution. A lire aussi une étude sur la maîtrise de la cathédrale d'Agen et des notes sur le château de Roquepiquet, à Verteuil-d'Agénois.

— *Revue de la Haute-Auvergne*, 18e et 19e année (1917-1918), 2e et 3e fascicule. — Le chanoine Chaludet continue sa série des évêques de Saint-Flour, par Pierre d'Estaing (vers 1325-1377). La famille d'Estaing n'est pas étrangère au Bourbonnais; en 1593, Monseigneur d'Esteing (*sic*) est capitaine au château de la Palisse (*Archives historiques*, III, p. 337). Un autre d'Estaing achète la terre de Montaigu-Listenois à Gui de Daillon, comte du Lude (*Ann. Bourbonnaises*, 1887, p. 124). Mgr Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, visite Saint-Pourçain-sur-Sioule, en 1636 (*Bulletin* de la Société, 1905, p. 95). Ses armes sont à Bannelle: de France, au chef d'or (*Bulletin*, 1908, p. 495) (1).

Dans le reste du numéro, nous relevons une curieuse affiche illustrée du XVe siècle (1454); c'est un privilège accordé par Pierre de Léotoing, évêque de Saint-Flour, aux prêtres du chœur (choriers) du chapitre N.-D. de Saint-Flour, pour les autoriser à quêter.

— *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales.* (Année 1916-1917.)

— *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1917-1918, XXXVIIIe volume, 8e de la série 1919. — Ce volume de 300 pages avec 24 planches est tout entier à lire. Nous signalerons surtout les articles suivants: Le tympan de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges, par M. Deshoulières; — une élection épiscopale à Bourges sous le pape Grégoire IX (XIIIe siècle); — les armoiries de Pierre de Cros, archevêque de Bourges (1370-1374): ces armoiries sont: *de vair, au chef soutenu d'une devise* (Max Rivet); — l'ancien jubé de la cathédrale de Bourges, par Paul Gauchery; — le fort de Reuilly: un moine-capitaine en 1364. M. le comte de Toulgoët-Treanna, qui signe cette étude, y donne une charte de Renoul IV, sire de Culant, de 1306. Dans cette

(1) M. Delaigue fait remarquer qu'un d'Estaing, à une époque assez récente, demeurait à Decize, où il exerçait les fonctions de percepteur.

charte, le sire de Culant ratifie l'arbitrage prononcé par le cardinal Etienne, du titre de Saint-Cyr *in terminis:* il s'agit de dissentiments entre l'abbé de Saint-Denis et le grand seigneur au sujet d'une forêt qui appartenait aux religieux de Reuilly, du rapt de chevaux et de voitures dans leur domaine de la *Chapelle-Aude*, etc.; — notes et documents sur Jean Chenu, orfèvre du duc de Berry, et ses descendants, par le lieutenant-colonel Chenu; — l'hôtel Jacques-Cœur de Bourges: ses restaurations, ses mutilations, par Paul Gauchery, avec deux vues de cette magnifique habitation; — un rameau, demeuré au Berry, de la descendance de Jacques Cœur, par M. J. Toubeau de Maisonneuve. Ce rameau aboutit aux d'Hérouard, de Roland, et de Lavèvre; — quelques vestiges des statues d'apôtres de la chapelle du château de Mehun-sur-Yèvre, par Charles Barbarin; — la croisade de 1517-1519, dans le diocèse de Bourges; — Pierre Gresle, imprimeur à Bourges dès 1510, par Charles Barbarin.

— *Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1919, 1er et 2e trimestres. — Dans ce numéro, M. Hackspill, notre compatriote et ancien confrère, décrit l'harpage du musée de Moulins, n° 233, provenant d'Herculanum, et donné par M. de Bure. Il en sera reparlé à la prochaine séance.

— *Société historique et archéologique de l'Orne*. Tome XXXVIII, 3e et 4e bulletins, juillet-octobre 1919. — Ce numéro contient une notice de M. l'abbé Letacq, sur les de Brébisson, trois générations de savants, dont le dernier, M. René de Brébisson, outre des travaux sur le kaolin et l'industrie des faïences en Normandie, a fourni une importante contribution à l'étude des *ex-libris*.

— *Biographie générale des travaux historiques et archéologiques*, publiés par les sociétés savantes de France, par Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier, Paris, 1908. — Ce volume comprend la fin des départements, depuis la Seine jusqu'à l'Yonne; les sociétés françaises des colonies, les instituts français à l'étranger, et l'index des volumes analysés dans les tomes I à VI. Le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier* a été analysé dans le tome I, pour la première série (1846-85, tomes I à XVII), et la 2e série, qui va de 1886 à 1900, se trouve dans le tome V.

— *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, tome XXXV, 1919. — Nous signalons particulièrement dans ce numéro le commencement d'une étude de M. Angot sur la baronnie de Sablé.

— *Travaux de l'Académie de Reims*, annexe, années 1917-1919. — L'académie de Reims nous donne le compte rendu des séances tenues à Paris le 26 octobre 1917 et le 9 avril 1919, et une note sur l'incendie de l'hôtel de ville de Reims, incendie qui eut lieu le 3 mai 1917.

— *Catalogue des occasions en vente à la librairie ancienne et moderne Honoré Champion*, Edouard Champion, octobre 1919.

3 pièces intéressant Guichard I Dauphin, sire de Jaligny, grand maître des arbalétriers de France. Guichard I Dauphin, mort en 1403, était fils de Robert et d'Isabelle de Châtelperron. Ces trois pièces, datées des 1er mai, 1er novembre et 1er décembre 1395, sont des envois de montres de gens d'armes en garnison à Lécluse (Flandre orientale, Belgique).

D'après les tablettes généalogiques de Chazot, Guichard Dauphin aurait été nommé grand-maître des arbalétriers de France en 1379, puis désappointé en 1382, rétabli en 1390, jusqu'en 1394. Il résulte des pièces que possède Champion qu'en 1395, notre compatriote était encore grand-maître des arbalétriers.

Nous trouvons ensuite dans le même catalogue une série de pièces qui concernent le duc Louis II de Bourbon. Ce sont des montres ou des quittances de gages pour les hommes d'armes qui se trouvaient sous les ordres du duc de Bourbon et attendaient en Artois le départ pour l'Angleterre. On sait que Charles VI avait formé en 1385 un projet de descente en Angleterre; ce projet, abandonné une première fois, avait été repris sur une grande échelle en 1386; il échoua par le fait du retard que mit le duc de Berry à se rendre à la convocation du roi et par le fait de la tempête qui dispersa la flotte de Clisson, qui devait transporter les troupes en Angleterre. Les chevaliers qui conduisent les gens d'armes du duc de Bourbon se nomment: Lancelot de Ransières, Soquet de Soquance, Guillaume Cassel, dit le Grand-Guillaume, Mgr de Conty.

Une pièce du 31 mai 1401 concerne un maître d'hôtel du duc Louis II, Guillaume de la Pré, chevalier, dont le nom nous était inconnu.

Un bail du 18 avril 1525 est fait par Françoise Girard, veuve Jean de la Trolière, pour une vigne à Souvigny.

Une quittance du 9 avril 1580 est signée par Jean Thurrault, notaire, procureur de Sébastien de Moréton, écuyer, seigneur de Chabrillan.

— *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1917. — Bien que ce volume ne renferme rien de particulier à notre Bourbonnais, il est intéressant de connaître au moins les principaux faits signalés devant cette grande société. C'est ainsi que nous trouvons, à la séance du 17 janvier 1917, la description par M. Héron de Villefosse d'une étiquette de bronze avec inscription, provenant d'Orange. — Le 28 février, présentation par M. Toutain d'un buste en pierre en haut relief découvert dans les ruines d'Alésia: la *tutela d'Alesia*. — Le 7 mars, présentation, par M. Héron de Villefosse, d'un peigne en ivoire trouvé dans un tombeau punique de Carthage et qui présente des dessins gravés au trait, et d'une statuette en ivoire (déesse nourrice). — Le 28 mars, un inventaire du trésor de la cathédrale de Metz de 1763, par M. Omont. A la même séance, M. Héron de Villefosse présente une lampe chrétienne trouvée à Carthage: le couvercle présente une représentation très curieuse de la résurrection de Lazare. — Le 6 juin, M. L.

Dimier présente l'épitaphe de Madeleine d'Alesso, conservée au château d'Ussé, en Touraine. M. Demaison entretient la société d'une statue qu'il estime représenter les traits de saint Louis et qui fait partie d'une série de 14 statues placées dans les contreforts de la cathédrale de Reims. — Le 13 décembre, M. Hugues Krafft présente la description d'une cheminée de l'hôtel Féret de Montlaurent à Reims (XVI[e] siècle). M. Prou lit une note sur la transformation du nom de la villa appelée Honorisiacus dans le terme actuel d'Andresy. — 19 décembre, M. L. Dimier: note sur le peintre Georges van der Straeten, dit Georges de Gand, dont on ne connaît jusqu'ici aucun ouvrage; peintre du XVI[e] siècle, qui a travaillé en Portugal, en Espagne et en France.

— De la même *Société des Antiquaires de France*, un volume, qui porte le n° VII de la série Mettensia: consacré au catalogue des collections Emmery et Cloüet-Duvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine, conservées à la Bibliothèque Nationale: inventaire publié par Henri Omont (1919).

— M. Delaigue rappelle l'attention de la Société sur la notice biographique relative à Philippe Thomas, parue avec un portrait dans le numéro des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, dont il a été rendu compte à la précédente séance.

— M. le Vice-Président exprime ensuite le vœu que les séances de la Société soient plus assidûment suivies par nos collègues. Il demande instamment à tous les membres de faire un effort pour venir régulièrement aux réunions malgré les occupations multiples de l'heure actuelle. Il engage en outre chacun à faire des communications et des lectures.

— En ce qui concerne les cotisations, M. le Vice-Président rappelle que le comité administratif a décidé de ne pas envoyer de traites pour l'année présente, M. le Trésorier ayant fait remarquer que les années 1914 et 1919 faisaient corps.

— M. le chanoine Clément offre à la Société, au nom de Madame veuve Pierre Flament et de l'éditeur, M. Crépin-Leblond, notre confrère, le dernier ouvrage du regretté archiviste de l'Allier : *Petits dossiers révolutionnaires ;* et en son nom, pour nos collections, une série de cinq grandes photographies représentant une vue intérieure de l'église de Dompierre, un tableau de la Vierge dans un cadre de goût italien, XVI[e] siècle ; une statue de sainte Anne portant la jeune Vierge sur son bras, œuvre caractéristique de M. Demourgue, de

Moulins, auquel tant d'églises bourbonnaises ont fait exécuter des statues, au cours du XIXe siècle ; enfin, deux vues des stalles et d'un long panneau en bois supérieurement sculpté, qui doivent provenir de l'abbaye voisine de Sept-Fons.

Après avoir donné quelques renseignements sur la composition du *Bulletin* de décembre, notre confrère nous parle de la belle Pieta de Notre-Dame de Montluçon ; de ses projets de classements pour divers objets mobiliers de l'église de Pierrefitte, enfin de sa découverte du second volet du triptyque des Aubery, de la Cathédrale.

Pour la Pieta de Montluçon, que M. le chanoine Clément regarde comme la « reine des Pieta » et dont il nous fait voir une reproduction très artistique, notre confrère se propose de demander à l'éminent directeur du Trocadéro d'envoyer des mouleurs du musée pour en faire une reproduction, qui aura le double avantage d'être pour notre grand et célèbre musée national, une pièce de choix, et de pouvoir, au moyen des réductions qui se font aujourd'hui si aisément, fournir un beau modèle de Pieta à nos églises qui en sont réduites encore, à ce point de vue, à s'adresser aux magasins de la rue Bonaparte ou de la place Saint-Sulpice.

A son passage à Pierrefitte-sur-Loire, notre confrère a pu photographier divers meubles religieux dont il se propose de provoquer le classement parmi nos richesses d'art nationales. C'est d'abord l'important rétable du maître-autel, avec son tabernacle doré et décoré de saints, et les deux gracieux panneaux sculptés, représentant l'Annonciation, œuvre du dernier tiers du XVIIe siècle, offerte à son église par l'abbé Jacques Simonin, curé de Pierrefitte de 1673 au 28 octobre 1692. — Ensuite, c'est une très intéressante statue en pierre de la Vierge, debout, portant l'Enfant Jésus couché sur ses bras. Celui-ci tient par le cou une colombe. C'est une belle œuvre de la fin du XVe siècle, qui mesure 1m,30 de hauteur. — Le bénitier qui se dresse près de la porte latérale donnant accès à la place, se compose d'un pilastre de grès surmonté d'une cuve en marbre de Diou. Sur la moulure supérieure on lit le nom de deux donateurs : M(*essire*) A(*ntoine*) DES ESSARTS ET D(*amoiselle*) M(*arie*) SYMONIN. 1643. Antoine des Essards mentionné ici, originaire d'une famille bourgeoise de Saligny, avait épousé, en 1630, Marie Symonin, qui décéda le 16 janvier 1653. Antoine eut d'elle douze enfants, parmi lesquels une fille, Françoise, qui, le 2 août 1654, fut mariée à Jean Picard, souche des Picard de

Pierrefitte, Picard du Chambon, Picard du Launay, Picard de Grandchamp. Des Essards mourut le 8 mai 1673, après avoir possédé les fiefs du Chambon et celui de *Putey*, dont notre regretté confrère, M. Léon Picard, de Saint-Léon, nous a jadis raconté si doctement la captivante histoire. — Enfin, Pierrefitte possède des fonts baptismaux qui offrent une large cuve en marbre de Diou, portée par une colonne de grès, le tout du dernier tiers du XVIIe siècle. La base de ce petit meuble est surtout intéressante parce qu'elle offre, en bas relief, des armoiries qu'on peut blasonner : *De... a une foy de... accompagnée en chef de trois étoiles de... et en pointe de trois larmes de...* Ces armoiries paraissent à notre confrère composées un peu arbitrairement des armes des Bonnefoy et des Palierne, dont les armoiries respectives n'étaient pas absolument fixes alors, puisqu'on les trouve indiquées de différentes façons dans les armoriaux qui s'appuient sur des documents de l'époque (1). Ce seraient donc les armes de François de Bonnefoy, écuyer, seigneur du Mont, né le 16 mars 1625, président trésorier de France, mort le 21 mai 1671, et de sa femme, Jeanne-Marie Palierne, née en 1630 et décédée le 29 juillet 1687, qu'on voit possessionnés à Pierrefitte au cours du XVIIe siècle.

Enfin notre collègue nous raconte comment il a découvert le second volet de l'intéressant triptyque de la famille Aubery, de la Cathédrale. On connaît le grand panneau central qui fait, après l'œuvre magistrale du maître de Moulins, l'ornement de la sacristie du chapitre. Autour de la scène du crucifiement qui occupe le centre du panneau, Hugues Aubery présenté au Christ par saint Hugues, est à genoux avec, derrière lui, son fils ; en face de lui, et présentée par sainte Anne, sa femme, Anne Rouer, également à genoux sur un prie-Dieu qui porte ses armoiries et celles de son mari, est suivie de ses filles. Notre confrère avait depuis longtemps cherché les volets de ce joli

(1) D'après M. de Soultrait (*Armorial du Bourbonnais*), les Bonnefoy portent : *d'azur à la fasce d'or*, accompagnée en chef *de deux étoiles de même, et en pointe d'une foy d'argent.* Mais il en a rencontré aussi : *d'azur à une foy d'argent.* Quant aux Palierne, on leur donne généralement : *d'azur à trois globes d'or*, mais d'après l'écusson de la chapelle du château de l'Ecluse, qui fut construit par les Palierne, M. de Soultrait a pu blasonner leurs armes : *d'azur, à trois globes d'or et trois larmes d'argent mal ordonnées.*

triptyque qui est daté de 1603. Il en avait déjà trouvé un chez un de nos confrères. En effet, la précieuse collection de M. Queyroi s'était enrichie à la mort de M. Auguste Desrosiers, d'un panneau peint sur bois et représentant sur la face la sainte Vierge à genoux sur un prie Dieu aux armes des Aubery ; au revers, on voyait une Nativité. Mais il restait à trouver le second volet ! C'est au château de Péchenin, près Chantelle, que notre confrère eut, le mois dernier, la bonne fortune de le découvrir, et de le photographier. Il représente sur sa face extérieure l'archange Gabriel, un lis dans la main, portant à la Vierge son message ; ce qui complète la scène de l'Annonciation. Au revers est peinte la résurrection du Christ. Notre confrère va faire photographier le panneau central qui est connu par la photogravure qu'en a donnée jadis au *Bulletin* notre regretté confrère M. Aymar Thonier (1), puis le volet de la collection Queyroi. Il se propose en outre de rechercher dans les études notariales le contrat de prix-fait qui a dû être passé entre Hugues Aubery et l'auteur du triptyque, afin de connaître l'artiste au talent duquel nous le devons ; enfin d'intéresser le Ministère des Beaux-Arts à l'achat des deux précieux volets qui permettraient de rétablir dans son état premier cette belle œuvre et de doter la Cathédrale d'un second triptyque qui ne manquera pas de faire l'admiration des visiteurs et des artistes.

Enfin M. le chanoine Clément donne quelques renseignements sur deux cheminées du château de Champfeu qui offrent de fort beaux bas-reliefs ayant pour sujet le sacrifice d'Abraham et la *Pieta* que notre confrère attribue à la munificence d'un des possesseurs de Champfeu, à la fin du XVII[e] siècle, M. l'abbé de Siry, dont notre confrère, M. le commandant Aubert de la Faige, a parlé dans le tome II des *Fiefs du Bourbonnais*.

— M. le Vice-Président remercie M. le chanoine Clément de ses dons et de ses intéressantes communications. Il le prie ensuite de vouloir bien faire connaître à la Société l'état de la question relative aux minutes notariales. Notre confrère communique une lettre qu'il a reçue de M. Viple et précise la défense faite aux notaires par la loi du 25 ventôse an XI, de se dessaisir des minutes qui leur sont confiées. Il propose, ce que la Société accepte, de prier M. Viple de rédiger lui-même une formule de lettre aux Chambres des notaires

(1) Cf. *Bull. de la Société d'Emulation*, 1893, p. 64.

du département en vue de connaître l'état des anciennes minutes et les dates exactes de celles qui se trouvent dans chaque étude, et pour insister sur l'intérêt qui s'attache à leur conservation.

— La parole est ensuite donnée à M. GRÉGOIRE, qui donne lecture d'une intéressante communication sur Claude de Chouvigny, baron de Blot l'Eglise, et les chansons libertines composées par lui.

— Enfin, sur la remarque de M. le Dr Fourny, que la musique rentre dans le champ d'études de la Société, M. Sarrazin propose à notre compagnie de collaborer à la notation des chants et airs populaires bourbonnais, dont certains ont une grande couleur et qui risquent de disparaître tout à fait. Il est convenu qu'un appel sera fait par la voie du *Bulletin* à tous les membres de la Société qui pourraient aider à cette notation littéraire et musicale.

— Sont présentés comme membres titulaires :

M René CAUSSIGNAC, receveur de l'enregistrement à Varennes-sur-Allier, par MM. Milcent, Grégoire et Montagne.

M. Marcel GÉNERMONT, architecte, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, par MM. Milcent, Delaigue, chanoine Clément.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1919

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr DE BRINON

ÉTAIENT présents : MM. BIDAULT, BONY, DE BRINON, chanoine CLÉMENT, DELAIGUE, FOURNY, GAUTHIER, GEDEL, LEUTRAT, MILCENT, SARRAZIN.

— Excusés : MM. CAPELIN, FAZY.

— En l'absence de M. Capelin, M. Albert Sarrazin veut bien accepter les fonctions de Secrétaire.

— M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. l'abbé Reure qui envoie sa démission ; puis de diverses demandes relatives au *Bulletin*. On décide d'envoyer à la Société des Sciences Naturelles

et Archéologiques de la Creuse les numéros du *Bulletin* parus depuis 1913, qui n'étaient pas parvenus à cette Société. On ajourne la réponse à l'administration des *Guides Bleus* qui propose l'échange. Une demande analogue, faite par M. Raoul Montandon et motivée par ses travaux préhistoriques, est écartée comme émanant d'un travailleur isolé.

— Après avoir exprimé la gratitude de la Société pour l'envoi fait par M. Henry de Laguérenne, de sa plaquette : *Pourquoi Montluçon n'est pas chef-lieu de département ?* M. le Président rend compte des publications reçues :

— *Académie des inscriptions et belles-lettres.* — Comptes rendus des séances de l'année 1919 (Bulletin de janvier-février). — Nous notons dans les communications un travail de M. Marcel Dieulafoy sur le chiffre quarante, nombre sacré ou parfait au même titre que 3 et 7. L'auteur croit trouver une explication de la valeur attribuée par certains peuples à ces nombres, dans la mise en évidence des propriétés mathématiques que l'expérience et la pratique des chantiers ou la pure spéculation avaient révélées et qui, dès une haute antiquité, avaient frappé l'imagination populaire. L'étude de la pyramide de Chéops : base carrée, triangles équilatéraux des faces, conduit l'auteur à cette déduction que les Hébreux, qui furent employés par les Egyptiens à la construction des pyramides, leur auraient emprunté la notion des trois nombres parfaits : 3, 7, et 40 ; — Un correspondant grec informe l'Académie de la découverte, en Elide, de l'atelier franc du Péloponèse, fondé en 1246, par Guillaume Ier de Villehardouin. Guillaume Ier de Villehardouin, fils de Geoffroy et d'Agnès de Courtenay, avait épousé Anne Commène, et sa fille, Isabelle, épousa Philippe de Savoie ; d'où les princes de Savoie ont tiré leurs titres de princes d'Achaïe et de Morée. L'atelier de Guillaume de Villehardouin était installé dans le donjon colossal de la forteresse franque de Clairemont (Clermont-Clarence) ; les deniers frappés dans cet atelier ont le type des tournois francs et n'en diffèrent que par la légende *Clarentia* au lieu de *Turonus civis ;* — Le même correspondant entretient l'Académie des monnaies d'or frappées par le tyran Zacharès avec l'or de la parure de l'*Athena Parthenon* de Phidias : c'est une monnaie d'or très petite, de la série des statères qui ont une corbeille pour symbole ; elles diffèrent du statère en ce qu'au lieu de la tête de Pallas, elles portent au droit l'égide d'*Athena*, ornée du gorgondons ; — M. Eugène Albertini fait part de la découverte de 4 milliaires romains sur la route de Senlis à Soissons, exactement sur le chemin dit « chaussée Brunehaut, entre le village de Béthisy-Saint-Martin (Oise) et les ruines gallo-romaines de Champlieu ; — Le lieutenant Chatelain envoie la photographie d'un beau bronze trouvé dans les

fouilles de Volubilis; — M. le comte Paul Durrieu décrit deux tableaux des collections du duc Jean de Berry, qu'il a réussi à identifier: le premier est une *Pitié de Notre-Seigneur*, du musée de Troyes; le second est une série de deux volets du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, représentant l'un la mort du Christ sur le Calvaire, l'autre le Jugement dernier; ces tableaux seraient de Van Eyck.

— *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* Tome XLVI, 5e livraison, septembre-octobre 1919. — M. E. Roux termine son curieux travail sur la tour de Vésone. Précédemment il avait démontré que Marc Pompée Zido, qui vivait à Vésone, c'est-à-dire à Périgueux, vers le milieu du premier siècle de notre ère, avait relevé le temple de la déesse tutélaire qui était écroulé: « *omnino collabsa* ». Comment ce temple était-il tombé? Etait-ce la vétusté ou l'action de mains ennemies? L'auteur démontre que le temple avait eu à subir l'attaque des premiers chrétiens, enflammés par la parole évangélique de saint Front: les chrétiens avaient réussi à ébranler la muraille du temple, à y faire une brèche, la brèche qui subsiste encore, et à détruire tout ce qui se rattachait au culte des faux dieux, en particulier la statue colossale de la divinité, qui n'était pas Vénus, comme on l'a cru plus tard, mais Vésone.

— *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.* Tome XLVI, 2e partie, 1919. — La défense du littoral de Dinard au Guildo, en 1730. Messire Louis-Claude du Breil, seigneur comte de Pontbriand, établit dans ce mémoire l'état de la capitainerie dont il a charge. Il nomme les officiers, leur donne individuellement la note qu'ils méritent, fait le décompte des hommes qui composent chaque compagnie et des armes dont ils disposent. Un charmant dessin à la plume nous montre ce qui restait du château de Pontbriand après la Révolution; — M. l'abbé Anger continue l'histoire de l'abbaye des bénédictines de Saint-Sulpice-la-Forêt; — M. l'abbé Bossard retrace l'histoire d'une prévôté, Carcé: la prévôté était attachée à la Motte de Carcé. Elle était fixée au sol. La fonction de prévôt revenait de droit à l'aîné et l'on voit se succéder une série de familles qui se transmettent le sceptre de la prévôté: les de Carcé, le Porc de Lachapt, Manoy, du Bourgneuf, de Gain, Pinczon, Morvan de la Touche, du Pré de Pallan et la Société des mines de Pontpéan (1375-1789); — M. Le Bourdellès, le savant conseiller à la cour de Rennes, reproduit une enquête ordonnée par le duc de Bretagne et mettant à nu l'état de misère où se trouvait la paroisse de Marcillé-Robert, en 1479, à la suite des luttes soutenues pour l'indépendance de la Bretagne; — on nous donne ensuite le fac-simile d'une invitation au bal de l'hôtel de ville de Rennes, en 1769: le parlement rentrait en fonctions et le duc de Duras, gouverneur de la province, donna à cette occasion des fêtes magnifiques; — M. Delalande nous raconte dans quelles circonstances l'opéra d'Athys fut joué à Rennes en 1689; — M. l'abbé Mathurin nous conte l'histoire d'un

baptême solennel et litigieux en 1781. L'évêque de Rennes, Mgr François Bareau de Girac, devait donner le baptême à l'enfant du président de Catuelan. L'évêque invite le recteur de Saint-Etienne, Messire Joseph-Eléonore de Forsanz du Houx à l'assister, revêtu de son surplis et de son étole. Au dernier moment, Monseigneur, sur l'instigation du Chapitre, notifie à M. de Forsanz qu'il ne doit point l'assister en étole, mais muni d'un simple surplis. M. de Forsanz s'y refuse et n'assiste pas à la cérémonie. Le recteur de Saint-Etienne s'associe alors avec les autres recteurs de Rennes et porte la cause devant le parlement, comme un attentat à ses droits. Tout se termine par un arbitrage.

— M. Henri de Laguérenne vient de publier : *Une page d'histoire régionale. Pourquoi Montluçon n'est pas le chef-lieu de département.* Moulins, Grégoire, et Montluçon, Prot et Déchet, 1919. Plaquette de 108 pages. — C'est l'histoire très captivante des péripéties de la lutte que les Montluçonnais soutinrent en 1792 pour obtenir, au moment de la formation des départements, que leur ville devînt le centre d'un département. Se délivrer de la tutelle tyrannique de Moulins et ne se laisser absorber ni par Guéret, ni par Bourges, mais redevenir le centre d'un *pagus* dont les lambeaux seraient fournis par la Combraille : Evaux, Montaigut ; par le Bourbonnais : Néris, Montmarault, et par les Berry. Ce plan échoua, semble-t-il, parce que Montluçon ne marcha pas assez vite, et que le partage était fait lorsque ses représentants vinrent tendre la main à l'Assemblée nationale. Mais Montluçon du XX[e] siècle n'a pas renoncé.

Notre confrère fait preuve, dans ce nouvel ouvrage, de cette clarté dans l'exposition et de cette sûreté dans la documentation qui distinguent ses travaux antérieurs. La Société, en le remerciant d'avoir bien voulu enrichir notre bibliothèque d'un exemplaire de son étude, ne peut que l'encourager à persévérer dans ses recherches : le jour viendra sans doute, où il voudra arracher au sphinx l'énigme encore indéchiffrable de l'origine de Montluçon : de la question déjà abordée par notre confrère, le commandant du Broc, des Bourbon-Montluçon et de leurs rapports avec nos Archambaud.

— M. le Président donne ensuite lecture des deux notices nécrologiques qu'il a consacrées l'une à M. de Chauvigny de Blot, l'autre à M. le comte de Bourbon-Busset.

— Il fait circuler ensuite entre les mains des assistants l'harpage, n° 233, des collections du Musée de Moulins. Cette belle pièce de bronze qui se montait sur un manche porte six crochets disposés en rayons de cercle et deux autres crochets au milieu, dans le sens du manche. M. le gardien du Musée n'a pu venir lui-même présenter la pièce, mais rappelle par une lettre qu'elle fut donnée au Musée par

M. de Bure comme provenant de Pompéïe. Il ajoute que le Musée de Naples en possède trois analogues.

On s'entretient un instant des hypothèses qui ont été faites sur l'usage de l'harpage. Servait-il à retourner les corps pendant l'incinération, à retirer les cadavres de l'arène ou à arracher l'écorce des arbres ? N'était-ce qu'un ustensile de cuisine ? M. le Dr Fourny fait remarquer notamment qu'un crochet ainsi construit ne permettrait pas de retourner les corps, et que d'ailleurs avec le procédé d'incinération des anciens il n'y avait pas lieu de retourner les corps, mais que des crochets existent encore actuellement dans le matériel des arènes.

— La parole est donnée à M. le chanoine CLÉMENT. Notre confrère a été prévenu que la plaque de marbre portant l'épitaphe de Claude de la Guiche, comte de Saint-Géran et de Lapalisse, classée le 23 décembre 1918 et qui occupait une place d'honneur dans la petite chapelle de l'hôpital de Lapalisse, semblait menacée d'altération ou d'abandon par suite de la démolition de l'ancien Hôtel-Dieu. Par suite de ses démarches auprès du ministre des Beaux-Arts, il a été décidé que M. l'inspecteur principal-adjoint écrirait à la municipalité de Lapalisse pour que la précieuse plaque de marbre soit placée dans la salle du conseil d'administration du nouvel hôpital.

Ensuite notre confrère entretient la Société de divers documents que renfermaient les liasses de papiers achetées par le très regretté archiviste de Chaumont, M Pierre Gauthier, et qui offrent tous un intérêt soit général soit particulier :

1° Une feuille imprimée réglant le protocole du *costume de cérémonie de messieurs* les députés des trois ordres aux *états généraux* de 1789, et *celui des deuils*, le tout signé du grand maître de cérémonies le marquis de Brézé, père de l'ancien évêque de Moulins.

Costume de Cérémonie de Messieurs les Députés des trois Ordres aux États-généraux.

CLERGÉ

MM. les Cardinaux, en chape rouge.

MM. les Archevêques et Evêques, en rochet, camail, soutane violette et bonnet carré.

MM. les Abbés, Doyens, Chanoines, Curés et autres Députés du second Ordre du Clergé, en soutane, manteau long et bonnet carré.

NOBLESSE

Tous MM. les Députés de l'Ordre de la Noblesse porteront l'habit à manteau d'étoffe noire de la saison, un parement d'étoffe d'or sur le manteau, une veste analogue au parement du manteau, culotte noire, bas blancs, cravate de dentelle, chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV, comme celui des Chevaliers de l'Ordre. Il n'est pas nécessaire que les boutons de l'habit soient d'or.

TIERS-ETAT

MM. les Députés du Tiers-Etat porteront habit, veste et culotte de drap noir, bas noirs, avec un manteau court de soie ou de voile, tel que les Personnes de robe sont dans l'usage de le porter à la Cour, une cravate de mousseline, un chapeau retroussé de trois côtés, sans ganses ni boutons, tel que les ecclésiastiques le portent lorsqu'ils sont en habit court.

DEUIL DU CLERGÉ

Si quelques-uns de MM. les Archevêques et Evêques députés se trouvent en deuil de famille, ils porteront la soutane et le camail noirs.

MM. les Abbés, Doyens, Chanoines, Curés et autres Députés du second Ordre du Clergé, qui se trouveroient être en deuil drapé, porteront le rabat blanc et la ceinture de crêpe.

DEUIL DE LA NOBLESSE

MM. les Députés de la Noblesse porteront l'habit de drap noir, avec le manteau à revers de drap, bas noirs, cravate de mousseline, boucles et épée d'argent, chapeau à plumes blanches, retroussé à la Henri IV.

S'ils sont en deuil de laine, ils porteront également habit, veste, culotte et manteau de drap noir, boucles et épée noires, cravate de batiste, chapeau à la Henri IV, sans plumes.

DEUIL DU TIERS-ETAT

L'habit de MM. les Députés du Tiers-Etat sera le même, à l'exception que le manteau ne pourra être de soie, mais de voile, et qu'ils porteront les manchettes effilées, avec les boucles blanches, s'ils sont en deuil ordinaire, et les boucles noires, manchettes et cravate de batiste, s'ils sont en deuil de laine.

Signé: LE MARQUIS DE BREZÉ.

2° Un *tableau de développement de l'échelle* de proportion du *département de l'Allier*, arrêtée par les administrateurs et les commissaires adjoints, en vertu de la loi du 5 messidor an V. On suit mois par mois la marche descendante de la valeur des assignats pour les années 1791 à 1796, la valeur des sommes empruntées en assignats

et celle correspondante en monnaie. — Une liste manuscrite des détenus dans la maison des Carmélites de Moulins ; c'est l'énumération des malheureuses victimes de Lyon, avec la date de leur entrée dans l'ancien couvent, depuis le 22 mars jusqu'au 17 juin 1793.

3° Une copie manuscrite de « *Genèvre,* » tragécomédie de Claude Billard, seigneur de Corgenay, Bourbonnais, dédié à Mesdemoiselles de Rohan.

4° Enfin, deux *monitoires* ecclésiastiques qui prouvent que si parfois l'Eglise recourait, aux siècles passés, au « bras séculier » pour l'aider à punir certains crimes, plus souvent elle rendait service à la société civile en mettant à sa disposition les moyens spirituels dont elle pouvait disposer pour aider à retrouver les coupables et travailler à la restitution des biens volés. Parmi divers *monitoires* du XVIII[e] siècle, notre confrère en cite les deux suivants qui intéressent plus spécialement Moulins et la région.

I. — MONITOIRE (*Imprimé, 18 mai 1737*)

L'official de Moulins: A tous, Prêtres, Curez et Vicaires sur ce requis, Salut en Nostre Seigneur. Vû l'Ordonnance renduë par le Sieur Châtelain de Moulins, le six May dernier, sur la Requête à lui présentée par M. Pierre Imbert, conseiller du Roy, Grenetier au Grenier à Sel dudit Moulins; expositive qui, depuis environ dix années en çà, étant seul en sa maison, qui est située rue Sous Saint Jean, de cette Ville, près le Cours de Bercy, et où il étoit servi par une Femme qui venoit seulement lui apprêter ses ordinaires et faire ses chambres, il a souvent trouvé à dire, des effets et de l'argent, notamment depuis deux ans en çà, plusieurs sommes d'Argent, Quatre mille cinq cens livres en différens tems, et différentes années, et pour six mille livres d'effets, qui sont des sommes considérables, et des Papiers, Titres et Quittances, Expédition d'Inventaire, Procès-verbal de vente, et notamment une obligation de la somme de Neuf cens quatre-vingt-dix-neuf livres, ce qui lui a été pris et volez dans ses Chambres, dans lesquelles certain Quidant et Quidante, se sont intrus et renfermés, pendant le temps que le Suppliant sortoit de sa maison, pour agir à ses affaires ou aller au Grenier, pour faire la distribution du Sel, ce qui ne peut s'être fait, ni les ouvertures de ses armoires, pour lui prendre et enlever ses papiers et argent monoyé, qu'avec de fausses clefs, et avoir recelez chez quelque fauteurs, de ces vols, ce qui fait un préjudice notable au suppliant, qui est bien fondé d'en informer. Mais comme les d. Quidant et Quidante ont fait ces actions en se cachant, et leurs adhérans, autant qu'ils ont pût, et que le suppliant n'a pas, quant à présent, une preuve assez am-

ple, et qu'il ne peut l'avoir, que par la voye des Censures Ecclésiastiques, il nous a humblement requis icelles.

A ces causes, Nous vous mandons de bien et dûement admonester aux prônes de vos Messes de Paroisse, pendant trois dimanches consécutifs, toutes sortes de personnes de l'un et l'autre sexe, qui des faits cidessus, circonstances et dépendances, ont vû, sçû, connu, oüy dire ou apperçû quelques choses, qui savent par qui et comment les dits vols et soustractions ont été faites, ceux qui y ont donné aide, conseil ou prêté faveur, qu'ils ayent à le dire et révéler pardevant celui qui publiera ces présentes, trois jours après la troisième publication d'icelles, et les complices, fauteurs et adhérans, à satisfactions dans le même tems, par eux ou par autruy; sinon, Nous userons contre les uns et les autres des Censures Ecclésiastiques, et selon la forme du Droit; Nous nous servirons de la peine d'Excommunication. Donné à Moulins, ce dix-huit May mil sept cens trente-cinq.

Signé LEMAISTRE, official de Moulins.
Par Monsieur l'Official: ESTIENNE.

II. — MONITOIRE (*manuscrit, 9 novembre 1770*)

Laurent-Michel Eon de Cely, Licentié en droit civil et canon, Prieur et Seigneur de la Valette, Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque d'Autun et son official à Moulins, au sieur curé de la Paroisse de Lorme ou autre Prêtre par lui commis sur ce requis, salut en notre Seigneur. Vu la requête présentée au Juge civil et criminel de Lorme à la part de Chateau-Chinon par Anne Imbardot, veuve de Pierre Bailly, demeurant à Lorme, Expositive Quelle Epreuve depuis quelques tems Les accidents Les plus tristes et les plus cruels qui L'ont conduit à la dernière misère. Que Certains Quidans il y a Environ cinq mois se seroient introduits Dans Sa maison tant la nuit que le jour et y auroient Volés Quarante francs ou Environ d'argent monnoyé, ses Linges, hardes Servans à son usage, fil propre à faire de la toille, rideaux de Lits, Cuissières d'Etain et Crochet a pezer, que les mêmes Quidans se sont introduits dans son jardin l'auroient totalement dévasté, Qu'ils ont eu la méchanceté de Couper entre deux terres des navettes qu'elle avoit emblavées dans les Environs. Qu'elle auroit apris qu'un autre Quidam auroit surpris contre elle une obligation de Quatre cens livres, Quoi qu'il soit de notoriété publique que ce quidans n'ait jamais été en état de prester cette Somme, à la Supliante qui n'a jamais donné son consentement à un pareil engagement, Quelle est cependant à la veille d'essuyer les plus vives poursuites.

Que comme elle ne peut parvenir à découvrir Les auteurs de ces vols Qu'en recourant aux Censures Ecclésiastiques, Elle nous requiere humblement Vouloir Les Lui accorder.

A Ces Causes, (etc., *comme dans le document ci-dessus*).

Donné à Moulins, en notre hotel sous le Scel de l'officialité et le contreseing de notre Greffier ordinaire Le neuf novembre mil sept-censsoixante-dix.

DE CELY, vic. gén. et of.,
Par Monsieur l'Official: FOUTAIN.

La Société remercie M. le chanoine Clément de cette communication et demande que le texte de toutes celles qui pourront être reproduites dans le *Bulletin* soit publié.

— Sont présentés comme membres titulaires :

M. FORESTIER, de Saint Gérand-le-Puy, par MM. de Brinon, chanoine Clément et Montagne.

M. le Dr Henri MONCEAU, chirurgien-adjoint à l'hôpital civil de Moulins, et Mme Henri MONCEAU, née Yvonne LÉVY-ASTRUC, par MM. de Brinon, chanoine Clément et Dr Reignier.

M. Henri TRINQUE, directeur du Pensionnat Saint-Gilles, par MM. de Brinon, Bony, chanoine Clément.

M. Julien TISSIER, propriétaire aux Bataillots, par MM. de Brinon, Gedel et Ernest Delaigue.

— On passe ensuite au vote. Sont admis successivement MM. CAUSSIGNAC et Marcel GÉNERMONT.

— La séance est levée à 21 heures.

A. SARRAZIN.





COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE

l'Excursion de la Société d'Émulation

DU 23 JUILLET 1919

Peu à peu, la vie normale, si longtemps bouleversée, reprend son cours et chacun s'efforce d'oublier les tristesses récentes.

La Société d'Emulation, revenue à ses travaux habituels, a voulu grouper ses amis pour une excursion comme elle le faisait jadis. Toutefois, l'exactitude des horaires ne lui inspirant qu'une confiance médiocre, d'autre part la « vie chère » nous contraignant à payer un brouet « spartiate » quatre fois plus que nos ordinaires repas d'excursion, sans parler de la difficulté de se procurer les voitures nécessaires, la Société s'est résolue prudemment à ne pas s'écarter de Moulins.

Aussi bien le tombeau du duc de Montmorency, la Mal-Coiffée et la Cathédrale sont, pour tous, des monuments toujours admirés. Toutefois, la Société pouvait craindre que le public ne marquât une certaine indifférence. Il n'en fut rien. L'empressement d'une foule amie vint témoigner de l'intérêt qu'excitent nos premenades archéologiques, ainsi que les explications qu'elles comportent.

Nombreux était le rassemblement (1) qui se forma vers 13 heures, sur cette place du Musée où le charme des choses anciennes voisine avec l'esthétique moderne. Une joie discrète régnait. Visiblement chacun était heureux de ce retour au passé, de cette résurrection des saines et intelligentes distractions de jadis. Aussi, quand nous

(1) Quatre-vingt-quinze personnes prirent part à cette excursion.

nous engageâmes dans la rue de Paris, où s'agitait une foule d'étudiants venus pour affronter des examens, c'était un flot humain qui dévalait à pleins bords vers le Lycée, où M. le Censeur vint, au nom de M. le Proviseur, absent, nous recevoir très aimablement sur le seuil de son domaine.

Chacun se casa commodément dans la chapelle des Visitandines, et M. le Chanoine Clément voulut bien nous faire, non sans humour, l'historique de l'édifice, la description des œuvres d'art qui le meublent, et spécialement du tombeau, complétée par le récit de ses recherches dans les caveaux inférieurs, pour y prendre les corps des Visitandines, qui devaient être transportés au nouveau monastère de Bardon. En dépit de la tristesse du sujet, la verve du conférencier et l'animation de son récit amenèrent souvent le sourire, et le firent écouter avec grande attention.

La prison de Moulins, un des rares vestiges d'une grandeur évanouie, était inscrite en second lieu sur notre programme. Dans le préau, rapidement, M le Chanoine Clément nous évoque le passé du château, des divers possesseurs, l'incendie qui le ruina, avec l'aide des hommes. . Puis la file des excursionnistes s'engouffra dans les étroits couloirs. Les gardiens prévoyants avaient eu l'obligeance d'allumer de nombreuses lampes, et vraiment ce n'était pas un luxe inutile.

Les sous-sol, avec leurs cellules sans lumière et leurs cages faites de madriers, obtinrent un succès... d'horreur. Le nombre et la force des barreaux impressionnèrent vivement.

Les étages supérieurs rappelèrent à certains une chambre de caserne (un jour de revue). On admira surtout les superbes cheminées de pierre, les grands arcs qui supportent les plafonds.

La Cathédrale restait pour la fin. Sur les rangs de chaises, si parfaitement alignées, les excursionnistes prirent place, et M. le Chanoine Clément, du haut de la chaire de gauche, nous entretint du monument, de son passé, des deux édifices qui forment l'actuelle cathédrale, des œuvres d'art qu'elle renferme... Il y eut jusqu'à des automobilistes de passage qui, ravis de cette bonne fortune, prirent leur part de cette conférence d'un nouveau genre. Nous espérons bien que l'aimable conférencier, recherchant dans ses souvenirs, voudra bien nous conserver par écrit tant d'intéressants détails qu'il nous a donnés.

Le triptyque, ce chef-d'œuvre du Maître de Moulins, ne pouvait rester sans recevoir le juste tribut de notre admiration ; non plus les divers objets d'art que renferment les sacristies.

Nos belles verrières, si malmenées lors de la catastrophe du 2 au 3 février 1918, ne furent pas oubliées.

Pour terminer par une sensation différente, les excursionnistes montèrent au chocher. Oh ! entendons-nous à la plate forme qui voisine avec les cloches, et d'où la vue s'étend, féerique, sur la vallée de l'Allier. Chacun saluait, comme une vieille connaissance retrouvée, les clochers, les monuments, les maisons qui émergaient des vertes frondaisons.

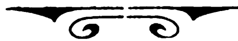
Le chemin de ronde, coupé de rigoles, qui reçoit les eaux du toit, nous força de marcher à la file, et je crois bien que s'il eût été parmi nous quelque obèse notable, quelque ventripotent de circonférence imposante, il eût été privé du spectacle ! Mais, la période que nous venons de traverser ne permettait guère, avec ses restrictions, l'épanouissement de ces anomalies.

Nous gravitions ainsi, haut comme Jacquemart, autour du monument. Vue sous cette angle, la ville nous apparaissait différente de la réalité, déformée par la perspective, telle une peinture du maître Devambez.

Ce n'étaient plus des places, des rues, c'était une cité de rêve, transformée, presque stylisée.

Mais le temps passe, inexorable. Il fallut descendre et nous séparer. Et chacun s'en fut, emportant l'agréable souvenir d'une heureuse journée, qu'une vision d'Art avait illuminée de son prestigieux éclat.

E. Capelin.





LES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES

PUBLIÉS

en Bourbonnais et en Nivernais

DEPUIS 1854

Compte rendu sommaire, par ordre de matières des Travaux archéologiques publiés par les Sociétés Savantes et les particuliers dans le Bourbonnais et le Nivernais depuis 1854 (1).

I. — La Société française d'Archéologie tint en 1851, à Nevers, son dix-septième congrès et son vingtième en 1854, à Moulins. M. de Caumont était en effet en relations suivies avec les archéologues nivernais et bourbonnais, véritables fondateurs, dans cette région du Centre. d'une science à laquelle ils ont su donner une impulsion qui se continue plus active aujourd'hui que jamais ; il suffit, pour s'en convaincre, de relire et le questionnaire du congrès de 1854 et les réponses, souvent vagues et toujours insuffisantes, qui y furent faites, puis d'en rapprocher les travaux archéologiques contemporains qui, tant à Nevers qu'à Moulins, ont pris comme sujet des

(1) Cette docte étude, faite par notre regretté confrère, M. Pierre Flament, alors archiviste départemental de l'Allier, mort depuis glorieusement pour la France, a été lue à la séance solennelle tenue le lundi 23 juin 1913, à l'hôtel de ville de Moulins, par la Société Française d'Archéologie, lors de sa quatre-vingtième session des congrès archéologiques de France. Elle est restée inédite par suite de la décision de la Société Française de ne plus faire paraitre qu'un volume de comptes rendus des excursions. Et nous avons pu obtenir la faveur de publier intégralement dans notre *Bulletin* cet excellent travail.

N. D. L. D.

monuments remarquables en tout genre, presque inconnus il y a soixante ans. MM. le commandant Barat, abbé Crosnier, de Soultrait, Louis du Broc de Segange, Tudot, Esmonnot et Bertrand, auxquels étaient dus en très grande partie les résultats constatés en 1851 et en 1854, eurent le bonheur de pouvoir eux-mêmes, dans la période qui suivit, perfectionner leurs études et approfondir leurs recherches. C'est à eux, mais sans oublier les archéologues romantiques de la période précédente, dont le modèle est Achille Allier, que nous sommes redevables des progrès de l'archéologie en Nivernais et en Bourbonnais.

***

II. — Les progrès naissent en cette science comme en toute autre, par la spécialisation. Mais, grâce au contact journalier, à un échange presque ininterrompu d'idées et de faits, certains archéologues savent étendre leurs connaissances au-delà de leur canton préféré. Tels étaient MM. Morellet, Barat et Bussière qui, avant même d'avoir collaboré aux premiers fascicules de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1851, donnaient, dès 1838-1840, les deux volumes in-folio de leur *Album du Nivernais*. Tel encore Mgr Crosnier, dont les *Éléments d'archéologie*, parus en 1835 et où se développait sa théorie des écoles monacales d'architecture, furent suivis, en 1848 d'une *Iconographie chrétienne*, puis en 1854, de cette *Monographie de la Cathédrale de Nevers*, si remarquable pour l'époque et si utile encore aujourd'hui (1). Tel était encore enfin le comte Georges de Soultrait, mort en 1888, après une carrière scientifique féconde, dont un article nécrologique du *Bulletin* de la Société nivernaise de 1889 a fixé les étapes.

M. de Soultrait, tout jeune encore, avait entrepris des tournées archéologiques dans la Nièvre et en avait condensé les résultats en une série de notices insérées de 1848 à 1871 dans des almanachs locaux, sous le titre de *Statistique monumentale de la Nièvre ;* et l'une de ces études n'est autre que son *Guide archéologique dans Nevers*, paru à part en 1856.

Ses excursions, qui faisaient tout naturellement de lui un collaborateur des *Annales archéologiques* et du *Bulletin monumental*, furent

(1) Voir abbé BOUTILLIER, « Notice sur la vie et les œuvres de Mgr Crosnier », dans le *Bulletin de la Société nivernaise*.

la préparation du *Répertoire archéologique du département de la Nièvre* qu'il publia en 1875, ouvrage forcément un peu vieilli de nos jours, mais dont les grandes connaissances de l'auteur avaient fait un excellent instrument de recherches. M. de Soultrait ne s'intéressait pas qu'au seul Nivernais et, dans un long article des *Annales Bourbonnaises* (t. II, 1888), M. Roger de Quirielle a dit tout ce que lui doivent et le département de l'Allier d'une part pour une *Statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins* en 1860 et pour d'autres travaux que nous indiquerons à leur place, et d'autre part, le département de la Loire pour son *Histoire du château de la Bâtie* (1) ; M. de Quirielle a également rappelé que M. de Soultrait fut un collectionneur habile et sûr et que ses vitrines n'étaient pas seulement pleines des meilleurs spécimens de la faïence de Nevers (2). M. de Soultrait publia enfin, en 1873, l'*Inventaire des titres de Nevers*, de l'abbé de Marolles, où les archéologues trouvent quelques dates certaines (3), et collabora, par des notes nombreuses à l'édition, entreprise par Chantelauze, de l'*Histoire des comtes de Forez et des ducs de Bourbon*, du chanoine La Mure ; observons en passant, que cette édition. qui vaut moins par le texte de l'auteur primitif que par les notes de Chantelauze, de Soultrait, de Steyert, et d'Auguste Bernard, est riche en renseignements sur la collégiale et le château de Moulins, sur l'église de Souvigny, sur la collégiale de Montbrison et, d'une façon générale, sur l'histoire de l'art en Forez et en Bourbonnais aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

L'édition de l'*Histoire* de La Mure est en effet un de ces ouvrages d'intérêt général où l'archéologie tient une place légitime. Et de ce nombre sont encore, avec ses planches, l'*Histoire de la maison de*

(1) Avec la collaboration de F. Thiollier, pour les planches 1886, Un vol. in-fol.

(2) Voir R. DE QUIRIELLE, *La collection des objets d'art du comte de Soultrait*.... — Moulins, Durond, 1894, in-16, 32 p.

(3) Colonnes 78 et 79 ; 1226, lettres de Robert, évêque de Nevers, disant en avoir vu d'autres de Guy, comte de Nevers et de Forez, et de Mahaut, comtesse de Nevers, portant que Guillaume, comte de Nevers, avait rebâti le monastère de Saint-Etienne, aux faubourgs de Nevers. — Col. 83 ; 1451, commission de Charles, comte de Nevers, aux maîtres de ses comptes pour venir entendre, à la fin de chaque semaine, le compte des parties et dépenses des deniers de la ville, pour la construction de la tour qu'on élevait derrière l'église de Saint-Trouvé. — Col. 89 ; 1467, mention de « l'hôtel neuf du duc de Nevers ». — Etc.

Chabannes, par M. le comte H. de Chabannes (1). *Le Nivernais et les comtes de Nevers* (2), travail en cours de M. de Lespinasse, et aussi un ouvrage beaucoup moins récent, peu scientifique mais orné de gravures intéressantes, *la Nièvre à travers le passé*, par Amédée Julien (3), fondateur du Musée de Clamecy, mort en 1887.

L'étude archéologique complète de tel canton administratif ou de telle petite région a produit des travaux dont quelques-uns sont de pure vulgarisation, mais dont certains expriment les observations personnelles de l'auteur. Dès 1874, M. Morlon, dans le *Bulletin* de la Société nivernaise, donnait le compte rendu d'une excursion à Prémery, Saint-Révérien, Chitry, Châtillon-en-Bazois et Saint-Saulge, rencontrant ainsi sur son chemin des monuments religieux et militaires d'époques différentes. M. de Flamare, en 1890, dans les *Mémoires* de la Société académique du Nivernais, rendait compte de *Promenades archéologiques à Cosne, en Donziais et en Puisaye*, et, en 1900, dans le *Bulletin* de la Société nivernaise, d'une excursion à la Charité. Saint-Menoux, Souvigny, Bourbon-l'Archambault, buts d'une excursion classique, ont, notamment été visités en 1882 par la Diana et M. Testenoire-Lafayette a été l'érudit rapporteur de cette visite (4). Nous verrons plus loin combien cette méthode des excursions archéologiques a donné d'heureux résultats en Bourbonnais.

Pour terminer la rapide nomenclature des travaux touchant à plusieurs branches de l'archéologie, il faut citer entre autres : l'édition donnée en 1889 par A. Vayssière, de la *Générale description du Bourbonnais* de Nicolas de Nicolaï, lequel décrivit en 1569 quelques édifices bien modifiés aujourd'hui ; la publication faite en 1893 (5) d'une lettre écrite au maire de Moulins dans les premières années du XIXe siècle par Dufour, « professeur de dessin et conservateur des objets d'art », sur les monuments de la ville ; et, surtout, l'*Inventaire archéologique et bibliographique des communes du département de l'Allier*, par M. l'abbé Clément ; ce dernier ouvrage, qui

(1) Quatre volumes de texte, quatre volumes de preuves et deux volumes de planches, in-4° parus à Dijon (impr. de Jobard) depuis 1892.

(2) Deux volumes parus. Paris, Champion, 1909 et 1911.

(3) Paris, Quantin, 1883, in-fol., 33 planches gravées par l'auteur.

(4) *Bulletin* de la Diana, tome II, p. 152.

(5) *Bull. Soc. Emul. Bourbonnais*, 1893, p. 236.

relève, dans chaque commune, les découvertes préhistoriques, gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes, qui décrit les églises et les châteaux, leur architecture et leur mobilier, qui relève même les collections privées et indique les fonds d'archives des communes, de notaires et des particuliers, a paru d'abord au tome IV des *Annales bourbonnaises*, puis, en 1890, en une nouvelle édition ; il y aurait donc lieu de se féliciter de pouvoir disposer pour le département de l'Allier d'un inventaire rédigé sur un modèle plus souple et plus large que les répertoires officiels si, malheureusement, l'auteur ne s'était borné au seul canton de Bourbon-l'Archambault, riche il est vrai de son château et de ses belles églises de Franchesse, de Saint-Plaisir, d'Ygrande, de Buxières et de Vieure ; M. le chanoine Clément voudra certainement quelque jour terminer son œuvre.

* * *

III. — Les temps préhistoriques et protohistoriques ont laissé en Bourbonnais et en Nivernais de très nombreux témoignages dont on doit principalement l'indication à MM. Jacquinot, Bailleau, Bertrand, Pérot et de Saint-Venant. En 1866, le docteur Bailleau, lors de la tenue des Assises scientifiques, sous les auspices de l'Institut des provinces, étudia l'âge de pierre dans nos régions après avoir exploré la vallée de la Loire entre Monétay et Saint-Aubin et celle de la Besbre depuis son confluent jusqu'à Trezelles : « Je n'ai pas, écrivait-il, remonté plus haut le cours de cette [dernière] rivière, mais je crois que ses rivages et les bords du bassin lacustre de l'Allier ont été à cette époque aussi peuplés que ceux des bords de la Loire. » Depuis, des trouvailles importantes ont été faites et annuellement signalées dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. En 1875, le docteur Jacquinot, à propos de la découverte d'un gisement de la pierre taillée à Souvigny-les-Bois, exposa les résultats acquis sur la connaissance des temps préhistoriques dans la Nièvre et constata en outre que, dans l'Allier, le Dr Bailleau avait déjà découvert au moins douze stations ou gisements de l'âge de pierre (1). Peu après, M. Darlet, dans une communication au Congrès des sociétés savantes de 1876, décrivit la

(1) *Bull. Soc. nivernaise*, t. VII de la 2e série (1876), p. 213 ; 16 pl.

station de Basseville, près de Clamecy, où il avait trouvé environ 2.000 silex taillés. M. Jacquinot, en 1887, étudia en un travail illustré de vingt-deux planches, les monuments mégalithiques de la Nièvre. En 1907, au troisième congrès préhistorique de France, tenu à Autun, M. J. de Saint-Venant a dressé la liste des restes des industries des âges de la pierre et de ceux des premiers temps du métal, retrouvés dans le département de la Nièvre jusqu'en 1907 (1). D'autre part, de nombreux articles de détail ont paru, dont on peut citer ceux de M. Desforges, en 1905-1907, dans les *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, l'un sur les stations de la vallée de l'Alaine et les ateliers néolithiques des environs de Fléty, l'autre sur les aiguisoirs recueillis dans les départements de l'Allier, de Saône-et-Loire et de la Nièvre ; celui de M. Bertrand, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* de 1909 intitulé *Notes archéologiques et anthropologiques sur la commune de Coulandon* ; celui de M. Montagne, dans le même périodique, en 1911, sur *Une sculpture de l'époque de la pierre polie* [chien couché sculpté dans un rognon de silex brun rouge trouvé dans la rivière d'Allier] (2).

* * *

IV. — Les âges du bronze et du fer se sont révélés à plusieurs endroits, notamment à Chavenon, au lieu dit l'Atelier, près de Nevers (3), à Pougues-les-Eaux dont la nécropole a été étudiée par MM. le Dr Jacquinot et Usquin (4), à Saint-Menoux, où un tumulus fouillé de 1892 à 1900 par M. l'abbé Moret (5), renfermant des fibu-

(1) Communications réunies sous ce titre : *La Nièvre pré et protohistorique...* Le Mans, Monnoyer, 1908, in-8°, 12 pages.

(2) Voir encore : Canay, *Silex ouvrés provenant d'une station de la pierre taillée à Oudry (Saône-et-Loire)*. *Bull. Soc. nivern.*, t. I de la 3e série, 1883. — (Anonyme), *Les monuments celtiques de la montagne bourbonnaise*, dans la *Revue bourbonnaise*, 1887. — Canat, *Trois objets en silex provenant de Coulanges-les-Nevers* (*id.*, t. II de la 3e série, 1890). — Thonié, *Découverte de sépultures humaines de l'époque préhistorique à la Roche commune de Besson*, dans le *Bulletin de la Soc. d'Emul. du Bourbon.*, 1893. — Bertrand, *Les mégalithes du Bourbonnais*, *ibid.*, 1898, etc.

(3) Saint-Venant, *Premiers temps du métal dans la Nièvre* (communication faite au Congrès préhistorique d'Autun en 1907).

(4) Dr Jacquinot et Usquin, *Nécropole de Pougues*, dans le *Bull. Soc. nivern.*, 1878, p. 418.

(5) *Le tumulus de Saint-Menoux (Allier) et les sépultures de l'époque cel-*

les, des poignards, des bracelets de bronze, des ornements de ceinturon, des débris de vases ; à Neuvy-les-Moulins, où le monticule de la Feuillée fut exploré en 1904 et donna lieu à une étude de M. J. Deprat ayant pour titre : *Note pour servir à l'histoire de la période du fer dans le département de l'Allier* (1) ; à Rongères, où un petit vase d'or contenant un bracelet, un anneau et deux spirales du même métal remonta à la surface du sol, en janvier 1911, sous le soc de la charrue de M. Démonet et fut d'abord étudié par M. Montagne, puis par M. J. Déchelette qui vient d'en faire l'objet d'une notice dans les *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (2).

* * *

V. — Les objets gallo-romains apparaissent souvent, dans les fouilles, à côté du mobilier préhistorique. C'est que les populations de tous les temps ont des lieux d'élection qui se retrouvent les mêmes à travers les siècles. Les différentes découvertes gallo-romaines que les sociétés savantes de l'Allier et de la Nièvre ont fidèlement enregistrées ont surtout été faites dans les vallées de nos grandes rivières et le long du tracé des voies antiques. M. Bertrand, dans la *Revue Bourbonnaise* de 1884 et de 1885, en a dressé un inventaire détaillé remontant à 1850. Pour la Nièvre, un travail de M. de Flamare, ayant pour sujet la répartition des monnaies gauloises, romaines et mérovingiennes trouvées dans ce département (3), indique par voie de conséquence quels étaient les lieux habités à l'époque gallo-romaine, d'autant plus que d'autres objets ont été exhumés en même temps que les monnaies : à Billy-sur-Oisy, sur la voie d'Autun à Entrains, des stèles sculptées et des monnaies ; à Brèves, sur l'Yonne et non loin de la même voie, des statuettes de bronze et des monnaies du Ier au IIIe siècle ; à Champvert, sur la Loire, de nombreux restes gallo-romains et des monnaies du IIe à la

tique, Moulins. 1900, in-8°, 38 p., avec pl. Voir aussi, du même, les premiers chapitres de son *Histoire de Saint-Menoux* (Moulins, 1907, in-8°).

(1) *Bull. de la Soc. d'Emul. du Bourbon.*, 1904, p. 359.

(2) 2e fasc. du t. XIX (fondation Piot), 1912.

(3) *Les collections numismatiques de la ville de Nevers et la répartition des monnaies gauloises, romaines et mérovingiennes trouvées dans la Nièvre*, dans *Bull. Soc. nivernaise*, t. X de la 3e série (1904), p. 312.

fin du IVe siècle ; à Chantenay, dans le val d'Allier, où M. Gonat a signalé des tronçons de voie romaine et où M. Adrien Blanchet a mentionné la découverte de cinq trésors, on a dégagé des substructions de villas enfermant des statuettes et des monnaies ; à Decize, point de rencontre de plusieurs voies romaines, une cinquantaine de monnaies ; à Entrains, des statues, des stèles, des inscriptions dont beaucoup ont été signalées et décrites par M. Héron de Villefosse, et des monnaies du Ier au IVe siècle ; à Gimouille, entre Saincaize et Nevers, deux beaux bustes de marbre qui sont au Musée de Nevers, et des monnaies du Ier au IVe siècle ; à Nevers, où plusieurs voies se rejoignaient, des monnaies et des débris romains ; à Saint-Honoré, une statuette d'argent, vouée probablement à la déesse protectrice des eaux d'Alisincum (1), et des monnaies des quatre premiers siècles ; à Saint-Révérien, des statuettes et débris sculptés, et des monnaies nombreuses ; etc.

Il serait trop long d'énumérer les articles et les communications ayant pour sujet des découvertes relatives à cette époque. Voici quelques-uns des principaux. Les voies romaines ont été étudiées en 1859 par MM. Méplain et de l'Estoile, à l'occasion d'un rapport sur la topographie du département de l'Allier pendant les quatre premiers siècles (2), rapport qui analyse les travaux antérieurs et énumère les voies définitivement reconnues, les *oppida* et camps retranchés et les centres de population, notamment ceux de la rive droite de l'Allier où passe la route de Lyon à Cherbourg ; une carte vient à l'appui du travail. En 1880, M. Ruby a reconnu le parcours des anciennes voies romaines dans la partie nord du département de la Nièvre et particulièrement dans l'arrondissement de Clamecy (routes d'Autun à Gien, d'Entrains à Nevers) (3). En 1898, au Congrès de Bourges, M. Mater a étudié celles du département du Cher, dont quelques-unes intéressent l'Allier : route de Bourges à Sancoins et au Veurdre (4), avec embranchement de

(1) Ant. Héron de Villefosse. *La statuette d'argent de Saint-Honoré-les-Bains*, dans *Bull. Soc. nivernaise* t. X de la 3e série (1904), p. 358 avec planche.

(2) *Bull. Soc. Emul. du dép. de l'Allier*, t. VII, p. 78, avec carte.

(3) *Bull. Soc. nivernaise*, t. VIII de la 2e série, p. 23, avec carte.

(4) M. E. Le Brun, dans un ouvrage récent, *Le Veurdre*. Moulins, Grégoire (1913, in-16), a étudié cette route (p. 22) dans son passage à travers le département de l'Allier.

Sancoins sur Limoise et Bourbon-l'Archambault ; route de Bourges à Néris ; etc. La vallée de l'Allier n'avait pas de secrets pour M. Bertrand, notre regretté conservateur du Musée de Moulins, qui, attaché aux travaux de la construction du chemin de fer, put à loisir fouiller les charbonnages, remonta jusqu'aux premières crêtes et résuma ses découvertes, en 1864, sous ce titre: *Exploration archéologique de la rive droite de l'Allier* (1). Dès 1860, M. Bertrand avait révélé (2) l'existence d'une officine de potiers à Lubié, près de la Palisse ; en 1865, il signala les bractéoles votives de Vichy (3) et servit d'intermédiaire entre l'inventeur et le musée de Saint-Germain qui acheta les premières plaquettes d'argent, à l'exception d'un petit nombre que l'on peut voir au Musée de Moulins. Varennes-sur-Allier et Beaupuy sa nécropole furent, en 1855, l'objet d'un rapport de Tudot (4) ; de même, en 1853, les bronzes antiques de la Ferté-Hauterive (5), Tudot fouillait également, à Toulon-sur-Allier, concurremment avec M. Payan-Dumoulin (6), le lieu dit le « Champ Larry » et mettait au jour une importante officine de potiers. En étudiant les vestiges de Châtel-de-Neuvre, M. Bertrand crut voir là, dès 1884, les restes d'un « grand édifice gallo-romain » ; il les examina de nouveau en 1905 (7). Les agglomérations gallo-romaines de Plaisance près de Moulins (8), de Chantenay (9),

(1) *Bulletin de la Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, t. IX, année 1864.

(2) De concert avec M. de Quirielle. Voir *Bull. Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, t. XVI. Les fouilles furent continuées en 1878 et 1879 et ne révélèrent guère que des objets en poterie rouge, dite Samienne.

(3) Il fit l'exposé complet de sa découverte en 1891, dans le *Bull. Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, t. XVIII.

(4) *Bull. de la Soc. d'Emul. du dép. de l'Allier*, t. VI, p. 336, avec carte.

(5) *Id.*, t. III, p. 222.

(6) Voir ouvrage de Tudot, signalé plus bas, par M. Payan: *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-s.-A.*, le Puy, 1860, in-4°.

(7) *Bull. de la Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, 1906, p. 215.

(8) En 1851. *Bull. de la Soc. d'Emul. du dép. de l'Allier*, t. III, p. 159.

(9) Fouilles de MM. Jaladon de la Barre, A. Méplain et A. de Bure en 1852 ; rapport fait à la *Société d'Emulation. Bulletin*, t. I, p. 48. — Découvertes de restes gallo romains dans les communes de Bessay, Monétay-sur-Allier et Chantenay, par M. Bertrand. *Id.*, t. XIII, année 1875, p. 511. — Relation des fouilles faites à Chantenay par MM. Jaladon de la Barre et Bertrand en 1903. *Bull. de la Soc. d'Emul. du Bourbon.*, 1905, p. 368 et 401, et 1906, p. 17 ; ce dernier travail donne, en appendice, la liste des objets trouvés depuis 1842 et rappelle qu'en 1862, M. de Sauley a publié sous le titre *Trouvaille de Chantenay*, une étude sur une importante découverte de pièces gauloises et de pièces consulaires.

de Livry (1), de Champvert (2), de Seuilly, sur la commune de Challuy (3), de Nolay (4) de Mont, sur la commune de Béard (5), de Ternant dans le val de la Loire (6), de Luzy, ont été signalées par MM. Barat, Alary, Bertrand, Jaladon de la Barre, Gaston Gauthier, de Saint-Venant, Subert, de Lespinasse, de Flamare. M. Héron de Villefosse, à l'occasion du centenaire de la Société des Antiquaires de France, a étudié la statuette d'argent de Saint-Honoré-les-Bains. En 1901, M. de Saint-Venant, prenant comme point de départ la découverte que l'on venait de faire à Urzy d'une statuette de pierre figurant Epona, a résumé l'étude des représentations de cette déesse et de leur aire de dispersion (7), d'après les travaux de M. Salomon Reinach. Les vallées de la Loire et du Cher n'ont pas été laissées de côté : M. Esmonnot a décrit, en 1891, les cimetières gallo-romains de Chassenard et de Dompierre (8), et M. Déchelette, la nécropole gauloise de Diou (9); MM. Tudot, Esmonnot, celui-ci en sa qualité d'architecte chargé des travaux exécutés par l'Etat, et Bertrand se sont occupés de la ville antique de Néris (10), de ses thermes et de ses édifices, auxquels M. Moreau a consacré en 1902 un livre très illustré sous le titre de : *Néris capitale des Gaules, les eaux de beauté* (11) ; M. Debort a décrit en 1884 une inscription chrétienne au début de la période mérovingienne,

(1) *Bull. de la Soc. d'Emul. du Bourb.*, 1904, p. 380, avec planche.

(2) Souvenirs de l'époque gallo-romaine à Champvert, rapport sur les fouilles de 1897. Par M. G. Gauthier. Dans le *Bulletin de la Soc. nivern.*, t. VII de la 3e série.

Le même a donné un article au tome IX de la 3e série, sur *Les bains de la villa gallo-romaine de Champvert*, avec 3 planches. — Voir aussi, au t. VII de la 3e série, un article de M. de Saint-Venant.

(3) Subert. Habitations gallo-romaines à Seuilly. Dans le *Bull. Soc. nivern.*, t. VIII de la 2e série, p. 262.

(4) *Bull. Soc. nivern.*, t. IV de la 3e série, p. 140.

(5) *Id.*, t. VI de la 3e série, p. 171.

(6) *Bull. Soc. nivernaise*, t. XIII de la 3e série.

(7) *Bull. Soc. nivernaise*, t. IX de la 3e série, p. 223, avec pl.

(8) *Bull. Soc. d'Emul. du dép. de l'Allier*, t. XVIII, p. 88 et 90.

(9) *Mém. de la Soc. Eduenne*, 1905.

(10) Tudot, Etude sur Néris. Dans *Bull. Soc. d'Emul. du dép. de l'Allier*, t. VIII (1861). — Esmonnot, Etude sur les ruines de Néris, *ibid.*, t. XVII (1886).

(11) Voir le critique de cet ouvrage par M. Bertrand, dans le *Bull. de la Soc. d'Emul. du Bourb.* de 1904.

trouvée à Saint-Victor, au nord de Montluçon (1), et M. de Lamaugarny, un mors franc ou mérovingien provenant de Magnette, également sur les bords du Cher (2) ; M. le Dr de Brinon a fouillé un puits gallo-romain à Châteloi, au centre d'une antique agglomération dont l'importance a souvent été exagérée, la cité de Cordes ; il y a trouvé des poteries blanches et noires, des monnaies romaines, un débris de fibule, des fragments de meules (3). Enfin, on ne saurait clore ce paragraphe consacré surtout aux objets gaulois et gallo-romains sans mentionner le bel ouvrage de Tudot sur sa *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées* (4).

* * *

VI. — Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques, écrivait, le 3 juillet 1844, dans une lettre que M. Filon a publiée dans la *Revue de Paris* de 1898 : « il est assez indifférent que les objets antiques demeurent sous terre un an de plus ou de moins ; ils s'y conservent fort bien ; tandis que les monuments qu'on peut réparer avec l'argent des fouilles ne veulent souvent pas attendre » (5). Nous avons vu que l'on fouilla beaucoup et sans grands frais sans doute. On répara beaucoup aussi, mais la dépense fut plus considérable et le résultat n'emporta pas toujours l'approbation générale. La première étude d'ensemble sur l'architecture religieuse en Nivernais date de 1844 ; c'est l'*Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*, par l'abbé Bourassé. L'abbé Bourassé, chanoine de Tours, honoraire de Nevers, avait beaucoup vu et son ouvrage, bien que dépourvu de toute illustration, contient des descriptions consciencieuses ; les monuments sont étudiés par ordre chronologique en commençant par le XIe siècle, car l'auteur ne veut pas qu'il reste rien de la primitive Cathédrale de Nevers. Le Bourbonnais, partagé entre quatre anciens diocèses, attend encore un travail analo-

(1) *Revue bourbonnaise*, 1884.
(2) *Bull. Soc. d'Emul. Bourb.*, 1910.
(3) *Bull. Soc. d'Emul. du dép. de l'Allier*, t. XVIII, p. 102, avec pl.
(4) Paris, 1860, gr. in-4°, avec planches. La collection de Tudot est entrée après sa mort au Musée de Moulins.
(5) Cf. Félix Chambon, *Notes sur Prosper Mérimée*, Paris, 1903, in-16.

gue. Un archiviste de l'Allier, mort prématurément en 1896, aurait sans doute comblé cette lacune s'il avait pu suivre sont goût naturel ; non seulement en effet, Grassoreille (1), dans le peu de temps qu'il resta à Moulins, étudia plusieurs églises de la région, mais il donna en 1886 un article général, court il est vrai, sur *l'architecture religieuse en Bourbonnais*, dans lequel il constatait que la plupart des églises de l'Allier sont romanes, hormis quelques-unes, dans les villes, et que, de plus, certaines de ces églises romanes ont pu être tardivement construites au XIIIe siècle ; c'est ainsi qu'il se demandait si la reconstruction du chœur de Châtel-Montagne, que M. Lefèvre-Pontalis a récemment placé à l'extrême fin du XIIe siècle (2), ne daterait pas du XIIIe, car on lit dans les visites des monastères de l'ordre de Cluny en 1294, le passage suivant relatif à cette église : *parrochiani non habent sancta, jubemus ut habeant* (3) ; mais, s'il est vrai que le mot *sancta* veut bien quelquefois dire le chœur, *pars ecclesiæ in quia clerus consistit ac concinit*, il signifie plus régulièrement les reliques, et c'est très probablement ce dernier sens qu'il a dans la citation faite par Grassoreille. Dans le même article, l'auteur traitait encore des influences auvergnate et bourguignonne dans l'Allier. L'école romane d'Auvergne a été plus complètement étudiée, lors du Congrès de Clermont-Ferrand, par M. du Ranquet qui, après avoir marié l'école auvergnate avec l'art bourguignon, baptisa, dans sa conclusion, les deux filles nées de cette union : l'une l'école nivernaise a enfanté l'église de la Charité-sur-Loire qui la résume si bien ; l'autre, la coquette école bourbonnaise, a donné le jour à l'abbatiale de Souvigny, près Moulins, « cette grande et belle fille qu'elle a élevée avec tant de soin et de prédilection, et qui la reflète tout entière... ». Anthyme Saint-Paul avait déjà imaginé ces écoles mixtes, participant de l'Auvergne et de la Bourgogne ; il voulait même voir une école spéciale au Berry qui, elle aussi, aurait été une macédoine des procédés des grandes écoles environnantes (4).

Quant aux monographies plus ou moins complètes, elles sont

(1) Dans la *Revue Bourbonnaise* qu'il avait fondée en 1884.

(2) *Bulletin monumental*, 1905.

(3) Bruel, *Visites des monastères de l'ordre de Cluny dans la province d'Auvergne*... dans le *Bull. de l'école des Chartes*, 1891, p. 80.

(4) Anth. Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, nouvelle édition, Paris, Hachette, 1911, p. 133.

légion et, comme il faut s'y attendre, de valeur inégale. Les meilleures sont celles : de M. l'abbé Clément sur les cryptes d'Yzeure, d'Avermes, de Billy, de Domérat, de Saint-Désiré et de Vicq (1) ; de M. du Ranquet sur Vicq (2) et sur l'abbaye de Saint-Vincent de Chantelle (3) ; de Grassoreille sur Châtel-Deneuvre (4) et sur Néris (5) ; de M. Curzon sur Yzeure (6) ; de M. Lefèvre-Pontalis sur Châtel-Montagne (7) ; de M. de Lespinasse sur Marzy (8) ; de M. Massillon-Rouvet sur Sermoise (9) et sur Jailly (10) ; de M. l'abbé Séry sur l'abbaye de Saint-Martin de Nevers dont il ne reste plus que des vestiges (11) ; de M. Grasset sur l'église de la Marche (12), près de la Charité, édifice aujourd'hui détruit dont Mérimée signalait déjà, en 1835, les absides opposées. M. Louis Lebœuf dans son *Histoire de la Charité* parue en 1897, s'attacha à établir, d'après les textes, la date des différentes parties de l'église bénédictine de la Charité, si impressionnante en ses mutilations douloureuses, plusieurs fois incendiée, notamment en 1204 et en 1559. Dans l'Allier, grâce aux rapports qui forment le complément obligatoire de chacune des excursions annuelles organisées par la *Société d'Emulation*, on a décrit les églises du Breuil en 1903, de Montaiguët en 1904. M. le chanoine Clément a donné des notices sur celles de Saint-Pourçain-sur-Sioule en 1907, de Jenzat et de Mazerier en 1908, d'Autry-Issards en 1909, de Varennes-sur-Allier, de Rongères, de Langy et de Saint-Germain-des-Fossés en 1911, de Trevol en 1912. Mais les belles églises de Saint-Menoux et de Souvigny attendent encore une étude d'ensemble.

(1) *Bull. Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, années 1894 et 1896.
(2) *Annales bourbonnaises*, t. V, année 1891.
(3) *Bull. Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, années 1894 et 1895.
(4) *Revue bourbonnaise*, année 1885.
(5) *Ibid.*, année 1884.
(6) *Bulletin archéol. du Comité des trav. historiques*, 1884, p. 340.
(7) *Bull. monumental*, 1905.
(8) *Bull. de la Soc. nivernaise*, 1901.
(9) *Bull. de la Soc. nivernaise*, 1901.
(10) *Bull. Soc. nivernaise*, 1903.
(11) *Bull. Soc. nivernaise*, 1901.
(12) *Archéologie. Histoire de l'ancienne église de la Marche en Nivernais, canton de la Charité-sur-Loire*, S. d. 19 p. et 3 pl. — Une partie des sculptures de la Marche sont aujourd'hui au Musée de Nevers. — M. Grasset a publié des passages de lettres de Mérimée qui témoignent des efforts faits par le jeune inspecteur des monuments historiques pour sauver l'église.

Par contre, Saint-Etienne de Nevers et la Cathédrale de la même ville ont donné lieu à d'intéressants travaux postérieurs aux monographies de l'abbé Bourassé. Dès 1886, au tome I des *Mémoires* de la Société académique du Nivernais, M. Massillon-Rouvet, séduit par ce délicieux spécimen d'église tout auvergnate, signalait sous ce titre les dangers qui le menaçaient : *Une ruine à conjurer* ; il revint sur Saint-Etienne en 1895, dans ses *Remparts et monuments de l'ancien Nevers*. L'année suivante, M. de Lespinasse étudia le porche de l'église dans le *Bulletin* de la Société nivernaise. Quant à la Cathédrale de Nevers, monographiée par M. l'abbé Crosnier dès 1854 (1), elle a été l'objet de plusieurs dissertations qui ont eu surtout pour but d'expliquer son plan à absides opposées. L'abbé Boutillier, déjà en 1883 (2), cherchait à démontrer que l'église ancienne était tournée vers l'occident, et que la chapelle Sainte-Julitte demeurait le sanctuaire principal et le siège de l'autel majeur de la Cathédrale ; cette thèse a été reprise en 1899 par le chanoine Séry, pour lequel les deux absides sont l'effet d'un changement dans le mode d'orientation apporté lors de la reconstruction par Guillaume de Saint-Lazare. L'opinion contraire, aujourd'hui communément admise (3), a été proposée jadis par l'abbé Bourassé, partisan du plan primitif à deux absides opposées, comme dans plusieurs églises de la région rhénane. M. Massillon-Rouvet a conclu d'une façon analogue dans une communication faite au Congrès des sociétés savantes en 1893.

Des quelques églises gothiques de nos régions, laissant de côté Saint-Martin de Clamecy étudiée en 1908 au Congrès d'Avallon, on n'a dit que peu de choses. La Cathédrale de Moulins a été décrite, tant en sa partie ancienne qu'en sa partie moderne, par M. Louis du Broc de Segange, dont le volume in-16 est plutôt, comme son titre l'indique, un simple guide (4), et Grassoreille s'est servi

(1) *Monographie de la Cathédrale de Nevers, suivie de l'histoire des évêques de Nevers. Publication de la Société nivernaise.* Gr. in-8°. — Voir un compte rendu de cet ouvrage dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 4e série, tome II, p. 605-607.

(2) *Examen de quelques documents relatifs à la cathédrale de Nevers au XIe siècle.* Dans le *Bulletin de la Soc. nivern.*, 1883.

(3) Cf. Enlart, *Manuel... Architecture religieuse*, p. 220.

(4) *Notre-Dame de Moulins. Guide historique, archéologique, iconographique à travers la Cathédrale, les chapelles, les vitraux, les peintures.* — Le même auteur a décrit la Cathédrale dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, publié par le Ministère de l'Instruction publique.

de l'obituaire de Souvigny pour dater quelques parties, romanes et gothiques, de l'église prieurale, dans un article ayant pour titre : *Le trésor de Souvigny et les réparations de l'église au XV[e] siècle, d'après l'obituaire de Geoffroy Chollet* (1).

⁂

VII. — L'architecture militaire a fourni la matière à un petit nombre de monographies (2) dont la plus importante est celle du château de Bourbon-l'Archambault, en 1887, due à M. Gélis-Didot, avec la collaboration de Georges Grassoreille, et venant après un sérieux travail de M[gr] Barbier de Montault, paru en 1876, sur la vieille forteresse des Bourbons. En 1884, Grassoreille étudia sommairement le château de Billy, qu'a visité en 1911 la Société d'Emulation. A Nevers, M. Massillon-Rouvet, dans ses *Remparts et monuments*, a recherché le tracé des enceintes romaine, carolingienne et romane, et étudié le château de Pierre de Courtenay, à la fin du XII[e] siècle, ainsi que l'emplacement des anciennes portes. Il s'est occupé plus spécialement de la construction de la porte du Croux, élevée à la fin du XIV[e] siècle, d'après les comptes municipaux qu'avait déjà classés, inventoriés et signalés en 1876, M. l'abbé Boutillier (3). On doit à M. de Soultrait quelques notes sur les châteaux nivernais dans le *Congrès Archéologique* de 1851 ; à M. E. Parent, un petit travail ayant pour titre *Le château de Ternant, historique et archéologique, suivi de notes sur Fours, la Nocle, Maulais et Saint-Seine* (Nevers, 1880), et à M. Bonvallet une étude historique sur le beau château des Bordes (commune d'Urzy) (4). Les maisons fortes construites depuis la fin du XV[e] siècle, si intéressantes pour l'histoire des mœurs à cette époque de transition, n'ont été qu'assez peu étudiées. Celles de Montaret (commune de Souvigny) et du Plessis (commune d'Autry-Issards) ont fourni la matière de petites monographies

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier*, t. XVIII, p. 113.

(2) Il faut rappeler qu'en 1851, au Congrès de Nevers, M. de Soultrait fit une communication sur les châteaux du Nivernais (p. 286-296).

(3) Abbé Boutillier, curé de Coulanges, conservateur des Archives communales et hospitalières de Nevers. *Inventaire sommaire... Ville de Nevers*, 1876, in-4°.

(4) *Bull. Soc. nivernaise*, t. III de la 2° série, p. 245.

intéressantes, l'une de M. Tiersonnier, en 1909, l'autre de M. le chanoine Clément, insérée la même année dans un travail historique de M. Delaigue, sur le Plessis (1). Les palais ducaux de Moulins et de Nevers n'ont pas été jusqu'ici suffisamment examinés ; on a toutefois une assez bonne description de ce qui reste du premier, faite en 1851 par MM. Esmonnot et Alary, qui se sont servis des plans du XVIIIe siècle, conservés aux Archives de l'Allier (2). Les vieux logis de nos villes sont encore peu connus ; M. de Lespinasse en a décrit un du XIIe siècle, à La Charité. M. Massillon-Rouvet a consacré un chapitre de ses *Remparts et monuments* à quelques maisons de Nevers, dont une du XIIe siècle a disparu à la fin du XIXe siècle, et M. de Quirielle a signalé, dans son *Guide archéologique*, paru en 1885, les intéressantes habitations de Moulins, la plupart du XVe et du XVIe siècle, dont Armand Queyroy, conservateur du musée, avait, en 1865, gravé à l'eau forte les pignons, les gargouilles, les fenêtres à meneaux et les tours d'escaliers (3).

Cette rapide nomenclature nous a déjà entraînés bien loin. Que serait-ce s'il fallait seulement citer tous les articles relatifs à la sculpture, aux peintures, aux vitraux, au mobilier artistique de tout genre ? M. de Soultrait compléta son œuvre archéologique en dressant la liste des monuments épigraphiques des deux départements, donna une *Epigraphie nivernaise* sous le pseudonyme de « J. de Sornais », mais dut arrêter à l'arrondissement de Moulins son *Epigraphie du département de l'Allier* (4) ; beaucoup d'objets qui sont décrits dans ces deux ouvrages appartiennent aux collections publiques, et on pourra se reporter au *Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie sur l'état des musées lapidaires de Nevers, Moulins, Clermont, Bourges et Orléans*, paru en 1869 sous la signature de M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental* (5). En 1874, dans le *Bulletin* de la Société nivernaise, MM. Boutillier et Subert donnèrent le *Catalogue du musée lapidaire de la porte du Croux*, et M. Roubet une épigraphie du canton de La Guerche (Cher). Le

(1) *Bull. Soc. Emul. du Bourbonnais*, 1909, p. 275 et 394.
(2) *Bull. Soc. Emul. du dép. de l'Allier*, t. II, p. 298, avec planches.
(3) *Le vieux Moulins, eaux fortes, par A. Queyroy*, Paris, imp. de A. Delatre, 1865. L'atlas se compose de 20 planches.
(4) Dans les *Annales bourbonnaises*, t. I et II.
(5) P. 656-691.

musée de Moulins a été catalogué en deux parties, en 1885 et en 1896, et le chapitre sigillographique en a été très sévèrement critiqué en 1903 par M. Tiersonnier (1). L'abbé Boutillier rédigea en 1886 un court rapport sur le tombeau, en marbre noir, d'Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, déposé au musée de la porte du Croux (2). Quant aux tombeaux de Souvigny, ils ont fait l'objet de plusieurs publications. Dans les *Annales bourbonnaises* de 1892, Tamizey de Larroque édita un intéressant document appartenant à la bibliothèque Méjanes ; c'est une lettre adressée à Peiresc par un érudit peu connu, Noël Cousin, conseiller en la sénéchaussée de Bourbonnais, qui donnait à son illustre correspondant une description détaillée du tombeau des ducs Louis II et Charles Ier ; M. Bertrand fit connaître en 1894 (3) un mémoire sur les sépultures des Bourbons à Souvigny, à Bessay et à Champaigue, d'après un manuscrit de la collection Clérambault ; le marché, passé en 1448 avec le sculpteur Jacques Morel par Charles Ier, pour son tombeau, a été publié trois fois au moins par MM. Guigue, Courajod et Monery ; ce dernier, dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, est, à deux reprises, revenu sur Jacques Morel, d'après les travaux de MM. Courajod, Natalis Rondot, l'abbé Requin et Louis Gonse ; enfin, les tombeaux de Souvigny ont été décrits en 1892 dans le catalogue du musée de sculpture comparée du Trocadéro. Plusieurs chapiteaux romans de Souvigny, dont celui des monnayeurs, ont été reproduits en 1891, dans les *Annales bourbonnaises*. Les peintures murales n'ont pas non plus été négligées, et M. le chanoine Clément en a depuis peu relevé un certain nombre dans les *Bulletins* de la Société d'Emulation, notamment celles de Saulcet en 1900, et de Jenzat et Mazerier en 1908 ; il a aussi commenté celles du malheureux donjon de Cindré, qui s'est écroulé en 1909 (4). M. Meunier a reproduit en 1896 (5) celles de Montaron et de Verneuil (cantons de Moulins-Engilbert et de Decize). D'autre part, M. Gélis-Didot, après un

(1) *Remarques sur la « Sigillographie » figurant au catalogue du musée départemental de Moulins, suivies d'un appendice concernant divers sceaux intéressant le Bourbonnais.* — Moulins, Auclaire, 1903, in-8°, 98 p.

(2) *Bull. Soc. nivernaise*, t. II de la 3e série.

(3) *Bull. Soc. Emul. du Bourbonnais*, année 1894.

(4) Cf. article du *Courrier de l'Allier*, du mois d'août 1909.

(5) *Bull. Soc. nivernaise*, t. VI de la 3e série.

assez long séjour dans la région, a parlé des peintures nivernaises et bourbonnaises, au cours du livre qu'il a publié avec la collaboration de M. Laffillée, *La peinture décorative en France, du* XIe *au* XVIe *siècle*. Mais nous attendons encore, pour nos régions, un travail aussi complet que celui de MM. Déchelette et Brassart, intitulé : *Les peintures murales du Moyen-Age et de la Renaissance en Forez*, publié sous les auspices de la *Diana*, et récompensé en 1901 au concours des Antiquités nationales. Des primitifs qui ornent quelques-unes de nos églises, ceux de Ternant sont connus par le *Répertoire* de Soultrait, celui de Vieure par une plaquette du comte Riant (1), celui d'Autry-Issards par une description et une reproduction, données en 1909 dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, celui de Notre-Dame de Montluçon par une reproduction de Mlle Duchet, un article de M. l'abbé Clément dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* de 1896, et un article de M. Fournier-Sarlovèze, paru en 1909 dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* (2). Que dire du tableau conservé dans la sacristie de la Cathédrale de Moulins, et que tout le monde a vu à l'exposition des primitifs de 1904 ? Le vœu émis par M. Lafenestre, dans l'introduction du catalogue de cette exposition, n'a pas encore été exaucé ; le nom du « Maître de Moulins » reste ignoré. M. Grassoreille a proposé Ghirlandajo en 1886 (3), et M. de Maulde la Clavière, Jean Perréal en 1896 (4).

Le trésor de la Cathédrale de Nevers a été décrit en 1889 (5) par M. l'abbé Boutillier. M. J. Bonneton a, en 1864 (6), donné une note sur l'évangéliaire de Gannat. La Bible de Souvigny, qui appartient à la bibliothèque de Moulins, mais que l'on a depuis peu mise en dépôt au musée départemental et municipal, n'a pas laissé d'être étudiée, et les opinions ont varié sur sa date et sur sa provenance ; le meilleur travail, et le dernier paru, est celui que M. Louis Bréhier lui a consacré sous la forme d'une conférence dont le texte, avec figures, a

(1) *Une pierre tombale et un tableau de l'église de Vieure (Allier)*. Genève, 1889, in-4°, 20 p., 2 pl.

(2) Sous ce titre : *Quelques primitifs du Centre de la France*.

(3) *Revue bourbonnaise*, année 1886.

(4) *Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier*. Paris, Leroux, in-12, 118 p. avec planches

(5) *Bull. de la Soc. nivernaise*, t. III de la 3e série.

(6) *Bulletin de la Soc. d'Emul. du départ. de l'Allier*, t. X.

été imprimé, en 1910, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. Les vitraux anciens sont en petit nombre ; M. le chanoine Clément a décrit le vitrail du XVIII[e] siècle de l'église de Coulandon (1), en outre, au cours de ses études d'iconographie mariale, il a donné, à la fin de l'an dernier, à la *Revue du Centre*, un article sur *La transfixion de la T. S. Vierge dans l'art et spécialement dans la « Pieta » de l'église N.-D. de Montluçon, Pieta* qui se trouve représentée dans un vitrail du début du XVI[e] siècle enchâssé dans une des fenêtres de cette église. M. de Laguérenne, dans son *Montluçon au bon vieux temps* (2), n'a pas non plus négligé les vitraux de cette intéressante église.

Beaucoup de cloches anciennes ont été relevées par nos sociétés savantes ; les cloches bourbonnaises avaient été déjà décrites par feu M. Conny, bibliothécaire de Moulins, mais son travail (n° 91 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque) est resté inédit et aurait du reste besoin d'être rectifié et complété ; M. Boutillier a étudié en 1891 (3) les cloches nivernaises et leurs fondeurs, qui — il le constate après M. Berthelé — étaient en majeure partie d'origine lorraine.

* * *

Il reste à mentionner, pour terminer cette sèche et trop hâtive énumération : le livre de M. du Broc de Segange sur *La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers*, paru en 1863, que M. Massillon-Rouvet a complété par plusieurs articles où il recule sensiblement la date des premières fabrications (4) ; celui de l'abbé Boutillier ayant pour sujet *La verrerie et les gentilshommes verriers de Nevers* (1885) ; un article de M. de Quirielle dans la *Revue du Centre* (n[os] 2 et 3) sur *Les anciens émailleurs de Nevers ;* des travaux sur quelques artistes tels que les Sève, peintres du roi, le sculpteur Vigier, qui, avec Regnaudin, travailla aux œuvres d'art de Versailles (5), les Mercier,

(1) *Bull. Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, année 1909.

(2) Paru en 1904.

(3) *Bull. Soc. nivernaise*, t. IV de la 3e série.

(4) *Introduction des faïences d'art à Nevers ; les Conrade*, et *Les Conrade, leurs faïences d'art*, dans le *Bull. Soc. nivernaise*, 1899 et 1901.

(5) *Annales bourbonnaises*, t. IV ; *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1886. (Deux études de M. Bouchard.)

sculpteurs ébénistes de Gannat (1), et les architectes nivernais auxquels se sont intéressés MM. Massillon-Rouvet et Mazoyer (2). L'art héraldique est représenté par les deux armoriaux de M. de Soultrait (3). Plusieurs sceaux inédits ont été présentés par MM. Tiersonnier et de Villenaut. Enfin, les études de numismatique ont donné lieu à deux *Essais* du comte de Soultrait, l'un pour le Nivernais en 1854, l'autre pour le Bourbonnais en 1857. M. Sarriau, en 1894, a remis au point le travail de Soultrait et étudié le monnayage de Nevers (4). Pour le monnayage de Souvigny, sur lequel le premier mémoire est celui de M. de Barthélemy paru en 1845 dans les *Tablettes d'Auvergne*, puis revisé en partie par son auteur à la suite d'observations de Chazaud, il faut consulter l'étude relativement récente (1891) du docteur Vannaire, lequel n'a pas oublié de consulter les textes, tirés en partie du cartulaire du prieuré (5).

*
* *

Ce compte rendu sommaire n'a certainement pas été sans omettre quelques travaux dont il eût été convenable de parler. Mais en dépit de ces lacunes involontaires, il reste établi que des progrès sérieux ont été accomplis dans toutes les branches de l'archéologie, et que les monuments que la Société française s'est donné pour mission de conserver et de décrire sont aujourd'hui plus connus et mieux compris qu'autrefois.

P. Flament.

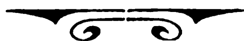
(1) Dr Vannaire, *Une famille d'artistes provinciaux*, dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, t. III.

(2) *Mém. de la Soc. acad. du Nivernais*, t. VI (1897).

(3) *L'Armorial du Bourbonnais* a été réédité en 1890, par M. de Quirielle, avec des planches établies par M. le chanoine J. Clément.

(4) *Numismatique nivernaise*, au t. VI, 3e série du *Bull. de la Soc. Nivernaise*.

(5) *Essais sur le monnayage des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon*, dans les *Arch. hist. du Bourbonnais*, t. II, avec pl.





Le coût de la vie dans le Bourbonnais

AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE

L'AUGMENTATION du prix de la vie est actuellement, non seulement un sujet universel de conversation, mais aussi une des plus grandes préoccupations de l'heure présente. Il nous a semblé qu'il serait peut-être intéressant de pouvoir comparer les prix que nous subissons en ce moment avec ceux que payaient nos ancêtres il y a environ deux siècles.

Dans les archives, que nous possédons, du château de la Baume (1), se trouve le livre de raison (2) de Françoise Michel, fille de « Me Jean-Gilbert Michel, procureur du roi en toutes les cours de cette ville de Moulins » et de Barbe Vilhardin, qui épousa le 7 août 1713 en l'église de Saint-Pierre-des-Ménestraux, à Moulins, Etienne Alarose (3), seigneur de la Bresne (4), de la Baume et de Beauregard (5), ancien capitaine dans le régiment de Permangle, qui devint le 2 décembre 1713, pourvoyeur de la maison du roi et plus tard procureur du roi en la chambre des comptes du Bourbonnais (6). Cette famille jouissait d'une assez belle aisance, car lorsqu'Etienne Alarose mourut au château de la Baume le 26 septembre 1733, ce qu'il possédait en propre fut estimé à 104 330 livres ; sa femme, elle aussi, avait une fortune sensiblement égale.

(1) Commune du Veurdre, canton de Lurcy-Lévy (Allier).

(2) Les livres de raison n'étaient autre chose que les livres de comptes d'une famille.

(3) Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.*

(4) Commune de Meillard, canton du Montet (Allier).

(5) Commune du Veurdre, canton de Lurcy-Lévy (Allier).

(6) Etienne Alarose était fils de Jean II Alarose, sieur des Morins, avocat au Parlement, conseiller du roi et son procureur au domaine du Bourbonnais, et de Marie Michelon, fille de François Michelon, sieur des Babots,

Après la mort de son mari, Françoise Michel s'occupa avec soin de gérer sa fortune ; c'était une femme d'ordre et, qu'elle vécût à Moulins dans sa maison de la rue aux Prêtres ou qu'elle fût au château de la Baume, elle inscrivait tous les jours ses dépenses et recettes.

Son livre de raison commencé en 1742 ne se termine qu'à la veille de sa mort, en 1772.

Les prix que nous donnons ci-dessous sont ceux des années de 1747 à 1750 à quelques exceptions près. Pour se rendre compte de la valeur de la livre et du pouvoir de l'argent au milieu du XVIIIe siècle il faut multiplier livres, sous et deniers par 3, c'est-à-dire évaluer la livre à 3 francs, le sou à 15 centimes et le denier à 1 centime 3 (1), de notre monnaie avant la guerre.

Céréales (un hectolitre) (2). Avoine : 3 l. 2 s. 10 d. (9 fr. 35 environ de notre monnaie) ; blé : 5 l. 12 s. 4 d. (16 fr. 85) ; orge : 4 l. 2 s. (13 fr. 50) ; seigle : 5. l. 7 s. (16 fr. 05).

Denrées, beurre, la livre : 4 s., café, la livre : 1 l. 10 s., sucre, la livre : 1 l. 13 s., huile d'olive, la livre : 15 s., hareng : 9 d., dindon : 14 s. 5 d., poulet : 6 s. 8 d., truffe, la livre : 1 l. 10 s., lard, la livre : 6. s., un hectolitre de pommes : 5 l. 12 s., une pièce de vin blanc : 180 l., une pièce de vin rouge : 170 l., une bouteille de vin d'alicante : 3 l., une bouteille de genièvre : 4 l. 15 s. (3).

Etoffes et habillements : Basin à grain d'orge (4), le mètre : 1 l. 10 s. 8 d., cordonnet (5), 2 s. 3 d., dentelle des Flandres : 5 l. 11 s., damas blanc pour souliers : 8 l. 6 s., une pièce de damas des Indes : 134 l., petit damas vert, 4 l. 12 s. 5 d., drap d'Elbeuf : 6. l. 4 s.,

(1) Nous donnons plus bas à titre d'exemple cette évaluation pour les céréales.

(2) Pour faciliter la comparaison avec les prix de notre époque, nous avons converti les mesures anciennes en mesures actuelles, mais pour les poids nous avons conservé la livre.

(3) Dans tous les comptes de Françoise Michel, il ne figure aucun article pour la viande : il n'est fait mention pour la première fois dans les archives de la Baume du prix du bétail que dans les livres de Marie Ambrose petite-fille de Françoise Michel, qui épousa le 8 février 1780 Jean-Baptiste de la Cassière, vicomte de Chalus, auquel elle apporte le château de la Baume où ils vécurent durant toute la Révolution. En 1791 un veau pour la boucherie valait 12 l., une vache 128 l., un bœuf gras, 180 l. et un mouton, 10 l. 10.

(4) Etoffe croisée en coton.

(5) Sans mesure indiquée, il s'agit d'un mètre.

drap de Louvain : 7 l. 19 s., flanelle de Reims : 1 l. 1 s., gros de Tours broché (1) : 13 l. 16 s., indienne pour habit de lit : 2. l. 18 s., indienne rose : 3. l. 4 d., indienne orange : 4 l, molleton à fleurs : 2 l., milleret noir (2) : 6 s., mousseline rayée : 3 l., pame noire : 11 l., pluche grise : 1 l. 10 s., rubans de corset : 11 s. 6 d., satin surfil : 2 l. 8 s. 3 d., serge écrue : 3 l. 5 s., soie noire : 7 l. 10 s., taffetas : 5 l. 11 s. 2 d., toile grise : 1 l. 3 s. 6 d., toile de Rouen : 1 l. 16 s. 6 d., toile de Hollande : 2 l. 18 s., toile de coton : 1 l. 12 s., toile de coton à petit bouquet : 2 l. 14 s. 4 d., toile de coton à fleurs : 2 l. 17 s., toile de coton pour rideaux : 3 l. 3 s.

Un habit rouge pour Beauregard (3) : 24 l. 12 s., un chapeau de castor pour le même : 15 l., un manchon gris : 13 l., un manchon de martre de France : 36 l., un manchon de putois : 10 l., un chapeau de taffetas noir : 4 l. 10 s., un bonnet noir : 2 l. 10 s., un bonnet de blonde (4) : 8 l. 10 s., un bonnet de deuil : 3 l., une coiffe de blonde : 3 l., un manteau de petit taffetas : 8 l. 5 s., un manteau de taffetas doublé : 19 l., une robe de damas gris : 36 l., une robe de soie noire : 140 l., une robe de damas vert : 79 l., un panier : 3.' l., un jupon piqué : 3 l., un jupon à fleurs : 10 l., teinture d'un jupon jonquille : 4 l. 10 s. (5).

Chemise de toile : 3 l. 10 s., casaquin de toile blanche : 3 l., mouchoir de toile blanche : 19 s. 2 d., mouchoir de soie : 2 l., une paire de bas d'étamine : 3 l., bas de soie : 6 l. 10 s., bas de soie pour homme : 12 l., bas de laine de Hollande : 5 l. 16 s., bas de chamois (6) : 6 l.

Souliers : 2 l. 5 s., souliers en veau tanné : 2 l. 10 s., mules de marocain rouge : 3 l., mules de soie : 4 l. 10 s., une paire de gants de Bourges : 15 s., gants mordorés : 2 l. 4 s., mitaines de Bourges : 15 s.,

(1) Etoffe de soie à gros grain que l'on fabriquait à Tours.

(2) Espèce de passementerie servant à la garniture des robes.

(3) Beauregard était le fils aîné de Françoise Michel : Gilbert II Alarose, écuyer, seigneur de la Baume, de Beauregard, de la Bresne et d'Autry, gendarme de la garde du roi, puis président-trésorier de France en la généralité de Moulins, né à Moulins, le 28 mai 1714, décédé rue aux Prêtres dans cette ville, le 19 juin 1778.

(4) Dentelle faite au fuseau avec de la soie plate.

(5) Le prix des teintures à cette époque variait beaucoup suivant les nuances ; ainsi la teinture bleu de roi coûtait 1 l. l'aune, le pourpre 4. l. 10, et l'écarlate 45 l.

(6) Sans doute ce devait être des guètres.

mitaines de soie : 4 l., jarretières de soie : 12 s., un peigne : 8 l. 4 s., parasol de toile cirée : 1 l. 13 s.

Divers. — Une paire de chandeliers de cuivre : 17 l., une livre de chandelle : 10 s., mouchettes : 1 l., une douzaine d'assiettes de fayence de Nevers : 3 l. 18 s., un compotier en porcelaine : 2 l. 15 s., une douzaine de verres à pied : 1 l. 17 s., une douzaine de petits verres : 12 s., une carafe : 7 s., une bouteille de gros verre : 4 s., une cafetière de cuivre : 12 l., une casserole en cuivre rouge : 20 l., une paire de ciseaux : 5 l., un couteau de poche : 2 l., un pistolet de poche : 15 l.. une livre de ficelle : 14 s., une livre de clous : 10 s., un fourneau de campagne en fer : 3 l. 10 s., un stère de bois : 7 l. 10 s., 1 carreau : 8 s., 100 tuiles : 1 l., 100 ardoises, 3 l. 7 s.

Une année de gage de cuisinière : 42 l., une année de gage de femme de chambre : 32 l., une journée de charpentier 18 s., une journée de maçon : 14 s., un mois de maître à danser : 12 l.

Un formulaire de prière : 2 l. 5 s., un Nouveau Testament : 2 l. 10 s., la vie de Jésus-Christ : 3 l. 10 s., une chaise pendant un an à N.-D. de Moulins : 1 l. 10 s., pain bénit rendu à N.-D. de Moulins, le 19 mai 1771 jour de la Pentecôte 12 l.

Malle couverte en sanglier : 20 l., abonnements d'un an pour passer la rivière à Moulins en 1748 : 6 l., une voiture de Moulins au Veurdre : 4 l. 10 s., de Moulins à Paris en carrosse (1) : 21 l.

D'après cet aperçu, on peut se rendre compte que c'était surtout la nourriture, la main-d'œuvre et les gages de domestiques qui étaient fort bon marché, car certaines choses atteignent presque des prix que nous avons connus. Le vin, entre autres, paraît fort cher, ce qui ne s'explique guère, étant donné surtout que dans les livres de la vicomtesse de Chalus en 1800, le vin rouge est coté 33 francs l'hectolitre et le vin blanc 39 francs. Peut-être Françoise Michel aimait-elle le vin fin ? Il est vrai que, le 10 janvier 1745, elle acheta une pièce de vin blanc du prix de 54 livres, mais c'était pour l'offrir aux invalides !

EUGÈNE LE BRUN.

(1) Ce carrosse, qui contenait 14 places, faisait le service entre Moulins et Paris une fois par semaine. D'après un prospectus que nous possédons, la caisse était « bien étoffée et suspendue sur quatre bons ressorts ». Le prix des bagages était de 3 sous par livre.

NÉCROLOGIES

MEMBRES DE LA " SOCIÉTÉ D'ÉMULATION " MORTS A LA GUERRE

Henri de CHAUVIGNY DE BLOT

HENRI (Charles-Edouard) de Chauvigny de Blot, fils de Gilbert comte de Chauvigny de Blot et de Marie Nieps, est né à Troyes, le 5 janvier 1887.

Docteur en droit, lauréat de la Faculté de Paris, avocat à la Cour, il avait épousé le 25 juin 1913 Jeanne Munier, de laquelle il eut 3 enfants : Jacques, Marie-Cécile et Henri (né posthume).



Un mois avant la guerre, le gouvernement du Luxembourg l'avait nommé avocat conseil de tous ses ressortissants.

Il collaborait au Sirey. M. Olivier de Gourmont, le Directeur de ce grave recueil juridique, dit de lui que « c'était un esprit fin et pénétrant, curieux d'approfondir les problèmes les plus difficiles ; « il était de relations agréables et sûres, d'une grande aménité de « caractère, et la guerre a montré quelle haute et noble conception « il avait du devoir ». On peut donc dire, sans être taxé d'exagération, qu'un bel avenir s'ouvrait devant lui.

A la mobilisation, il est versé au 360ᵉ d'infanterie, avec lequel il marche pendant toute la campagne. Grièvement blessé dans les chaudes journées du Grand-Couronné, en septembre 1914, il est évacué pendant quelques mois ; mais à peine remis, il rejoint le front et

est affecté au groupe des brancardiers régimentaires, cumulant ces fonctions avec celles d'avocat au conseil de guerre de sa division.

C'est dans l'accomplissement de ses fonctions de brancardier qu'il recueille sa première citation :

« Le 1er octobre 1915, a fait preuve du plus grand sang-froid, « dans l'accomplissement de son service en allant relever en plein « jour plusieurs blessés restés dans les lignes. »

L'année suivante nouvelle citation, encore plus élogieuse :

« Modèle de courage et d'abnégation, toujours volontaire pour les « missions périlleuses. Au cours des opérations du 13 au 26 août, a « fait preuve de solides qualités militaires : a exécuté notamment « une reconnaissance difficile, rapportant des renseignements pré- « cieux. »

Le commandant Mercier, dans le bataillon duquel il fait service depuis 1915, écrit à son frère, à la date du 7 octobre 1918, que si le soldat de Chauvigny est resté dans son rôle modeste de simple combattant jusqu'à la dernière année de guerre, cela tient à son excessive modestie : il n'était pas de son siècle, ne voulant jamais faire le geste nécessaire pour se mettre en relief. On finit cependant par découvrir son mérite, et le colonel lui demande d'accepter les galons de caporal, lui faisant entrevoir son avancement rapide au rang d'officier.

Le 6 septembre 1918, il est sous-officier à la 22e compagnie du 360e ; sa compagnie se trouve à 7 kilomètres à l'Ouest de Tergnier, à 1 kilomètre à l'Est d'Ugny-le-Gay, devant le Plessier. Sa section est en soutien ; à la tombée de la nuit, il l'abrite dans une ancienne tranchée, à la lisière d'un boqueteau ; et pendant qu'il s'occupe de placer une mitrailleuse pour parer à un retour offensif de l'ennemi, il est frappé mortellement à la nuque. Il s'éteint le lendemain, à l'ambulance, dans des sentiments admirables de résignation chrétienne et de patriotisme.

Avant sa mort, il avait eu la consolation de recevoir sur son lit la médaille militaire avec cette mention envoyée par son commandant et agréée par le général de division :

« Demande que médaille militaire soit conférée au sergent de « Chauvigny, très grièvement blessé hier soir par bombe d'avion : « soldat superbe qui allait prochainement être promu sous-lieute- « nant. »

Sa dernière citation est ainsi conçue :

« Sous-officier d'une haute valeur morale, exemple d'énergie et « d'abnégation : a été grièvement blessé à son poste de combat le « 6 septembre 1918. Deux blessures antérieures. »

Sa dernière lettre à son frère est du 14 août. Il lui disait : « Nous « sommes en pleine bataille, cela sera sans doute mon tour demain « de courir sus aux Boches, j'espère que je sentirai battre dans ma « poitrine le cœur d'un vrai Chauvigny. »

Le sang des Chauvigny n'a pas menti. La Société peut être fière d'avoir compté dans son sein un descendant de cette vieille famille bourbonnaise des Chauvigny de Blot.

Dr DE BRINON.

Pierre-Henri-Joseph FAURE

Des liens anciens attachaient M. Faure à la *Société d'Emulation*. Il était le petit-fils de Martial Place, le libraire moulinois bien connu.

Né à Moulins, le 10 juillet 1876, il perdit son père, conducteur des ponts-et-chaussées, à l'âge de 4 ans ; sa mère vint alors habiter chez ses parents, et c'est dans la librairie de la rue d'Allier, au milieu des livres, que Pierre Faure passa son enfance.

Après d'excellentes études au Lycée Banville, il se décida à continuer l'œuvre de son grand-père maternel. Il aimait les livres, les beaux et les bons livres, et il s'efforçait d'en développer le goût autour de lui. C'était un guide sûr et éclairé que ses clients aimaient à consulter.

Pierre Faure était aussi un homme d'action ; il était président du « Foot-ball Club moulinois », et fréquentait assidûment les réunions de la Société de Tir. Et il voyait là non seulement une saine distraction à ses sérieuses occupations, mais encore un véritable devoir civique. Il voulait pour la France des hommes vigoureux et entraînés.

C'est qu'il était ardemment patriote. Il avait eu pour premier professeur un alsacien, qui avait gravé dans son cœur tous les regrets

et tous les espoirs que, pendant un demi-siècle, gardèrent fidèlement les provinces perdues. On comprend alors toute l'émotion qu'il ressentit à la déclaration de guerre. Il partit plein d'enthousiasme, entrevoyant dans ses rêves cette Alsace et cette Lorraine, que son vieux maître lui avait appris à chérir, et à la conquête desquelles il se réjouissait de pouvoir participer.

Hélas! ce n'est pas vers le Rhin qu'il dut aller rejoindre le 237e régiment d'infanterie, mais dans les plaines de l'Artois, près d'Ablain-Saint-Nazaire et du Mont-Saint-Eloy.



A la première remise de Croix de guerre, il avait confié à un camarade : « Voilà ce que je voudrais gagner pour l'offrir à ma mère ! » Cette Croix de guerre, il la gagna, mais il la paya de sa vie. Le 9 août 1915, au hameau des Quatre-Vents, où son bataillon dut supporter une violente attaque, il tomba mortellement frappé d'une balle en pleine tête. Son admirable conduite lui valut d'être cité à l'ordre du régiment.

Pierre Faure avait su s'attirer l'estime de ses chefs et de ses camarades : « Je n'ai jamais rencontré, a écrit l'aumônier à sa mère, une âme plus généreuse que celle de votre fils ; son zèle d'apôtre, son souci de donner l'exemple pour entraîner ses camarades un peu faibles dans l'accomplissement du devoir m'avaient révélé une âme d'élite. »

Notre compatriote est mort en Français et en chrétien ; que ce soit pour sa mère qu'il entourait d'une profonde affection, une consolation, s'il peut en exister une, à sa grande douleur.

Joseph Viple.

Pierre FLAMENT

Le distingué et si regretté confrère auquel nous consacrons ces lignes hâtives, mériterait mieux qu'une courte étude nécrologique, tant il y aurait à dire sur sa forte personnalité, sa vaste culture, ses travaux et son caractère ; mais son amour du silence, son horreur de tout ce qui pouvait ressembler à de la réclame, la simplicité de ses allures s'accommoderont sans doute mieux que notre désir de faire revivre cette intéressante figure, de la brièveté de cette trop rapide notice imposée à notre amitié par les exigences de notre *Bulletin*.



M. Pierre Jean-Charles Flament est né à Paris, le 3 juin 1878, d'un père occupant d'honorables fonctions à la Banque de France. Après de fortes études au collège Rollin, couronnées par le diplôme de bachelier, en 1895, il entra à l'école des Chartes en octobre 1896. Tout en fréquentant ces cours de hautes études, il passait avec une mention flatteuse sa licence ès lettres d'Histoire, le 29 novembre de l'année suivante. Il avait pris pour thèse : *Le marquis de Nointel : un ambassadeur sous Louis XIII.*

Après avoir terminé sès études de chartiste, à la louange des maîtres éminents qui restèrent ses amis, Pierre Flament sortait de l'école en 1899, et obtenait en février 1900 le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse sur : *Philippe de Harlez, comte de Cesy, ambassadeur de France en Turquie*. Cette étude parut si remarquable qu'elle fut publiée par la *Revue d'histoire diplomatique* le 1er juillet 1901.

Il fit alors son service militaire à Laval. L'année suivante, en attendant un poste d'archiviste départemental, il fut attaché au département des imprimés à la Bibliothèque Nationale, où il ne fit que passer, mais où il laissa de chaudes amitiés. C'est le 15 septembre 1903 qu'on lui offrit les Archives départementales de l'Allier, puis plus tard le titre de correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, et les palmes d'officier d'Académie.

Aux Archives de l'Allier M. Flament déploya une activité constante ; il termina l'inventaire de la série C, publia celui des séries D et L, termina l'inventaire sommaire de la série E supplément, si important pour l'arrondissement de Moulins. Ses rapports annuels au conseil général montrent que son zèle le conduisait à de fréquentes inspections des communes du département. Il classa et publia les archives hospitalières de Rongères, donna sur de nombreux dépôts des analyses détaillées. Entre temps il publiait un *compte de la châtellenie de Souvigny* (1412-1413), une étude remarquable sur *les milices provinciales* qui fut fort goûtée par la réunion des officiers de réserve ; un mandement inédit d'Innocent IV (20 août 1245) ; les *documents judiciaires du greffe de Moulins*, versés aux Archives du département de l'Allier ; la *famille d'Apchon et l'abbaye d'Evron ;* le *premier seigneur de Bourbon et la charte de fondation de Chantelle ;* les *lettres inédites de Antoine-Pascal Grimaud, vicaire épiscopal du département de l'Allier, membre de la commission temporaire de Lyon ;* divers articles dans des revues de Paris sur les statues modernes du département ; le *Mémoire de la généralité de Moulins*, par l'*intendant J. Le Vayer*, 1698 (Moulins, 1906), avec une introduction très érudite et de précieuses notes ; *Petits dossiers révolutionnaires* (1914), etc...

Les Archives départementales conservent un fond composé de 51 mémoires laissés par M. Flament et qu'il se proposait d'utiliser soit en volume soit pour notre *Bulletin* qui lui doit une précieuse et très scientifique collaboration.

Tous les « travailleurs » qui se présentaient aux Archives trouvaient en lui un guide sûr, compétent, un paléographe avisé et un archiviste d'une courtoisie et d'une correction absolues.

Notre compagnie dont il fut le président estimé avait voulu reconnaître son dévouement pour elle et l'importance du concours qu'il lui avait toujours prêté, en le nommant membre d'honneur, lors de son éloignement de Moulins.

Il nous quitta trop tôt. Déjà son mariage, le 24 octobre 1911, à Paris, avec M[lle] Yvonne Amiaud, nous avait fait craindre de le perdre. Mais le 31 octobre 1913 nous devions renoncer à le retenir parmi nous. Il allait remplacer, à Arras, un de nos anciens archivistes, regretté lui aussi de notre compagnie qui le compte parmi ses membres d'honneur, M. Ferdinand Claudon, appelé à Dijon à la direction des importantes Archives de la Côte-d'Or. M. Flament de-

venait donc archiviste du Pas-de-Calais et bibliothécaire de la ville d'Arras.

Mais cet éloignement si pénible pour ses amis ne devait pas du moins briser les liens étroits d'amitié qui nous liaient à lui, ni ceux qui l'attachaient à notre Société. Il restait un de nos membres d'honneur, et déjà il se préoccupait de trouver dans son nouveau dépôt et dans les Archives nationales de Paris des documents intéressant le Bourbonnais...

Mais la grande guerre vint anéantir les projets qu il avait de nous être encore utile, et ceux que nous formions de le revoir quelquefois parmi nous.

Mobilisé le 2 août 1914, au 121e régiment d'infanterie, à Montluçon, avec le grade de lieutenant de réserve, il partit, ferme, patriote, sa conscience en règle — je le dis pour ses amis qui ignorent le travail de la grâce en ce noble cœur et en cet esprit droit que je rapprocherai volontiers de Psichari, — conscient des graves difficultés de l'heure, sachant notre manque de préparation... mais confiant dans le génie de la race, et résolu à suppléer, pour sa part, à ce qui nous manquait, par plus d'énergie et l'accomplissement intégral des devoirs dont il connaissait toute la grandeur chrétienne et toute la patriotique étendue.

Dirigé de suite sur les confins de la Lorraine, il est grièvement blessé au bras, le 14 août, à Blamont. Malgré sa souffrance, il aide son capitaine à gagner l'abri où des soins urgents lui sauvent la vie. Il est lui-même évacué à Vichy, tandis que son attitude au feu, sa froide crânerie, son énergie à maintenir ses hommes, son dévouement envers ses camarades, lui avaient mérité une citation des plus élogieuses constatant qu'il avait « montré les plus belles qualités de bravoure et d'énergie », et enfin la décoration de la Légion d'honneur (novembre 1914).

Après un court séjour au dépôt de son régiment à Montluçon, où il pouvait, comme blessé, — ne pouvant faire qu'un usage restreint de son bras, — rester instructeur, il repartait au camp de Montluel, près de la Valbonne, dans l'Ain, pour l'organisation d un régiment de complément, le 413e d'infanterie ; et bientôt il retourna au front, en avril 1915. Faisant fonction de capitaine, il conduisit à nouveau ses hommes en pleine bataille, et sa bravoure le fit décorer de la croix de guerre, dans la Somme, le 21 juin 1915.

Mais Arras est particulièrement menacé. Rappelé par la direction des services des Archives et les autorités du Pas-de-Calais, il court déménager en hâte ce qui reste des riches archives d'Arras, et il a le bonheur de mettre en sûreté, le 7 août, à Paris, les manuscrits précieux de la bibliothèque.

Puis il retourne avec le grade de capitaine dans la fournaise de Verdun. C'est là, sur la lisière du bois Fumin, dans la tranchée de la « Carrière », qu'après plusieurs mois de rudes combats, le 1er août 1916, à la tête de la 5e compagnie dont il ne restait plus que quelques hommes, se défendant jusqu'au bout, progressivement encerclé par un ennemi que sa préoccupation de le contenir n'avait pas vu venir à gauche et à droite, au milieu des cadavres de ses hommes qui s'accumulaient autour de lui, après avoir abandonné le fusil mitrailleur hors d'usage, calme, impavide, et face au Boche, il reçut en plein front une grenade meurtrière et tomba glorieusement pour la France (1).

(1) D'après les renseignements divers fournis tant à M. Maurice Prou qu'à Madame Pierre Flament, à des amis et à nous-même, quelques circonstances de cette mort héroïque sont aujourd'hui connues. On sait que M. Flament fut tué vers 10 heures du matin, le 1er août. Nous avons, sur les derniers instants de notre ami, le témoignage du soldat Antoine Basmaison, du 413e d'infanterie, un des rares survivants de la 5e compagnie, le seul témoin de la mort de son capitaine, fait prisonnier le même jour, et qui écrivit de Suisse, où il était interné en 1917, deux lettres datées du 2 janvier et 29 septembre, dont nous donnons les extraits suivants, en respectant leur forme populaire :

« Le capitaine Flament était mon capitaine depuis qu'il commandait la 5e compagnie du 413e et dont l'on était fier d'être commandé par un officier de si haute valeur et que tous on le considérait comme un père de famille et dont il était tant aimé... Le 1er août, après trois jours de bombardement consécutif et avoir subi quelques pertes, vers 5 heures du matin, après nous avoir lancé à foison des gaz asphyxiants, les boches font une attaque, mais sans résultat. Après cela, de nouveau, bombardement de nos tranchées avec des obus et torpilles de tous calibres ; à 9 heures, ils attaquent à nouveau nos lignes, qui étaient à 25 mètres des leurs. Après avoir subi de lourdes pertes, ils ont enfoncé à droite et à gauche de la compagnie qui était anéantie ou presque, et nous encerclent. J'étais alors côte à côte avec le capitaine, au parapet, lui, ayant le fusil mitrailleur entre ses mains, qui fut bientôt hors d'usage à la suite d'un enrayage, moi avec mon Lebel... Alors, je garderai toujours les mots que le capitaine m'a dits : « Tenez bon, ils n'avanceront pas », avec le même sang-froid ; mais malheureusement, nous n'avions pas le temps de regarder ce qui se passait derrière nous. Nous n'étions que *tous deux* dans la tranchée, comme défenseurs. Des

L'aumônier de la seconde armée, parlant de notre glorieux ami, ne l'appelle que « le vaillant capitaine » et dit son admiration pour son caractère et l'élévation de ses sentiments. M. Lefèvre-Pontalis, le distingué directeur de la Société française d'Archéologie, professeur de l'école des Chartes, nous écrivait le 21 décembre 1916 : « La mort de mon ancien élève Flament me déchire le cœur »... C'est la même pensée attristée qu'exprimait l'éminent directeur des Chartes, M. Maurice Prou, membre de l'Institut, en apprenant la mort de l'héroïque capitaine. Les lettres des soldats voisins de la 5e compagnie, comme celles des officiers, sont pleines d' « admiration » pour celui qui pouvant se rendre à l'ennemi, encourageait ses hommes à une résistance désespérée et préféra la mort héroïque. Un simple soldat des environs de Moulins écrivait le 18 octobre 1916 : « Nous l'avons regretté, car c'était un brave, et avec ça, bon pour les hommes. »

Nous ne pouvons rien ajouter à ces paroles qui résument les sentiments que la mort de notre cher et distingué confrère a causés à tous ceux qui l'ont connu soit au service des archives, soit à l'armée. Si jamais on retrouve son corps, qui paraît, hélas ! avoir été réduit en miettes par la mitraille, sous les feux répétés des tirs réciproques de barrage, on pourrait écrire sur sa tombe qu'il fut pendant sa vie un ami sûr, un caractère droit, un archiviste avisé et serviable, et, dans la guerre, un chef aimé des soldats et un héroïque défenseur de la Patrie.

Il reste pour notre compagnie un des meilleurs sociétaires, qui n'a cessé de lui donner un concours savant, une direction parfaite, et qui lui laisse, avec un souvenir des services rendus, un profond sentiment d'admiration pour la mort glorieuse qui couronne une vie féconde consacrée au pays.

Chanoine JOSEPH CLÉMENT.

boches se sont repliés sur nous sans qu'on les vit... A bout portant, je reçois un coup de fusil ; la balle perce le casque, m'enlève l'œil gauche. Je tombe dans la tranchée, le capitaine me tombe dans les bras, mortellement frappé à la tête par une grenade, et sa cervelle jaillit sur moi. Il tomba à terre et je me penchais sur lui et pus constater sa mort, malgré mon œil aveuglé de sang... Ce fut une grande peine de le laisser, le seul regret que je garderai toute ma vie, mais je ne pouvais faire mieux, j'étais « envahi » par les boches, plus que seul de vivant, un œil en moins, vaincu par force, mais non rendu »...

René de FRÉMONT

René de Frémont n'a fait partie de notre Société que très peu de temps, mais il y était très attaché. Né à Périgueux, le 9 janvier 1883, il appartenait au Bourbonnais par son père, Achille-Martin de Frémont, d'une vieille famille de la région de Gannat. Les armes des Frémont sont : *d'azur à 3 martinets d'argent posés 2 et 1*. Les Frémont, seigneurs de Saint-Priest et de Pales, dans l'élection de Gannat, ont occupé avant la Révolution des charges importantes dans l'armée et la magistrature ; ils sont alliés aux meilleures familles du Bourbonnais. Nous citerons seulement les Guillebon, Secretain de Neuville, Barrin de Ruilliers, de la Galissomière, d'Aigrepont, et par les d'Aigrepont, les de Barthelaz, la Carelle, de Brinon ; enfin les de Bosredon Combrailles et par eux les de la Saigne de Saint-Georges et de Semur.

René de Frémont était avocat, docteur en droit, lieutenant de réserve au 250e d'infanterie et attaché à la Société Générale.

Convaincu que le salut du pays était dans le retour aux vieilles traditions d'autorité religieuse et politique, il s'était lancé dans l'arène avec un courage que tempérait seul le respect pour la personne de ses adversaires ; aussi malgré l'intransigeance de ses opinions religieuses et monarchiques, ne s'était-il fait aucun ennemi parmi ceux dont il combattait les idées.

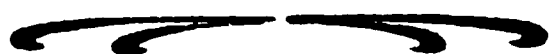
Son père, M. André-Achille-Martin de Frémont, après une carrière couronnée par le grade d'inspecteur des chemins de fer d'Orléans, s'était fixé à Périgueux, pays d'origine de Mme de Frémont, née Louise Malepeyre, d'une ancienne et honorable famille périgourdine ; elle était la fille de François-Ernest Malepeyre et de Adélaïde-Elisa Gifard de Langlade.

René de Frémont s'était marié le 10 août 1909 avec Mlle Henriette de Salles, fille du comte François de Salles et de N. de Visien ? Il avait au moment de la déclaration de guerre deux enfants, âgés à ce moment de 4 ans et de 1 an.

Parti dès la mobilisation, il a été tué à son premier combat, le 28 août 1914, au Mesnil en Arrouaise (Somme), près de Bapaume,

Ses camarades ont raconté les circonstances de cette mort glorieuse digne d'un héros. Dans un moment critique, sa section se trouve à l'entrée d'un village ; si elle y pénètre, elle est vouée au massacre. Le lieutenant de Frémont voit le danger qui menace sa troupe ; il avait déjà reçu une première blessure et l'avait accueillie crânement, il s'était tourné vers les Allemands, en leur criant : « Je vous salue messieurs. » La figure pleine de sang, il s'installe à l'entrée du village et fait défiler ses hommes en bon ordre, de manière à ce qu'ils soient moins exposés ; c'est dans cette position qu'il est frappé d'une balle en plein front. Sa mort, qui laisse dans le deuil de vieux parents, une jeune femme et deux enfants presque au berceau, jette un nouveau lustre sur cette vieille souche des Frémont, où la croix de Saint-Louis des anciens devrait être rejointe par celle de la Légion d'honneur si vaillamment méritée à la pointe de l'épée.

Dr DE BRINON.



MEMBRES DE LA " SOCIÉTÉ D'ÉMULATION " MORTS PENDANT LA GUERRE

Le Chanoine BERTHOUMIEU

Né à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 21 novembre 1840, M. le chanoine Gilbert-Victor Berthoumieu avait été ordonné prêtre le 19 septembre 1863. Il fut successivement vicaire à Varennes-sur-Allier, curé de Blomard, de Chezelles et de Bayet. Il laissa partout le souvenir d'un prêtre pieux, affable, serviable, tout à son devoir pastoral, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer à des travaux d'érudition et de sciences naturelles.

Il s'était retiré à Moulins, en 1893, consacrant les loisirs de sa vieillesse studieuse à des travaux scientifiques et à des recherches d'histoire locale, rendant service aux confrères qui faisaient appel à son concours. Nommé en 1908 chanoine titulaire de la Cathédrale

de Moulins, il apporta à ses nouvelles fonctions l'exactitude scrupuleuse qu'on avait déjà admirée dans les diverses paroisses qui furent confiées à son zèle. Après de dures épreuves de santé, cet excellent confrère mourait le 15 décembre 1916.

Sur sa tombe, le comte du Buysson rendit hommage à sa mémoire, au nom de la *Société d'Emulation* et des sociétés scientifiques dont le docte chanoine faisait partie.

Membre très assidu à toutes nos réunions et à nos excursions, M. Berthoumieu avait été notre Bibliothécaire, et il collaborait d'une façon active à la publication de notre *Bulletin*.

Il publia divers ouvrages remarquables, entre autres : *Sur les Tuberculoïdes des légumineuses ; Revision de l'Entomologie dans l'antiquité ;* en 1894, *L'église du Sacré-Cœur de Moulins*, histoire et description de la belle œuvre de Lassus, avec plusieurs gravures ; *Essai bibliographique sur l'histoire naturelle du Bourbonnais* (1900), étude indispensable à ceux qui étudient la Géologie, la Botanique et la Zoologie de notre région ; *Atlas géologique du département de l'Allier en vingt-six couleurs*, précédé de l'histoire géologique de cette région (1900) ; *Flore carbonifère et permienne du centre de la France* (1903) ; les *Fontaines publiques de Moulins depuis le* XIVe *siècle jusqu'à nos jours* (1903). En 1904 il donna, accompagné de superbes planches, dans la grande revue universelle *Genera insectorum* publiée par P. Wytsman, à Bruxelles, une très savante *Monographie des Ichneumonides d'Europe*, qui lui valut les applaudissements des savants et une récompense de l'Institut (1904) ; les *Forêts domaniales du Bourbonnais* (1906) ; les *Anciens habitants de Moulins* (1910) ; les *Fables de Lafontaine chantées* (mises en musique par M. Berthoumieu) ; *Saint-Mazeran*...

Notre compagnie perd en lui un très aimable et serviable confrère, un collaborateur assidu, les sciences naturelles un savant du meilleur aloi.

J. C.

Le Comte Robert de BOURBON-BUSSET

Robert (François-Joseph) de Bourbon, comte de Busset, est né à Paris le 24 février 1848. Il était fils de Gaspard (Louis-Joseph) de Bourbon, comte de Chalus, et de Céline (Françoise) Desbravards Deissat Duprat.

Robert de Bourbon perd sa mère en 1858 ; elle se tue accidentellement en tombant dans un puits de la mine du Montet, le puits Saint-Gilbert. L'hôpital du Montet a été fondé par le Cte de Bourbon-Chalus, en souvenir de ce tragique événement. Dès cette année Robert de Bourbon, âgé de 10 ans, entre au collège d'Auteuil avec son frère Guy ; il passe de là à Vaugirard et de là encore à la rue des Postes.

Cependant son père est entré au service du Pape. Il commande le régiment des Guides de Lamoricière à Castelfidardo (1860). Il en rapporte l'étendard du régiment, qui depuis est conservé au château de Busset, où il est honoré comme une précieuse relique. Le comte Robert de Bourbon suit l'exemple de son père et s'engage en 1866 aux zouaves pontificaux. Il fait avec cette vaillante phalange la campagne de Mentana (1867). Il est fait chevalier de Pie IX ; et il se plaisait à dire plus tard que le temps qu'il avait passé au service du Pape était le plus radieux de sa vie. En 1870, après l'entrée de Garibaldi à Rome, il revient en France avec le régiment des volontaires de l'Ouest commandé par le général de Charette et fait toute la campagne contre les Allemands.

Il se marie en 1873 : Mlle de Nédonchel, sa première femme, est la fille du marquis de Nédonchel et de la marquise née Outremont de Durat. Elle meurt en couches à Moulins, le 17 avril 1875, et lui laisse un fils, le comte François de Bourbon-Busset, aujourd'hui commandant et marié depuis 1910, avec Mlle de Colbert, petite-fille des généraux de Berckheim et de Colbert. De cette union, sont nés quatre garçons : Jacques, Charles, Robert et François de Bourbon.

Le comte Robert de Bourbon-Busset se remarie en 1882, et épouse Mlle Juliette d'Ursel, fille du duc Jean-Léon d'Ursel et de Mlle Henriette d'Harcourt. Le duc d'Ursel avait épousé en premières noces Mlle Sophie d'Harcourt, sœur d'Henriette, et avait eu de cette première union une fille Madeleine, mariée au prince Juste de Croy, et un fils Henri, marié à Isabelle, vicomtesse de Clermont-Tonnerre. Du 2e lit, outre Mme la comtesse de Bourbon-Busset, étaient nés deux fils : Joseph, marié à Antonine comtesse de Mun, et Léon d'Ursel, qui a épousé Jeanne, comtesse de Francqueville : deux filles sont mortes sans alliance, et la quatrième est mariée au comte Charles de Schonburg. La famille d'Ursel, une des premières de la noblesse de Belgique, a été honorée du titre de duc d'Ursel le 19 août 1716 et de duc d'Hoboken le 27 avril 1717 ; elle a fourni un grand veneur haut

forestier des Flandres, un maréchal héréditaire du Brabant, chevalier de la Toison d'or, etc. Le duc Joseph d'Ursel, frère de Mme la comtesse Robert (1848-1870), a été gouverneur de Hainaut et président du sénat Belge. Mlle d'Harcourt, mère de Mme la comtesse Robert, était fille et sœur du duc d'Harcourt et du comte Bernard d'Harcourt, tous deux ambassadeurs de France près du Saint-Siège.

De son deuxième mariage, le comte Robert de Bourbon a eu quatre garçons et une fille : Henri, mort en 1883 ; Antoine, mort en 1891 ; Jacques, mort en 1910, et Jean, glorieusement tombé les armes à la main, la première année de guerre 1914. Sophie a épousé en 1919 le comte Urbain de Rougé, qui par sa famille et sa valeur personnelle était digne d'entrer dans cette grande famille.

Le comte Robert de Bourbon-Busset, dont la disparition laisse un si grand vide dans notre province, avait avant tout le culte de l'honneur et de la patrie. Servir la France, défendre l'Eglise et contribuer à la prospérité de sa petite patrie le Bourbonnais, tels ont été les buts de sa vie. Les questions d'intérêt et d'ambition personnelle n'ont joué aucun rôle dans sa direction. Il a créé, sous l'impulsion du comte Albert de Mun, le cercle catholique d'ouvriers de Moulins ; il a fondé le Comité des écoles chrétiennes de l'Allier, il en a été la cheville ouvrière, a assisté à sa transformation et n'a cessé jusqu'à son dernier souffle de lui donner toute son activité. Avec de nombreux collaborateurs il a fondé en 1882 le collège de Bellevue, il en a défendu et revendiqué les droits jusqu'à sa mort. Il a été en Bourbonnais le représentant du comte de Paris puis du duc d'Orléans, comme son oncle, le comte Charles de Bourbon-Busset, l'avait été du comte de Chambord. Le journal *le Messager de l'Allier* a constamment trouvé en lui son principal soutien. Enfin il est resté pendant vingt ans président du Cercle Bourbonnais. Pour faire face à ces nombreuses obligations, il fallait beaucoup de travail et d'abnégation.

La guerre a été sa dernière épreuve. Il a vu partir pour le front les deux fils qui lui restaient, et certes, à ce moment, sa plus grande douleur a été de ne pouvoir les suivre. Il a pu s'enorgueillir du courage de son fils Jean, Saint-Cyrien de la promotion des Marie-Louise, sous-lieutenant au 5e chasseurs d'Afrique. Cet héroïque officier est tombé sous les coups d'un ennemi supérieur en nombre parce qu'il refusait de se rendre vivant.

M. le comte Robert de Bourbon-Busset est mort pendant cette

nuit terrible du 2 au 3 février 1918 où notre ville faillit disparaître sous les coups de l'explosion de l'atelier de chargement. Il avait toujours conservé une foi irréductible dans la victoire : il n'a pas eu la joie de la voir, mais lui, l'arrière-petit-fils de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, a dû tressaillir dans sa tombe, lorsque le commandant François de Bourbon-Busset est allé recevoir à la frontière les parlementaires allemands pour les conduire au maréchal Foch. Sa dépouille mortelle repose à Busset, dans le caveau de la chapelle du château. De ce vieux nid d'aigle, elle a pu entendre les cloches de la victoire dont les sons joyeux auraient mis un peu de baume sur ce pauvre cœur ulcéré par de si nombreux deuils de famille.

Dr DE BRINON.

Le Docteur ANTOINE CHAPOUTOT

Né à Buxières-les-Mines, le 25 septembre 1864, Antoine Chapoutot fit ses études médicales à la Faculté de Paris. Curieux des choses anciennes et pourvu d'une solide culture classique, il choisit comme sujet de sa thèse de doctorat : « Le corps des suppliciés et la Faculté. » Ce fut pour le docteur Chapoutot l'occasion de tracer l'histoire de l'anatomie, sans laquelle la médecine n'aurait pu progresser et la chirurgie se créer. Revenu en août 1897 à Buxières, le docteur Chapoutot donna l'exemple, de plus en plus rare de nos jours, d'un homme parcourant sa carrière et la finissant dans son pays natal. Il publia dans notre *Bulletin*, en 1909, une excellente étude sur les *Ateliers de bracelets de schiste, âge du bronze, trouvés à Buxières les-Mines*, et s'intéressait spécialement à nos travaux.

La mort l'enleva à l'affection des siens et à l'estime publique, le 19 décembre 1918.

E. C.

Le Chanoine Théophile DURIN

Le chanoine Gilbert-Théophile Durin est né à Montvicq en 1857. Après son ordination en 1878, Mgr de Dreux-Brézé le choisit pour son secrétaire intime, avec le titre d'archiviste de l'évêché. Il sut pendant les quinze années que vécut le grand évêque gagner et conserver toute sa confiance et mériter son paternel attachement. Le jeune secrétaire occupait déjà ses dimanches à grouper les enfants des écoles aux offices de Sainte-Claire ; on se rappelle combien lui était dévouée cette assemblée enfantine toujours plus nombreuse et qu'il captivait par des allocutions familières et des attractions religieuses toujours renouvelées.

A la mort de Mgr de Dreux-Brézé, on lui offrit l'aumônerie du Lycée, laissée vacante par un prêtre remarquable, l'abbé Waldner. Pendant douze ans, le bon chanoine dépensa son intelligence, son cœur et sa bourse auprès des jeunes gens, sans renoncer à son œuvre de Sainte-Claire. Les lycéens n'oublieront jamais son zèle, ses encouragements, les beaux voyages dont il récompensait les meilleures compositions religieuses, les conseils et l'affectueux accueil qu'ils recevaient quand ils allaient le visiter.

L'état de sa santé l'obligea à se séparer de ses chers lycéens et le conduisit vers le Midi. Il se reposa d'un travail intensif par des voyages de piété et d'art à Rome, en Palestine, à Palerme, d'où il rapporta de merveilleuses collections.

Ses connaissances en micrographie très étendues étaient connues des gens compétents de Moulins, et souvent on eut recours à lui pour des analyses difficiles.

Pendant la guerre, le docte et dévoué chanoine, qui était l'aumônier en titre de la Croix-Rouge en cas de mobilisation, contribua à assurer le service religieux dans les hôpitaux de Moulins et se consacra tout entier à l'hôpital 104. Seules les *Femmes de France* qui gouvernèrent cet asile peuvent dire, — avec les centaines de blessés qui restèrent si reconnaissants, — tout ce que fit l'admirable aumônier, et quelles ressources morales et matérielles il y dépensa. De jour et de nuit, tout le temps que lui laissait libre sa mission charitable à

l'hôpital militarisé, il le donnait, à la gare, aux multiples services de la réception des trains de blessés, qu'il aidait à descendre des compartiments, à porter sur des civières jusqu'aux voitures d'ambulance et qu'il accompagnait jusqu'au 104.

La fermeture de cet hôpital fut pour son cœur un coup terrible qui augmenta la fatigue accumulée depuis quatre ans. La catastrophe de la fatale nuit du 2 février 1918 acheva de le tuer. A la première alerte, le chanoine Durin se précipita vers le lieu des explosions pour en sauver les victimes. Il tomba de faiblesse au milieu des blessés qu'il secourait. Il ne se releva pas complètement de cette violente épreuve et le mercredi soir, 6 mars, il était pris d'une crise d'étouffement qui l'emporta malgré les soins d'un dévoué vicaire de la Cathédrale et d'une religieuse, venus en hâte auprès de lui.

Lui aussi mourait de la guerre, au champ d'honneur du dévouement et du sacrifice pour les blessés.

La *Semaine Religieuse* du 16 mars pouvait résumer cette vie toute de générosité et d'humilité par ces mots : « Cette vie si simple fut une vie bien remplie. Nous ne dirons pas tout le bien qu'il a fait, nous froisserions sa mémoire... Elle a passé trop vite, cette petite fleur des champs, à la saveur presque sauvage au premier abord, mais au parfum suave et exquis, quand il était donné de la respirer dans l intimité, parfum toujours durable parce qu'il s'échappe d'œuvres pieuses et modestes dans leurs intentions et surnaturelles dans leur but. »

J. C.

Le Docteur PAUL FABRE

Le Dr Paul Fabre, de Commentry, est mort le 18 janvier 1918. Membre de la *Société d'Emulation*. Cependant le docteur prenait rarement part à nos réunions, retenu par ses nombreuses occupations.

Né à Limoux (Aude), le 8 août 1845, le Dr Paul Fabre était membre correspondant de l'Académie de médecine. Il avait fait ses études médicales à Paris : externe des hôpitaux en 1867, il fut reçu docteur

le 14 août 1872, avec une thèse remarquable intitulée : *Des mélanodermies et en particulier d'une mélanodermie parasitaire.*

Aussitôt après, il vint s'installer à Commentry (Allier), comme médecin des mines ; médecin-adjoint de l'hôpital dès 1872, il est nommé médecin en chef au mois de juillet 1878. Le docteur Fabre a été secrétaire de la Société des sciences médicales de Gannat de 1877 à 1881, président de 1881 à 1889.

Le Dr Fabre appartenait à de nombreuses sociétés savantes de la France et de l'étranger. Il présidait l'association des médecins de l'Allier depuis 1891. L'Académie de médecine l'avait choisi comme membre correspondant en mars 1889. Il était en outre correspondant de l'Académie royale de médecine de Belgique (juin 1887), de la Société de médecine de Paris (1879), de la Société de l'Industrie minérale, de la Société de médecine et d'hygiène professionnelle, et de plusieurs autres.

Les travaux du Dr Fabre ont porté :

1° Sur l'hygiène et la pathologie des mineurs : en particulier l'anémie des mineurs et les conditions hygiéniques des houilles ;

2° Sur la dermatologie, les mélanodermies, la maladie d'Addison, le zona, etc. ;

3° Sur des questions diverses de médecine et de chirurgie.

Nous citerons encore de lui :

L'éloge d'Antoine Jardet, prononcé devant la Société des sciences médicales de Gannat (brochure in-8°, Delahaye 1879).

Un médecin naturaliste en province, Léon Dufour (*Gazette médicale* de Paris, in-8° de 36 pages, 1888).

Notice historique sur la Société des sciences médicales de Gannat, in-8°, 48 pages, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1884.

Un médecin italien à la fin du XVIIe siècle, Georges Baglioi.

Le Dr Barbrau, médecin de Commentry, in 8°, 1887.

Le Dr J. Trapenard, de Gannat, in-8°, 1895.

Sous la signature du Dr Albertus, le Dr Fabre avait commencé une série d'études intitulées les *Étoiles doubles de la médecine*, dont le premier fascicule paru en 1883 (O. Doin, éditeur) était consacré aux médecins, poètes, lettrés, historiens, érudits.

Tous ces renseignements sont extraits d'une plaquette intitulée : *Le Dr Paul Fabre* par Henri Carnoy, extrait du *Dictionnaire biographique des médecins et chirurgiens* (Paris, imprimerie de l'*Armorial*

Français, G. Colombier, 4 rue Cassette). Ils nous ont été communiqués par le Dr Ruelle, de Commentry, qui a eu la bonté d'y joindre un certain nombre de brochures nous intéressant : en particulier la *biographie du Dr Trapenard, de Gannat; Léon Dufour, médecin naturaliste*, et la notice sur *la Société des sciences médicales de Gannat*, chacune de ces petites plaquettes est un modèle de clarté, de précision et d'élégance littéraire. Notre collègue était un humoriste, et ceux qui ont eu le plaisir de l'enten- dre déclamer des poésies savent avec quel art il en faisait ressortir la beauté. M. le Dr Ruelle nous a envoyé une très bonne photographie de notre collègue, qui restera dans la bibliothèque.

Dr DE BRINON.

PIERRE GRAND-PACHA

Pierre-Antoine-Marcelin Grand, né à Moulins, le 3 février 1841, appartenait au corps des ponts-et-chaussées, lorsqu'en 1868, à la demande d'Ismaïl Pacha, il partit en Egypte. Le Khédive désirait élever le Caire, sa capitale, au rang des grandes villes européennes. Il chargea M. Grand d'exécuter les travaux nécessaires à cette fin. En même temps il lui confia la mission de réorganiser l'administration des travaux publics, ce que M. Grand entreprit et réalisa sur le modèle des ponts-et-chaussées de France.

Sous sa direction le Caire se transforma, des quartiers s'élevèrent, de vastes jardins publics furent créés, d'importantes constructions de palais et de monuments édifiées.

M. Grand eut sous ses ordres les services des villes et bâtiments de toute l'Egypte ainsi que le contrôle de la restauration des temples égyptiens. On lui doit à cet égard de remarquables rapports.

Dans cette haute situation, en butte souvent à de sourdes menées étrangères, il servit la France jusqu'au dernier jour. Notre industrie a pu, grâce à lui, écouler ses produits en Egypte. Il fut pour les œuvres françaises un constant et puissant appui.

Jusqu'en 1897 il resta fidèle à sa lourde tâche. A cette époque sa

santé l'obligea au repos. Malgré les instances du gouvernement égyptien, il vint le prendre en France définitivement.

Au cours de sa carrière, M. Grand fut revêtu des plus hautes dignités égyptiennes. Il reçut les titres de bey et ensuite de pacha. Il était en outre commandeur dans l'ordre impérial de la Medjidie, grand officier dans l'ordre impérial de l'Osmanié, chevalier de l'ordre royal de la couronne d'Italie.

M. Grand a publié des rapports au Comité de conservation des monuments de l'art arabe (1883-1890), un rapport sur les temples égyptiens (1885, 2 vol. gr. in-quarto avec planches). L. P.

Alexis-Amédée LEVÊQUE

Né à Orléans, le 7 novembre 1839, M. Alexis Lévêque s'était fixé tout jeune à Paris ; mais il avait conservé un profond attachement pour son pays natal, dont il aimait dans ses conversations, toujours si attrayantes, à décrire les richesses archéologiques et artistiques. Les hasards de la vie l'avaient conduit à Ebreuil, il y a une trentaine d'années, et il s'y était installé définitivement.

Les études historiques l'attiraient. En 1909, il avait sollicité l'entrée de notre Société. L'éloignement ne lui permettait pas d'assister à nos réunions, mais il en suivait avec un intérêt passionné les travaux publiés dans le *Bulletin*. Dans mes recherches sur Ebreuil, j'avais en lui un collaborateur précieux. Il avait mis à ma disposition son beau talent de dessinateur et c'est à sa plume que nous devons les copies de plusieurs plans de la ville et de l'abbaye de Saint-Léger conservés aux Archives départementales. En 1912, malgré sa santé chancelante, notre dévoué collègue releva le plan de l'église d'Ebreuil, travail long et consciencieux, qui lui valut la médaille de la Société française d'Archéologie lors du Congrès tenu à Moulins en juin 1913. Il est également l'auteur de plusieurs dessins qui illustrent le compte rendu de l'excursion de 1909 dans la région d'Escurolles.

Que de fois ensemble, étudiant les vestiges du vieil Ebreuil,

n'avons-nous pas cherché à évoquer l'aspect de la « bonne ville » du Moyen-Age, blottie dans son enceinte de tours et de murailles crénelées, à l'ombre des clochers de l'abbaye bénédictine, et son rêve était d'en faire la reconstruction complète. Il est mort, le 6 octobre 1915, avant d'avoir pu le réaliser. J. V.

Le Chanoine NÉNY

M. le chanoine Jacques-Henri Nény est né à Marcillat, le 15 novembre 1857. Ordonné prêtre le 29 juin 1880, il fut tour à tour nommé pro-secrétaire de l'évêché, le 19 juillet 1880 ; aumônier de Saint-Gilles, le 21 juillet 1884 ; chanoine honoraire le 30 mars 1886 ; directeur spirituel du Petit-Séminaire et correcteur des Conférences ecclésiastiques, le 7 octobre 1891 ; secrétaire général de l'évêché, le 1er août 1893, et directeur de la *Semaine Religieuse* le 1er novembre de la même année ; chanoine titulaire de la Cathédrale, le 8 décembre 1893.

Après avoir été curé de Villeneuve-sur-Allier pendant quelques mois en 1900, il fut nommé Vicaire général honoraire et aumônier de la Congrégation de Notre-Dame le 20 octobre ; puis supérieur du Grand-Séminaire, le 18 juillet 1903 ; vicaire général titulaire, le 21 mars 1907 ; enfin archiprêtre du chapitre cathédral en novembre 1910.

C'est le 29 août 1915, qu'après une longue et douloureuse maladie il mourait, laissant le souvenir d'une âme très sacerdotale qui méritait d'être proposée en exemple au clergé diocésain par son évêque, dans une lettre circulaire reproduite, le 4 septembre 1915, par la *Semaine Religieuse* de Moulins.

Il avait donné à notre compagnie des preuves multiples de sympathie ; il encourageait nos travaux, lisait régulièrement notre *Bulletin*. Pourtant sa plume, au service exclusif de la doctrine religieuse, ne s'était consacrée qu'à des articles apologétiques appréciés dans la *Croix de l'Allier* et plus tard à la rédaction de la *Semaine Religieuse*, lorsque Mgr Dubourg la fonda en 1893 et dont il resta le

principal rédacteur jusqu'au jour où ses absorbantes fonctions de vicaire général, jointes à ses supériorats des Orphelinats d'Avermes et du Bon-Pasteur de Moulins, l'obligèrent à donner tout son temps à l'administration diocésaine.

J. C.

ERNEST OLIVIER

6 Janvier 1844 — 26 Janvier 1914

Au début de 1914, le Bourbonnais a perdu un savant modeste, digne successeur de son grand-père, Guillaume-Antoine Olivier, membre de l'Institut, dont il tenait le goût, la passion pourrait-on dire, de l'Histoire naturelle et spécialement de l'Entomologie.

Il est donc naturel de trouver dans les premiers ouvrages d'Ernest Olivier une notice de 98 pages, publiée en 1880, dans laquelle il rend hommage à son grand-père et fait connaître son œuvre.

Bien que la famille Olivier soit originaire de Provence, c'est de Belgique, où il avait une propriété à Porcheresse, que le père d'Ernest Olivier vint à Moulins, où il épousa, en 1840, Mlle Elisabeth Michel, fille de Pierre Michel, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Moulins et conseiller général de l'Allier. Ernest Olivier fut l'aîné des deux fils qui furent issus de ce mariage, son frère Henri, qui habite encore Moulins, n'étant né qu'en 1847. Sa sœur Mathilde épousa François-Hippolyte Delageneste, qui fut maire de Moulins.

De son mariage avec Mlle Thérèse Loiseau, petite-fille du fondateur du *Répertoire de Jurisprudence*, plus connu sous le nom de Dalloz, et fille d'un premier président de la cour de Besançon, Ernest Olivier a eu deux fils qui suivent ses traces et une fille.

Possédant des propriétés en Bourbonnais et dans le Doubs : château des Ramillons, près Chemilly (Allier), acheté en 1844, et château de Chenecey (Doubs), Ernest Olivier a apporté à la gestion de ses propriétés son esprit de méthode scientifique, ce qui lui permit d'améliorer les procédés de culture et d'élevage employés traditionnellement par ses métayers.

Voulant exercer une influence sur les agriculteurs du Bourbonnais en mettant à leur portée les découvertes de la science, il a publié dans diverses revues et spécialement dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Allier*, des articles, notamment sur le *Phylloxera* (1876), la *Doryphora des pommes de terre* (1878), la *Rouille du blé* (1893), les *Maladies cryptogamiques des céréales* (1897). Considérant en outre que l'étude du climat est de première importance pour faire progresser l'agriculture, il fonda, dès 1895, une station météorologique aux Ramillons, dont il publia régulièrement depuis les observations détaillées dans sa *Revue Scientifique*, accumulant ainsi des matériaux précieux qui ne demandent qu'à être utilisés par un géographe ou un météorologue. Pendant plusieurs années, il publia même un Résumé des observations météorologiques du trimestre, faites par divers observateurs, en vingt-quatre points du département de l'Allier. Il est regrettable que cette publication ait été suspendue.

Grand chasseur et maître d'équipage du Rallie Bourbonnais, il aimait les bois. Aussi publia-t-il des études sur deux de nos grandes forêts : les Colettes (1890) et Tronçais (1908), ainsi que des livres sur la faune du Doubs (70 pages, en 1883) et de l'Allier (3 volumes, de 1895 à 1905).

Botaniste distingué, il étudia la flore de l'Allier dans diverses notes et dans une *Flore populaire de l'Allier*, donnant les noms vulgaires et patois (1886), sans négliger les champignons, qui furent l'objet de diverses communications à plusieurs sociétés scientifiques.

Lieutenant de mobiles en 1870, il fut envoyé en Algérie avec le 9e régiment de la Garde mobile de l'Allier et resta sur les confins du Maroc jusqu'en 1871. Il rapporta de ce séjour forcé dans notre Afrique du Nord un vif désir de revoir son beau ciel, les splendides colorations qui transfigurent les montagnes (même lorsqu'elles sont quasi stériles), dominant les hauts plateaux et que notre regretté compatriote Marius Perret a rendues si fidèlement dans ses tableaux. Il désira en outre porter son esprit d'investigation et d'observation sur ce terrain moins battu que celui de France. Aussi fit-il trois autres voyages en Algérie et en Tunisie, en 1875, 1892 et 1905, qui nous valurent diverses plaquettes sur Biskra (1893), Bou Saada (1906), sur les reptiles et les batraciens (Herpétologie) de l'Algérie (1894) et de la Tunisie (1896), dont il dressa un premier catalogue raisonné.

Soucieux des intérêts généraux de sa petite patrie et estimant que son intelligence, ses connaissances pourraient être utiles à la France, Ernest Olivier, poussé par ses amis, s'occupa de politique, d'abord dans la commune de Chemilly, où il fut conseiller municipal presque sans interruption depuis 1874 et maire de 1874 à 1878, ainsi que de 1912 à sa mort. Il fonda ensuite la *Gazette de l'Allier*, qui fut éditée à Moulins du 3 novembre 1888 au 6 mai 1900. Aux élections législatives de 1889 et de 1893, il fut candidat libéral indépendant dans l'arrondissement de Lapalisse et obtint environ 8.000 voix.

N'ayant pas vu triompher ses idées, il revint à la science, à laquelle il s'adonna tout entier, et poussa à fond l'étude de la partie de l'entomologie qui traite des Lampyrides (vers luisants), dont il s'était occupé dès 1874, tout en assurant la direction de la *Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, qu'il avait fondée en 1888.

Ses notes fort nombreuses sur les Lampyrides des Deux-Mondes : Algérie, Afrique Occidentale, Congo, Inde, Birmanie, Tonkin, Chine, Japon, Philippines, Bornéo, Sumatra, Brésil, Chili, Paraguay, Vénézuéla, Antilles, etc., font autorité, et les explorateurs, les voyageurs lui adressaient, pour détermination et classification, les spécimens qu'ils avaient capturés, soit directement, soit par l'intermédiaire du Muséum d'Histoire Naturelle, dont il était correspondant depuis le 26 mai 1910. Il a légué à cet établissement national sa collection de Lampyrides, qui est unique au monde.

La science doit déplorer qu'une mort prématurée et que rien ne faisait prévoir l'ait empêché de fondre dans un grand ouvrage d'ensemble le très grand nombre de notes qu'il a publiées dans beaucoup de revues ou de bulletins de France ou de l'étranger : *Bulletin de la Société Entomologique* de France, de Belgique, d'Egypte, *Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle, Ann. Mus. Civ. di St. Natura di Genova, Actes Soc. Scientifique du Chili, Rev. del Mus. de la Plata, Novitates Zoologicæ*, etc.

La fondation d'une revue scientifique dans une ville comme Moulins, lorsqu'on vit son premier numéro chez les libraires, a dû sembler à beaucoup comme une gageure, et nombre de ses lecteurs durent penser que ce ne serait qu'une publication éphémère, comme tant d'autres. Or, voici plus de trente ans qu'elle paraît régulièrement, et les fils de son fondateur, sachant combien leur père aimait ce recueil, qui fut tantôt mensuel, tantôt trimestriel, ont tenu à pour-

suivre son œuvre et à assurer son existence. Puisse cette revue, médaillée dans plusieurs expositions universelles, dont celle de Paris (1900), continuer à vivre longtemps et à servir de trait d'union aux savants qui s'intéressent à notre beau Massif Central, prouvant à tous que la vie régionale peut et doit s'affirmer dans tous les domaines, même en dehors des villes universitaires et des grands centres. Une nation n'est véritablement grande que lorsque toutes les cellules qui la composent vivent et se développent en harmonie, s'entr'aidant fraternellement. On doit remercier Ernest Olivier d'avoir osé. Mais il était de ceux qui ont la foi, qui croient en la religion comme en la science et qui aiment à agir.

Outre les questions de botanique, de zoologie, d'entomologie qu'il traita dans sa Revue, il y exposa des questions de géologie, comme : « Les Terrains jurassiques dans la vallée de l'Allier » (1888), « L'exploitation des Kaolins des Colettes » (1890), « La mine de Ramillard » (1891), « La fontaine minérale de Jenzat » (1894), « Les lacs d'Auvergne » (1894), prouvant ainsi que rien de ce qui touche à l'Histoire naturelle ne lui échappait.

La vie de cet homme de bien, de ce travailleur acharné, qui appartenait à un grand nombre de sociétés savantes et était correspondant du Muséum et de la Société Nationale d'Agriculture, a donc été bien et utilement remplie, puisque sa Revue a publié une liste de 293 livres ou articles de lui, sans donner l'énumération d'une foule de communications, faites notamment à la Société d'Emulation du Bourbonnais, qui a perdu en lui un de ses membres qui l'honorait le plus.

GEORGES BRUEL.

PIERRE TUILLIER

Notre confrère, M. Pierre Tuillier, est décédé le 26 août 1918. Né le 20 mars 1872 à Reugny, il fit toutes ses études au Lycée de Moulins. Entré le 1er décembre 1895 à la Préfecture, il était nommé attaché aux Archives départementales, le 28 février 1901, et y devenait rédacteur de 1re classe le 1er juin 1914. Si la guerre n'était pas sur

venue, il n'aurait pas tardé à obtenir le grade de chef de bureau. La majeure partie de sa carrière s'est donc écoulée aux Archives de l'Allier qu'il connaissait à la perfection.

Je tiens à dire ici quel précieux collaborateur il fut pour moi pendant la trop brève période où nous fûmes ensemble aux Archives. Il n'était devenu membre de la *Société d'Emulation* qu'au début de 1914, mais depuis longtemps déjà il s'intéressait à nos travaux auxquels il collaborait journellement, d'une façon discrète, mais d'autant plus utile, en facilitant avec une inépuisable complaisance les recherches des érudits qui fréquentaient le dépôt départemental. On lui doit un excellent répertoire numérique de la série S (Travaux Publics), la série moderne la plus consultée peut-être des Archives, le catalogue sur fiches de la bibliothèque des Archives départementales et d innombrables fiches pour toutes les séries : anciennes, révolutionnaires et administratives. En 1913, à la demande de la municipalité de Villeneuve, il avait fait un excellent classement des archives de cette commune.

Il avait la passion de son métier : aussi sa joie fut-elle grande de reprendre sa place au milieu de ses chers vieux papiers, en octobre 1918. Il ne devait pas, hélas ! jouir longtemps de ce bonheur retrouvé, mais au moins eut-il la consolation, avant de mourir, de prévoir le prochain triomphe d'une œuvre qu'il avait si vaillamment défendue sur le front.

MAX FAZY.

ANTOINE VILLENEUVE

Agent général d'assurances à Cusset, est décédé, le 12 juillet 1914, dans cette ville, où il jouissait de la considération générale. Né à Saint-Germain-de-Salles, le 23 avril 1872, il aimait le Bourbonnais et s'intéressait, autant que ses occupations pouvaient le lui permettre, aux travaux de notre Société dont il était membre.

J. V.

La suite des articles nécrologiques que nous voulons consacrer aux membres de notre Compagnie morts PENDANT *la Guerre, paraîtra dans le plus prochain numéro.*



BIBLIOGRAPHIE

Le Bourbonnais sous la Restauration ; — la Terreur Blanche, par M. J. CORNILLON.

Ce livre date de 1917, il y a déjà longtemps par conséquent que l'auteur en faisait hommage à la *Société d'Emulation* et c'est venir bien tard pour en parler ; mais il n'a pas perdu de son intérêt et on sait que si, pendant la guerre, M. le docteur Cornillon n'a pas cessé d'écrire, notre *Bulletin* avait cessé de paraître. Maintenant il acquitte ses dettes.

Pour cette copieuse étude d'histoire locale, les dossiers de la haute police politique et administrative des Archives de l'Allier ont été abondamment mis à contribution.

On y trouve beaucoup de choses, dans ces dossiers, et généralement on ne les connaît pas assez. Mais disons tout d'abord que ce titre : *la Terreur blanche*, en évoquant à propos du Bourbonnais les drames sanglants du Midi, a dû surprendre plus d'un lecteur. A Moulins, il n'y eut rien de pareil. Les habitants, restés pacifiques, étaient en grande majorité bonapartistes, et les gens présumés hostiles au gouvernement restauré y furent mis en étroite surveillance par le préfet de la Vieuville, qui avait servi l'Empire, probablement avec le même dévouement. Il y eut des excès de zèle regrettables, particulièrement à l'égard de l'avocat Ruffray, originaire d'Ainay-le-Château. M. Cornillon fait une large part aux faits de cette nature ; de là le titre adopté par lui.

A cette partie du livre, qui est la principale, M. Cornillon a ajouté le récit circonstancié du séjour à Moulins des Autrichiens et des Wurtembergeois en 1815, dans des conditions que M. Faure, dans son *Histoire de Moulins*, n'a pas relevées et qui par suite sont inédites ; puis ce sont de piquants détails sur le passage en notre ville de la duchesse d'Angoulême se rendant aux eaux de Vichy et sur le fonctionnement de la chambre prévôtale dans l'affaire du soulève-

ment occasionné par une disette de grains en 1817 dans la région de Bourbon.

Tout cela est très attachant et écrit de ce style rapide et clair qui distingue les ouvrages de M. Cornillon. Cette période de notre passé bourbonnais était délicate à aborder ; mais il semble que le calme se fait dans les esprits, et si historiquement une passion subsiste parmi nous, c'est celle de la curiosité. Après avoir fait face à des dangers effroyables venus du dehors, la France commence à comprendre que l'oubli des vieilles querelles est notre meilleure garantie contre le retour des mauvais jours.

∴

Sous ce titre : MÉLANGES D'HISTOIRE DU BOURBONNAIS, avec pour sous-titres : *le District de Cusset sous la Terreur ; la duchesse d'Angoulême à Moulins ; les Loges maçonniques de l'Allier pendant la première moitié du XIXe siècle*, M. le docteur Cornillon vient de publier un nouvel ouvrage qui excite un vif intérêt. Nous avons reçu trop tard le volume pour en rendre compte, le présent *Bulletin* étant imprimé. Ce sera pour une autre fois.

E. D.

Les Chansons libertines, de Claude de Chouvigny, baron de Blot-l'Eglise (1605-1665).

M. Frédéric Lachèvre édite chez E. Champion des études sur le libertinage au XVIIe siècle et particulièrement la bibliographie des recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiées de 1600 à 1626.

« Ces poésies, dit-il, n'ont d'équivalent ni au XVIe siècle, ni de 1627 à 1700, ni même au XVIIIe siècle. On peut suivre la montée du libertinage, puis constater sa disparition à la suite du procès intenté au poète Théophile de Viau. » M. Lachèvre fait remarquer que le roman naissant a échappé à cette vague libertine.

Après avoir édité la *Chronique des chapons et gelinottes du Mans*, d'Etienne Martin de Pinchesne, le *Livre d'amour*, d'Estienne Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat, le *Livre d'amour*, d'Hercule de Lacger, vers pour *Iris* (Henriette de Coligny, comtesse de la Suze), M. Lachèvre nous donne aujourd'hui les *Chansons liberti-*

nes de Claude de Chouvigny, baron de Blot-l'Eglise (1605-1665) précédées d'une notice et suivies de couplets de ses amis : Ch. de Besançon, Condé, Cyrano de Bergerac, Hotman, Carpentier de Marigny, Patris le chevalier de Rivière.

Cet in-8° de XLVIII et 146 page sur vergé et 10 exemplaires japon, porte en frontispice les armes de Chouvigny rehaussées de couleurs.

Les chansons inédites de ce recueil nous étaient déjà connues ici ; une copie a été exécutée sur l'initiative de notre regretté confrère M. J.-B. Thonnié, par la plume de G. Lavergne, alors élève des Chartes.

M. Thonnié voulait publier ces poésies, mais, devant leur trop grande intempérance de langue, il renonça à son idée. M[me] de Sévigné a caractérisé ainsi ces poésies : « Elles ont le diable au corps et c'est dommage qu'il y ait tant d'esprit. »

M. du Broc de Segange ayant étudié la famille de Chouvigny dans notre *Bulletin*, je signalerai la publication *in-extenso* par M. Lachèvre, du Testament de Claude de Chovigny, grand-père de Claude le libertin, du 15 mars 1621, avec codicille du 23 octobre 1626.

Pour les renseignements familiaux, cet auteur s'appuie sur l'autorité de M. du Broc, d'après lequel il donne, page 8, la description du château de Blot-l'Eglise. Le biographe n'a guère la possibilité de retracer par le menu l'histoire de la vie de Blot ; on sait seulement qu'elle se confond avec celle de Gaston d'Orléans, dont il fut un des officiers les moins disciplinés.

« C'est le libertin de grande maison n'ayant ni convictions religieuses ni convictions politiques, et foulant chaque jour aux pieds le respect et l'autorité. Il apparaît comme un déséquilibré ayant perdu tout contact avec le passé et se souciant peu du présent et encore moins de l'avenir. »

Sa production poétique, du moins ce qui en est parvenu jusqu'à nous, s'étend surtout de la mort de Richelieu à l'année 1653. Ses rares pièces antérieures à 1642 n'ont vu le jour qu'après cette date : Blot ne voulait pas s'exposer à faire connaissance avec les cachots de la Bastille.

M. Lachèvre se demande à quelle cause attribuer chez Blot cette méconnaissance des intérêts les plus évidents de sa classe, cette trahison envers les ancêtres et les descendants.

« Il suffit, dit-il, de placer leur adolescence entre 1615-1623, au

moment où le libertinage battait son plein, où la déchristianisation de la France même était tentée par la propagation des Quatrains du Deïste ; l'atmosphère « librepenseuse », comme nous dirions aujourd'hui, l'avait pénétré jusqu'aux moelles. Blot n'a pas eu la force de caractère pour se libérer et se ressaisir, et il a été victime de sa faiblesse et de la corruption du milieu où il vécut. »

Blot, fils de François, chevalier, seigneur et baron de Blot-l'Eglise, et de Marie Olivier de Leuville, fille du baron de la Rivière et de Suzanne de ChabanneLa Palice, reçut le prénom de Claude ; il était l'aîné de six enfants. Nous supposons qu'il naquit en 1605, ses parents étant mariés par contrat du 7 mars 1604. Il fit ses études chez les Jésuites de La Flèche ; il entra peut-être comme page dans la maison de Gaston d'Orléans, au sortir du collège, mais on n'a aucun renseignement précis. En tout cas il vécut à titre de gentilhomme ordinaire jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Blois, au début de mars 1655. Son genre de vie avait eu raison de sa santé, et il a écourté ses jours. »

Blot n'eut jamais idée de prendre femme, et de continuer son nom et sa race. Ses frères César et Gilbert de Chouvigny furent ses héritiers.

Blot ne s'est pas borné à persifler ses contemporains, à railler son maître Gaston d'Orléans et les autres débauchés de la Cour de Blois, le chevalier de Rivière, Patris, Saint-Hibal, Marigny, etc., il a traîné dans la boue la reine et Mazarin ; il a semé dans ses chansons les théories libertines, se moquant des Livres Saints, de l'Eglise, du Pape ; niant l'immortalité de l'âme, le Paradis, et cela sans la moindre périphrase. Ses attaques sont brutales et accompagnées de plaisanteries obscènes.

M. Lachèvre conclut en disant : « Blot a gâché sa vie, victime de l'atmosphère libertine qu'il a respirée dans l'adolescence et du milieu où il vécut ; peut-être avec un autre maître que Gaston d'Orléans, il eût été mieux qu'un vulgaire et spirituel viveur. »

Nous détachons son épitaphe (par le poète bossu, Saint-Pavin), des diverses poésies consacrées à son décès par les poètes du temps, Loret, Scarron des Barreaux, Chapelle et Bachaumont.

« Cy gist un docteur non commun
« qui, peu sçavant et fort habile,
« prescha souvent, jamais à jeun,
« et comprit tout, hors l'Evangile,
« En homme sage et bien sensé,

« Du présent il a dit merveille :
« du futur ce qu'il a pensé
« ne s'est resvélé qu'à l'oreille ;
« mais chascun tient pour vérité
« que jamais il n'en a douté. »

Voici les pièces justificatives publiées par M. Lachèvre :

I. Contrat de mariage de Claude de Chouvigny (grand-père du poète) et de Claude de Veny (10 mai 1576).

II. Contrat de mariage de François de Chouvigny (père de Blot) avec Marie Olivier de Leuville (7 mars 1604).

III. Testament de Claude de Chouvigny (grand-père de Blot) du 15 mars 1621 avec codicille du 23 octobre 1626.

IV. Partage des biens de leur père et mère entre Claude le libertin, François, César et Gilbert de Chouvigny (16 septembre 1639).

J'ajoute à cette nomenclature que l'ouvrage contient une bonne table des chansons classées par ordre alphabétique du premier vers, la musique des chansons, une table des principaux noms cités et de très copieuses notes de biographie des personnages victimes des malicieuses chansons de Blot-l'Esprit.

LOUIS GRÉGOIRE.

Essai de Philosophie pragmatique, par M. Edgard CAPELIN.— Certes, voilà un titre un peu rébarbatif et qui n'est pas de nature à attirer de nombreux lecteurs. Philosophie pragmatique, philosophie des affaires, c'est dans l'intention de l'auteur une sorte de guide de la vie et non un ensemble de considérations métaphysiques.

Dans les douze chapitres qui composent l'ouvrage, sont examinés successivement : les religions, les systèmes politiques, les modes d'éducation, l'habitation, le vêtement, le langage, etc. Tout cela ne va pas sans des critiques fort acérées adressées à bon nombre d'opinions courantes. D'un bout à l'autre du livre, il règne un parti pris d'indépendance totale. Un chapitre que la compétence philologique de l'auteur rend particulièrement intéressant et qui, de plus, semble d'actualité en ce temps de conférences, est celui de la langue universelle. Quelle peut-elle être ? Raisons de chacune ? L'auteur croit à l'universalité de la langue anglaise..Tout l'ouvrage d'ailleurs est appuyé de faits historiques, de données géographiques, de citations variées, d'aperçus de tout genre. E. D.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Emulation du Bourbonnais

(Lettres, Sciences et Arts)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. — BUREAU

Président (1919-1921) : M. DE BRINON (Comte Henri), docteur en médecine, boulevard de Courtais, 25 (1).

Vice-Présidents (1919-1920) : MM. MILCENT (Georges), ancien officier de cavalerie, rue de Villars, 25. — BRUEL (Georges), administrateur en chef des Colonies, rue de Villars, 7.

Secrétaire général (1919-1923) : M. CAPELIN (Edgard), propriétaire, rue de Bourgogne, 81.

Secrétaire-Adjoint (1919-1920) : M. THONIER (André), avocat, boulevard du Chambonnet, 12. — Suppléant : M. Albert SARRAZIN.

Trésorier (1919-1923) : M. FROBERT (Henri), banquier, av. Nationale, 22.

Directeur du « Bulletin » (1919-1920) provisoirement : M. le chanoine CLÉMENT.

Conservateur des collections (1919-1923) : M. QUEYROI (Gustave), ancien officier d'infanterie, rue de Bourgogne, 34.

Bibliothécaire-Archiviste (1919-1923) : M. LEUTRAT (Henri), propriétaire, rue du Jeu-de-Paume, 35.

II. — ADMINISTRATEURS

MM. CHAMBRON (Lucien), industriel, adjoint au maire de Moulins, rue de Bourgogne, 30.

CHOPARD (docteur Emmanuel), médecin-honoraire de l'Hôpital thermal de Vichy, licencié en droit, rue de Nîmes, 172, Vichy.

(1) Toutes les adresses non suivies d'indication de ville sont de Moulins ; toutes celles non suivies d'indication de département, de l'Allier.

CLÉMENT (Chanoine Joseph), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, rue du Chambon, 2, à la Madeleine.

CRÉPIN-LEBLOND (Marcellin), imprimeur, directeur du *Courrier de l'Allier*, rue Jean-Jacques Rousseau, 15 *bis*.

DELAIGUE (Ernest), A. ✠ correspondant de la Commission des monuments historiques, boulevard de Courtais, 5.

GÉDEL, ✠, sous-intendant militaire de réserve, rue Gaston.

QUIRIELLE (Roger DE), propriétaire-agriculteur, Montaiguët.

SABATIER (Aimé-Henri-Auguste), notaire, rue de Paris, 19.

VIPLE (Joseph), procureur de la République, à Cusset.

III. — MEMBRES DE DROIT

Mgr l'ÉVÊQUE du diocèse de Moulins.

M. le PRÉFET du département de l'Allier.

M. le GÉNÉRAL commandant d'armes de la place de Moulins.

M. le MAIRE de la ville de Moulins.

IV. — MEMBRES HONORAIRES

M. le Comte DE CHABANNES, ancien officier d'artillerie, place Bellecour, 30 *bis*, Lyon (Rhône).

CLAUDON (Ferdinand), archiviste de la Côte-d'Or, Dijon.

LA DIANA, Société historique et archéologique du Forez, Montbrison.

V. — MEMBRES TITULAIRES

Mme AUCLAIRE, 14, Avenue Victor-Hugo, Moulins.

MM. AUDIN (Abbé Gustave), ancien curé-doyen de Montaiguët, Bert.

AUZEL (l'abbé Francisque), professeur libre, rue Diderot.

BAÈR (Gustave), architecte, 9, boulevard de Courtais.

BAILLEAU (Abel), ingénieur-agronome, à Pierrefitte-sur-Loire.

BALORRE (Frédéric IMBERT, Comte DE), château de la Cour, Contigny, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.

BARDET (Augustin), avoué, 23, cours de Russie.

BARGNOUX, industriel à Cusset.

BAURY (J.), architecte, 38, avenue Meunier.

Mme BEAUCHAMP (Michel), château de Vaumas.

MM. BEAUMONT (Abbé Etienne), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, 51, rue de Paris.

MM. BÉGUET (Louis), banquier à Lapalisse.
BÉLOT (Georges), avenue Meunier.
BENOIT (Dr Paul), à Saint-Gérand-le-Puy.
BERGER DE NOMAZY (Pierre-Louis-Roger), directeur du Crédit Foncier, Le Puy (Haute-Loire).
BIERNAWSKI (Louis) archiviste de la Loire, Saint-Etienne.
Mme BERTRAND, à la Pacaudière (Loire).
MM. BESSON (Gabriel), 10, cours de Bercy.
BIDAULT (François), agent d'assurances, 93, rue de Lyon.
BIDEAU (Léon), professeur à l'Ecole Pratique d'Industrie, 103, rue de Lyon, Rive-de-Gier (Loire).
BODARD (Georges), A. ✿, à Cérilly.
BOIROT (Max), 26, rue Lamartine, Paris.
Mlle BOISÉ DE COURGENAY (Joséphine DE), château de Chabenet, par Saint-Marcel (Indre).
Mlle BONAND (Françoise DE), rue Denain.
MM. BONNEROT (Abbé), place Denis-Papin, Montluçon.
BONNET, notaire, 22, place de la République.
BONNETON (René), château de Corgenay, par Chantelle.
BONY Antoine, professeur à Saint-Gilles, rue Achille-Roche.
BOUCOMONT (Antoine), docteur en droit, avocat-avoué, rue de Cours, 18, Cosne (Nièvre).
BOUDEVILLE Jean-Baptiste, entrepreneur, à Dompierre-sur-Besbre.
BOUILLON (Abbé Benoît), curé de Nocq-Chambérat, par Huriel.
BOUTAL (Louis), 23, avenue Meunier.
BRISSON (Dr), à Lapalisse.
BUJON (Abbé Charles), missionnaire apostolique, avocat, à Nomazy, par Moulins.
BURE (Georges DE), château de la Besche, par Bert.
BURELLE (Jean-Baptiste), juge au tribunal civil de la Châtre (Indre).
BUSSONNET (L.), notaire, à Saint-Germain-des-Fossés.
BUVAT (Paul), négociant et antiquaire, 32, rue de Paris.
CAILHE, conducteur des Ponts et Chaussées en retraite, rue du Lycée.
CAUSSIGNAC (René), receveur de l'Enregistrement, à Varennes-sur-Allier.
CHABANNES-LA PALICE (Jean, Comte DE), officier de marine de réserve, château d'Avrilly, à Trevol.
CHABOT (Abel), 37, rue de Bourgogne.

MM CHABOT (René), propriétaire-agriculteur, à Seuillet.
CHACATON (Maurice DE), chevalier d'honneur et de dévotion de l'Ordre de Malte, château de Chermont, par Saint-Germain-des-Fossés.
Mme CHAMPEAUX (Marquise DE), rue Denain.
M. CHAMPEAUX (Léon, Comte DE), ✱ capitaine de frégate en retraite, 42, rue de Bourgogne, Paris-VIIe.
Mme CHAMPIGNY (DE), château de Champigny, par Hérisson.
MM. CHAMPS DE VERNEIX (Victor DES), à Cusset.
CHANIER, greffier du tribunal de commerce, 52, boulevard Ledru-Rollin.
CHAUCHARD (André), agriculteur, château de Mézangy, à Pouzy.
Mme CHAUVIGNY DE BLOT (H. DE), 113, rue de Rennes, Paris-VIe.
MM. CHAUVIGNY DE BLOT (J. DE), directeur particulier de la Compagnie d'assurances *l'Union*, à Troyes.
CHAVAGNAC (Xavier, Comte DE), au château de Chazeuil, Varennes-sur-Allier.
CLAYEUX (Edmond), château des Gouttes, par Jaligny (Allier).
COL Léon, négociant, rue de l'Horloge, 8.
COLLAS DE CHATELPERRON (Paul), ancien colonel de cavalerie, Chassimpierre, par Jaligny.
CONCASTY Pierre, rue de l'Horloge.
CORDEZ (André), château des Chaulets, par Souvigny.
CROCHET (Abbé Jean-Baptiste), curé de Thionne, par Jaligny.
CUEILLAT (Abbé Auguste), curé-doyen de Saint-Germain-des-Fossés.
DEBESSON (Abbé François), prêtre retiré, rue des Serruriers, Montluçon.
DÉCRAN (docteur), boulevard Ledru-Rollin, 25.
Mme DEFAYE (Albert), à Dompierre-sur-Besbre.
MM. DEFAYE (Maurice), château de la Motte, à Dompierre-sur-Besbre.
DELINIÈRE (Léonce), entrepreneur de déménagements, rue d'Enghien, 11 *bis*.
DÉNIER (Marc), rue du Lycée, 6.
DESCHAMPS (chanoine R.), vicaire général, rue de Decize, 23.
DESMAROUX DE GAULMYN (baron), château de St-Alyre, par Saint-Gérand-le-Puy.
DESNOIX (Abbé Pierre), curé-doyen de Lurcy-Lévy.
DESROSIERS (Abbé Athanase), à Cuffy (Cher).

MM. DEVAULX (André), propriétaire, à Saint-Gérand-le-Puy.
DREUILLE (H., comte DE), agriculteur, château de Dreuille, Cressanges.
DREUILLE (Jean, comte DE), 19, rue du Vert-Galant, *membre à vie.*
Mlle DUCHET (Léonie), boulevard de Courtais, Montluçon.
MM. DUCHON (Paul), avocat, à Cusset.
DUMONT (Abbé Philippe), professeur de philosophie, à l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris, 51.
DUPUIS (Abbé Charles), place de la Bibliothèque, 7.
DURAT (Vicomte DE), château du Ludeix, par Marcillat.
DURIAT (Abbé Abel), curé de Louroux-Bourbonnais.
DURIEU DE LACARELLE (Comte Etienne), château de la Grillère, Monétay-sur-Allier, par Châtel-de-Neuvre.
FAULQUIER (Joseph), rue de Bourgogne, 35.
FAVARDIN (Docteur), maire de Sauvagny, par Cosne-sur-l'Œil.
FAZY (MAX), archiviste départemental de l'Allier, Moulins.
FORESTIER (Abbé Louis), curé de Billy.
FORICHON (Abbé Jean-Baptiste) curé d'Agonges.
FOURNY (Docteur Maurice), ✻, boulevard Ledru-Rollin, 29.
GAGNIÈRE (Abbé Gilbert), curé-doyen de Cérilly.
Mme GANNAT (Edith), boulevard de Courtais.
MM. GAULMYN (Comte de), château de Rimazoir, par Souvigny.
GAUTIER, anc. directeur de l'Enregistrement, rue de Decize, 27.
GAVELLE (Chanoine Paul), curé-doyen d'Ebreuil.
GENDRE (Eugène), expert-géomètre, représentant de la *Mutuelle de l'Allier*, à Varennes-sur-Allier.
GÉNÉRAUD, directeur de la *Société Générale*, place d'Allier, 48.
GÉNERMONT (Marcel), architecte E. D. B. A., place de la République, 11.
GIRARD (Emile), avocat, rue de l'Oiseau, 10.
GIRAUD (Emile), architecte, 9, rue Saulnier, Paris-IXe.
GIVOIS (H.), boulevard de Courtais, 46.
GOLLIAUD (André), château des Bédores, commune de Trevol.
GOMOT (Maurice), doct. en médec., rue Michel-de-l'Hosp., 18.
GRAVIER DU MONSSEAUX, rue Verrier, 3, Vichy.
GRÉGOIRE (Louis), libraire, rue François-Péron, 2.
GRELLET-DUMAZEAU (Albert), ✻, conseiller à la Cour, 10, rue du Plat, Lyon (Rhône).
GRIFFET DE LA BAUME (Geor.), 88, r. de l'Université, Paris-VII.
JALADON DE LA BARRE (Raymond), château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

MM. JOLIVET (Abbé Antoine), curé-doyen de Saint-Menoux.
JOYEUX DE LANÇON (André), prof. de dessin, r. des Tanneries.
LA BOULAYE (Paul GEORGETTE DU BUISSON DE), artiste-peintre, rue Grenier, 5.
LA BOUTRESSE (Roger PRÉVERAUD DE), château des Quillets, Trezelles.
LA CHAUVINIÈRE (Léon DE), château du Parc, Yzeure. *Membre à vie.*
LA CHAUVINIÈRE (Paul DE), château du Parc, Yzeure.
LA DURE (Edouard DE), 4, rue Bérite, Paris-VIe.
LAGUÉRENNE (Henry DE) avenue Nationale, St-Amand (Cher).
LAMAUGARNY (Camille JOSSET DE), château d'Audes, à Audes.
LAMAUGARNY (Arthur JOSSET DE), château de Magnette, par Audes.
LAPLANCHE (Louis DE), château du Beyrat, par Bellenaves.
LA PLANCHE DE FONTENILLE (Arthur DE), château des Magnoux, par Meaulne.
LARBAUD (Valéry), licencié ès-lettres, avenue Victoria, Vichy.
LAS-CASES (Marquis DE), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon.
LA TOURFONDUE (Comte DE), rue Porte-des-Forges, Montluçon.
LE BRUN (Eugène), associé correspondant national de la *Société des Antiquaires de France*, rue Thiers, 12 *bis*, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
Mme LE GROING DE LA ROMAGÈRE (Ctesse Charles DE), boulevard de Courtais, Montluçon.
M. LIGIER (Abbé Edouard-Frédéric), ancien curé de Bressolles, au Béray, par Villeneuve-sur-Allier.
Mme LIGNERIS (Marquise DES), château de Bressolles.
MM. LINGLIN, contrôleur des contributions directes, Vichy.
MANDET (Abbé Jacques-Philippe), curé-doyen de Charroux.
MARESCHAL (Johanny), rue de Miromesnil, 64, Paris-VIIIe.
MARESCHAL (Xavier DE), docteur en droit, château des Magnoux, Voussac.
MENABREA (Docteur), à Cusset.
MÉPLAIN (Docteur Firmin), rue du Lycée, 7.
MÉPLAIN (Henri), château du Coude, par Montaiguët.
MÉTÉNIER (Fernand), à Cronat (Saône-et-Loire).
MICHEL DES MODIÈRES (Edouard), rue Victor-Cornil, à Cusset.
MICHEL DE TRÉTAIGNE (Baron), chevalier magistral d'honneur

et de dévotion de l'ordre de Malte, conseiller général de l'Aisne, rue de Condé, 12, Paris-VIe.

MM. MICHOT, professeur de dessin au Lycée de Moulins.
MITTON (Michel), architecte, rue des Couteliers, 46.
MOITRON (Chanoine Emile), doyen de St-Pourçain-sur-Sioule.
MONICAT (Pierre), avocat, avenue Victor-Hugo, 2.

Mme MONNIER (Louis), château de la Presle, Pouzy-Mézangy.

MM. MONTAGNE (Louis-Gabriel), juge de paix, Saint-Germain-des-Fossés.
MONTILLIET (Gabriel), château de Pouënat, par Billy.
MONTLAUR (Georges DE VILLARDI, comte DE), ancien officier de cavalerie, cours d'Angleterre, 6.

Mme MONTLIVAULT (DE), cours d'Angleterre, 8.
MOREAU (René), A ✿, architecte, avenue Nationale, 9.
MORET (Chanoine J.-J.), rue Diderot, 10.
MOSNIER, économe du Pensionnat Saint-Gilles.
MOUCHET (Docteur), au Veurdre.
MOULIN (Maurice), château de la Pommeraye, par St-Menoux.
NOAILLY (Paul), château de Teillat, Sanssat.
NOBLET (Comte DE), ✻, ancien officier de cavalerie, château de Pomay, par Lusigny.
OLIVIER (Jean), co-directeur de la *Revue Scientifique du Bourbonnais*, cours de Russie.

Mme ORCET (Vicomtesse ARAGONÈS D'), rue Denain.

MM. PATURET (A.), pharmacien, à Ebreuil.
PÉGAT, château de la Croix-de-l'Orme, par Billy.
PÉLISSIER DE FÉLIGONDE (Gilbert), chât. de Ronnet, à Ronnet.
PÉPIN (Abbé Gilbert), curé de Valigny.
PEYNOT (Abbé Michel), ancien curé de Jenzat, à Marcillat.
PICARD DE GRANDCHAMP (Louis-Charles), Pierrefitte-sur-Loire.
PICHONNET, entrepreneur de transports, rue du Lycée, 17.
PICQ (Abbé Edouard), curé de Beaulon.
PLANCHARD (Léon), ingénieur, rue de Refembre, 47.
PRELLE (Charles-Joseph), peintre-décorateur, au Donjon.

Mme PRIEUR (Léon), rue de Decize, 9.

MM. PROVENCHÈRES (Henri DE), agriculteur, rue Regnaudin, 20.
RANGLARET (Docteur A.), rue Michel-de-l'Hospital, 2.
RAYMOND (A.), imprimeur, rue Harpet, 8, Vichy.
REGNIER (Ambroise), ✻, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, boulevard de Courtais.
RENAUD DE FRÉMINVILLE (Edgard), rue Michel-de-l'Hospital, 2.

Mlle ROGIER (Marguerite), château de Beaulon, à Beaulon.
MM. ROQUEFEUIL (Comte Edouard DE), château de Jenzat, à Jenzat.
ROUX (L.), greffier de Justice de paix, correspondant de la *Mutuelle de l'Allier*, Chantelle.
ROY (Docteur Paul), rue Hautefeuille, 19, Paris-VIe.
SARASIN (Albert), docteur en droit, rue de la Flèche, 17.
SARROT (Philippe), à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
SARROT (Pierre), docteur en médecine, courtier d'assurances, place des Marronniers, 2, Nanterre (Seine).
SAULNIER (Félix), avocat, à La Palisse.
SAUROY (A.), A 🙰, artiste-peintre, rue Racine, 8, Tours.
SAYET (Hippolyte), avocat, agréé par le tribunal de commerce de la Seine, rue de Valois, 11, Paris-Ier.
SEGUIN fils, rue de l'Industrie.
SÈQUE, industriel, rue de Lyon, 80.
SORIN DE BONNE (Louis), ancien sous-préfet, château d'Estrées, Molinet.
TABOUËT (Edmond), château de Reterre, par Saint-Désiré.
THOMAS (A.), représentant de la *Société des Arts graphiques de Genève*, 138, cours Henri, Lyon.
Mlle THONIER-LA-ROCHELLE, rue de la Croix-Verte, 5, Montluçon.
TISSIER (Léon), avocat, rue du Lycée.
TORTEL (Pierre), maire de Chapeau, rue de Bourgogne, 16.
TREYVE (François), horticulteur, architecte-paysagiste, à Foulet, Yzeure.
VEAUCE (Vicomte CADIER DE), rue de La Boëtie, 39, Paris-VIIIe.
VERDEAU (Henri), photographe, avenue Nationale, 6 *bis*.
VIGNIER (Paul), commis des postes, rue du Moulin, Montluçon.
VILLATTE DES PRUGNES (Robert), ingénieur-agronome, château des Prugnes, par Vallon-en-Sully.
VILLEQUETOUT (Jules LE FEBVRE-CHARBONNIER DE), rue Voltaire, 20.
VILLETTE (Guy JACQUELOT DE), château de Sommery, par Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire).
WALDNER (Baron DE), château de Lévy, par Lurcy-Lévy.

VI. — MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLIET, rue Bonnabaud, 26, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

MM. CHEVALIER (Jacques), professeur de philosophie au Lycée de Lyon.

DOUCET (Jacques), (bibliothèque d'Art et d'Archéologie), rue Spontini, 19, Paris-XVIe.

FEYDEAU (Henri de), contrôleur général de l'armée du cadre de réserve, avenue du Maine, 70, Paris-XIVe.

MAIGRET (Frédéric), boulevard Militaire, 93, Ixelles (Belgique).

MONERY (Louis), rue de la Sous-Préfecture, 9, Roanne (Loire).

Mme SAAR-FOURCHAUD (Odette), rue Etex, 30, Paris-XVIIIe.

ABONNÉS AU BULLETIN

Mme BENOID-PONS DE FRÉLUC, rue de Paris, 43.

MM. BERNASCONI-SCETI, place d'Allier.

BIBLIOTHÈQUE DE L'EVÊCHÉ de Moulins, rue du Lycée, 11.

CERCLE BOURBONNAIS, cours de Russie, 21, à Moulins.

MM. CHATEAUBODEAU (Comte DE), capitaine commandant au 3e dragons, rue des Bosquets, 3, Lunéville.

CROIZIER, propriétaire, à Liernolles.

DEGUISE, horloger, à Beaune (Côte-d'Or).

DULAW, Soho Square, 37, à Londres (Angleterre).

ETABLISSEMENT THERMAL, à Vichy, (deux abonnements).

MM. FAGOT, propriétaire, au Donjon.

FÉJARD (Marc), au Prieuré, Souvigny.

FOURNIER (Pierre), tapissier, rue du Théâtre, 19.

LALAIN-CHOMEL (DE), rue de l'Université, 5, Paris-VIIe.

LEFORT, rue Blanche, 54, Paris-IXe.

Mme PATISSIER, à l'Eglantier, par Souvigny.

MM. SAINT-HILLIER (DE), commandant-major au 6e hussards, Commercy. (Meurthe-et-Moselle).

THÉVENIN, ancien pharmacien, rue Regnaudin, 4.

Mme THOMAS (Philippe), rue de Decize, 13.

MM. TRACY (Marquis DE), à Paray-le-Frésil.

Messieurs les Membres de la Société et Abonnés sont priés de signaler au Directeur du *Bulletin* les erreurs et les omissions commises dans l'inscription de leurs noms, titres ou adresses.

SERVICE GRATUIT DU « BULLETIN »

Membres de droit, honoraires et à vie. — Bibliothèque municipale de Moulins. — Dépôt Légal. — Direction et Secrétariat P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, Paris. — M. Ronchaud, rue de Bourgogne, 53 (Trésorerie de la Société).

Sociétés Correspondantes

Abbeville. — Société d'Emulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
Aurillac. — Société de la Haute-Auvergne.
Autun. — Société Eduenne. — Société d'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune.
Beauvais. — Société académique de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, scientifique et littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher. — Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Brives. — Société d'Archéologie.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambrai. — Société d'Emulation.
Châlons. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société académique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — Société des amis de l'Université (Revue d'Auvergne).
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Draguignan. — Société d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles... de la Creuse.
Langres. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Haute-Marne.
Laon. — Société académique.
Laval — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et Arts.
Limoges. — Société Archéologique, Historique et des Arts.
Lyon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Sociétés: d'Agriculture; — d'Horticulture. — Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.
Nancy. — Académie Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique. — Société Académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Niort. — Société Scientifique et Littéraire des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Société des Antiquaires de France. — Sociétés: de l'Histoire de France; — d'Anthropologie de France; — de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Musée Guimet. — Société Française d'Archéologie. — Union bourbonnaise.
Pau. — Société des Sciences et des Arts.
Périgueux. — Société Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Villaine.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives historiques de Saintonge et Aunis.

Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arr. de St-Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.
Vitry-le-François. — Société Archéologique.

Publications échangées

Revue du Berry. Directr : M. Pierre, chât. de Charon, par Cluis (Indre).
Revue Mabillon. Directeur : Dom Besse, Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
Revue des Etudes historiques, 82, rue Bonaparte, Paris.
Cahiers du Centre. Gérant : M. Buriot, bd du Chambonnet, Moulins.





TABLE DES MATIÈRES

— 1914-1919 —

Admission de nouveaux membres

MM. Léon de Champigny, 40 ; Max Fazy, archiviste de l'Allier, 40 ; Mme Saar-Fourchault, 40 ; MM. Georges Bruel, Léon Col, 89 ; Pierre Flament, membre d'honneur, 121 ; Mme Edith Gannat, MM. Jean Olivier, Albert Sarrazin, 127 ; abbé Auzel, 210 ; Michot, 247 ; Mme la Ctesse de Chauvigny de Blot, MM. Bony, Dr Ambroise Reignier, 298 ; Bélot, 303 ; Caussignac, Marcel Génermont, 370.

Procès-verbaux des séances

1914. Janvier, 1 ; février, 33 ; mars, 81 ; avril, 121 ; mai, 169 ; juin, 201 ; juillet, 242 ; novembre, 273.

1919. Avril, 277 ; mai, 288 ; juin, 298 ; octobre, 345 ; novembre, 354 ; décembre, 360.

Articles publiés par nos Membres

Articles divers

Dons à la Bibliothèque

Brochure sur l'inauguration du monument de M Philippe Thomas, 2. — Du chanoine Reure : *Jean de Châteaubriand a-t-il retardé de 10 ans la prise de Constantinople par les Turcs ?* 2. — Chanoine Clément : *Almanach nouveau de l'Allier*, 2 ; Les églises visitées par l'excursion de 1913, 34. — M. Chauvet : *L'affaire Madeleine Albert*, 34. — M. Crépin-Leblond : *Annuaire Bourbonnais* 34. — M. Buriot, étude de Jules Renard : *Dans les Cahiers du centre*, 34. — M Paul-Th. Vibert : *Le cinquantenaire des Girondins*, 34 — Liasse de papiers réunis par M. Camille Grégoire, offerte par son fils, 82. — Par le même, diverses épreuves photographiques des peintures du plafond du théâtre de Moulins, œuvres de M Sauroy, 82. — Brochures sur Louis Aubery, fondateur des Ecoles charitables de Moulins (1650 1730), par le Fr. Gustave, 122 — *Une maitresse du Roi Soleil en Bourbonnais*, Mme de Montespan, par M. Henri Baguet, 169. — Les deux volumes de la 79e session de la Société Française d'Archéologie, tenue à Angoulême en 1912 — *Montluçon sous la Terreur*, par M. H. de Laguérenne, 201. — *Quelques nouveaux Maitres*, par Daniel Halévy, 202. — Article dans *Le Bourbonnais de Paris*, sur le tourisme, 202. — *Les Allemands en Bourbonnais*, en 1756, par M. Gabriel Morand, 202. — Mme Philippe Thomas : 3e et dernière partie sur *Les descriptions géologiques de la Tunisie*, œuvre de son mari, 202. — *Scarron et les légendes de Bourbon*, par M. Delaigue, 202. — *La Seigneurie de Cire-de-Mello (Oise)*, par M. le Cte de Caix de Saint-Aymour, 202. — *Documents judiciaires* du Greffe de Moulins, versés aux Archives

départementales, et *Le premier seigneur de Bourbon et la carte de fondation de Chantelle*, par M. Pierre FLAMENT, 241. — Volume de la 88e session de la Société Française d'Archéologie, tenue à Moulins et à Nevers, en 1913, 295. — *Légendes foréziennes* et *La Révolution en province*, par M. Mallet, 285. — *Essai de philosophie pragmatique*, par M. Ed. CAPELIN, 286. — *Le Musée de Moulins*, par MM BURIET-DARSILES et LOCQUIN, 286. — *La Terreur blanche en Bourbonnais*, par M. le Dr CORNILLON, 286. — *Une famille de grands éditeurs*, par M Roger DE BURE, 286 — Le volume de supplément aux preuves de l'*Histoire de la Maison de Chabannes*, par M. le Cte DE CHABANNES, 286. — Eau-forte, épreuve d'artiste représentant l'église de Souvigny, par M Pierre MOURET, 286 — *Petits dossiers révolutionnaires*, par M. Pierre FLAMENT, 358. — Diverses photographies de l'église de Dompierre et de son mobilier, par le chanoine CLÉMENT, 358 — *Pourquoi Montluçon n'est pas le chef-lieu du département*, par M. Henry DE LAGUERENNE, 365.

Illustrations

NOTA. — *Pour les planches hors-texte (h.-t.), la pagination marque la place où elles doivent être intercalées :*

Portrait de M. Camille Grégoire, 27 ; — Ernest Olivier, 74 ; — le général Thurot (h.-t.), 130 ; — plan de l'abbaye de Saint-Léger d'Ebreuil, au XVIIIe siècle, relevé par M. Lévêque (h.-t.), 152 ; — Jacques Fitz-James, duc de Berwick (h.-t.), 184 ; — Claude-Jules-Victor Roy (h.-t.), 232 ; — Armoiries de l'abbaye d'Ebreuil, 316 ; — Léon de Champigny, 328 ; — Albéric Devaulx de Chambord, 332 ; — Roger Elie, 336 ; — Henri de Chauvigny de Blot, 398 ; — Pierre Faure, 400 ; — Pierre Flament, 402.



L'Imprimeur-Gérant : E. REVÉRET.

MOULINS, IMP.-LIB. E. REVÉRET

SOMMAIRE

de la livraison de Janvier 1914.

TEXTE

GRAVURE DANS LE TEXTE

Toutes communications doivent être adressées à M. M. DUNAN, directeur du « Bulletin », 118, rue de Bourgogne, à Moulins.

NOTA. — *Les auteurs sont responsables des articles insérés dans le « Bulletin ».*

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1914

5	2	2	6	4	1	6	5	2	7
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	OCT.	NOV.	DÉC.

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

Le conseil d'administration se réunit tous les mois, le vendredi qui suit la séance de la Société d'Emulation, à la bibliothèque de la Société.

ANNÉE 1914 FÉVRIER. — N° 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1914

SOMMAIRE

de la livraison de Février 1914.

TEXTE

GRAVURE DANS LE TEXTE

Toutes communications doivent être adressées à M. M. DUNAN, directeur du « Bulletin », 118, rue de Bourgogne, à Moulins.

NOTA. — *Les auteurs sont responsables des articles insérés dans le « Bulletin ».*

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1914

5	2	2	6	4	1	6	5	2	7
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	OCT.	NOV.	DÉC.

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

Le conseil d'administration se réunit tous les mois, le vendredi qui suit la séance de la Société d'Emulation, à la bibliothèque de la Société.

ANNÉE 1914 MARS. — N° 3

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1914

SOMMAIRE

de la livraison de Mai 1914.

TEXTE

Pages.

GRAVURE HORS TEXTE

Portrait de Jacques Fitz-James, duc de Berwick.

Toutes communications doivent être adressées à M. M. DUNAN, directeur du « Bulletin », 118, rue de Bourgogne, à Moulins.

NOTA. — *Les auteurs sont responsables des articles insérés dans le « Bulletin ».*

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1914

5	2	2	6	4	8	6	5	2	7
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	OCT.	NOV.	DÉC.

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

Le conseil d'administration se réunit tous les mois, le vendredi qui suit la séance de la Société d'Emulation, à la bibliothèque de la Société.

Année 1919 — Septembre. — N° 8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
E. REVÉRET, Successeur

1919

PROJETS

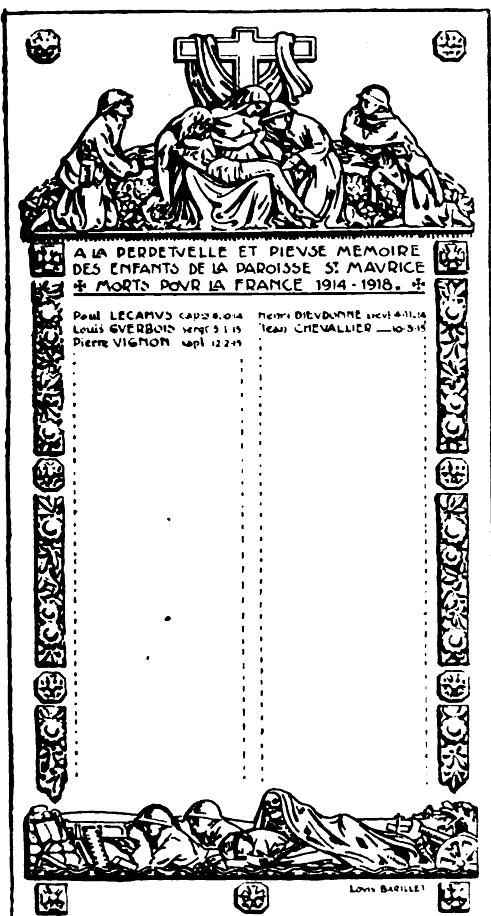
DE

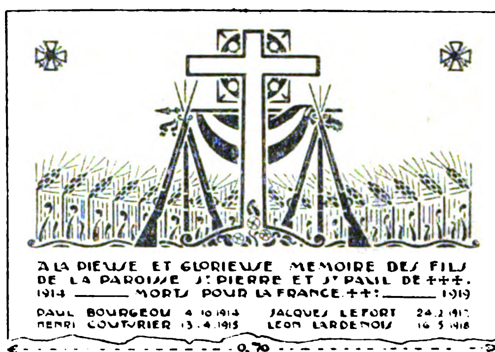
Monuments-Souvenirs

pour les Morts de la Grande Guerre

1914-1918

D'après les Dessins et Maquettes établis par un jeune artiste parisien





UNE PETITE PLAQUE COMMEMORATIVE

D'EXECUTION TRES SIMPLE

Gravure sur Marbre, les remplis en or. La Croix est dépolie et le Drapeau est en couleur

S'ADRESSER A

M. L. BARILLET

DÉCORATEUR

18, rue de l'Union

A CLAMART (SEINE)



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin, abonnement un an : France . . . . 10 »
— — : Etranger . . . . 15 »
— un numéro (sauf celui excursion) 1 50

Chaque volume de la 1re série (sauf III, IV et VI épuisés). . 15 »
Les 15 volumes non épuisés de la 1re série (ensemble) . . . 100 »
Chaque volume de la 2e série de 1893 à 1903 (sauf I, II et III épuisés). . . . . 10 »
Les 8 volumes non épuisés de la 2e série (ensemble) . . . . 80 »
Chaque volume de 1904 à 1910. . . . . 15 »
Les 30 volumes encore en vente (ensemble) . . . . 200 »

Tout membre de la Société a droit à compléter ses collections du *Bulletin* en bénéficiant d'une remise de 20 °/₀ sur les prix ci-dessus.

Tirages à part des excursions, prix variable de 6 à 15 francs suivant l'année.

Chronologie des sires de Bourbon, par CHAZAUD . . . . . . 5 »
S'adresser au Bibliothécaire de la Société.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Bains de mer de la Méditerranée. — Billets d'aller et retour, 1re, 2e et 3e classes, à prix très réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. du 15 mai au 1er octobre, pour les stations balnéaires désignées ci-après: Agay, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Fréjus, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Le Gran-du-Roi, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, St-Cyr-la-Cadière, St-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer. — Validité: 33 jours, avec faculté de prolongation. Minimum de parcours simple: 150 kilomètres.

1° Billets d'aller et retour individuels. — Prix. Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barême faisant ressortir des réductions importantes. — 2° Billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins deux personnes. Prix. La première personne paie le Tarif général, la 2e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 3e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire. Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Stations thermales desservies par le réseau P.-L.-M. — Aix-les-Bains, Besançon, Châtel-Guyon, Evian-les-Bains, Fumades-les-Bains (Saint-Julien-les-Fumades), Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Royat, Thonon-les-Bains, Uriage (Grenoble), Vals, Vichy, etc... — Billets d'aller et retour collectifs (de famille), 1re, 2e, 3e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés, du 1er mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble. Minimum de parcours simple: 150 kilomètres. — Prix: les deux premières personnes paient le Tarif général, la 3e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4e et les suivantes d'une réduction de 75 %. Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

NOTA. Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Billets de voyages circulaires en Italie. — La Compagnie délivre toute l'année, à la gare de Paris-P.-L.-M., et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 60 dans toutes les gares du réseau. — Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris:

Itinéraire (81-A 2). Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferr.), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, Le Cailar, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris. Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse. — Prix: 1re cl. 196 fr. 70; 2e cl. 143 fr. 50. — Validité 60 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 Ex.	50 Ex.	100 Ex.	200 Ex.
16 pages — mise en page remaniée, avec communication d'épreuve	9 »	10 50	13 »	18 »
16 pages — mise en page non remaniée, sans communication d'épreuve	7 »	8 50	11 »	16 »
8 pages — mise en page remaniée, avec communication d'épreuve	5 50	6 50	8 »	11 »
8 pages — mise en page non remaniée, sans communication d'épreuve	4 50	5 50	7 »	10 »
4 pages (mise en page non remaniée)	3 50	4 »	5 »	7 »
Couverture imprimée, papier fort (1 page de texte, composée spécialement)	5 50	6 50	8 50	12 »
Couverture impr., pap. fort (composition ayant déjà servi pour le titre)	3 »	4 »	6 »	9 50
Couverture non imp., papier plus ordinaire	0 60	1 20	2 »	3 50
Titre et faux-titre	6 50	7 »	8 »	10 »

Ces tirages sont faits sur papier du *Bulletin*.

Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en indiquant sur leurs manuscrits le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisi.

Pour les conditions spéciales : remaniements de texte, texte nouveau à intercaler, papiers de choix, gravures dans le texte et hors texte, brochage, etc., les auteurs s'adresseront directement à l'imprimerie.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin, abonnement un an : France . . . . 10 »
— — : Etranger . . . . 12 »
— un numéro (sauf celui excursion) . . . . 1 »

Chaque volume de la 1re série (sauf III, IV et VI épuisés). . 5 »
Les 15 volumes non épuisés de la 1re série (ensemble) . . . 60 »
Chaque volume de la 2e série de 1893 à 1903 (sauf I, II et III épuisés). . . . . 8 »
Les 8 volumes non épuisés de la 2e série (ensemble). . . . 60 »
Chaque volume de 1904 à 1910. . . . . 10 »
Les 30 volumes encore en vente (ensemble) . . . . 175 »

Tout membre de la Société a droit à compléter ses collections du *Bulletin* en bénéficiant d'une remise de 20 % sur les prix ci-dessus.

Tirages à part des excursions, prix variable de 3 à 6 francs suivant l'année.

Chronologie des sires de Bourbon, par CHAZAUD . . . . . . 5 »

S'adresser au Bibliothécaire de la Société.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Fêtes de Pâques à Rome

Billets d'aller et retour spéciaux, 1re, 2e et 3e classes, à prix très réduits, délivrés du 29 mars au 9 avril 1914, au départ de toutes les gares du réseau.

Validité des billets : 30 jours (dimanches et fêtes compris), avec faculté de prolongation d'une période unique de 15 jours, moyennant supplément.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M.; trois arrêts au choix en Italie, tant à l'aller qu'au retour.

Délivrance des billets, à première demande, par la gare ci-après, et sur demande faite 48 heures à l'avance, dans les autres gares.

Nevers à Rome, vià Roanne, Lyon, Culoz, Modane : 1re classe, 156 fr. 65; 2e classe, 109 fr. 15; 3e classe, 71 fr. 55.

Cartes d'excursions, 1re, 2e et 3e classes (individuelles ou de famille), dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes.

Emission dans toutes les gares du réseau, du jeudi qui précède la fête des Rameaux au lundi de Pâques inclus.

Ces cartes donnent droit à :

La libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ;

Un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage est supérieur à 300 kilomètres, les prix sont augmentés, pour chaque kilomètre en plus, de 0 fr. 065 en 1re classe, 0 fr. 045 en 2e classe, 0 fr. 03 en 3e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2e carte, 10 %; 3e carte, 20 %; 4e carte, 30 %; 5e carte, 40 %; 6e carte et les suivantes, 50 %.

Faire la demande de cartes sur un formulaire (délivré dans les gares) et l'adresser, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris, six heures avant le départ du train, trois jours à l'avance dans les autres gares.

Vallée du Rhône. Monuments antiques

Le touriste dont l'itinéraire de voyage comprend la traversée de la vallée du Rhône ne doit pas manquer de s'arrêter pour visiter les monuments antiques.

Un arrêt est obligatoire à Avignon ou à Arles pour faire l'excursion des Baux, par Saint-Rémy, les Baux, Montmajour.

Le service quotidien de correspondance P.-L.-M. par cars automobiles, qui fonctionnera cette année, du 15 mars au 1er juin, entre Avignon et Arles, permet de faire cette merveilleuse excursion dans les meilleures conditions de confort et de rapidité.

En voici l'horaire : Avignon, départ, 7 h. 30 ; Arles, arrivée, 12 heures. — Arles, départ, 14 heures ; Avignon, arrivée, 18 h. 30.

Prix, dans chaque sens : 15 francs par personne.

Régates internationales de Cannes, Nice et Menton. — Vacances de Pâques. — Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes, à prix réduits, de Nevers, pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo et Menton, délivrés jusqu'au 21 avril 1914.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Nevers à Nice : vià Clermont-Ferrand, Nîmes, Marseille : 1re classe, 137 fr. 10; 2e classe, 98 fr. 70; — vià Saint-Germain-des-Fossés, Lyon, Marseille : 1re classe, 139 fr. 25; 2e classe, 100 fr. 30.

